BnF Gallica

Album du Dauphiné, ou Recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques... du Dauphiné : avec les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Debelle, Alexandre (1805-1897). Auteur du texte. Album du Dauphiné, ou Recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques... du Dauphiné : avec les portraits des personnages les plus illustres... : ouvrage accompagné d'un texte historique et descriptif. Année 2 / par MM. Cassien et Debelle,.... 1835-1839.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LK² 628

mq. les numéros 46,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Manque.
les pl: N°. 46. 145 à 186.

HINÉ.

née.

LK 2 628

mg les numéros 46,

ALBUM

DU DAUPHINÉ.

Première Année.

GRENOBLE, IMPRIMERIE DE PRUDHOMME.

ALBUM
DU DAUPHINÉ

OU

RECUEIL DE DESSINS

REPRÉSENTANT

LES SITES LES PLUS PITTORESQUES, LES VILLES, BOURGS ET PRINCIPAUX VILLAGES;
LES ÉGLISES, CHATEAUX ET RUINES LES PLUS REMARQUABLES DU DAUPHINÉ,

AVEC

LES PORTRAITS DES PERSONNAGES LES PLUS ILLUSTRES
DE CETTE ANCIENNE PROVINCE;

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

D'UN TEXTE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF,

PAR MM. CASSIEN ET DEBELLE,
Dessinateurs,
ET UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

Grenoble,
PRUDHOMME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE LAFAYETTE.

1835.

PRÉFACE HISTORIQUE.

Ce n'est point un résumé complet de l'histoire du Dauphiné que nous prétendons offrir au public en tête de cet album; il s'agit ici simplement d'un tableau chronologique, dans lequel nous esquisserons avec rapidité les faits principaux, et où nous présenterons les évènements sous leurs faces les plus saillantes.

A ceux qui connaissent l'histoire de notre pays, ce travail rappellera ce qu'ils ont appris; à ceux qui ne la connaissent pas, il en donnera une idée générale; à tous, il doit être d'une grande utilité. Ce sera, si je puis m'exprimer ainsi, un *casier* dans lequel le lecteur placera facilement, dans leur ordre naturel de date, l'histoire des vues que l'*Album* présentera, au gré du caprice de l'artiste, mais toujours dans le but de plaire et d'intéresser.

L'histoire du Dauphiné présente sept époques bien distinctes, désignées par le nom des peuples qui ont successivement habité ce pays : 1° l'Allobrogie; 2° l'Allobrogie, province romaine; 3° le premier royaume des Burgondes ou Bourguignons; 4° la domination des Franks; 5° le second royaume des Burgondes; 6° le Dauphiné; 7° le Dauphiné, province française.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

L'ALLOBROGIE.

L'histoire des peuples qui ont existé en corps de nation avant les conquêtes des Romains est pleine d'incertitude et d'obscurité; ceux qui ont tenté de découvrir leur origine se sont lancés dans le vaste champ des

conjectures et ont aussi peu satisfait notre curiosité que notre raison. Les peuples comme les hommes ont eu leur enfance.

Aussi loin qu'il nous soit permis de regarder dans la nuit des temps, les Allobroges, unis aux Voconces et aux Cavares par un même gouvernement, sous le nom de ligue des Allobroges, nous apparaissent comme les premiers habitants des terres qui sont renfermées entre le Rhône et les Alpes. Ils faisaient partie de ces anciens Celtes dont on n'a pas encore dévoilé la mystérieuse antiquité; leur gouvernement, leur langage, leurs mœurs, leurs usages et leurs costumes étaient les mêmes.

Comme tous les peuples montagnards, les Allobroges étaient spirituels et se laissaient facilement séduire par les charmes de l'éloquence. Les bardes ou poètes chantaient les belles actions de leurs guerriers et célébraient le culte de la divinité avec les Druides, les Eubages et les Semnothées. Ils adoraient Tharamis, Theutatès, Hésus, Bélénus, Ouvane et Ogmion. Le chêne était un arbre sacré; le gui, la chameleuce, la pulsatille et l'œuf des serpents avaient de merveilleuses vertus.

L'an du monde 3446.

D'abord guerriers par nécessité, ils le furent bientôt par goût. La plus ancienne expédition militaire des Gaulois est celle de Sigovèse et Bellovèse. Le premier envahit l'Allemagne, le second l'Italie. Les Allobroges se précipitèrent à leur suite. Plus tard ils grossirent les troupes de Brennus, et Rome fut forcée de leur ouvrir ses portes.

218 ans avant J. C.

Nous les voyons ensuite prendre part aux guerres puniques et contribuer puissamment aux victoires des Carthaginois. Lorsque la rivale de Rome eut succombé, celle-ci n'oublia pas les Allobroges; les prétextes ne manquèrent pas, bientôt la guerre fut déclarée, et s'il faut en croire l'exagération du vainqueur, les Allobroges, unis aux Arvernes commandés par leur roi Bituit, auraient payé par une épouvantable défaite la gloire d'être entrés dans la cité-reine; cinquante mille hommes auraient péri dans cette fatale journée, et C. Fabius-Maximus, qui était à la tête des Romains, n'aurait perdu que trente de ses soldats.

Vaincus mais non soumis, du haut de leurs montagnes où ils s'étaient réfugiés, les Allobroges saluèrent par des cris de joie les Cimbres et les Teuthons, et coururent avec enthousiasme se ranger sous leurs étendarts.

101 ans avant J. C.

La victoire sembla les favoriser d'abord, mais Marius parut, et désormais tout céda à la puissance romaine.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

L'ALLOBROGIE, PROVINCE ROMAINE.

Les Allobroges avaient trop long-temps lutté contre les dominateurs du monde, et leur attitude était encore trop hostile pour que Rome ne cherchât pas à les soumettre par toute espèce de moyens. Ils furent donc violemment détachés de leur mère-patrie et durent faire partie intégrante du sol de l'Italie. C'est par cette raison que nous voyons dans la table de Peutinger *(tabula peutingeriana)* et dans l'itinéraire d'Antonin, Lyon prendre le nom de *Caput Galliarum* (commencement des Gaules). 100 ans avant J. C.

La république leur apporta ses lois, ses mœurs, ses dieux et son culte; mais toujours dirigée par cette sage politique qui lui a soumis autant de peuples que ses armes, elle leur laissa le choix de leurs magistrats, soumis toutefois aux ordres des prêteurs qu'elle-même nommait.

Dès ce moment l'Allobrogie devient province romaine, et dans tous les évènements qui vont se passer, elle ne joue qu'un rôle secondaire et passif.

Sertorius se révolte en Espagne, et le premier il vient ébranler le colosse romain contre lequel tant de nations allaient bientôt se ruer. Pompée fut envoyé contre lui; il entra dans l'Allobrogie par le Pont-de-Beauvoisin, et ce fut par ses ordres que le proconsul Manilius fortifia une éminence qui commande Vienne et qui, par cette raison, prit le nom de Pompeiacum. Plus tard on en a fait le fort Pipet. 96 ans avant J. C.

Ici se place naturellement un fait dont l'Allobrogie a droit de s'enorgueillir et que nous ne devons pas laisser dans l'oubli. Catilina conspirait à Rome ; Induciomar venait d'y arriver, et vainement il demandait justice au sénat contre le proconsul Fonteius, qui, abusant de son pouvoir, avait tyrannisé sa patrie. Les conjurés voulurent profiter de son juste mécontentement pour l'entraîner dans leur complot; il refusa, et peut-être Cicéron ne dut le titre de père de la patrie, qu'à la noble conduite de celui qu'on appelait encore un barbare. Rentré dans ses montagnes, Induciomar voulut, à la tête des Allobroges, obtenir par les armes ce qu'on avait refusé à ses prières; la fortune lui fut contraire, mais du moins il succomba honorablement. 65 ans avant J. C. 60 ans avant J. C.

48 ans avant J. C. Les Gaules, comme on le voit, étaient loin d'être soumises; des rassemblements nombreux avaient même repoussé les légions romaines. César entra dans l'Allobrogie par Ambrun et Chorges, assembla ses troupes dans le Viennois, battit les Helvétiens et Arioviste, fit de nouvelles fortifications autour de Vienne, dans laquelle il plaça cinq légions, et y établit un sénat auquel il donna la souveraine juridiction sur la province Viennoise. De là il marcha sur les Gaules dont il fit la conquête.

Sous Auguste, la province Viennoise prit le nom de Narbonnaise, et Narbonne devint sa capitale.

An de J. C. 1. Ici un fait immense s'accomplit. Dans un coin de la Judée s'élève une religion qui prêche l'égalité entre les hommes; elle se répand aussitôt dans l'Allobrogie et les Gaules. Bientôt des évêques sont nommés et bientôt aussi des discussions religieuses, en portant le trouble dans l'église nouvelle, donnent une vivacité nouvelle à la ferveur des adeptes. Enfin les persécutions viennent achever l'œuvre, et les dieux de Rome et sa mythologie disparaissent devant un homme-dieu, pauvre, mort sur une croix pour le salut de tous.

Cependant Rome succombait sous le poids de sa grandeur. La république, déchirée par les factions, avait fait place à l'empire, et déjà celui-ci, n'étant plus dirigé par une main ferme, n'attendait qu'un dernier choc pour s'écrouler. Alors, au gré du caprice des empereurs qui paraissent sur le trône et en disparaissent avec une égale rapidité, la province Viennoise devient tantôt la première de l'empire et tantôt la dernière.

Lorsque Constantin eut divisé l'empire d'Occident en deux gouvernements généraux sous le pouvoir de deux préfets du prétoire, le premier était préfet d'Italie et le second préfet des Gaules. Ce dernier avait sous sa juridiction les Gaules proprement dites, l'Espagne et la grande Bretagne. Trois vicaires ou lieutenants résidaient, le premier à Trêves, le second à Lyon, et le troisième à Vienne. Un préfet commandait à Cularo la cohorte première Flavienne; mille Sarmates étaient campés à Saillans.

A cette époque, les peuples barbares du midi et du nord, long-temps contenus par les armes romaines, s'élançaient sur l'empire comme sur
258. une proie assurée. Crocus, chef ou roi des Vandales, parcourait les Gaules comme un torrent dévastateur, et les ravageait. Ce fut alors que Maximien fortifia Cularo et en refit à neuf les murailles; ce n'était encore qu'une simple station militaire. Plus tard, Gratien, après avoir rendu

quelques édits à Moirenc, donna à Cularo, par des priviléges et de nouveaux agrandissements, la forme et la dignité d'une ville; elle prit le nom de *Gratianopolis*, nom que la langue franke a traduit long-temps après par celui de Grenoble.

L'empire était arrivé à un tel état de décadence, que l'on vit les Gaulois 406.
eux-mêmes nommer des empereurs. Avitus reçut d'eux le pouvoir, et, après lui, Majorien. Ce fut sous celui-ci que les Burgondes (1), qui déjà occupaient le nord des Gaules, vinrent, sous la conduite de Gondioch ou Gundicaire leur chef, attaquer Lyon. Cette ville fut prise et saccagée; Majorien la reprit bientôt, mais les Burgondes s'en étant de nouveau emparés, y assirent leur pouvoir. Vienne subit le même sort, et Gundi- 413.
caire en fit la capitale d'un nouvel empire qui prit le nom de royaume des Burgondes.

Ici finit la domination romaine dans l'Allobrogie, et il ne nous reste plus qu'une dernière observation à présenter à ce sujet. Si, comme on vient de le voir, les Allobroges perdirent leur nationalité; si même les Romains leur enlevèrent cette liberté si précieuse aux peuples des montagnes, ils reçurent en échange les arts, les sciences et les lettres de leurs vainqueurs. Les Romains ont laissé chez eux de précieux souvenirs de leur séjour. Les lettres prirent un accroissement rapide, et l'on vit Horace se féliciter de ce que ses odes étaient comprises dans cette province, et Martial lui-même témoigner sa joie de ce que ses épigrammes étaient appréciées à Vienne.

TROISIÈME ÉPOQUE.

PREMIER ROYAUME DES BURGONDES.

Les Burgondes, peuple guerrier, descendants de ces Gaulois qui, les 413.
premiers, entrèrent en Allemagne sous la conduite de Sigovèse, n'apportèrent pas avec eux la ruine et le carnage; leur domination, contrairement à celle de tous les peuples du nord, fut douce aux vaincus.

Leurs rois, nommés Kendius, résidèrent à Vienne; chrétiens du schisme d'Arius, ils ne persécutèrent cependant pas les chrétiens orthodoxes. Le

(1) Burgondes, Burh-Guuden, Burh-Gunder, hommes associés par le serment.

paganisme même fut toléré, quoiqu'on ne lui accordât pas la liberté d'un culte public.

A sa mort, Gundicaire partagea son royaume entre ses quatre fils. Gonde-Bald (1) eut Vienne; Hilpe-Rik (2), Lyon; God-Ghisèle (3), Genève; et God-Mar (4), Besançon. Cette division, alors fort en usage, produisit des guerres terribles. Bientôt, Hilpe-Rik et God-Mar s'arment contre Gonde-Bald et le chassent de ses états; mais, par un retour inespéré de fortune, il les surprend à son tour dans Vienne, fait couper la tête à Hilpe-Rik, jeter sa femme dans le Rhône, et prendre le voile à l'aînée de leurs filles. Hlode-Hilde (5), leur autre enfant, n'échappa à ce massacre que grâce à sa jeunesse et à sa beauté. Quant à God-Mar qui s'était réfugié dans un palais, Gonde-Bald y fit mettre le feu, et son frère périt dans les flammes.

Après ces sanglantes discordes, Gonde-Bald put jouir paisiblement de ses états; il fit alors divers édits qui réglaient le gouvernement, la justice et même les mœurs. Ces édits, qu'on a depuis assez improprement nommés loi Gombette, furent approuvés solennellement à Nyons par trente-deux comtes qui avaient contribué à leur rédaction. Ce code, qui conservait encore l'empreinte des temps de barbarie où il était rédigé, modifia quelquefois les lois romaines, et plus d'une de ses dispositions honorerait nos lois actuelles.

Cependant, à côté du royaume des Burgondes s'élevait un chef militaire plein de courage, ambitieux et cruel. Hlode-Wig (6), à la tête des Sicambres ou Franks (7), fiers enfants de Mere-Wig (8), un de leurs anciens chefs dont ils avaient conservé le nom, était sorti d'Allemagne comme les Burgondes, et avait chassé devant lui les fils dégénérés des
495. anciens Gaulois. Hlode-Wig demanda à Gonde-Bald sa nièce, Hlode-Hilde pour épouse, et elle lui fut accordée.

(1) Gondebaud et, par corruption, Gombaud. — (2) Chilpéric. — (3) Godegisile. — (4) Godemard. — (5) Clotilde. — (6) Clovis. — (7) Mérovée. — (8) Franks, ou intrépides.

Nota. Nous avons adopté l'ancienne orthographe des noms teutoniques, parce qu'ils représentent mieux ainsi l'esprit et les mœurs de l'époque. Tous offrent une double signification. Ainsi, Gonde-Bald signifie guerrier hardi; Hlode-Wig, célèbre combattant ou guerrier; Hlode-Hilde, célèbre jeune fille; Mere-Wig, grand guerrier, et ainsi des autres.

Ce mariage fut fatal à Gonde-Bald. Bientôt Hlode-Wig, excité par sa femme qui n'avait jamais pardonné à son oncle la mort de toute sa famille, s'unit à God-Ghisèle, et tous deux ils marchent contre le roi des Burgondes qui perd deux batailles, l'une près de Dijon, l'autre à Vienne. Un traité fut la suite de ces défaites : Gonde-Bald céda à son frère Vienne, sa propre capitale, et de plus il s'obligea à payer un tribut au chef des Franks, qui consentit à retourner dans les terres qu'il avait conquises sur les Gaulois.

Cependant Gonde-Bald brûlait d'effacer, par une victoire, la honte de son dernier traité. Bientôt il vient mettre le siége devant Vienne et s'en empare. Cinq mille Franks laissés par Hlode-Wig périssent dans un château qui est incendié, et God-Ghisèle lui-même meurt percé de coups d'épées dans une église où il s'était réfugié. A cette nouvelle, Hlode-Wig revient rapidement sur ses pas et rentre dans le royaume des Burgondes. Gonde-Bald fuit de nouveau devant lui et se retire en Italie où il meurt ; une portion de ses états passe à Sighe-Mund (1) son fils ; le reste est cédé à Thiode-Rik (2), roi des Goths.

Le règne de Sighe-Mund ne fut pas heureux. Hlode-Wigh, en mourant, avait partagé son petit royaume entre ses quatre fils, Hilde-Berht (3), Hlode-Her (4), Thiode-Rik et Hlode-Mir (5). L'implacable Hlode-Hilde n'étant pas satisfaite de la mort de Gonde-Bald, voulait encore celle de Sighe-Mund. Elle inspire sa haine à ses enfants; ils s'arment, et bientôt Vienne tombe en leur pouvoir; Sighe-Mund, sa femme et ses deux enfants sont faits prisonniers et envoyés à Orléans.

Cependant God-Mar accourait au secours de son frère, et à son tour il chasse les Franks de Vienne. Hlode-Mir, à cette nouvelle, fait trancher la tête à Sigh-Mund et à sa femme, poignarder leurs deux enfants; puis il entre dans le royaume des Burgondes et va au-devant de God-Mar. Les deux armées se rencontrent dans une plaine près de Vézeronce; la victoire se décide en faveur des Burgondes, Hlode-Mir y est tué, et les Franks fuient devant leurs ennemis.

L'année suivante, Hilde-Berht et Hlode-Her attaquent God-Mar qui, vaincu, se retire d'abord en Espagne chez les Visigoths, et de là en Afrique chez les Vandales. Dès ce moment, le royaume des Burgondes fut uni à

(1) Sigismond. — (2) Théodoric. — (3) Childebert. — (4) Clotaire. — (5) Clodomir.

celui des Franks; Orléans devint ville royale, et Gontran, fils de Hlode-Her y fixa sa résidence.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

DOMINATION DES FRANKS.

Le moyen âge, qui commence à Hlode-Wigh en l'année 476, est, de toutes les époques, celle qui présente le spectacle le plus curieux, et c'est alors que l'on voit les peuples du midi et du nord, poussés par le même
531. esprit d'émigration, s'élancer sur les pays du centre. Les uns y fondent des royaumes paisibles et florissants; d'autres y apportent le fer, le feu et l'esclavage. Des guerres sanglantes, le meurtre et l'assassinat dans la famille des rois, et, au milieu de ces désordres, des fondations nombreuses de monastères, le clergé s'élevant rapidement au-dessus des autres classes, et posant enfin sa main, naguère soumise, sur la couronne des rois franks : tels sont les faits qu'offre l'histoire des temps que l'on a nommés le moyen âge.

Les rois franks ayant transporté le siége de leur royaume à Orléans, Vienne perdit beaucoup de son importance; on lui laissa cependant les patrices et les principaux officiers.

573. Ce fut vers l'an 573 que Mummol, chef des Franks, battit et chassa de l'Ambrunois les Long-Bards (1) et les Saxons qui le ravageaient.

597. Gontran mourut en l'année 597; son neveu Hilde-Berht lui succéda, mais il fut empoisonné par sa propre mère, la fameuse Brune-Hilde (2) qui régna sous les noms de ses petits-fils Thiode-Rik et Thiode-Berht.

730. Au commencement de l'année 730, les Maures ou Sarrasins, qui avaient déjà conquis l'Espagne, s'avançaient dans l'intérieur de la France. D'un autre côté, dit un auteur moderne, « un second ban de Franks » d'entre Rhin et Meuse, purs de tout mélange avec les nations du midi; » de Franks qui maniaient l'épée, vivaient à cheval, et n'aimaient à se » reposer que dans les camps ou dans une demeure fortifiée qui, à elle » seule, était un camp, descendit du nord-est vers l'occident et vers le » sud.

(1) Long-Bards, Longo-Bardi, hommes aux longues pertuisanes; par corruption, Lombards. — (2) Brunehaut.

» Les nouveaux envahisseurs traitèrent les Franks dégénérés de la » Gaule comme ceux-ci avaient traité les Gaulois; ils unirent, dans la » même défaite et dans la même dépossession, les fils des vainqueurs et » les fils des vaincus; surtout ils anéantirent, pour ces derniers, la » portion de liberté que l'indolence du peuple gouvernant leur avait » permis de reprendre. Depuis la Meuse jusqu'aux Pyrénées, la terre des » Gaules fut partagée de nouveau, et la plupart des domaines passèrent » à des maîtres étrangers, soit qu'ils appartinssent à des Franks d'origine, » ou à des prêtres dotés par des Franks, ou à des Gallo-Romains, fer- » miers des Franks et des prêtres. Les conquérants laissèrent, comme par » dérision, les rois issus de Mere-Wig garder quelque temps leur titre » sans pouvoir; puis, dans une assemblée tenue en plein champ, ils leur » enlevèrent le signe de leur descendance germanique, les tondirent » comme des Gaulois, et les destituèrent de la royauté. »

Karl, surnommé Martel ou Marteau de Farge, à la tête de cette horde nouvelle de barbares, marcha contre les Sarrasins qui s'avançaient en ravageant Marseille, Valence, Viviers, Lyon, Auxerre et Sens, et qui menaçaient de le déposséder de la terre qu'il venait de conquérir. Les deux armées se rencontrèrent à Tours; la bataille fut sanglante et longtemps disputée, mais enfin la lance des Sarrasins plia sous la hache des Franks; Karl les chassa devant lui, et le midi, déjà ruiné par les Maures, fut encore dévasté par ce prétendu libérateur. « Aussitôt que cette nou- » velle race de barbares, dit encore l'auteur que nous avons déjà cité, » sous la conduite de son chef Karl, se fut répandue au midi, pillant, » dévastant les cités et y allumant des incendies dont les traces subsistent » encore sur les voûtes du cirque de Nîmes, il vint de Rome des ambas- » sadeurs qui offrirent au capitaine frank l'amitié des saints apôtres et » l'alliance de l'église. En vertu de cette alliance, Pippin (1), fils de Karl, » élu roi de tous les Franks de la Germanie et de la Gaule, après avoir » été promené sur un bouclier, fut consacré une première fois par » l'archevêque de Mayence, et ensuite par le pape Etienne, venu exprès » dans le pays des Franks. »

Ce fut lors de la déroute des Maures, qu'une partie de leur armée prit le chemin de Grenoble. Moirenc, sans défense, fut saccagée; à Grenoble,

(1) Pepin.

tout fut passé au fil de l'épée. Gap, Ambrun et Briançon ne furent pas épargnées; les évêques, chassés de leur diocèse, se retirèrent à Saint-Donnat, et les comtes de la vallée de Grésivodan s'enfuirent à Albon, près de Vienne (1).

Cependant Pippin, reconnaissant de ce que le pape avait fait pour lui, s'avançait vers les Alpes avec ses Germains, s'arrêtait à Vienne, et de là se dirigeant sur l'Italie, où il venait de recevoir le titre de patrice, enlevait aux Long-Bards plusieurs villes dont il faisait don à Saint-Pierre et à
768 l'église de Rome. Quelque temps après, son fils, nommé Karl comme son aïeul, et auquel la postérité a donné le titre de magne ou grand, Karl, franchissant à son tour les Alpes, chassait définitivement les rois Long-
773. Bards dont les villes augmentaient le patrimoine de Saint-Pierre; et salué du nom d'empereur par les papes, il retournait dans Aaken (2) sa capitale, fonder un empire rival de celui d'Orient.

Malheureusement ce nouvel empire avait besoin d'une main aussi ferme que la sienne pour en tenir les rênes. Ses descendants, faibles et inhabiles, n'eurent pas la force de diriger et de contenir tant de nations réunies par la volonté d'un seul homme, et bientôt l'empire n'exista plus que de nom.

870. Karl dit le Chauve, un des descendants de Karl dit Magne, venait de donner la fille de Louis II, son propre fils, au comte Boson; il lui cédait en même temps le comté de Vienne qu'il avait enlevé au comte Gerard. En revenant d'Italie, il meurt et laisse ses états à Louis-le-Bègue, qui, après avoir été couronné empereur par le pape Jean VIII, meurt aussi,
879. et la couronne passe sur la tête de Louis et Karloman, ses deux fils.

Ce fut sous ce double règne que Boson, poussé par l'ambition d'Hermengarde, sa femme, et plus encore par la faiblesse des deux rois, assembla dans le palais de Mantaille, près de Vienne, les grands et les prélats, et le 15 octobre 879 on releva pour lui l'ancien royaume des Burgondes.

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné*. D'autres auteurs pensent que la vallée de Grésivodan n'a jamais été envahie par les Maures. — (2) Aix-la-Chapelle.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

SECOND ROYAUME DES BURGONDES.

Les Franks avaient possédé ce royaume pendant trois cent cinquante-trois ans; l'espèce d'usurpation de Boson le rendit électif, et Louis, son fils, ne prit le titre de roi qu'après son élection, qui eut lieu à Varennes en 889, et à laquelle tous les comtes et seigneurs du nouveau royaume prirent part.

Cependant Louis et Karloman n'avaient pu se voir enlever ainsi la plus belle portion de l'empire de Karl-le-Grand, sans tenter au moins de la défendre. Ils vinrent en conséquence attaquer Vienne, qu'ils emportèrent d'assaut et où ils firent prisonnières la femme et la fille de Bozon. Celui-ci attaqua et reprit sa ville capitale, et les deux rois étant morts peu après, il rendit hommage à Karl-le-Gros, qui sanctionna cette usurpation et lui rendit sa femme et sa fille. 884.

Les Maures, ainsi qu'on a pu le voir dans le paragraphe précédent, occupaient encore une grande portion du Dauphiné, et ce fut près de deux cents ans après la victoire de Karl-Martel, que Konrad, un des successeurs de Boson, aida Isarn, évêque de Grenoble, à les chasser de son diocèse. Les comtes d'Albon, qui prirent part à cette guerre, rentrèrent après la victoire dans leur ancien comté de Grésivodan.

En 994, Rad-Holf(1), l'indigne descendant de Boson, était tombé dans un tel état de faiblesse, que le royaume des Burgondes, miné de toutes parts, s'écroulait, et qu'à sa place s'élevait l'anarchie hideuse. 994.

Chaque seigneur possédait souverainement une certaine portion du territoire. Le titre de comte ne le cédait qu'à celui de roi, et l'autorité des personnes qui en étaient revêtues s'accrut à un tel point, qu'on les vit s'intituler comtes par la grâce de Dieu. A certaines époques, ils s'assemblaient tous avec les évêques, tantôt dans un comté, tantôt dans un autre, pour rendre la justice. C'était ce qu'on appelait *placita* ou plaids, véritables parlements ambulatoires, justice de lances et d'épées, et dont le peuple ne pouvait rien espérer. La nation était serf; attachée

(1) Rodolphe.

à la glèbe, torturée par mille petits tyrans, vainement elle implorait un maître. Les empereurs d'Allemagne, qui avaient d'abord tenté de s'emparer du royaume, impuissants contre tant de maux et trop faibles pour arrêter les usurpations, donnaient des fiefs à ceux auxquels ils ne pouvaient les arracher; les prélats eux-mêmes devenaient souverains, et l'on vit l'archevêque de Vienne recevoir en don la ville de Vienne, et les autres villes épiscopales passer en fief à leurs évêques.

C'est à cette époque désastreuse que se formèrent diverses petites souverainetés, sous le nom de comtés et baronnies. Il y eut huit comtés et cinq baronnies. Les comtés étaient ceux de Vienne, de Grésivodan, de Savoie, de Salmorenc, de Valentinois, de Diois, d'Ambrunois et de Gapençois.

Les cinq baronnies étaient celles de Clermont, de la Tour, de Montauban, de Mevillon et de Sassenage.

Le second royaume des Burgondes n'existait plus, et rien ne l'avait remplacé; chaque comte ou baron commandait dans son petit état; indépendants les uns des autres, le plus fort faisait la loi au plus faible, et rien ne faisait prévoir quelle serait la fin d'un état aussi monstrueux.

SIXIÈME ÉPOQUE.

DAUPHINÉ.

Nous venons de dire que l'ancien royaume des Burgondes ne fut pas immédiatement remplacé par le Dauphiné. L'origine et l'étymologie de ce mot sont même assez incertaines.

Les uns veulent que ce nom soit resté aux Allobroges lorsqu'ils allèrent avec les Gaulois faire le siége de Delphes. On les appela, depuis lors, disent-ils, Delphinéens. Cette opinion est assez peu probable, puisque postérieurement et dans tout le cours de l'histoire que nous venons de parcourir, ce nom ne reparaît jamais.

Les autres disent que Guigues IV ayant repris le titre de Dalphinus, ainsi que cela était d'usage à cette époque, dans les grandes maisons, pour distinguer les enfants entre eux, ses descendants continuèrent à porter le même nom, et que peu à peu le titre de Dauphins de Viennois leur resta.

Quelques autres enfin pensent que l'un des descendants des comtes de Grésivodan et de Viennois ayant porté un dauphin sur l'armet de son casque, ses enfants adoptèrent les mêmes insignes, et que ce fut à cause de cela qu'on leur donna le nom de Dalphini.

Quoi qu'il en soit de ces différentes étymologies et de leur degré de vraisemblance, ce ne fut que sous le dauphin Guigues VII, en 1245, qu'ont vit figurer pour la première fois un dauphin dans ses armes et dans ses sceaux. Humbert Ier, de la maison de la Tour, et chef de la troisième race des Dauphins, négligea ses anciennes armes pour prendre celles des Dauphins. Jean ne mit qu'un dauphin dans la plupart de ses sceaux; enfin le dernier souverain de ce pays, Humbert II, se déclara ouvertement pour le dauphin, et, ayant établi un conseil souverain dans Grenoble, il voulut qu'un dauphin fût gravé dans son sceau. Depuis lors le parlement a conservé les mêmes armes. 1245.

Des personnes, ce nom passa bientôt aux terres possédées par elles, et une bien petite portion de l'ancien royaume des Burgondes fut appelé Dauphiné. Il ne faut pas croire, en effet, que le Dauphiné fût aussi considérable qu'il l'a été par la suite. Dans le principe, il ne se composait absolument que du comté de Viennois; ce ne fut que bien long-temps après que la baronnie de la Tour, les terres que possédaient les comtes de Savoie dans cette province, les comtés de Diois et de Valentinois, enfin les baronnies de Mevillon et de Montauban, furent unies au Dauphiné et durent en prendre le nom par suite des déclarations expresses des Dauphins.

Quant à l'origine de ces mêmes Dauphins, elle est presque aussi incertaine que l'étymologie de leur nom. Nous avons déjà dit qu'à l'époque de l'invasion des Maures dans le Grésivodan, les comtes de ce pays chassés de leur petit état se réfugièrent à Albon dans le Viennois et y habitèrent plus de deux cents ans.

Maintenant, s'il faut en croire quelques historiens, le plus ancien de ces comtes serait *Wigo-Comes*, Guy ou Guigues qui se serait trouvé en 889 à l'assemblée de Varennes et aurait pris part à l'élection de Louis lorsqu'il fut appelé à remplacer Boson son père; mais cette généalogie est bien incertaine, et peut-être Chorier n'a-t-il voulu que flatter la vanité de quelques anciennes maisons.

Selon d'autres historiens, qui s'appuient sur des titres plus authen-

tiques, la tige des Dauphins ne remonterait d'une manière certaine qu'à Guigues dit le Vieux. Nous croyons utile de placer ici ces deux généalogies qui, ainsi qu'on le verra facilement, ne diffèrent entre elles que par la suppression des premiers degrés que Valbonnais a supprimés comme manquant de preuves certaines.

Généalogie des Dauphins,

SELON CHORIER.

PREMIÈRE RACE.

Guy ou Guigues Ier, an 889
Guy II, an 940
Guy III, mort vers l'an 1016
Guy IV, an 1050
Guy V, an 1060
Guy VI, dit le Vieux, mort en..... 1075
Guy VII, mort en..... 1125
Guy VIII, mort en 1143
Guy IX, mort en 1167
Guy X, dit Humbert, an..... 1168

DEUXIÈME RACE.

Béatrix.
Guy XI, dit André, mort en 1236
Guy XII, mort en 1270
Jean Ier, an 1282

TROISIÈME RACE.

Anne, morte en 1296
Humbert Ier, mort en 1307
Jean II, mort en 1318
Guy XIII, (on ignore l'époque de sa mort).
Humbert II, mort en 1355

Généalogie des Dauphins,

SELON DUCHESNE ET VALBONNAIS.

PREMIÈRE RACE.

Guigues Ier, dit le Vieux.
Guigues II, dit le Gras.
Guigues III.
Guigues IV, le Dauphin.
Guigues V.

DEUXIÈME RACE.

Béatrix, Dauphine de Viennois, mariée à Hugues III, duc de Bourgogne.
Guigues VI, dit Guigues André.
Guigues VII.
Jean Ier.

TROISIÈME RACE.

Anne, Dauphine de Viennois, mariée à Humbert, baron de la Tour.
Jean II.
Guigues VIII.
Humbert II.

Notre plan n'est point, nous l'avons dit de donner ici l'histoire de tous les Dauphins en particulier; les faits généraux seuls sont à nous et nous nous en emparons.

Les Dauphins, soit par voie de conquête soit par alliance, avaient fini

par posséder presque toute l'ancienne Bourgogne. Mais à côté d'eux s'élevaient de formidables adversaires qui devaient d'abord leur faire rechercher l'appui de la France et enfin amener la réunion du Dauphiné à cette puissance. Les comtes de Savoie possédaient des terres dans le Dauphiné, et les Dauphins en avaient également dans la Savoie. C'était là un sujet 1325.
éternel de discordes ; aussi les Dauphins se succèdent et nous les voyons constamment lutter contre leurs redoutables voisins. « Il n'y eut, dit » Chorier, durant plusieurs années, qu'entreprises des uns contre les » autres, qu'attaques, prises et reprises de villes et de châteaux, com- » bats, meurtres et incendies; ce sont les fruits de la guerre et ce qu'on » appelle guerre. »

Tant de maux devaient avoir un terme; un évènement funeste arrivé dans la famille de Humbert II vint hâter le dénouement qui était visible à tous les yeux : les chroniques rapportent que ce Dauphin, au désespoir de la mort de son fils André, qu'il avait laissé tomber lui-même dans l'Isère d'une fenêtre de son palais, reconnut la main de Dieu qui lui ordonnait d'abandonner le monde, et lui obéit. En conséquence, un traité, sanctionné par tous les seigneurs dauphinois assemblés, eut lieu le 16 juillet 1349 avec Philippe-le-Bel, par lequel Humbert céda le Dauphiné, les 1349.
comtés et les terres en dépendant au fils aîné des rois de France, qui devaient prendre le titre de Dauphins. Ce traité reçut son exécution et dès ce jour le Dauphiné fit partie du royaume de France.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

LE DAUPHINÉ, PROVINCE DE FRANCE.

Ici l'histoire du Dauphiné se trouve mêlée avec l'histoire de la nation française et se confond pour ainsi dire avec elle. Le traité de 1349 avait stipulé la séparation perpétuelle de cette province avec la grande nation; cependant cette clause ne reçut jamais son exécution. Et quoique dans le principe il n'y eût pas de changements notables dans l'administration, les Dauphins français y commandèrent rarement et des gouverneurs nommés par le roi y faisaient exécuter les ordonnances communes au reste du royaume.

Le conseil delphinal ne fut érigé en parlement, par Louis dauphin, qui

plus tard fut Louis XI, qu'en l'année 1453. L'usage des assemblées des états en corps, qui avait pris naissance sous les Dauphins de Viennois, y fut conservé et devint le type de ces états généraux qui un jour devaient changer la face de la France.

Les Dauphinois prirent part à toutes les guerres de la nation française, et les guerriers de cette province partagèrent la gloire et les malheurs de leur nouvelle patrie. On vit même un roi de France baisser la tête sous l'épée d'un chevalier dauphinois auquel ses contemporains et la postérité ont accordé le glorieux témoignage d'avoir été sans peur et sans reproche, on vit, dis-je, ce roi recevoir de Bayard l'accolade et le titre de chevalier.

1560. Long-temps après, les guerres de religion, en soulevant de violentes passions, donnèrent naissance à des héros dans tous les partis. Des Adrets,
1572. Maugiron, Montbrun, Lesdiguières, qui fut d'abord protestant et qui ensuite troqua sa religion contre l'épée de connétable, sont des guerriers qu'on est fier de nommer. Malheureusement ces guerres terribles amenèrent des pertes irréparables pour l'histoire de notre pays; trente-deux places ou châteaux virent raser leurs fortifications, et quelques temps après une ordonnance entraîna la démolition de celles de quatorze autres villes considérables.

1788. Les guerres de religion cessent enfin; les rois de France se succèdent, et pour faire face les uns à des guerres dispendieuses, les autres au luxe d'une cour qui marchait à sa perte, ils accablent les peuples d'impôts
1789. plus lourds de jour en jour. Une révolution était imminente; elle éclate enfin; le Dauphiné marche à sa tête, et le premier il réclame, par ses fameuses assemblées de notables à Romans et à Vizille, des garanties contre les pouvoirs qui vont se succéder. Dans cette immense secousse le Dauphiné perdit son unité, et dès-lors il forma les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. En 1830 il perdit le privilége, que lui avait rendu la restauration, de donner le titre de Dauphin aux fils aînés des rois de France, qui prennent aujourd'hui le nom de prince royal.

J. MARIGNY.

ALBUM

DU DAUPHINÉ.

CREST.

(Pl. 1.)

Sur la pente d'une roche coquillière, s'élève, au centre de la riante et pittoresque vallée de la Drôme, la petite ville de Crest, à laquelle les naïfs antiquaires du XVIe siècle auraient donné une origine grecque, en attribuant sa fondation à une colonie crétoise; tandis qu'assise sur la crête d'un monticule, son nom n'est que l'image de sa position topographique. Le vieil historien du Dauphiné, Aymard-du-Rivail a cru, d'après le texte de quelques chartes du XIe siècle, que Crest avait été fondé par une famille puissante de la contrée, celle des Arnaud; mais ce n'est là qu'une conjecture dépourvue de toute certitude historique (1).

Le monument le plus reculé de l'existence de cette ville au moyen âge est celui que nous fournissent les annalistes de la croisade contre les Albigeois.

En 1212, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, qui avait embrassé la cause de l'infortuné Raymond, comte de Toulouse, fut assiégé à Crest, par les forces réunies de Humbert II, évêque de Die, et de Simond de Monfort, mais sans succès. Il paraît qu'un peu antérieurement les évêques de Die et successivement les sires de Poitiers avaient fait construire un vaste château fort, dont le donjon existe encore aujourd'hui. Simond de Montfort et Humbert de Miribel, évêque de Valence, ayant, en 1217, déclaré la guerre au comte de Valentinois,

(1) *Aymari Rivallii, de Allobrogibus;* Ms. de la bibliothèque du roi, in 4°, n° 6014, fol. 67. — Les anciens titres désignent Crest sous cette dénomination : *Crista Arnaudorum.*

par le motif qu'il soutenait la cause des ennemis de la foi, vinrent mettre le siége devant le château de Crest, et s'en rendirent maîtres par la trahison du gouverneur, Arnaud Daydie (1). Pendant deux siècles cette place fut le but constant des hostilités des évêques de Valence et de Die et des sires de Poitiers, petits tyrans dont les rivalités plongèrent les habitants de la contrée dans les horreurs d'une guerre civile sans cesse renaissante. Les derniers évènements militaires dont elle a été le théâtre se sont accomplis pendant le cours des guerres de religion, en 1569. Le 23 octobre 1576, Lesdiguières ne réussit pas à s'en emparer.

Les évêques de Valence et les sires de Poitiers, qui convoitaient mutuellement la propriété exclusive de Crest, y exercèrent leur autorité tantôt simultanément par voie de transaction, tantôt isolément, suivant la chance des armes. Ainsi, le 6 mai 1332 ils y établirent un paréage de juridiction, et le comte y fonda une cour de justice, qui prit le nom de cour majeure, *curia major*. Enfin, le 8 janvier 1382, Louis de Poitiers, qui avait fini par acquérir des évêques de Valence leurs droits de copropriété, éleva à Crest un hôtel des monnaies, avec exprès commandement à Pierre Chabert, son trésorier général, d'y faire battre toutes espèces d'or et d'argent (2).

Louis II de Poitiers ayant, en 1419, cédé son comté de Valentinois et de Diois au roi de France, la ville de Crest fut, par ce transport, incorporée au royaume et réunie au Dauphiné, qui était l'apanage des fils de France. Louis XI, encore dauphin, créa pendant son séjour dans le Valentinois, en 1447, une sénéchaussée à Crest, juridiction dont les statuts et le style, divisés en 100 articles, furent revisés et rédigés plus tard par le jurisconsulte Jean Rabot, et homologués par le parlement de Grenoble le 20 octobre 1469 (3). La ville était aussi commandée par un chef militaire dont la nomination appartenait au roi; outre

(1) Pierre de Vaulx-Cernay, *Histoire des Albigeois*, dans les mémoires relatifs à l'histoire de France, collection de Guizot, tome 14, pag 335. — *Chronique romane de la guerre des Albigeois*, dans l'*Histoire de Languedoc*, par D. Vic et D. Vaisette, tome 3, *Preuves*, page 1re à 108, *in fine*. — *Histoire des comtes de Valentinois et de Diois*, par André Duchesne, Paris, 1628, in 4°, page 6. — *Columbi*, *de rebus gestis episcoporum valentinorum*, *apud opuscula Columbi*. Lugduni, 1668, in-fol., pag. 264.

(2) *Histoire du Dauphiné*, par Chorier, tome 2, page 376; Lyon, Thioly, 1672, in-fol. — *Mémoire pour les officiers du siége présidial de la sénéchaussée de Crest, contre les officiers du présidial de Valence;* in folio, page 5.

(3) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome 2, page 475.

ses attributions spéciales, la juridiction de ce gouverneur s'étendait encore sur le domaine de l'autorité civile, car il avait le droit de nommer les consuls de la ville (1).

Le seul monument remarquable à Crest, mais qui, par l'imposante simplicité de sa masse, frappe vivement l'attention, est le donjon du château. Situé sur le point culminant du rocher, auquel est adossée une partie de la ville, il domine au loin la vallée et semble menacer de sa chute formidable les humbles habitations qui gisent à ses pieds. Il est formé de quatre murs, dont celui du nord, élevé de 150 pieds, est entièrement détaché des deux autres. Chaque face a 80 pieds de largeur environ, et l'épaisseur des parois à la base est de 18 pieds. L'œil aperçoit encore épars sur le sol les rares vestiges du château, qui fut rasé par ordre de Louis XIII; mais il serait difficile de déterminer son assiette; cependant ce n'est pas sans intérêt que les curieux porteront leurs regards sur un vieux plan en relief de cet édifice sculpté sur bois et placé dans le panneau de la porte de l'église (2).

L'histoire n'a daigné répandre aucune lumière sur les évènements qui ont signalé l'existence de la ville de Crest au moyen âge et pendant le cours des guerres civiles, et cependant il est permis de penser qu'en fouillant dans les dépôts publics et particuliers, il serait facile d'en évoquer des annales toujours chères aux affections de ceux qui révèrent la religion des souvenirs et dont le cœur n'est pas fermé à l'instinct de la nationalité (3). Sans doute les documents produits par ces recherches paraîtraient de prime-abord d'importance légère, mais réunis en faisceau, ils grandiraient bientôt de cet intérêt puissant

(1) L'un d'eux, M. de Grammont, ayant nommé consuls deux citoyens qui n'avaient pas la réputation d'être de grands clercs, un M. Rigaud fit assez plaisamment à ce sujet les vers suivants :

Caligula, grand empereur,
Fit son cheval consul de Rome;
Mais Grammont, notre gouverneur,
A bien plus fait que ce grand homme;
Car il y fait tout d'une voix,
Deux ânes consuls à la fois.

(2) *Notice sur la tour de Crest*, par M. Dourille, dans le journal le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, 18 décembre 1832, n° 100.

(3) C'est ainsi que M. Buchon a publié dans la *Revue trimestrielle* un fragment d'un journal inédit de la famille Rigaud, relatif aux persécutions qu'essuyèrent les protestants de Crest après la révocation de l'édit de Nantes.

que l'amour du pays prête aux moindres choses. Ainsi l'inscription que ce bourgeois du temps de la ligue a gravée sur une pierre du rempart n'est-elle pas un monument de la période la plus malheureuse et la plus palpitante de vie de nos annales nationales et sur lequel des recherches locales révèleraient sans doute des détails intéressants? Cette inscription latine relate que « la mu-
» raille de la ville ayant été renversée et détruite par une attaque imprévue, au
» milieu de la nuit, pendant les temps calamiteux des guerres civiles, fut bien-
» tôt relevée par les efforts et la diligence à peine croyable des habitants, l'an
» 1580, sous le règne de Henri III (1). »

La description de l'état actuel de Crest sous ses rapports sociaux et industriels appartient essentiellement au domaine de la statistique et ne saurait entrer dans les bornes étroites de cette simple notice. Il suffira d'énoncer que cette ville, déchue, il est vrai, de l'importance commerciale qu'elle avait acquise au XVIIIe siècle, est encore aujourd'hui une des cités du département de la Drôme dans lesquelles l'industrie se développe avec le plus d'activité et d'intelligence.

Si l'on compulse les annales de la littérature pour y chercher ses illustrations, il faut avouer qu'elles sont rares; mais quelques-unes d'entre elles ne sont pas sans valeur. Ainsi, au XVIe siècle, cette ville a donné le jour à Nicolas Barnaud, bizarre médecin huguenot, qui dépensa sa vie vagabonde à parcourir les villes de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Suisse, et dont la plume féconde a écrit de folles rêveries sur la pierre philosophale, des dissertations théologiques sur l'écriture sainte et des traités de haute politique et d'administration financière. Un des ouvrages de ce hardi novateur offre ce curieux rapprochement, qu'il fonde la réforme de l'état sur la vente des biens du clergé, la déportation des prêtres, leur mariage, la fonte des cloches, l'organisation d'une milice bourgeoise, moyens réalisés deux siècles plus tard par la révolution française. Les écrits politiques de Barnaud étaient trop audacieux pour qu'il osât y attacher son nom; la plupart parurent sous le pseudonyme de Froumenteau, circonstance qui a jeté les bibliographes dans les plus graves difficultés et qui achève de répandre sur la vie de cet écrivain original une obscurité que la critique n'a su encore élucider (2). Au milieu du XVIIe siècle vivait l'honnête David Rigaud, qui fit les ratines non moins bien que les vers, car cet

(1) *Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix; Valence, Borel, 1835, in-4°, page 470.

(2) *Biographie universelle*, tome 3, page 389; tome 16, page 127.

excellent homme a eu la candeur de nous apprendre, en tête du *Recueil de ses œuvres poétiques*, qu'il était marchand de la ville de Crest (1). Duvaure, auteur d'une comédie oubliée, et son fils, qui a écrit quelques mémoires agronomiques; Faure-Biguet, à qui l'on doit des recherches curieuses sur les bélemnites de la contrée; Rigaud-de-l'Isle, que réclament les sciences physiques, et quelques autres écrivains ont aussi vu le jour à Crest.

Enfin le lieutenant-général Digonet, né dans cette ville en 1763, occupe un rang élevé dans les fastes militaires.

OLIVIER (Jules).

RUINES DE BEAUVOIR.

(Pl. 2.)

SUR la rive gauche de l'Isère, en face de Saint-Marcellin, s'élève un roc, et sur ce roc apparaissent les vestiges d'un château fort, démoli dans le temps où Louis XI, poursuivant ses projets de réforme, ordonnait de détruire ces nombreuses forteresses qui couvraient notre sol; là était Beauvoir.

Ce château, cité souvent dans nos annales, défendu autrefois par sa position, par ses tours, par l'Isère, par le torrent qui coule au pied de ses fondations naturelles, au sud par un large fossé creusé dans le rocher même, n'offre plus de nos jours qu'un amas de ruines. La porte qui y conduisait existe intacte; elle est placée à l'entrée de ce fossé, et, pour y arriver, on suit un chemin rapide et tortueux, se prolongeant, au-delà, jusqu'à la plate-forme.

Parmi les ruines qu'on distingue encore au milieu de ces décombres, quelques-unes méritent d'être examinées, principalement celles d'une chapelle,

(1) *Recueil des œuvres poétiques* du sieur David Rigaud, marchand de la ville de Crest, en Dauphiné, avec le *Poème de la cigalle;* Lyon, Larivière, 1653, in-8°.

dont le style indique une certaine magnificence dans la construction. Il y a peu d'années qu'elles étaient plus considérables : on y remarquait deux vastes fenêtres avec leurs roses et leurs ornements gothiques, de hautes colonnes et une partie de la voûte du chœur. Aujourd'hui ne sont plus debout qu'une seule fenêtre et quelques pans de murailles; ses autres vestiges ont disparu : on doit cette perte à un propriétaire qui, par une coupable insouciance, fit servir plusieurs de ces débris aux réparations d'une maison voisine.

Cette chapelle, des murs tombant de vétusté, des masures revêtues de lierres ou de touffes de lichen, une tour carrée et trois ailes colossales d'un édifice qui paraît avoir été le principal bâtiment, sont les restes de ce château, attribué à un de nos anciens Dauphins.

On ignore quel en fut le fondateur. Il est à croire néanmoins que son origine ne doit point remonter au-delà du XIIIe siècle; peut-être est-ce l'ouvrage de Guigues-André, ou de son fils Guigues, qui, tous deux, n'eurent rien de plus à cœur que d'étendre leur puissance dans le Royannais. Son architecture se réfère d'ailleurs au temps de ces deux princes. L'époque de sa démolition est mieux connue; elle date de 1476.

N'oublions pas de rappeler que, près du château, est une espèce de caverne d'une profondeur d'environ douze pieds, qu'on dit avoir été le pigeonnier des Dauphins.

A des ruines, Beauvoir joint ses traditions et ses souvenirs historiques.

Les Dauphins de la troisième race y fixèrent souvent leur résidence ; la beauté du site, une vue délicieuse, la proximité de la forêt de *Claix* destinée aux plaisirs de la chasse, durent nécessairement les attacher à ce séjour. Humbert Ier et Humbert II en firent, pour ainsi dire, leur demeure habituelle; il existe une foule d'ordonnances et d'autres actes de leur règne, signés de Beauvoir. Le dernier de ces deux princes, surtout, eut pour ce lieu une prédilection extrême, au point qu'il s'en réserva la possession, lorsqu'il céda ses états à la France. Il l'appelait son *hospice*. La Dauphine Marie s'y plaisait également, d'où vient qu'on le trouve nommé aussi dans des titres latins l'*hospice* de la Dauphine (*hospitium Dalphinæ*).

Humbert II y établit, en 1336, son grand conseil ou conseil d'état, composé de quatorze personnes, ayant à leur tête le chancelier, et chargées de recevoir les appellations des particuliers. C'est le tribunal qu'il transféra dès l'année suivante à Saint-Marcellin, après lui avoir fait subir diverses modifications, et successivement à Grenoble, sous le nom de conseil delphinal. Ajoutons

qu'il y fonda depuis un couvent pour sa mère Béatrix, et huit religieuses de sa suite, tirées de l'abbaye des Ayes, près de Grenoble, couvent placé peu après à Saint-Just, et ensuite à Romans. En 1344, il y organisa un nouvel établissement monastique pour des Carmes qu'il dota à ses frais ; il devait y avoir soixante personnes; mais, plus tard, diverses causes ayant contribué à son transfert à Saint-Marcellin, il devint un simple oratoire, où ne restaient plus en 1790 que trois religieux. Ce château fut ainsi à la fois, forteresse, maison de campagne et monastère.

C'est d'une de ses tours, dit-on, que la nourrice du jeune André, fils du dernier Humbert et du dernier Dauphin, laissa tomber ce prince dans l'Isère, le tenant dans ses bras à une fenêtre, qu'on montre aux curieux. Sans chercher à démontrer ici l'impossibilité d'une telle chute dans cette rivière, vu son trop d'éloignement, on sait qu'une autre tradition veut que le Dauphin l'ait, lui-même, laissé échapper de ses bras, en jouant avec lui à une fenêtre, sur le derrière de son palais, à Grenoble ; versions, toutes deux, suffisamment contredites par les preuves qui résultent d'un compte présenté par le trésorier Jean Poncy à Humbert, et où il est parlé au long de la maladie d'André (1). Nous ignorons dès-lors d'où a pris naissance le récit populaire. L'épitaphe du jeune André, et l'inscription du monument élevé en son honneur dans l'église des Jacobins de Grenoble, en 1583, n'en faisaient aucune mention; elles rappelaient seulement que ce jeune prince avait été enlevé à la terre, étant encore enfant. Le fait historique se réduit donc à dire qu'André mourut à Beauvoir en 1335, âgé de deux ans.

J. J. A. Pilot.

(1) Valbonnais, tom. 2, pag. 293. Le même auteur cite d'autres actes concernant Beauvoir, tom. 1, pag. 43; tom. 2, pag. 596 et 622. Le nom latin de Beauvoir est *Castellum de Bello-Visu* ou *de Bello-Videre*.

LESDIGUIÈRES.

(Pl. 3.)

L'HOMME qui doit occuper la première place dans l'histoire du Dauphiné, depuis la réunion de ce pays à la France, est sans contredit le connétable de Lesdiguières.

Parvenu du rang de simple gentilhomme à la seconde dignité du royaume, il appartient presque exclusivement à la province où il est né et où il a exercé, pour ainsi dire, le pouvoir souverain. Le connétable de France ne perdit jamais en effet sa physionomie dauphinoise; pour nous, il ne cessa pas d'être le véritable *roi des montagnes*; et il fut toujours le *renard* du Dauphiné, pour le duc de Savoie qui avait souvent eu à souffrir de la ruse et de l'audace du vieux chef de parti. Aussi l'on peut dire que l'histoire de Lesdiguières est l'histoire du Dauphiné, durant une période de plus de soixante ans.

Et cette époque est certainement celle qui a été tourmentée de plus d'orages et ensanglantée de plus de guerres civiles ou étrangères, car elle commence avec le règne de Charles IX, et finit à l'avènement de Richelieu, à ce pouvoir absolu qu'en mourant il légua à la monarchie.

On ne peut, dans un cadre aussi restreint que le nôtre, faire entrer les détails des siéges et des combats multipliés auxquels Lesdiguières a pris part. On indiquera seulement ce qu'il y a de plus saillant dans ses faits d'armes, et le complément de son histoire se trouvera ensuite dans les notices relatives aux localités dont l'*Album* publiera les vues pittoresques, car il n'est presque pas, dans nos trois départements, de lieu auquel le nom de Lesdiguières ne se rattache par quelque exploit ou quelques importants travaux.

François de Bonne, duc de Lesdiguières, est né en 1543, à Saint-Bonnet, département des Hautes-Alpes, d'une famille noble mais pauvre. Il fut destiné d'abord à la robe, mais à la mort d'un oncle qui faisait les frais de son éducation, il embrassa tout jeune encore la carrière des armes, et servit d'abord comme simple archer dans la compagnie de Gordes, qui commandait pour le roi en Dauphiné.

Bientôt après (1562), eut lieu le soulèvement général des protestants; Montbrun se mit à la tête de ceux de la province, et Lesdiguières, qui venait d'embrasser la nouvelle religion, passa dans leurs rangs où il ne tarda pas à se distinguer. En 1569, il était déjà un des principaux capitaines de son parti; il se trouva cette année-là à la bataille de Montcontour.

L'année suivante, on traita de cette paix perfide qui devait se terminer par la Saint-Barthélemi (1572). Lesdiguières, qui s'était rendu à Paris pour voir le roi de Navarre, aurait été enveloppé dans le massacre, si une maladie de sa femme ne l'avait, quelques jours auparavant, ramené dans ses montagnes.

A la nouvelle de cette horrible trahison, les protestants coururent aux armes. Lesdiguières, après avoir enlevé aux catholiques quelques bourgs et châteaux, leur avoir détruit plusieurs bandes et fait des courses jusqu'aux portes de Gap et de Grenoble, alla rejoindre Montbrun dans le bas Dauphiné, où l'on combattait de part et d'autre avec beaucoup de vigueur, car Henri III, en revenant de Pologne pour succéder à son frère, s'était rendu sur le théâtre de la guerre et avait fait assiéger, sous ses yeux, la petite ville de Livron. Elle était étroitement pressée quand elle fut secourue par Montbrun et Lesdiguières. Celui-ci s'étant fait jour avec un corps d'élite, au travers de l'armée royale, se jeta dans la place et détermina la levée du siége (1574-1575).

Montbrun ayant été fait prisonnier, et décapité à Grenoble par arrêt du parlement, Lesdiguières lui succéda comme chef des protestants du haut Dauphiné, et continua la guerre jusqu'en 1781, époque à laquelle il consentit à traiter avec le duc de Mayenne, qui venait de prendre la Mure après un siége mémorable.

La formation de la ligue, et l'édit de 1585 arraché à la faiblesse d'Henri III, furent le signal d'une nouvelle guerre civile, où trois partis ennemis désolèrent la France, par eux ou par les armées étrangères qu'ils appelèrent sur son territoire. Lesdiguières, pour sa part, s'empara de plusieurs places où il se maintint malgré les royalistes et les ligueurs.

La mort d'Henri III réunit en un seul parti les royalistes et les protestants. Alors les affaires de la ligue déclinèrent rapidement en Dauphiné, et Lesdiguières lui porta un coup funeste par la prise de Grenoble qui tenait pour elle depuis le meurtre du duc de Guise.

N'ayant plus à combattre les ligueurs de l'intérieur, Lesdiguières tourna ses armes contre le duc de Savoie, qui avait envahi la Provence. Après l'avoir battu à Sparron, il revint dans le Dauphiné, que menaçait une armée de quatorze mille hommes, sous le commandement du frère naturel du duc, marcha au-devant

d'elle avec six mille hommes à peine, et la rencontra près de Pontcharra. La victoire ne fut pas long-temps douteuse; cinq mille morts restèrent sur le champ de bataille. Lesdiguières tua lui-même un cavalier espagnol d'un coup d'épée donné, avec autant de bonheur que d'adresse, dans la visière de son ennemi. Après cette victoire brillante, l'infatigable Lesdiguières retourne en Provence, bat de nouveau les troupes du duc; puis il se jette dans ses états de Piémont et prend plusieurs forteresses en présence du prince qui ne peut les sauver. Ensuite il revient encore en Provence et délivre ce pays de la tyrannie du duc d'Epernon, qui voulait s'y maintenir contre la volonté du roi et malgré les habitants.

Après quelques conférences relatives à l'affaire du marquisat de Saluces, que le duc de Savoie ne voulait pas restituer à la France, Lesdiguières entre en Savoie. Le duc passe les monts avec une armée supérieure, éprouve un échec près de Barraux; cependant il veut se donner le plaisir de construire un fort sur les terres de France, en présence de Lesdiguières. Celui-ci ne cherche pas à empêcher ces travaux, et répond aux reproches d'inaction qu'on lui adresse, que la France a besoin d'un fort en cet endroit, qu'il faut en laisser faire la dépense au duc de Savoie, et qu'il se charge de le prendre quand il sera fini et pourvu de munitions. L'année suivante il le prend en effet par escalade.

La paix de Vervins (1598) vint enfin mettre un terme à toutes les guerres de l'intérieur et de l'extérieur. L'affaire du marquisat de Saluces n'y fut cependant pas réglée. Après divers essais de traité, la mauvaise volonté du duc de Savoie étant par trop évidente, le roi lui déclara la guerre, et donna à Lesdiguières le commandement de l'armée qui entra en Savoie, et conquit cette province dans une campagne très-courte. Aussi le duc se hâta-t-il de demander la paix; elle lui fut accordée moyennant la cession à la France des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Ain, en échange du marquisat qui lui fut laissé.

Lesdiguières reçut ensuite le bâton de maréchal.

Pendant la minorité de Louis XIII, la guerre ayant éclaté entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, celui-ci demanda du secours à Lesdiguières, qui, se fondant sur un ordre du feu roi, leva des troupes malgré les défenses expresses de la cour et les remontrances du parlement du Dauphiné, les conduisit en Piémont, et contraignit les Espagnols à accepter la paix.

Cette désobéissance de Lesdiguières ne le brouilla cependant pas avec la cour. Il était trop puissant pour qu'on pût lui en demander compte. D'ailleurs, on était accoutumé à ses allures; sous le règne précédent, il avait, pour la forme,

demandé le gouvernement de Grenoble après la prise de cette ville; et comme on le lui refusait, il fit dire par son secrétaire, aux ministres d'Henri IV, de songer aux moyens de le lui ôter.

A la mort du duc de Luynes, Lesdiguières lui succéda en la dignité de connétable, après avoir toutefois abjuré la religion protestante; il reçut le même jour le collier du Saint-Esprit; déjà il était duc et pair.

Quoique octogénaire, il passa encore une fois les Alpes pour faire, conjointement avec le duc de Savoie, la guerre aux Génois. A son retour en Dauphiné, il alla réduire quelques petites places que des protestants tenaient aux environs de Valence. C'est dans cette ville qu'il fut atteint de la maladie qui termina sa longue carrière. Il mourut en 1626, âgé de près de quatre-vingt-quatre ans.

Lesdiguières était d'une haute taille et d'une vigueur peu commune; il est inutile de parler de son courage et de son activité; nous dirons seulement que son bonheur égalait son habileté et sa vaillance. Dans ses lettres de connétable, il est dit de lui, *qu'il a toujours été vainqueur, et n'a jamais été vaincu.*

Bien qu'on cite de lui des traits de clémence et de générosité, il était ordinairement dur et inflexible, surtout pour le peuple. On se souvient encore, en Dauphiné, des corvées dont il accablait les gens des communes, soit dans l'intérêt public, soit dans son intérêt particulier. A son ordre, les paysans accouraient plus tremblants et plus dociles que le fellah égyptien sous le sabre d'un mameluck. C'est que la formule dont se servait le connétable était d'une concision terrible : *Viendrez ou brûlerez*, disait-il, et l'on savait qu'il tenait sa parole.

Une pierre qui se trouve au château de Vizille, et sur laquelle une tête d'homme est sculptée à côté d'un poisson, sert de texte à une histoire tragique. Si le fait est véritable, il a dû contribuer à rendre Lesdiguières l'objet de la terreur populaire. Un paysan ayant pris une truite dans la pièce d'eau du parc de Vizille, le connétable lui fit couper la tête, et pour perpétuer le souvenir du crime et du châtiment, on sculpta, par son ordre, cet hiéroglyphe barbare auquel on serait embarrassé de trouver une explication plus vraisemblable et plus dramatique à la fois.

Les mœurs de Lesdiguières étaient loin d'être sévères; il eut plusieurs maîtresses. Au vague souvenir qui en est resté, on mêle ordinairement quelques sombres récits. Ce qui paraît positif, c'est qu'il avait enlevé une femme à son mari, et qu'il l'avait épousée après la mort de cet homme qu'on avait assassiné aux portes de Grenoble.

Ces faits ne doivent pourtant pas rendre trop odieuse la mémoire du connétable ; il ne faisait que suivre, même de loin, les mœurs de cette époque fatale qui vit les cruelles exécutions de Montluc et du baron des Adrets. La féodalité, toute puissante alors, n'avait rien perdu de ses préjugés barbares, et nos longues guerres civiles avaient ajouté encore à ce mépris que l'on avait de la vie des hommes, de l'espèce de ceux surtout qui étaient connus sous le nom de manants et de vilains.

Au surplus, si les Dauphinois n'ont pas oublié la tyrannie du connétable, ils se rappellent aussi que leur pays fut protégé par lui contre l'invasion étrangère, et qu'il doit encore à son administration puissante un grand nombre d'améliorations matérielles.

Le corps du connétable avait été transporté de Valence à son château de Lesdiguières, où, d'avance il avait fait préparer un tombeau. Vers la fin du siècle dernier, cette demeure féodale fut abandonnée et tomba en ruine ; le mausolée du connétable, morceau remarquable de sculpture, fut emporté à Gap, et le cercueil, dépouillé des emblèmes de puissance dont l'art l'avait environné, resta, jusqu'en 1822, dans la chapelle délabrée. A cette époque, il fut transféré, par les soins de M. le comte Alexis de Noailles, beau-père du jeune marquis de Béranger, à la famille duquel appartenait la première femme de Lesdiguières, dans l'église de Sassenage, où un marbre noir sans inscription indique seul la place qu'occupe aujourd'hui le dernier connétable de France.

A. M. L.

PONT PÉRANT.

(Pl. 4.)

Sur la route de Saint-Laurent-du-Pont à la Grande-Chartreuse, la nature a disposé les plus sublimes spectacles. Ce n'est plus la vallée fertile et riante que l'on parcourt en sortant de Grenoble, ce n'est plus un horizon et un ciel

vastes, ce n'est plus le mouvement et la vie....., mais une gorge profonde, resserrée entre des rochers élevés; un chemin tortueux, difficile; des hêtres, des sapins à la verdure noirâtre. L'on remonte ainsi le cours du Guiers-le-Vif, dont les eaux tantôt sont calmes, et tantôt se brisent, impétueuses et mugissantes, contre des rocs énormes précipités dans son lit depuis des siècles. Le soleil descend à peine dans ces lieux; tout y est sombre, sévère, et l'ame s'émeut profondément à ces harmonies sauvages.

A une égale distance de Saint-Laurent-du-Pont et de la Grande-Chartreuse, se trouve le *pont de Pérant*. Sans lui le Guiers-le-Vif serait, en cet endroit, infranchissable. Il est d'une seule arche jetée sur les rochers on ne sait par quelle main, on ne sait dans quel temps; trois personnes à peine y passeraient de front. Les parapets sont peu élevés et de chaque côté l'œil plonge avec terreur dans l'abîme.

Toutefois, si, un peu avant d'arriver au pont même, on quitte le chemin, et que, se glissant sur une terre humide et recouverte de mousse, en se retenant aux branches et aux racines, on descende jusqu'au bord du torrent, alors le pont apparaît suspendu dans les airs, simple et sauvage comme le lieu qu'il décore, extraordinaire comme les rochers qu'il unit. Là on comprend mieux encore l'effrayante hauteur des pics qui l'entourent; on a peine à découvrir le ciel; puis, abaissant ses regards, on se prend à contempler long-temps une roche longue et étroite, qui, tombée de la montagne voisine, s'est mise en travers sur le torrent dont elle embrasse le cours. Elle se présente inclinée, d'après la différence des bords, dont l'un, taillé à pic et fort élevé, domine l'autre. Sur cette pierre qu'aucune force humaine ne saurait mouvoir, ont pris racine plusieurs sapins vigoureux, dont la semence invisible, un jour apportée par les vents, s'y développa comme par merveille. Le Guiers-le-Vif passe sous cette pierre; tout-à-coup il tourbillonne et disparaît dans le roc, puis ressort un peu plus bas. L'œil le suit avec effroi dans ce gouffre, dont nul ne sondera le mystère.

Au-delà du pont, le chemin devient raide et plus pénible. Le torrent est alors à droite, bientôt on ne le voit plus; mais le bruit sourd et longuement monotone de ses eaux arrive à l'ame. Quelques pas encore, ce bruit s'affaiblit et cesse, et alors jusqu'au désert tout est silence.

Fréd. Taulier, *avocat*.

MONT-DAUPHIN.

(Pl. 5.)

Cette forteresse, regardée avec raison comme une des principales du département des Hautes-Alpes, est située sur une montagne escarpée, au confluent de la Durance et du Guil, sur la grande route du mont Genèvre à Embrun. Elle est dans une position avantageuse, dominant quatre vallées à la fois, et entourée d'ouvrages d'art et de postes avancés qui rendent l'aspect du site imposant. Ses fortifications sont l'ouvrage de Louis XIV, qui les fit élever, lors des guerres de l'Italie, pour mieux couvrir le Dauphiné du côté du Piémont.

Les premiers travaux de ce fort commencèrent en 1694, sous la direction de Vauban. On les accrut depuis; on y ajouta de nouveaux terrassements, de nouvelles casemates et un escalier conduisant du terre-plain à leur bordure supérieure; dernièrement encore on y a construit une vaste charpente, sous laquelle les troupes peuvent facilement manœuvrer pendant l'hiver et durant le mauvais temps. La plupart de ses fortifications et ses principaux bâtiments sont en marbre rouge brut, tiré des carrières d'Eygliers, village au-dessus de la citadelle. Cette place peut contenir deux mille hommes; elle est commandée par un lieutenant-de-roi, un adjudant, un chef de bataillon d'artillerie et un capitaine de génie. Il y avait, avant 1792, un gouverneur et un major de première classe. C'est à cette époque qu'ayant changé de nom elle prit, à cause de sa situation, celui de *Mont-Lion* qu'elle porta pendant une vingtaine d'années.

La même enceinte qui renferme le fort renferme le petit bourg de Mont-Dauphin, érigé en ville en 1753. Ce bourg, composé de deux rues disposées en croix, ne compte tout au plus qu'une population de 350 habitants, qui, avant la révolution de 89, jouissaient de l'exemption des tailles. Il formait alors, avec Eygliers, une seule communauté, dont le premier consul devait être de Mont-Dauphin; ce sont aujourd'hui deux communes distinctes, ayant chacune son maire et son conseil municipal. Le territoire de Mont-Dauphin ne s'étend point au-delà de ses murs; on y arrive par deux portes, l'une à l'est et l'autre au couchant.

Quoique ce lieu n'offre plus, de nos jours, aucune trace du moyen-âge, il y

avait déjà, au XIIe siècle, un château-fort appelé *Castrum Dulphin*, appartenant aux comtes de Forcalquier, souverains de l'Embrunois, et fortifié depuis par les Dauphins. Il en est fait mention dans Gervais de Tilbury, qui parle d'un de ses seigneurs nommé *Isnard*. A Eygliers existait aussi un monastère de *Notre-Dame-de-Chalmes* cité dans des actes de ce même siècle. Ajoutons enfin que, dans les environs, il reste des vestiges d'anciens châteaux construits sur des crêtes de rochers, témoignages attestant assez que de tout temps l'on s'est attaché à fortifier les hauteurs voisines de Mont-Dauphin.

J. J. A. Pilot.

GROTTE DE SASSENAGE.

(Pl. 6.)

De tous les temps les sites de Sassenage ont été célèbres en Dauphiné. Autrefois, nos vieux écrivains comptaient dans la province sept merveilles, à l'instar des sept merveilles du monde ancien, et ils mettaient au premier rang les cuves de Sassenage. Mais, depuis lors, l'admiration s'était un peu lassée, et il n'y a guères qu'une vingtaine d'années qu'elle s'est réveillée avec une ferveur toute nouvelle. A chaque retour de la belle saison, les promeneurs, les curieux et surtout une foule de peintres et de dessinateurs accourent à Sassenage. Les paysagistes les plus célèbres s'y sont donné rendez-vous, et les tableaux de Giroux ainsi que les aquarelles des meilleurs artistes en ont transporté les plus beaux points de vue dans les salons de la capitale. Enfin, grâces à nos artistes, Sassenage est devenu le Tivoli de la France.

Pour celui qui connaît l'Italie, la gorge de Sassenage est, pour ainsi dire, la miniature de la fameuse vallée romaine. La caverne de Mélusine rappelle si bien la grotte de Neptune, et les sauts écumants du Furon, les cascatelles de l'Anio, qu'avec un peu de bonne volonté, l'imagination cherche bientôt le temple de la Sybille et la maison de Mécène, sur le rocher où fut jadis le château des Sassenage.

Quoi qu'il en soit, les sites dont nous parlons jouissent maintenant d'une vogue bien établie; et la société parisienne elle-même, pour qui les beautés de notre pays commencent à n'être plus lettres closes, et qui nous arrive souvent des eaux d'Aix et de la Suisse, est toujours curieuse de visiter les lieux qui ont si bien inspiré ses peintres.

Le bourg de Sassenage est situé à une lieue de Grenoble, sous les montagnes qui ferment, à l'ouest de la ville, la vallée de Graisivaudan. Ce bourg est un des plus jolis du Dauphiné, les maisons en sont propres et bien bâties, et tout y respire la gaieté et l'aisance.

Le sentier qui mène aux cascades part d'une assez jolie place ornée d'une fontaine toute neuve, dont les habitants sont très-fiers. Ils ne comprennent pas comment les étrangers, qui viennent admirer les beautés de la nature, n'accordent pas un coup d'œil à cette œuvre de l'art.

On arrive bientôt à l'entrée d'une gorge bien boisée et au milieu de laquelle le Furon coule avec fracas. Ce premier point de vue est remarquable par les détails. A droite, sur des masses de pierre bien accidentées, et à travers des touffes de verdure, on découvre plusieurs fabriques et un joli moulin. En face, un gracieux aqueduc d'une seule arcade traverse la gorge et balance ses guirlandes de lianes sur les eaux écumantes qui viennent tomber aux pieds des promeneurs. Au bruit que l'on entend et à la vapeur qui s'élève dans le fond du tableau, on devine de nouvelles cascades et l'on s'empresse de suivre le sentier de gauche, qui, traversant une large pelouse, monte tout le long de la gorge sous des ombrages continus. L'on aperçoit bientôt la seconde chute d'eau. Les inégalités du rocher divisent l'onde, qui forme mille accidents divers. Du bord opposé de la gorge une seconde branche tombe dans le même abîme. Toute cette masse blanche d'écume mugit à travers les feuilles. Au-dessus, une autre cascade s'élance comme un arc de cristal, et disparaît ensuite. Plus loin, l'œil se repose sur les sommets arrondis d'une vaste montagne aussi paisible que le vallon est agité; mais à gauche, cette même montagne, coupée à pic, se change en un énorme rocher, qui arrive en surplombant sur le spectateur, comme pour l'anéantir avec tous les objets qu'il contemple.

En continuant à monter, l'étranger s'étonne du nouveau bruit qu'il entend et dont il ne peut attribuer la cause à ce qu'il a vu. Tout-à-coup un large ruisseau semé de grosses pierres mousseuses, lui coupe le chemin, et il aperçoit à sa gauche une grotte carrée qu'on croirait taillée au ciseau, si les hommes avaient pu s'acharner à exécuter un pareil ouvrage. Une nouvelle cascade en remplit tout le fond. On la voit tomber sans apercevoir son point de départ, comme si elle se précipitait du haut de la montagne entr'ouverte. Cependant, ceux qui

osent s'avancer au milieu de la vapeur des eaux et d'un vacarme effroyable, aperçoivent, à une cinquantaine de pieds, une faible clarté qui révèle une autre ouverture, à laquelle on arrive bientôt par un petit sentier pratiqué dans le bois, et après avoir traversé le ruisseau.

En s'avançant dans l'intérieur, on domine alors la chute dont nous venons de parler; ce singulier spectacle, dans les entrailles du rocher, est des plus imposants.

A l'entrée d'une galerie souterraine, que visitent quelquefois les curieux, on aperçoit deux excavations circulaires, que la nature a formées dans le roc : ce sont les fameuses cuves de Sassenage; elles présagent, dit-on, la fertilité ou la stérilité de chaque année, selon qu'elles se trouvent d'elles-mêmes plus ou moins pleines d'eau la veille de la fête des rois. C'était là que prenait ses bains la fée Mélusine, sirène mystérieuse, moitié femme, moitié serpent, à laquelle les anciennes chroniques rattachent l'origine de la maison des Sassenage. On montre un peu plus haut la table de pierre où elle mangeait, et qu'on appelle encore table de Mélusine.

Ceux qui désirent compléter une des plus agréables promenades que présente le Dauphiné suivent, en quittant la grotte, le ruisseau qui en descend, traversent le Furon sur un petit pont de bois jeté sur deux des énormes rochers qui l'encombrent, et remontent de l'autre côté de la gorge pour revenir à Sassenage par un sentier parallèle au premier qu'ils ont suivi. Bientôt se présente à leurs regards une vue magnifique de la grande cascade du Furon, qu'ils n'avaient fait qu'entrevoir à la seconde halte. Toute la rivière, étroitement encaissée, se précipite de cinquante pieds de hauteur dans un abîme de rochers de couleur rougeâtre. Quelques arbres à moitié déracinés penchent leur feuillage sur l'abîme. Dans le fond, la grotte de Mélusine apparaît toute sombre avec son bruit mystérieux, et l'énorme rocher qui la surmonte se prolonge comme un immense rempart, dans l'intérieur de la montagne, jusqu'aux précipices appelés les portes de Sassenage. A cet aspect sauvage et presque effrayant, le voyageur se croit transporté dans un des lieux les plus reculés du monde. Au milieu de ce cahos imposant, rien ne lui rappelle la présence de l'homme; mais au même moment, et dans la même seconde, lorsqu'il se retourne pour continuer sa route et regagner le monde habité, une vue magnifique en déroule à ses regards toutes les richesses. La Limagne du Dauphiné, la riche vallée du Graisivaudan est devant lui avec ses champs cultivés comme des jardins, ses maisons de campagne éparses sur les coteaux, et formant, dans sa plus grande largeur, la plaine de Grenoble, et les gorges pittoresques de Voreppe. A gauche, les cimes de la Chartreuse, l'aiguille de Saint-Egrève et le casque de Néron descendent en contours variés

jusqu'à la ville, qui reluit dorée par le soleil au milieu de la plaine et sous une montagne de forts. Dans le fond, une chaîne des grandes Alpes complète le tableau en fermant l'horizon de ses sommets toujours couverts de neige. Peu de minutes suffisent ensuite pour descendre la colline et rejoindre le bourg.

E. B.

ROMANS.

(Pl. 8.)

C'est dans les annales imaginaires de Pergame que les vieux chroniqueurs sont allés puiser nos origines nationales, pensant, par le mensonge de ces fables merveilleuses, rehausser les illustrations de la patrie. Les nobles et innombrables fils de Priam, abandonnant la terre natale, accouraient à leur voix dans les froides régions des Gaules, et là, devenus pasteurs des peuples, imposaient leurs noms à leurs races et aux cités dont ils étaient les créateurs. Sous la plume hardie de ces naïfs conteurs, l'incunable de la plus humble bourgade remontait à la dispersion des enfants de Troie, ou se perdait mystérieusement dans l'obscurité des âges héroïques. Ainsi Romus, fils d'Allobrox, et petit-fils du roi Priam, vient, 1500 ans avant l'ère vulgaire, déposer ses pénates fugitifs sur les bords de l'Isère; il y plante sa tente, et la ville dont il devient le fondateur confie sa mémoire à la postérité en se décorant du nom de Romans (1).

La crédulité enfantine de nos pères accueillait avec transport ces mensongères fictions, dont s'enorgueillissait leur vanité nationale, et que la critique moderne, moins poétique mais plus vraie, a désormais chassées du domaine de l'histoire.

Les documents historiques qui présentent le plus de certitude ne font remonter l'origine de Romans que vers le commencement du IXe siècle. Barnard, archevêque de Vienne, après une vie passée dans les orages politiques, et pensant

(1) *Aymari Rivallii, de Allobrogibus.* Manuscrit de la bibliothèque du roi. In-4°, n° 6014, fol. 15-107.

expier son ingratitude envers l'empereur Louis-le-Débonnaire, son bienfaiteur, vint s'ensevelir dans la solitude, sur les bords de l'Isère. Il y éleva, en 839, un monastère, qui, avec les cabanes de quelques vassaux rustiques, forma le premier établissement de la ville de Romans (1).

Quant à l'étymologie du nom de cette ville, il faut renoncer à la découvrir, malgré les conjectures hasardées des philologues et la bonne volonté celtique de quelques antiquaires plus érudits que raisonnables (2).

Les bornes étroites de cette notice ne permettent pas de présenter l'analyse, même succincte, des principaux évènements qui se réfèrent à l'histoire de Romans; d'ailleurs, l'auteur des excellents et curieux *Mémoires sur Romans*, M. Dochier, a recueilli avec autant de sagacité que d'érudition tout ce que la mémoire des hommes nous a légué sur cette ville, et l'on ne pourrait que glaner après lui (3). On ne s'étonnera donc pas si ces lignes sont si superficielles : l'abondance des matériaux fait leur impuissance.

Le monastère humble, pauvre, austère, fondé par Barnard, fut érigé, au Xe siècle, en chapitre riche et puissant. Les chanoines oublièrent bien vite, au sein des richesses, les mœurs pures de leurs devanciers, et se livrèrent à des dérèglements qui seraient incroyables si les documents écrits du moyen-âge n'en certifiaient l'authenticité. Maîtres de la contrée, ils s'efforcèrent maintes fois de s'affranchir de la juridiction importune des archevêques de Vienne, leurs seigneurs; mais ceux-ci, jaloux du maintien de leur autorité féodale, avaient d'abord recours contre eux à l'excommunication et à la suspension *a sacris*, et ensuite les châtiaient rudement avec le glaive temporel, lorsqu'en leurs mains le glaive spirituel devenait une arme impuissante. Le chapitre, à son tour, appesantissait en toute occurrence son oppression sur les bourgeois de Romans, ses vassaux, tandis que ceux-ci, se prévalant de leurs chartes municipales, travaillaient sans cesse à se soustraire à sa tyrannie. De ces deux tendances contraires naissaient des querelles interminables, presque toujours vidées par la voie des armes. Les dauphins de Viennois, à leur tour, prétendant

(1) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, par Charvet. Lyon. Cizeron; 1761, in-4°, pag. 181 et 182.

(2) *Mémoires sur la langue celtique*, par Bullet. Besançon; 1754, 1759 et 1770. 3 vol. in-fol., *verbo* Romans. — L'auteur fait dériver l'étymologie de Romans de ces deux mots prétendus celtiques : *ros*, bruyère, *man*, homme ou habitation. — *Histoire de l'église de Vienne*, par Charvet, *loco citato*. Charvet rapporte ce passage d'un vieux cartulaire : (Barnard) *ob sublimitatem œdificii, Romanis nomen indidit*.

(3) *Mémoires sur la ville de Romans*, par M. Dochier. Valence. Montal; 1812, in-8°.

exercer, tantôt sur la ville, tantôt sur le chapitre, des droits de suzeraineté, les revendiquaient l'épée à la main; ou bien leur intervention était invoquée successivement par les gens de la commune contre les chanoines, et par ceux-ci contre leurs vassaux révoltés (1).

On sent qu'avec ces éléments féconds d'antagonisme la guerre civile devait être le partage des habitants de Romans; aussi, pendant plus de trois siècles, furent-ils abreuvés de toutes les misères qui naissaient de cette triple rivalité, et que rendait plus désolantes encore la tyrannie barbare de la constitution féodale. Cet état de luttes continuelles leur fit sentir le besoin de s'unir et d'organiser leur résistance par les liens d'une confédération mutuelle, en s'érigeant en commune et en plaçant leurs droits sous la sauve-garde de franchises municipales, qu'ils obtenaient quelquefois par des violences légitimes et souvent à prix d'argent. Le résultat de cette position sociale fut de développer en eux le germe d'une indépendance d'autant plus active qu'elle était sans cesse ravivée par les obstacles apportés à son essor, et de jeter dans leur intelligence et dans leurs mœurs des affections et des formes républicaines, dont les traces, affaiblies par l'uniformité de la civilisation moderne, ont été réveillées quelquefois encore par l'effervescence de nos orages politiques. Ce système de confédération municipale fit recueillir aux habitants de Romans des fruits plus utiles, car il leur apprit de bonne heure à fonder leur liberté sur l'indépendance des besoins sociaux, en se livrant à l'industrie et au commerce. Leurs efforts furent couronnés d'un plein succès et leur cité devint bientôt la plus florissante du Dauphiné; mais aussi elle fut, en bien des circonstances, l'objet des convoitises des Dauphins, des évêques de Valence, des seigneurs de la contrée, et surtout des sires de Peyrins, qui saisissaient le plus léger prétexte de violer son enceinte les armes à la main, afin de satisfaire leur cupidité par le pillage ou la rançon. Ce fut pendant le cours du XVIe siècle que la prospérité industrielle de Romans parvint à son plus haut période. Ses trafiquants pénétraient jusqu'en Asie et y échangeaient des draperies contre les épices et les productions du levant. Le commerce ne connaissait pas encore la voie d'échange si facile et si prompte de la commission; les riches producteurs allaient eux-mêmes opérer à grands frais, dans les régions lointaines, le placement des marchandises sorties de leurs ateliers, et les chances dispendieuses de cette opération, tout onéreuses qu'elles étaient, attestent la puissance de leurs moyens.

(1) *Essai historique sur le monastère et le chapitre de saint Barnard de Romans*, par Dochier. Valence. Marc-Aurel; 1817, in-8°.

Le développement de l'industrie avait dû nécessairement accroître les forces de la population ; aussi des calculs statistiques nous apprennent-ils que le nombre des habitants de Romans était bien plus considérable au XVIe et au commencement du XVIIe siècle qu'aujourd'hui (1); mais les ravages des guerres civiles et la révocation de l'édit de Nantes l'ont beaucoup diminué. Cependant quoique l'importance de Romans soit moindre aujourd'hui qu'autrefois, elle est néanmoins la ville du département de la Drôme la plus riche et dans laquelle le commerce acquiert chaque jour de nouveaux développements industriels.

Il est encore une affection morale dont est empreint particulièrement le caractère des habitants de Romans : c'est une prédilection populaire et un peu superstitieuse pour les formes et les signes extérieurs du culte religieux; prédilection moins énergique sans doute qu'au temps où les cérémonies de la religion imposaient aux sens et à l'imagination, mais qui subsiste encore comme un témoignage de l'influence que sut exercer sur les esprits le clergé, dont Romans était le patrimoine. A la fin du XVe siècle, deux moines, revenant de la Terre-Sainte, racontent pieusement aux Romanais que leur ville renferme dans son enceinte un site semblable au calvaire de Jérusalem. L'imagination des auditeurs s'enflamme, et l'un d'eux, Romanet Boffin, prend le bourdon du pélerin, s'achemine vers la Judée, revient, et reproduit, dans la partie la plus élevée de sa ville natale, les lieux saints qu'il avait vus à Jérusalem. Les petites chapelles élevées par ses soins à chaque station que fit Jésus-Christ jusqu'au sommet du calvaire ont été remplacées, il y a peu d'années, par des constructions modernes, remarquables par un luxe de mauvais goût peu ordinaire. Le peuple a la ferme conviction que l'identité topographique des lieux de l'une et l'autre contrée est frappante, et voire quelque peu miraculeuse; il s'est rencontré de bons esprits qui ont écrit là-dessus des choses fort sensées pour l'édification des vieilles filles et des séminaristes (2).

Un monument plus digne que le calvaire d'attirer les regards de l'observateur est l'église de saint Barnard, édifice du Xe siècle, mais dans laquelle l'antiquaire apercevra les traces de constructions juxta-posées successivement et les mutilations irréparables du style primitif. Il ne faut pas omettre non plus un

(1) *Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix. Valence. Borel; in-4°, 1835, page 598.

(2) *Le Voyage de piété au Mont-Calvaire de Romans, en Dauphiné;* par Duchesne. Paris. Lemercier; 1762, in-18. — *Notice historique sur le Calvaire de Romans*. Grenoble. Baratier; 1818, in-8°.

édifice qui n'a d'autre mérite que de rappeler un usage antique ; c'est la tour du Jacquesmart.

Les habitants de Romans ayant appliqué toute leur activité intellectuelle aux spéculations industrielles, il est arrivé que le culte des lettres et des arts a trouvé en eux peu de sympathie ; du moins le nombre des écrivains qu'ils ont fourni aux annales littéraires est-il peu considérable. Cependant à la fin du XIIe siècle Romans donne le jour au troubadour Folquet, qui devint célèbre en Italie, à la cour de Frédéric II (1) ; et, dans le XVIIIe siècle, il produit le poète Gilbert Gondoin et le mathématicien Severin de Lubac, l'un et l'autre justement oubliés depuis long-temps. Mais en 1767 un de ses enfants étonne des éclairs de sa vive éloquence le barreau et le palais, accoutumés, par tradition, au mauvais goût et au verbiage déclamatoire. Cet homme était Servan. Un de ses compatriotes, Duchesne, se faisait remarquer à la même époque, moins par l'élégance de son élocution que par l'excellente justesse de son jugement et ses profondes connaissances dans la science du droit. Enfin M. Dochier a payé sa dette de reconnaissance envers sa ville natale en évoquant de l'oubli ses titres historiques.

La gloire militaire de Romans est mieux établie que sa renommée littéraire. Le nombre des militaires illustres sortis de son sein est considérable ; il suffit de citer le comte Lally-Tolendal, qu'une mort tragique a rendu si célèbre ; les généraux Bon, Servan, frère du jurisconsulte, ministre de la guerre sous l'Assemblée législative et la Convention ; Bernon de Montélégier, Pouchelon et Saint-Cyr-Nugues.

Avant de clore cette courte notice, ajoutons que Romans a été célébré en vers par le poète Guillaume des Autelz, dont les productions ne sont pas inconnues aux amateurs de notre vieille littérature. Des Autelz, n'étant encore que simple écolier à l'université de Valence, devint fort épris, en 1550, d'une jeune fille de Romans, nommée Denize. Denize a été déifiée dans les vers de des Autelz, qui, par galanterie, a chanté aussi la ville natale de l'objet aimé (2).

OLLIVIER (Jules).

(1) *Histoire littéraire des troubadours*, par de Sainte-Palaye ; publiée par l'abbé Millot. Paris. Durand ; 1774. 3 vol. in-12, tom. 1er, pag. 460.

(2) *Amoureux repos de Guillaume des Autelz*. Lyon, 1553. — *Le moys de may*, par le même ; petit in-8°, sans date, gothiq. — Voy. la *Biographie universelle*, tom. 3, pag. 92 ; la *Bibliothèque française*, par l'abbé Gouget. Paris. Mariette ; 1748. In-12, tom. 12, pag. 343 et 473.

VOIRON.

(Pl. 7.)

« Mon doux Voiron dont les colines vertes
» Sont de vin, et de fruits, et de plantes couvertes,
» Dont les mons relevez vont an toute saizon
» Fournissant de laitage et de bois la maizon. »
(*Poésies diverses* de Claude EXPILLY. Éd. de 1624.)

SUR un coteau étroit et allongé se trouve placée, à l'extrémité nord-ouest de son arête, une antique tour ronde, vieux débris d'un vaste château fort, bâti par les Allobroges, pour arrêter les incursions des peuples voisins, qui habitaient de l'autre côté de l'Isère.

Construit dans une position formidable, ce château dominait un vallon de forme circulaire, que les Romains appelaient *Voronum* (Voiron), et le château *oppidum Voronum* (1). On sait que ce peuple guerrier désignait, du temps de César, sous le nom d'*oppidum*, les lieux fortifiés qui lui servaient de refuge.

Les approches escarpées du château de Voiron, et la vaste étendue de sa double enceinte de murailles qui descendaient sur les revers de son côteau, ont dû offrir dans tous les temps une retraite assurée aux guerriers repoussés, et un abri inviolable aux habitants des maisons éparses dans la campagne, ainsi qu'à tous les troupeaux des bergeries isolées.

Cependant, malgré l'importance militaire de ce château, les chroniques allobrogiques et les savants commentaires du conquérant de la Gaule ne disent rien de son existence, et le silence de l'histoire sur Voiron se prolonge jusqu'au commencement du XIIe siècle, époque à laquelle le pape Paschal II, par sa bulle du 4 des calendes de février (28 janvier) 1107, partagea le comté de

(1) « *Voronum oppidum apud Allobroges, Gratianopoli distans tres leucas, vix alii loco* » *cedit, vel aeris clementia, vel soli ubertate atque amænitate, sive J. C. virorum frequentia.* » (*Eloge des hommes illustres*, ouvrage latin, par Jacob-Philippe Tomassin, évêque de Padoue.)

La ville forte de Voiron, chez les Allobroges, distante de Grenoble de trois lieues, cède à peine à un autre lieu, soit pour la douceur de l'air, soit pour la fertilité et l'aménité du sol, soit pour la quantité de grands hommes célèbres qu'elle a produits.

Salmorenc, entre l'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble, qui s'en disputaient depuis long-temps la possession.

Ce comté, l'un des plus grands et des plus anciens du Dauphiné, se composait de vingt-trois châteaux (1); celui de Voiron était devenu le plus important depuis qu'au milieu de la lutte entre les deux prélats, on avait détruit le palais des Witgeric, anciens comtes de Salmorenc (2).

La décision du pape, qui donnait aux évêques de Vienne et de Grenoble un nouveau droit de propriété sur une vaste étendue de territoire de la province, excita la jalousie et le mécontentement des hauts seigneurs, qui entrèrent en armes dans le comté, et s'emparèrent des terres qui étaient le plus à leur convenance, laissant néanmoins aux deux évêques l'administration spirituelle des châteaux qui leur étaient échus en partage (3).

Le comte de Savoie se rendit maître de Voiron, dont la population s'était accrue des habitants du bourg de Salmorenc, après la destruction de leur château protecteur. Ces malheureux, ne trouvant plus d'abri contre le pillage des seigneurs voisins, étaient venus se grouper autour de celui de Voiron, et ils élevèrent vers la fin du XIe siècle les premières maisons de cette ville, devenue importante aujourd'hui par son commerce et son industrie.

Les comtes de Savoie, voulant favoriser l'accroissement de la population des bourgs dont ils s'étaient rendus maîtres, suivirent l'impulsion donnée à cette époque, en France, par l'affranchissement des communes. Voiron reçut une chartre municipale qui lui conférait le choix de ses magistrats, le libre vote des impôts et sa juridiction locale; il lui fut encore accordé une foire et des marchés, qui n'ont pas cessé de prospérer jusqu'à ce jour.

Cependant les Dauphins voyaient avec envie les places dont les princes de Savoie s'étaient emparés dans le comté de Salmorenc, et qui s'enclavaient dans

(1) *Etat politique du Dauphiné*, par N. Chorier, tom. 2, p. 109.

(2) Il a été plusieurs fois question du comté de Salmorenc dans l'histoire. Dès l'an 790, Charlemagne, dans les statuts de la nouvelle fondation de l'église de Vienne, en fit un archidiaconat forain, dont le titre a subsisté jusqu'à la suppression du chapitre, en 1790. Salmorenc est aujourd'hui un des faubourgs de Voiron, dans lequel se trouve son église paroissiale.

(3) On s'expliquera facilement cette confusion, ce pillage des terres, où la force seule faisait loi, quand on se rappellera que le royaume de Bourgogne avait été donné aux empereurs d'Allemagne, mais que, trop éloigné du centre du gouvernement, il avait été livré à l'administration de plusieurs gouverneurs, qui s'affranchirent de l'empire et se rendirent maîtres des places qui leur avaient été confiées. C'est ainsi que se formèrent, dans ces temps de désordre, les petits états de Dauphiné et de Savoie, ainsi que tous les duchés, comtés et baronnies qui subdivisaient ces principautés.

leurs états. Pour défendre Voiron de toute surprise, le comte Pierre en fit réparer ou rebâtir le château (1238), avec toute la magnificence et tous les moyens de défense connus dans ce siècle; il entoura le bourg de hautes murailles, flanquées de fortes tours et percées de trois bonnes portes (1). Voiron, ainsi fortifié, resta à la Savoie, malgré les tentatives nombreuses que firent les Dauphins pour s'en emparer pendant deux siècles de guerres, rarement interrompues par des paix toujours mal scellées; mais après la réunion du Dauphiné à la couronne de France, les guerres devinrent plus rares, et à la suite de plusieurs conférences tenues à Voiron et dans ses environs, une paix durable fut conclue par un traité d'échange du 25 août 1355, dont une des clauses cédait le territoire de Voiron au roi Dauphin (2).

Voiron ayant cessé d'être un objet de contestation entre les deux états limitrophes se confondit avec les autres bourgs de la province, et ne fut le théâtre d'aucun évènement important; en 1628, il fut désolé, ainsi qu'une grande partie du Dauphiné, par une peste qui dura trois ans et emporta les deux tiers de sa population (3).

C'est pendant ce siècle que l'on vit renaître le culte des légendes, cette poésie de l'histoire qui colore toutes les vieilles traditions d'une teinte à la fois chevaleresque et religieuse. C'était une espèce d'illustration pour un château, que d'avoir des fées; celles du château de Voiron le disputaient depuis long-temps aux merveilles de la province. Gervais de Tilsbury écrivait au XIIe siècle, dans son livre intitulé *Otia imperialia* (4) : « Le château de Voiron était habité par » quelques esprits qui prenaient souvent plaisir à se rendre visibles aux hommes, » surtout à l'époque du printemps; on les voyait de loin aux fenêtres où ils » apparaissaient comme des nymphes ou des héroïnes d'une excellente beauté; » mais aussitôt que l'on s'en approchait pour obéir à la passion ou à la curiosité, » l'on s'apercevait qu'il n'y avait rien là ni de vrai ni de solide, et que ce n'était » qu'une agréable illusion. »

Une infinité d'écrivains, Pierre Berchorius (5), Aymar de Falcos (6), Claude

(1) *Histoire générale du Dauphiné*, par Chorier, tom. 2, liv. 4, chap. 3.

(2) *Idem*, tom. 2, liv. 10, chap. 8.

(3) Le nom de Flauvant, famille respectable du Voironnais, dont un des membres était alors médecin, se rattache honorablement à cette époque désastreuse.

(4) Ouvrage latin, chapitre des *Recherches sur les merveilles du Dauphiné*.

(5) Dans son ouvrage latin : *Introductor moral*.

(6) « *Illud quoque pluribus magnam offert admirationem, quod in arce Voyronis toto* » *ferme anno, sed permaxime veris tempore, nymphæ quædam seu heroinarum species a loco*

Expilly (1), Nicolas Chorier (2), etc., ont parlé de nos fées et de leur apparition merveilleuse.

Voiron était au XVIIe siècle peuplé de légendes qui s'attachaient comme le lierre à toutes les vieilles masures; j'en citerais quelques-unes si les limites de cette notice me le permettaient.

Les Voironnais vivaient alors dans un grand isolement, ils n'avaient point au dehors de ces rapports que fait naître le commerce et qui sont si favorables aux progrès intellectuels; entièrement livrés à l'agriculture, leurs foires et leurs marchés de grains et de bestiaux étaient leur seule source de prospérité, comme on le voit dans les vers suivants, qui furent écrits en 1624 :

« Ses prez herbeus et ses fertiles plaines,
» Ainsi qu'Ide et Tomare, abondent an fontaines,
» Où la Morge s'égaye, où les fréquans marchés,
» Pour le bétail et grain, sont de loin recherchez (3).

Mais cette population, lente à se développer dans une industrie alors morte et sans résultat, s'accrut rapidement quand, au commencement du XVIIIe siècle, ses métiers de draps et surtout de toiles se multiplièrent et acquirent une plus grande activité. Enfin, depuis la révolution française, la ville a pris un plus grand essor; les remparts, devenus inutiles, sont tombés; de belles constructions se sont établies en dehors des portes, et, en abattant quelques arbres de la vaste promenade du Mail, on a créé une belle place, qui fait l'ornement de cette ville, et qui, depuis 1826, s'est encore embellie d'une superbe fontaine, l'un des monuments de ce genre les plus remarquables de la province.

Voiron est placé dans un site à la fois riche et pittoresque; son sol fertile est coupé de riants bocages, de verts coteaux et de délicieux vallons. Plusieurs écrivains ont loué son paysage, aussi varié qu'agréable. Cette ville a vu naître plusieurs hommes remarquables et belliqueux, ainsi que l'exprime notre poète voironnais, Claude Expilly *(Poésies diverses)*, dans les vers suivants :

« Voiron, dont les anfans ont les ames hautaines,
» Soldas déterminez, valeureux capitaines,

» *aliquantulum remoto in speculis seu fenestris stantes conspiciuntur, propius autem acce-*
» *dentibus visio illarum subducitur.* » (Histoire latine de l'ordre de saint Antoine, 2me part., chap. 23, *Des choses admirables que l'on trouve dans la province du Dauphiné*, au n° 15, édition de 1534.)

(1) *Poésies diverses* de Claude Expilly.

(2) *Histoire générale du Dauphiné*, tom. 1er, liv. 1er.

(3) *Poésies diverses* de Claude Expilly.

» Les veilles, les travaux et la mort dédaignant,
» Phornoüe an est témoin, Ravenne et Marignan,
» Qui virent dans le sang les Galles, les Dorgeoize,
» Les Grimaux, les Voissans, les Maubec, les Devoize,
» Et ceux dont j'ay reçu mon estre..... (1) »

Hector Blanchet.

(1) La famille de Galles était une des premières noblesses de la province; elle a long-temps donné des seigneurs à Voiron, et plus long-temps encore elle a rempli les rangs de nos armées de vaillants capitaines. La première illustration de cette famille remonte à

« ..... Isoard de Galles,
» Qui passa des premiers les mers orientales,
» Et des premiers forsa la brèche de Sion;
» Isoard, qui d'un cœur magnanime,
» Se porta des premiers sous les murs de Solyme
» Et fit changer de teint aux eaux de Syloée.
» ..... »

(*Poésies diverses* de Claude Expilly.)

Les Roux de Dorgeoise remontent glorieusement jusqu'à 1170, et les Grimaud de Béègue paraissent dans nos batailles dès 1300. Les Voissans, les Garcin de la Roche, les Rosset de la Marteillère, les Michallon, les Chambrier, les Expilly et cent autres familles du Voironnais ont occupé nos annales guerrières de leurs hauts faits.

Nous signalerons aussi quelques personnes qui se sont distinguées dans des emplois éminents par leur savoir et leur mérite : Burnon, de Voiron, qui fut archevêque de Vienne, mourut en odeur de sainteté vers 1240; Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, né en 1550, fut l'un des ministres que Henri IV affectionna le plus; Claude Expilly, président au parlement de Grenoble, né en 1561, fut à la fois excellent poète et profond jurisconsulte; Guy Allard, originaire du Viennois, vint se fixer à Voiron, où ses descendants existent encore; il a écrit un grand nombre de bons ouvrages sur le Dauphiné, dont la plupart sont restés en manuscrit; il mourut en 1716.

Le Voiron de nos jours n'a rien perdu de son ancien lustre. Le maréchal-de-camp vicomte Horace de Barral avait honorablement tracé à ses fils la glorieuse carrière des armes, qu'ils ont vaillamment suivie; le général de brigade Rambeaud mourut dans nos campagnes d'Egypte, au siége de Saint-Jean-d'Acre, en montant à l'assaut; le général baron Charlot, qui a fini ses jours couvert d'honorables blessures, avait commandé, dans nos guerres d'Italie, la 32me demi-brigade, composée de Dauphinois, et que Napoléon surnomma *la brave;* enfin, le consul-général Devoize a rempli avec distinction, pendant plus de quarante ans des fonctions importantes et délicates dans le Levant, où son nom sera long-temps honoré.

PONTAIX.

(Pl. 9.)

En remontant la féconde et riante vallée, dans laquelle la Drôme roule tumultueusement ses eaux, le voyageur rencontre, après avoir franchi les murs de Crest, le bourg d'Aouste, dont le nom seul révèle l'origine romaine, car il ne renferme aucun vestige de la présence des anciens maîtres du monde (1). La route que l'on parcourt est assise en bien des endroits sur l'emplacement que les itinéraires et les géographes assignent à l'ancienne voie romaine des Alpes, et l'œil en remarque quelques traces éparses sur le sol (2); mais elles disparaissent à Saillans, que les antiquaires croient être le *Darentiaca* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. Là, les montagnes arides qui enclosent la vallée se rapprochent et étreignent le torrent, dont les flots rongent incessamment la plage. A une lieue de Saillans la gorge se resserre, les roches dressent leurs crêtes dépouillées de végétation, et étonnent les regards par les accidents tourmentés de leur formation géologique. Au fond de cette gorge et sur le dernier plan de la perspective, s'élève un monticule que couronnent les ruines et le donjon démantelé d'un vieux château. La silhouette accidentée de ces ruines se détache nettement sur l'azur du ciel, dont la transparence est rendue plus limpide par le contraste des tons âpres des montagnes qui se dessinent à l'horizon.

(1) Aouste est l'*Augusta* de l'*Itinéraire d'Antonin*, de la *Table de Peutinger* et de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. Il est placé entre *Cerebelliaca* et *Darentiaca*. Il existe à Aouste un cippe funéraire orné d'une inscription en fort beaux caractères et d'une bonne conservation. Cette inscription est relatée par M. Arthaud, dans les *Annales encyclopédiques de Millin*, février 1818, pag. 175 et suiv., et par M. Delacroix, dans sa *Statistique du département de la Drôme*. Valence. Borel; 1835, in-4°, pag. 426.

(2) On voit sur les bords de la route actuelle, entre Aouste et Saillans, au pont des grands chenaux, au quartier du Plot, et au pont de Charsac, les vestiges des murs qui soutenaient la chaussée romaine. Le parement de ces murs, qui sont flanqués de contreforts, est composé d'assises régulières de moellons piqués, de 20 centimètres de longueur sur 12 de hauteur.

Au pied du château, et sur les flancs du monticule, sont groupées en amphithéâtre de pauvres habitations, construites sur une pente si roide que le seuil des maisons supérieures semble reposer sur le comble de celles qui sont assises sur une zône inférieure. C'est là le petit village de Pontaix, si obscur que les annales écrites et les traditions orales de la contrée n'ont pas daigné nous conserver la plus légère bribe de légende sur son origine.

Il ne faut pas rechercher le berceau de ce village au-delà du XIIIe siècle, époque à laquelle on voit son nom mentionné dans les chartes des évêques de Die, et il s'est formé sans doute, comme tant d'autres bourgs du moyen-âge, de l'agglomération des loges et des cabanes que des vassaux construisaient autour du manoir féodal. Pendant les longues querelles des sires de Poitiers, comtes de Valentinois, et des évêques de Die, les habitants de Pontaix, suivant la chance des armes des deux rivaux, tombaient alternativement dans leur domaine et subissaient toutes les détresses que, dans un temps de violence et d'arbitraire, le seigneur suzerain imposait durement à ses pauvres vassaux. C'était là d'ailleurs la triste condition de tous les villages d'alentour, et ce n'est pas sans quelque pitié que l'on voit dans les vieux actes de l'histoire du pays les tyrans de la contrée trafiquer entre eux des populations entières, comme d'une marchandise de bas aloi.

Les environs de Pontaix ont été, en 1575, le théâtre de l'un des nombreux et sanglants épisodes des guerres civiles du Dauphiné. Le chef des protestants de la province, Dupuy-Montbrun, que sa bravoure et ses exploits rendirent si redoutable pendant les orages politiques du XVIe siècle, venait de contraindre de Gordes, lieutenant de roi, de se réfugier à Die, après l'avoir battu. De Gordes attendait, pour réparer l'échec qu'il avait essuyé, des forces militaires qui lui étaient fournies par le Languedoc et le Bas-Dauphiné, et que Montbrun résolut d'attaquer dans les gorges de Saillans; mais emporté par la fougue de son caractère, et repoussant les sages avis de Lesdiguières, qui lui conseillait de ne pas se dessaisir des défilés, il déboucha dans la plaine et perdit l'avantage de sa position. Après un rude combat il fut fait prisonnier, et plus tard le parlement de Grenoble l'envoya à l'échafaud. Lesdiguières rallia les soldats de Montbrun et se retrancha dans le château de Pontaix, où vinrent le joindre les principaux capitaines protestants. Ils y délibérèrent sur le choix d'un chef, et les voix, partagées d'abord, se réunirent enfin sur Lesdiguières, qui, malgré sa jeunesse, avait, par l'habileté de sa conduite, conquis une grande influence sur ses frères d'armes (1).

(1) *Histoire du connestable de Lesdiguières*, par Videl. Paris; Rocolet; 1638; in-fol., pag. 26. — Thuani, *Hist. univ.*, *lib.* LX, *ad annum* 1575.

Tels sont les souvenirs bien fugaces qui se rattachent au village de Pontaix. L'historien, à grands renforts de recherches, ne saurait découvrir d'autres vestiges du passé, et l'antiquaire n'y retrouve qu'un monument isolé de la période romaine (1). A l'artiste seul il appartient de donner à cette humble bourgade son illustration, en reproduisant, par la magie du burin, les accidents pittoresques de sa position topographique.

OLLIVIER (Jules.)

CRYPTE DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT.

(Pl. 11.)

DES monuments anciens qu'a dû posséder Grenoble, un seul est parvenu jusqu'à nous. Les portes, les tours, les murailles romaines de cette ville n'existent plus; il ne reste de la cité d'autrefois qu'un seul édifice, et ce seul monument, oublié dans nos chroniques, ignoré et ne devant lui-même sa conservation qu'au but pour lequel il a été construit, est la crypte ou la chapelle souterraine au-dessous de l'église de Saint-Laurent.

(1) On voit à Pontaix cette inscription romaine, qui est encastrée dans le mur de la maison Morand :

D · M ·
C · VENAESI FORTV
NATI IIIIII VIR AVC
VENAESIA EVTYCHIS
PATRONA ET HERES.

Il est probable que ce monument provient des localités voisines, dans lesquelles on rencontre une grande quantité de débris antiques; et quelle que soit d'ailleurs son origine, sa présence isolée à Pontaix n'est point une preuve que ce village puisse revendiquer une fondation romaine.

Cette crypte, d'une destination différente de celles qu'érigeaient les premiers fidèles, pour y célébrer, pendant les persécutions, les cérémonies de leur culte, ne remonte point à la naissance du christianisme. Son style est plus moderne; ses cintres, ses bas-reliefs, ses colonnes et leurs chapiteaux se ressentent de la décadence de l'art : ils sont de l'architecture bysantine ou romane, usitée en occident dans les VIe et VIIe siècles. Un tel édifice ne saurait offrir une plus haute antiquité.

Ces colonnes ou colonnettes, dont quelques-unes semblent être d'une pierre de la nature du poudingue et d'autres d'un granit simplement dégrossi, comportent surtout le genre de cette époque. Leur forme peu régulière, leur accouplement peu assorti, leurs décors et souvent la disproportion entre leurs chapiteaux et la hauteur ou la grosseur du fût en fournissent une preuve. Elles sont placées à double étage et ainsi disposées avec symétrie :

Huit colonnes supérieures, assemblées deux à deux, supportant deux arcades en plein cintre aux deux extrémités d'une voûte également cintrée; quatre colonnes inférieures, une à une, soutenant aux quatre angles ces mêmes colonnes supérieures; deux colonnes servant aussi de support, une à chaque retour du mur, du côté du chœur, et, sur les deux faces latérales, dix autres colonnes rangées sur la même base que ces six dernières; huit d'entre elles soutiennent quatre cintres, deux sur chaque face. Entre ces deux cintres, dont l'un, celui près du chœur, à la fois plus ouvert et plus élevé que l'autre, se prolonge en voûte, de manière à former une grande niche ou petite chapelle, se trouve une troisième colonne de support.

Toutes ces colonnes inférieures, posées sur une balustrade en pierre, sont presque enfouies depuis que, en 1826, le curé de Saint-Laurent, dans le dessein d'assainir ce lieu pour l'utiliser à un entrepôt, crut devoir en faire hausser le sol de plusieurs pieds. C'est alors que d'avides ouvriers, chargés de recrépir la voûte et de restaurer l'arcade du chœur qui tombait en ruines, séduits par l'appât d'un prétendu trésor caché (1), renversèrent, à l'insu de leur surveillant,

(1) Un autre bruit populaire parle d'un souterrain, dont l'entrée doit exister près du chœur de cette chapelle, et qui, creusé sous l'Isère, répondrait à une issue de l'autre côté de la rivière. On va jusqu'à dire qu'une fois le parlement gracia deux condamnés à mort, à condition qu'ils tenteraient le passage; ils seraient entrés tous les deux dans le souterrain, mais ils n'auraient plus reparu. — Que ne se plait-on point à raconter aussi sur la destination de cette crypte, élevée, selon les uns, pendant la persécution de Valérien, en mémoire du martyre de saint Laurent; selon d'autres, du temps de l'invasion des barbares, même des Sarrasins, sur la foi de fausses traditions qui font dominer ces Arabes dans notre contrée pendant des siècles entiers.

des tombeaux en briques très-épaisses, et un autel placé sous la seule fenêtre qui éclaire cette crypte (1). Des traces d'une autre fenêtre paraissent dans l'enfoncement de la grande niche, à l'est, du côté du rempart; mais cette embrasure, encombrée lors des fortifications de la ville, en 1592, est restée obstruée par le terrassement extérieur. Peut-être une pareille ouverture existait-elle, au couchant, dans la niche en face, aujourd'hui presqu'entièrement murée. Ces deux enfoncements, et celui du chœur, tourné vers Jérusalem, suivant l'usage des premiers chrétiens, donnent à la chapelle la forme d'une croix. Sa longueur totale est de trente-deux pieds; sa largeur d'un mur latéral à l'autre, de onze pieds trois pouces, et sa hauteur primitive, d'une vingtaine de pieds.

Les deux petits cintres latéraux relevaient deux portes d'entrée; l'une communiquait à l'église, par un corridor encore apparent, et dans l'épaisseur du mur duquel a été pratiquée, depuis une trentaine d'années, la porte actuelle; l'autre conduisait au couvent, par un couloir dérobé (2). Le chœur et les deux

(1) Le bloc qui recouvrait cet autel est encore dans un coin de la chapelle; on y voit la place de la pierre sacrée.

(2) Ce couvent de Saint-Laurent, bâti sur l'ancien évêché situé d'abord sur la rive droite de l'Isère, possédé par des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, régi en commende par des cardinaux, des évêques et d'illustres abbés, réuni depuis à Cluny, est fort ancien. Il fut fondé et érigé en prieuré, en 1012, par l'évêque Humbert, qui en confia la direction à des moines de l'abbaye de Saint-Chaffrey (*Sancti Theofredi*), dans le diocèse du Puy. L'acte en fut passé à Grenoble en présence du roi Rodolphe et de la reine Hermengarde, et cet acte, dont nous possédons une copie authentique, la seule peut-être qui soit parvenue jusqu'à nous, rapporte en propres termes que l'évêque Humbert, pour rétablir dans son premier état l'église consacrée au bienheureux martyr Laurent, église tombant en ruines par incurie, délaissée à cause du manque d'ecclésiastiques, et qui paraissait devoir être entièrement abandonnée, la céda aux religieux de Saint-Chaffrey. L'acte ne fait aucune mention du prétendu séjour des Sarrasins dans notre ville, ni de la dévastation de cette église de Saint-Laurent, attribuée plus tard à ces infidèles, faits qu'on aurait certainement eu soin d'y rappeler, s'ils eussent existé : le souvenir d'Isarne, prédécesseur médiat d'Humbert, était trop récent. C'est une preuve de plus à ajouter à celles que nous avons déjà données dans un autre ouvrage, pour démontrer que les Sarrasins n'ont jamais pénétré à Grenoble. Ce couvent ou prieuré a duré jusqu'en 1762, qu'il fut supprimé à cause de la modicité de ses revenus et des fréquentes altercations entre ses religieux et le curé de la paroisse, relativement aux droits de préséance. On y établit alors une fabrique de blondes où étaient reçues, entretenues et élevées de jeunes ouvrières et des apprenties, sous la protection des consuls de la ville et du parlement. On pense que lorsque les moines y habitaient, la chapelle souterraine leur servait de sépulture; on y a déjà découvert plusieurs tombeaux. Il serait possible que la chapelle entière recouvrît un vaste caveau sépulcral; lorsqu'on y frappe la terre avec violence, un bruit sourd, accompagné d'une forte commotion, résonne dans toute son étendue.

niches ont la voûte en demi-coupole, et composée d'arêtes aboutissant à un point central ; leur profondeur est de huit pieds, et la hauteur des colonnes, compris l'entablement, de trois pieds huit pouces. Ces colonnes sont d'ordre corinthien.

Les frises qui les couronnent sont enrichies de sculptures diverses, toujours opposées ; c'est-à-dire que chaque frise est quadrangulaire, qu'elle présente deux dessins, et que le dessin d'une face se retrouve sur la face opposée. De plus, les sculptures de l'entablement entier d'une colonne se reproduisent sur l'entablement de la colonne symétrique. On y voit des guirlandes de fleurs, des feuillages, des anneaux entrelacés, de nombreuses croix, des oiseaux tenant des grappes de raisins et des épis de blé, des agneaux et des espèces de griffons, tous signes relatifs au christianisme; d'où il est facile de conclure que ce monument n'a jamais pu servir de prétoire, ni de temple consacré, soit à Esculape, soit à toute autre divinité profane, ainsi qu'on l'a prétendu.

Dira-t-on que ces deux opinions paraissent fondées sur deux serpents qui ornent la corniche extérieure du chœur de l'église de Saint-Laurent, mur élevé sur celui du chœur même de la chapelle ? Ces deux serpents, regardés par les uns comme un symbole de la justice, par d'autres, comme le principal attribut du dieu de la médecine, ne seraient-il pas plutôt une allégorie chrétienne, l'image de la prudence? Ils sont d'ailleurs représentés en dragons ou reptiles ailés, bas-reliefs qu'on remarque dans plusieurs cathédrales du midi. Les deux mitres qu'on aperçoit à côté n'attestent pas moins qu'il s'agit d'un temple chrétien; elles rappellent le temps où cette église était l'église épiscopale de Grenoble.

Si maintenant l'on examine en détail ce chœur, ses dimensions, son dehors, il est évident qu'il doit dater de la même époque que la chapelle qu'il recouvre; ils forment tous les deux une seule construction, un seul tout. Il est à croire que l'ancienne cathédrale ayant été endommagée par des éboulements de la montagne, ainsi que le rapporte une tradition constante, on y aura bâti au-dessus une nouvelle église, et que, pour mieux la soutenir, ou pour mettre à profit la cavité qui devait résulter de cette élévation, on aura transformé alors une partie de la première église en une chapelle souterraine. Celle-ci se trouve en effet au niveau du vieux sol, tandis que l'église actuelle est au moins à la hauteur d'un premier étage. D'un autre côté, dans cet état de choses, il est bien possible aussi qu'on ait employé pour orner cette crypte, des colonnes et des débris provenant de l'église primitive, ce que donneraient assez à présumer des chapiteaux raccourcis ou prolongés par une simple maçonnerie, et des tronçons de fût, tantôt sans cercles à la base, tantôt sciés à l'autre extrémité. Que déduire de cette espèce de désordre,

sinon que ces décorations semblent plutôt avoir été ajustées à cette chapelle, que préparées particulièrement pour elle ?

Quoi qu'il en soit, cette crypte et le chœur qui la surmonte, restes d'une seconde cathédrale antérieure de plusieurs siècles à celle de Notre-Dame, ne laissent pas d'être pour la ville de Grenoble d'un certain intérêt. Ils sont devenus pour nous un monument précieux, et nous aimons à espérer que l'autorité municipale, mieux éclairée, s'empressera de veiller désormais à la conservation d'un vieil édifice que lui recommandent son ancienneté et le caractère de son architecture.

Ce chœur n'est pas moins curieux par ses embellissements. Quoique simple, il est revêtu au-dehors de dalles en pierre tendre, placées en rangées régulières et alternées; il est bordé dans tout son contour d'une corniche enrichie de vingt-cinq mascarons ou têtes bizarres d'hommes et d'animaux, et ses trois fenêtres à double cintre sont ornées de douze colonnettes de même genre que celles de la chapelle souterraine, six à l'intérieur et six à l'extérieur. A ce chœur a dû être ajoutée plus tard, dans le XIVe siècle, une troisième église; c'est de cette époque que datent le clocher de Saint-Laurent bâti à l'italienne et la nef actuelle, consistant en un vaste carré oblong, dont une face fut percée en 1829, pour y construire une jolie petite chapelle peinte à la fresque.

Quant au nom de Saint-Oyen (1), donné autrefois à cette crypte, nous ignorons quelle peut en avoir été la cause; c'est un mystère que nous ont légué nos pères, et sur lequel l'histoire n'a daigné jeter aucun jour. On sait seulement que ce saint Oyen et saint Laurent étaient les deux patrons de l'église; que le premier était spécialement révéré dans la chapelle souterraine; qu'on y exposait, du temps des moines, ses reliques à la vénération des fidèles; qu'on y célébrait sa fête avec pompe toutes les années, et qu'il y avait une dotation pour cette cérémonie, dotation qui appartenait au sacristain claustral, tenant le premier rang après le prieur.

Ce même sacristain jouissait aussi d'un revenu attaché à la desserte de la chapelle de Saint-Nicolas, ancienne salle capitulaire du prieuré. Cette chapelle, occupée aujourd'hui par les sociétés religieuses de la paroisse, séparée de l'église, et dont on a refait la façade depuis peu, a son entrée par la cour de l'ancien cloître; elle est d'architecture gothique. Sa fenêtre principale et sa voûte formée de quatre arêtes réunies, ornées d'un blason à leur jonction et rebordées d'un

(1) Saint-Oyen, Ouein ou Ouen (*sanctus Audoënus*), fils d'Authaire, né à Soissons, chancelier du roi Clotaire, et archevêque distingué de Rouen, mort en 683, dans la 74e année de son âge, après un épiscopat de 49 ans. Sa fête se célébrait le 24 août.

cordon supporté par quatre têtes, sont à ogives. On y chantait autrefois une messe solennelle que faisait offrir annuellement la confrérie des bateliers, usage déjà mentionné dans des actes du XVIe siècle. On se rappelle, il y a peu d'années encore, que lorsqu'il décédait un marinier ou une personne de sa famille, on plaçait à la porte de la maison du défunt, et qu'on portait ensuite en tête du cortége funèbre, un gros cierge de plusieurs pouces de diamètre, soutenu par un piédestal carré et surmonté d'un petit vaisseau où était une lampe allumée. Ce phare portatif, simple objet de curiosité et dont la destination deviendra bientôt inconnue, est dans un angle de cette chapelle, consacrée au patron des gens de rivière.

Que de souvenirs de tous les siècles se rattachent à la crypte, à l'église et au prieuré de Saint-Laurent ! Tout y est, pour ainsi dire, monumental ; sa construction, ses chapelles, son chœur, les ruines mêmes du cloître y attirent des curieux. Cette église, la plus ancienne de la ville, fut toujours regardée et protégée comme telle par nos évêques et par les Dauphins (1). Il n'est pas, en un mot, jusqu'aux vieux murs voisins, où sont enchâssées des pierres tumulaires de l'époque romaine, qui n'attestent aussi l'antiquité de ce lieu.

J. J. A. Pilot.

(1) Le Dauphin Humbert II y fonda un anniversaire pour le repos de son ame, sous la rente annuelle de quinze setiers de blé. Cet anniversaire se célébrait le 4 mars. Ce jour-là, le prieur du couvent était tenu de traiter les religieux, le vicaire et les personnes du prieuré avec *luxe, somptuosité et abondance*, de leur préparer une bonne table, fournie de diverses espèces de poissons, de plusieurs mets, de ris apprêtés avec du safran et du fromage, et de donner, à la fin du repas, deux gros d'argent à chaque religieux et au vicaire. (*Transactio inter Antonium de Alpiniaco episcopum Adurencis in ducato de Guyenne, prioremque commendatorium prioratus Sancti-Laurentii Gratianopolis et religiosos dicti prioratus. — Anno* 5 *octobre* 1491.)

TOUR-SANS-VENIN.

(Pl. 47.)

A une lieue et demie de Grenoble, sur la rive gauche du Drac, et au sein même de la chaîne des montagnes de Sassenage, s'élève, sur un rocher escarpé de la commune de Pariset, une ruine pittoresque, remarquable par les sites à la fois gracieux et sauvages qui l'entourent. Cette masure, qui ne possède aucune des propriétés singulières qu'une ancienne superstition s'est plu à lui accorder, est tout ce qui nous reste de la *Tour-sans-venin*, qu'on a placée au rang des sept merveilles de notre province.

Le rocher qui supporte la tour ressemble assez, de loin, (qu'on nous passe cette comparaison) à la bosse d'un dromadaire, et le chancelant édifice, posé sur ce dos pierreux, paraît s'y cramponner pour ne pas rouler dans la gorge profonde qui s'ouvre à ses pieds..... En examinant avec plus d'attention ce monceau de décombres, on remarque, à droite, un pan de muraille, troué d'une grande ouverture que le temps seul paraît avoir formée. A gauche de ce débris, quelques pierres occupent la plate-forme du rocher : c'est le cimetière du village, et il semblerait qu'on l'a placé à dessein parmi des ruines, pour frapper la vue, en même temps, par le spectacle de deux néants réunis : celui de l'homme et celui de ses ouvrages !....

Après le cimetière, on voit une chétive chapelle toute humble en présence du squelette encore altier de la tour. Ce rustique oratoire est surmonté d'un pignon à jour encadrant une cloche ; quelques maisonnettes basses, groupées derrière la chapelle, complètent et terminent ce premier aspect.

Maintenant transportons-nous au sommet de cette butte rocailleuse, nous aurons sous les yeux un des plus magnifiques panoramas que l'imagination et la plume puissent concevoir et retracer. — En-dessous de nous, les cascades de Beauregard se précipitent vers le riant village de Seyssinet, qui se dessine en demi-cercle sur le coteau, avec ses *villa* blanches, posées gracieusement au milieu de leurs terrasses.

Plus bas, les trois embranchements de notre belle vallée étalent fastueusement leurs riches campagnes, accidentées comme un jardin anglais, leurs

nombreux villages que l'œil se fatigue à découvrir, leurs montagnes verdoyantes dont le front se couronne de rochers ; — l'Isère et le Drac animent de leurs courants ce vaste paysage, et Grenoble, qui se blottit dans un coin de la plaine, a l'air de se tenir à la montagne fortifiée de la Bastille avec ses deux ponts ; enfin les Alpes, avec leur stature majestueuse et leurs glaciers étincelants, ferment l'horizon et semblent se lier, dans leur prolongement, aux masses vaporeuses du Mont-Blanc.

Nous venons d'esquisser en peu de mots une description qui, pour être complète, demanderait plus d'espace et surtout plus de poésie ; il nous reste à considérer la tour dite *sans venin* sous le point de vue historique, et à réunir quelques indices épars, qui pourront peut-être rappeler l'attention et des recherches plus profondes sur un lieu dont l'histoire est incertaine.

Nous ne connaissons rien de positif sur les premiers temps de la Tour-sans-venin, car il paraît que sa fondation remonte à une si haute antiquité qu'elle est complètement effacée des livres et de la mémoire des hommes. La tradition populaire même, qui ordinairement raconte sur notre vieille France tant de chroniques et de légendes, où quelques faits historiques se trouvent délayés dans les rêveries superstitieuses de nos pères ; la tradition, qui ne nous dit pas un mot de l'origine de la tour, est d'une grande stérilité dans les indices ultérieurs qu'à grand' peine elle nous transmet....

Avant d'aborder cette matière, nous rapporterons, entre autres dires, l'opinion vraie ou fausse de quelques personnes qui prétendent que sur le rocher de Pariset était, du temps des Allobroges, un autel druidique en vénération dans ces contrées ; elles ajoutent encore que les bois de Vouillans, qui sont à peu de distance, recélaient dans leur profondeur sombre et mystérieuse les étranges sectaires qui se couronnaient de houx.

Cette opinion, dépourvue d'ailleurs de bases suffisantes, peut, jusqu'à un certain point cependant, occuper nos réflexions ; car nous savons, comme nous l'assure M. de Chapuys-Montlaville, que les Druides, qui affectionnaient l'Allobrogie à cause de ses sites en harmonie avec leurs rites impénétrables, y étaient en grand nombre. Pourquoi donc ces prêtres n'auraient-ils pas pu établir leur dolmin sur le rocher qui se dressait au-dessus des forêts, leur retraite ?...

M. Barginet, dans un de ses romans dauphinois, prétend, d'après la chronique, dit-il, que la tour doit sa fondation au célèbre paladin Rolland, parent de Charlemagne ; malheureusement comme cette version émise par notre compatriote ne se trouve dans aucun autre écrivain ancien ou moderne, nous sommes forcé de penser que l'auteur de la *Cotte rouge* a forgé ce prétendu extrait de chronique dans sa féconde et romanesque imagination.

Nous ne parlerons pas des lutins et des fées, dont plusieurs traditions locales ne manquent pas de nous entretenir ; ces récits fantastiques, qui ne sauraient intéresser, ne peuvent trouver place dans cet ouvrage.

Mais laissons de côté les fictions, occupons-nous de choses moins futiles, et, sans mépriser la tradition, qui est souvent la voix poétique de l'histoire, avouons aussi qu'elle en est quelquefois le masque grossièrement trompeur.

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur le Dauphiné nous parlent de la Tour-sans-venin d'une manière si légère et si insuffisante, que ce qu'ils en disent est loin de satisfaire notre curiosité. Nous les avons trouvés à peu près tous d'accord sur cette opinion qui, à notre sens est un peu hasardée, que la déesse Isis, comme le dit Guy-Allard (dans son *Dictionnaire historique et géographique du Dauphiné*), avait un temple « non guères loin de la Tour-sans-venin ; » et que ce sanctuaire fut assez célèbre pour donner son nom au pays. Quoique ce système soit fondé sur la formation du nom de Pariset par la synthèse des mots *par Isis* (adorateur d'Isis), et qu'il s'appuie encore sur une inscription latine qui nous parle de l'érection d'un autel (*aram cum suis ornamentis*) à la divinité égyptienne, il nous semble qu'on ne doit pas cependant tirer de là l'induction que *Pariset* fut un lieu remarquable par le culte d'Isis. Car peut-être l'autel élevé par Valerianus ne fut-il qu'un autel domestique, et peut-être encore le nom de la localité s'est-il prêté seulement par un hasard heureux à la *savante* interprétation de nos annalistes.

D'un autre côté, on sait que l'égyptienne Isis était en grande vénération chez les pêcheurs et habitants des bords des rivières ; on a même avancé que l'Isère tire son nom de cette divinité. Pourquoi donc Pariset, village situé sur une montagne au pied de laquelle le Drac avait autrefois son lit, qui ne fut changé dans la suite que par les soins de Lesdiguières, pourquoi Pariset n'aurait-il pas pu avoir sur son rocher la patronne des fleuves, puisque ce rocher dominait en quelque sorte et tenait sous ses pieds le furieux courant d'eau, qui de tout temps a dévasté ces contrées ?...

En dépit de certain auteur de statistique, qui pense que les ruines du rocher de Pariset sont les débris d'un temple consacré aux dieux du paganisme, nous croyons, d'après l'inspection de ces restes délabrés, qu'ils nous révèlent une retraite cénobitique enclavée, par suite de nos luttes politiques ou religieuses, et pendant l'ère féodale, dans l'enceinte fortifiée d'un château de guerre. En effet, nous voyons une chapelle de pauvre apparence tout près d'un lambeau de tour carrée, tellement solide encore que le ciment ou l'enduit qui le recouvre résiste aux efforts de la pioche du cultivateur.

Ce bâtiment était probablement une forteresse, un point militaire propre à

défendre le pays environnant, ou bien à l'opprimer. Placé sur un tertre inabordable, ce manoir sinistre, fortifié naturellement par ses rochers à pic surplombant des précipices profonds, servait de repaire au suzerain enfermé là avec sa milice.

L'oratoire et les bâtiments qui l'entourent étaient un ermitage dédié à saint *Veran* ou *Verin*; ce lieu de pèlerinages fut réuni, dans la suite, à un château-fort appartenant aux Dauphins, et c'est de ce château qu'il nous reste encore les vestiges que nous voyons.

Peut-être cette habitation fut-elle entre les mains de quelques feudataires de nos souverains; tout nous engagerait à le croire, puisque nous savons qu'il a existé une ancienne et noble famille qui portait le nom du pays, et qui s'est éteinte à un certain Didier de Pariset. Nous ajouterons que, comme il n'y a eu dans cette paroisse aucune demeure seigneuriale, si ce n'est la tour dont nous nous occupons, il est naturel de penser qu'elle était la résidence de cette famille.

Nous ne terminerons pas cette notice sans parler de l'épithète dont on a baptisé bien improprement la demeure terrestre d'un bienheureux.

La langue vulgaire, qui corrompt tout, fit des mots *saint Verin* ceux de *sans venin*, et ce nom, devenu le seul usité, détrôna complètement celui qui lui avait servi de racine; puis une croyance superstitieuse s'empara successivement des esprits de la foule et de ceux des gens lettrés, qui, aveuglément, partagèrent l'erreur populaire, et la fortifièrent même en célébrant dans leurs vers et leur prose le prétendu prodige *trans-draconien* (1).

Nous n'entreprendrons pas de démentir cette fable grossière qui affirmait que la tour était mortelle aux reptiles et aux animaux venimeux; les recherches et surtout les lumières toujours croissantes de la raison en ont assez montré le ridicule, nous dirons seulement que ces lieux, où soufflent continuellement les froides brises de la montagne, conviennent peu aux serpents, amis de la chaleur.

On ne saurait préciser à quelle époque et par qui la Tour-sans-venin fut renversée; ainsi donc, comme le même nuage qui enveloppe sa fondation nous cache aussi sa fin, devons-nous en rendre solidaire le temps..... ou bien les hommes?.....

(1) Salvaing de Boissieu, dans ses poèmes latins intitulés : *Septem miracula Delphinatus*, qualifie la Tour-sans-venin de *Medea*, *sive turris expers veneni*. Nous citerons les premiers vers de cette *sylve* de notre jurisconsulte-poète :

Qua Dracus effreno per inania jugera cursu
Exsultat segetum spoliis, Isaræque frementes
In latus urget aquas, locus est ubi turris ad auras
Surgit, et audaci vicina cacumine tentat
Sidera, quo nulli subeunt impune dracones
Nullaque suspensis discurrit aranea telis, etc.

Les ruines de la tour dominent le village de Pariset et regardent à l'est la grande chaîne des Alpes dauphinoises, qui ferment un côté de la vallée; elles sont assises à 450 mètres au-dessus du niveau du Drac.

Alfred Bougy.

CHATEAU DE TALLARD.

(Pl. 13).

Lorsque l'on veut remonter à l'origine des agglomérations de maisons qui forment aujourd'hui nos bourgs et nos villages, on arrive presque toujours à ces guerres de châteaux, qui imposaient aux grands la nécessité d'être forts et faisaient sentir aux petits le besoin d'être protégés. Le manant donnait ses bras et sa liberté; le seigneur promettait sa protection, et la chaumière se posait à l'abri du château féodal. Mais ce contrat, cimenté par la violence et la crainte, devait, avec le temps, tourner contre l'oppresseur. L'opprimé, essayant sa force au profit de ses maîtres, comprit enfin qu'il lui suffisait de vouloir en user pour lui-même; et la chaumière, à son tour, dicta ses lois au château. Le flot populaire, travaillé depuis long-temps d'un sourd mugissement, finit par recouvrir toutes les sommités hérissées des monuments de son esclavage; et quand il se retira, à la place des vieilles tours, des donjons, des créneaux, on ne voyait plus que des ruines.

Ces ruines appartiennent aujourd'hui à l'historien et à l'artiste. Elles offrent à la plume de l'un d'utiles enseignements; au burin de l'autre, de pittoresques et belles inspirations. Aucunes, dans la province du Dauphiné, n'étaient plus dignes de fixer l'attention de tous les deux que celles de l'antique château de Tallard.

Tallard est situé à deux lieues au midi de Gap, sur les bords de la Durance. Le château est bâti sur un rocher peu élevé, mais pourtant inaccessible de plusieurs côtés. Les eaux de la Durance en ont long-temps baigné les pieds; mais elles en sont aujourd'hui fort éloignées et leur ancien lit est devenu une plaine riche et fertile. Quand on arrive au château par la grande porte du nord et qu'on est parvenu dans la première cour, on s'arrête frappé d'une religieuse admira-

tion : à droite, c'est la façade presque intacte d'une élégante chapelle; au fond, c'est le vieux château, dont plusieurs tours inégales, et, pour ainsi dire, déchirées par le temps, s'élèvent dans les airs; à gauche, c'est le redoutable donjon qui domine encore ces ruines imposantes; partout, au milieu de ces masses qui luttent contre la destruction, c'est une puissance morte qui parle à l'imagination un langage bien autrement éloquent qu'aucune puissance vivante et debout.

La chapelle, entièrement conservée, est un morceau d'architecture des plus remarquables. Elle appartient au style gothique; mais pourtant on y distingue ce mélange d'architecture grecque et romaine qui devait former le style de la renaissance. Vous n'y trouvez déjà plus cette prodigalité d'ornements, de formes bizarres, de flèches, d'évidements qui caractérisent l'architecture purement gothique. C'est la simplicité de la renaissance avec l'élégance du moyen-âge. L'intérieur offre, en face l'une de l'autre, deux belles cheminées d'une pierre dure qui imite le granit rouge.

La chapelle communique au château par une longue galerie, qui est aussi parfaitement conservée.

L'état de conservation de ces deux parties et le style de leur architecture font présumer qu'elles sont de construction beaucoup plus récente que le reste de l'édifice.

On ignore l'époque précise de la fondation du château. Les uns veulent l'attribuer à Francus, fils d'Hector, que quelques-unes de nos villes réclament comme leur fondateur. Nous croyons qu'il y a dans cette origine toute héroïque plus d'orgueil que de vérité. D'autres assurent que Tallard est un de ces monuments à l'érection desquels la puissance romaine occupait les loisirs de ses légions, pendant sa courte domination de notre province. Quelques-uns, enfin, font honneur de son origine à Grégoire, évêque d'Amnice, en Arménie, qui vint prêcher le christianisme dans ces contrées et mourut subitement à Tallard, en l'an 402. Grégoire, canonisé, est devenu le patron du lieu, et les habitants le tiennent en grande vénération. Peut-être aucune de ces versions n'est-elle fondée et faut-il descendre jusqu'aux princes d'Orange, anciens possesseurs de la vicomté de Tallard, pour trouver la véritable origine du manoir féodal. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'étonner si elle est accompagnée de quelques traditions merveilleuses; elles sont justifiées par l'imposante grandeur de l'édifice. Il avait, dit-on, autant de tours qu'il y a de mois dans l'année, autant de portes qu'il y a de semaines, autant de fenêtres qu'il y a de jours, autant de marches qu'il y a d'heures.

Nous venons de dire que les princes d'Orange étaient les anciens maîtres de la vicomté de Tallard. Elle relevait alors du comté de Provence. En 1215, ils en

firent don à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui la conserva pendant plus d'un siècle. En 1326, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem échangea Tallard et ses dépendances contre le comté d'Alife, en Sicile, avec Arnaud de Trian, neveu du pape Jean XXII et maréchal de l'église romaine.

La vicomté devint successivement la propriété de Louis de Trian, fils d'Arnaud et d'Anne de Trian, sa petite-fille, qui, en 1400, épousa Antoine de Sassenage.

Françoise de Sassenage, fille et héritière d'Anne de Trian, épousa, en 1439, Antoine, baron de Clermont; et Tallard resta dans cette famille jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Dans cet intervalle, en 1546, le château de Tallard tombait en ruines. Il fut relevé par l'un des membres de la famille de Clermont. C'est sans doute à cette époque qu'il faut placer la construction de l'élégante chapelle gothique et de la galerie qui y conduit.

Henri de Clermont vendit la vicomté de Tallard à Alexandre de Bonne, comte d'Auriac. Bonne d'Auriac était l'un des plus braves chevaliers de son temps, et les histoires contemporaines le présentent comme faisant aussi bien la guerre qu'aucun gentilhomme de France. Il fut l'un des acteurs les plus infatigables de la terrible lutte religieuse du XVIe siècle. Il tenait pour le parti catholique, et les lauriers de son illustre adversaire et cousin François de Bonne de Lesdiguières vinrent plus d'une fois troubler son sommeil. Il était gouverneur de Tallard, en 1580, lorsque Lesdiguières vint mettre le siége devant le château. Désespérant de prendre la place par la force, Lesdiguières essaya de la réduire par la famine et la bloqua. Le grand-prieur, bâtard d'Angoulême, et Alphonse d'Ornano, colonel des Corses, essayèrent vainement de faire lever le blocus. Les assiégés commençaient à manquer de vivres, lorsque le duc de Mayenne, nouvellement arrivé en Dauphiné pour se mettre à la tête du parti catholique, les fit secourir par le maréchal de Tavanes, si tristement célèbre par le zèle fanatique qu'il déploya dans l'horrible nuit de la Saint-Barthélemy. Le grand-prieur et ses troupes, qui se tenaient sur le rivage de la Durance opposé à celui où Tallard est assis, avaient, dit Chorier, plus de peur qu'ils n'en donnaient. Tavanes les rassura, et, à la tête de 400 chevaux, poussa droit à Lesdiguières. Ce ne fut qu'une escarmouche. Mais, le lendemain, Tavanes passa la rivière, tomba sur les assiégeants, les défit, et mit fin à ce siége qui durait depuis six mois. Lesdiguières lui-même, voyant le désordre de ses gens, fut contraint de regagner Gap *un peu plus vite que le pas*, suivant la naïve expression de Chorier. Le vindicatif protestant, encore tout irrité de sa déconvenue, rencontre le catholique Mures à la tête de 400 cavaliers; sans lui donner le temps de se mettre en défense, il se précipite sur lui et du premier coup de lance le jette hors des arçons. En quelques minutes,

30 argoulets gisaient sur le terrain et le reste de la troupe se confiait à la vitesse des chevaux.

Bonne d'Auriac n'était pas seulement un courageux capitaine; il était encore habile *dresseur* d'embûches. Voici ce que nous raconte Louis Videl : c'était en 1589; la mort de Henri III avait abattu le parti catholique; la ville de Gap venait de faire sa soumission, et Lesdiguières, maître de Puymore, dictait ses conditions. Deux officiers de la garnison de Tallard, le Moulin et Bajole, demandent à être admis en sa présence. « Nous venons, disent-ils, rendre hommage à la » puissance du seigneur de Lesdiguières, et lui offrir de le mettre dans Tallard. » La meilleure partie de la garnison nous appartient, et, moyennant quelque » argent à donner à ceux de la faction, nous promettons de rendre la place. — » Qui me répondra de votre franchise? réplique Lesdiguières après un moment » d'hésitation. — Envoyez avec nous deux des vôtres qui reconnaîtront nos » soldats : tous ceux qui porteront une aiguillette sur l'épaule gauche sont à » nous et partagent nos sentiments. »

Lesdiguières, séduit par la proposition, et peut-être encore ulcéré par le souvenir du siége de 1580, désigne deux de ses plus fidèles soldats, l'intrépide Brussailles et le rusé Jacques Platel, que ses fonctions de valet de chambre n'empêchaient pas de manier vaillamment la lance et l'arquebuse. A leur arrivée au château, les soldats étaient réunis dans la cour des armes; d'Auriac les passait en revue. La plupart portaient une aiguillette sur l'épaule gauche. Les deux envoyés reviennent et font leur rapport à Lesdiguières, qui, satisfait et confiant, délivre à le Moulin et à Bajole huit cents écus qu'ils ont demandés, et arrête avec eux les moyens et le moment de l'exécution. Au jour fixé, Lesdiguières, suivi de cent de ses plus braves hommes, arrive à Tallard. La petite troupe, protégée par la nuit, gagne la garenne et vient se ranger en silence au pied de l'une des tours du château, dans l'endroit appelé *la Muscadelière* (1). Au signal convenu, une fenêtre s'ouvre et une échelle en descend. On s'empresse. Lesdiguières est obligé de modérer l'impétuosité de ses soldats; c'est lui qui désigne ceux qui doivent monter les premiers. Plusieurs ont franchi la fenêtre; mais le silencieux et noir château ne s'émeut pas encore. Déjà plus de vingt sont entrés, aucun ne reparaît. « Jacques, dit Lesdiguières à son valet de chambre, » monte là-haut et reviens me dire ce qui s'y passe. — Si je ne reviens pas, ré- » pond Jacques Platel, soyez sûr que je ne pourrai..., » et en un instant il est au sommet de l'échelle et disparaît. Une main saisit la sienne; une voix murmure à

(1) On montre encore aujourd'hui la Muscadelière; c'est une vigne aussi célèbre par la qualité de ses raisins muscats que par l'acte de trahison dont Lesdiguières faillit être victime.

son oreille : « Pas un mot, et laisse-toi guider !... » Et on l'entraîne doucement à travers une galerie obscure. Jacques Platel ne tremble pas; mais il écoute, il entend autour de lui les pas de plusieurs personnes..... En passant devant une fenêtre, un rayon de lune les éclaire, et il voit briller des poignards. Il veut fuir, se défendre, crier; il n'est plus temps, un coup de poignard l'atteint à la gorge, et le malheureux tombe sans vie dans le sang des compagnons qui l'ont précédé.

Lesdiguières, ne voyant pas revenir son fidèle Jacques, levait les yeux vers la fatale fenêtre et fronçait le sourcil. Ses hommes s'agitaient et regardaient les murailles, comme si leurs regards eussent pu passer au travers. « Je crains quelque » fourbe, murmure l'un d'eux, mais il ne sera pas dit que Brussailles a laissé » mourir ses camarades sans les secourir! » — Et il prend sa hache d'armes et se dirige vers l'échelle. Il avait franchi les premiers échelons, lorsque tout-à-coup il se fait un grand bruit dans le château; c'est le clair retentissement d'une cuirasse, et bientôt une voix qui s'écrie : *Seigneur de Lesdiguières, vous êtes trahi, retournez-vous-en!.....* Brussailles s'est arrêté pour écouter; mais quand tout est rentré dans le silence, il continue à monter, répondant à ceux qui le pressaient de descendre, qu'il n'avait jamais fait un pas en arrière, et qu'il ne voulait pas commencer. Il entra, et comme un homme s'avançait pour le saisir, il lui fendit la tête d'un coup de sa hache d'armes; mais, mal servi par l'obscurité, il tomba bientôt accablé par le nombre, non, assure-t-on, sans avoir mis plusieurs de ces traîtres hors de combat.

Lesdiguières délibérait lorsque la cuirasse retentit de nouveau et la voix répète avec plus de force : *Vous êtes trahi, retournez-vous-en !...* Cette voix était celle du vieux chevalier La-Rochette, père d'Alexandre d'Auriac, qui, ne pouvant empêcher la sanglante exécution à laquelle présidait son fils, était accouru à une fenêtre regardant du côté de Lesdiguières. Il avait délacé le plastron de sa cuirasse, en frappait la muraille, et il ne cessa de crier que lorsqu'il fut certain d'avoir été entendu. Lesdiguières, ne pouvant plus douter de la trahison de son cousin d'Auriac, se retira, avec le regret, dit Videl, d'avoir perdu force braves hommes.

Ce fut dans la même année que Tallard fit sa soumission ; la garde en fut confiée au capitaine Genton.

En 1648, Catherine de Bonne d'Auriac, fille et héritière d'Alexandre, épousa Roger d'Hostun, marquis de la Baume. Ce mariage donna le jour à Camille, duc

Les habitants de Tallard montrent aussi, avec un juste sentiment de vanité, leur garenne, délicieuse promenade qui prête ses frais ombrages aux danses champêtres, par lesquelles on fête, une fois l'an, le grand saint Grégoire.

d'Hostun, nommé maréchal de camp en 1688. Il servit avec distinction dans les armées du roi, et prit en 1691 une grande part aux avantages qu'elles remportèrent sur l'électeur de Saxe. C'est en représailles de ces services que l'armée sarde, commandée par Victor-Amédée, duc de Savoie, se jeta sur la vicomté de Tallard et la ravagea. Le château, alors sans défense, fut pillé et brûlé le 12 septembre 1692.

Camille d'Hostun, après plusieurs actions d'éclat qui lui valurent le titre de maréchal de France, fut fait prisonnier à la bataille de Hochstet, doublement fatale pour lui, puisque son fils François, marquis de La-Baume, y fut blessé mortellement. Le maréchal de Tallard fut conduit en Angleterre où il resta jusqu'à la fin de 1711. En 1715, la vicomté de Tallard fut élevée en duché-pairie, et Louis XIV, par son testament, nomma le duc de Tallard pour être du conseil de régence. Camille de Tallard ne fut étranger à aucun genre d'illustration. En 1723 il devint membre de l'académie des sciences, et, l'année suivante, il fut nommé président de cette académie. Il mourut ministre d'état le 30 mars 1728.

Le duché de Tallard ne resta pas long-temps dans la famille d'Hostun. Louis-Charles d'Hostun, petit-fils de Camille, mourut le 19 septembre 1739, sans postérité.

Tallard passa successivement, par des mariages ou des dispositions testamentaires, à madame de Sassenage, à madame de Veynes, au comte Gabriel de Bérenger, mort à la bataille de Dresde le 30 avril 1813. Il appartient aujourd'hui à ses enfants.

Mais après l'incendie qui, en 1692, a dévoré les murs du château, s'alluma cet autre incendie révolutionnaire qui en détruisit les priviléges; le duché a suivi les murailles : 1789 a achevé l'œuvre de 1692. Depuis le nocturne auto-da-fé du 4 août, sous les décombres des châteaux, sont ensevelis les titres de noblesse, plus ruines encore que ces décombres; et si quelque chose pouvait jamais renaître de ces cendres, il serait plus facile d'en faire surgir les tours et les créneaux que d'en exhumer les priviléges. Dites à l'arbre séculaire que l'orage a renversé, de se relever et de reprendre racine en terre !....

Th. M.

LAC DE PALLADRU.

(Pl. 12.)

Dans l'abîme profond de cette onde tranquille,
On aperçoit encor les débris d'une ville;
Ses antiques remparts jadis couverts d'archers,
Et l'église gothique élevant ses clochers;
La truite vient frayer où nichait l'hirondelle,
Le filet du pêcheur couronne une tourelle.
(*Vers inédits sur le lac de Palladru.*)

Au centre du pays appelé les Terres-Froides, entre la Tour-du-Pin et Voiron, se trouve une vallée qui fut le passage d'un grand fleuve, pendant les premiers âges du monde. La disposition de ses montagnes, l'homogénéité de leur sol et la parfaite connexité de leurs angles rentrants, opposés aux angles saillants, attestent ce fait géologique. C'est dans le bassin de cette vallée, dans le lit de ce grand écoulement des eaux diluviennes, que des explosions volcaniques ont creusé l'abîme qui sert de réservoir aux eaux du lac de Palladru.

Ce lac, le plus grand de ceux de la province, et l'un des plus étendus de la France (1), est entouré d'une vaste ceinture de coteaux mollement ondulés, qui offrent, par leurs formes gracieuses, un des plus riants paysages. On n'y voit ni rocs décharnés, ni aiguilles, ni cascades, ni torrents dévastateurs; la campagne y est variée, mais sans efforts ni contrastes brusques qui brisent la douce harmonie d'un ensemble agréable.

Quelques maisons éparses se font remarquer par leur simplicité rustique : tantôt dans les replis verdoyants de la montagne, à travers le feuillage touffu de quelques groupes d'arbres qui les couvrent de leurs ombrages, et tantôt sur la croupe avancée d'un mamelon entouré de vertes prairies qui descendent jusque

(1) On n'est pas d'accord sur l'étendue exacte du lac de Palladru; cependant, l'opinion générale lui donne 5,000 mètres de longueur, sur 1,200 de largeur; sa profondeur, qui est partout la même, est de 50 mètres. C'est à tort que quelques personnes ont dit qu'il était le plus grand lac de France, car celui de Grand-Lieu, près de Nantes, a environ sept lieues de tour.

sous les eaux du lac. Là, une pointe de clocher termine une colline et se détache dans l'horizon comme un accident de la nature, ou ressemble de loin à ces nuages de formes fantastiques qui se dessinent quelquefois dans les airs, au déclin d'un beau jour.

Lorsqu'un ciel pur couvre le lac de son dôme azuré, et qu'aucun vent ne crispe ses eaux limpides, sa nappe de cristal s'empare de tout l'étalage pittoresque de ce riche amphithéâtre, le plonge au fond de son abîme, et le reproduit avec une netteté merveilleuse aux regards enchantés. Un autre spectacle non moins curieux se présente aux deux extrémités de la vallée; plusieurs montagnes diversement accidentées s'élèvent graduellement, s'étaient les unes sur les autres, et forment, ainsi disposées, le tableau d'une admirable perspective.

Cependant, malgré la beauté des sites du lac et leurs ravissants effets d'optique, la vie manque sur ses bords; la rareté des habitations nuit beaucoup au mouvement de son paysage; et c'est parfois seulement que le repos de ses eaux est interrompu par les sillons que forme lentement un tronc d'arbre creusé, glissant à force de rames sur sa surface. Ces espèces de bateaux dont se servent les pêcheurs rappellent les premiers essais de la navigation et les grossiers canots des sauvages de l'Amérique.

Ce calme profond, au milieu de toutes ces variétés de la nature, donne une physionomie triste et sauvage à l'une des contrées les plus romantiques de la province. On aimerait à rencontrer autour du lac quelques-unes de ces belles *villa* qui animent les rives de nos fleuves; elles trouveraient, en face du développement de ce vaste bassin, les plus heureuses positions.

Les personnes qui visitent le lac de Palladru et qui connaissent l'histoire de notre province sont étonnées qu'aucun écrivain, jusqu'à nos jours, n'ait décrit cette partie du Dauphiné, qui rappelle des phénomènes géologiques et des souvenirs historiques du plus grand intérêt (1); Guy-Allard (2), Perrin-Dulac (3) en ont dit quelques mots; et, avant eux, Nicolas Chorier (4), en avait parlé plus longuement, mais moins en esprit éclairé qui domine et devance son époque, qu'en historien qui partage la superstition de son siècle. Cet auteur avait été, plus

(1) Le savant abbé Tripier, qui a publié en 1833 une dissertation très-intéressante sur le lac de Palladru, est le premier écrivain qui ait consacré sa plume à décrire cette contrée; il l'a fait avec une judicieuse sagacité. Cette notice, qui manquait à l'histoire de notre province, est remplie de détails curieux. La partie statistique est surtout palpitante de vérité.

(2) *Dictionnaire du Dauphiné*, au mot *Ars*.

(3) *Description générale du département de l'Isère*, tome 1er, page 76.

(4) *Histoire générale du Dauphiné*, tome 1er, liv. 1er, chap. 6; et tome 2, liv. 2, chap. 18.

qu'un autre, à même de traiter la partie historique du lac de Palladru, ayant consulté les archives de la Sylve-Bénite, qui possédait, entre autres titres, celui où on lisait : *Urbs Arsi fuit, justo Dei judicio, submergata.* Cet écrit a été détruit pendant la révolution, avec tout ce que renfermait ce couvent.

A défaut de documents précis sur le lac de Palladru et sur la ville d'Ars, engloutie sous ses eaux, il est facile à l'observateur de retrouver, sur les lieux mêmes, les notions qui lui manquent. C'est en parcourant ses bords déchirés par la violence des éruptions de feux souterrains; c'est en consultant l'étymologie des noms restés sur sa rive; c'est en fouillant dans les vieilles traditions dont la voix superstitieuse retentit encore dans toutes les chaumières des environs; enfin, c'est en interrogeant ces témoins intelligents des choses passées, que l'écrivain pourra faire l'histoire du lac de Palladru. Le cadre étroit dans lequel nous sommes obligé de renfermer cette notice ne nous permet ici que d'effleurer rapidement les faits principaux.

On sait que le lac de Palladru n'a pas toujours eu l'étendue que nous lui voyons aujourd'hui, et que son bassin a été formé à deux époques très-éloignées, par deux grandes commotions perturbatrices; la date de la seconde époque est connue, mais la première doit remonter aux temps les plus reculés. La partie la plus ancienne du lac est, sans contredit, celle qui est au nord, du côté du village de Palladru; un gouffre, qui se rencontre sur ses bords et que l'on appelle le *Puits de l'enfer*, annonce, autant par sa forme que par son nom, avoir été un cratère de volcan (1). Une terreur panique, qui a traversé tous les siècles, fait encore craindre au pêcheur et au nageur d'approcher de cet antre, où ils seraient irrésistiblement entraînés.

Le lac, tel qu'il était à sa première formation, fut connu des Gaulois, ainsi que nous l'apprend l'étymologie celtique de son nom. Ce peuple avait conservé l'ancien culte des eaux; il professait un respect religieux pour les lacs, qu'il regardait comme des lieux que les divinités choisissaient pour leur demeure; ils donnaient même à ces lacs le nom de quelques dieux particuliers (2). Le paganisme qui étendait son fétichisme jusque dans les forêts de la Gaule, avait placé

(1) Les peuples anciens ont toujours cru que les cratères des volcans étaient l'antre des enfers. Buffon nous dit, dans son *Histoire naturelle* (preuves de la théorie de la terre), que les habitants de l'Islande croient encore que les mugissements de leurs volcans sont les cris des damnés : on peut donc avancer, avec quelque raison, que le nom de *puits de l'enfer* annonce qu'autrefois ce gouffre jetait des flammes.

(2) Le plus célèbre de ces lacs sacrés était celui de Toulouse, dans lequel les habitants cachaient leurs trésors. Il y avait aussi dans le Gévaudan un lac consacré à la lune, où le

Pallas et Mercure sur les autels des Druides (1). *Pallas* fut choisie pour la déesse tutélaire du lac (2), qui prit le nom de sa protectrice et fut appelé *Pallas-Dwr* ou *Pallas-Dur*, ce qui signifie littéralement les eaux de *Pallas*, ou les eaux qui sont sous la protection de *Pallas; dwr*, dans le celtique, voulant dire *eau* (3). De *Pallas-dur*, on a fait ensuite *Palladru* par une légère transposition de lettres (4).

L'habitude qu'avaient les habitants des environs du lac de se réunir sur ses bords pour célébrer leurs cérémonies religieuses, et l'usage des Gaulois de bâtir, autant que possible, leurs villes auprès des lacs voués à leurs dieux, les déterminèrent à fonder dans ces lieux la ville d'Ars. Elle fut élevée dans la partie méridionale de la vallée (5), au commencement du moyen-âge et à la naissance du blason, époque où les esprits s'appliquaient à la recherche des noms allégoriques. On l'appela *Ars*, qui veut dire brûlé (6), par analogie avec les laves et les cendres qui couvraient le sol volcanique sur lequel elle fut bâtie.

Les princes qui, dans tous les temps, favorisèrent la prospérité des villes naissantes, donnèrent à celle-ci des terres considérables et des forêts immenses;

peuple des environs s'assemblait tous les ans pour y jeter les offrandes qu'on faisait à la déesse. (*Dictionnaire de Trévoux*, au mot *lac*.)

La fontaine ardente, merveille du Dauphiné, avait été consacrée à Vulcain à cause des flammes qu'elle laissait échapper. Plus tard, elle fut vouée à Auguste. (*Histoire du Dauphiné*, de Juvenis; bibliothèque de Grenoble, n° 465.)

(1) Cæs., lib.6, et Tacit., *De mor. germ.*, cap. 2.

(2) Solinus (c. 35) assure que Pallas avait un culte et des autels dans l'Ile-Britannique, et que son principal sanctuaire était à Bath où elle présidait aux eaux thermales et à toutes les lustrations; de là le nom de *Pallas-dwr* fut donné par les anciens insulaires aux eaux de Bath.

(3) On trouve en Angleterre beaucoup de villes sur des rivières, dont le nom dérive de *dur*, entre autres, *Caerpalladur*, c'est-à-dire ville de l'eau de Pallas. Le nom de *dur*, dans la signification de fleuve ou de rivière, se trouve dans les noms de *Duro*, en Portugal; de *Durance*, dans les Hautes-Alpes; de *Vidourle*, dans le département du Gard; de *Doire*, autrefois *Durius*, en Piémont, etc., etc.

(4) Cette étymologie nous paraît plus rationnelle que celle donnée par Chorier, qui dit, dans son *Histoire générale du Dauphiné* (tome 1er, liv. 1er, chap. 6), que le nom de Palladru vient de deux mots grecs *pelas druôn* qui signifient auprès des chênes, parce que le lac était entouré de chênes. Pourquoi aller chercher une étymologie dans le grec, quand on en trouve une dans la langue que parlaient les premiers habitants de ce pays? Il y a partout des chênes dans le Dauphiné, et peut-être moins autour du lac que dans beaucoup d'autres localités de la province.

(5) Les ruines d'une église nouvellement découverte de ce côté nous confirment dans cette opinion. (Voyez la *Dissertation* de M. l'abbé Tripier, page 14 et suivantes.)

(6) Ars, brûlé, du verbe latin *ardere*, *ardeo*, *arsi*, etc.

mais les donations de ce genre n'étaient pas alors tellement stables qu'elles ne pussent être révoquées, en totalité ou en partie, pour les villes qui n'étaient pas affranchies.

L'empereur Frédéric Barberousse, à son retour d'Italie, où il était allé s'humilier devant le pape Alexandre III, pour s'être mêlé des affaires de l'église, s'arrêta dans cette province qui relevait de l'empire, comme démembrement du royaume de Bourgogne. Thery ou Theric, fils naturel de Frédéric, encore tout préoccupé de la puissance ecclésiastique qui venait d'imprimer la poussière de ses pieds sur le front du plus grand souverain de son siècle, conçut le désir de fonder un couvent de chartreux dans la forêt de la Sylve, dépendante du territoire de la ville d'Ars (1116). Frédéric y consentit et dota cette chartreuse de vastes domaines, dont il dépouilla les Arsois. De riches seigneurs y ajoutèrent de pieuses fondations; Alexandre approuva cet établissement, et, par une abusive extension des ses pouvoirs, sans avoir jamais eu aucun droit temporel sur la ville d'Ars, il la donna en toute propriété aux nouveaux religieux. Les chartreux, sans examiner la validité de cette donation, entrèrent en maîtres dans la ville et plantèrent la bannière de Saint-Bruno sur le lieu le plus élevé, en signe de prise de possession, suivant l'usage de ce temps-là. Les Arsois appelèrent vainement de cette spoliation à leur souverain direct, le comte Humbert III de Savoie, et à Robert, archevêque de Vienne, leur chef spirituel; mais le comte était trop pusillanime pour s'opposer à de telles violences; le prélat Robert avait été disciple de Saint-Bruno, et la mitre n'étouffait point dans le cœur du chartreux l'amour de son ordre, qui parlait encore trop haut pour laisser entendre au pasteur les plaintes de ses ouailles.

Une effervescence générale agitait depuis près d'un siècle la classe bourgeoise de France, pour l'émancipation des communes. Les villes de l'ancien royaume de Bourgogne, sans avoir pris part à ce grand mouvement d'affranchissement, n'en avaient pas moins entendu le cri sympathique de *franchise*, et le peuple, chez qui fermentait cette impulsion de progrès, murmurait hautement contre l'oppression des grands.

Telle était la situation morale dans laquelle se trouvaient les hommes éclairés de nos pays, lorsque les Arsois, oubliant, dans leur désespoir, le caractère sacré des pieux cénobites, se révoltèrent contre eux et les chassèrent jusque dans leurs cellules.

Cette conduite violente envers les moines que protégeait l'empereur, et à une époque où l'esprit religieux des croisades dominait toutes les sociétés, fut considérée à la fois comme une atteinte aux droits de la couronne et un outrage à la religion.

Frédéric, irrité de ce soulèvement, assiégea la ville; le pape, voulant ajouter les foudres du Vatican à la force brutale de l'empereur, fulmina contre les Arsois une bulle d'excommunication, arme toute puissante, qui imprimait un cachet de réprobation sur les victimes qui en étaient frappées. La ville d'Ars fut pillée et réduite en cendres, triste et terrible destinée qui semblait accomplir le pronostic de son nom! Ce fut en vain que les femmes et les enfants, réfugiés dans l'église, cherchèrent leur salut dans la protection que Boniface V avait accordée à ces asiles sacrés. Hélas! dans ces temps de barbarie, la main qui s'était armée pour venger la religion offensée en viola le sanctuaire, et les débris fumants de l'autel servirent à écraser les dernières victimes de ce massacre général. Cette terrible exécution retentit au loin, mais elle ne trouva point de vengeurs. Le peuple, crédule et ignorant, se laissa persuader que cette exécrable boucherie était l'effet de la vengeance céleste, et, dans sa persuasion, répéta d'âge en âge ce mensonge sacrilége; cette tradition, injure grossière faite à la divinité, subsiste encore sur les bords du lac.

Ce qui contribua à accréditer la fable absurde de cette cruelle apologie du meurtre et du pillage, c'est que vers l'an 1168, quelques années après la destruction d'Ars, un tremblement de terre ouvrit tout-à-coup un gouffre immense qui engloutit ses vastes débris et une grande étendue de son territoire; les eaux du lac, quittant leurs limites ordinaires, s'y précipitèrent en même temps et couvrirent d'un voile éternel les derniers vestiges de cette malheureuse ville, comme pour en effacer à jamais le souvenir.

« Cette ville n'est plus, et miroir du passé,
» Sur ses débris éteints s'étend un lac glacé. »
(Victor Hugo. — *Orientales.*)

Voilà comment le lac de Palladru finit par occuper tout le bassin de la vallée qui le renferme.

En parcourant les eaux limpides du lac, dont la couleur foncée révèle la profondeur, on aperçoit facilement, aux parois brisées et déchirées de ses bords, qu'une secousse violente et subite a rompu le sol qui se liait à ces dentelures; on voit çà et là des arbres entiers ou des troncs brisés, comme suspendus verticalement sur l'abîme; d'autres, à moitié déracinés, couchés horizontalement sur le gouffre et comme arrêtés au milieu de l'action qui les précipite : la nature est pour ainsi dire prise sur le fait, accomplissant un bouleversement aussi immense qu'imposant. Chorier dit que de son temps on voyait encore au fond des eaux du lac des masures, et que quelques auteurs ont avancé *que si les veilles et les jours des meilleures festes on y preste attentivement l'oreille, on entend le son des cloches*

submergées (1). Cette opinion est encore très-accréditée sur les bords du lac; ce qu'il y a de remarquable, c'est que la même légende se retrouve sur tous les lacs formés par des perturbations souterraines qui ne remontent pas aux premiers âges de la nature. Nous citerons, entre autres, le lac de Grand-Lieu, près de Nantes, dont nous avons déjà parlé dans une note; la place qu'il occupe était autrefois une plaine immense couverte de villages; on voit, dit-on, sous ses eaux, des tours et des clochers; et les jours de fête, les églises englouties sont toutes *vibrantes et sonores de la joie perpétuelle des cloches*. La même tradition subsiste aussi sur le lac de Bray, près de Vevay en Suisse, et sur un grand nombre d'autres lacs.

Une légende qui semble faite exprès pour cacher la véritable cause de la destruction de la ville d'Ars, et que cependant nous retrouvons debout sur les bords du lac de Llyn-Savaddan, en Angleterre (2), est celle-ci : Dieu voulant éprouver la charité des Arsois vint en pèlerin frapper à leur porte; riches et pauvres le repoussèrent avec dédain! Indigné il étendit son bras vengeur sur la ville inhospitalière, qui fut aussitôt submergée.

Hector Blanchet.

FOURVOIRIE.

(Pl. 19.)

Ce n'est pas encore le désert, et déjà l'ame ressent une secrète impression qui la dispose au recueillement. Ces masses de rochers qui semblent se toucher, ce bruit des eaux qui se précipitent, cette poussière d'écume qui s'en élève, le chemin qui semble finir à cette porte, tout concourt à surprendre le voyageur; et lorsqu'il cherche à se rendre compte de ce qu'il éprouve, la vue des forges, le bruit des marteaux, la voix des ouvriers lui rappellent que ce lieu est habité.

Car là, aux limites du désert, le monde est encore venu apporter son bruit et

(1) Histoire générale du Dauphiné, tome 1er, liv. 1er, chap. 6.

(2) Davies. — *Recherches sur la mythologie druidique.*

son agitation; dans ce lieu qui semble fait pour la méditation et la retraite, l'homme s'occupe encore de pourvoir à des besoins factices, il dompte la nature pour la forcer à le seconder dans ses desseins.

Là, sont de vastes fabriques de fer, dont les produits forment une branche essentielle de l'industrie du département de l'Isère. Sous ces deux espèces de ponts qui servent d'aqueducs, le Guiers, quelque temps resserré par les deux montagnes, se précipite dans un abîme dont nul ne sait le fond, et soulève dans sa chute des flots d'une vapeur humide qui enveloppe le passant. L'œil aime à plonger, du bord de la route, dans ce gouffre où les eaux tourbillonnent en creusant sans cesse, et d'où elles s'échappent pour rouler sur un large lit de cailloux.

De chaque côté de la chute, des conduits en bois reçoivent les eaux pour les porter aux diverses usines; elles coulent avec vitesse dans les planches qui les resserrent, elles versent par-dessus les bords, elles s'échappent de toutes les fentes et vont enfin imprimer le mouvement aux vastes roues des forges; puis reviennent, blanches et rapides, se précipiter dans le lit du torrent.

Et c'est là Fourvoirie.

Autrefois les deux rochers ne laissaient pas assez d'espace pour que l'on pût facilement passer au-delà; le torrent qui les avait séparés remplissait seul l'ouverture. La main active et hardie des chartreux perça dans le roc le chemin qui existe aujourd'hui. C'est de là que Fourvoirie a pris son nom, des deux mots latins *forata via*. Suspendu sur des voûtes solides, ce chemin suit les sinuosités du torrent. Des rochers élevés bordent ce pittoresque passage, et leur ombre va se refléter dans l'espace où s'amoncèlent les eaux du Guiers avant de retomber en cascade. Ces masses coupées à pic s'avancent menaçantes au-dessus de la tête du passant effrayé, et une rare végétation couvre à peine, çà et là, quelque partie de leurs flancs stériles.

Et puis, là où le chemin est le plus étroit, voyez-vous ce pavillon qui s'appuie au rocher et dont la double porte pourrait, au besoin, fermer le désert et l'isoler du reste de la vallée? Jadis, quand le couvent était puissant et riche, un portier veillait sur cette entrée. L'humble fenêtre de son habitation se voit encore au-dessus de la voûte, et maintenant le pavillon, sans défense, sans portier, laisse voir qu'il a changé de maître. Et cependant, simple et sans art, il intéresse par sa forme et sa situation. En le franchissant, on éprouve une indéfinissable émotion. Que de gens ont passé sous cette porte, légers, insouciants, et deux jours après, touchés de ce qu'ils avaient vu à l'extrémité du désert, sous ce toit hospitalier qui les a si bien reçus, ont ressenti presque du regret et se sont recueillis pour jeter, au travers, un dernier regard sur ce désert si paisible!

combien de fois elle s'est refermée sur d'autres dont l'adieu au monde devait être long, éternel peut-être, et qui en effet ne l'ont pas revu !....

Avant la révolution de 89, Fourvoirie appartenait aux chartreux. Ce sont eux qui ont fait bâtir ces usines, élever ces murs, construire ces ponts, emprisonner ces eaux, tailler ces rochers; ce sont eux qui ont répandu la vie là où tout était mort, l'aisance là où tout était pauvre! et puis, un temps a passé, orageux et sombre, un vent du nord !.... Et les chartreux ne sont plus que des étrangers sur la terre que possédaient leurs devanciers!

Au-delà du pavillon, la route s'allonge en décrivant de fréquentes sinuosités ; en luttant d'un côté avec le rocher auquel une partie en a été dérobée, de l'autre, avec le torrent qui en frappe le pied en mugissant, comme pour ressaisir ce qu'on lui a arraché.

Et plus loin tout est silencieux : c'est le désert !

Jules Taulier,
Professeur de réthorique.

VAUCANSON.

(Pl. 15.)

Lorsqu'on déroule la longue série des hommes illustres qu'a vus naître notre province, quelques-uns apparaissent tellement enchâssés dans l'histoire de nos contrées, qu'il est impossible de les en détacher. La grande tête du connétable pourrait-elle trouver place ailleurs que dans nos montagnes ? Tel autre, au contraire, emporté loin de son pays par des circonstances fortuites, et plus souvent encore par ce ver rongeur de nos provinces, par ce mouvement de rotation qui entraîne dans un point central et privilégié tout ce qui surnage, perd toute physionomie des lieux où il a pris naissance, et, dans la suite, ce n'est qu'à grand'peine que son compatriote, fier de sa gloire, persuade à l'étranger incrédule que c'est une des richesses de son pays. Qui dirait, en visitant nos belles contrées, où si rarement le bruit d'un métier vient frapper l'oreille, qu'au milieu d'elles est

né le génie créateur qui contribua si puissamment à donner à la France cette immense activité industrielle dont les produits inondent le monde entier? Et cependant, nul pays ne présenta plus de ressources à l'industrie : notre ville s'empresse de lui ouvrir son sein avec complaisance, et lui offre, dans sa nouvelle enceinte, des emplacements aussi vastes que commodes; des milliers de bras, aujourd'hui languissants et inactifs, n'attendent qu'un signal pour lui prêter leur puissant appui; d'amples débouchés s'entr'ouvrent pour ses produits, et nos torrents, enfin, s'élançant des flancs de nos montagnes, semblent chercher à donner la vie à ses entreprises. Espérons qu'un jour nos contrées, devenues si familières au crayon des artistes, seront aussi le rendez-vous du commerce. Déjà le mouvement qui depuis quelque temps s'opère parmi nous est un sûr garant que bientôt cet espoir se changera en réalité. Vienne a commencé, Grenoble la suivra.

Puisqu'il nous est impossible de trouver, comme nous l'aurions désiré, l'extrait de naissance de Vaucanson et son titre de Dauphinois, dans les établissements dont il aurait pu doter notre pays, ayons recours aux parchemins de nos archives. Au défaut du pittoresque, employons, quoique à regret, le positif.

Jacques de Vaucanson naquit à Grenoble le 24 février 1709, d'une famille noble.

Ainsi que chez la plupart des grands hommes, dès sa tendre enfance, on vit se manifester en lui des dispositions extraordinaires pour la science qui plus tard le devait illustrer. Elevé par une mère d'une austère piété, qui le privait des plaisirs ordinaires de l'enfance, sa seule récréation était d'aller quelquefois le dimanche avec elle visiter des dames dévotes qui habitaient un couvent. Qui eût dit que de ce lieu jaillirait l'étincelle électrique qui devait animer ce génie naissant? Le malheureux enfant, afin d'échapper à l'ennui qui s'exhalait de la conversation de cette société, fort estimable sans doute, mais aussi fort peu amusante pour lui, s'occupait à examiner, à travers les fentes d'une cloison, une horloge placée dans une chambre voisine. A force d'attention, il en devina le mécanisme. Dès-lors sa vocation fut découverte, la mécanique fut sa passion. Avec quelques instruments grossiers, il parvint à fabriquer en bois une horloge assez exacte. Ce fut là le premier pas du génie qui plus tard devait enfanter l'*Androïde*. De petits anges qui agitaient leurs ailes, et des prêtres qui figuraient quelques fonctions ecclésiastiques, composés pour une chapelle d'enfants, vinrent encore révéler à sa famille émerveillée son aptitude à la mécanique, et alors, loin de s'opposer à ses heureuses dispositions, il fut résolu qu'on en faciliterait le développement par tous les moyens possibles. La province n'offrant pas toutes les ressources nécessaires à une brillante éducation, le jeune Vaucanson, après un court séjour à

Lyon, partit pour Paris, et depuis cette époque, à ce qu'il paraît, il ne revint plus dans le Dauphiné.

Arrivé dans ce vaste foyer de science, il vit bientôt combien de connaissances lui étaient nécessaires. Dès-lors, la physique, l'anatomie, les mathématiques occupèrent tous ses moments, et nulle distraction ne vint interrompre ses travaux scientifiques. Jour et nuit enfermé dans son cabinet ou dans son atelier, il était évident que quelque prodige devait éclore d'une application aussi opiniâtre : en effet, le célèbre joueur de flûte, qu'il n'est permis à personne de ne pas connaître, vint frapper d'admiration toute la capitale, en 1738. Vaucanson n'avait alors que vingt-neuf ans. Retracer l'enthousiasme qu'excita cette merveilleuse machine est au-dessus de nos forces. Tout Paris accourut en foule visiter ce prodige d'un genre si nouveau ; car c'était assurément le premier ouvrage de cette nature qui s'offrait aux regards du public. Chacun, à sa manière, rendit des hommages à l'auteur. Les portes de l'académie des sciences s'ouvrirent pour lui. Le poète du siècle, Voltaire, rendit ainsi ses impressions dans son *Discours sur la nature de l'homme :*

> Le hardi Vaucanson, rival de Prométhée,
> Semblait, de la nature imitant les ressorts,
> Prendre le feu des cieux pour animer les corps.

Mais un éloge plus naïf et plus simple, et celui-là dut le toucher plus que tous les autres, les avait précédés : aux premiers sons de la flûte, son vieux domestique, qui, ayant remarqué quelque chose d'extraordinaire dans la conduite de son maître, épiait en cachette ses actions, était tombé à ses genoux, croyant voir en lui plus qu'un homme, et tous deux s'étaient embrassés en pleurant de joie.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de ce mécanisme ingénieux qui faisait dire à Diderot que « si, au lieu d'être l'exposition d'une machine exécutée, c'était » le projet d'une machine à faire, on le traiterait de chimère. » Nous renvoyons au mémoire explicatif composé par Vaucanson lui-même, et approuvé par l'académie, qui constata que le mécanisme employé pour faire rendre des sons à la flûte exécutait rigoureusement les mêmes opérations qu'un véritable joueur de cet instrument, et que le mécanicien avait imité à la fois les moyens et les effets de la nature avec une exactitude, une perfection auxquelles les hommes les plus accoutumés aux prodiges de l'art n'eussent pas imaginé qu'il pût atteindre. Ce mémoire fut une réponse accablante pour ceux qui, se croyant fins parce qu'ils étaient soupçonneux et crédules, ne voyaient dans le flûteur qu'une serinette, et regardaient comme une charlatanerie les mouvements des doigts et des lèvres qui imitaient ceux de l'homme.

A cette machine succéda bientôt un joueur de galoubet et de tambourin, qui, placé tout droit sur son piédestal, et habillé en berger danseur, jouait une vingtaine d'airs. D'une main il tenait le galoubet ou flageolet, de l'autre, une baguette avec laquelle il battait du tambour de Marseille : il donnait des coups simples et doubles, faisait des roulements variés à tous les airs, et accompagnait en mesure ceux qu'il jouait avec son flageolet de l'autre main. Cet automate, dont l'extérieur avait quelques rapports avec celui du joueur de flûte, était cependant construit par des moyens tout différents.

Ensuite parurent les deux canards qui croassaient, barbotaient, allaient chercher le grain, le saisissaient dans l'auge et l'avalaient. Ce grain éprouvait dans leur estomac une sorte de trituration, de macération, passait ensuite dans leurs intestins, et était rendu avec un changement notable. C'est ainsi qu'on a dit avec raison que ces oiseaux digéraient. Vaucanson ne s'était pas borné à représenter seulement les viscères destinés à la digestion; il avait aussi rendu toutes les articulations du cou, des pattes et des ailes, avec lesquels il exécutait tous les mouvements de l'animal vivant.

Un mot spirituel, qui fit bruit dans le temps, a conservé le souvenir d'un de ces petits ouvrages dont il s'occupait pour se délasser. Lié avec tous les hommes remarquables de l'époque, il fit, à la prière de Marmontel, et pour la représentation de sa tragédie de *Cléopâtre*, un aspic qui s'élançait en sifflant sur le sein de l'actrice principale; ce qui fit dire à un plaisant, consulté sur le mérite de la pièce : *Je suis de l'avis de l'aspic.*

Tant de succès ne suffisaient point à la gloire de Vaucanson; un dernier ouvrage devait surpasser tous les autres : il avait conçu le projet de construire un automate dans l'intérieur duquel s'exécuterait le mécanisme de la circulation du sang. D'après quelques essais, il osa répondre qu'il réussirait, et la parole de Vaucanson a bien quelque poids. Le système vasculaire devait être de gomme élastique; mais cette matière se trouvait alors en bien petite quantité dans le commerce. Louis XV, à qui il fit part de ses projets, s'y intéressa vivement, et promit d'envoyer un habile anatomiste à la Guiane, afin de le seconder dans son entreprise. Mais les lenteurs qu'éprouva l'exécution de cette promesse dégoûtèrent Vaucanson, et c'est ainsi que la négligence ou la mauvaise volonté de quelques employés subalternes priva la France d'un chef-d'œuvre de plus.

Les machines de Vaucanson étaient des preuves suffisantes de son génie. Il ne restait plus à désirer que de le voir en faire un usage utile. Frédéric-le-Grand, qui voulait rassembler dans ses états tous les hommes illustres dispersés alors en Europe, s'empressa de faire les offres les plus avantageuses à celui dont son pays ingrat ne savait pas se servir. Mais Vaucanson sentait trop bien qu'il se devait à

sa patrie : il refusa, et garda le silence sur cette proposition honorable, sans chercher à faire valoir un sacrifice qui lui avait peu coûté.

Le cardinal de Fleury, alors ministre, récompensa enfin un si beau dévouement, et lui confia l'inspection des manufactures de soie. Dès-lors il se renferma tout entier dans sa spécialité, et préféra des travaux obscurs, mais utiles, aux bruyants applaudissements du public qu'il avait excités jusqu'alors. A partir de cette époque, commença cette longue série de travaux inconnus aux gens du monde, mais si précieux pour l'art de la mécanique, auquel il fit faire un pas immense. C'est lui qui imprima aux mouvements des grandes machines la précision, l'uniformité et la régularité si nécessaires pour la perfection de leurs effets, et en même temps si difficiles à obtenir. Les préparations que doit subir la soie avant d'être employée lui ayant paru tout-à-fait défectueuses, il s'adonna presque exclusivement aux soins de trouver des moyens de perfectionner ces premiers travaux, qu'il regardait comme la partie de l'art la plus importante et la plus compliquée. C'est dans ce but qu'il perfectionna le moulin à organsiner, et qu'il apporta dans les métiers une foule d'améliorations ingénieuses qu'il nous est impossible de retracer ici, forcés que nous serions d'employer des termes techniques qui ne peuvent trouver place dans cette notice.

L'étude des mathématiques n'avait point frappé son esprit de sècheresse et d'aridité, et nul mieux que lui ne maniait l'arme du sarcasme. Dans un voyage qu'il fit à Lyon, des ouvriers en soie, ayant ouï dire qu'il cherchait à simplifier les métiers, le poursuivirent à coups de pierres. De nos jours, quelques mois de prison auraient vengé l'inspecteur insulté, et le lendemain un long et ennuyeux article d'économie politique, avec force citations de Say, eût encombré les pages d'un journal. Aucun de ces moyens n'est employé : Vaucanson a recours à son art, auquel il semble commander en maître, et quelques mois après on voit sortir de ses ateliers une machine avec laquelle un âne exécute une étoffe à fleurs.

Serait-ce pendant ce voyage dans une contrée si voisine de la nôtre, qu'il aurait eu le désir de revoir son pays natal, et qu'il aurait fondé, comme un souvenir, la manufacture d'organsinage qu'on voit encore aujourd'hui à la Sône, près de Saint-Marcellin, et qu'une tradition populaire attribue à Vaucanson, ou n'a-t-elle été établie que d'après les procédés de perfectionnement introduits par lui? C'est ce que nous n'avons pu découvrir clairement. Nous laissons à notre collaborateur chargé de la notice sur la Sône le soin d'approfondir cette question.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'artiste posant aux yeux du public. Jetons, en passant, un regard sur cette vie privée, sur ces vertus de famille qui n'en sont que plus pures parce qu'elles ne trouvent leur récompense que dans le plaisir de

les exercer. Vaucanson peut supporter ici, comme dans la sphère plus élevée où nous l'avons vu, l'examen le plus scrupuleux; mérite d'autant plus précieux que trop souvent les organisations fortes ont cru pouvoir se passer des vertus domestiques auxquelles tous les hommes peuvent prétendre, et qui contribuent le plus au bonheur de l'humanité. Ses moments de loisir étaient partagés entre la société d'amis intimes et les soins à donner à l'éducation d'une fille chérie dont il voulut être le seul instituteur, persuadé qu'il ne peut y avoir d'occupation plus importante, et n'en connaissant pas de plus chère.

Malgré quelques critiques un peu vives sur plusieurs ouvrages de ses contemporains, qu'on attribua à l'envie, et qui trouveraient bien plutôt leur source dans ce sentiment de répulsion qu'éprouve la supériorité lorsqu'elle se trouve en face d'une production médiocre, il est impossible de supposer à Vaucanson des sentiments bas de partialité et de jalousie. Un seul trait suffit pour en convaincre : il applaudit avec transport à un nouveau métier proposé par La-Salle à l'académie des sciences. L'académicien Tillet lui ayant demandé s'il était content de cette invention : *Si j'en suis content!* répondit-il; *je donnerais ce que j'ai fait de mieux pour en être l'auteur*. Cependant il n'ignorait pas que La-Salle avait hautement approuvé le moulin à organsiner du père Peronnier, qu'on voulait substituer au sien.

Vaucanson mourut à Paris, le 21 novembre 1782. Pendant la longue et cruelle maladie qui mit fin à ses jours, son courage savait dompter la souffrance. Jusqu'à ses derniers instants, il s'occupa à préparer la description de la machine qu'il avait inventée pour composer sa chaîne sans fin. Entouré de ses ouvriers, il leur expliquait par quels moyens il voulait substituer le bois aux pièces en fer qui formaient son moulin. *Ne perdez point de temps*, leur disait-il, *je ne vivrai peut-être pas assez pour exposer mon idée en entier*. Paroles sublimes qui caractérisent l'homme qui les prononçait !

Son corps fut déposé dans l'église de Sainte-Marguerite, où l'on lisait cette épitaphe :

Bonis omnibus, pietate, caritate, verecundia flebilis.

Il légua, par son testament, son cabinet de mécanique à la reine Marie-Antoinette, qui en fit don à l'académie des sciences. Les intendants du commerce réclamèrent les machines relatives aux manufactures. Il en résulta des discussions par suite desquelles cette superbe collection fut dispersée et perdue pour la France. C'est ainsi que passèrent en Allemagne les admirables automates qui naguère avaient excité l'admiration générale, et le gouvernement eut la honte de laisser l'étranger se pavaner de nos glorieuses dépouilles. On est péniblement surpris de ne voir intervenir dans ce conflit aucune réclamation de l'administra-

tion de Grenoble. Nous aussi, cependant, nous avions des droits sur ces chefs-d'œuvre, et nous pensons qu'ils eussent été bien mieux à leur place au sein de notre musée, que dans les cabinets de Vienne et de Berlin. A la vue de cette profanation, combien s'indignerait l'homme qui refusa de prostituer son génie à un pays étranger!

Nous possédons à Grenoble deux portraits de Vaucanson: l'un est un médaillon en plâtre qui, après être resté long-temps au musée, est allé orner une salle de la mairie; l'autre est peint à l'huile, et se voit dans la salle de lecture de la bibliothèque, au milieu d'une collection bien incomplète des hommes qui ont illustré le Dauphiné. M. Sappey, statuaire de Grenoble, a voulu payer aussi son tribut à cette gloire nationale, et toute cette ville admira, à l'exposition de 1835, le beau buste en plâtre qui retraçait, d'une manière si énergique et si vigoureuse, les traits mâles du grand mécanicien. Qu'il nous soit permis d'émettre ici un vœu qui est aussi celui de tout ami des arts. espérons que notre conseil municipal, s'associant à la généreuse idée de M. Sappey, en ordonnera l'exécution en marbre. Lorsqu'on possède un ciseau aussi habile, et un marbre aussi beau que celui du Val-Senestre, laisser languir inutiles l'un et l'autre serait un vandalisme.

C'est d'après ce buste que M. Debelle a fait le dessin reproduit par la planche n° 15.

Une rue nouvellement percée, et remarquable par la régularité de ses arcades et de ses élégants balcons dorés, a reçu le nom de Vaucanson. C'est une belle et noble idée que celle de jeter ainsi un grand nom à la publicité, et de le familiariser, pour ainsi dire, avec les masses. Incessamment l'agrandissement de notre ville va nous laisser bien des rues, bien des places à baptiser. Notre administration répugnera sans doute à donner des noms vides de sens et dépouillés de tout souvenir historique, tels que ceux qui servent à désigner la plupart de nos rues actuelles. Félicitons un pays qui, lors de la construction d'une ville nouvelle, est assez riche en hommes célèbres, pour la couvrir du manteau de ses illustrations.

Ad. D.

SAINT-ANTOINE.

(Pl. 10.)

A deux lieues au couchant de Saint-Marcellin, et sur le penchant d'une colline dont le Furant baigne le pied, l'on trouve un beau monument du moyen-âge, l'église de Saint-Antoine, qui couronne majestueusement la petite ville du même nom, construite au-dessous en amphithéâtre.

C'est là que prit naissance l'ordre hospitalier de Saint-Antoine, ordre jadis très-vénéré dans notre province, et cher à l'humanité tout entière, par les hôpitaux que, dans le douzième siècle, il fit établir de toutes parts.

Nos bonnes et vieilles chroniques nous ont conservé quelques détails sur l'origine de cette église. Suivant elles, Jocelin, fils de Guillaume-le-Cornu, baron de Châteauneuf-de-l'Albenc, avait depuis long-temps oublié la promesse solennelle faite à son père, d'accomplir pour lui le vœu d'aller en terre sainte, lorsqu'un jour, grièvement blessé dans un combat, il fut transporté comme mort dans une chapelle voisine dédiée à saint Antoine. Là, pendant un long évanouissement, le jeune guerrier vit une armée de démons l'assaillir et l'entraîner vers un abîme de feu, en lui criant, au milieu de ris sataniques : « Viens brûler avec nous, traître à la foi de gentilhomme!!! » L'enfer allait l'engloutir pour toujours; heureusement, il implora la miséricorde divine, et aussitôt apparut un vieillard vénérable, le patron de la chapelle, qui, après quelques paroles sévères, mit en fuite tous les malins esprits. Avec quel plaisir Jocelin dut les voir s'éloigner! Aussi, à peine guéri de ses blessures, se hâta-t-il d'aller en Palestine prier pour son père; et ayant appris que les restes de saint Antoine, son libérateur (1), se trouvaient à Constantinople, il se rendit dans cette ville, fut assez heureux pour se les faire remettre, et les transporta dans son château de l'Albenc, vers l'année 1070. Plein de confiance dans ces saintes reliques, Jocelin les portait dans toutes ses expéditions militaires, comme une nouvelle arche

(1) Ce célèbre anachorète mourut en 356, dans les déserts de la Thébaïde, âgé de cent cinq ans. Son corps, porté d'abord à Alexandrie, aurait ensuite été transféré à Constantinople.

sainte; cependant, sur les ordres du pape, il les déposa dans une petite ville dont il était seigneur, la Motte-aux-Bois, appelée plus tard Saint-Antoine, où, voulant leur élever un mausolée digne d'elles, il fit jeter, en 1080, les premières fondations de l'édifice que nous admirons aujourd'hui (1).

Déjà une grande célébrité s'attachait à ce précieux dépôt, lorsqu'un horrible fléau vint lui donner le plus vif éclat; c'était à l'époque de la première croisade. Il nous vint d'Asie, en échange de nos pèlerins et de nos guerriers, une maladie épouvantable, *le feu sacré* ou *le feu de saint Antoine*, espèce de gangrène qui commençait par une tache noire, et qui dévorait rapidement les chairs et donnait la mort au milieu de douleurs *infernales* (2), laissant estropiés la plupart de ceux qui ne périssaient pas. La médecine impuissante laissait décimer les populations. Une dévotion à Saint-Antoine passa pour être le meilleur remède; et les fidèles accoururent à ce pèlerinage; l'on aurait cru voir, dit un historien (3), la marche d'une grande armée.

Mais les pauvres, qui forment toujours le plus grand nombre, restaient sans secours, sans asile, autour de la chapelle et dans les rues de la ville. Gaston et Girin, son fils, riches seigneurs de la Valoire, touchés de tant de maux, se dévouèrent au soulagement des malheureux; ils employèrent toute leur fortune à faire construire, à côté de l'église, un vaste hôpital sous le nom de la *Maison de l'aumône*, et se mirent, avec huit gentilshommes, à prodiguer à ces malades les soins les plus empressés. Admirable conduite qui nous peint bien l'héroïque dévouement de ces temps chevaleresques et chrétiens!

Cette noble et touchante philanthropie excita une émulation universelle; en peu de temps, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, à Constantinople, à Saint-Jean-d'Acre, dans l'Éthiopie, dans la Tartarie, partout où le mal exerçait ses ravages, il se forma de semblables établissements qui s'empressèrent de se ranger sous la direction de celui qui en avait donné la première idée, et bientôt fut constitué l'ordre des frères hospitaliers de Saint-Antoine, dont Gaston fut le premier grand-maître.

Les fidèles secondèrent, par des dons de toute espèce, de si généreux efforts; l'ordre acquit des richesses immenses, et fit pousser avec activité la construction

(1) D'après Chorier, tom. 2, pag. 19, Jocelin, peu après le règne de Charlemagne, aurait transporté à l'Albenc les reliques du saint anachorète, et ce n'aurait été que deux siècles plus tard, qu'un de ses descendants, Guigues Didier, les aurait transférées à la Motte, où il aurait fait, en 1070, commencer la grande église.

(2) Poème de Pic de la Mirandole, et la *Vieille hymne de Saint-Antoine*.

(3) Aymar Falco, *Abrégé de l'histoire antonienne*.

de l'église de Saint-Antoine, que le pape Calixte II vint consacrer en 1119. Quant à la maladie, après avoir, à diverses reprises, couvert l'Europe de deuil, elle finit par disparaître entièrement, et depuis plus d'un demi-siècle il n'en était plus question, lorsque Aymon de Montagny, dix-septième et dernier grand-maître, voyant qu'on ne s'occupait plus du service des malades (1), obtint du pape, en 1297, que le prieuré fût érigé en abbaye, et que l'ordre fût plus spécialement soumis à l'exercice du culte divin. Ce célèbre antonin fit en même temps une autre innovation beaucoup plus utile. Deux autorités indépendantes et rivales étaient en présence à Saint-Antoine : d'un côté les frères hospitaliers qui dirigeaient la Maison-de-l'Aumône, et de l'autre les religieux bénédictins de Montmajeur, qui avaient été chargés, par les héritiers de Jocelin, de veiller à la garde des reliques de saint Antoine, et de desservir la grande église. Cet état de choses avait engendré une haine implacable, des querelles et des procès sans nombre. Pour y mettre fin, Aymon de Montagny, moyennant des pensions et des terres, se fit céder les droits des religieux; mais il fallut des combats, des prises d'assaut et des décisions de Rome pour faire exécuter le contrat. Enfin, les religieux partirent, non sans emporter des idées de vengeance, car les discussions se renouvelèrent encore et parurent même, sur la fin du XVe siècle, plus vives que jamais, lorsque les religieux bénédictins de Montmajeur, établis à Arles, exposèrent des reliques dans leur église, en disant que c'étaient celles de saint Antoine (2), que leurs prédécesseurs avaient enlevées en quittant l'abbaye.

Quoi qu'il en soit, depuis 1297, le grand-maître prit le nom d'abbé; cette dignité, toujours élective, toujours conférée à des hommes d'un grand mérite, fut environnée, pendant plusieurs siècles encore, d'une considération telle que Rome et quelques monarques cherchèrent souvent à influencer les élections.

L'abbé de Saint-Antoine jouissait du plus grand crédit auprès de nos anciens dauphins. Humbert II l'institua premier membre du conseil delphinal d'abord établi à Saint-Marcellin, plus tard transféré à Grenoble et érigé en parlement; et Lobet, quatrième abbé, contribua beaucoup, par ses conseils, à déterminer ce dernier dauphin à céder ses états au roi de France.

(1) Depuis long-temps, le peu de malades à soigner avait engendré un grand relâchement dans la discipline; un règlement de 1243, donné par Guillaume, évêque de Tournay, légat du saint-siége, porte, art. 8 et 9, qu'à l'avenir les sœurs ne feront pas les lits des frères, et que ces derniers n'iront en ville que de deux en deux, évitant de hanter les personnes et les lieux suspects.

(2) Le pape condamna la prétention des bénédictins de Montmajeur, mais plus tard les huguenots ravagèrent les deux églises, et il ne fut plus question de cette nouvelle dispute.

L'abbé de Saint-Antoine, en l'absence de l'évêque de Grenoble, présidait les états du Dauphiné; il exerça ce droit en 1503 et en 1516.

Il recevait également, en l'absence de cet évêque, le serment du dauphin d'observer fidèlement le statut delphinal de 1349 (1) qui était une des conditions essentielles de la cession d'Humbert II, et contenait les priviléges et les libertés de la province. Le dauphin ne pouvait même, d'après l'art. 51 de cette ancienne charte de nos franchises, exiger l'hommage et la soumission des Dauphinois sans avoir prêté ce serment.

Toutes les puissances de la chrétienté s'empressaient d'envoyer à l'abbaye des marques de leur estime et de leur munificence; les papes accordaient des priviléges tels que le pouvoir d'absoudre dans des cas réservés, et de lever des subsides ou aumônes. Jacques, roi de Sicile, donna une statue de saint Antoine en or; les Galéas, ducs de Milan, des statues d'argent de grandeur naturelle et un superbe bras d'or enrichi de pierreries (2).

Nous ne pouvons citer qu'un très-petit nombre des personnages qui s'illustrèrent dans l'ordre de Saint-Antoine; nous rappellerons seulement : Antoine de Ravenne, prédicateur des plus éloquents; Jean Faber et Robert de Saint-Aignan, théologiens distingués; Jean Borrel, l'un des premiers mathématiciens du quinzième siècle; Aymar Falco, qui écrivit l'histoire de l'ordre; Antoine Trivulce, décoré de la pourpre romaine, qui négocia la paix de Cateau-Cambresis; Jean Joguet, quatorzième abbé, enterré dans l'église de Marnans, qui fut ministre de Louis XI près le saint-siége, et dont la mémoire se perpétua dans nos contrées pendant des siècles sous le nom du *bon abbé;* enfin, le célèbre François, cardinal de Tournon, vingt-unième abbé, qui fut ambassadeur de France en Italie, en Espagne, en Angleterre, premier ministre sous François Ier, et ministre d'état sous Henri II, François II et Charles IX.

L'ordre de Saint-Antoine, constamment lié aux révolutions de notre province, souffrit beaucoup dans nos troubles religieux. Les huguenots, après avoir pillé et saccagé plusieurs fois l'abbaye, réduisirent tout en cendres, hormis l'église qu'ils

(1) Voyez dans Valbonnais, t. 2, p. 639 et suiv., le statut delphinal et les autres actes d'après lesquels le Dauphiné a été cédé à la France.

(2) Louis XI, qui, encore dauphin, s'était retiré dans le Dauphiné pour se soustraire au ressentiment paternel, et s'était choisi un asile au Mouchet, tout près de Saint-Antoine, enrichit l'abbaye, lorsqu'il fut sur le trône, de sommes considérables. Moins de libéralités furent faites par François Ier, qui vint en grande pompe à Saint-Antoine en 1533, et fit ouvrir devant lui la chasse du saint; il y remarqua, dit-on, des ossements bien conservés, les restes d'une tunique de palmier et une inscription sur une sorte de membrane portant que c'était bien saint Antoine.

voulaient conserver pour leur culte (1). Un jour même qu'ils avaient à leur tête le baron des Adrêts, les chanoines furent égorgés jusques sur les marches de l'autel, et leurs cadavres traînés dans les rues de la ville. Une petite étoile incrustée dans le marbre, à l'entrée du chœur de l'église, est, dit-on, un souvenir de ces terribles représailles.

La fin des guerres de religion permit de rétablir les bâtiments de l'abbaye, mais l'ordre avait perdu sans retour son antique splendeur. La cause qui l'avait fait naître n'existait plus depuis des siècles, et vainement avait-il modifié sa constitution; il se trouvait dans la position de toutes les corporations religieuses qui, survivant malheureusement aux époques d'utilité pour lesquelles on les avait créées, ne formaient plus que des êtres parasites nuisibles au progrès social. Un arrêt du conseil d'état de 1774 enjoignit à l'ordre de Saint-Antoine *de chercher les moyens de se rendre plus utile à l'église et à l'état.* Sur son refus ou son impossibilité d'obéir, on le réunit, l'année suivante, à celui de Malte, et ce furent des chanoinesses de ce dernier ordre qui occupèrent l'abbaye jusqu'à la révolution.

En 1793, l'abbaye fut vendue; elle sert aujourd'hui à une fabrique d'étoffes de soie; mais la convention nationale ne laissa pas vendre l'église, elle voulut transmettre à la postérité ce beau monument d'architecture gothique.

Cette église est placée sur une terrasse fort élevée, à laquelle on parvient par un escalier de trente-cinq marches, suivi d'un large perron. L'on peut également y arriver par l'ancienne procure de l'abbaye, bâtiment d'une architecture mixte, construit dans le dix-septième siècle, et séparé de l'église par une grande cour de cent trente-trois mètres de longueur.

L'église se compose d'une grande nef, de deux petites nefs latérales, de seize chapelles sur les bas côtés, de deux sacristies et d'un oratoire. Le vaisseau a soixante-douze mètres de longueur et trente-six de largeur.

La façade a, dit-on, été refaite après l'église, et appartient au treizième siècle; elle porte l'empreinte de toutes les révolutions qu'elle a traversées. Pendant nos guerres de religion, les riches sculptures, qui représentaient sur ses ogives, le jugement dernier et les principaux traits de la vie de saint Antoine ont été horriblement mutilées; et sous les chanoinesses de Malte, les pyramides dentelées, dont le sommet se trouvait élégamment surmonté, ont été remplacées par un ignoble plâtrage qui figure un fronton et tombe actuellement en ruines. Ce qui reste néanmoins est encore bien digne de fixer les regards; c'est du gothique moderne dont l'ordonnance est harmonieuse, et l'exécution remarquable, surtout dans quelques détails échappés à la destruction.

(1) Chorier, t. 2, p. 571.

La grande nef, y compris le chœur, a intérieurement vingt-deux mètres de haut et neuf de large; au milieu s'élève un bel autel en marbre noir (1), d'un style moderne, garni de bas-reliefs en bronze (2), mais dépouillé de ses principaux ornements; six grandes statues et deux lions en bronze l'entouraient autrefois avec magnificence, et deux anges venaient, dans la partie supérieure, couronner le *taf* ou *tau* grec T (3), symbole de l'ordre.

Pendant la révolution, les statues, les lions et les meilleurs tableaux que possédait l'abbaye, ont été transportés au musée de Grenoble (4). Les orgues de Saint-Antoine ont également été envoyées dans cette ville, à l'église de Saint-Louis, dont la tribune trop étroite n'a pu recevoir que le jeu du milieu.

Tout autour de la grande nef, à douze mètres vingt centimètres, et à seize mètres quarante-cinq centimètres de hauteur, règne un double rang de tribunes donnant à la voûte une légèreté et une hardiesse admirables; si l'on se place dans le rang de tribunes le plus élevé, au-dessus du chœur et en face du grand portail, l'on jouit d'un spectacle imposant. Cette voûte majestueuse, ces murs de huit siècles, tout cet édifice, dernier débris d'une grandeur qui n'est plus, jettent le spectateur dans un trouble irrésistible. Les souvenirs surgissent de toutes parts : que de fortunes et de révolutions diverses! L'ame est attristée en songeant aux scènes de carnage qui souillèrent ce sanctuaire; mais combien elle se rappelle avec joie ces actes sublimes de charité chrétienne, dont nos compatriotes donnèrent les premiers l'exemple, et qui firent bénir leur mémoire chez tous les peuples de la terre.

A. Clément.

(1) Dans l'intérieur de l'autel l'on aperçoit la châsse de saint Antoine, en ébène, garnie en argent.

(2) A l'un des angles de l'autel s'est exercé un vandalisme d'autant plus affligeant qu'il date de nos jours : sur une petite figure de femme appartenant au bas-relief, les plis entr'ouverts d'une tunique flottante laissaient apercevoir, vers le haut de la taille, ce que l'Albane peignait si bien; tout a été enlevé à la lime par les ordres d'une vertu farouche, qui, sans doute, n'avait jamais visité la chapelle du Vatican, et qui n'a pas même respecté d'autres objets de l'église confiée à son saint ministère, notamment un des grands tableaux du chœur, où de semblables nudités ont été recouvertes d'une couche de grisaille.

(3) C'est une potence ou croix égyptienne, le bâton de saint Antoine, ou la béquille de ceux qu'il guérissait.

(4) A l'époque de la réunion à l'ordre de Malte, il avait déjà été transporté, de Saint-Antoine au musée de Grenoble, une momie, des médailles et d'autres antiquités.

PONT-BERNARD.

(Pl. 21.)

Si vous avez jamais suivi l'ancienne route de Gap, vous avez dû remarquer, à une lieue de Lesdiguières, un pont pittoresque jeté sur le Drac. C'est le Pont-Bernard.

D'où lui vient son nom? peu de personnes le savent. Jadis, avant que le pont de la Guinguette fût construit, il fallait passer sur le Pont-Bernard pour aller à Gap, et depuis, une nouvelle route a été établie (1); le pont, devenu solitaire, commence à sentir les ravages du temps, et ce n'est pas sans effroi que l'habitant de ces montagnes le traverse aujourd'hui.

Avant de s'y hasarder, il ne manque jamais d'invoquer l'assistance de la patrone de ce val désert, et jamais non plus il n'oserait s'arrêter au milieu du passage, pour jeter les yeux au-dessous de lui : il serait infailliblement perdu.

Car, en bas, au fond d'un précipice effroyable, les ondes impétueuses du Drac, resserrées entre deux énormes masses de rochers, mugissent avec fureur, se brisent contre la pierre, tournoient sur elles-mêmes dans un gouffre profond, et se précipitent ensuite entre deux hautes collines qui bordent leur lit (2).

Et là, le Pont-Bernard, taillé dans le granit, incrusté dans la montagne, aussi solide qu'elle, jette, d'un côté du précipice à l'autre, son enjambée gigantesque, et dessine dans les airs son cintre hardi et plein de grâce, qui durera long-temps encore, malgré ses deux cent quarante ans d'existence, et l'espèce d'abandon auquel il est maintenant condamné, depuis que la nouvelle route de Gap lui a préféré, il y a environ cent ans, le pont de la Guinguette.

La construction de cet étonnant ouvrage est attribuée à Lesdiguières, à ce hardi

(1) Après avoir passé Corps, on quitte la nouvelle grande route de Gap pour prendre l'ancienne, on descend dans la vallée pendant un quart-d'heure environ, et là se trouve le Pont-Bernard.

(2) Le Drac prend sa source au val d'Orcières; après avoir traversé une vallée riante de quinze lieues d'étendue, il vient se resserrer aux environs du Pont-Bernard, et de là jusqu'à Champ, où il reçoit la Romanche, ses eaux sont continuellement encaissées entre des rochers.

Dauphinois qui, fils d'un pauvre gentilhomme, s'éleva, par sa valeur et sa sagesse, du rang de simple archer à celui de connétable de France, à cet homme dont le caractère dur et inflexible et les habitudes despotiques firent trembler si long-temps ses compatriotes qui le regardaient presque comme leur roi.

C'est lui qui a fait ouvrir l'ancienne route qui passait devant son château de Lesdiguières, situé à une lieue de là; les communications devinrent ainsi plus promptes et plus sûres pour l'exécution de ses ordres. Mais là où les rochers sont séparés pour le passage du Drac, il fallait un pont. L'entreprise paraissait presque impossible à réaliser; n'importe, Lesdiguières le voulut. Un matin, la terrible corvée réveilla les habitants et leur annonça les ordres de leur maître : l'on sait quelle était la formule qui les accompagnait, et malheur à qui n'eût pas obéi sur-le-champ à cette terrible invitation!

Le pont fut donc construit, et quand Lesdiguières, fier de sa puissance, le traversa pour la première fois, il ne se fit pas rendre compte des larmes et du sang qu'avait fait répandre cette imposante construction.

Des parapets bordaient autrefois les deux côtés du pont; mais le temps ne les a pas respectés, et ils sont allés attendre dans les ondes du Drac le reste de l'édifice. Quelques fragments, encore debout, font juger à quelle hauteur ils devaient s'élever.

Et tout est désert aux environs. De hautes montagnes s'élèvent dans le fond de la vallée; une culture forcée répand quelque verdure à leur base, mais la neige occupe leurs arides sommets, et le pouvoir de l'homme a dû s'arrêter là où la nature a mis une barrière que tous ses efforts ne sauraient reculer.

Jules Taulier.

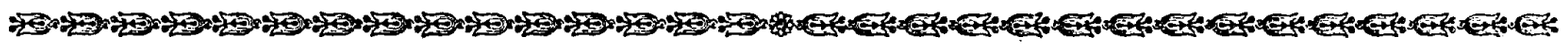

CLANSAYES.

(Pl. 14.)

Ce village est à 4 ou 5 kilomètres nord-est de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur la montagne où se manifestèrent les tremblements de terre de 1772 et 1773. La population totale de la commune est de 383 individus; mais on ne compte plus

dans le village qu'une vingtaine de maisons habitées, y compris la cure. Tout le reste a été détruit par les tremblements de terre, ou abandonné par les habitants, qui ont transporté leurs demeures dans la plaine. Des éboulements considérables de rochers et de maisons, des fentes profondes qui sillonnent la terre, des décombres et des ruines, tel est le triste tableau qu'offre ce village.

Sur le point culminant de la montagne et près de l'église, s'élève l'antique tour de Clansayes, à laquelle les tremblements de terre paraissent n'avoir porté aucune atteinte. La solidité de sa construction lui a fait aussi braver les injures du temps, et elle serait encore entière sans le vandalisme des habitants, qui, n'y voyant qu'un emblême de la puissance féodale, se mirent, en 1792, à la démolir, et ne renoncèrent que par lassitude à cette œuvre de destruction. Sa construction singulière, les ouvertures en sens divers pratiquées dans l'épaisseur des murailles, la coupole dans laquelle la voix est répercutée, une sorte de tube dont elle est surmontée et qui transmet la voix au dehors, ont fait faire beaucoup de conjectures sur la destination première de ce monument. Quelques personnes ont pensé que ce pourraient être les restes d'un temple consacré sous le paganisme à Echo ou *Aïa Locutia*, fille de l'Air et de la Terre, et que de *Claræ Aonides Aïa* serait venu *Clansayes*.

Un des partisans de cette étymologie m'écrivait récemment : « J'ai visité de » nouveau cette tour si remarquable, et me reportant, par la pensée, aux » siècles reculés dans lesquels se perd son origine, je n'ai pas voulu la quitter » sans interroger la déesse, et élevant la voix, le colloque suivant s'est établi » entre nous : *Aïa! a!* — *Est-ce toi? oua!* — Un pauvre habitant du village » m'assura que *oua* signifiait *oui* en langage du pays, et je me retirai en acceptant » cette réponse, avec la foi de nos pères lorsqu'ils venaient consulter l'oracle. »

D'autres croient que c'est tout simplement une construction du moyen âge, une tour propre aux signaux, comme il y en avait alors, et qu'elle correspondait avec celle de Chamaret, qui a aussi une forme toute particulière. Quoi qu'il en soit, c'est, sans contredit, l'un des plus beaux monuments d'antiquité qui existent dans le département.

Clansayes était dans le XIIIe siècle une commanderie du Temple. On distingue encore au milieu des ruines de ce malheureux village celles du monastère et de l'ancienne église des Templiers.

A peu de distance de Clansayes, sur le chemin de Saint-Paul, est la montagne de Toronne, sur laquelle était une forteresse avec le logement particulier du chef de la commanderie. Près de là était une chapelle dédiée à la Vierge. On ne voit que quelques ruines de la forteresse et de l'habitation du commandeur; mais la chapelle subsiste encore sous l'invocation de *Saint-Jean-de-Toronne*.

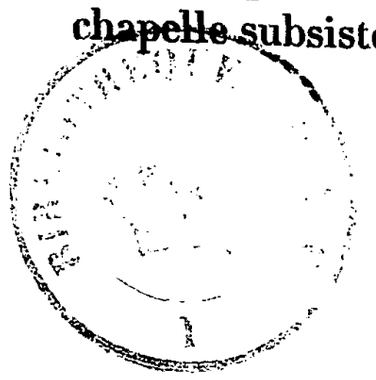

Les chevaliers du Temple eurent, pour les domaines de cette commanderie, de fréquents démêlés avec les évêques de Saint-Paul. Ils finirent par leur en faire hommage en 1225, et, par le traité qui intervint, le commandeur s'obligea de recevoir l'évêque une fois par an dans son château de Chamier, avec tout le respect dû à la dignité du prélat, *et*, *de plus*, *de lui donner*, *ainsi qu'à sa suite*, *à souper et à diner*.

De la montagne de Clansayes, comme de celle de Saint-Jean-de-Toronne, la vue plane sur Saint-Paul, la Garde-Adhémar, Pierrelatte, le Bourg-Saint-Andéol et le Pont-Saint-Esprit. Elles sont dignes l'une et l'autre, et surtout la première, de l'attention du philosophe et de l'observateur, par les diverses et bizarres combinaisons qu'elles présentent. On y reconnaît aisément les traces de plusieurs âges du monde. La base offre l'empreinte du travail des flammes dont elle est l'ouvrage. La partie moyenne atteste le séjour des eaux de la mer par de nombreuses couches de corps marins pétrifiés. Le sommet est composé d'énormes géodes ferrugineuses, et recouvert d'un sable grossier également ferrugineux. On y rencontre aussi quelques filons isolés de charbon fossile, et parmi ces filons quelques morceaux d'un bitume qui possède toutes les propriétés du succin.

(Extrait de la *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix.)

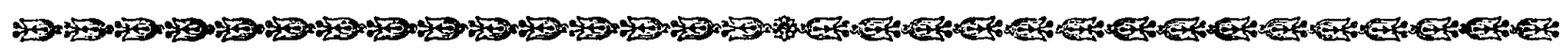

ROUTE DE LA GRANDE-CHARTREUSE.

(Pl. 24.)

Rien n'est plus délicieux que ce site pittoresque. Presque tous les voyageurs, saisis d'une vague émotion, s'arrêtent au tournant de cette route, au pied de ce hêtre majestueux, et là, silencieux, recueillis, ils écoutent avec attendrissement le bruit des eaux, la grande voix de la solitude, qui leur parle ici avec toute sa magique influence.

Ce large coup de soleil qui perce à travers le feuillage, éclaire fortement le contour du chemin et frise le haut de ce pont destiné à soutenir le terrain, et puis, quelques pas plus loin, comme pour faire contraste avec la vive clarté qui donne

sur le pont, une ombre épaisse enveloppant le sentier qui s'enfonce dans la forêt, et le luxe inoui de végétation que la nature a prodigué dans ce désert, où jusqu'à présent rien n'avait contrarié sa puissance, tout concourt à faire de ce lieu le site le plus digne d'être admiré. Ailleurs, peut-être, il y aura plus de grandiose dans les arbres, dans les eaux, dans les ombres; ailleurs, il y aura de plus larges effets, mais nulle part le voyageur n'éprouvera une plus douce rêverie, de plus séduisantes sensations.

Hélas! encore dix ans, et ces retraites paisibles, ces beaux accidents d'ombre et de lumière, ces sentiers mystérieux que l'œil ne pouvait que deviner sous l'épaisseur du feuillage, auront disparu, et avec eux cesseront aussi ces impressions grandes et solennelles, ce recueillement qui n'était pas sans charmes, cette délicieuse émotion que faisait naître l'aspect romantique de cette belle solitude. Il est vrai que la route aura été débarrassée de ses ornières, élargie peut-être; il est vrai que l'on pourra aller de Grenoble jusqu'à la porte du couvent, hermétiquement fermé dans la boîte d'une diligence; ce sera de la civilisation!....

Les chartreux au moins savaient comprendre ce qu'il y avait de beau dans ce désert devenu leur retraite; ils coupaient aussi des arbres, mais ils choisissaient dans les forêts, ils ne hachaient pas tout indistinctement, et surtout ils ne touchaient jamais aux arbres qui bordent la route, car ils avaient une pensée pour le voyageur fatigué, ils lui ménageaient de l'ombre et du plaisir.

Oh! pourquoi tombent-elles ainsi chaque jour nos belles forêts? Pourquoi disparaissent-ils peu à peu ces sites enchanteurs, ces ombrages majestueux que nos pères honoraient jadis d'un culte particulier, où ils plaçaient la demeure de leurs divinités? Pourquoi la hache de l'administration dépouille-t-elle le désert de la Grande-Chartreuse de son plus bel ornement? Pourquoi ces vieux sapins, qui comptaient plusieurs siècles d'existence, ces bouleaux à la blanche et frêle écorce, tous ces arbres qui courbaient leur tête sur le passant pour le préserver des feux du soleil, sont-ils ainsi barbarement mutilés?

Mais au moins l'*Album du Dauphiné* aura préservé de l'oubli quelques-uns de ces lieux remarquables, et le voyageur, de retour de la Grande-Chartreuse, trouvera dans les vues et les récits de cet ouvrage ce qu'il comptait trouver dans sa route, des sites pittoresques et d'intéressants souvenirs.

Jules Taulier.

GRANDE-CHARTREUSE.

(Pl. 29.)

Près de la frontière de Savoie, et dans un vallon étroit creusé entre des montagnes escarpées par un torrent appelé le *Guiers*, à six lieues au nord de Grenoble, se trouve la *Grande-Chartreuse*, capitale de l'ordre sévère que fonda saint Bruno, et qui prit le nom du village le plus rapproché du désert où le monastère fut établi.

Ce fut en l'année 1084, que saint Bruno, né à Cologne d'une famille opulente, docteur célèbre par sa science qui attirait auprès de lui de nombreux auditeurs, se détermina, avec plusieurs de ses amis, à quitter le monde, et se rendit auprès de saint Hugues, évêque de Grenoble, qui avait été son disciple, et qui lui fournit les moyens d'accomplir sa résolution, en lui indiquant pour retraite le désert de Chartreuse.

Les légendaires qui ont écrit la vie de saint Bruno, dans un temps où l'attrait du merveilleux agissait puissamment sur la multitude, ont attribué sa retraite à une cause surnaturelle (1). En l'an 1082, disent-ils, il mourut à Paris un docteur de haute science et renommée, dont les funérailles furent célébrées en grande pompe; le cortége était composé d'une foule immense, et pendant qu'on chantait l'office des morts, le défunt lève la tête hors de son cercueil et s'écrie à haute voix: *Je suis accusé par le juste jugement de Dieu.* Tout le monde est saisi de crainte et d'horreur, et le service est renvoyé au lendemain. Le second jour, tout le peuple accourt, et au même passage de l'office, le mort lève de nouveau la tête et s'écrie : *Je suis jugé par le juste jugement de Dieu.* Le service est encore interrompu, et le lendemain, l'affluence étant toujours plus considérable, le mort se lève une troisième fois, et, d'une voix lugubre et lamentable, il prononce ces paroles : *Je suis condamné par le juste jugement de Dieu;* et il retombe dans son cercueil. L'épouvante fut à son comble, et l'on ne pouvait concevoir comment un docteur aussi respecté pendant sa vie était condamné aux flammes éternelles. Cette apparition, disent les légendaires, frappa si vivement les esprits, et particulièrement saint

(1) *Chronique de l'ordre des chartreux*, par dom Pierre Dorlande ; éd. de Tournai, 1644.

Bruno, qu'il résolut dès cet instant de renoncer entièrement au monde et de se retirer dans la retraite la plus écartée et la plus sauvage qu'il pourrait découvrir.

Cette tradition, dont on ne trouve aucune trace dans les écrits de saint Bruno lui-même, et qui a fourni à Lesueur le sujet d'un de ses admirables tableaux, est rejetée par les historiens modernes, qui pensent que les troubles de l'église de Rheims, joints à l'éloignement naturel qu'avait saint Bruno pour le luxe et la grandeur, justifient beaucoup mieux sa retraite que l'apparition du docteur de Paris.

Saint Hugues, ajoutent les légendaires, fut averti par une vision de l'arrivée de saint Bruno. Il aperçut sept étoiles se dirigeant du nord au midi et s'arrêtant au-dessus des montagnes de Chartreuse. Bientôt se présentèrent à lui saint Bruno et ses six compagnons, savoir : Landuin, natif de Lucques; deux chanoines de Saint-Rufin, appelés Etienne; un prêtre nommé Hugues, et deux séculiers nommés André et Guarin.

Les anciens auteurs de la vie de saint Bruno décrivent ainsi le lieu de sa retraite :

« Il y a au Dauphiné, au voisinage de Grenoble, un lieu affreux, froid, mon-
» tagneux, couvert de neiges, environné de précipices et de sapins, appelé
» d'aucuns Cartuse, et d'autres Grande-Chartreuse. C'est un ermitage fort ample
» et étendu, mais habité seulement par des bêtes et inconnu des hommes pour
» l'âpreté de son accès. Il y a des rochers hauts et élevés, des arbres silvestres et
» infructueux, et sa terre est si stérile et inféconde, que l'on n'y peut rien planter
» ou semer. En ce lieu, Bruno désigna sa demeure, et n'ayant là aucunes cellules,
» il demeurait dans les pertuis des rochers (1). »

Le désert de Chartreuse fut concédé gratuitement à saint Bruno et à ses compagnons, par Humbert de Mirabel, son frère Odon, Seguin, prieur de la Chaise-Dieu, et les autres propriétaires qui avaient des droits sur ces montagnes. On dressa, pour constater cette donation, un acte authentique revêtu de toutes les formalités alors en usage, et approuvé par l'évêque saint Hugues. — Cet acte, dont le texte se trouve en entier dans un manuscrit de ce temps, provenant de la Grande-Chartreuse, et actuellement déposé à la bibliothèque de Grenoble, porte la date de 1084, et fut publié le 5 des ides de décembre. On y lit qu'en considération de la fragilité des choses humaines, les donateurs, voulant racheter leurs péchés et changer les biens temporels pour les biens célestes, cèdent à maître Bruno et aux frères qui sont venus avec lui pour se livrer à Dieu en habitant la solitude, un vaste désert dont l'acte désigne les confins qui descendent jusqu'aux

(1) *Chronique* de dom Pierre Dorlande.

bords du Guiers. — Ils frappent d'anathème, comme coupable de sacrilége, toute personne qui enfreindrait cette donation, la séparent de la communion des fidèles et de la grâce de Dieu, et la vouent au feu éternel avec Dathan, Abiron et le traître Judas.

Le premier établissement des chartreux fut fixé au-dessus du couvent actuel, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle de Saint-Bruno. Ce n'était que quelques cabanes construites isolément, et l'oratoire commun fut placé sur un rocher. Bientôt, sur la renommée du fondateur, le nombre des néophites s'accrut considérablement, et la communauté s'étendit autour de la chapelle et même plus bas. Mais quelques années après, toutes les cellules, à l'exception d'une seule, furent renversées par une avalanche; plusieurs religieux y perdirent la vie; l'un d'eux, nommé Arduin, fut retrouvé vivant sous les décombres, et mourut aussitôt après avoir reçu les derniers sacrements.

Saint Bruno n'était plus en Chartreuse à l'époque de cet accident. Il avait été appelé à Rome par le pape Urbain II, qui avait été son disciple. Il refusa les dignités qui lui furent offertes, et chercha un autre désert dans les montagnes de la Calabre, où il mourut en l'an 1101. Il a écrit des commentaires sur le Psautier et sur les Epitres de saint Paul.

Lorsque saint Bruno se rendit à Rome, Landuin, l'un de ses compagnons, prit le gouvernement de la communauté, et étant ensuite allé en Calabre pour visiter saint Bruno, il tomba entre les mains de Gibert, prélat schismatique, et fut jeté en prison où il mourut.

Le cinquième prieur de la Grande-Chartreuse fut Guigues, qui mourut en 1137, après avoir gouverné l'ordre entier pendant vingt-sept ans. Ce fut au temps de son prieuré que le premier établissement fut détruit par l'irruption des neiges. Il fallut dès-lors choisir un autre local, moins sujet à de pareils accidents, et le couvent fut transféré à l'endroit où il se trouve actuellement. Mais comment la communauté put-elle faire face aux frais des nouvelles constructions? Les annales des chartreux nous apprennent que la charité de saint Hugues et de l'abbé de la Chaise-Dieu vint d'abord à leur secours; que d'ailleurs les nouveaux ermites trouvaient des ressources dans leur industrie en se livrant à la culture des terres, en élevant des troupeaux et en copiant des livres; mais qu'ils reçurent en outre des dons considérables de la part des fidèles chrétiens.

Sous le même prieur Guigues, l'ordre commença à recevoir une assez grande extension, et plusieurs maisons nouvelles furent élevées. Alors on sentit la nécessité de rédiger des statuts qui ne s'étaient encore conservés que par tradition, car saint Bruno n'avait écrit aucune règle, et les anciens auteurs disent que les préceptes et les exemples de ce saint homme avaient été transmis par lui à ses

successeurs comme une règle vivante, et que ceux-ci avaient appris à la suivre et à la transmettre à leur tour. Le prieur Guigues fut le premier qui les mit par écrit environ quarante-quatre ou quarante-cinq ans après la fondation de l'ordre, saint Hugues occupant encore le siége épiscopal (1).

Ces antiques statuts portent le titre de *Coutumes de dom Guigues*, prieur de Chartreuse. Ils contiennent les règlements les plus sévères sur la vie spirituelle et corporelle des membres de l'ordre; ils prescrivent le silence et l'isolement, des réunions au milieu de la nuit pour les offices, des jeûnes rigoureux et fréquents, un seul repas par jour depuis les ides de septembre jusqu'à pâques, sauf les jours de fête. Pendant trois jours de la semaine, la nourriture est réduite au pain, à l'eau et au sel; pour les autres jours, les statuts autorisent l'usage de légumes cuits et de vin tempéré avec de l'eau, le vin pur étant toujours interdit. Pendant l'avent, l'usage des œufs et du fromage est défendu; dans les autres temps, il n'est permis qu'un jour par semaine.

Les statuts règlent aussi l'administration de l'ordre, le mode d'élection du prieur, la réception des étrangers. On y trouve, à l'égard des femmes, un passage dont voici la traduction littérale : « Nous ne permettons jamais aux femmes » d'entrer dans notre enceinte; car nous savons que ni le sage, ni le prophète, » ni le juge, ni l'hôte de Dieu, ni ses enfants, ni même le premier modèle sorti » de ses mains n'ont pu échapper aux caresses ou aux tromperies des femmes. » Qu'on se rappelle Salomon, David, Samson, Loth et ceux qui ont pris des » femmes qu'ils avaient choisies, et Adam lui-même, et qu'on sache bien que » l'homme ne peut cacher du feu dans son sein sans que ses vêtements soient em- » brasés, ni marcher sur des charbons ardents sans se brûler la plante des pieds. »

Cette prohibition de recevoir des femmes dans l'intérieur du couvent fut absolue dans les premiers temps, et les reines mêmes n'en étaient pas exceptées, ainsi qu'on le voit dans une charte de l'an 1418, qui constate que le chapitre général condamna un prieur à quitter son siége pendant trois mois, et à faire en outre la pénitence qui lui serait imposée par les visiteurs, pour avoir permis à une reine d'entrer avec d'autres femmes dans son couvent, sans avoir fait la résistance convenable. La sentence ajoute : *et qu'il prenne garde à ne pas faire cette chose de rechef.*

Les constitutions des chartreux, plusieurs fois renouvelées depuis, ont été confirmées par le pape Alexandre IV, et l'ordre s'étant considérablement accru, le prieur de la Grande-Chartreuse prit le titre de général, et fut le chef de toutes les maisons de cet ordre établies dans la chrétienté.

(1) *Annales de l'ordre des chartreux ;* Correrie, 1687.

Le septième prieur général fut saint Anthelme, qui, au bout de quelques années, fut appelé à l'évêché de Belley.

Le dixième fut D. Jancelinus, homme d'un grand mérite et d'une haute sainteté, lequel, d'après les annales des chartreux, obligea, par le lien de l'obéissance monastique, un moine de Chartreuse défunt, à s'abstenir de faire des miracles.

Dom Rifferius, treizième général, corrigea, augmenta et rédigea de nouveau les coutumes ou statuts de Chartreuse, et sa nouvelle rédaction fut adoptée dans un chapitre général tenu en l'an 1259.

Dom Boson, quinzième général, est cité dans les annales comme ayant ressuscité un homme qui s'était tué en tombant d'un édifice.

Guillaume Rainaldi, vingt-quatrième général, refusa constamment la dignité de cardinal; il eut même onze voix dans l'élection du souverain pontife; mais il préféra la paix de la solitude, et mourut en 1402 après avoir gouverné l'ordre pendant trente-cinq ans.

A dom Guillaume Rainaldi, succéda dom Boniface Ferrier, docteur célèbre, frère de saint Vincent Ferrier, illustre prédicateur. Il fut appelé à Rome par le pape Benoît XIII, pendant le schisme de l'église, et il y eut à cette époque même un schisme dans l'ordre des chartreux, un fort parti tenant pour le prieur d'une maison d'Allemagne, et le surplus pour le prieur de la Grande-Chartreuse. Après la cessation du schisme de l'église, les pères chartreux d'Allemagne se réunirent à l'ordre entier, et les deux concurrents ayant demandé à se démettre de leur charge, les membres réunis élurent unanimement un autre général.

Le vingt-huitième général fut François Maresme, qui eut dix voix pour le souverain pontificat au concile de Bâle.

Dom François Dupuy, trente-troisième général, originaire de Lyon, fit imprimer à Bâle les anciens statuts de l'ordre, et a fait d'autres ouvrages. Il avait été official des évêques de Valence et de Grenoble.

Dom Bruno deuxième, surnommé d'Affrinques, quarante-quatrième général, né à Saint-Omer en 1600, est le dernier dont il soit fait mention dans les chroniques.

Félix Crozet.

MONT-FLEURY.

(Pl. 25.)

A peu de distance de Grenoble, sur le penchant d'un de ces riches coteaux que le panorama vivant de la route de Chambéry divise en mille paysages plus gracieux les uns que les autres, et que l'Isère, dans sa course tortueuse et vagabonde, anime encore d'une nouvelle vie, s'élève, à la place du célèbre monastère fondé par Humbert II, le modeste couvent des dames religieuses de Saint-Pierre. La position pittoresque de ce pensionnat, d'où l'œil découvre la fertile vallée du Graisivaudan (1), aurait suffi pour animer le pinceau de l'artiste habile qui a reproduit avec tant de grâce cette délicieuse habitation, si les souvenirs qui se rattachent au nom de Mont-Fleury n'avaient point imposé aux peintres historiens du Dauphiné l'obligation de recueillir les débris des voûtes sacrées où la mère de l'illustre d'Alembert, Mme de Tencin, femme célèbre par son esprit et sa beauté, avait abjuré les plaisirs du monde et renoncé aux doux sentiments du cœur (2).

Laissons à un vénérable père de l'ordre des frères prêcheurs le plaisir de dérouler sous nos yeux les principaux évènements de l'histoire de Mont-Fleury, et de nous donner quelques détails sur la pompe religieuse dont le dernier dauphin de Viennois entourait toutes ses actions.

« Ce fut une cérémonie vraiment digne d'admiration, s'écrie ce bon père, que » celle qui illustra l'accomplissement du vœu que Humbert II avait fait de fonder » un couvent de religieuses de Saint-Dominique dans son château de Mont- » Fleury, pour le salut de son ame et de celles de ses prédécesseurs, en rémission

(1) « C'est cette vallée, » dit Guy-Allard, auteur d'une *Histoire de Humbert II*, imprimée à Grenoble chez Verdier, « qui parut si agréable à Louis XII, par la diversité de ses plantements, » par les tours en serpentant qu'y fait la rivière de l'Isère, et par divers châteaux et plusieurs » villages, qu'il l'appela le plus beau jardin de la France. »

(2) Quoique les parents de d'Alembert ne se soient jamais fait connaître publiquement, le temps a déchiré le voile dont ils ont voulu le couvrir. Tous les historiens s'accordent à dire que d'Alembert était fils de madame de Tencin, ex-religieuse de Mont-Fleury, et de Destouche, commissaire provincial d'artillerie. — D'Alembert est né à Paris le 16 novembre 1717.

» de ses péchés et remords de conscience causés par iceux. Le 23 décembre 1342, » les pères Guillaume du Parey, prieur du couvent des frères prêcheurs de Mâcon; » Jean de Revol, prieur de celui de Grenoble; Jacques de Chaunay, lecteur dudit » couvent, et tous les témoins appelés à cet effet s'étant réunis par ordre du » Dauphin au château de Mont-Fleury, ce prince mit les trois principales clefs » dudit château sur l'autel de sa chapelle, et après une fervente prière, transporté » d'un saint zèle, il les donna auxdits pères pour marque de la possession où il » les mettait dudit château et ses dépendances (1) au nom des dames religieuses » de Saint-Dominique, et sur-le-champ fit dresser l'acte solennel par lequel il » s'en démet, leur en faisant une donation pure et simple, réglant les limites de » l'enclos, et fixant le nombre des dames religieuses à quatre-vingt, leur assi- » gnant des revenus en forme de dotation, avec quelques rentes sur diverses com- » munautés, appelées *tailles comtales*, se montant à la somme de 1,122 liv., cédant » tous et un chacun de ses droits, ne se réservant que l'hommage que chaque » prieure sera tenue de lui rendre quand lui et ses successeurs l'exigeront; étant » expressément marqué qu'elle ne doit point sortir pour ce sujet. »

A ce premier acte, Humbert en ajouta deux autres, l'un passé à Avignon le 20 février 1344, l'autre à Montfaven, ancien palais du cardinal de Montfaven, à Avignon, le 14 juillet de la même année, par lesquels il augmenta de quarante le nombre des religieuses, et le revenu de mille cinq cent quatre-vingt-une fosserées de vignes; et par un troisième acte passé à Avignon le 14 juillet 1345, il les exempta et tous ceux qui étaient à leur service, *de toute servitude*, *péage*, *pontonage*, *gabelles*, et avec privilége à tous les officiers de Mont-Fleury de porter l'épée par tout le Dauphiné. Le 13 juin 1348, par un acte passé au château de Quirieu, Humbert réduisit à soixante-dix le nombre des religieuses, et fixa à treize celui des prêtres religieux destinés à célébrer l'office divin (2).

Clément VI, instruit par l'évêque de Grenoble, Jean de Chissé, de la pieuse fondation de Humbert II, approuva ce nouvel établissement par une bulle

(1) Les terres de Corenc et de Saint-Ferjus ou Ferréol étaient des dépendances du château de Mont-Fleury, ainsi que le péage de la Tronche. Ce péage appartenait anciennement à l'empire. L'empereur Henri, par un acte daté de Gênes, du 16 février 1332, le céda à Hugues, baron de Faucigny, qui le transmit à Humbert II. M. Pilot, dans son *Histoire de Grenoble*, raconte que les dames de Mont-Fleury traitèrent, avec un marchand de fer de Moirans, et le déchargèrent, lui et ses successeurs, de tous droits de péage, à condition qu'on leur donnerait chaque année une livre de poivre et une livre de gingembre.

(2) Par cet acte, Humbert avait imposé aux religieuses de Mont-Fleury l'obligation de donner chaque année, le jour de Sainte-Catherine, à cent pauvres, du pain, du vin, des fèves avec du fromage ou de la chair salée.

donnée à Avignon le 3 des ides de février ; et le 27 avril 1347, quatre ans après le premier acte de fondation, madame l'abbesse des Ayes prit possession du château de Mont-Fleury au nom des religieuses de Saint-Dominique.

Je regrette vivement de ne pouvoir donner quelques détails sur cette cérémonie auguste et à laquelle assista toute la noblesse du Dauphiné ; mais le cadre étroit d'une notice ne me permet point de faire la description de cette fête brillante. Pardon, bon père, si je saute quelques pages de votre manuscrit ; les évènements pressent ma marche.

Le 14 avril 1455, jour de *quasimodo*, un incendie général réduisit en cendres Mont-Fleury. Les pertes que ce désastre fit éprouver à la communauté furent si grandes, que l'église ne fut en état d'être consacrée que le 8 septembre 1477. Cet épouvantable évènement, dit le père historien, éveilla la charité et la piété des fidèles ; les trois états du Dauphiné, le gouverneur de la province, le seigneur de Châteauneuf et Siboud-Allemand de Séchillienne, évêque de Grenoble, firent les fonds nécessaires pour rebâtir l'église. Anne de Bretagne, reine de France, dans le voyage qu'elle fit à Grenoble en 1507 avec Louis XII, accorda à ces malheureuses religieuses une somme de 50 liv. pour relever leur cloître, et François Ier, par un acte passé à Vincennes le 20 mai 1516, les exempta de toutes contributions, et il leur accorda, comme marque de son amitié et de sa protection, 400 liv. pour faire les murailles de leur jardin. Le cardinal de Bourbon leur donna *généreusement* dix écus sols.

« Les pertes que ces dames venaient d'essuyer, dit le père prêcheur, étaient à » peine réparées, que les troubles excités dans le Dauphiné par les calvinistes, et » principalement à Grenoble, vinrent troubler la paix intérieure de cette com- » munauté. Le 5 juin 1562, ces dames, craignant les suites d'une révolution, » confièrent à un gentilhomme toute leur argenterie et le trésor de leur église. Ce » gentilhomme, foulant aux pieds les lois de l'honneur et de la confiance, s'ap- » propria les objets mis en dépôt entre ses mains, et fit convertir en lingots, » pour son propre compte, une grande croix d'argent, une statue de saint Domi- » nique, une de la Vierge, une de saint Pierre, martyr, une de saint Denis, et » un superbe calice en vermeil, riche présent d'un évêque d'Orange. »

Un second incendie vint de nouveau porter la désolation au milieu de cette pieuse retraite. Le 1er décembre 1625, cent soixante-dix ans après le fatal dimanche de *quasimodo*, les flammes dévorèrent Mont-Fleury. L'église fut entièrement brûlée ; tout le couvent fut réduit en cendres. L'ancienne maison de plaisance des Dauphins ne présentant plus que des décombres, les religieuses vinrent chercher un asile à Grenoble. M. le conseiller Laroche s'empressa de leur offrir l'hospitalité ; elles restèrent chez ce magistrat environ quinze jours, au bout desquels elles

louèrent l'hôtel de la monnaie où elles demeurèrent deux ans enfermées sous les verroux du cloître.

L'affreux désastre qui venait de détruire pour la seconde fois la maison d'éducation des familles nobles du Dauphiné et des états voisins, éveilla de nouveau la charité des fidèles. Le connétable de Lesdiguières, le maréchal de Créqui son gendre, et toute la noblesse du Dauphiné s'empressèrent de venir au secours de ces dames. Deux ans s'étaient à peine écoulés que déjà Mont-Fleury renaissait de ses cendres. Le 1er juillet 1628, les religieuses dominicaines quittèrent l'hôtel de la monnaie pour aller prendre possession de leur ancienne demeure. En 1651, le duc de Lesdiguières, fils du connétable, fit bâtir la tribune de leur église, et, par son testament, il légua au monastère 6,000 liv. Sous la bonne et sage administration de cet établissement, les pertes immenses que les religieuses avaient faites furent bientôt réparées, et madame de Lionne de Sessins, prieure générale, quarante ans après le dernier incendie, dota cette communauté de la belle seigneurie du Sappey, terre qu'elle acheta, le 21 septembre 1695, de M. de Jouffray.

Mont-Fleury avait à peine repris sa première splendeur, que l'ouragan de la révolution vint à son tour porter le deuil et la désolation au milieu de cette malheureuse communauté, et renverser, mais cette fois pour toujours, le monument de la piété du dernier rejeton de la branche des seigneurs de la Tour-du-Pin. Vendu comme propriété nationale, le royal monastère des filles de Saint-Dominique, après avoir subi tous les changements que le goût, le caprice ou les besoins dictèrent à ses nouveaux hôtes, fut acheté sous la restauration par les directeurs d'une des plus grandes maisons d'éducation de Grenoble. Les lumières que l'instruction forte et libérale de MM. Froussard répandait dans la société ne tardèrent point à effrayer quelques esprits inquiets et chagrins; et ces courageux instituteurs, abreuvés de dégoût et d'ennui, luttant sans espoir contre une force supérieure, qui étouffait tout leur avenir sous ses serres jalouses, abandonnèrent cette charmante habitation. Vendu et revendu, après le départ de MM. Froussard, à plusieurs établissements religieux, Mont-Fleury est enfin aujourd'hui la retraite des dames de Saint-Pierre. C'est là sur ces ruines féodales, que les ravages de cinq siècles, deux incendies et les orages de la révolution n'ont pu totalement détruire, que les dignes héritières des talents et des vertus de mademoiselle Bourcet de la Saigne ont établi depuis deux ans leur pensionnat, et continuent avec tant de succès l'œuvre de leur illustre fondatrice (1). PIIS.

(1) Le pensionnat des dames de Saint-Pierre a été fondé au fort de la révolution, presque immédiatement après la suppression des couvents, par madame Bourcet de la Saigne, nièce et fille de deux généraux.

LIVET.

(Pl. 28.)

La neige a blanchi les toits de chaume de l'humble village; un profond silence, interrompu seulement par le bruit de la rivière qui se brise contre les rocs dont son lit est encombré, règne dans la vallée de l'Oisans, et les sommets élevés des montagnes environnantes ont presque disparu sous un brouillard glacé au travers duquel le soleil essaie en vain de faire pénétrer quelques pâles rayons.

Au milieu de cette nature sauvage et morte, ces maisons éparses, pauvres et chétives habitations recouvertes en paille, c'est Livet; cette rivière qui coule au pied des rochers, c'est la Romanche aux ondes impétueuses, s'irritant des obstacles qui arrêtent son cours; et ces monts arides dont la cime surmonte à peine le brouillard, ce sont les pics de Vaudaine et de l'Infernet.

La commune de Livet est d'une étendue assez considérable, et parmi les villages ou hameaux qu'elle renferme, on distingue Gavet, le clos de Gavet, Rioupérou, les Clavaux et Livet, dont le nom a prévalu et qu'habite une population de près de mille ames.

L'origine de Livet et Gavet est fort ancienne. Du temps des Romains, la route militaire qui conduit en Italie passait à Gavet, alors nommée *Catorissum*, et ce bourg formait une station militaire. Nul autre souvenir historique ne se rattache à Livet, et le moyen âge a passé sur lui, indifférent et froid, sans laisser de traces. Tout le pays est montagneux et triste, couvert de forêts ou de rochers stériles; à peine, dans les vallées qui serpentent entre les montagnes, l'œil peut-il se reposer sur quelques rares indices de culture.

Les pics les plus élevés qui se font remarquer aux environs de Livet sont, comme il a été dit plus haut, ceux de Vaudaine et de l'Infernet. Ce sont des rochers sauvages garnis de bois de sapins d'un côté, de bois de hêtres de l'autre; çà et là, autour d'eux, se dressent des aiguilles de roc dont quelques-unes ont une hauteur prodigieuse. Du haut de l'Infernet, un point de vue magnifique dédommage le voyageur de la fatigue de la montée. Son œil embrasse à la fois tous les glaciers de la vallée de la Romanche, les bassins de la Mure et du Drac, le vallon d'Entraigues et les mille coteaux qui se pressent autour de lui.

Des flancs de Vaudaine et de l'Infernet, descendent deux torrents qui se précipitent dans la Romanche et qui, lors des grandes pluies ou de la fonte des neiges, font déborder cette rivière dans les plaines du Bourg-d'Oisans, et ajoutent, par leurs ravages, à ce que le pays offre de désolant par lui-même. Le long du torrent de Vaudaine, on peut remarquer encore les traces d'un mur que fit construire Lesdiguières, pour empêcher ses eaux de se réunir à celles de l'Infernet, et prévenir par là les ravages terribles que causaient ces deux torrents réunis, lorsque leurs eaux venaient à s'accroître extraordinairement.

La montagne de Vaudaine se couvre, dans la belle saison, d'une incroyable quantité de violettes que les enfants vont ramasser et qui entrent dans le commerce de la droguerie. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ce pays maltraité par la nature, ce sont les habitants. Grands, forts et vigoureux, ils sont d'une habileté extraordinaire pour courir dans les rochers et sur le bord des précipices. Hardis chasseurs, nul danger ne les arrête, la crainte n'a pas de prise sur leur ame, ils sont insensibles à la fatigue, au froid, aux privations, quand il s'agit de poursuivre le gibier, qui rarement échappe à leur patience et à leur adresse.

Mais si le pays de Livet a été privé de ce charme pittoresque qui donne tant de prix en général aux pays de montagnes; si l'œil n'y rencontre pas ces vallons verdoyants et fleuris, ces ruisseaux paisibles, aux ondes claires et limpides, ces belles moissons, en un mot, ces trésors de végétation que la nature a prodigués aux autres parties du Dauphiné, d'autres richesses le dédommagent, et l'intérieur des montagnes fait oublier ce qu'elles ont d'aride et de nu à leur surface.

Jamais pays ne fut plus abondant en mines; de tous côtés l'œil aperçoit des galeries ouvertes, des travaux commencés à côté d'anciennes fouilles dont l'époque s'est perdue dans la mémoire des habitants de Livet.

Au sommet de l'Infernet est une mine de cuivre gris et plomb sulfuré, riche en argent; mais la grande élévation du filon en empêche la facile exploitation. Dans le plateau du Grand-Galbert se trouvent de nombreux filons de mines de plomb, riches en argent et anciennement exploités; ailleurs, on trouve des indices de mines de cuivre pyriteux; au mont Taillefer, à Vaudaine, sur les deux versants de l'Infernet, du côté de Livet et du côté d'Oulle, partout le fer, le plomb, le cuivre, l'argent dédommagent les hardis travailleurs qui ont forcé la terre d'ouvrir ses entrailles pour suppléer à la stérilité de sa surface.

Et dans ces travaux, dans ces fouilles, dans ces longues galeries qui serpentent sous la terre et qu'éclaire à peine la lueur tremblante de la lampe du mineur, il y a des souvenirs du passé, des espérances de l'avenir, des pensées qui ont aussi leurs charmes. On se prend à admirer le génie et l'activité de l'homme, la bonté du créateur et la prévoyance de la nature, car la nature sait plaire à l'homme sous

toutes les formes, et partout la main bienfaisante du créateur a prévu les besoins de la créature, a fourni des ressources à son industrie, des aliments à son activité et des récompenses à ses travaux.

Jules Taulier.

CRÉMIEU.

(Pl. 16.)

Cette ville, située à l'extrémité septentrionale du département de l'Isère, resserrée entre deux monticules dont les sommités s'élèvent couronnées de restes de tours et de vieux remparts, souvenirs du moyen âge, apparaît dans nos annales dès le neuvième siècle. L'empereur Louis-le-Débonnaire, Pépin, roi d'Aquitaine, et plusieurs seigneurs des provinces voisines s'y réunirent en 836 pour régler quelques différends survenus entre Agobard, archevêque de Lyon, et Barnard ou Bernard, archevêque de Vienne. On devait y pourvoir aussi aux besoins de l'église de ces deux métropoles, mais on ne put rien conclure à cause de l'absence des deux prélats menacés d'être déposés. L'acte qui rappelle cette assemblée désigne Crémieu sous le nom de *Stramiacum*, et l'indique comme une dépendance du Lyonnais (1). On sait que ce lieu, les châteaux de la Balme et d'Anthon, Morestel et d'autres terres en-deçà du Rhône, au nord de la Charuise, étaient encore, cinq cents ans après, sous la protection de l'église lyonnaise.

Le ressort supérieur de cette puissance ecclésiastique sur une partie du Dauphiné, la plus rapprochée de la Bresse, était un droit si bien établi, que les barons de la Tour-du-Pin, qui possédèrent les premiers la seigneurie de Crémieu, après la chute du royaume de Bourgogne, et les Dauphins, leurs successeurs, reconnurent constamment la tenir de l'archevêque de Lyon et de son chapitre. Des titres parvenus jusqu'à nous en font foi. Ces renseignements, cependant, d'un faible intérêt et obscurs, ne sauraient jeter un grand jour sur l'état primitif d'une ville

(1) *Stramiacum in agro Lugdunensi. Ad ann.* 836.

dont on ne découvre quelques traces historiques, confuses, sans suite et sans ordre de succession, que de loin en loin.

Un acte d'hommage rendu par Guigues-André à l'archevêque Robert, en 1230, nous apprend que Crémieu et la Balme étaient alors au pouvoir de ce Dauphin. Guigues s'en déclara vassal du prélat et de ses chanoines. Ceux-ci lui promirent, de leur côté, aide et assistance, s'engageant de le secourir de leurs forces dans le Viennois jusqu'à Voreppe, et, si les circonstances l'exigeaient, jusqu'à la Buissière, en cas de siége de cette forteresse.

Vingt ans après on trouve un nouveau possesseur de la Balme: Albert, baron de la Tour, la reçut en fief *rendable* de l'archevêque Philippe, en 1250 (1); plus tard, le château même de Crémieu fut au nombre des terres que Hugues, sénéchal de l'église de Lyon, devenu principal héritier de cet Albert et de son fils, se réserva dans le traité par lequel il céda à son frère Humbert la baronnie de la Tour (2).

La mort d'Hugues et le mariage d'Humbert avec la dauphine Anne réunirent tous ces droits, transmis aux Dauphins de la troisième race.

Ces princes, ayant souvent fixé leur résidence à la Balme pour être à portée de leurs possessions sur les deux rives du Rhône, un tel voisinage ne put que contribuer à l'accroissement rapide de Crémieu, déjà l'un des principaux bourgs de la contrée. Humbert II accorda à ses habitants divers priviléges; il y dota un couvent d'Augustins fondé par son père, et des actes de son règne attestent qu'il y avait un hôtel de monnaies (3), qu'on y levait des troupes, et que la personne chargée de porter à la guerre la bannière de la commune jouissait, sous la redevance d'une livre de cire, du droit de mesurage sur le sel.

Favorisé par les Dauphins, peu éloigné de Lyon, et avec une population active, Crémieu possédait un commerce considérable pour l'époque, ce qu'on doit induire du grand nombre de Lombards et de Juifs que le trafic y attirait. Les

(1) *Item receperunt dicti pater et filius ab eodem electo in feudum, pro dicta emenda, castrum de Balma in Viennesio prope Crimiacum reddibile, ad ann.* 1250.

(2) *Item cum præfatus dom. senescallus, frater noster, de dicta terra velit retinere castrum de Crimiaco, castrum de Trefortio et castrum de Sancto-Stephano lo Boschis, nos..... etc. ad ann.* 1273.

(3) On a prétendu (Chorier, *Hist. de Dauphiné*, tom. 2, pag. 450) qu'il se fabriquait à Crémieu beaucoup de liards, et que cette monnaie tirait son nom d'une famille dauphinoise.... Qu'il y ait eu et qu'il y ait encore une ou plusieurs familles appelées *Liard*, le fait est possible. Quant à l'origine de cette monnaie, la conjecture de Chorier serait contraire à l'assertion généralement reçue, que les liards furent ainsi nommés de Philippe-le-Hardi ou li-Hardi, qui, le premier, en fit frapper en France.

Juifs principalement y étaient si nombreux, que lorsque Louis XI, guidé par une fausse politique, crut devoir les expulser du Dauphiné, cette ville, privée tout-à-coup d'une partie de ses bras et de son industrie, resta pour ainsi dire déserte. Ce prince s'y trouvait en ce moment : témoin de sa solitude, il s'empressa d'y appeler de nouveaux habitants auxquels il accorda une exemption générale de toutes sortes d'impôts pendant l'espace de vingt ans (1448).

A Crémieu se rattachent les noms de deux rois long-temps chers au Dauphiné. Louis XII ordonna d'y relever les anciennes fortifications et d'en construire de nouvelles, lorsqu'il fit mettre en état de défense les frontières de notre province du côté de la Savoie, dans la crainte d'une invasion étrangère (1512). François Ier y séjourna en 1536. C'est de là qu'est daté, du 19 juin de cette année, l'édit connu sous le nom d'*Ordonnance de Crémieu*, qui servait de règlement pour les justices inférieures.

Un autre édit daté de Crémieu du mois de juillet 1564, concernant la nomination des consuls, fut celui qu'y porta Charles IX pendant le peu de jours qu'il passa dans cette ville. D'après cet arrêté, il fut ordonné que les élections municipales de la province se feraient à double, c'est-à-dire qu'on élirait, pour chaque charge, deux candidats, et que le roi choisirait parmi les candidats proposés celui des deux qu'il jugerait le plus à son gré. C'est vers cette époque qu'on transféra à Grenoble l'atelier monétaire de Crémieu.

Le Dauphiné était alors en proie à la guerre civile.

Quoiqu'il soit peu fait mention de Crémieu pendant nos troubles religieux, parce que cette ville, près de Lyon, du Bugey et de la Savoie, devenue en quelque sorte le centre des forces combinées des gouvernements voisins et des troupes étrangères, fut toujours soumise aux catholiques, et qu'elle passa de leurs mains dans celles des ligueurs, on doit dire néanmoins qu'elle soutint un siége mémorable contre l'armée de Lesdiguières en 1589. Ce chef, qui désirait depuis long-temps de s'en rendre le maître, bien moins à cause de son importance locale, que dans le but de se mesurer avec Lapoipe-Saint-Julien, qui commandait dans toute l'Ile-de-Crémieu (le territoire entre le Rhône et la Charuise), l'attaqua après la prise de Morestel. Son dessein ne réussit point. Saint-Julien avait jeté dans la place de nombreux secours, sous les ordres du capitaine Bombin, sur qui il comptait le plus; lui-même tenait la campagne pour harceler l'ennemi. Lesdiguières, nonobstant la difficulté de l'entreprise, ne voulut point se retirer sans avoir donné un assaut. Il dirigea principalement son attaque du côté de Saint-Hyppolite, où la ville n'était défendue que par des ruines d'un ancien prieuré; mais quelque faible que lui parût cet endroit, il y trouva une vigoureuse résistance : les assiégés s'y étaient fortifiés par un grand retranchement. Il fut repoussé et obligé

de se retirer avec perte. Dans cet assaut, périt, d'un coup de feu, Laurent Galle, seigneur de Mestral, l'un des amis de Lesdiguières, et que pleurèrent dans leurs vers Expilly et d'autres beaux esprits de ce siècle.

Cinq ans après, Crémieu tenait encore pour la ligue; il ne se rendit qu'à la paix, en 1594.

Cette ville ne présente depuis lors aucun évènement remarquable. Quoique chef-lieu d'un canton étendu, sa population ne s'élève guères qu'à 2,400 ames; elle est le siége d'une justice de paix et d'un archiprêtré. Un collége communal, un bureau de poste et un autre d'enregistrement, une perception et une brigade de gendarmerie sont les titres qui la distinguent, de nos jours, d'une simple commune rurale. Elle est éloignée de Lyon d'environ six lieues, et presque autant de la Tour-du-Pin, son chef-lieu d'arrondissement. Son industrie et son commerce consistent en fabriques de toiles et de grosse draperie, en fil et en volailles recherchées.

Un double asile est ouvert dans Crémieu à l'indigence et à la vieillesse infirme. Il y a deux hôpitaux, l'un pour les malades, existant depuis plus de quatre siècles, l'autre pour les vieillards, œuvre de bienfaisance de Louis Lapoipe et de Gaspard Loras.

J. J. A. Pilot.

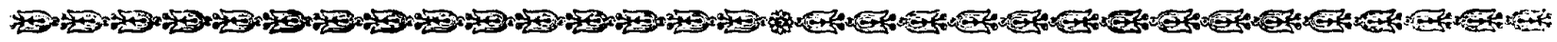

GUILLESTRE.

(Pl. 27.)

Fondée chez les anciens Gallites dont le territoire s'étendait de la Durance au Mont-Viso, Guillestre reporte ses vieux souvenirs au temps de la domination romaine dans notre contrée. La peuplade qui l'habitait, si toutefois ce lieu existait déjà, ou qui, du moins, occupait le pays où la ville aurait depuis été bâtie, dépendait de la ligue des Alpes; elle est citée par divers géographes. Pline en fait mention avec d'autres bourgades voisines qui, toutes réunies, consultant plutôt

leur courage que leurs forces, entreprirent de s'opposer à l'entrée d'Auguste dans les Gaules; elles furent défaites et soumises, et, pour constater à jamais leur déroute, le sénat fit élever, au sommet de la Tourbie, près de Ventimille, un fastueux trophée sur lequel on grava les noms des peuples vaincus (1).

Guillestre, environnée de montagnes, rappelle aussi, comme un monument de son histoire, une large pierre de la hauteur de dix pieds et en forme de cône renversé, qu'on voit isolée sur le plateau de la Chalp : on croit que cette pierre a dû servir au culte des Druides. Il serait possible également que son propre nom, celui du Guil, petite rivière qui coulait autrefois au pied de ses murs et qui en est aujourd'hui éloignée, celui d'Eygliers, village de sa banlieue, l'indication de *forêt sacrée* donnée dans des actes du moyen âge à la forêt de Combe-Chauve (2), et l'antique fête de la *frérie*, supprimée seulement depuis 1801, fête où l'on promenait dans les rues, au son d'instruments de musique, deux bœufs et un veau couverts d'une toile blanche, et les cornes ornées de fleurs, fussent des restes transmis jusqu'à nous, des superstitions et du *gui sacré* des habitants primitifs de cette partie des Hautes-Alpes (3). Dans ce doute, que conclure? Il suffira de dire que

(1) Pline, *Histor. natur.*, lib. 3, cap. 20.

(2) Quoique cette forêt ait cessé depuis long-temps d'être un objet de vénération publique, les habitants de Guillestre, qu'elle préserve d'un danger imminent, ne laissent pas de sentir chaque jour toute la nécessité de la conserver entière. Que de lieux seraient encore à l'abri des inondations et des avalanches, si une main profane n'y eût point renversé ces barrières que la providence avait placées non sans dessein autour d'eux!

(3) Cette fête, à laquelle présidait la religion, et ainsi nommée parce que tous les habitants, sans distinction d'âge ni de fortune, y étaient traités et regardés comme frères, se célébrait chaque année le jour de la pentecôte. Il y avait un prieur et des conseillers chargés de l'administration et de la surveillance des revenus de la fondation. L'achat des deux bœufs et du veau, le soin de les mettre à l'engrais, et celui de faire travailler à une vigne et aux autres fonds de la frérie, étaient au nombre des attributions du prieur.

Deux jours avant la pentecôte, ces bœufs et ce veau, image des victimes du paganisme, et peut-être plus spécialement des deux taureaux blancs qu'on sacrifiait au retour de la cérémonie où se cueillait le gui sacré, et après lequel sacrifice chaque assistant recevait une part de la victime, étaient promenés dans les rues avec pompe. On les ramenait chez le prieur, où ils étaient bientôt abattus et dépécés : le curé en habits sacerdotaux allait bénir cette viande et le pain.

Le jour de la fête, tous se rendaient au festin, les serviteurs ainsi que les pauvres; c'étaient les conseillers municipaux de la commune qui servaient eux-mêmes à table les convives. Deux repas avaient lieu, l'un le matin, l'autre le soir; le curé y assistait chaque fois, et rendait les actions de grâces d'usage; chaque repas était terminé par un office religieux. Ce jour, se

cette petite ville passe pour être ancienne, et qu'il y en a qui pensent que son nom pourrait lui venir plutôt de sa position au-delà du Guil (*Guil extra*), par rapport au Briançonnais et à la grande voie du Mont-Genèvre (1).

Quelle qu'en soit au surplus l'origine, chose d'ailleurs de peu d'utilité, il est certain que Guillestre formait un bourg considérable dès le XIIe siècle. Chef-lieu d'une seigneurie dépendant de l'empire, et dont l'archevêque d'Embrun prenait le titre de baron et de prince, elle faisait partie des états de ce prélat. Elle s'accrut le siècle suivant, par suite de l'évènement désastreux qui détruisit la petite ville de Rame, près de l'Argentière, et força sa population à chercher un nouvel asile. Rame, menacée depuis long-temps d'une ruine prochaine, avait déjà vu son territoire envahi par la Durance : cette rivière, dans un de ses débordements, la dévasta tout entière, ne laissant debout qu'une portion du château et de l'église, vestiges que six cents ans ont respectés. Ses habitants, privés de toutes ressources, se réfugièrent les uns à Champcella, d'autres à Seillac (2), le plus grand nombre à Guillestre, où ils fondèrent le quartier appelé Villeneuve ou Nouvelle-Rame, nommé dans des titres latins *Rama-Alba*.

Malgré cet accroissement subit, les nombreuses constructions qui durent en être la suite, et l'impulsion plus active que parut recevoir un moment l'industrie du pays, Guillestre n'en retira pas d'abord un grand avantage; elle ne fut même élevée au rang de ville qu'en 1500.

Elle avait alors un château fort dont il reste des ruines, une enceinte de murailles et d'autres ouvrages d'art qui, joints à une position favorable, la rendirent pendant nos guerres de religion un poste important. Dès les premiers troubles, les réformés de l'Embrunois, qui tenaient à s'en emparer pour en faire une de

distribuaient aussi à chaque famille, à domicile, de la soupe et du pain, à raison de deux livres pour chaque membre de la famille, y compris les enfants à la mamelle.

Le lendemain lundi, se faisait une autre distribution de vivres aux pauvres en particulier. Après ce repas, on priait pour les défunts.

Le mardi, se célébrait à l'église un office des morts pour les prieurs décédés. L'on choisissait ensuite un nouveau prieur parmi les gens les plus recommandables par leur probité : à cet effet, l'on se rendait chez le nouvel élu, on lui présentait un flambeau garni de fleurs, et on le conduisait à l'église où était chanté un *Te Deum* solennel.

Cette fête, suspendue plusieurs fois, mais toujours renouvelée, a cessé entièrement depuis la vente des biens qui formaient sa dotation, et qui ont été vendus comme biens nationaux.

(1) *Statistique des Hautes-Alpes*, par M. Ladoucette.

(2) Petits bourgs du canton de Guillestre, ainsi nommés à cause de leur position, c'est-à-dire *Champ caché* et *Lac desséché* (*Sec lac*).

leurs principales places, mirent tout en usage dans le but de s'en rendre les maîtres. Peut-être auraient-ils, à force d'intelligences, réussi dans leurs vues, si Gordes, lieutenant-général du gouverneur du Dauphiné, n'eût déjoué de bonne heure leurs desseins : encore fallut-il qu'il se rendît sur les lieux pour calmer l'effervescence et contenir les factieux (1565).

Montbrun essaya de la surprendre après la journée de la Saint-Barthélemy; elle fut aussi assiégée ouvertement en 1583, mais toujours sans succès. Guillestre resta aux catholiques; plus tard, elle se déclara pour les ligueurs, et c'est sur eux que Lesdiguières la prit en 1589, après une vive attaque de deux cents coups de canon; elle vit cette dernière fois ses remparts démolis par ordre de ce chef. Le gouvernement de la province les fit depuis relever, lorsqu'il fortifia les frontières du côté du Piémont.

Pour comble de maux, cette ville eut à souffrir de la peste pendant les années 1600 et 1601.

A une époque plus rapprochée de nous, Guillestre s'est distinguée par la courageuse résistance qu'elle opposa au duc de Savoie, qui venait de se liguer avec l'empire et l'Espagne contre Louis XIV. Ses habitants, voisins des Briançonnais, se dévouèrent comme eux, lors de l'invasion de l'armée coalisée en 1692; malheureusement leurs efforts devinrent inutiles. Briançon fut emporté d'assaut et brûlé. Défendue par de seuls miliciens, par des vieillards, et sans espoir de secours, Guillestre se rendit à temps pour échapper au même sort; elle ne demanda toutefois à capituler qu'à la dernière extrémité, lorsque les munitions de guerre commençaient à manquer, et après avoir arrêté l'ennemi dans sa marche pendant six jours. L'armée victorieuse attaqua ensuite Gap, Tallard et plusieurs autres lieux qui tombèrent en son pouvoir.

Ce fut durant cette guerre désastreuse, réparée bientôt par la prudence et les exploits de Catinat, qu'on sentit plus que jamais la nécessité de fortifier les Hautes-Alpes. Vauban eut la direction des nouveaux travaux, mais on préféra à Guillestre Mont-Dauphin, mieux situé et d'une défense plus facile, éloigné seulement d'une demi-lieue (1).

(1) Voir l'article de *Mont-Dauphin*, page 34. — Plus heureux que leurs pères, les habitants de Briançon et de Mont-Dauphin peuvent se vanter d'avoir fermé leurs portes à l'armée austro-sarde en 1815. Leur généreuse résolution, prise à l'approche de l'ennemi, arrêtée malgré les ordres de l'autorité supérieure, qui croyait nécessaire, pour éviter de plus grands maux, d'ouvrir ses places à des forces imposantes, blâmée par le gouvernement d'alors, mais qu'approuvera suffisamment la postérité, les garantit de l'occupation étrangère, et conserva à la France deux boulevards dont on ignore quel eût peut-être été le sort.

Guillestre perdit dès ce moment toute son importance militaire : ses vieux remparts furent délaissés. Néanmoins, sa population, qui s'élève de nos jours de seize à dix-sept cents ames, ses ressources commerciales et son emplacement près du Guil, au confluent du Rioubel et de la Chagne, emplacement propice à l'industrie, continuèrent toujours à la rendre le principal lieu de la contrée. Elle est encore aujourd'hui le chef-lieu d'un canton dépendant de l'arrondissement d'Embrun, et composé de onze communes, au nombre desquelles se trouve Mont-Dauphin (1). Son commerce actuel consiste en laines, en bestiaux et en peaux non travaillées; ses foires sont assez considérables. Mieux partagée en même temps que bien d'autres petites villes des Hautes-Alpes, elle possède, outre ces richesses et les produits agricoles de son territoire, un ancien martinet, une mégisserie et une fabrique de ratines.

J. J. A. Pilot.

EXPILLY.

(Pl. 30.)

Dans les fastes judiciaires de la France, aucun parlement, mieux que celui de Grenoble, n'acquit le droit de dérouler aux yeux de l'admiration une liste nombreuse d'hommes recommandables par ces deux qualités premières du magistrat : le savoir et l'intégrité. Les contemporains d'Expilly s'empressèrent d'inscrire sur une liste pareille son nom, que n'effacera jamais la main sévère, mais équitable, de la postérité.

Claude Expilly, chevalier, conseiller d'état, président à mortier au parlement de Grenoble, naquit à Voiron le 21 décembre 1561. Il était fils d'un autre Claude Expilly et de Jeanne de Richard, issue de la maison des Richard de Réaulmont.

Son père suivit, non sans gloire, la carrière des armes. Il devint sergent de

(1) A Mont-Dauphin, est la cure-archiprêtré du canton, avec un bureau de poste.

bataille dans l'armée chargée de combattre les protestants, et commandée par François de Bourbon, prince-dauphin d'Auvergne, duc de Montpensier et gouverneur du Dauphiné. On sait que, d'après les dénominations militaires déjà anciennes pour nous, un sergent de bataille était un officier-général de l'armée, qui avait la fonction de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef.

En repoussant des *picoreurs*, le père de notre Expilly fut tué près de Chabrillan, village voisin de Crest, le 22 septembre 1574. Il n'avait que trente-six ans, et Henri III régnait alors.

Mort ainsi au champ du combat, il laissa une veuve désolée et trois enfants : Claude, dont j'esquisse l'histoire, Agnès et Marguerite.

Claude, qui, à cette époque douloureuse, commençait le cours de ses études au collége de Tournon, les y continua jusqu'à l'année 1577. De là il se rendit à l'université de Paris, où il séjourna jusqu'en 1580. Alors se terminèrent ses classes, durant lesquelles il donna des marques de son aptitude à l'instruction et d'une conduite exemplaire sous le rapport de la morale.

Ensuite il passa les Alpes, et fréquenta plusieurs années les cours des plus habiles professeurs de Turin et de Padoue. Il visita les principales cités de l'Italie, et partout il forma des liaisons d'une amitié durable avec les hommes les plus distingués dans les sciences et dans la littérature; tels étaient Speroni, Mantua, Pancirole, Menochio, Pinelli, Zabarella, Picolomini, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

L'étude de la jurisprudence formait la principale occupation du jeune voyageur, mais toutefois sans lui faire négliger d'autres branches des connaissances humaines. D'ailleurs, la prudence de son caractère le garantit constamment des écueils de son âge, et sa loi de conduite fut cet axiome qu'il se plaisait à redire : *un homme sage doit être affable à tous et familier à peu.*

Pendant son séjour à Padoue, il se rendit quatre fois à Ferrare : là, il contemplait avec la plus vive et la plus tendre émotion le génie abîmé dans la démence; là, il voyait le Tasse, qui, au sein de l'hôpital de Sainte-Anne, se survivait à lui-même; là enfin, notre compatriote s'efforçait de faire goûter quelques instants de plaisir au Virgile de l'Italie moderne, en lui récitant par cœur des chants tout entiers de la *Jérusalem délivrée*, comme on essaierait de présenter un enfant aux regards de sa mère en délire. Alors le Tasse exprimait par le jeu de sa physionomie qu'il n'était pas insensible à l'impression qu'on voulait produire sur son ame; des éclairs jaillissaient de l'épaisseur du nuage; le poète revivait un moment; et si, par défaut de mémoire, Expilly omettait ou transposait quelques vers, le Tasse avait encore la faculté de le ramener dans la bonne voie.

Ici, qu'on me permette une légère digression, qui naît de mon sujet et que l'intérêt des arts peut rendre excusable. On voit, au musée de Lyon, un joli tableau peint par M. Richard, artiste fort distingué de cette ville, et qui représente Montaigne visitant le Tasse dans son cachot; c'est une des meilleures productions de l'école lyonnaise. Pourquoi nos peintres grenoblois, dont quelques-uns ont fait preuve de talent dans le tableau de genre, n'exerceraient-ils pas leurs pinceaux à retracer une entrevue d'Expilly avec le chantre de Godefroi? Tout semblerait les y inviter : l'intérêt local, puisque l'un des personnages serait dauphinois; l'intérêt dramatique de la scène considérée en elle-même; l'expression dont seraient susceptibles deux têtes placées dans une situation très-caractérisée, et même, si l'on veut parler des avantages matériels, le pittoresque des costumes, les effets de lumière que fournirait l'intérieur où se passerait l'entrevue. Je suis persuadé qu'Expilly récitant des vers de la *Jérusalem* au Tasse, qui renaît en l'écoutant, est un sujet plus poétique, plus capable d'émouvoir, que Montaigne visitant ce poète par l'effet d'une simple curiosité.

Après une assez longue absence, Expilly revit sa patrie et sa mère. Mais au bout de quelques mois passés au manoir de ses pères, il apprend que l'immortel Cujas professe le droit dans l'université de Bourges. Un ascendant impérieux l'entraîne vers cette ville; il voit, il entend Cujas, et en 1583 il reçoit de ses mains le bonnet de docteur. Ajoutons qu'il se fit chérir de ce maître, et que celui-ci, dans les effusions familières qui sont le signe le plus sensible de l'amitié, se plaisait à l'appeler son Scévole, soit par allusion aux jurisconsultes *Scævola*, soit parce que le jeune élève était naturellement gaucher.

Dans cette même année 1583, il fut reçu parmi les avocats du parlement de Grenoble. Dès-lors il partagea son temps entre les devoirs de sa profession, la culture des lettres et la société des personnes spirituelles.

Il obtint au barreau les succès les plus éclatants et aussi les plus légitimes; car il mit une circonspection consciencieuse à ne se charger que de bonnes causes. Il disait même qu'il laisserait plutôt perdre un procès que d'user d'artifices pour le soutenir. En effet, il avait horreur du moindre mensonge : « Celui qui ment, » disait-il, donne témoignage qu'il méprise Dieu et qu'il craint les hommes, bien » qu'il n'y ait rien de plus infâme que d'être poltron à l'endroit des hommes, et » de faire le brave à l'endroit de Dieu. » On a remarqué qu'il avait gagné presque tous les procès dont la défense avait été l'objet de ses soins, et que jamais il n'en avait perdu aucun avec dépens.

En 1586, à Grenoble, les gens du roi le choisirent pour leur substitut. Ce fut son premier pas dans la carrière de la magistrature.

Epris du mérite et des charmes d'Isabeau de Bonneton, qui répondit aux

sentiments de tendresse qu'elle lui avait inspirés, il devint son époux en 1589.

Mais les guerres civiles nées du sein de la ligue se rallumèrent avec une plus ardente fureur. Comme les autres villes de France, Grenoble en éprouva les trop funestes effets. La plupart de ses habitants se déclarèrent pour le parti des ligueurs. Expilly ne partageait pas leurs sentiments; néanmoins il ne quitta point cette ville, et le motif qu'en donnent les historiens est de nature à plaire, sinon aux partisans des opinions à couleurs tranchantes, du moins aux bibliophiles; car c'est l'amour de la bibliothèque qu'il avait créée, qu'il chérissait comme sa fille, comme son amie intime, comme sa consolatrice, c'est la crainte de la perdre en masse ou en partie qui le fit rester dans Grenoble. Là, il s'accommoda au parti qui dominait, et sa modération lui acquit l'estime des deux partis; problème si difficile à résoudre au sein des dissensions politiques, où d'ordinaire la circonspection n'a d'autre prix que l'inimitié.

Vers la fin de 1590, Lesdiguières, qui combattait pour la cause de Henri IV, prit Grenoble par composition, après un siége de trois semaines. Parmi les habitants de cette ville, Expilly fut au nombre de ceux auxquels le général vainqueur témoigna le plus d'estime et de confiance. Il le mena même aux combats avec lui, et, le 18 septembre 1591, à la mémorable bataille de Pontcharra, gagnée par Lesdiguières, on vit le magistrat, oubliant sa toge, armé de toutes pièces et à cheval sur un coursier de Naples, parmi les volontaires, s'élancer courageusement au plus fort de la mêlée.

Lesdiguières lui fit obtenir la charge de procureur-général en la chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné.

En 1600, Henri IV s'empara de toute la Savoie, et il établit à Chambéry un conseil souverain, dans lequel Expilly exerça la charge de procureur-général. Après la conclusion de la paix, Chevrières et Expilly reçurent du monarque français les pouvoirs nécessaires pour assurer l'entière exécution du traité dans tous ses détails, et ils répondirent avec autant de sagesse que de bonheur à la confiance royale.

Expilly devint avocat-général au parlement de Grenoble, en 1603. Jusqu'alors il avait joui d'une santé florissante; mais comme il se livra scrupuleusement aux pénibles fonctions du parquet, auxquelles se joignirent, pour surcroît de travail, d'abord une nouvelle mission du roi, qui le chargea, ainsi que Chevrières et Ponnat, de régler définitivement quelques points de contention avec le duc de Savoie, en second lieu, une autre négociation qu'il eut à faire dans le comtat Venaissin durant les chaleurs de la canicule, il ressentit les douleurs de la pierre.

Il maria sa fille unique, Gasparde Expilly, avec Laurent de Chaponnay, seigneur de Bresson.

Son mal s'étant augmenté, il fut obligé, en 1608, d'aller à Paris pour se faire opérer. Il subit, avec la constance d'un stoïcien et sans jeter le moindre cri, cette cruelle opération, qui dura plus d'une demi-heure. Il revint à Grenoble hors de tout danger, et les eaux de Vals (Vivarais) achevèrent de le rétablir. Aussi, dans ses écrits littéraires, en a-t-il consigné les louanges.

Au bonheur d'une telle guérison, succéda une grande infortune pour le cœur d'Expilly, qui perdit, en 1611, la meilleure et la plus chérie des mères. Deux ans après, cette mort fut suivie de celle de Laurent de Chaponnay, son gendre, qui décéda dans la fleur de l'âge, à vingt-sept ans, en laissant sur la terre un aïeul de quatre-vingt-dix ans, une aïeule de quatre-vingts, un père de soixante et une mère de cinquante. Aussi lisait-on, dans son épitaphe, composée par Expilly lui-même :

La vie, et les honneurs, et les choses prospères,
Dépendent d'un filet : on le voit aujourd'hui
Que Bresson, jeune et sage, a reçu de ses pères
Les funèbres devoirs qu'ils attendaient de lui.

Laurent de Chaponnay laissa à sa veuve, qui n'avait que dix-huit ans, une petite fille nommée Isabeau, et âgée seulement de deux mois et huit jours.

En 1612, Expilly fut fait conseiller d'état.

Il maria en secondes noces sa fille avec Claude de Fassion, seigneur de Brion, et leur hymen fut célébré en 1615.

L'année suivante, Expilly devint président au parlement de Grenoble.

Persuadé que notre tombeau est la plus permanente de nos maisons, il fit construire, pour lui et pour son épouse, une chapelle et une sépulture dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, à Grenoble, tout près du lieu où reposait le corps du premier époux de sa fille. Il se composa une épitaphe mêlée de prose et de vers latins. Hélas! il lui était impossible de prévoir que ce tombeau, *la plus permanente des maisons*, disparaîtrait un jour dans une tourmente, avec le temple qui le renfermait, et que les guerres civiles avaient épargné au temps désastreux de la ligue.

J'ai indiqué seulement un petit nombre des missions dont Expilly fut chargé; contentons-nous ici de dire en somme que Henri IV et Louis XIII l'employèrent, à diverses époques, même vers la fin de ses jours, dans beaucoup de négociations en Savoie, en Piémont et dans le comtat Venaissin.

Expilly était destiné à voir des personnes bien chères le précéder dans la tombe. Il perdit son épouse pendant l'année 1627. Accablé de regrets, il fit frapper quelques médailles, au revers desquelles on voyait un tourtereau sur la branche d'un arbre mort, avec cette inscription empruntée à un vers de Virgile : *Nec gemere*

cessabit. Voici les vers qu'à la suite d'une épitaphe latine, composée par lui pour son épouse, il fit graver sur cette sépulture qu'il devait partager un jour; ces vers sortaient d'un cœur peint sur la tombe :

Pour honorer ta vie, ô ma chère Isabelle,
Il fallait peindre ici tes grâces, tes vertus,
Mes larmes et les feux de notre amour fidèle,
Et renverser dessous les vices abattus.

En 1628, Expilly maria sa petite-fille avec Antoine de Moretton, seigneur de Chabrillan. Un des motifs qui engagèrent le président à ce mariage, c'est que son père, comme je l'ai dit, avait fini ses jours à Chabrillan; c'est qu'il y était enseveli, et que, par un tel hymen, il semblait au fils qu'il verrait renaître du tombeau de ce père le bonheur et l'espoir de sa famille. Ce ne fut point une vaine illusion, et, pendant le reste de sa vie, il éprouva la satisfaction de se voir plusieurs fois bisaïeul.

La guerre s'alluma entre Louis XIII et Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie. Les armes françaises ayant été victorieuses, Expilly, en 1630, fut nommé président du conseil souverain de Chambéry; fonction dans l'exercice de laquelle il ajouta encore, s'il était possible, à la haute estime qu'il s'était si légitimement acquise.

Rappelons ici un exorde, que je suis loin de présenter comme un modèle de bon goût oratoire, mais qu'il est permis de citer comme un trait de présence d'esprit. En 1633, après la conclusion de la paix, Expilly, alors âgé de soixante-onze ans, fut envoyé à Turin auprès de leurs altesses de Savoie, le duc Victor-Amédée Ier et madame royale, Christine, son épouse, et fille de Henri IV. La première fois qu'il eut audience de cette princesse, en mettant le pied sur la seconde marche qu'il fallait monter pour l'aborder, il tomba tout de son long et se fit une blessure à la tête. Il se relève froidement, et, sans s'émouvoir, il improvise de la sorte le commencement de sa harangue : « Madame, la fortune, plus » sage que moi, ne secondant pas moins mon inclination que mon devoir, n'a » pas voulu que je me sois présenté devant votre altesse royale, sans doute l'une » des plus adorables princesses de l'univers, avec des respects ordinaires et de » simples révérences; elle a cru que ce n'était pas assez de fléchir seulement le » genou devant elle, mais qu'il me fallait aussi prosterner de tout le corps, ainsi » qu'il se pratique encore parmi de certains peuples qui s'étendent tout de leur » long sur la terre, auparavant qu'ils osent jeter les yeux et adresser leurs prières » aux divinités qu'ils adorent. »

Enfin, après une carrière si laborieusement remplie, Expilly, le 21 juillet 1636, tomba malade à Grenoble. La veille de sa mort, il eut la force d'aller dans son

cabinet, pour y dire un dernier adieu à ses livres, et, le 25 juillet, après avoir accompli tous les devoirs du catholique mourant, et conservé jusqu'au dernier moment de sa vie, une présence, une tranquillité d'esprit qu'il avait toujours vivement souhaitée, il rendit paisiblement son ame à Dieu. Il était âgé de soixante-quatorze ans, sept mois et quatre jours. La vertu, la bienfaisance et l'étude avaient réglé l'emploi de sa vie entière.

Jacques-Philippe Tomasini, son ami, évêque de Citta-Nuova (Istrie), a écrit en latin son éloge, qu'il adressa à la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

Antoine de Boniel de Catilhon, petit-neveu d'Expilly et avocat-général à la chambre des comptes du Dauphiné, a fait imprimer la vie de ce président (Grenoble, 1660, in-4°). A la fin du volume, on trouve le discours latin de Tomasini. Jean-Claude Martin, professeur de langues anciennes, a publié aussi une histoire d'Expilly (Grenoble, 1803, brochure in-8°).

Voici les ouvrages qu'Expilly a laissés : 1° des *Plaidoyers*, publiés d'abord à Paris en 1612 (in-4°). On en connaît six éditions. La critique a remarqué, ce qui n'était pas difficile, que le style de ces plaidoyers avait le défaut habituel d'être ampoulé, et qu'ils étaient hérissés de citations de tout genre, grecques, latines, italiennes, etc. Sans doute on ne peut en disconvenir; mais il serait peut-être juste de remarquer aussi que l'excès même des citations d'Expilly prouve chez lui l'érudition la plus vaste, et que n'a pas un tel défaut qui veut. Assurément il prodigue beaucoup trop les trésors qu'il a recueillis au prix d'une étude immense; mais une extrême et constante prodigalité suppose nécessairement une opulence extrême, et les péchés commis par un excès de savoir ne sont peut-être pas assez vulgaires de nos jours, pour ne pas avoir quelques droits, sinon aux éloges, du moins à quelque indulgence. Au reste, la manie des citations érudites dans les plaidoyers était le défaut du temps, et n'a cessé qu'au XVIIIe siècle et depuis Cochin.

2° Un *Traité de l'orthographe française* (Lyon, 1618, in-f°). Expilly s'efforce d'y prouver qu'en écrivant, on doit plutôt avoir égard à la prononciation qu'à l'étymologie. On voit que ce n'est pas seulement de nos jours qu'on a voulu mettre en vigueur l'orthographe dite des cuisinières; plus de deux cents ans avant M. Marle, Expilly souhaitait qu'on écrivît et qu'on imprimât *antandemant*, *j'an accuze*, *èle m'êt rebèle*, etc. Disons toutefois, pour l'apologie de notre compatriote, que de son temps la langue française n'était pas encore bien fixée, et qu'ainsi chacun avait alors le droit de proposer à son égard la constitution qu'il jugeait la plus convenable. Mais à présent, sauf quelques points encore en litige, notre code grammatical n'est guère susceptible de révision ni d'amendement, n'en déplaise à certaines gens qui soutiennent qu'on devrait briser comme injuste et

tyrannique le sceptre de l'orthographe établie, et à qui l'on pourrait dire comme l'Alceste de Molière :

Pour le trouver ainsi, vous avez vos raisons.

3° Un recueil de poésies intitulé *Poèmes*, et qui a eu deux éditions, l'une de 1596, l'autre de 1624. Toutes les deux ont été publiées à Grenoble et en un volume grand in-4°, susceptible d'être pris au premier aspect pour un petit in-folio. Expilly, par un acte qui tenait un peu plus du poète galant que du magistrat, dédia la première partie de son recueil à Gabrielle d'Estrées; mais il dédia la seconde à Lesdiguières; et la troisième, qui parut plus tard, au cardinal de Richelieu. Ainsi peut-être trouvera-t-on là-dedans une compensation.

Ce recueil contient des hymnes ou poèmes, des élégies, des odes, des chansons, des poésies amoureuses, des dialogues, des épitaphes, dont une, la seconde de du Métral, a quinze pages in-4° bien comptées; enfin, quelques morceaux de prose, dont le principal est un *supplément à la vie de Bayard*, que plus tard on a réimprimé à la suite de l'histoire de ce chevalier, par le loyal serviteur (Grenoble, 1650, in-8°).

Dans ce même recueil, on trouve *la bataille de Pontcharra et la journée de Salbertrand*, décrites en prose et en vers, qu'on a aussi imprimées séparément (Grenoble, 1621, in-4°). La bibliothèque de Grenoble possède le manuscrit autographe, sur vélin, de la *bataille de Pontcharra*, daté du 20 décembre 1595, et signé de l'auteur.

Toutes ces productions littéraires d'Expilly se ressentent malheureusement du mauvais goût qui régnait de son temps : sa prose est tantôt boursoufflée, tantôt alambiquée; dans la poésie, comme presque tous les autres versificateurs contemporains de Malherbe, il n'a de lui que ses défauts. Veut-on des exemples à l'appui du jugement que je porte à regret? Je pourrais les multiplier; mais je me borne à deux, pris au hasard : dans son épitre dédicatoire à Gabrielle d'Estrées, notre auteur s'exprime de cette façon : « Madame, je vous ai destiné ce livre : ce sont » les fleurs et les fruits des plus beaux ans de ma jeunesse, que je désire perpétuer » en la mémoire des hommes; je ne les saurais mieux assigner à l'éternité, qu'en » leur donnant l'essor avec les favorables ailes de votre nom, qui les peut tirer » si loin de terre que la longue chute des ans ne les verra jamais abîmés sous les » ruines du monde. »

Voici le commencement de la première élégie d'Expilly, qui n'est pas sa plus mauvaise production :

Quand vous vîtes Cloris d'un œil triste et pleureux
S'aigrir contre soi-même, et d'un deuil rigoureux

Se plomber la poitrine, et de douleur atteinte,
Pousser mille soupirs, compagnons de sa plainte,
Rejeter tout confort, sangloter, larmoyer,
Et du dernier adieu sa moitié convoyer,
Baisant et rebaisant la sépulcrale bière,
Etui de son trésor, pour caresse dernière,
N'eûtes-vous point de part en si forte douleur?
Ne fûtes-vous contraints de plaindre son malheur?
Dites, mes chers amis, eûtes-vous le courage,
Sans gémir et pleurer, d'ouïr ce doux langage :
« Doncques, ô parque injuste, et toi, ciel ennemi,
» Vous me venez ravir sitôt mon cher ami.
» O parque, parque injuste, impitoyable, fière!
» Que ne m'as-tu percé de ta flèche meurtrière
» La poitrine et le cœur, et, pour soûler ta faim,
» Tiré le sang et l'ame en un coup hors du sein,
» Permettant plus long-temps l'usufruit de la vie
» A mon cher Hippolyt? Rends-le-moi, je te prie, etc. »

Une grande partie des livres de la bibliothèque si chérie d'Expilly ont passé de celle de l'évêque Jean de Caulet à celle de la ville de Grenoble. Dans une des salles de celle-ci, on voit un portrait peint à l'huile, mais non ancien, de ce président. Un médaillon en bois, sculpté par M. Sappey, et représentant aussi les traits d'Expilly, orne à Grenoble un des plafonds du palais de justice.

Citons cet autre portrait qu'a tracé d'Expilly la plume de Chorier, dans son *Histoire abrégée du Dauphiné :* « Il était orateur, jurisconsulte, historien et poète; » si est-ce qu'il ne paraît qu'imparfaitement dans ses ouvrages. Il avait des » qualités admirables. Il était à tous les gens d'esprit un ami qui ne leur manquait » jamais au besoin. Qui méritait son amitié l'avait infailliblement, et c'était la » mériter que d'avoir de la vertu et du savoir. »

Il est trop vrai qu'Expilly *ne paraît qu'imparfaitement dans ses ouvrages;* mais cette critique renferme un éloge en elle-même, et l'ombre de notre compatriote n'a pas sujet de se croire offensée, quand elle nous entend dire : L'homme et le magistrat valaient mieux en lui que l'écrivain.

P. A. A. Ducoin père.

GRANDE-CHARTREUSE.

(2me Article. — Pl. 29.)

Dès les premiers temps de son existence, l'ordre des chartreux acquit une grande célébrité par la rigueur de ses statuts et la régularité de ses mœurs. Des hommes de haute naissance et d'un mérite distingué s'empressèrent de renoncer à toutes les douceurs de l'opulence, pour aller s'ensevelir dans ce désert et se soumettre à toutes les sévérités de la discipline. Bientôt s'élevèrent, à l'exemple de la Grande-Chartreuse, de nombreuses maisons de cet ordre, dont les fondateurs, fidèles à l'esprit de retraite qui avait fait la base de l'établissement principal, préférèrent constamment des déserts incultes aux lieux habités, et la solitude aux distractions des villes. C'est surtout à cet isolement prescrit par les statuts, et si exactement observé dans tous les temps, que l'ordre des chartreux a dû l'avantage de conserver sa simplicité et son austérité primitives, et de survivre à tous les autres ordres monastiques, dont le relâchement et la corruption ont souvent nécessité la réforme, et ont fini par amener la ruine totale.

A mesure que l'ordre des chartreux prenait de l'accroissement, il voyait s'accroître aussi ses possessions et ses richesses, ainsi qu'on peut en juger par l'étendue et l'importance des constructions qui composent sa maison principale; et cependant ces grands édifices ont été brûlés et reconstruits huit fois dans l'espace de cinq siècles; il paraît qu'ils n'étaient d'abord recouverts qu'en bois et en chaume, et par là s'expliquent les ravages occasionnés par les divers incendies que les annales de l'ordre rapportent aux années 1320, 1371, 1474, 1510 et 1562. Les huguenots pillèrent et brûlèrent la Grande-Chartreuse en 1592; enfin, en 1611 et en 1676, tous les bâtiments furent consumés. Ce fut après ce dernier incendie, que dom Masson, général de l'ordre, les fit reconstruire sur le plan actuel. Il fit aussi ouvrir de nouvelles routes et élargir les anciennes qui n'étaient praticables que pour des gens à pied.

Ces travaux durent occasionner des dépenses énormes; mais à l'époque où ils furent exécutés, les chartreux avaient déjà acquis des capitaux considérables, soit par le commerce des bestiaux dont ils entretenaient un grand nombre dans leurs

immenses pâturages, soit par l'aménagement en coupes réglées et annuelles de leurs forêts séculaires qui couvraient toutes les montagnes environnantes, soit, enfin, par les produits accumulés de leurs terres, dont l'étendue s'accroissait rapidement; car à l'époque où vivait dom Masson, c'est-à-dire sur la fin du XVIIe siècle, les pères chartreux étaient seigneurs d'Entremont, la Ruchère, Entre-deux-Guiers, Miribel, Villette et Saint-Laurent-du-Pont. Cependant ils ne mirent en vente aucune de leurs terres pour reconstruire leur maison; mais on croit que toutes les Chartreuses existantes y contribuèrent, et elles étaient au nombre de cent vingt-sept.

Indépendamment des terres qui viennent d'être énumérées, et dont la plupart avaient été acquises et les autres concédées, le monastère de la Grande-Chartreuse possédait encore de vastes domaines qui étaient exploités par des domestiques que dirigeait un frère intelligent; et ces domaines, cultivés avec le plus grand soin, produisaient les denrées nécessaires aux besoins de la maison. Deux celliers, situés l'un à Voreppe, l'autre à Meylan, fournissaient du vin qui, mêlé dans les foudres de la Chartreuse, acquérait une qualité supérieure à celle des vins ordinaires du pays.

Quoique les chartreux apportassent la plus grande économie dans l'administration de leurs immenses propriétés, et que les rentes qu'ils prélevaient sur leurs emphytéotes fussent en général très-élevées, les habitants des paroisses situées dans le voisinage de leur maison et dans l'enceinte de leurs seigneuries, n'éprouvaient pas la misère qui se faisait sentir dans la plupart des autres cantons féodaux. Les chartreux ne faisaient pas d'aumônes en argent; mais ils distribuaient aux pauvres une grande quantité d'aliments de toute espèce, des vêtements qui se fabriquaient en Chartreuse, des remèdes qu'ils préparaient eux-mêmes pour les malades. D'ailleurs, par le moyen de leurs usines et l'exploitation de leurs domaines, ils occupaient un grand nombre de personnes, et leurs vassaux ainsi que leurs domestiques se ressentaient de l'abondance de leur maison.

Nous avons indiqué, dans le précédent article, les principales règles portées par les statuts pour la nourriture et la vie des religieux. Chacun d'eux mange seul dans sa cellule, excepté les dimanches et fêtes, où ils se réunissent au réfectoire. Le silence le plus absolu est observé par les religieux du cloître; les officiers et les frères en sont dispensés; mais les premiers s'en dédommagent le jeudi de chaque semaine où, réunis dans une promenade qu'on appelle *spaciement*, et qui dure de trois à quatre heures, il leur est permis de converser ensemble. Ils ont aussi les fêtes et dimanches une promenade qu'ils nomment *récréation*, et pendant laquelle il leur est permis de parler, mais elle est moins longue que celle du jeudi.

Le vêtement des chartreux est une longue tunique de laine blanche grossièrement tissue, sur laquelle ils portent une espèce de dalmatique du même drap; cette dalmatique se termine par un capuchon qui enveloppe la tête, en sorte qu'ils sont couverts de la même étoffe de la tête aux pieds. Leur tête est rase, et au lieu de linge ils portent sur la chair un cilice de crin.

Dans le principe, les religieux se servaient mutuellement; mais l'ordre ayant pris un grand accroissement, et le service intérieur de la maison exigeant que des hommes s'y livrassent exclusivement, on prit le parti de recevoir des frères sous le titre de frères *convers;* c'étaient des gens d'une condition obscure, la plupart exerçant un métier; ils étaient vêtus comme les pères et faisaient les mêmes vœux, mais ils étaient distingués par la barbe qu'ils ne rasaient jamais.

Les chartreux recevaient aussi d'autres frères sous le titre de frères *lais.* Ceux-ci n'étaient que des espèces de domestiques qui, après avoir servi dans la maison, y trouvaient un asile assuré dans leur vieillesse; ils ne faisaient point de vœux, ne recevaient point de gages, et pouvaient se retirer quand ils voulaient. L'habit de ces frères *lais* était plus court que celui des religieux; le capuchon était d'un brun foncé; ce sont ces frères qu'on plaçait dans les domaines pour les régir, ou à la tête de chaque établissement qui était dans la maison.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le prieur de la Grande-Chartreuse est général et définiteur de tout l'ordre. C'est lui qui convoquait les prieurs des chartreuses françaises et étrangères pour le chapitre général qui se tenait chaque année à la Grande-Chartreuse, où tous les prieurs rendaient le compte moral et financier de leur maison, et étaient tenus de donner leur démission, ce qu'on appelle dans l'ordre *demander miséricorde.* Le général lui-même n'en était pas dispensé, et tous devaient chaque année recevoir leur confirmation. Les comptes approuvés et arrêtés dans ce consistoire servaient de règle pour l'administration spirituelle et temporelle de l'année capitulaire. Le chapitre général durait environ quinze jours; chaque membre payait à la Grande-Chartreuse sa dépense, celle de ses domestiques et de ses chevaux; mais la rétribution était très-modique.

Le général avait deux secrétaires qui travaillaient à ses dépêches et qui étaient des espèces de ministres; ils lui étaient indispensables à cause de la correspondance qui s'étend à toutes les Chartreuses du monde. C'étaient toujours des hommes instruits, car les dépêches s'écrivent en latin pour les Chartreuses étrangères. Ces secrétaires ne quittaient pas le général, qui ne peut lui-même s'éloigner de plus de deux lieues de la Grande-Chartreuse. Le général est nommé par les religieux de la Grande-Chartreuse, au scrutin et à la majorité absolue. On peut le choisir dans tout l'ordre. Le général nomme lui-même à tous les offices de la maison, et confirme ou destitue les officiers à volonté.

Un vicaire, dont le logement est dans le cloître, veille soigneusement sur le moral et le physique des religieux. Dès qu'ils sont malades, on les place à l'infirmerie, où ils reçoivent les secours des gens de l'art. Mais la maladie la plus grave ne dispense pas de l'abstinence de la viande.

Il y a dans la maison un co-adjuteur, un procureur des fabriques, un courrier. Le premier reçoit les étrangers et fait les honneurs de la maison; le second surveille les fabriques, en vend les produits, règle les comptes des ouvriers et verse sa recette entre les mains de dom courrier, qui est proprement l'homme d'affaires de la maison, qui rend compte au général et ce dernier au chapitre.

Deux obédiences, *la Courrerie* et *Chaleys*, dépendaient de la Grande-Chartreuse; il y avait cinq à six pères dans chacune d'elles, et à leur tête un recteur. Ces maisons avaient des revenus particuliers qu'elles tiraient de leurs bois et de leurs pâturages; quoique situées dans l'enclos de la Grande-Chartreuse, elles étaient dans un lieu beaucoup moins élevé et dans une zône plus tempérée. On y plaçait les pères malades pour leur faire changer d'air. Assujettis dans ces maisons à la même règle qu'à la Grande-Chartreuse, on leur permettait, à raison de leur état de maladie, de communiquer ensemble tous les jours, et ils étaient dispensés du silence.

C'est à la Courrerie qu'était la prison d'état de la Grande-Chartreuse; on y renfermait ceux dont un excès religieux, l'austérité de la règle ou le repentir avait aliéné la raison, et ceux qui, par une inconduite incorrigible, avaient mérité ce châtiment. Mais les uns et les autres y étaient traités comme s'ils eussent toujours été dans le cloître. On les retirait de cette prison dès que la raison revenait aux insensés, et le repentir aux coupables.

Les étrangers étaient reçus et hébergés sans payer aucune rétribution, tant dans la maison principale que dans les deux obédiences de la Courrerie et de Chaleys; et malgré les dépenses de cette maison qui, n'ayant que 80,000 fr. de revenu, nourrissait et entretenait habituellement trois cents personnes, pères, frères et domestiques, et recevait chaque année quinze cents étrangers, parmi lesquels se trouvaient des princes et des souverains, elle avait toujours dans sa caisse un fonds de réserve de 40,000 fr. Ne jamais s'écarter de la règle, et conserver pour produire, tel était le système invariable au moyen duquel les chartreux étaient parvenus à accroître leurs richesses, nonobstant les dépenses dont l'importance semblait devoir absorber et au-delà tous leurs revenus.

Il nous reste maintenant à présenter une description sommaire des bâtiments du monastère. Nous empruntons les détails qui suivent, à l'excellent ouvrage de M. Dupré-Deloire, intitulé : *Voyage à la Grande-Chartreuse*.

« Les contours du vallon et l'épaisseur des forêts qui environnent le monastère

empêchent qu'on ne l'aperçoive de loin. On ne découvre les bâtiments que de près et de bas en haut, ce qui ne permet pas de juger de leur ensemble. Une muraille les entoure en suivant les sinuosités du terrain, dont la pente, plus forte en cet endroit, donne un aspect singulier à cette construction hardie, qui fuit et se dérobe à la vue sur le plateau supérieur. Presque tous les combles sont couverts d'ardoises, et leur réunion, entremêlée de plusieurs clochers et de bâtiments de diverses grandeurs, donne l'idée d'un lieu peuplé de nombreux et riches habitants.

» La maison est très-vaste et très-commode, et la singularité de la distribution est aussi remarquable que celle du site qu'on a choisi; c'est une vaste prairie dont la pente rapide incline au midi et au couchant, bordée de très-près par une forêt touffue et des rochers escarpés. Ces bâtiments si bien entendus, construits avec une solide et élégante simplicité, n'ont point le caractère d'antiquité qu'on aimerait à leur voir. Reconstruits plusieurs fois après des incendies généraux, ils reçurent toujours le caractère du temps de leur restauration. On y remarque quelques portes et une partie du cloître d'une construction plus ancienne; tout le reste est dans le style moderne.

» Tous les corps de logis sont séparés et isolés; ils communiquent par de longs dortoirs. Les cellules des officiers sont dans le corridor principal; c'est le premier qui se présente en entrant par la porte ordinaire et par la grande cour. Cette cour, ornée de deux bassins dont les jets d'eau se sont oblitérés, précède un vaste bâtiment à trois corps, dont le principal, en retraite, est flanqué de deux corps avancés formant de grandes ailes. Consacrées au logement des étrangers, quatre grandes salles au rez de chaussée sont la pièce principale de chacune de ces ailes, sous des noms qui rappellent les temps de leur institution : ce sont les salles de Bourgogne, d'Aquitaine, d'Allemagne et d'Italie; chacune de ces salles sert de réfectoire commun aux voyageurs, dont les cellules sont disposées à l'entour. A l'étage au-dessus sont les cellules autrefois destinées aux députés de l'ordre pour les chapitres généraux. Plusieurs de ces appartements, aujourd'hui démeublés, servent d'atelier aux ouvriers qui réparent les dégradations causées par trente ans de négligence. A l'autre extrémité de la maison est l'appartement du supérieur général, isolé et pourtant attenant à tous les autres, ayant à part ses jardins et ses terrasses, d'où la vue plonge sur de magnifiques vallons.

» L'église n'a rien de remarquable dans son architecture ni dans ses ornements; elle n'a qu'une nef assez étroite, dont la voûte très-élevée est favorable aux voix nombreuses qui la remplissent sans confusion. Les jours sont placés dans les cintres, et un autel modeste en bois peint et doré, qui remplace celui en marbre donné autrefois par la chartreuse de Pavie, et dont la cathédrale de

Grenoble s'est enrichie, remplit tout le fond du sanctuaire arrondi en demi-cercle. Cette partie est la seule qu'on n'ait pas dépouillée de la belle boiserie, ouvrage des chartreux, qui décorait toute l'église. Suivant l'usage particulier de l'ordre, le public n'est point admis dans la nef intérieure qui sert de chœur aux religieux, et qui comprend les trois quarts de la longueur de l'église; il reste vers l'entrée, avec les frères et les domestiques de la maison, séparé par une boiserie ouverte au centre en claire-voie.

» Vers le milieu du dortoir est le passage qui conduit à la salle capitulaire. Elle est remarquable par son étendue, sa régularité et la hauteur de son plafond, entouré d'un double rang de tableaux qu'on assure être les portraits de grandeur naturelle de tous les généraux de l'ordre, depuis saint Bruno inclusivement. Au-dessous d'eux on voit une belle copie des chefs-d'œuvre de Lesueur, ces admirables tableaux de la vie de saint Bruno, qui sont aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du musée du Louvre.

» On passe ensuite dans une galerie qui, dit-on, contenait autrefois les plans de toutes les chartreuses, et dont il reste encore quelques-uns; et non loin de cette galerie se trouve la bibliothèque, qui a recouvré sa première destination. On passe de là dans les cloîtres qui constituent vraiment le monastère. Une double suite de portiques voûtés autour d'un parallélogramme de plus de cent toises de longueur, forme deux enfilades parallèles, en général faiblement éclairées, où la lumière et l'ombre se projettent alternativement sur le pavé, dans une succession irrégulière et à longs intervalles. Des jours assez rares s'ouvrent sur un espace intermédiaire qu'une grande croix désigne comme étant le cimetière de la maison. Les inégalités du sol y font reconnaître les tombes les plus récentes, que marquent encore mieux les petites croix plantées sur chacune d'elles. La seule distinction qu'obtiennent les supérieurs généraux est une croix de pierre sur laquelle leur nom est inscrit avec la date de leur mort; les autres n'ont qu'une croix de bois qui laisse bientôt évanouir leur mémoire.

» Les cellules, dont chacune renferme un religieux, sont simples, commodes et bien distribuées. Une première pièce, qui occupe seule la moitié du local, peut être regardée comme le salon de compagnie; deux autres pièces plus petites et communiquant l'une dans l'autre servent, l'une de chambre à coucher, l'autre de cabinet d'étude et de travail. L'ameublement en est modeste, propre et conforme au goût du propriétaire. Sur les murs blanchis sont de petits tableaux ou de bonnes gravures de sujets pieux, tels que les chefs-d'œuvre de Stella, d'après le Poussin; une bibliothèque, une petite horloge, quelques outils pour travailler le bois, la paille ou le carton; un lit fermé et une cheminée indispensable en ce rude climat. Au-dessus de cet appartement est un galetas pour la provision de bois;

en-dessous et de plain-pied à un petit jardin, est un bouge servant d'atelier, où l'on fournit au solitaire les outils de l'art qu'il veut exercer. »

Tel est le tableau raccourci, mais fidèle, de l'établissement et des progrès de l'ordre des chartreux, du régime intérieur et de l'administration de cette maison célèbre, qui a surmonté les orages révolutionnaires, et qui, quoique déchue de son ancienne splendeur, par la perte de ses vastes domaines, excite encore l'admiration et le respect des personnes de toutes les classes de la société qui viennent en foule, chaque année, rechercher dans ces sombres déserts de hautes et sublimes inspirations.

Félix Crozet.

URIAGE.

(Pl. 34, 36, 38, 40, 46 et 48.)

§ 1er. — CHATEAU D'URIAGE.

A deux lieues de Grenoble, près de l'endroit où débouche la gorge sauvage de Sonnant, et où commence le vallon romantique de Vaulnaveys (1), s'élève le château d'Uriage, précieux débris des temps les plus reculés de la féodalité. Les deux pavillons gothiques dont il fut composé furent, s'il faut en croire les traditions locales, l'ouvrage de deux frères de l'illustre maison des Alleman; chacun d'eux avait eu ainsi son donjon séparé; ces pavillons furent réunis plus tard par une galerie. Sur la pente de cette croupe verdoyante, au haut de laquelle les diverses parties du vieux castel, avec ses tourelles et ses bastions, se groupent d'une manière si pittoresque, on trouve des murs rasés au niveau du sol, des restes de fortifications, des ruines de chaumières (2).... Car, ainsi qu'on en a vu un exemple frappant dans le joli paysage de Pontaix, qui a été lithographié dans cet *Album*, les malheureux villageois des temps du moyen âge, cherchant un abri contre les pillages

(1) *Vallis navigii.*

(2) Cet endroit, maintenant couvert de bois, s'appelle encore *le Bourg*.

et les massacres dont les maisons isolées et sans défense étaient sans cesse la proie, venaient se serrer au pied du donjon seigneurial, qui étendait alors sur leurs foyers domestiques sa muette et imposante protection. Mais il y a entre ces deux sites féodaux une singulière différence: à Pontaix, les chaumières sont debout, et le castel est en ruines; tandis qu'à Uriage, c'est le castel qui a survécu, et ce sont les chaumières qui ont péri. Ainsi, dans ses jeux et ses caprices bizarres, la fortune épargne ou abat tour à tour la puissance ou la faiblesse.

Suivant Court de Gebelin (*Dictionnaire étymologique*) (1), Uriage est un composé de deux mots celtiques dont l'un *ur* ou *uri*, voulait dire cabane pastorale, ou pâturage; et dont l'autre, *ag* ou *ak*, signifiait montagne pointue. L'exploration attentive des lieux a pleinement confirmé pour moi l'opinion du savant étymologiste.

D'anciens titres, qui donnent la Romanche pour confins à des terres d'Uriage et de Sonnant, démontrent invinciblement que cette rivière, qui se joint maintenant au Drac, au-dessous de Vizille, passait par les bas fonds de Vaulnaveys où elle formait un lac, avait son déversoir par la gorge de Sonnant, et allait se jeter dans l'Isère entre Gières et Grenoble.

S'il faut en croire quelques archéologues de la localité, on voit à Pinet-d'Uriage des traces de constructions druïdiques. Ce sont les restes d'un vieux mur composé de blocs énormes. Mais comme il n'y a pas dans les environs de *dolmen* ou autels druïdiques, je ne crois pas que ces constructions aient l'origine qu'on leur attribue.

Au pied de la petite colline où est le donjon féodal d'Uriage, il y a des débris assez bien marqués de bains romains (2), qui étaient destinés à recueillir les eaux sulfureuses et ferrugineuses d'Uriage. C'est un peu au-dessous de ce lieu qu'a été créé, grâces aux soins de madame de Gautheron et de son héritier, M. de Saint-Ferriol, un magnifique établissement de bains, qui commence à rivaliser avec ceux d'Aix en Savoie, et de Bagnères dans les Pyrénées. Et maintenant, la société élégante du dix-neuvième siècle va chercher la santé et le plaisir dans cet endroit que fréquentèrent jadis, pour le même but, les décurions et les duumvirs de *Gratianopolis* ou de *Lugdunum*.

(1) Suivant Guy-Allard, Uriage viendrait de *urentes aquæ*. Mais, outre que cette étymologie paraît forcée à l'oreille, il est à remarquer que les eaux d'Uriage n'ont jamais été bien chaudes.

(2) Un jeune médecin, d'un talent fort distingué, a bien voulu se charger d'une notice archéologique et médicale sur les bains d'Uriage; je n'ai donc pas besoin de m'étendre sur ce sujet, qui sera traité d'une manière spéciale et approfondie.

Mais laissons les antiquités romaines d'Uriage, et tâchons de recueillir les souvenirs féodaux qui y abondent et qui présentent beaucoup plus d'intérêt.

Vers le commencement du dixième siècle, les Alleman ainsi que les Bérenger, les Lombard et les Aynard, aujourd'hui Monteynard, furent, dit-on, appelés par Isarn, évêque de Grenoble, pour chasser une nation païenne, *gentem paganam* (1), laquelle aurait ravagé le Graisivaudan et occupé Grenoble pendant un assez long espace de temps. Chorier dit que cette nation païenne n'était autre que les Sarrasins; M. Pilot, notre savant compatriote, veut que ce soient les Hongres ou Avares. Il est hors de doute que les Sarrasins, lors de leur seconde invasion en France, ont occupé la Provence, le Comtat, Embrun, Puymore et une grande partie des Alpes Cottiennes (2). Je serais donc porté à croire qu'ils auraient pu étendre leurs ravages jusques dans les vallées du Graisivaudan et du Royannais. Quoi qu'il en soit, les traditions généalogiques des quatre familles que j'ai nommées, confirmées par des actes du temps de saint Hugues, prouvent qu'on ne doit pas chercher l'origine de leurs possessions féodales dans des bénéfices viagers devenus successivement héréditaires, ni dans les souvenirs d'une conquête usurpatrice d'une partie des esclaves et du sol.

Les Alleman furent donc de nobles aventuriers, qui, amenés en Dauphiné par l'amour de la gloire et l'enthousiasme religieux, vinrent mettre leurs épées au service de la puissance ecclésiastique restée seule debout au milieu des ruines. Ces guerriers, appelés dans les vieux actes, *Alemandi*, appartenaient sans doute à la nation des Allemands, et ce nom devint leur nom de famille. L'évêque de Grenoble, qui voyait autour de lui toute féodalité détruite par les massacres des infidèles, crut nécessaire d'implanter à l'entour de son diocèse un pouvoir militaire capable de le protéger contre les invasions des infidèles, et il partagea entre les chevaliers venus à son secours des pays voisins, un territoire considérable et à moitié désert. Les Bérenger eurent les montagnes et les vallées de Royans, et gardèrent ainsi le cours de l'Isère du côté de Valence. Les Alleman eurent en partage la chaîne des montagnes de Challanche (3), avec leurs vallées latérales, depuis Vizille et Vaulnaveys, jusqu'au ruisseau de Vorces; les Eynard reçurent en don

(1) Je traiterai ailleurs, avec plus d'étendue, cette grande question historique, et je citerai les passages du *Cartulaire* de saint Hugues, d'où l'on a tiré des inductions diverses.

(2) Voir l'excellente *Histoire des Hautes-Alpes*, par M. de la Doucette, ancien préfet, édit. de 1834.

(3) Le versant des montagnes de Challanche, du côté du levant, est célèbre par une mine d'argent, dont l'exploitation a été quelque temps abandonnée et va être reprise par une compagnie hollandaise. Il y a à Allemond, dans l'Oisans, des bâtiments considérables et un haut fourneau pour la fonderie du minerai.

les montagnes qui dominent le cours du Drac entre Jarrie et la Motte, et y ajoutèrent plus tard quelques terres dans le bas Graisivaudan. Ainsi, les Alleman et les Eynard étaient maîtres de toutes les issues qui pouvaient conduire des Alpes Cottiennes dans la plaine de Grenoble. Or, je ne sache pas que les Sarrasins, pendant leur longue domination de l'Embrunois, aient jamais pu franchir ces défilés nombreux, depuis que la garde en eut été confiée aux vaillantes mains de ces chevaliers. Ainsi, cette féodalité nouvelle fut chargée de protéger le Graisivaudan après l'avoir sauvé par la victoire; elle rendit bon compte de cette honorable mission, et elle fonda sa puissance et ses titres sur la reconnaissance du pays qui l'avait adoptée.

Uriage fut la capitale de la vaste seigneurie des Alleman. Je possède la copie authentique d'une transaction du 3 mars 1303, dans laquelle Sibeud Alleman, seigneur d'Uriage, Revel et Montacol, se limite avec Amédée, comte de Genève, qui possédait alors la terre de Domène (1). Ils étaient tous les deux vassaux du Dauphin, et ils conviennent de faire ratifier leurs conventions par ce prince.

Les Alleman étendirent ensuite leur domination dans le Valbonnais, où se transplanta une de leurs branches les plus illustres. Ils acquirent aussi des terres dans le Royannais (2), dans le Viennois, dans la Bresse, et jusques dans le Lyonnais (3). « Jamais tige, » dit Guy-Allard, « n'a produit tant de branches, ni » famille n'a été si unie. » Cette union si intime fit long-temps leur force et leur puissance. Ils se rassemblaient souvent, tantôt au château d'Uriage, tantôt au château de Valbonnais. Là, ils étaient présidés par le chef de la branche aînée ou par le plus ancien d'entre eux, et ils traitaient de tout ce qui pouvait intéresser leur famille : de leurs alliances, de leurs mœurs, du soin de leurs patrimoines, de la conduite à tenir dans des temps difficiles. Ils faisaient ces délibérations en présence des portraits de leurs ancêtres, qui semblaient les inviter du regard à conserver intact le noble héritage d'honneur qui leur avait été transmis. Chacun promettait de faire le sacrifice de son opinion à l'avis qui serait adopté, et un plan uniforme était ainsi suivi par tous. On pesait les voix plus qu'on ne les comptait. Dans ces temps de mœurs fortes et pures, on avait un respect religieux pour les conseils des vieillards, et l'autorité de l'âge ou d'un caractère sacré entraînait inévitable-

(1) Les Aynard avaient possédé Domène auparavant, puisqu'ils y avaient fondé un monastère de bénédictins; il paraît que cette terre était sortie momentanément de leurs mains, et qu'elle y rentra bientôt après. Elle passa dans la suite aux d'Arces.

(2) Rochechinard où, sous Charles VIII, Barrachin Alleman reçut le prince Dgem ou Zizim, détrôné par son frère le sultan Bajazet.

(3) La Leuretière.

ment les suffrages de la jeunesse. J'avoue qu'en entrant dans cette grande salle d'Uriage, où plusieurs portraits des Alleman existent encore (1), je n'ai pu me défendre d'une vive émotion, au souvenir de cette espèce de petite république patriarcale, de ce gouvernement fondé sur la déférence et l'affection, admirable institution de ces temps de simplicité et de foi qu'on appelle le moyen âge. Quand les familles étaient si fortement organisées, le pouvoir social pouvait être faible, sans que la société fût en péril.

La dernière réunion solennelle des Alleman, dont il soit question dans nos annales, eut lieu le 1er mai 1455, dans le palais de Sibeud Alleman, évêque de Grenoble. Trente seigneurs ou gentilshommes de cette famille y représentaient les vingt branches dont elle se composait alors. Ils étaient divisés en trois cercles; ils y firent divers règlements, et, suivant leur usage, ils signèrent en rond la délibération qui y fut prise, d'après la place qu'ils avaient occupée dans l'assemblée. De là, dit-on, venait le proverbe : *Gare la queue des Alleman* (2).

C'est sans doute à l'appui qu'ils se prêtaient mutuellement, qu'ils durent leur formidable réputation et les succès qu'ils obtinrent en 1335 ou 1336, dans la guerre féodale qu'ils eurent à soutenir contre les Aynard. Chorier et Valbonnais paraissent avoir ignoré l'origine de la mésintelligence de ces deux puissantes familles, et on verra bientôt qu'ils se sont trompés en soutenant que le dauphin Humbert II avait paru favoriser la cause des Aynard.

Cette guerre féodale, l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire du Dauphiné avant la réunion de cette province à la France, m'a paru mériter une attention sérieuse, et j'ai tâché d'éclaircir, à force de recherches et de méditations, ce point assez obscur de nos annales. Voici ce que m'a révélé à ce sujet l'étude attentive des règnes de Guigues VII et d'Humbert II.

Le dauphin Guigues VII, jeune prince plein d'ardeur, de courage et d'habileté, venait de gagner contre le comte de Savoie la célèbre bataille de Varey. Il ne put pas mettre cette victoire à profit autant qu'il l'aurait désiré, parce que les seigneurs dauphinois, qui composaient son armée, voulurent emmener, chacun dans leurs châteaux ou donjons, le riche butin et les nombreux prisonniers qu'ils avaient faits; et ainsi, presque toutes ses troupes se dispersèrent peu de jours après ce glorieux combat. Le Dauphin voulut au moins tirer avantage de l'effet

(1) C'est la salle carrée que l'on trouve dans le second pavillon, appelé vulgairement l'ancien château, parce qu'il n'a pas été réparé à neuf et à la moderne comme le premier pavillon.

(2) Guy-Allard, *Dictionnaire du Dauphiné.* Suivant cet auteur, la terre d'Uriage ne fut érigée en baronnie qu'en 1497, en faveur de Soffrey Alleman.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

moral d'un pareil succès pour consolider sa domination sur les peuples remuants des montagnes du Briançonnais, et pour attacher par de nouveaux liens, à son service, les Bardonnêche ou Bardonnenche, qui déjà s'étaient déclarés ses hommes liges, et l'avaient reconnu coseigneur avec eux, des vallées d'Oulx, de Bardonnêche et d'Exilles. Il était d'une grande importance pour le Dauphin de bien s'assurer de ces contrées qui étaient pour lui la clef des marquisats de Césanes et de Saluces, et de plusieurs autres terres et châteaux qu'il possédait en Piémont, de l'autre côté des Alpes. Mais il n'était pas commode de manier les esprits de ces montagnards du Briançonnais, qui jouissaient presque tous du franc-aleu, et qui, jaloux de leurs priviléges et franchises municipales, étaient accoutumés à traiter sur un pied d'égalité avec les plus grandes puissances féodales. Guigues VII prit pour intermédiaire auprès de ces fiers républicains, les autorités ecclésiastiques du lieu, et il se fit accompagner à Briançon par l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap. Grâces à l'influence morale de ces deux prélats, il parvint à faire un traité avec les habitants de ces montagnes. On remarque avec étonnement que toute formule de sujétion, de servage ou même de vassalité, est bannie avec soin de ce traité dont la rédaction n'a pas la moindre couleur féodale, quoiqu'on fût alors au commencement du quatorzième siècle. Il est basé sur l'expression de sentiments réciproques d'attachement et d'affection (1); et l'altier Guigues VII, loin de s'y poser en souverain, s'y abaisse au langage de la plus complète égalité. En un mot, ce n'est pas un hommage, c'est une alliance, une ligue, une confédération. Le Dauphin s'engage à secourir les Briançonnais contre les guerres que leur feraient les ducs de Savoie, il allége les petits tributs qu'ils lui payaient, il confirme leurs immunités et priviléges. De leur côté, Hugues et François de Bardonnenche, les syndics et notables de Briançon et des villages circonvoisins, au nombre de 400, jurent de servir fidèlement les Dauphins, dans les guerres qu'ils feront au comte de Savoie, et de prendre les armes contre ce dernier, sur la réquisition du bailli de Briançon, présent et futur, etc.

(1) *Pro observantia et corroboratione perpetua veri zeli et dilectionis intimæ quod et quam idem Delphinus habet cum nobilibus prædictis, hominibus et personis ipsarum universitatum, et quod et quam ipsi nobiles et universitates habent erga dictum dominum Delphinum, etc.*

Pilati regist. 1331-1332, fol. 1, 3me cahier.

Ces actes n'ont été connus ni de Chorier ni de Valbonnays.

Il y a eu une transaction nouvelle entre les Briançonnais et Humbert II, le 29 mai 1343. Voir dans les notes de l'excellent ouvrage de M. de la Doucette, sur les Hautes-Alpes, 2me édit., p. 619. Il cite aussi un acte confirmatif de cette charte locale, par Charles, premier dauphin de France.

Le jeune Dauphin, accompagné d'une suite nombreuse, alla ensuite visiter François de Bardonnenche dans son manoir de la vallée d'Oulx; et il paraît qu'il y vit, pour la première fois, la fille de ce seigneur; qu'il conçut pour elle une violente passion, et que, de son côté, cette jeune personne fut éblouie du luxe qui entourait ce prince (1), de la noblesse de ses traits et de sa tournure, et de la vue d'une cour si brillante dans un lieu si sauvage.

Alors, s'il faut en croire nos vieux historiens de Dauphiné, Guigues VII occupa Bardonnenche à une mission diplomatique. Pendant ce temps il lui enleva sa fille et la conduisit dans le Graisivaudan.

De retour dans son castel, le malheureux père trouva ses serviteurs consternés, sa femme éplorée et ses enfants en deuil..... On lui révéla le déshonneur de ce qu'il avait de plus cher, une hospitalité indignement violée, une trahison commencée par l'artifice et soutenue insolemment par la force; Bardonnenche n'écouta alors que les conseils du désespoir et de la haine. Il parcourut les vallées et les montagnes des environs en criant vengeance! et ses cris trouvèrent de l'écho dans tous les cœurs. A sa voix, ces contrées se levèrent en masse, et oubliant leurs serments de la veille, s'allièrent avec le comte de Savoie contre le dauphin Guigues VII. Ce dernier parvint cependant à étouffer assez promptement cette sédition. Il fit saisir Bardonnenche qu'on renferma à Exille. L'indomptable captif gagna une partie de la garnison de cette forteresse, rompit ses fers et livra Exille au comte de Savoie. Pris de nouveau par les troupes dauphinoises, il fut conduit à la tour de Pisançon près de Romans. Là, le Dauphin hésita à lui faire faire son procès; en effet, il devait craindre que l'accusé ne devînt à son tour accusateur: il devait pâlir à la seule pensée des justes et amères récriminations qu'il aurait à subir. D'ailleurs, qu'aurait-il à répondre à ce malheureux qui lui crierait en gémissant: « Coupable prince, hôte perfide, qu'as-tu fait de ma fille? » — La demoiselle de Bardonnenche venait de donner le jour à un fils, et de mourir presque aussitôt sous le poids de sa douleur et de sa honte (2). Après avoir été le ravisseur homicide de la fille, devenir le bourreau du père, c'eût été la plus vile des cruautés, et Guigues VII, le François Ier du Dauphiné, ne pouvait pas donner place à tant de tyrannie dans son cœur chevaleresque.

(1) Valbonnais, tom. 1er, pag. 305.

(2) Sa mort si prompte n'est pas attestée formellement par les historiens; mais comme il n'est plus question d'elle par la suite; que son fils Jean est élevé et reconnu par Guigues; que Humbert II donne une pension à la dame de Bardonnenche et à ses autres enfants, et que cette jeune et infortunée victime n'y est pas comprise, il est à présumer qu'elle est morte en donnant la vie à son enfant, ou peu de temps après.

François de Bardonnenche, qui n'était pas soumis à une surveillance bien sévère, parvint à s'évader une seconde fois et à regagner ses montagnes où la justice du Dauphin ne put pas ou ne voulut pas le ressaisir.

Guigues VII mourut à vingt-quatre ans, près de Voiron, aux pieds du fort de la Perrière, qu'il était allé assiéger en personne. Humbert II lui succéda, ne conserva aucun des ministres de son frère, et prit pour chef de son conseil le savant et ambitieux Amblard de Beaumont.

Le nouveau Dauphin fit avec le comte de Savoie une paix peu glorieuse, après tant de victoires remportées par son prédécesseur. Il fit informer pour prétendu crime de concussion contre trois des principaux ministres de Guigues VII, parmi lesquels se trouvait François de Theys, de la famille des Aynard. C'était un moyen qu'employait Amblard de Beaumont pour rançonner de loyaux gentilshommes, et pour subvenir aux fastueuses dépenses de son maître. Il ne cessait de mécontenter les seigneurs du Dauphiné, tant par ses actes arbitraires que par ses formes âpres et hautaines.

Il engagea Humbert II à se rendre en personne dans la vallée d'Oulx et dans le Briançonnais, où de sourdes rumeurs de révolte recommençaient à gronder depuis l'évasion de Bardonnenche. Là, ce jeune prince, toujours par les conseils de son ministre, prononça contre le rebelle fugitif une sentence de mort et de proscription. Dans cette sentence, dont Valbonnais nous a conservé le texte, il impute à crime à François de Bardonnenche, non-seulement sa rébellion, mais ses deux évasions et sa qualité de contumace; il le bannit à perpétuité du Dauphiné sous peine de mort. Il fait démolir tous ses châteaux et confisquer ses terres et seigneuries; il ordonne à la dame de Bardonnenche et à ses fils ou filles, de quitter le pays sous un mois; il interdit le feu et l'eau au rebelle contre qui il lance son anathème. Il convie tous les gens des montagnes à lui courir sus et à le saisir mort ou vif; ou, s'ils ne sont pas assez forts, à pousser contre lui la clameur de *haro* (1), moyennant quoi tous les révoltés proscrits obtiendront leur grâce pleine et entière; ceux qui le prendront vivant auront 500 florins de récompense, et ceux qui le tueront, 300. Ce jugement par contumace, que le jeune Dauphin, vrai sultan d'Orient, prononce de sa seule autorité, *sedens pro tribunali*, est précédé d'un préambule qui paraît bien remarquable, quand on songe qu'il est daté de plus d'un siècle avant Louis XI. En voici une traduction où nous avons cherché à reproduire exactement la couleur de l'original :

« En succédant à la suzeraineté delphinale que notre père nous a transmise, » nous avons vu s'élever autour de nous les têtes superbes de beaucoup de sei-

(1) *Fortem fraydam.*

» gneurs, dont nous avons résolu, avec l'aide de Dieu, de comprimer la fierté par
» notre justice; et, comme parmi ces têtes superbes nulle ne se dressait avec plus
» d'arrogance contre notre autorité que celle de François de Bardonnenche, nous
» avons résolu de l'abattre et de la briser (1), et nous avons décrété ce qui
» suit : etc. »

Il est évident que ce décret ou jugement fut dicté (2) à un jeune prince de moins de vingt ans, par le chef de son conseil, Amblard de Beaumont. Ce ministre d'un petit souverain obscur m'apparaît comme une espèce de Richelieu anticipé, à qui il n'a manqué qu'un autre théâtre et un autre siècle pour s'élever au niveau des plus grandes renommées historiques.

Après ce défi audacieusement jeté à l'altière noblesse du Dauphiné, Amblard de Beaumont comprit qu'il allait s'attirer de nombreux ennemis. Il songea à se faire un rempart contre eux de l'appui de quelque maison puissante. Or, nous avons cité ce vieux proverbe du Dauphiné, *gare la queue des Alleman*. C'est à cette formidable race qu'il voulut s'allier. Il épousa donc Aymonette Alleman, fille d'un Alleman, seigneur de Saint-Quentin. Il fit entrer dans la maison du Dauphin Hugonin Alleman et Humbert Alleman. Enfin, Guillemette Alleman était la nourrice de la princesse Marie Desbaux, femme d'Humbert II. Grâces à cet entourage, l'adroit ministre n'empêcha pas l'orage d'éclater, mais il sut l'éloigner du trône et le détourner de dessus sa tête.

Lantelme Aynard, beau-frère de François de Bardonnenche; François de Theys, qui avait été l'objet de poursuites particulières de la part d'Humbert II, et qui était aussi de la maison des Aynard; enfin, Pierre Aynard, chef de cette illustre famille, avaient alors plusieurs seigneuries dans le Graisivaudan, et entre autres celles qui avaient momentanément appartenu au comte de Genève. Leurs terres se trouvaient ainsi, sur presque tous les points, limitrophes de celles du baron d'Uriage. Ils nourrissaient dans leurs cœurs de profonds ressentiments contre ce baron et contre les autres membres de la famille des Alleman, qui se targuaient insolemment des faveurs du Dauphin et de celles du premier ministre. Ces senti-

(1) *Venimus ad hæreditatem nostram paternam delphinatum..... Invenimus multorum capita superborum quorum cervices, Deo auctore, intendimus juste frangere..... Et quia præ cæteris, superbum invenimus Franciscum de Bardonneschia, et cervices suas erexisset contra nostram auctoritatem, decrevimus, etc.* — Valbonnais, tom. 2, p. 259.

(2) Environ dix ans plus tard, François de Bardonnenche fut pris et jugé par le bailli du Viennois, pendant que le dauphin Humbert II était à la croisade. Condamné à être brûlé vif, ce malheureux obtint d'Henri de Villars, régent du Dauphiné, une commutation de peine; il fut noyé dans le Rhône, près de Quirieu.

ments ne tardèrent pas à se manifester à l'occasion de quelques contestations de voisinage. Tous les Aynard vinrent au secours de leurs parents, et bientôt ils eurent sous leurs bannières une foule de seigneurs, parmi lesquels on distinguait Antoine de Clermont, les Commier, les Dugua, les Lusson de Leutze, etc. D'un autre côté, les Alleman comptèrent au nombre de leurs alliés, les Bérenger-Sassenage, les Morard d'Arces, etc. Le Dauphin, toujours habilement conseillé par son ministre, n'eut garde de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti : il jugea plus sage de laisser tous ces seigneurs s'affaiblir mutuellement par d'interminables combats, pendant que l'autorité souveraine se fortifierait en silence et pourrait grandir sur leurs ruines. Cependant, après deux ou trois ans de petites guerres, dont le Graisivaudan, la vallée d'Uriage et les bords du Drac furent tour à tour le théâtre, il crut devoir faire ordonner une suspension d'armes par le ministère de son bailli, Humbert de Laïes; il paraît même que Pierre Aynard, le chef de l'un des deux partis, fut mis quelque temps aux arrêts, puis rendu à la liberté. — Antoine de Clermont, qui n'était pas jusques-là entré en campagne, et qui avait feint de pencher pour le parti des Alleman, fit dire alors au Dauphin qu'il craignait d'être la victime d'un guet-à-pens ou d'une surprise, et il lui demanda des troupes pour le protéger; le Dauphin les lui envoya sur-le-champ. Clermont, au lieu de s'en servir pour sa sûreté personnelle, se joignit aux partisans des Aynard, surprit les seigneurs de Grésieu et de Seyssel, les fit prisonniers et les emmena au château de Gières, qui appartenait alors à Lantelme Aynard.

Humbert II fut indigné d'apprendre qu'on avait ainsi abusé de son nom et de ses troupes pour rompre la trève qu'il avait fait proclamer, et pour nuire au parti qu'il protégeait secrètement. Il ordonna à son bailli de Graisivaudan d'informer contre les délinquants et de se faire rendre leurs prisonniers de gré ou de force. Clermont et Châteauneuf ne laissèrent aller leurs captifs que sous bonne et valable caution; ils comparurent ensuite avec audace au prétoire du bailli, et Clermont exhiba les preuves écrites des pleins pouvoirs que le Dauphin lui avait confiés. Le bailli n'osa pas les condamner; il y a plus, leurs prisonniers leur furent rendus et enfermés dans la tour de Saint-Quentin. On crut s'apercevoir alors que Humbert II, qui avait menacé de confiscation les violateurs de la trève, ne pouvait ou ne voulait pas user de sévérité, et la guerre se ralluma avec plus de fureur que jamais (1). Le Dauphin fit encore publier une trève, en proclamant une amnistie qui s'étendrait à tous les vassaux et à tous les soldats qui auraient suivi leurs seigneurs, mais non aux seigneurs eux-mêmes; puis il partit

(1) On montre encore à Uriage *le champ de la bataille*, où se livra un combat à cette époque.

pour Paris, afin d'aller visiter le roi de France. En son absence, ses ordres furent de nouveau transgressés. Au retour de son voyage, il trouva que le désordre était à son comble, et que la guerre féodale servait partout de manteau au meurtre et au pillage. Alors il ordonna à son bailli du Graisivaudan de mander les chefs des deux partis à une assemblée de nobles et de notables qu'il tiendrait à Grenoble le dimanche d'avant les rameaux. Dans cette assemblée, à laquelle il présida avec une grande solennité, il parvint à terminer la longue querelle des Aynard et des Alleman, et à leur faire sceller une paix durable. C'est là aussi qu'il fit décréter (1) la translation du conseil delphinal, de Saint-Marcellin à Grenoble, et qu'il en augmenta puissamment la juridiction. Ce décret fut l'acte le plus sage de son règne, et il fait honneur à l'habile politique de son premier ministre ou protonotaire Amblard de Beaumont (2)

Les Alleman s'illustrèrent surtout dans la carrière militaire. Plusieurs d'entre eux suivirent le comte de Toulouse dans les premières croisades. Il y eut ensuite dans cette famille trois gouverneurs de Dauphiné, un grand prieur de l'ordre de Malte, et le fameux capitaine du Molar, seigneur d'Uriage, qui fut un des plus grands hommes de guerre du Dauphiné. Symphorien Champier dit qu'il « était » moult beau chevalier, grand de corps, nerveux de membres, grand et large de » poitrine, puissant de sa personne; hardi de cœur, doux et gracieux à ses voi- » sins, et, par renommée de son temps, un des plus forts et robustes du royaume » de France. » Le même Symphorien Champier raconte un trait de la jeunesse de ce seigneur, lequel me paraît caractériser parfaitement le patriotisme local et l'héroïsme chevaleresque du quinzième siècle. Je rapporte textuellement son récit dont je me ferais scrupule d'altérer le coloris antique.

« Messire Claude de Vaudrey, bourguignon, estant au service de l'empereur » Maximilian, pour l'honneur de son prince et pays, pria le roi Charles VIII, lui » donner congé et permettre tenir combat et joustes en sa cité de Lyon, sur le » Rhosne, à tous jeunes chevaliers et gentilshommes venant de toutes provinces; » et ce est pour donner exercice et exemple aux jeunes gentilshommes, et soi » exercer en la discipline militaire: laquelle chose volontiers lui octroya le roi, » pource qu'il était prince libéral et débonnaire aimant toute noblesse. Si tint » messire Claude les rencs et joustes à tous gentilshommes à Lyon de là le » Rhosne, en la terre delphinale; et moult bien et vertueusement se porta comme » chevalereux et expert aux armes. Quand le seigneur d'Uriage, que pour lors on

(1) Valbonnays, tom. 2, p. 409.

(2) Humbert II donna le nom de protonotaire à son ministre, à l'exemple des empereurs dont il parodiait le faste et la magnificence.

» appelait le seigneur du Molar, sceust que un bourguignon si fort clamé et estimé
» par tout le monde était venu en Dauphiné tenir les joustes et les rencs contre
» tout venant, il lui sembla que ce eust été *déshonneur au pays du Dauphiné* s'il
» ne trouvait rencontre à tout le moins semblable à lui, si délibéra combattre à
» lui et bouter sa personne contre la sienne; si lui rescript en cette manière :
« Messire Claude de Vaudrey, j'ai sceu comme avez fait crier les joustes et tenir
» rencs des armes à tous et contre tous gentilshommes de toutes nations en ce
» pays du Dauphiné, *duquel je suis, par origine et naissance, vrai zélateur et*
» *amateur*; et *à cette cause et pour l'honneur du pays*, je suis délibéré un tel jour
» exposer ma personne contre la vôtre. Je suis jeune, et non encore bien expert
» au mestier des armes, désirant apprendre des anciens chevaliers, comme en avez
» le bruit et le renom : et ce a esté la cause laquelle m'a esmeu à combattre un si
» redouté et invétéré chevalier en la discipline militaire très-scientifique; mais
» proteste une chose avant toutes choses que le combat de votre personne à la
» mienne sera par outrance et non en apprentis aux armes, mais comme un gen-
» tilhomme contre un autre de semblable qualité. Et à tant prié notre seigneur à
» vous et à moi donner selon son bon vouloir et à la parfin sa grâce. Escript à
» Saint, à deux lieues de Lyon, l'an de grâce 1491 par le seigneur du Molar
» des Alleman. » — Quand messire Claude, très-redouté chevalier, sceut le vou-
» loir du seigneur Molar, connaissant le cœur delphinal et aussi la force, et jeu-
» nesse enflambée de colère, puissance et hardiesse, et qu'il avait affaire à un
» Hector troyen en corps, à un Achille en hardiesse, à un autre Théseus en jeu-
» nesse ardente et aventureuse, si print à considérer en soi-mesme, et pourpensa
» que ce serait folie à lui adventurer ainsi la vie et bouter en danger sa personne,
» laquelle estait connue par tous les royaumes, et que la fame et bonne renommée
» de chevalerie par lui acquise en plusieurs royaumes bouterait en danger d'être
» déshontée et annulée par un jeune gentilhomme plein de feu et de hardiesse
» au commencement de ses armes; si délibéra non accepter le combat, que quant
» à lui il était venu à Lyon et en France comme ami et voisin, et non pour meur-
» trir gentilshommes aux armes. Quand le seigneur du Molar eut cogneu le
» vouloir de messire de Vaudrey, si fut moult desplaisant : si ne laissa de venir
» au camp tout armé et prêt à combattre. Si cria plusieurs fois : « Messire Claude,
» où êtes-vous, venez et ne veuillez craindre ung homme jeune aux armes; » mais
» messire Claude ne se monstra aucunement. Si protesta devant tous les assistants
» monsieur du Molar contre messire Claude de Vaudrey : si le poursuivit bien
» dix ans par justice, et à la fin fut condamné messire Claude, et fut dit qu'il
» combattrait par arrêt, lequel fut exécuté après; mais non pas par force d'ar-
» mes, mais amyablement et demeura l'honneur à môsieur du Molar..... »

Le capitaine du Molar devint ensuite le brillant émule des d'Arces, des Bayard et de tous ces chevaliers dauphinois qui illustrèrent les règnes de Louis XII et de François. Il joignit plus tard à son aventureuse audace, à sa force herculéenne, le mérite plus précieux de la prudence dans le conseil et de l'habileté dans l'action. Il surprit le pape Jules près de Ferrare et lui enleva un drapeau. A la tête de deux mille hommes de pied, il décida le gain de la fameuse bataille de Ravenne, un moment indécise; mais il ensanglanta les lauriers qu'il venait de cueillir, et il périt au champ d'honneur avec son général, l'illustre Gaston de Foix; avec son cousin le capitaine Jacob Alleman, guerrier sage et expérimenté, et une foule d'autres gentilshommes et chevaliers. C'est à l'occasion de cette funeste victoire que Bayard écrivait à son oncle l'évêque Laurent Alleman : « Si » le roi de France a gaigné la bataille, les pauvres gentilshommes l'ont bien » perdue. »

Les Alleman ne négligèrent pas d'ajouter à l'illustration des exploits militaires celle que l'on tirait alors des dignités ecclésiastiques. Deux Alleman furent évêques de Cahors dans le quinzième siècle; quatre autres furent évêques de Grenoble à différentes époques. Il y en eut un, Louis Alleman, qui fut archevêque d'Arles et cardinal en 1426, et qui fut béatifié par le pape Clément VII, un siècle après. Parmi les évêques de Grenoble pris dans cette famille, nous citerons Laurent Alleman, l'oncle maternel du célèbre capitaine Bayard. Ce preux chevalier reçut de lui le bienfait d'une première éducation qui déposa dans son jeune cœur les germes des plus brillantes vertus; il dut encore à Laurent Alleman d'être présenté à la cour du duc de Savoie et d'obtenir, bien jeune encore, les bonnes grâces de ce prince. Plus tard, quand il revint d'Italie, couvert de gloire mais blessé et malade, il fut soigné tendrement par ce saint prélat, et trouva toujours en lui la tendresse d'un second père.

Le portrait d'Hélène Alleman et celui du capitaine Bayard, se voient encore à Uriage.

Les Alleman éprouvèrent de nombreuses pertes dans les guerres de religion où ils ne furent pas aussi intimement unis qu'ils l'avaient été jadis. Dans le dix-septième siècle, des vingt branches de leur famille, il n'en restait plus que trois. Aujourd'hui, je ne crois pas qu'il y ait d'autres rejetons de cette race illustre, qu'un Alleman de Champier, ancien officier de marine, et les Dulau d'Alleman, qui habitent Paris.

Uriage passa, en 1630, à la famille de Boffin (1), qui, depuis plus d'un siècle,

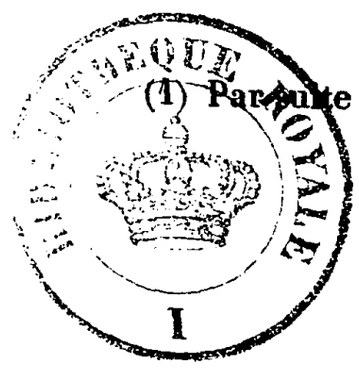

(1) Par suite d'un échange qui eut lieu à cette époque entre Thomas de Boffin, conseiller

possédait des charges parlementaires qu'elle exerçait avec honneur. Félicien de Boffin fut, sous Louis XIII, un avocat-général très-distingué.

Le castel et la baronnie d'Uriage devinrent, dans le dix-septième siècle, la propriété de la famille de Langon, par suite du mariage que contracta, en 1659, François de Langon avec l'unique héritière des Boffin.

Les Langon de Dauphiné descendaient d'un Perrot de Langon, cadet de Gascogne, lequel était au nombre des trois cents chevaliers qui accompagnèrent à la huitième croisade le roi Edouard d'Angleterre. Quand ils arrivèrent sur les côtes de Tunis, ils apprirent la mort du roi Saint-Louis, et se bornèrent à quelques faits d'armes peu importants; après quoi Edouard licencia son armée et revint en Angleterre. Ses hommes d'armes, abandonnés à eux-mêmes, cherchèrent fortune de côté et d'autre. Perrot de Langon débarqua en Provence, passa en Dauphiné, et trouva du service dans les troupes du dauphin Jean Ier. Il fit un riche mariage, acquit des terres dans le Royannais, et reçut d'Humbert Ier, successeur de Jean, le château et la seigneurie de Montrigaud. Les Langon, à force de vaillance et de savoir-faire, s'élevèrent au premier rang de la noblesse du Dauphiné. Ils furent alliés aux Sassenage et aux Monteynard; ils se distinguèrent diversement, soit dans l'intérieur soit à l'extérieur du royaume, et les noms de plusieurs membres de cette famille sont glorieusement inscrits dans les fastes militaires des chevaliers de Malte.

Pendant que les Langon possédaient Uriage, ils trouvèrent dans le tronc d'un vieux chêne qu'ils faisaient abattre, le squelette d'un chevalier bardé de fer et armé de toutes pièces. Etait-ce un des acteurs de cette guerre féodale du quatorzième siècle dont nous venons de tracer la rapide esquisse? Etait-ce quelque partisan des Aynard, quelque serviteur inconnu des Bardonnenche, qui aurait été repoussé dans une attaque nocturne tentée contre le castel d'Uriage, et qui, poursuivi par la lance d'un Alleman, aurait trouvé son salut sous l'abri de cette écorce si trompeusement hospitalière? Sans doute le poids de son armure l'empêcha de remonter par où il était descendu, et, pressé dans les flancs de cet arbre solitaire, il y trouva une mort plus affreuse que celle à laquelle il avait voulu se dérober.

Dernièrement, la branche des Langon de Dauphiné s'est éteinte, et leur dernière descendante, Mme la marquise de Gautheron, a légué la terre d'Uriage à M. Louis de Sibeud de Saint-Ferriol. Cette famille, qui était déjà d'une noblesse fort ancienne, acquit en 1597, sous Henri IV, une nouvelle illustration, par la belle conduite d'Hercule Sibeud Saint-Ferriol, qui était alors lieutenant du gouverneur de la citadelle de Romans. La ligue, à demi vaincue, n'était pas encore éteinte;

d'état, et Gaspard Alleman, sieur de Saint-Just, baron d'Uriage. Cette famille est maintenant éteinte, et s'est fondue dans celle des Quinsonnas.

le duc de Savoie, qui avait à son service des troupes espagnoles destinées à soutenir le parti des Guise, tenait à s'emparer de la citadelle de Romans pour envahir la province, et se servit de Charles de Simian Dalbigni, pour corrompre le comte de la Roche, gouverneur de la citadelle, lequel penchait déjà vers la trahison. De son côté, Dalbigni promit témérairement à de Flotte de lui procurer le gouvernement de Dauphiné, lui persuadant que la conquête en était assurée. Il s'engagea pareillement à faire donner 20,000 écus à Saint-Ferriol, étranger à cette intrigue. Le gouverneur, aveuglé par un ressentiment particulier, séduit par ces vaines espérances, s'abandonna aux perfides conseils de Dalbigny. Saint-Ferriol repoussa les honteuses propositions qui lui étaient faites, et, de concert avec les habitants les plus notables, il fit échouer la conspiration (1). Les autorités locales se réunirent; on leur rendit compte de la trahison du gouverneur. Saint-Ferriol fut chargé de défendre la ville. Il rassembla sur-le-champ toutes les forces dont il put disposer, et soutint pendant six jours le siége de la citadelle. Par ses efforts et par son courage; il força le comte de la Roche à demander une capitulation dont les articles furent signés immédiatement par le maréchal d'Ornano et par les magistrats du parlement. Le même jour Aymard de Virieu et Claude de Portes, conseillers, furent délégués pour prendre possession de la place.

L'année suivante, Saint-Ferriol fut nommé par Henri IV gouverneur de la ville de Romans, en récompense de ses services. Après avoir exercé ses fonctions pendant vingt ans, il voulut en transmettre la survivance à son fils Alexandre, et fit demander cette faveur à Louis XIII par les consuls de Romans. Voici la réponse du monarque à ces magistrats :

« Voulant vous donner le contentement et satisfaction que vous désirez en cela » de nous, nous lui avons accordé la résignation de sondit gouvernement en » faveur de sondit fils, encore que ce soit chose extraordinaire. »

§ 2. — ENVIRONS D'URIAGE.

En sortant du fond de ce puits de verdure où les bains d'Uriage sont enfoncés, on trouve à faire une foule de promenades intéressantes. Les hameaux de Pinet et de Villeneuve sont dans des positions élevées et pittoresques. Celui de Saint-Nizier, qui est aussi un but charmant de promenade, était le siége d'une ancienne abbaye de bénédictins, fondée à ce qu'on croit par les Alleman.

(1) Il fut secondé dans ses efforts par le sieur Guérin, juge de la ville, qui fut ennobli à cette occasion, et devint la tige des Guérin de Tencin. — Voir les *Mémoires* de M. Dochier, sur la ville de Romans.

La route qui conduit des bains d'Uriage à Vaulnaveys est tout ce qu'on peut voir de plus frais et de plus varié. On remarque à Vaulnaveys la jolie maison qui fut autrefois le manoir des Ruynat, et qui appartient à M. de Larnage. Elle est entourée d'un clos qui se compose de vergers et de bois, et que traverse un ruisseau d'une eau abondante et limpide. Au bout de ce même vallon, se trouve le château de Vizille que fonda Lesdiguières, et qui sera dans cet *Album* l'objet d'un article à part. Mais rien n'est curieux à parcourir comme la pente des grandes Alpes qui sépare le château d'Uriage des forêts de Prémol. Elle est couverte de vergers et de bois châtaigniers, mêlés de fermes isolées et de villages épars. Prémol est un ancien couvent de chartreusines (1), dont la révolution, cette grande destructrice du passé, n'a laissé que de faibles ruines. Ces ruines sont assises au milieu d'un enfoncement de verdure, parmi des pâturages alpestres, que plusieurs ruisseaux embrassent de leurs flots bruyants, et que couronnent de sombres forêts étagées en amphithéâtre. Ce site est moins majestueux, mais plus riant que celui de la Grande-Chartreuse. Il semble mieux accommodé à la nature du sexe faible qui peut-être aurait supporté difficilement un aspect habituel d'horreur et de tristesse. Là, du moins, on n'est pas isolé du monde par d'inaccessibles rochers. Au contraire, la vue s'y étend, immense et variée, sur des collines, des vallons et des plaines cultivées; on y embrasse le cours impétueux du Drac et les mille replis de l'Isère dans les champs fertiles du Graisivaudan. Mais ensuite, en reportant ses regards sur ces murs qui s'écroulent et dont l'écho ne redit plus les saints cantiques qui y retentissaient naguères, on se sent l'ame pénétrée d'un vague regret et d'une religieuse mélancolie.

Prémol est environ à deux lieues du château d'Uriage. En montant encore plus haut, on arrive à de belles forêts de sapins que la cognée détruit maintenant de toutes parts. C'est le *lucus* ou bois sacré qui tombe avec le saint monastère qui lui servait de protection. On ne peut se défendre d'un sentiment de profonde inquiétude en voyant cette avidité de destruction qui s'empare de tous les propriétaires de forêts, et dont le gouvernement donne le funeste exemple. C'est bien là l'esprit du siècle, s'empressant de jouir du présent et se souciant peu de l'avenir. Partout on se fait un jeu de dévorer les ressources des générations futures, et le genre humain ressemble à un prodigue qui mange ses capitaux.

Au-dessus des forêts de Prémol, s'étendent d'immenses pâturages qui sont couverts dans l'été de nombreux bestiaux. On y trouve çà et là des bosquets de

(1) Prémol fut fondé en 1232 par la dauphine Béatrix. Quelques-unes des anciennes religieuses de ce monastère se sont réunies à Beauregard près de Voiron, où elles ont formé un nouvel établissement sous la restauration.

rhododendron, dont les fleurs rouges ressortent avec éclat sur ces grands tapis de verdure. Toute la pente qui s'élève jusqu'à la cime connue sous le nom de la *Croix de Chanrousse* est fort douce et fort accessible. La vue qu'on a de cette sommité est comparable à celle du Rigghi en Suisse. D'un côté, on découvre dans le lointain les plaines de la Valloire et du Lyonnais, par-dessus les montagnes du Graisivaudan; de l'autre côté, on a le panorama des glaciers de l'Oisans et du Briançonnais : Taillefert et la Bérarde sur le premier plan, et sur le second, les pics du Pelvoux, ce géant de nos Alpes françaises (1), qui rivalise avec le Mont-Blanc. Il y a là, entre Chanrousse et le mont Viso un entassement colossal de rocs et de glaciers qui surpasse tout ce que la Suisse et le Tyrol offrent de plus sauvage.....

Albert du Boys.

§ 3. — EAUX MINÉRALES D'URIAGE.

Si Uriage, ainsi qu'on vient de le voir, offre quelque intérêt sous le rapport des souvenirs historiques qui se rattachent à son antique manoir, il en présente un bien plus grand encore en ce qui touche les eaux minérales qui coulent dans son sein; et c'est pour joindre l'utile à l'agréable, que l'éditeur de l'*Album* a voulu qu'un second article, dont l'auteur (soit dit en passant) n'est point celui annoncé au bas de la page 126, fût consacré à l'exposé succinct des faits historiques, de la composition chimique et des propriétés médicales d'une eau qui, en quelques années, a acquis une si grande célébrité.

Derrière le château dont on vient de parler, et au fond d'un ravin, qui sépare la colline sur laquelle il est situé d'une haute montagne placée au levant, se trouve la source en question.

Il paraît que dans ce lieu existait autrefois un établissement thermal considérable, qui fut ensuite détruit soit par les siècles barbares qui succédèrent à la domination romaine, soit par quelque grande catastrophe géologique dont on n'a pas conservé le souvenir.

Un mémoire fort bien écrit et publié en 1786 par le docteur Nicolas, médecin distingué (2), au sujet des eaux minérales du Dauphiné, fait mention de celles

(1) Le mont Pelvoux a 4350 mètres de hauteur.

(2) *Mémoire sur les maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné, depuis l'année* 1780, avec des observations sur les eaux minérales de ladite province, par M. Nicolas, docteur en philosophie et en médecine; conseiller-médecin du roi, pour le traitement des épidémies, et de Mgr le duc d'Orléans; aggrégé au collége des médecins de Grenoble; membre des académies royales de médecine de Dijon, Nîmes, des Arcades de Rome, etc.

d'Uriage avec assez de détail. Il dit que l'auteur ayant eu occasion de les observer cinq ans auparavant, les trouva filtrant à travers un sol marécageux, au-dessous duquel elles formaient un cloaque ou espèce de bassin grossièrement façonné; que là, elles présentaient un aspect blanchâtre et savonneux, assez semblable à la pâte avec laquelle on fabrique le papier; qu'elles avaient dix-huit degrés de chaleur au thermomètre de Réaumur; que l'aréomètre s'y enfonçait au neuvième degré et à trois et demi dans l'eau du ruisseau; qu'elles noircissaient les pièces d'argent; qu'en 1781 elles étaient presque inconnues et seulement employées par les paysans du lieu dans le but de se purger; et qu'enfin, *les bains d'eau d'Uriage ne pourraient qu'être très-utiles contre les dartres, la gale et autres maladies de la peau.*

Il ajoute que des fragments de conduits, soit en plomb, soit en briques, et quelques restes de mur qui se trouvaient dans le ravin, devaient faire présumer qu'il y avait, dans des siècles antérieurs au nôtre, *des bains d'eau d'Uriage* établis pour le public; que la forme des tuyaux et des briques semblait indiquer que cet établissement appartenait aux Sarrasins, qui s'étaient répandus dans le Dauphiné, et que c'était sans doute à la lèpre et à l'éléphantiasis, maladies très-communes alors, qu'il fallait attribuer l'établissement à Uriage d'un de ces hospices qu'on appelait *maladreries*, ainsi que l'étendue des murs encore existants dans ce lieu autorisait à le croire.

Du reste, le docteur Nicolas ne borna pas son investigation à quelques recherches superficielles. Aussi habile chimiste qu'on pouvait l'être à une époque où cette science était encore bien imparfaite, il soumit les eaux d'Uriage à une analyse dont on appréciera l'exactitude en comparant le résultat ci-dessous obtenu par elle avec celui des chimistes modernes dont il sera question tout à l'heure (1).

(1) Deux pintes d'eau d'Uriage, soumises en 1781 à l'analyse du docteur Nicolas, ont produit le résultat suivant :

Air pur..... un volume égal à 1 once 5 gros d'eau distillée.	
Air phlogistiqué..... un volume égal à 4 onces 7 gros de la même eau.	
Muriate calcaire ou sel marin calcaire.....	1 grain
— magnésien ou sel marin de magnésie.....	64
— de soude ou sel marin commun.....	168
— ammoniacal ou sel marin à base d'alcali volatil.....	41
Vitriol calcaire ou sélénite.....	69
Chaux aérée.....	11
Argile phlogistiquée.....	10
Terre insoluble.....	10
Perte par l'évaporation et dessication.....	6
Quantité de résidu de deux pintes.....	384 grains.

Un dernier fait qui se rapporte à ce temps-là, fait bien singulier, et qui mérite d'être cité, est le suivant :

Dans l'automne de 1784, M. Thouvenel parcourut, avec le fameux *Bletton*, la montagne d'Uriage. Le *sourcier* reçut les impressions ordinaires sur le terrain qui couvrait le canal dans lequel l'eau gazeuse coulait, et les observations faites par cet homme extraordinaire confirmèrent le sentiment du docteur Nicolas, *sur la source et le trajet de l'eau minérale*. Bletton éprouva constamment des picotements aux jambes, qui lui indiquèrent les mines de sel gemme que la montagne recèle, et que l'eau d'Uriage contient en abondance....

Cette observation remarquable, fournie par la *baguette divinatoire*, sur l'existence de laquelle nous n'élevons pas le moindre doute parce que nous l'avons vue tourner de nos propres yeux, doit faire regretter que l'insouciance et une sotte incrédulité ne l'utilisent pas en employant, dans les recherches souterraines, telles que celles qu'on a faites à Uriage, les hommes qui jouissent de ce singulier privilége, lesquels, assez communs dans les montagnes du Dauphiné, pourraient, tout aussi bien que Bletton, nous mettre sur la voie de sources précieuses et inconnues. Si l'on joint à cela la possibilité bien constatée aujourd'hui de faire jaillir avec les puits artésiens les eaux situées à une très-grande profondeur, on sentira l'importance d'une idée que nous croyons neuve et tout-à-fait opportune.

Voilà donc où en étaient, vers la fin du dernier siècle, Uriage et ses eaux, et tout porte à penser que le sage avertissement de MM. Nicolas, Thouvenel et Bletton l'aurait infailliblement tiré de l'oubli où il était tombé, sans la révolution française, qui, commençant précisément à Vizille, dans cette vallée paisible dont Uriage occupe une des extrémités, avait bien autre chose à faire que de s'occuper d'eaux minérales.

Cependant, des temps moins agités et plus heureux devaient, quarante ans après, y produire une sorte de restauration médicale. Quelques guérisons éclatantes, opérées par ses eaux en 1820, excitèrent en effet tant de surprise et d'enthousiasme dans Grenoble, qu'on songea aussitôt à fonder près de leur source bienfaisante un vaste et bel établissement.

Des fouilles habilement dirigées mirent donc en évidence et la source que des éboulements ou d'autres causes avaient dispersée, et les ruines qui attestaient la haute importance que nos prédécesseurs avaient attachée aux vertus médicales de son eau.

Parmi ces dernières, on trouva des piscines, des bains, des tuyaux, des inscriptions, des vases et divers autres objets qui, soumis à l'examen de MM. Arthaud et Champollion, firent penser à ces savants archéologues que cette ancienne cons-

truction thermale devait remonter au temps d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque où la dixième légion romaine occupait cette partie de la Gaule.

Une question fort embarrassante surgit avec la source qu'on cherchait. La température de cette dernière étant de dix-huit degrés (Réaumur) vers le point le plus élevé de sa tranchée, l'on se demanda si cette température était une présomption de thermalité, et s'il convenait de continuer les travaux souterrains, jusqu'à ce qu'on eût trouvé le degré de chaleur convenable.

Après quelque hésitation parmi les entrepreneurs, la question fut résolue négativement, et l'on arrêta que les eaux d'Uriage seraient chauffées artificiellement au moyen de la vapeur.

Une fois d'accord sur ce point capital, qui était, comme on doit le sentir, la pierre angulaire de l'établissement qu'on voulait faire, il ne s'agissait plus que de construire; et l'on vit en effet le pied d'une colline naguère désert se garnir en quelques mois, et comme par enchantement, d'un hôtel spacieux, de bains commodes et de tous les bâtiments nécessaires pour cette nouvelle et intéressante exploitation.

Uriage devint donc, dès ce moment, un établissement spécial et régulier qui pouvait déjà rivaliser avec la plupart de ceux fondés long-temps avant lui. Bien que l'opulence de son propriétaire eût certainement permis de le construire sur un plan beaucoup plus vaste, on ne le fit pas d'abord, parce qu'on présuma que tel qu'il était il pourrait suffire aux besoins de ceux qui seraient dans le cas de le fréquenter. Mais une prévision aussi modeste qu'erronée devait bientôt s'évanouir en présence d'une réputation toujours croissante et d'une affluence de malades devenue telle qu'on ne savait plus où les loger.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis dix ans consécutifs, des aggrandissements considérables ont été faits, tant dans les bâtiments de l'hôtel que dans ceux des thermes et autres dépendances, ce qui est loin d'être fini et suffisant, puisqu'au moment où nous écrivons (juin 1836), il est encore question d'entreprendre de nouvelles constructions et d'embellir celles qui existent.

En l'état, l'hôtel d'Uriage possède cent quarante chambres dans lesquelles deux cents personnes peuvent être logées commodément. De 1825 à 1834, le nombre des baigneurs s'est accru dans la proportion de 262 à 780; le nombre des journées de baigneurs, dans celle de 1,668 à 5,422, et la quantité des produits, dans la proportion de 2,085 fr. à 6,777 fr. 50 c.

L'eau minérale sulfureuse est recueillie à sa source dans une citerne située à cent pieds de profondeur sous terre. De là, des tuyaux la conduisent, par une pente douce de trois cents mètres de longueur, à l'établissement, où, reçue dans plusieurs réservoirs et appareils de chauffage, elle se distribue ensuite dans les divers cabinets de bains et de douches.

La quantité totale de l'eau minérale conduite ainsi est de 1,700 hectolitres en vingt-quatre heures. Elle peut fournir chaque jour aux besoins de cinq cents bains, et laisser en outre une réserve de deux cents hectolitres pour la boisson des malades et autres usages.

Indépendamment de cela, il existe encore à Uriage des *bains pour les pauvres*. Les indigents sont redevables de ce bienfait à Mme la marquise de Gautheron, qui, propriétaire de l'établissement, a bien voulu les y admettre gratuitement, moyennant des certificats dont ils doivent être porteurs.

On voit donc, d'après ce qui vient d'être dit, que c'est une belle et bien étonnante métamorphose que celle d'un lieu qui ne présentant, il y a quinze ans, que des ruines éparses et un bois humide pour refuge, se trouve transformé aujourd'hui en un séjour somptueux où les malades guérissent commodément, et où les gens bien portants peuvent se procurer tous les agréments de la vie....

Aussi, en citant comme principaux fondateurs de cet utile et magnifique établissement, M. le baron d'Haussez, ancien préfet de l'Isère; Mme la marquise de Gautheron, propriétaire d'Uriage; M. le docteur Billerey, médecin-inspecteur des eaux; M. Gueymard, ingénieur en chef des mines, et M. le comte de Saint-Ferriol, propriétaire actuel de l'établissement, c'est assez dire que le nom de ces honorables citoyens mérite d'être transmis à la reconnaissance du pays.

Passons actuellement à l'examen chimique de la source qui nous occupe.

Surgissant d'une montagne schisteuse et calcaire qui ne présente extérieurement rien de remarquable, si ce n'est quelques traces volcaniques, cette source, dont l'élevation géologique est de 382 mètres au-dessus du niveau de la mer, présente, au premier aspect, les caractères suivants :

D'abord limpide au sortir du point souterrain où se sont arrêtés les travaux de fouille, elle se trouble bientôt à mesure que, au contact de l'air atmosphérique et circulant dans les conduits, elle approche de l'établissement. Examinée en ce dernier lieu près du robinet qui la fournit, elle est blanchâtre à la vue, sulfureuse à l'odorat, salée au goût et onctueuse au toucher. Elle présente encore, pendant qu'elle est agitée par le mouvement de circulation, une foule de petites pellicules d'un blanc de neige que le repos laisse tomber au fond du vase ou du bassin qui la reçoit. On y aperçoit aussi, quand elle est accumulée en assez grande quantité, de petits flocons glaireux, semblables au blanc d'œuf ou au frai de grenouille. Enfin, son action chimique sur les métaux, notamment l'argent et le fer, est tellement active qu'ils sont promptement noircis et oxidés par elle, même à distance.

A ces divers signes, il est facile de reconnaître, en les abordant, des eaux salines hydrosulfurées. En effet, leur analyse faite par M. Berthier, membre de l'institut,

établit qu'elles contiennent, avant comme après avoir été chauffées par l'hydro-caléfacteur:

	Sels anhydres.		Sels cristallisés.
Carbonate de chaux	0,000120	—	0,000120
Sulfate de chaux	0,000710	—	0,000900
Carbonate de magnésie	0,000012	—	0,000012
Sulfate de magnésie	0,000395	—	0,000698
Sulfate de soude	0,000840	—	0,002210
Muriate de soude	0,003560	—	0,003560
Hydrogène sulfuré, libre	0,000013	—	0,000013
Hydrosulfate de chaux et de magnésie	0,000110	—	0,000010
Acide carbonique, des traces.			
Azote, 6 cent. cubes par litre.			
	0,005760		0,007623

L'analyse de leur sédiment a donné pour résultat du soufre hydraté, du sulfure de fer, du carbonate et du sulfate de chaux.

Quant à la matière albumineuse flottante dont nous avons parlé, on ignore encore ce qu'elle est et d'où elle peut provenir. Se rencontrant dans la plupart des eaux hydrosulfurées, nous savons seulement avec Anglada et autres naturalistes, que cette *glairine* ou *batraco-sperme*, ainsi qu'ils l'appellent, est une substance végéto-animale qui sans doute joue un grand rôle dans ces eaux, mais sur la nature de laquelle on n'est point d'accord.

Il suit de cette analyse consciencieuse et fidèle, que les eaux minérales d'Uriage sont tellement riches dans leurs éléments constituants, qu'elles en contiennent au moins de sept à neuf grammes par litre, et que, bien supérieures en cela à celles d'Aix en Savoie, d'Arles, des Pyrénées-Orientales, d'Enguien, d'Aix-la-Chapelle, de Saint-Amand, de Bagnères-Luchon, de Barréges, de Cauterets, de Bonnes, de Dignes, de Plombières, etc., il en est peu et aucune peut-être, en France et ailleurs, qui puisse leur être comparée.

Il semble donc qu'Uriage devrait se contenter d'un pareil trésor, et ne pas prétendre à la possession insignifiante d'une seconde eau dite *ferrugineuse*, laquelle prenant, dit-on, sa source près de la première, vient parallèlement avec elle fluer dans la cour de l'établissement. Excès de bien nuit souvent, quoiqu'on en dise, et si ce dernier ne souffre pas de l'abondance dont on veut absolument le gratifier, elle est au moins pour lui une superfluité bien inutile.

En effet, trouvée et analysée pendant les fouilles de 1821, on assure que cette eau contenait alors, par litre, de dix à quinze centigrammes de carbonate de fer dissous par un excès d'acide, et qu'elle moussait dans le verre comme le bon vin

de Champagne ; or, ceci est d'autant plus invraisemblable que, bue aujourd'hui au robinet de l'établissement, elle est tout-à-fait dépourvue de ces merveilleuses qualités, et n'a, rigoureusement parlant, que le goût de l'eau pure.

Il est vrai que dans la supposition où elle se serait altérée ou perdue depuis sa découverte, on a eu et on a encore l'espoir de la ramener à sa pureté primitive ; mais toutes les recherches déjà faites pour y parvenir ayant complètement échoué, nous croyons sage de ne plus les recommencer et d'envoyer les malades qui ont réellement besoin d'*eau ferrugineuse* à Mens et au Monestier-de-Clermont, où ils en trouveront d'excellente.

3° Revenant actuellement à notre premier sujet, à la source sulfureuse, qui seule est digne de faire la réputation d'Uriage et de trouver place ici, nous le terminerons par l'indication sommaire des maladies dans lesquelles son usage doit être conseillé.

Mais avant de commencer, il convient de s'élever avec force contre l'abus pernicieux que quelques médecins font des eaux minérales en général. A les croire, c'est une panacée, un remède universel auquel nulle maladie ne peut résister. Une foule de malades, présentant les affections les plus disparates, sont donc envoyés dans les divers lieux où ce moyen banal est prodigué avec une sorte de fureur.

Trois grands inconvénients résultent d'un abus aussi ridicule que dangereux : d'abord il nuit aux malades, ensuite il ravale la médecine, et, enfin, il discrédite les établissements d'eaux minérales. Sous le premier rapport, c'est une espèce d'homicide ; sous le second, un vrai charlatanisme ; et sous le troisième, une insigne maladresse.

Si les médecins obsédés par les malades importuns dont ils ne savent que faire, et ceux qu'une dépendance suspecte porte à préconiser les eaux minérales à l'excès, comprenaient bien en effet l'intérêt de la médecine et celui des établissements qu'ils veulent faire prospérer, ils se garderaient bien assurément d'en prodiguer ainsi l'usage. Mieux vaudrait dire aux incurables de rester chez eux, et aux malades qui ne peuvent évidemment en retirer aucun effet salutaire, de se guérir avec d'autres remèdes ; car cette conduite franche et louable aurait le double avantage et de faire estimer l'art médical qui en a grand besoin, et d'assurer aux eaux qui le méritent, si non une vogue éphémère, au moins une juste et solide réputation.

Cela posé, nous dirons que les eaux d'Uriage, pas plus que les autres, n'ont la propriété de guérir toutes sortes de maux. Elles ont beaucoup de vertus sans doute, nous devons le proclamer hautement ; mais, enfin, ces vertus ne sont pas telles qu'on puisse les employer aveuglément dans tous les cas.

A la tête des infirmités contre lesquelles elles ont une action fort remarquable

et en quelque sorte spécifique, nous placerons les maladies de la peau de différente espèce, dont elles triomphent presque toujours, pourvu que ces maladies ne proviennent pas d'une cause interne profondément enracinée, car alors elles ne peuvent agir que comme palliatives, ce qui est déjà beaucoup.

Parmi des milliers d'exemples qu'une expérience de quinze ans a fournis, nous en citerons seulement un, attesté par M. le baron d'Haussez, duquel nous le tenons.

Pendant qu'il était préfet de la Gironde, il se souvenait toujours avec satisfaction d'Uriage, dont l'établissement florissant était dû à son administration laborieuse et éclairée. Ne connaissant pourtant pas encore bien toute l'efficacité que ses eaux pouvaient avoir, il lui prit un jour fantaisie d'en faire l'épreuve sur une jeune fille qui était couverte de lèpre de la tête aux pieds, pensant que si cette malheureuse guérissait à Uriage, il ne fallait plus douter des vertus héroïques de sa source. Il l'y envoya donc. Quelques semaines après, la jeune fille, traversant le midi de la France pour la seconde fois, revint à Bordeaux parfaitement guérie.

Au second rang de notre tableau médical doivent être mises les affections rhumatismales, tant musculaires que goutteuses, d'une date pas trop ancienne et susceptibles de guérison. On en a vu quelques-unes qui avaient résisté aux eaux d'Aix en Savoie céder à celles d'Uriage.

Viennent ensuite, comme pouvant être guéries avec plus ou moins de promptitude et de succès, les affections catarrhales de la poitrine, des intestins et des parties génitales; les engorgements chroniques des glandes, des articulations et de quelques organes internes; les pâles couleurs et le dérangement menstruel, la stérilité par atonie, les flueurs blanches, la turgescence bilieuse, quelques maladies nerveuses telles que la sciatique, la paralysie, l'hypocondrie, l'hystérie, etc.; les maladies provenant de l'abus du mercure, le rachitisme, les scrofules, les ulcères chroniques, les vieilles blessures, la rétraction des membres, les fistules, les graviers de la vessie, plusieurs concrétions pierreuses, et en général toutes les maladies larvées, tant externes que profondes, qui doivent être attribuées à un vice psorique ou dartreux.

Comme salines, les eaux d'Uriage sont purgatives et peuvent être employées à ce titre, soit pures soit avec addition d'une substance laxative telle que la manne ou un sel neutre. Excitantes et toniques, elles rétablissent les fonctions de la peau, donnent de l'appétit, fortifient beaucoup et communiquent au corps de ceux qui les prennent en bains un bien-être tellement sensible, que chacun le remarque dès les premiers jours.

A la simple indication des cas dans lesquels les eaux d'Uriage peuvent être utiles, on doit sentir qu'il n'est point facile de déterminer ceux où elles sont indi-

quées, et qu'au lieu de les prendre légèrement et sans consulte préalable, les malades ne doivent s'y décider qu'après l'avis formel d'un médecin instruit et consciencieux.

Nous devons remarquer à cet égard, que le voisinage de trois eaux célèbres : celles d'Aix en Savoie, de la Motte et d'Uriage, embarrasse souvent le médecin et le malade sur le choix qu'ils doivent en faire. Comme Dauphinois, nous désirerions sans doute que celles du pays obtinssent toujours la préférence ; mais comme médecin, notre devoir est de poser en règle générale, que si Uriage doit incontestablement l'avoir pour les maladies de la peau et autres qui veulent des bains d'une grande activité, il faut aussi l'accorder à Aix et à la Motte, pour les affections rhumatismales qui exigent des douches variées et très-énergiques. La part que nous faisons à chacun de ces établissements est tellement belle, juste et suffisante, que nous ne pensons pas qu'ils puissent s'en plaindre.

Du reste, les bons effets d'un traitement par les eaux minérales ne devant pas seulement être attribués à l'action médicale de ces eaux, quelles que soient leur composition et leurs vertus, mais aussi aux agréments accessoires qu'elles procurent, telles que le voyage, le changement d'air, la distraction, une campagne délicieuse, nous dirons que, sous ce rapport, Uriage ne laisse rien à désirer aux personnes qui le fréquentent.

Situé dans une vallée riante et fertile, où règne constamment une douce température, des promenades variées parmi lesquelles nous citerons celles du *château*, de *Vaulnaveys*, de la montagne des *Quatre-Seigneurs*, du monastère de *Prémol*, du *Marais* et de *Vizille*, ajoutent beaucoup au charme de son habitation.

D'autres buts d'excursions plus lointaines méritent aussi de piquer la curiosité des étrangers qui désirent faire connaissance avec les anciennes merveilles du Dauphiné : ce sont la *fontaine ardente*, le *Mont-Aiguille*, les *cuves de Sassenage*, la *Grande-Chartreuse*, le château de *Bayard*, les montagnes d'*Allevard*, et la magnifique vallée du *Graisivaudan*, qui, ouvrant la route de l'Italie, se ressent déjà des approches de ce beau pays.

Enfin, l'établissement thermal d'Uriage, jaloux de procurer à ceux qui l'habitent momentanément tout l'agrément qu'on peut réunir dans un endroit isolé, leur offre encore une bonne table, un café, une salle de billard, divers autres jeux, des instruments de musique, un salon de société et un cabinet littéraire, comme le complément des plaisirs qu'ils doivent y trouver.

Sylvain EYMARD, d.-m.

SAINT-GEOIRE.

(Pl. 20.)

Entre Voiron et le Pont-de-Beauvoisin, et au centre de la jolie vallée de l'Eynans, se trouve situé le bourg de Saint-Geoire.

Il faisait autrefois partie de la baronnie de Clermont, qui fut érigée en comté en 1547, et dont le seigneur prenait les titres de premier baron, connétable et grand-maître héréditaire de Dauphiné. Saint-Geoire est aujourd'hui chef-lieu de canton, et appartient à l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Vu des coteaux qui bornent la vallée au midi, il offre l'aspect le plus riant et le plus pittoresque. Il se présente encore très-bien au voyageur, qui, arrivant du côté de Voiron, le voit tout-à-coup apparaître de l'autre côté d'une verte prairie arrosée par un ruisseau qui s'y précipite en cascade, et dont le cours, devenu plus tranquille, est ombragé par des noyers et des peupliers d'Italie.

Le château et l'église attirent aussitôt les regards; l'un avec ses gothiques croisées et son toit démesuré, l'autre avec son clocher dont le fer blanc étincelle aux rayons du soleil.

Dans le fond, les montagnes de la Savoie présentent leurs noires couronnes de sapins et leurs blanches crêtes de rochers qui se perdent parfois dans les vapeurs bleuâtres du matin, mais qui se rapprochent ensuite dans la journée et surtout le soir, quand elles se colorent des dernières teintes du crépuscule.

On trouve en Dauphiné grand nombre de sites qui étonnent par le grandiose ou la singularité de leur aspect, mais on ne voit rien de plus simple, de plus tranquille et de plus gracieux à la fois, que ce frais paysage.

Malheureusement, la première et favorable impression ne tarde pas à se dissiper, car on arrive dans une rue étroite, fort inclinée, bordée de maisons mal alignées et couverte de cailloux amenés par les pluies, qui, jusqu'à présent, ont pourvu seules au pavage de Saint-Geoire, et qui paraissent devoir en conserver long-temps le privilége. Le bourg est d'ailleurs peu considérable; les quatre cinquièmes de la population de la commune habitent des hameaux éparpillés tout autour, sur le flanc des coteaux ou dans les petits vallons qu'on rencontre à chaque pas sur ce sol doucement accidenté.

Sous le rapport historique, Saint-Geoire n'a jamais occupé l'attention publique; il n'en est même pas question aux temps des guerres de religion. Humble bourgade oubliée au milieu des bois et des marais, elle échappa vraisemblablement aux dévastations que catholiques et protestants promenèrent tour à tour dans la province.

Cependant, l'existence de ce pays n'aurait pas toujours été aussi paisible, s'il fallait en croire une tradition qui a conservé le vague souvenir d'une ancienne catastrophe dont elle ne rappelle au reste aucune circonstance. Elle se borne à dire qu'à côté du bourg actuel, il y en avait un autre plus considérable, sans donner la moindre indication sur l'époque et les causes de sa destruction.

Toute tradition à part, ce pays est habité depuis fort long-temps; il en existe d'irrécusables témoins. Dans les environs, on a trouvé une quantité considérable de médailles romaines. A l'endroit appelé Cabarot, on a vu et on voit encore des restes de fort anciennes constructions.

Plusieurs monastères s'élevaient autrefois autour de Saint-Geoire, mais leurs derniers vestiges sont effacés.

Le propriétaire d'un champ sur lequel était jadis l'une de ces retraites religieuses voulut, il y a vingt-cinq ou trente ans, en faire miner quelques parties qu'il croyait rocailleuses, et sans s'en douter il rencontra la sépulture des moines. C'étaient des cellules en maçonnerie contenant des squelettes entiers.

Maintenant, ce champ, que la charrue et la herse parcourent sans obstacles, s'appelle encore l'Abbaye; ce nom, qui n'a pas une pierre où se poser, pas un débris qui en révèle l'origine, est la seule chose qu'on n'ait pas eu intérêt à détruire, et c'est tout ce qu'on a laissé subsister.

Non loin de là, et à une époque antérieure, on avait découvert plusieurs cercueils assez remarquables. L'un d'eux a été conservé par un des principaux habitants de Saint-Geoire, qui lui a donné asile dans son jardin.

C'est un bloc de tuf, long de sept pieds environ, dans lequel est ménagé un vide de six pieds en longueur, sur une largeur et une profondeur proportionnées. La largeur, moins grande à l'une des extrémités, indique la position du corps dans cette dernière et étroite demeure. Le couvercle, qui n'existe plus, était formé de sept ou huit pièces de la même pierre; mais il pouvait avoir été brisé, car, au lieu des restes d'un seul individu, on a trouvé dans ce cercueil un amas confus d'ossements de toute taille, ayant appartenu à plusieurs êtres humains : ce qui prouve que le sol où se trouvaient ces tombes avait déjà été fouillé, et que déjà une fois on avait violé ces sépulcres.

Mais c'est assez s'occuper de ce qui n'existe plus; il faut parler de ce qui est encore debout, et d'abord du château, sous la protection duquel le bourg est placé.

Il est situé sur un plateau assez élevé et environné de murs, qui le mettaient peut-être à l'abri d'un coup de main, mais qui ne l'auraient jamais protégé contre une attaque un peu sérieuse.

La forme du manoir est l'imitation plus ou moins parfaite d'un C gothique. Suivant toute apparence, la pensée qui a présidé à cette construction bizarre était une modification de celle qui avait créé les *armes parlantes*. L'architecte ne s'est point préoccupé de la beauté des lignes ni de la commodité des distributions; son seul but semble avoir été de marquer ce sol féodal du sceau des barons de Clermont, de faire un château parlant, un château qui pût faire savoir au loin le nom de ses nobles possesseurs.

Mais cette idée, qui pouvait sembler ingénieuse à une époque où la science héraldique était en honneur, et où le *confortable* était chose inconnue, a bien perdu aujourd'hui de sa valeur; bien peu la comprennent ou cherchent à la comprendre; bien peu, dans ces lignes étrangement contournées, reconnaissent l'orgueilleuse initiale.

Ce château, à en juger par les ornements assez rares qui s'y rencontrent, ne paraît pas remonter au-delà du XVe siècle; encore paraît-il moins ancien, grâce à l'ignoble badigeon à l'aide duquel on a voulu rajeunir ses murailles lézardées.

Les appartements, aussi irréguliers qu'on peut l'attendre de l'aspect extérieur, sont aujourd'hui inhabitables; néanmoins, on aime à les visiter. On voit avec intérêt les peintures, vives encore, qui couvrent leurs lambris vermoulus, et les gigantesques cheminées qui donneraient une haute idée de l'hospitalité du foyer seigneurial, n'était le froid qui règne constamment dans ces salles, et fait comprendre à lui seul l'utilité de leurs âtres immenses.

Les peintures du salon des archives sont parfaitement conservées. Elles datent de la renaissance; la plupart sont des grisailles représentant des sujets mythologiques, et dont le dessin, quoique lourd, n'est point trop incorrect. Les soubassements sont occupés par les armoiries, coloriées et rehaussées d'or, des diverses branches de la maison de Clermont. Les fleurs de lys brillent sur plusieurs de ces riches écussons, ainsi que les clés d'argent qu'un pape du XIIe siècle donna pour armes à Aynard de Clermont, à la vaillance duquel il devait son rétablissement sur le siége de Saint-Pierre.

Le château de Saint-Geoire est aujourd'hui la propriété d'une descendante des Clermont, Mme de Tourzel, qui fait pourvoir à l'entretien du toit.

L'église de Saint-Geoire, plus belle que ne le sont ordinairement chez nous les églises de village, est vraisemblablement l'œuvre de la famille de Clermont.

Dans un mémoire fait en 1737 par les fabriciens de l'église de Saint-Geoire, on lit un acte de 1650, où il est dit qu'à une époque fort ancienne, et dont la date

était déjà oubliée, un Clermont, archevêque de Vienne, avait acheté des dîmes qui étaient dues au chapitre de Saint-Maurice et en avait fait don à la fabrique de Saint-Geoire, pour être employées aux réparations de l'église et à l'entretien d'un prédicateur et d'un maître d'école.

Ces dîmes, depuis la donation de l'archevêque, étaient mises en ferme, et dans le mémoire on fait mention d'un bail de 1372 et d'un compte rendu en 1377 par les ouvriers de la fabrique, de l'emploi de 252 florins d'or reçus par eux des fermiers des dîmes.

Le seul Clermont qui ait occupé avant ce temps le siége de Vienne est Guillaume, lequel vivait en 1116. C'est donc ce prélat qui a fait la fondation dont il a été parlé, et il en résulte qu'au XIIe siècle l'église de Saint-Geoire était déjà debout.

Le chœur seul appartient à ces temps reculés; la nef et les bas côtés sont d'une époque postérieure. Le portail, d'un travail gothique remarquable, est aussi plus ancien que les murs au milieu desquels il est enchassé, sauf l'ornement triangulaire du sommet qui est un appendice plus récent; c'est une espèce de petit fronton où l'on a représenté la résurrection. Le style de ce bas-relief, et surtout des ornements qui l'entourent, indique la transition du gothique à la renaissance. Ce portail a éprouvé de nombreuses mutilations. La statue du prélat bienfaiteur de l'église existait autrefois au-dessus de la petite rosace du milieu, car on voit aujourd'hui encore une tête mitrée qui est restée comme suspendue au sommet du grand triangle.

L'intérieur a eu aussi beaucoup à souffrir. Un mausolée gothique a fait place, dans le chœur, à une fenêtre, sur l'ordre d'un curé qui ne comprenait pas la religieuse poésie qui réside sous de sombres arceaux; peu d'années après, la révolution fit abattre les clés armoriées de la voûte, et avec elles tombèrent de gracieux ornements; il y a vingt ans, l'église, frappée de la foudre, perdit ses vitraux, dont il ne reste plus que d'insignifiants débris.

Les stalles méritent d'être remarquées pour leurs sculptures faciles et pleines d'une verve bouffonne. Ce sont des médaillons bizarres, de grotesques mascarons, dont l'ensemble forme une collection de grimaces dignes du joyeux conclave décrit par Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*.

Comme dans la plupart des édifices du moyen âge, on peut reconnaître que ce n'est pas toujours une inspiration simplement burlesque qui a conduit le ciseau de l'artiste. L'épigramme mordante et l'idée philosophique apparaissent parfois au milieu de ces fantasques créations. Ici, c'est un grotesque, à l'expression stupide, et affublé d'un capuchon au travers duquel percent des oreilles d'âne; là, c'est un ange tenant un écusson, mais en face de cet emblême de grandeur,

ricane une tête de mort, qui rappelle, d'une manière saisissante, une définitive et incontestable égalité.

On distingue encore au milieu du bourg de Saint-Geoire de vastes bâtiments disposés en fer à cheval et flanqués de tours. C'était un monastère de femmes qui prenait le titre d'abbaye royale de Saint-André, et qu'une ordonnance royale de 1730 réunit à l'abbaye de Notre-Dame des Colonnes de Vienne.

Anciennement, Saint-Geoire n'a pas produit d'illustrations; cependant, les historiens dauphinois citent deux de ses habitants, Pierre et Claude Pascal, qui tous les deux s'étaient voués au culte des lettres. Le premier a laissé des harangues, des épîtres latines, un discours au sénat de Venise, un éloge de Henri II et un commencement d'histoire de France. Le second a fait des vers français, et ses rondeaux, dit Guy-Allard, ont été trouvés admirables. Il est vraisemblable qu'aujourd'hui les poésies de Claude Pascal n'auraient pas le même succès.

Depuis la révolution, il est sorti de ce pays sept ou huit officiers généraux ou supérieurs, qui se sont associés à la gloire militaire de la république ou de l'empire.

A. M. L.

SAILLANS.

(Pl. 33.)

La vallée sinueuse dans laquelle la Drôme a creusé son lit offre, depuis Crest jusqu'à Die, peu de ces aspects pittoresques qui se produisent sous des formes si variées dans le paysage des montagnes, et dont le spectacle émeut l'ame avec tant de puissance. Cependant la nature n'y est pas sans charmes, et là où la vallée s'élargit, elle se pare des richesses d'une joyeuse végétation, dont la fécondité est ravivée sans cesse par la fraîcheur des eaux. Sur les deux rives de la Drôme s'élèvent des montagnes de hauteur inégale et de forme bien distincte : à gauche, leurs flancs se développent en étages couverts graduellement de moissons, de vergers et de forêts, tandis que leurs cimes, composées de roches vives et verticales, se dressent en découpures fantastiquement dessinées; à droite, au contraire, leur

gisement est uniforme et raide; leur croupe, déchirée par les pluies de l'hiver et brûlée par les ardeurs de l'été, est infertile et sans vie, et les immenses débris calcaires que la décomposition lente des siècles amoncèle incessamment à leur surface les fait apparaître au loin comme des ruines gigantesques. Qu'une lumière vaporeuse, en se jouant dans les anfractuosités des roches, éclaire successivement en saillie les plans de l'horizon, alors les accidents de la perspective se détachent comme les apparitions d'une décoration mouvante, et la scène s'embellit de tous les prestiges qui, dans le spectacle de la nature, se multiplient avec une inépuisable fécondité. Mais à mesure qu'en s'éloignant de Crest on remonte le cours de la Drôme, la vallée se rétrécit, les montagnes perdent leur verte parure, deviennent arides et chauves, et se revêtent de ces teintes grises qui annoncent que le roc nu est à la surface.

Là où la végétation, abandonnant les rives escarpées de la Drôme, se réfugie au fond du bassin, apparaît le petit bourg de Saillans. Assis au pied du versant méridional des roches qui courent à la droite de la rivière, il est dominé par elles, tandis que devant lui s'élancent verticalement dans les airs les pitons de la montagne de Roche-Courbe, dont les vastes crènelures semblent appartenir aux monuments cyclopéens bâtis par la main des géants (1). Privé de la fraîcheur des vents du nord par les parois de rochers qui l'environnent, Saillans serait exposé pendant l'été à des chaleurs intolérables, si un courant d'air périodique, appelé dans le pays le *solore*, et qui s'échappe des gorges de la vallée de la Drôme, ne venait tempérer l'ardeur étouffante de sa position topographique (2).

Les antiquaires ont donné libre carrière à leurs conjectures, sur l'origine de Saillans, et il est presque inutile de dire que la découverte de la vérité n'a pas été le résultat de leurs recherches, malgré leur bon vouloir d'être infaillibles. Quelques-uns d'entre eux ont pensé que Saillans avait été le *Solonium* de Tite-Live, que le préteur Pontinus assiégea en l'an 694 de Rome, pendant la guerre des Allobroges ; et croirait-on que leur principal argument repose sur l'affinité terminologique de *Solonium* et de Saillans. Ils n'ont pas songé, il est vrai, que *Solo-*

(1) Chorier parle aussi de la grotte de la Baume-Nibaud, que la montagne de Roche-Courbe recèle dans ses flancs. Il nous apprend que cette grotte a été décrite par un auteur contemporain et originaire de la vallée de la Drôme, dans un poème des *Amours de Pyrandre et de Cloris*. Il serait intéressant, pour l'histoire littéraire de notre pays, de rechercher cette rarissime production, et je recommande sa découverte aux bibliographes. (Chorier, *Histoire du Dauphiné*, in-fol., tome I, page 42.)

(2) Chorier, *loco citato*, page 44. — *Statistique minéralogique du département de la Drôme*, par M. Gras, page 274.

nium était une cité des Allobroges, assise sur les bords de l'Isère, tandis que Saillans appartenait au territoire des Voconces; mais l'amour du commentaire ne s'arrête pas à ces obstacles vulgaires, et là où l'histoire reste muette, il se livre aux divinations. Le vieux Chorier, qui a semé tant d'erreurs dans ses écrits, et surtout dans ses recherches archéologiques, s'étant avisé, pour la plus grande illustration de Saillans, de le transformer en *Solonium*, tous les compilateurs qui, après lui, se sont livrés aux mêmes investigations, ont reproduit servilement ses erreurs. Une critique saine, et surtout l'étude des textes étaient la plus sûre voie pour découvrir la vérité (1).

Un second système beaucoup plus rationnel donne à Saillans l'emplacement de la *mutation* désignée dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, sous le nom de *Darentiaca;* et, à vrai dire, il serait difficile de ne pas l'admettre, lorsque l'on remarque que l'ancienne voie romaine des Alpes, ouverte dans la vallée de la Drôme, et dont quelques vestiges apparaissent encore, était tracée là où Saillans s'élève aujourd'hui, et surtout que la distance de *Darentiaca* à Die, exprimée dans l'*Itinéraire*, se trouve identiquement reproduite sur une colonne *milliaire* découverte à Saillans (2).

Ainsi, l'origine de Saillans remonte à la période romaine; mais c'est là un privilége qui augmente peu son illustration, car les vestiges de son existence passée sont bien rares. Cependant, les ravages du temps ont laissé venir jusqu'à nous

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome I, page 284. — *Mémoires sur Romans*, par Dochier; Valence, Montal, 1812, in-8°, page 21. — *Dissertation sur l'origine de Romans*, par Dochier, page 14. — *Essai historique sur le monastère et la ville de Romans*, par Dochier; Valence, Marc-Aurel, 1817, in-8°, page 77. M. Dochier repousse l'opinion des écrivains qui ont prétendu que Romans s'est élevé sur les ruines de *Solonium*, et il a raison; mais il se trompe lorsqu'il place cette dernière cité à Saillans. Au reste, il a copié Chorier sans examen. — *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, par Pilot, tome I, page 77; tome II, page 94. — L'opinion qui repousse la confusion de *Solonium* et de Saillans s'appuie sur les textes et les éclaircissements de *Dion Cassius*, lib. III. — *Titi-Livii*, epist. 103. — *Histoire du Languedoc*, par D. Vic et D. Vaisette, 5 vol. in-fol., tome I, page 83. — *Histoire de la Gaule narbonnaise*, par Mandajors; Paris, Dupuis, 1733, in-12, pages 179, 449. — *Mémoires sur les antiquités du département de la Drôme*, par Chalieu; Valence, Marc-Aurel, in-4°, page 84. — *Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix; Valence, Borel, 1835, in-4°, page 36.

(2) *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, dans l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier; Bruxelles, 1736, 2 vol. in-4°. — Delacroix, *Statistique du département de la Drôme*, pages 36, 603. — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*; Paris, 1760, in-4°, page 262. — Si d'Anville eût connu la colonne *milliaire* de Saillans, il n'eût pas avoué que la position de *Darentiaca* lui était inconnue.

deux monuments fort curieux. L'un est la colonne *milliaire* dont il vient d'être question, et qui est placée sous l'invocation des Césars Constantius et Maximianus; l'autre est une inscription votive et unique peut-être, consacrée à la mémoire du César Delmatius, neveu de Constantin (1).

Le voile le plus épais couvre les évènements dont Saillans a pu être le théâtre pendant le moyen âge. On le voit bien apparaître dans les guerres des évêques de Die et des comtes de Valentinois; mais l'histoire se borne à nous apprendre que ces deux puissances rivales se l'arrachèrent tour à tour, et si les évêques consacrent son souvenir dans leurs chartes et leurs transactions, ce n'est que pour y stipuler les droits de leur église et leurs censes féodales (2).

Au XVIe siècle, même pénurie de révélations historiques. Pendant les guerres civiles, les bandes catholiques et protestantes qui déchiraient la contrée se disputèrent son occupation, comme elles firent de toutes les places du pays. Ainsi, en 1574, le capitaine Miribel plante la bannière de Calvin sur ses murs, tandis que, peu de jours après, de Gordes, gouverneur du Dauphiné, vient à son tour s'en emparer au nom du roi (3). Ces révolutions civiles étaient accompagnées de circonstances d'autant plus violentes, que l'hostilité des opinions politiques et

(1) La colonne *milliaire* sert de base à une croix adossée à l'un des angles de la place de la Daraise; elle porte cette inscription qui commence à devenir très-fruste :

PIENTISSIMIS
PRINCIPIBUS
C · VAL · CONSTAN
TIO · ET · C · VAL · MAX
SIMIANO PIO
BENISSIMIS CAES
ARIBUS
M · P · XVI·

La seconde inscription, sculptée sur une colonne et dont les caractères sont d'une forme grossière et dépravée, est conservée dans le jardin de M. Rey :

D · N ·
FL · DELMATIO
NOB
CAES·

(2) Columbi : *De rebus gestis episcoporum diensium;* Lugduni, Canier, 1652, in-4°, *passim.* — *Histoire de Dauphiné,* par Valbonnais; Genève, 1722, in-fol., tome I, page 251; tome II, page 90. — En 1299, l'abbé d'Aurillac, en Auvergne, cède à Guillaume de Roussillon, évêque de Valence et de Die, le prieuré de Saillans, qui dépendait de son abbaye. Il est énoncé dans cette transaction, que l'évêque se réserve la faculté de faire construire un château dans le territoire, mais hors de l'enceinte du prieuré. (Valbonnais, *loco citato;* Columbi, page 154.)

(3) Chorier, *Histoire de Dauphiné,* tome II, page 652.

religieuses, s'alliant à des inimitiés particulières et à des vengeances domestiques, contractait un caractère d'impitoyable férocité, dont on retrouve le témoignage dans les souvenirs contemporains :

« On m'a asseuré, » dit le pieux auteur d'un poème oublié, « que Saillans, » en Dyois, s'est veu empourpré du sang des catholiques meurtris de sang-froid » comme agneaux innocents dans une de ses églises, lorsqu'il fut surpris par » ces nouveaux réformés (1). »

Lorsque le règne réparateur de Henri IV eut assoupi le feu des discordes civiles, le Dauphiné vit le terme des guerres sanglantes qui l'avaient déchiré pendant si longues années; mais les opinions religieuses ne cessèrent pas d'être aussi ardentes : ne pouvant plus se servir de l'épée pour interprète, elles vidèrent désormais leurs querelles à coups de plume et de libelles. La polémique fut active dans le Diois, dont une grande partie de la population était composée de réformés; ses organes furent l'académie protestante de Die, les ministres du saint évangile, les jésuites et les curés des principales paroisses. Tous ces antagonistes déployèrent dans leurs discussions un luxe incroyable d'injures, de quolibets et d'invectives grossières, qui, sans doute, durent singulièrement favoriser la manifestation de la vérité ; leurs productions, aujourd'hui surannées, sont néanmoins assez curieuses à compulser, comme monuments des sottises de l'esprit humain. Gaspard Martin, ministre de Saillans, ne fut pas un des moins rudes joûteurs de cette lutte théologique. Ancien capucin, il se glorifiait ironiquement du titre de *capucin réformé*, et l'inscrivait en tête de ses ouvrages de controverse. Il publia successivement un énorme volume sur les motifs de sa conversion à l'église réformée, et sur les abus de la moinerie, et un pamphlet contre les jésuites de Die, sur les mariages contractés après le vœu du célibat monacal (2). Les jésuites, ses

(1) *Poème à l'honneur du sacré vœu de virginité et de continence, avec plusieurs remarques et advis pour le salut des ames et conversion des devoyés, par* Jacques Avond, *prestre de l'église de Dye et sacristain d'Aoste en Dyois. Ensemble, deux arrêts insérés à la fin d'icelles remarques, donnez, l'un au parlement de Paris, en la chambre de l'édict, et l'autre au parlement de Bretagne, par lesquels défenses sont faictes aux prestres et moines apostats de se marier, sous les peines y apportées.* Grenoble, Pierre Fremon, 1650, in-4°, onze pages signées et cent une pages, page 32.

(2) *Le Capucin réformé, déclarant au long les causes de sa conversion à l'église réformée, et découvrant les grandes erreurs de l'église romaine et de la moinerie*, par Gaspard Martin. Genève, 1618, in-8° de 700 pages. — *Apologie en faveur des mariages contractés après le vœu du célibat monacal, contre les calomnies des jésuites résidants à Die*, par le capucin réformé. Die, Ezéchiel Benoit, 1624, in-8°, 72 pages. — Je dois la communication de ce document bibliographique au docteur Denis Long, de Die, dont l'obligeance égale le savoir.

adversaires, lui répondirent en lui prodiguant les mêmes aménités littéraires; mais le temps a fait justice de toutes ces insultes adressées à la raison et au bon goût, en les plongeant dans un éternel oubli.

Ici s'éteignent les souvenirs qui constituent le patrimoine des traditions de la petite ville de Saillans, et le silence de l'histoire est désormais son partage. La destinée de ses habitants passe inaperçue, parce qu'elle a cessé d'être bruyante et passionnée comme celle de leurs pères; mais, plus heureuse, elle s'écoule sans bruit, au sein de l'uniformité du bonheur domestique.

OLLIVIER (Jules).

GAP.

(Pl. 31.)

Si, revenant par une belle soirée de septembre de l'un de ces voyages *pittoresques* que chacun fait aujourd'hui, vous arrivez dans les Hautes-Alpes par la route de la Provence, arrêtez-vous quelques instants avant de parvenir dans le chef-lieu du département, et admirez le beau paysage qui se déploie devant vous en forme de majestueux hémicycle. — A vos pieds, c'est une modeste et jolie vallée, richement ombragée par une forêt de gigantesques noyers; à l'entour s'élèvent des coteaux verts encore, et que la culture envahit; çà et là sont assis sur les gradins du vaste amphithéâtre, comme des spectateurs immobiles, des villages, des hameaux, de riantes maisons de campagne, et au-dessus de toutes, l'ancien château des évêques, embelli, par le propriétaire actuel, avec tant de grandeur et de goût; au loin, enfin, se dressent les pics orgueilleux de Ceüze, d'Aurouze, de Charance, de Roane, de Faudon, et tout au fond Chaillol-le-Vieil, ce géant aux glaces éternelles, qui les domine tous. — Les premières neiges de l'automne ont paré d'une éclatante couronne les sommités de ces montagnes; le soleil couchant les dore de ses derniers rayons; elles sont comme le resplendissant encadrement de l'immense tableau.

Vous vous trouvez à l'extrémité d'une belle avenue de peupliers d'Italie, qui vous prêtera son ombrage et sa fraîcheur jusqu'aux portes de la ville. — A mesure

que vous avancez, le paysage change d'aspect. Les hautes montagnes s'éloignent, les coteaux se dessinent et s'élèvent, les vallons se présentent dans diverses directions; de minces filets d'eau courent dans de grands lits, dont la plupart même sont à sec; à votre droite, ce monticule, dont quelques bouquets de chênes rabougris dissimulent mal la nudité, c'est Saint-Main; et à votre gauche, cet autre, dont les vignes déjà jaunies par l'automne ne cachent qu'imparfaitement le sol noir et triste, c'est Puy-More, célèbre par la forteresse des Sarrasins; devant vous, c'est Gap. C'est Gap..... et votre enchantement a cessé. — Les rues sont étroites et tortueuses, les maisons irrégulières; les édifices publics n'offrent rien de remarquable.

Les auteurs d'annuaires et de statistique sont pourtant dans l'habitude de parler d'une lourde cathédrale, d'un élégant hôtel-de-ville, d'un vaste corps de caserne, d'un riant hôpital, d'un palais de justice auquel aucune épithète ne convient, d'une salle de spectacle à laquelle toutes conviendraient. Il ne nous est guères permis d'ajouter à cette nomenclature, déjà trop ambitieuse, cette porte du moyen âge, que l'artiste a mise à l'effet dans sa vue de Gap; ce n'est plus qu'une vieille et lourde masure, plus d'une fois menacée de démolition par une administration municipale progressive. Si on la conserve, c'est sans doute qu'elle défend les maisons qui l'avoisinent contre l'impétuosité des vents du nord, et peut-être plus encore par ce respect involontaire qui s'attache à tout ce qui est ancien. — Il faut mentionner un nouvel hôtel de préfecture qui devrait occuper ici une vaste place, si elle était proportionnée à celle qu'il occupe dans les budgets départementaux. — Bientôt, sans doute, l'étranger pourra admirer, dans l'une des salles de cet hôtel, le seul monument dont la ville de Gap ait le droit de s'enorgueillir, le mausolée de Lesdiguières. La statue du connétable est d'une vérité et d'un fini remarquables; il est couvert de son armure, couché sur le sarcophage. Il a la tête appuyée sur l'une de ses mains, dans l'attitude d'un homme qui médite. Ses traits ont une ressemblance assez marquée avec ceux de Henri IV. — Le sarcophage est en marbre noir; la statue et les bas-reliefs sont en albâtre. Ce beau monument est attribué à Jacob Richer, que Lesdiguières tint, dit-on, enfermé jusqu'à ce qu'il eût mis la dernière main à cet ouvrage, qui devait transmettre à la postérité et le nom du sculpteur et les traits de l'illustre guerrier. — On conserve les gantelets, la lance et le casque du connétable; on remarque sur ce dernier l'empreinte d'une balle. Le monument fut apporté de Lesdiguières à Gap en 1798, par les soins de l'administration centrale. Il est aujourd'hui déposé dans une chapelle de la cathédrale, exposé à plus d'un outrage. Tous les amis des arts doivent désirer le voir au plus tôt transféré dans un lieu plus convenable et où il soit entouré du respect dont il est digne.

Gap est une ville fort ancienne; nous savons peu de chose de son origine. — Annibal, dont le passage à travers les Alpes a donné lieu à tant de controverses qui laissent le champ libre aux controverses à venir, Annibal a, dit-on, campé sous ses murailles. — Si on nous oppose Polybe, nous montrons Tite-Live; à M. de Luc, nous répondons avec le président de Thou, qui, guidé par les habitants de Freicynières, a vu le chemin encore intact du général carthaginois (1). A la suite de ces autorités, nous citons celle de M. de Fortia, celle de M. Dongois d'Embrun, qui a approfondi la question dans un mémoire encore inédit, et qui, à l'exemple de son héros, est parvenu à fondre avec du vinaigre le plus dur rocher des Alpes. — A cette époque, c'est-à-dire environ trois cents ans avant l'ère chrétienne, Gap était sans doute la capitale des Tricoriens. — Elle figure avec la qualité de *mansio* (lieu de gîte, étape militaire) dans la table de Peutinger et dans les itinéraires. — Elle fut comptée au nombre des cent quinze cités de la Gaule, lorsque cette vaste contrée fut divisée en dix-sept provinces.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine et le sens du nom de *Vapincum* que les Romains donnaient à la ville de Gap. — Un savant du XVIIe siècle, Reymond Juvenis (2), s'est livré à de profondes recherches sur l'étymologie de ce mot. Il le fait dériver du celtique *vap*, qui signifie un abyme, un fond, une vallée grasse (*val pinguis*). Il soutient qu'un docte médecin gapençais s'est étrangement fourvoyé, en prétendant que Gap n'est autre que la grande Cæsarée, parce que l'on trouve au quartier de Saint-Main une ferme appelée *Cappadoce*. — D'autres veulent voir dans les mots celtiques *wapin-cain* (armes belles), l'origine de *Vapincum*, et en concluent que les *Vapincenses* se faisaient remarquer par la beauté de leurs armes.

La ville de Gap a été successivement, comme quelques autres villes du Dauphiné et de la Provence, allobroge, romaine, burgonde, franke, provençale, dauphinoise, et enfin française, lorsque la donation de Humbert II (1349) a réuni la province du Dauphiné au royaume de France. L'histoire de Gap est liée à celle de ses évêques, et ce n'est pas sans un vif intérêt et sans recueillir d'utiles enseignements, que l'on suit les Gapençais dans la constante et courageuse résistance qu'ils opposèrent pendant plusieurs siècles aux efforts envahissants de la puissance épiscopale. Les évêques et les princes qui prétendaient des droits de suzeraineté sur Gap pouvaient bien, tantôt se réunir, tantôt se combattre, suivant que l'ennemi commun était menaçant ou vaincu; des traités pouvaient bien intervenir entre eux, dans lesquels ils se partageaient en maîtres absolus tous les droits de souve-

(1) *Histoire du président de Thou*, tom. 2, page 229.

(2) *Histoire du Dauphiné*, manuscrit de la bibliothèque de Grenoble, page 93 et suiv.

raineté, de justice et de seigneurie ; mais la communauté ne se laissa jamais volontairement dépouiller de ses franchises et de ses libertés; et si quelquefois elle se soumit, ce ne fut qu'à la force. Aussi ne laissa-t-elle jamais échapper l'occasion de protester contre les empiètements, fruits de la guerre, ou des traités dans lesquels, à son insu et hors de sa présence, on trafiquait de droits qui n'appartenaient légitimement qu'à elle. Th. M.

(*La fin au vol. suivant.*)

BAUME-DE-TRANSY.

(Pl. 22.)

La fondation de ce bourg remonte à ces temps d'anarchie qui suivirent la chute du second royaume de Bourgogne. Alors chaque petit seigneur, soit dans l'intérêt de sa propre conservation, soit aussi pour obtenir un pouvoir qu'un seigneur plus puissant devait bientôt lui enlever, traînait à sa suite ses vassaux, les forçait à construire, par le moyen des corvées, ces châteaux dont les ruines nous étonnent encore, et les enfermait par des fortifications sur des rochers inabordables. C'est de là que, semblables à un torrent dévastateur, ils descendaient sur les plaines de leurs voisins et y portaient la désolation. Telle est l'histoire de la plupart des bourgs et villages du Dauphiné.

De tous les seigneurs qui se sont succédé dans le château de Baume-de-Transy, le seul qui ait laissé quelques souvenirs un peu remarquables est Jean de Poitiers, qui est qualifié dans un acte de 1519, de chevalier, seigneur de Saint-Vallier, vicomte d'Etoile, baron de la Vache, de Serignan, seigneur de Baume, etc., etc. Ce fut lui qui se trouva avec François Ier à la reprise du duché de Milan, en qualité de chef et capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi. Dans cette entreprise, *il se porta vertueusement*, dit un historien du temps, *et fit ce que bon capitaine et chef de bandes hardy devait faire.*

Plus tard, ayant favorisé la fuite du connétable Charles de Bourbon, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Mais la belle Diane de Poitiers, sa fille, obtint sa

grâce; ce qui n'empêcha pas que la frayeur qu'il eut de cette condamnation lui donna une fièvre dont il mourut; d'où le proverbe long-temps populaire pour désigner un poltron : *Il a la fièvre de Saint-Vallier.*

Avant de mourir, Jean de Poitiers avait fait son testament « en la chambre » haulte de son chasteau de Pisançon du costé de l'Isère. » Il y ratifiait la constitution de douaire faite à sa troisième épouse Françoise de Polignac, des places, terres et seigneuries de Baume-de-Transy, de Privas et de Florac en Gévaudan; il désignait Guillaume de Poitiers son fils pour son héritier; en cas de mort, il lui substituait les fils légitimes de celui-ci, et, à leur défaut, Diane de Poitiers, sa très-chère et amée fille.

Guillaume n'eut point d'héritiers, et en 1550 Diane s'intitulait duchesse de Valentinois et dame de Baume-de-Transy. Malheureusement pour ce bourg, le château d'Anet accaparait toutes les faveurs de la belle duchesse; cependant, elle obtint pour lui l'établissement de deux foires. Dans la supplique qu'elle présenta à ce sujet à Henri II, il est dit que « ledit lieu est situé en bon et fertil païs, à » l'entour duquel croissent et abondent plusieurs commoditez de biens, y passans » et repassans plusieurs marchans et marchandises, pour la décoration et aug- » mentation duquel lieu, profit et utilité, tant des habitans que de la chose pu- » blique et païs d'environ serait très requis et nécessaire y avoir deux foires. »

Ce fut tout ce que Baume-de-Transy retira du noble patronage de la duchesse, qui, dans son testament fait à Limours en 1564, ordonna de lui donner la sépulture dans son château d'Anet, où elle faisait construire une église; et en cas qu'elle vînt à décéder à Paris, elle voulait « que son corps fût porté à l'église des filles repenties, pour lui estre dit un service des trespassés. »

Baume est un nom assez commun en Dauphiné; il signifie toujours des rochers à pic ou percés par des grottes profondes. *Balma*, en italien, a conservé cette même signification. Le mot de Transy ou plutôt de Transit, ainsi qu'on le trouve écrit dans tous les vieux titres, avait pour but d'indiquer la route ou le passage qui se dirigeait de Baume sur Valréas. Baume est assis sur les bords du Lez, l'ancien Lectoce des Romains. Cette petite rivière, qui sort de la chaîne des montagnes de *Deo-Gratia*, et plus particulièrement de la Lance au-dessus de Vesc, passe sur les territoires de Teyssières, Montjoux, Béconne et la roche Saint-Secret, entre Taulignan, Montbrison et Valréas, au milieu de Grignan et de Grillon; passe ensuite à Colonzelle, traverse la commune de Chamaret, le territoire de Montségur, vient baigner le village de Baume-de-Transy, où on a jeté un pont étroit et d'un difficile accès, et va enfin se perdre dans le Rhône au-dessous de Montdragon.

Baume avec ses vieux remparts, ses deux portes, les ruines de son ancien

château encadrées dans une campagne fertile et riante, au milieu des oliviers, des mûriers et de toute espèce d'arbres à fruits qui croissent avec une richesse de végétation peu commune, Baume offre un paysage pittoresque de la plus grande beauté. C'est déjà le midi avec ses teintes chaudes et vigoureuses. Le caractère emporté, fougueux et railleur des habitants leur a fait donner par quelques chroniqueurs l'épithète de *burlatores*, ou bouffons du midi. C'est là en effet que commence cette ligne si tranchée qui sépare le nord du midi de la France.

MARTIN, *recteur de Clansayes.*

PONT-DE-BEAUVOISIN.

(Pl. 32.)

SERTORIUS, proscrit par Sylla, s'était retiré en Espagne. A ses cris de liberté les peuples se soulèvent, il se met à leur tête, et une lutte terrible s'engage avec les troupes romaines. Déjà le consul Manilius avait été vaincu, et Métellus lui-même résistait à peine au mouvement général qui ébranlait toute la péninsule.

Sur ces entrefaites, Sylla meurt, et les Allobroges, chez qui la nouvelle de la révolte d'Espagne avait fait germer des idées d'indépendance, se lèvent aussi et courent aux armes. Lepidus, que le sénat envoyait pour les gouverner, encourage leur insurrection et fait cause commune avec eux.

Dans cette position critique, la république jeta les yeux sur Pompée. Celui-ci, pour aller en Espagne, ne suivit pas la route tracée dans les Alpes par Annibal; les Allobroges étaient disposés à lui disputer le passage, et il ne voulait rien donner au hasard d'une première bataille. Il chercha, en s'avançant jusqu'aux sources du Pô et du Rhône, un chemin inconnu jusqu'alors aux armées romaines, et pénétra dans l'Allobrogie par Labisco, aujourd'hui le Pont-de-Beauvoisin.

Cette route devint par la suite une de celles par où les Romains arrivaient dans les Gaules en traversant d'abord les Alpes cottiennes, ensuite les Alpes grecques ou pennines. Il y avait trois cent huit mille pas de Milan à Vienne, en passant par Novarre, Verceil, Ivrée, le val d'Aoste, la Tarentaise, le Pont-de-Beauvoisin, Bourgoin et Vienne.

Cette petite ville, ou plutôt ce bourg, situé sur le Guier, qui le divise en deux parties, au milieu de campagnes d'une fertilité admirable, au pied de hautes montagnes aujourd'hui percées par le passage des Echelles, mais qui alors devaient presque être inabordables, et tout près d'un grand fleuve, devait séduire les Romains; aussi l'occupèrent-ils long-temps et y ont-ils laissé des marques certaines de leur séjour. Partout et jusque vers Morestel, le long des bords du Rhône, on découvre des restes d'anciennes constructions, des tuiles romaines, des urnes, des mosaïques et des médailles.

Puis, lorsque la puissance de Rome s'écroula, Labisco, en donnant passage aux hordes sauvages du nord, dut voir de terribles révolutions. Dans cette grande conflagration des peuples, cette petite ville disparaît à nos regards, et si plus tard nous la retrouvons, ce n'est plus que dans les actes épars des seigneurs féodaux. Les uns achètent ou vendent le Pont-de-Beauvoisin, les terres environnantes et les hommes qui n'en étaient que l'accessoire; d'autres concèdent aux habitants le droit de ne les suivre à la guerre que jusqu'en tel lieu, ou la faculté de pêcher dans le Guier, à certains jours de la semaine, moyennant certaines redevances.

En 1335, les comtes de Savoie étaient alors les seuls possesseurs du Pont-de-Beauvoisin. A cette époque, Louis de Rivoire, chevalier, devenait acquéreur de la mistralie de ce bourg et de dix livres de rente. Le 12 juillet 1336, Amédée, dans un beau mouvement de générosité, affranchissait les habitants de quelques droits seigneuriaux consistant en cens, lods, fiefs, tailles, eaux, fours, moulins et offices municipaux. Il est vrai que ces mêmes habitants, par reconnaissance sans doute, s'obligeaient à lui payer une somme d'argent assez considérable pour le temps. Ces espèces de transactions *de seigneur à vilain* devenaient les chartes des communes, c'étaient leurs libertés et priviléges.

Mais déjà de sérieux démêlés s'étaient élevés entre les dauphins de Viennois et les comtes de Savoie; leurs possessions étaient voisines, et souvent enclavées les unes dans les autres; de plus, la construction, la réparation ou le péage du pont jeté sur le Guier étaient communs; c'étaient là des motifs plus que suffisants pour entraîner de sanglants combats, que l'égalité des forces semblait devoir rendre éternels. Et si, en recherchant l'étymologie du nom de Pont-de-Beauvoisin, nous ne redoutions de tomber dans l'absurde, ce qui arrive presque toujours en cette vague science, nous dirions que *Pons Bellovicinus* signifiait *pont voisin de la guerre*, et non pas Pont-de-Beauvoisin, qu'une traduction vicieuse a consacré.

Lors de la cession du Dauphiné à la France, en 1348, le Pont-de-Beauvoisin continua d'être un sujet de discorde entre les nouveaux Dauphins et les comtes de Savoie; plusieurs traités furent faits et rompus; un des derniers, à la date du 24 février 1376, entre le roi Charles V, le Dauphin d'un côté et le comte de Savoie

de l'autre, commença à donner aux Dauphins la propriété de la partie du Pont-de-Beauvoisin qui touchait le Dauphiné. Plus tard, le pont lui-même appartint en entier au roi, et les armoiries de France furent même placées du côté de Savoie.

Louis XII, après sa chevaleresque expédition d'Italie, ordonna en 1512, dans la crainte d'une invasion étrangère, de fortifier toutes les places frontières du Dauphiné, du côté de la Savoie et du Piémont. Le Pont-de-Beauvoisin fut de ce nombre.

Quatre ans après, François Ier méditait une nouvelle guerre sur cette terre qui, de tout temps, a eu le privilége de dévorer les meilleurs enfants de la France. A cette époque, la dévotion au Saint-Suaire qui était à Chambéry s'était répandue partout. Le roi fit vœu de l'aller visiter à pied. Il partit en effet de Crémieu, où il était, avec les principaux de sa cour, tous revêtus d'une aube de toile blanche. Il alla d'abord révérer la Vierge dans une chapelle qui lui est dédiée en la grotte de la Balme; après, il vint à la Tour-du-Pin, s'arrêta au Pont-de-Beauvoisin, d'où il se dirigea sur Chambéry.

Lorsque Henri III, fuyant en 1574 le trône de Pologne, et échappant par la ruse aux sujets qui l'avaient choisi et qui employaient même la force pour le retenir, revenait en France régner sur un peuple divisé en deux factions toutes deux ennemies du pouvoir royal, il s'arrêta aussi au Pont-de-Beauvoisin.

Un peu plus tard, Lesdiguières parcourait en vainqueur le Dauphiné; les Savoyards, dans la crainte d'être assiégés par lui, ruinèrent la partie du pont qui leur appartenait.

D'abord propriété des comtes de Savoie, ce bourg appartint ensuite aux Dauphins; lorsqu'il fit partie intégrante du royaume de France, il fut placé au mandement de Belley, dans le bailliage et l'élection de Vienne; à une époque rapprochée, la partie du côté de Savoie est devenue chef-lieu d'un canton du département du Mont-Blanc; aujourd'hui, le Guier est redevenu la limite des états de France et de Savoie. Ainsi, le Pont-de-Beauvoisin, placé sur l'extrême frontière et sur la route d'Italie, a vu et subi, plus qu'aucune autre ville, toutes les vicissitudes des nations auxquelles il a été attaché : tantôt donnant passage à des armées triomphantes qui allaient ébranler jusqu'en ses fondements la ville éternelle, tantôt aussi donnant refuge à ces mêmes armées, détruites, ruinées, décimées par les combats, la faim, les fatigues et les trahisons, aujourd'hui paisible village, ses habitants ne sont plus arrachés aux douceurs du foyer domestique que par les rares coups de fusil de la douane et de la contrebande.

J. Marigny.

CHATEAU DE LA SONE.

(Pl. 18.)

Ce château, connu de nos jours par sa belle filature et son moulinage de soies, un des plus riches et des premiers établissements de ce genre qu'on ait formés en France, est situé sur la pointe d'une roche qui domine l'Isère, près de l'endroit où l'on a jeté depuis peu d'années un pont suspendu en fils de fer. Déjà debout sous nos Dauphins, ce château servait à défendre le passage de la rivière, qu'on traversait sur un pont en pierres. Sa position, sa proximité du Royannais le rendaient un point important; il aurait pu devenir aussi, entre les mains d'un chef habile, une place assez forte, pendant nos guerres de religion, si Gordes, dont la sage prudence prévint souvent de grands maux, n'eût tenu à ce qu'il fût démoli dès le commencement des troubles. Des Adrets et Montbrun n'auraient pas manqué de s'en emparer, ni Lesdiguières non plus, lui qui se posta au milieu de ses ruines pour protéger la retraite des insurgés après la perte de Moirans, et pour harceler en même temps l'armée victorieuse qui venait d'emporter d'assaut cette malheureuse petite ville (1580). En représailles, il rançonna le bourg voisin, dévasta la campagne, et, lorsqu'il se retira, acheva de détruire ce qui restait des anciennes fortifications. On n'y voit plus, du châtel d'autrefois, que des vestiges de remparts et quelques guérites en partie abattues, qu'on a su faire servir au nouvel édifice.

Ce château primitif, ouvrage féodal, n'est pas le monument le plus ancien du pays. Nos annales font mention, dès l'an 934, d'une église de la Sône qu'avaient usurpée les rois de Bourgogne, que possédèrent des seigneurs particuliers, et qu'un certain Boson rendit cette année à l'évêque de Valence qui la réclamait.

Plus tard, c'est-à-dire quatre siècles après, par un acte du 1er novembre 1323, Henri, régent du Dauphiné, céda, au nom du dauphin Guigues VIII, au prieur de la Sône, l'hôpital et une chapelle dédiée à la sainte Vierge qui y existaient, sous la condition qu'il ferait rebâtir, dans le délai de dix ans, le pont qui tombait en ruines; qu'il serait chargé de son entretien, et que lui et ses successeurs paieraient au Dauphin une redevance annuelle de 50 liv. Cette somme devait être employée, suivant les termes du même acte, à construire de nouveaux ponts ou à

remettre en état ceux qui auraient besoin d'urgentes réparations. Le prieur s'engagea en outre et se soumit formellement, soit à alberger les pauvres voyageurs, soit à faire soigner les malades des deux sexes, ainsi qu'on l'avait toujours pratiqué dans cette maison hospitalière.

Tels sont le peu de souvenirs que l'histoire nous a conservés sur le bourg et sur le château de la Sône, jusqu'au commencement du dernier siècle, époque où remonte le moulinage de soies qu'établit en ce lieu un industriel actif dont nous rappelons le nom à nos concitoyens. François Jubié, né à Saint-Jean-de-Bournay en Dauphiné, marchand fabricant d'étoffes d'or et d'argent fixé à Lyon, attiré dans sa province natale par les nombreux avantages qu'y présentaient l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers, forma d'abord un tirage de soies à la piémontaise, à Chatte, près de Saint-Marcellin, en 1702. Secondé par le ministère qui commençait à favoriser cette nouvelle branche d'industrie, Jubié conçut bientôt le projet d'une manufacture en grand qu'il résolut d'établir à la Sône. Il en obtint l'autorisation du gouvernement en 1705, ainsi que la concession du terrain nécessaire à son entreprise; il fit venir d'habiles ouvriers du Piémont, et la même année s'éleva cette manufacture devenue le modèle de toutes celles de ce genre qu'on créa depuis en France.

A l'établissement de la Sône se rattache, à une époque plus rapprochée de nous, un nom célèbre dans les fastes des progrès de l'esprit humain, celui de *Vocanson* (1), de ce génie supérieur à qui le Dauphiné se glorifiera long-temps d'avoir donné le jour. Vocanson, nommé inspecteur général des machines en France, s'occupa d'une manière spéciale du mode de préparer la soie. Il se rendit dans cette vue à la Sône en 1771, pour y étudier de plus près et avec plus de soin le mécanisme qu'il voulait perfectionner. C'est là qu'il inventa cette ingénieuse machine à laquelle le peuple a donné son nom, encore employée à la Sône, et qui est la principale dotation qu'il ait laissée au Dauphiné.

J. J. A. Pilot.

(1) Le nom de Vocanson a été jusqu'ici mal écrit; l'on a également peu connu ce grand homme, lorsqu'on a cru devoir le faire sortir d'une famille de haut parage, comme si sa célébrité, devenue aujourd'hui populaire, avait eu besoin d'être rehaussée par un vain éclat de naissance. Serait-il à croire qu'afin de s'entourer d'un prétendu relief, Vocanson se soit plu à s'exclure en quelque sorte de sa famille, en cherchant à défigurer son nom patronimique, petitesse d'esprit que nous n'aimons point à lui supposer. Quoi qu'il en soit, Vocanson doit toute sa réputation à lui-même. C'est afin de rectifier cette double erreur commise dans nos biographies et répétée de livre en livre, que nous avons jugé à propos de donner une copie de son acte de naissance ou de baptême, tel qu'on le lit dans les archives de la mairie de Grenoble: « *Le* 25 *février* 1709, *j'ai baptisé Jacques, né d'hier, fils de sieur Jacques Vocanson,*

CHORGES.

(Pl. 35 et 47.)

S'IL est peu de peuples dont l'origine, inventée à plaisir ou du moins obscurcie par une vanité nationale, ne se perde dans la nuit des temps, il est peu de villes aussi qui, reportant leurs souvenirs au-delà d'une série de plusieurs siècles, ne se plaisent à éloigner encore l'histoire de leur berceau, pour mieux l'envelopper d'un voile mystérieux. Chorges est de ce nombre. Il ne lui suffit point de faire remonter son existence à l'époque où les Romains s'établirent dans les Gaules; de rappeler ses titres primitifs de colonie et de *municipium*, son sénat de décurions, ses duumvirs et son temple de Diane, aujourd'hui son église; ce lieu, qualifié de *cité* dans les inscriptions, dévasté par les barbares, ravagé pendant nos guerres de religion, et qui n'est plus qu'un bourg de l'arrondissement d'Embrun d'une population de 2,000 ames, aspire à une plus haute antiquité.

Son seul nom latin de *Catorigomagus* (1), que lui donne la table de Peutinger,

» *marchand gantier, et de demoiselle Dorothée Lacroix, mariés; étant parrain sieur Léonard* » *Pouchot, marchand gantier; marraine demoiselle Marie Chagnier, femme de sieur François* » *Beissière, libraire. Le père a signé en présence des soussignés :* VOCANSON, POUCHOT, Marie » CHAGNIER, VOCANSON, BAISSIÈRE, J. VOCANSON, BUISSON, *archiprêtre.* » Le nom du père de Vocanson est orthographié de la même manière, au bas d'une délibération du corps des marchands gantiers de Grenoble, du 21 mai 1727, approuvée par vingt maîtres gantiers.

Grenoble vient de donner le nom de Vocanson à l'une de ses rues; nous eussions désiré que ce fût à celle où il reçut le jour. Une telle idée aurait été plus heureuse; elle aurait ajouté quelque chose de plus à un simple souvenir national. M. Berriat, maire de notre ville, remédiera à cette espèce d'oubli. Son dessein qu'il nous a communiqué, de faire placer des tablettes en marbre au-devant des maisons où sont nés nos hommes illustres, sera approuvé par la population entière. Vocanson aura aussi son éloge; il aura sa part à cette reconnaissance publique. Nous indiquons dans ce but la maison où il est né : c'est la maison de la rue Chenoise portant aujourd'hui le n° 22.

(1) C'est-à-dire capitale des Caturiges. L'*Itinéraire d'Antonin*, antérieur à cette table, l'appelle *Caturicæ*, nom qui s'est conservé dans les actes et dans les titres du moyen âge, où l'on lit indifféremment *Caturicæ* et *Caturigæ*. Ptolémée semble indiquer Embrun pour capitale des

lui a valu, auprès de quelques antiquaires peu érudits, d'être fondé par le prétendu roi celte Magus, plus de quinze cents ans avant notre ère. D'autres en font une colonie grecque, attribuée à des Hellènes fixés en Italie, et qui, forcés de quitter leurs foyers envahis par les Gaulois, seraient venus, par la plus étrange fatalité, chercher un asile dans les Alpes, au milieu même de leurs déprédateurs. D'autres enfin pensent que Chorges est l'ouvrage d'une troupe de proscrits ou de criminels exilés, ce qui, dans tous les cas, ne ferait pas le plus d'honneur au pays, si l'exemple de Rome, peuplée par des gens sans aveu et ramassés au hasard, ne lui servait de garantie (1). Mais pourquoi s'occuper de pareilles fictions? Chorges n'est point une ville imaginaire : on trouve son territoire habité par les Caturiges, dès l'arrivée des Romains dans les Gaules, et ces Caturiges sont un peuple historique.

Les Caturiges, réunis aux Centrons et aux Garocelles, peuplades voisines, s'étant saisis des hauteurs et des passages des montagnes, tentèrent de s'opposer à la marche de Jules-César, qui se rendait dans les Gaules à la tête de cinq légions, cinquante-huit ans avant l'ère chrétienne (2). Quoique débusqués et repoussés alors dans plusieurs combats, ils entrèrent plus tard dans la grande ligue des tribus alpines, lorsque, toutes coalisées, elles ne craignirent point de s'insurger contre la puissance d'Auguste. On sait quelle issue eut pour elles cette guerre nationale : elles furent défaites, réduites de nouveau sous l'obéissance romaine, et subjuguées pour toujours. Leur ligue se composait de quarante-cinq petits peuples dont l'inscription du trophée des Alpes nous a conservé les noms; celui des Caturiges se trouve le vingt-huitième (3).

Ce nom est également inscrit sur l'arc de triomphe de Suze, où sont mentionnées

Caturiges ; il est possible que le chef-lieu de ce peuple fût Embrun du temps de ce géographe, et depuis Chorges, ou plutôt que Chorges l'ait été primitivement, et que la table de Peutinger ne rappelle ici qu'un ancien souvenir.

(1) On comprend que ces divers récits ne sont fondés que sur la simple interprétation d'un nom propre. *Magus*, au dire du moine Jean de Viterbe, aurait fondé plusieurs villes de son nom : le mot *Catoriges* offre deux racines de la langue grecque, *kat'oros*, sur la montagne, ou habitants des montagnes, et le même mot voudrait signifier, suivant des partisans d'étymologies celtiques, brûlé par le bourreau (*kat* bourreau, *urig* brûlé). Voilà l'explication naturelle de Chorges bâti par Magus, par des Grecs et par des gens proscrits. Il y en a aussi qui voient dans *Caturiges* une autre signification supposée celtique, quoique différente de la précédente, *kat* combat, *rig* pour *rich*, riche, puissant, d'où ils concluent que ce peuple devait être redoutable dans le métier des armes.

(2) *De bello gal.*, lib. 1, cap. VI.

(3) Plin., lib. III.

quatorze peuplades sous la préfecture du roi Jules Cottius (1); comme cet arc de triomphe et l'inscription précitée portent la même date, il est à croire que ces Caturiges ou peut-être seulement une partie de leur territoire, devinrent, après leur entière déroute, une dépendance du gouvernement qu'Auguste confia aux soins de ce prince. Ils retournèrent à sa mort sous la domination directe de l'empire, et obtinrent de Néron le droit de bourgeoisie.

Pline compte au nombre de nos anciennes tribus jouissant des priviléges latins les Caturiges et leurs descendants, les *Vagiennes-Ligures* et les *Vagiennes-Montagnards*, tous deux sur l'autre revers des Alpes, depuis les sources du Pô jusqu'à Vignon et Carmagnole, dans le marquisat de Saluces (2).

Strabon et Ptolémée parlent aussi des Caturiges; le premier, qui les nomme *Catoriges*, les place au sommet des montagnes (3); mais aucun d'eux, ni Jules-César, ni Pline, ne fait mention chez ce peuple d'une ville particulière qui serait aujourd'hui Chorges. Il n'en est question pour la première fois, comme d'une station militaire, que dans l'*Itinéraire d'Antonin;* l'*Itinéraire de Jérusalem* et la *table de Peutinger* la citent également comme une *mansio* sur la grande voie de l'Italie à Arles. Il est certain, néanmoins, que Chorges est antérieur au plus ancien de ces trois itinéraires : son existence dès le temps de Néron est une chose hors de doute, ainsi que l'atteste suffisamment un marbre en l'honneur de cet empereur, marbre trouvé dans le cimetière même du bourg, et sur lequel on lit : *cité* et *sénat* des *Caturiges* (4).

(1) *Imp. Cæsari-Augusto div. J. F. pontifici maxumo, tribunic. potestate* XV, *imp.* XIII, *M. Julius regis Donnii F. Cottius, præfectus civitatum quæ subscriptæ sunt : Segoviorum, Segusianorum, Belucorum, Caturigum, Medullorum, Tebariorum, Adanatium, Savincatium, Ediniorum, Veaminiorum, Venicamorum, Jemiriorum, Vesubianorum, Ovadatium;*

Et civitates quæ sub eo præfecto fuerunt.

(2) *Sunt præterea Latio donati incolæ..... Cottianæ civitates, Caturiges et ex Caturigibus orti Vagienni-Ligures et qui Montani vocantur.* — Plin., *Histoire naturelle*, lib. III.

(3) Strab., *Geog.*, lib. IV.

(4) Ce bloc, restauré en 1829, présente deux inscriptions, l'une fruste où restent les mots CIVIT. CATVR, D. M. CVRIAE....; et l'autre mieux conservée, constatant que cette pierre monumentale a été érigée par un président des Alpes maritimes.

Pio principi invicto Augusto
restitutori orbis
providentissimo
Nero. princ. juv. ac super omnes
fortissimo
Annius Rufinus Verus
præ Alpium maritimarum

Cette ville avait sous les Romains une enceinte de murailles, des fortifications et une citadelle qui la dominait. La citadelle, dont il reste des traces considérables, telles que des pans de murs assez conservés, principalement au midi, au-dessous de l'église; des vestiges de tours, et une porte du côté d'Embrun, reconstruite en partie dans le moyen âge, appelée la *Porte du fort*, occupait la sommité du petit monticule au pied duquel se trouve groupé Chorges. Un fossé l'enveloppait dans tout son circuit. Plus importante en même temps qu'elle ne l'est de nos jours, la ville était à la fois plus riche et mieux peuplée. Elle embrassait une plus grande surface de terrain, s'étendant surtout plus à l'est et plus au midi, tandis que, aujourd'hui, elle est réduite à une bien moindre contenance que celle qu'elle avait autrefois. D'où provient dès-lors ce décroissement de population? Comment expliquer aussi la cause de ce dépérissement d'une cité, si ce n'est par l'émigration d'une partie des habitants pour se soustraire aux invasions des Lombards, qui franchirent si souvent les Alpes sous le règne des derniers Mérovingiens, et par les fréquents ravages que durent commettre ces dévastateurs dans les principaux lieux sur leur passage. On peut dire en effet que cette décadence ne paraît guères dater que de la fin du VIme siècle; postérieurement, toutefois, au temps où vivait saint Pélage, archevêque d'Embrun. Ce prélat consacra à Chorges une église dédiée au martyr saint Victor, preuve que la ville, à cette époque, était encore florissante.

Une autre église, à la vérité moins ancienne mais plus connue, regardée longtemps comme un lieu de pèlerinage et placée sous la sauve-garde des Dauphins, fut la chapelle du Saint-Sépulcre près de Chorges, fondée au retour de la première croisade (1). Cette chapelle, construite en rotonde dans le genre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, formait, avec les bâtiments voisins et les terres y attenant, une riche commanderie des templiers, sous la dépendance directe du

devotus numini
majestatique ejus.

A un prince, pieux, invincible, Auguste, sage restaurateur de l'univers, à Néron, prince de la jeunesse, et le plus courageux de tous; Annius-Rufinus Verus, président des Alpes maritimes, dévoué à sa divinité et à sa majesté.

Une autre inscription à peu près semblable, avec la seule différence qu'on n'y lit point le nom de Néron, et que nous pensons avoir été élevée en la mémoire d'Auguste, a été aussi découverte à Chorges. Quoique ces deux monuments appartiennent à cette ville, il ne faut point en conclure, comme l'ont pensé quelques personnes, que ce lieu fût la résidence du président ou procurateur des Alpes maritimes : la capitale de cette province était Embrun.

(1) Cette sauve-garde des Dauphins ne fut pas toujours gratuite; un acte de 1301 nous apprend qu'elle coûtait aux templiers un demi-florin d'or.

grand-maître. Ses revenus, après la suppression de l'ordre auquel elle appartenait, passèrent aux chevaliers de Malte et successivement aux jésuites du collége d'Embrun. L'église, à ce dernier changement de maître, n'existait déjà plus; elle venait d'être pillée et ruinée pendant nos guerres religieuses. A peine son emplacement serait-il aujourd'hui connu, si le nom de temple du Saint-Sépulcre donné à quelques décombres au milieu des terres cultivées n'indiquait le lieu où elle s'élevait autrefois. Il n'y reste plus même de pierres de taille : on dit qu'un chef protestant les fit enlever pour servir de façade à une de ses maisons (1).

Livré à la merci des Lombards, dévasté par les Sarrasins, bientôt après par les Hongres, Chorges dut se ressentir pendant plusieurs siècles des déprédations de ces peuples. Cette ville fit tour à tour partie du royaume de Bourgogne, du petit état des anciens comtes de l'Embrunois et du domaine temporel des archevêques d'Embrun, sous la protection des comtes de Forcalquier. Ces comtes et l'archevêque, tout en confirmant ses priviléges, sa commune et ses consuls, s'en érigèrent co-seigneurs et hauts justiciers, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1177; chacun d'eux se mit en possession de l'une des deux rues dont Chorges se composait alors.

Les Dauphins, héritiers des droits des comtes de Forcalquier sur l'Embrunois, devinrent à leur tour seigneurs *pariers* de Chorges avec l'église d'Embrun. Leur nouvelle juridiction donna lieu d'abord à quelques difficultés réglées par une première transaction de 1210. Cependant, les archevêques qui craignaient le voisinage d'un voisin puissant entreprirent, en diverses circonstances, de s'arroger la supériorité exclusive. Ils en vinrent jusqu'à contraindre les Chorgeois de leur prêter un hommage particulier à l'insu du Dauphin; mais cette tentative et d'autres de ce genre n'eurent point le résultat qu'ils se promettaient d'en tirer.

(1) C'est près de là que des ouvriers, occupés à travailler à un chemin, en 1822, sortirent de terre un bloc de marbre rose, de la hauteur d'environ deux pieds, offrant une inscription sur l'une de ses faces :

DEO MERCVRIO
FINITIMO
SEX. A. T. NEPOTIANVS
V. S. L. M.

Au dieu Mercure, protecteur des frontières; Sextus A. T. Népotianus s'est librement acquitté de son vœu.

Un des attributs de Mercure était de présider aux grandes routes. César dit que les Gaulois, qui le regardaient comme le *guide des chemins*, étaient en usage de placer sa statue sur les voies publiques. Cette inscription, à l'extrême frontière rappelait-elle, par le surnom de *finitimus* donné à Mercure, les confins entre les Gaules et l'Italie; ou bien ce chemin, sur lequel elle se trouvait, séparait-il le territoire de deux colonies? On n'ignore pas que Savines, peu éloignée de Chorges, se vante d'avoir été habitée par des colons romains.

Chorges resta un *pariage* commun; il y eut un nouvel accord, que ratifièrent depuis les rois de France comme Dauphins, et plus tard Louis XI.

Cette protection, due aux habitants d'une ville par deux seigneurs mutuellement jaloux de leur autorité respective, fut souvent illusoire. Chorges n'eut point à se flatter d'une sauve-garde à laquelle lui donnaient droit d'anciens traités. Réduit déjà à de faibles forces par suite des craintes continuelles qu'inspirait à ses suzerains son désir impatient de recouvrer ses libertés, il lui fallut encore plus d'une fois souffrir de l'insolence et des exactions des gens de guerre, que, pendant près d'un demi-siècle, Charles VIII, Louis XII et François Ier firent passer en Italie. Il se vit plus maltraité que jamais en 1517, quand il devint la proie d'une troupe d'Allemands licenciés qui rentraient dans leurs foyers. Ces soldats congédiés, réunis au nombre de quinze cents, rançonnaient sans pitié tous les lieux par où ils passaient; ils dévastaient les campagnes, incendiaient les métairies, exigeaient de fortes impositions dans chaque village; en un mot, leur seule approche jetait une telle frayeur que ceux de Chorges n'hésitèrent point de s'exposer à toutes les suites d'un siége, plutôt que de recevoir dans leurs murs de tels alliés et amis. Malheureusement la ville n'était point en état d'opposer une longue résistance : emportée d'assaut et pillée, elle n'obtint aucun quartier du vainqueur; rien n'y fut respecté; beaucoup d'habitants périrent dans le désordre, ceux mêmes qui avaient espéré trouver un asile dans les églises ne furent pas mieux épargnés.

Chorges commençait à peine à se relever d'un pillage dont le souvenir était récent, lorsque nos guerres civiles du XVIme siècle le plongèrent de nouveau dans la dernière misère. Les protestants des Hautes-Alpes s'y établirent dès les premiers troubles. Ses fortifications, son voisinage d'Embrun et de Gap, sa position favorable pour tenir en respect ces deux villes (n'étant éloigné de chacune d'elles que d'environ trois lieues), furent les principales causes qui les portèrent à s'en emparer de bonne heure. Lesdiguières y fit prêcher publiquement en 1570; contraint depuis de le rendre aux catholiques, à la suite de la paix, il songea toujours au moyen d'y rentrer et de s'y maintenir par la force des armes. La journée de la Saint-Barthélemy et d'autres circonstances firent renvoyer son dessein, qu'il ne put mettre à exécution qu'assez long-temps après. Ayant ramassé deux cents fantassins et de cent à cent vingt chevaux, il partit secrètement de Saint-Bonnet le 23 juin 1585; le même jour il arriva sous les murs de Chorges, fit dresser des échelles et pénétra dans la ville presque sans obstacle. La garnison était de trois cents hommes qui, pour la plupart, furent tués ou faits prisonniers.

Maître de Chorges, Lesdiguières ne négligea rien pour rendre cette place une des plus fortes de l'Embrunois; il en confia le commandement à Saint-Jean, son neveu, ainsi qu'à Poligny et à Berenger-Treminis, ses parents. Il s'y rendit lui-

même plusieurs fois pour activer les travaux de défense, dès qu'il apprit surtout que Lavalette, envoyé par le roi en Dauphiné, projetait d'en former le siége, et qu'il attendait à cet effet l'arrivée de son frère, le duc d'Epernon, gouverneur de la Provence, avec une partie de ses troupes.

Les forces combinées des deux gouverneurs, formant ensemble une armée d'environ quinze mille hommes, investirent Chorges le 1er décembre 1586; elles comprenaient sept vieux régiments français, trois régiments suisses, cinq compagnies d'*argoulets*, vingt compagnies de gendarmes et dix-huit de chevaux-légers, des volontaires en grand nombre et les soldats des gardes. L'artillerie consistait en quatorze pièces de canon distribuées en trois batteries. Les assiégés, de leur côté, ne comptaient tout au plus que mille hommes, y compris les habitants en état de porter les armes; ils avaient peu de munitions, peu d'artillerie, et, pour surcroît de malheur, les nouvelles fortifications n'étaient point entièrement achevées.

Malgré ces divers contre-temps, une neige abondante et l'approche de l'hiver, le siége n'en fut pas moins soutenu et poussé avec opiniâtreté : les deux partis s'y distinguèrent de part et d'autre, soit par leurs sorties, soit par leurs attaques. Habile à la fois à combattre et à tromper la vigilance de l'ennemi, Lesdiguières ne cessa, pendant tout ce temps, d'inquiéter les catholiques par des courses continuelles; il parvint à jeter dans la ville un renfort de cent soixante hommes sous les ordres du capitaine Charence, et bientôt après à y faire entrer du plomb pour des projectiles de guerre. Il réussit aussi à obtenir de Lavalette une trève qui, en facilitant des pourparlers, amena une capitulation beaucoup plus avantageuse que n'auraient pu l'attendre les assiégés dans la fâcheuse position où ils se trouvaient déjà. Ce traité portait *qu'ils sortiraient avec armes, hardes, munitions et artillerie, la mèche non allumée, enseignes non ployées et tambours sur le dos; que la place serait démantelée; que les habitants auraient la liberté de conscience; que l'on ne ferait plus la guerre en son terroir, et qu'il serait exempt de tous actes d'hostilités* (1).

Quelque sensible que dût paraître aux Chorgeois ce démantèlement, leur ville au moins n'éprouva point alors tous les maux qu'elle était destinée à souffrir plus tard, lorsque, un siècle après, elle fut pillée et brûlée par l'armée du duc de Savoie qui envahit les Hautes-Alpes en 1692 (2). Depuis cette dernière époque fatale,

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tom. 2, liv. 20; Videl, *Histoire de Lesdiguières*, liv. 2; divers mémoires.

(2) L'armée victorieuse, forte de vingt-cinq à trente mille hommes, venait de s'emparer d'Embrun par composition, après un siége de quinze jours, et marchait sur Gap où elle entra le 29 août 1692 : elle resta dans cette ville jusqu'au 12 septembre; en partant, elle y mit le feu et se porta de là sur Tallard, Veynes et d'autres lieux, qui éprouvèrent tous le même sort.

Chorges ne s'est plus relevé de son état de dépérissement; son commerce et son industrie sont aujourd'hui presque nuls (1). Ce bourg est pourtant le siége d'une justice de paix et d'une cure, un gîte d'étape et le chef-lieu d'un canton composé de huit communes, dont la population totale s'élève à près de cinq mille ames.

J. J. A. Pilot.

GRENOBLE.

(Pl. 23 et 39.)

Situé à la porte de l'Italie, cette contrée d'où sont sorties et où sont entrées tant d'armées conquérantes, le pays qui plus tard s'est appelé Dauphiné a subi un grand nombre d'invasions, dont plusieurs ont changé sa physionomie et modifié les conditions de son existence.

En effet, Romains, Burgondes et Franks, sans parler des peuples qui n'ont pour ainsi dire fait que passer, ont occupé son territoire, et chacune de ces races s'est ensuite confondue avec celles qui y étaient précédemment établies.

A la fin de l'empire d'occident, il n'y avait réellement plus chez nous ni Allobroges ni Voconces; leurs bourgades avaient fait place à de nombreuses cités romaines où régnaient les arts et la civilisation de la métropole. Aussi, lorsque les Burgondes arrivèrent sur les rives du Rhône, ils ne virent que des Romains dans la nation dont ils venaient occuper les terres, et si alors la fusion n'avait pas été complète, elle dut le devenir bientôt sous l'influence d'une appellation commune qui avait pour conséquence immédiate une entière égalité.

Et à leur tour les Burgondes, après la conquête des Franks, n'eurent pas de peine à se mêler aux autres vaincus, avec d'autant plus de raison qu'au temps de leur propre puissance, et à la différence des autres barbares, ils n'avaient consacré dans leur législation aucune distinction humiliante pour les Romains.

(1) Le dessin pl. 35, qui donne une vue de Chorges, ne représente point ce bourg dans son plus grand développement; il est pris tout à fait au midi, au-dessous de l'église, le seul endroit où restent des ruines de remparts.

Quant aux guerriers qui, sous la conduite des enfants de Clovis, mirent fin au royaume des Burgondes, il suffit de connaître leurs lois si inégales pour tout ce qui n'était pas de la race conquérante, pour savoir qu'ils ne durent se confondre que tard avec ceux qu'ils avaient subjugués. Cependant, sous les rois carlovingiens, toute distinction paraissait avoir cessé, soit que ce fût le résultat du temps, soit que les nations vaincues par Pepin et Charlemagne eussent fait oublier celles qui l'avaient été par les premiers rois franks.

Lorsque le vaste empire de Charlemagne eut passé aux débiles mains de ses successeurs, les liens qui enchaînaient tant de peuples au sceptre du grand empereur se brisèrent. Les querelles des enfants de Louis-le-Débonnaire commencèrent la scission, et plus tard les provinces anciennement soumises aux Burgondes se séparèrent de la France, et s'érigèrent en état indépendant connu sous le nom de deuxième royaume de Bourgogne.

Les souvenirs du passé eurent sans doute une grande influence sur cet évènement; pourtant, il est à remarquer qu'il n'eut pas le caractère d'une revanche sur les Franks, ni de querelle de race à race; ce fut une séparation territoriale à laquelle concoururent tous les habitants sans distinction d'origine.

Cette révolution fut principalement l'ouvrage des comtes et des évêques, qui proclamèrent roi Boson, comte de Vienne et beau-frère de Charles-le-Chauve. Mais là ne pouvait s'arrêter la réaction qui devait disloquer et mettre en lambeaux cette société que la force avait composée d'éléments si divers, et qui manquait des conditions de vitalité.

A cette époque, les dernières lueurs de la civilisation romaine étaient éteintes. Tout était obscurité, confusion, anarchie; les lois des Romains, des Burgondes, des Visigoths et des Franks, diversement modifiées existaient pêle-mêle; il faut ajouter à cela les différences de langage, de mœurs, de passions et d'intérêts. Evidemment, la réunion de tant de parties hétérogènes n'avait pu constituer un tout harmonique. Aussi le mouvement social, auquel Charlemagne semblait avoir imprimé une impulsion puissante, s'était arrêté avec lui, et bientôt il s'était fait en sens inverse. Enfin de tout ce que ce monarque avait fondé il ne resta plus que des débris. Toutefois ce pas rétrograde fut providentiel, car la société moderne jeta ses fondements au milieu de ces débris, et depuis lors on a pu la voir d'abord progresser lentement, puis accélérer sa marche à mesure qu'elle approchait du but.

Le deuxième royaume de Bourgogne finit sans bruit, sans secousses. Les comtes et les évêques restèrent sans difficulté les maîtres de leurs comtés et de leurs villes épiscopales, sous le semblant de vassalité envers l'empire.

Jusques là, toutes les villes du Dauphiné ont subi à peu près les mêmes révo-

lutions. A présent elles commencent à exister avec des conditions particulières, mais qui offrent cependant des points de ressemblance, car de tous les côtés on voit la lutte des comtes contre les prélats, ou des prélats contre les habitants des villes épiscopales qui réclament des franchises, secouent et reprennent alternativement le joug.

Lorsque les Dauphins se furent élevés au-dessus des seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, et qu'ils eurent fait reconnaître leur autorité dans la province, la plupart des villes commencèrent à être unies de nouveau par les liens d'une commune obéissance, et plus tard elles le furent davantage par les franchises dont Humbert II dota ses états avant d'en faire cession à la France. Cette union a duré jusqu'à l'organisation départementale. Elle avait été trop longue pour ne pas laisser d'abord quelques regrets; du reste, elle a survécu par l'affection et les souvenirs, car aujourd'hui les habitants des trois départements s'honorent encore du nom de Dauphinois.

Les villes aujourd'hui sont fort différentes de ce qu'elles étaient autrefois, au moyen âge surtout, cette époque religieuse et guerrière, dont le templier ou l'hospitalier, tous deux moitié moines moitié soldats, pouvaient également être la personnification, et dont les mœurs, les croyances et les superstitions nous apparaissent encore aujourd'hui dans cette merveilleuse architecture que l'art sut alors créer en-dehors des traditions grecques et romaines, avec les seules inspirations de la foi vivifiées peut-être par un vague souvenir de l'Orient.

Beaucoup de communes ont eu alors une existence politique à part, s'administrant elles-mêmes, se gardant elles-mêmes, ayant leur justice et leurs franchises particulières.

Maintenant, toutes sont également emmaillotées, serrées, étouffées dans les lisières du pouvoir central, qui s'immisce dans leurs moindres intérêts matériels; et malheureusement leur aspect extérieur tend à devenir aussi monotone. Leurs rues s'alignent, et à la place des constructions capricieusement ornées que nous ont léguées l'ère gothique et celle de la renaissance, s'élèvent des maisons uniformes, sans architecture, et dont un badigeon forme le plus souvent l'unique décoration extérieure. On serait tenté de croire que les institutions ont de l'influence sur le goût, car à présent les lignes droites, la régularité et la symétrie, voilà ce que nous aimons; ce sont les conditions essentielles du beau, tel que nous en avons généralement l'idée, en sorte que nos demeures, sans caractère aucun, reflètent assez bien notre vie sans variété, sans couleur et sans poésie.

Quoi qu'il en soit, la monotonie de la vie communale de notre époque donne du charme à la variété qui la distingue dans les temps passés. Outre cet intérêt secondaire et celui de localité, il y en a un autre plus vaste qui s'attache à

certaines cités dans l'histoire desquelles on peut suivre les faits qui ont marqué la longue transition de l'ancienne civilisation à la civilisation moderne.

Le Dauphiné compte plusieurs de ces villes ; l'une d'elles, Vienne, après avoir été la métropole des Gaules et la résidence de plusieurs empereurs, fut la capitale des deux royaumes de Bourgogne. Si elle a perdu son ancienne splendeur, elle est riche du moins des souvenirs que le temps et les révolutions n'ont pu lui enlever. Sa déchéance définitive date du moment où elle cessa d'être ville royale.

Grenoble, dont l'importance était loin d'être aussi grande, s'accrut sous les Dauphins, qui en firent leur capitale, soit parce que sa position était plus centrale, soit parce que leur autorité n'avait jamais été bien reconnue dans Vienne, malgré leur affectation à s'en dire les maîtres.

L'établissement à Grenoble du conseil delphinal, érigé plus tard en parlement, assura la prééminence de cette ville.

Capitale d'un ancien pays d'états dont l'union avec la France n'était pas complète, son existence depuis les guerres de religion fut assez tranquille, jusqu'à ce que les enregistrements armés des édits et l'exil du parlement eussent démontré l'intention du gouvernement de supprimer violemment les derniers priviléges du Dauphiné; alors, une grande fermentation s'empara de l'esprit de ses habitants, et de son sein partit le signal d'un mouvement auquel s'associa la province entière, et qui devint plus tard la plus orageuse et la plus vaste des révolutions. Depuis ce temps, Grenoble a souvent fixé l'attention générale, et occupé constamment un rang distingué parmi les premières cités du royaume.

Son histoire doit prendre dans ce recueil une place considérable. Elle paraîtra à divers intervalles et en articles détachés comprenant chacun une des époques sur lesquelles nous avons jeté un rapide coup d'œil dans ces premières pages.

CÉNOTAPHE A VIENNE.

(Pl. 37.)

Dans une plaine au midi et à cinq minutes de distance de la ville de Vienne, on trouve le cénotaphe du viennois Valérius Asiaticus. C'est par erreur que dans la planche lithographiée on le désigne comme un *tombeau antique*.

La base de ce monument forme un carré ouvert sur chaque face par un bel arc. Chaque face de la base a extérieurement cinq mètres quatre cent quatre-vingt millimètres de largeur. Sa hauteur est de sept mètres sept cent quarante-cinq millimètres, et celle de l'obélisque, que supporte la base, est de quinze mètres cinq cents millimètres. L'élévation totale du cénotaphe est, en conséquence, de vingt-trois mètres deux cent quarante-cinq millimètres. Assez de descriptions de ce monument ont été faites pour que nous nous contentions de donner ses principales dimensions, sauf à expliquer que de savants antiquaires se sont extasiés sur la perfection du plan de cette construction, tandis que d'autres, non moins instruits, y ont trouvé une foule de défauts. Ce qu'il y a de positif, c'est que ce monument funéraire n'a jamais été terminé, et que les chapitaux des colonnes n'ont été que dégrossis. Cependant toutes les pierres sont en place, et elles avaient été taillées avec tant de soin que dans plusieurs endroits on est obligé d'en rechercher les joints. Il est résulté de cet état de choses une grande incertitude parmi les érudits. Ceux qui ont jugé d'après les parties achevées ont considéré le monument comme digne du siècle d'Auguste ; ceux, au contraire, qui ont été frappés de la non-perfection des accessoires, au lieu d'en rechercher les causes, n'ont pas hésité à fixer l'époque de la construction à celle du Bas-Empire, c'est-à-dire au moment de la décadence des arts.

Dès que les savants n'étaient pas d'accord sur l'époque de la construction, il était impossible qu'il n'y eût pas divergence entre eux sur le personnage en l'honneur duquel le cénotaphe avait été élevé.

Nous ne parlerons pas de la fable d'après laquelle le monument serait un véritable tombeau au haut duquel on aurait niché, dans un globe de métal, les cendres de Vénérius, africain, prétendu fondateur de Vienne, 806 ans avant Jésus-Christ. Nous ne discuterons pas non plus l'opinion de ceux qui n'ont vu dans ce céno-

taphe qu'une pierre milliaire d'où se comptaient les distances. L'emplacement du monument sur le bord de la voie Domitienne, le long de laquelle on a découvert tant de cippes et de tombeaux romains, la forme adoptée pour sa construction, tout annonce le véritable but de la destination. C'est évidemment un cénotaphe ou tombeau vide, dans lequel, sur, ou sous lequel il n'y a jamais eu de corps ni de cendres.

Chorier, après avoir disserté longuement pour prouver cette vérité, croyait que le monument avait été érigé en mémoire de l'empereur Auguste.

Schneider a combattu victorieusement cette opinion. Effectivement, si le cénotaphe eût été construit en l'honneur d'Auguste, on ne connaît aucune circonstance qui eût pu empêcher, ni même retarder son achèvement. Schneider a pensé que ce tombeau vide avait été construit en mémoire de l'empereur Alexandre-Sévère. Il s'est fondé sur un passage d'Æl. Lampridius que nous aurons occasion d'examiner.

Nous donnâmes, en 1828, une traduction de Trébonius Rufinus, auteur qui vivait sous Trajan. On trouve dans le Ve livre de cet ouvrage des détails circonstanciés qui portent dans l'esprit du lecteur la conviction que le cénotaphe actuellement existant fut érigé en mémoire de Valérius Asiaticus.

« Valérius Asiaticus était Viennois ; il avait un crédit immense dans sa patrie, » où ses parents tenaient le premier rang ; il fut deux fois consul de Rome, et les » fameux jardins de Lucullus lui appartenaient. Il était l'amant avoué de Sabina » Poppæa, à laquelle Messaline, femme de l'empereur Claude, avait voué une » haine mortelle. L'impératrice convoitait aussi les jardins de Lucullus, dont » Valérius Asiaticus ne voulait se défaire à aucun prix ; aussi Messaline usa de » son ascendant sur l'imbécille Claude pour faire condamner à mort Valérius » Asiaticus, au moment où il allait quitter Rome pour prendre le commandement » d'une des armées de la Germanie. Ce fut surtout en effrayant Claude par des » récits où on exagérait la puissance et les vues ambitieuses d'Asiaticus, qui, » effectivement, avait failli monter sur le trône impérial à la mort de Caligula, » que Messaline et ses confidents obtinrent l'arrêt inique qui condamna ce célèbre » Viennois.

» La nouvelle de la mort d'Asiaticus menaçait de produire un soulèvement à » Vienne et dans toute l'Allobrogie, lorsque le sénat viennois, pour calmer les » esprits, ordonna d'ériger un cénotaphe à la mémoire de la victime de Messaline.

» Les Lyonnais, qui avaient plusieurs motifs d'inimitié contre les Viennois, » dénoncèrent ceux-ci à l'empereur comme érigeant un monument injurieux à sa » justice. Des ordres de l'empereur arrivèrent et le monument resta imparfait. »

Tel est le sommaire rapide du récit de Trébonius Rufinus. Nous savons que

quelques personnes révoquent en doute l'existence du manuscrit de Trébonius. Le moment n'est point encore arrivé de nous expliquer à ce sujet, et quant à la question qui nous occupe, nous pourrions renoncer à nous servir de l'ouvrage dont, surtout, par esprit de curiosité, on conteste l'authenticité.

Examinons d'abord si le cénotaphe peut avoir rapport à Alexandre Sévère.

Ælius Lampridius écrivait dans le IVe siècle; il avait composé les vies de plusieurs empereurs; mais il ne nous reste que celles de Commode, de Diadumène, fils de Macrin, d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère. Après avoir raconté la mort de ce dernier, il s'exprime en ces termes :

« Cenotaphium in Gallia, Romæ sepulcrum amplissimum meruit. » Ce qui peut se traduire ainsi : « Il mérita » ou « il obtint un cénotaphe dans la Gaule et un » vaste tombeau à Rome. »

Schneider s'emparant du passage de Lampridius dit :

« On ne connaît dans les Gaules que deux cénotaphes : celui de Mayence, sur » les bords du Rhin, et celui de Vienne, sur les bords du Rhône. On sait que le » cénotaphe de Mayence fut construit en l'honneur de Drusus. Donc celui de » Vienne est le même dont parle Lampridius, et il a été érigé en l'honneur » d'Alexandre Sévère. »

Ce raisonnement, tout spécieux qu'il est, tombe de lui-même quand on sait qu'Alexandre Sévère, assassiné avec sa mère Mamaea, près de Mayence, selon les uns, et près de Trèves, selon les autres, n'a jamais habité Vienne; que sa résidence constante a été dans le nord des Gaules, et que rien n'établit que ses faveurs aient été répandues dans notre ville plutôt qu'ailleurs; car il faut un motif pour qu'une cité élève un monument à un personnage. D'un autre côté, nous avons la conviction que jamais cénotaphe n'a été érigé dans les Gaules à Alexandre Sévère.

Effectivement ce prince fut tué en 235, à l'instigation de Maximin, qui lui succéda.

A la nouvelle de sa mort, le sénat romain lui décerna les honneurs de l'apothéose; mais on sut, presqu'au même moment, que Maximin, à peine investi de la puissance souveraine, avait congédié tous les serviteurs d'Alexandre Sévère, fait mourir beaucoup de personnages puissants, et ne pouvait souffrir autour de lui que des gens de basse extraction. Le sénat aurait bien voulu ne pas avoir prononcé l'apothéose, qui lui fut reprochée; et, à coup sûr, ni à Rome, ni dans aucune ville des Gaules, personne n'aurait osé songer à élever un monument à Alexandre Sévère, pendant la toute-puissance de son meurtrier, un des hommes les plus féroces et les plus soupçonneux qui aient existé.

Hérodien, Aurélius Victor, Zosime, Eutrope, ni aucun autre historien, ne

disent un mot du prétendu cénotaphe d'Alexandre Sévère, qui, à la vérité, fut un prince juste et universellement regretté; mais un monument ne s'improvise pas comme une apothéose. Disons aussi que Lampridius est un auteur peu estimé, à qui on refuse la qualité d'historien, à cause de ses inexactitudes.

Voyons à présent quelle est l'opinion d'un auteur moderne, l'un de nos plus savants hellénistes, et à coup sûr l'un des hommes de notre époque les plus instruits en architecture et en sculpture antiques. Nous parlons de M. Vietti, qui fut un de ceux désignés par le gouvernement pour explorer les monuments de la Grèce.

Il fit imprimer, conjointement avec M. Rey, membre de l'académie de Lyon, et l'un de nos habiles dessinateurs, un magnifique ouvrage où sont dessinés les monuments romains et gothiques de la ville de Vienne, et qui fut publié peu de temps avant la traduction de Trébonius.

M. Vietti, rédacteur du texte, après avoir donné des détails scientifiques sur le cénotaphe de Vienne, rappelle l'opinion de Schneider, basée sur la fable de Lampridius, et il s'exprime ainsi :

« Comme il n'existe en France aucun autre monument de ce genre, on pourrait » décider la question en faveur de Vienne, si son monument n'était pas trop mo- » deste pour un empereur. Nous laissons le procès en litige, en songeant que ce » simple et noble édifice, aurait pu aussi bien avoir été fait pour conserver le » souvenir de quelque patron de la colonie, ou de quelque proconsul qui n'aurait » pas pillé sa province. »

Oui, M. Vietti avait raison.... Le monument n'a point été dédié à un empereur, mais bien au Viennois le plus célèbre de l'époque romaine; à celui que l'opinion publique désigna, à la mort de Caligula, comme le plus digne de la couronne impériale; à celui qui combla de bienfaits sa ville natale; à celui dont la mort excita les plus vifs et les plus unanimes regrets dans Vienne et sa province; en un mot à Valérius Asiaticus.

Et si quelques doutes restaient encore sur un fait qui ne saurait être contesté, que l'incrédule prenne la traduction de Tacite, par M. Dureau de la Malle, 3e édition, tome 3, pages 15 et 155; et s'il fait la réflexion que Tacite, tout en parlant du crédit, des immenses richesses, de la puissance de Valérius Asiaticus, et des regrets que sa mort excita dans Vienne, ne dit pas un mot du cénotaphe qui lui fut érigé, nous lui répondrons que Tacite était Romain; qu'il fallait qu'Asiaticus eût joué un grand rôle pour que l'histoire daignât lui consacrer quelques pages. L'orgueil romain perce partout. Suétone est absolument muet sur Valérius Asiaticus, qui n'était qu'un Gaulois. La harangue de Claude, conservée sur des tables d'airain au musée de Lyon, nous donne une idée de la terreur

qu'on avait inspirée à cet empereur à cause de Valérius Asiaticus. Il le traite de brigand, et lui reproche d'avoir obtenu les honneurs du consulat avant même que sa colonie eût été *confirmée* dans tous les priviléges de la ville de Rome. Effectivement, Asiaticus avait été appelé au consulat sous le règne de Caligula, avant que cet empereur eût confirmé les priviléges de la ville de Vienne.

Ainsi, que les Viennois eussent ou non élevé un cénotaphe à Valérius Asiaticus, c'était un fait que les historiens *romains* ne jugeaient pas digne d'être relevé. Au reste, on avait tellement perdu à Vienne la mémoire du personnage en l'honneur duquel le monument avait été élevé, que ce tombeau vide n'était connu, il y a quelques années, que sous la dénomination de *Pyramide de l'Aiguille*.

MERMET aîné.

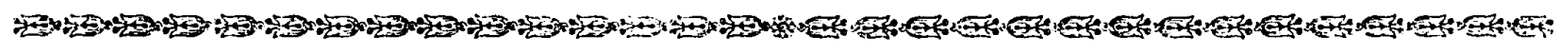

SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS.

(Pl. 26.)

En allant de Romans à Saint-Jean-en-Royans, on découvre, après avoir traversé l'Isère à Rochebrune, une jolie petite ville située sur la Bourne, rivière justement célèbre par la transparence et la beauté de ses eaux. Cette ville s'élève en amphithéâtre depuis le pont de la Bourne, qui lui sert de pittoresque avenue, jusqu'aux vieux restes de tours et de fortifications qui la couronnent. Les rochers des bords du pont, dont les détails servent sans cesse d'études aux peintres paysagistes, apparaissent sur le premier plan avec leurs curieuses découpures et leurs infinis détails; les hautes montagnes du Royannais se perdent dans le dernier plan, et forment un magnifique lointain. Entre ces deux aspects également sauvages, l'œil se reporte avec plaisir sur les riantes maisons de Saint-Nazaire, coupées de jardins et d'ombrages; sur ses fabriques, ses usines, et tout ce mouvement, cet air d'aisance et de prospérité qui caractérise une petite bourgade riche à la fois de la fertilité de son sol et des créations de son industrie.

Tout à l'entour de Saint-Nazaire, les campagnes sont couvertes de noyers et de mûriers de la plus belle végétation. L'intérieur de la ville est rempli de filatures

de soie, de fabriques d'ouvraison et de fabriques de crêpe. On y fait encore un commerce considérable des bois du Vercors et du Royannais. La position de Saint-Nazaire, situé au-dessous de l'embouchure de la Lionne et de la Bourne, et au-dessus de l'embouchure de la Bourne et de l'Isère, en fait naturellement un point central, où l'on reçoit par le flottage les bois des montagnes, et d'où on les expédie par la même voie, le long de l'Isère et du Rhône, jusqu'à Avignon, Beaucaire et Arles.

Dans le bourg même de Saint-Nazaire il existe une grotte très-profonde et très-curieuse. Son entrée principale est masquée par une filature de soie que l'on est obligé de traverser pour y arriver. Ainsi, c'est l'oreille encore pleine du bruit peu poétique des rouages à la vapeur, que l'on s'enfonce dans le labyrinthe souterrain de Saint-Nazaire. Ce n'est pas là le pittoresque et le grandiose du portique de la grotte de Notre-Dame de la Balme. Mais l'intérieur est digne des plus belles merveilles du même genre. La voûte est presque toujours élevée, les parois de rochers sont ornées de stalactites fort curieuses qui sont presque toutes de couleur rougeâtre (1) et ressemblent, dans certains endroits, à des boutiques de charcuterie. Au fond du principal corridor de rochers se trouve un lac souterrain qui alimente la belle fontaine de Tai.

On dit qu'un jeune homme, s'étant égaré sans guide dans les mille détours de cette grotte, finit par y mourir de faim, et qu'on y retrouva son cadavre quelque temps après. C'est l'histoire des catacombes, si bien reproduite par Châteaubriand le poète et par Delille le versificateur.

Près de Saint-Nazaire est le village de Saint-Thomas, où l'on a trouvé quelques débris d'antiquités et des inscriptions romaines bien conservées.

Al. D.

(1) Et non pas de couleur d'albâtre, comme le dit M. Delacroix dans sa *Statistique du département de la Drôme*.

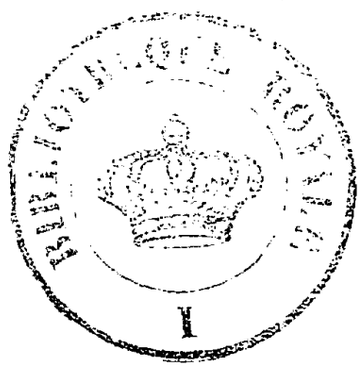

FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

Table Alphabétique

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Préface historique. — J. Marigny.....pag. 5
1re Epoque. L'Allobrogie..... 5
2e Epoque. L'Allobrogie, province romaine..... 7
3e Epoque. Premier royaume des Burgondes..... 9
4e Epoque. Domination des Franks..... 12
5e Epoque. Second royaume des Burgondes..... 15
6e Epoque. Dauphiné..... 16
7e Epoque. Le Dauphiné, province de France..... 19
Baume-de-Transy. — Martin, recteur de Clansayes..... 162
Cénotaphe a Vienne. — Mermet aîné..... 180
Chateau de la Sône. — J. J. A. Pilot..... 167
Chateau de Tallard. — Th. M..... 60
Chorges. — J. J. A. Pilot..... 169
Clansayes. — Delacroix..... 88
Crémieu. — J. J. A. Pilot..... 103
Crest. — Ollivier (Jules)..... 21
Crypte de l'Église Saint-Laurent. — J. J. A. Pilot..... 50
Expilly. — P. A. A. Ducoin père..... 110
Fouvoirie. — Jules Taulier..... 72
Gap. — Th. M..... 159
Grande-Chartreuse (Route de la). — Jules Taulier..... 90
Grande-Chartreuse. 1er article.....pag. 92
2e article. — Félix Crozet..... 119
Grenoble..... 176
Grotte de Sassenage. — E. B..... 35
Guillestre. — J. J. A. Pilot..... 106
Lesdiguières. — A. M. L..... 28
Livet. — Jules Taulier..... 101
Mont-Dauphin. — J. J. A. Pilot..... 34
Mont-Fleury. — Piis..... 97
Palladru (Lac de). — Hector Blanchet..... 66
Pontaix. — Ollivier (Jules)..... 48
Pont-Bernard. — Jules Taulier..... 87
Pont-de-Beauvoisin. — J. Marigny..... 164
Romans. — Ollivier (Jules)..... 38
Pont-Pérant. — Fréd. Taulier..... 32
Ruines de Beauvoir. — J. J. A. Pilot..... 25
Saillans. — Ollivier (Jules)..... 154
Saint-Antoine. — A. Clément..... 81
Saint-Geoire. — A. M. L..... 150
Saint-Nazaire-en-Royans. — Al. D..... 184
Tour-sans-Venin. — Alfred Bougy..... 56
Uriage. § 1er. Château d'Uriage..... 125
§ 2e. Environs d'Uriage — Alb. du Boys. 139
§ 3e. Eaux minérales d'Uriage. — Sylvain Eymard..... 141
Voiron. — Hector Blanchet..... 43
Vaucanson. — Ad. D..... 74

AVIS AU RELIEUR

POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES.

Planche	1re	en regard de la	page 21	Planche	25	en regard de la	page 97
—	2	—	25	—	26	—	184
—	3	—	28	—	27	—	106
—	4	—	32	—	28	—	101
—	5	—	34	—	29	—	92
—	6	—	36	—	30	—	110
—	7	—	46	—	31	—	159
—	8	—	38	—	32	—	164
—	9	—	48	—	33	—	154
—	10	—	81	—	34	—	144
—	11	—	50	—	35	—	169
—	12	—	66	—	36	—	125
—	13	—	60	—	37	—	180
—	14	—	88	—	38	—	149
—	15	—	74	—	39	—	177
—	16	—	103	—	40	—	140
—	17	—	56	—	41	—	39
—	18	—	167	—	42	—	61
—	19	—	72	—	43	—	43
—	20	—	150	—	44	—	35
—	21	—	87	—	45	—	119
—	22	—	162	—	46	—	140
—	23	—	176	—	47	—	173
—	24	—	90	—	48	—	141

ERRATA.

Il s'est glissé, dans quelques exemplaires de la première édition du tome 1er de l'*Album*, un petit nombre de fautes que nous engageons nos lecteurs à rectifier de la manière suivante :

Page 9,	ligne 31,	au lieu de	Kendius,	*lisez :* Hendins.
— 13	— 16	—	Marteau de Farge,	*lisez :* marteau de forge.
— 19	— 20	—	Philippe-le-Bel,	*lisez :* Philippe de Valois.
— 29	— 22	—	1781,	*lisez :* 1581.
— 119	— 2	—	Pl. 29,	*lisez :* Pl. 45.

AVIS AU RELIEUR

POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES

Planche 1re	en regard de la page	21	
— 2	—	25	
— 3	—	28	
— 4	—	32	
— 5	—	34	
— 6	—	36	
— 7	—	46	
— 8	—	38	
— 9	—	48	
— 10	—	81	
— 11	—	50	
— 12	—	66	
— 13	—	60	
— 14	—	88	
— 15	—	74	
— 16	—	103	
— 17	—	56	
— 18	—	167	
— 19	—	72	
— 20	—	150	
— 21	—	87	
— 22	—	162	
— 23	—	176	
— 24	—	90	

Planche 25	en regard de la page	97	
— 26	—	183	
— 27	—	106	
— 28	—	101	
— 29	—	92	
— 30	—	110	
— 31	—	159	
— 32	—	167	
— 33	—	157	
— 34	—	144	
— 35	—	169	
— 36	—	125	
— 37	—	180	
— 38	—	149	
— 39	—	177	
— 40	—	150	
— 41	—	39	
— 42	—	61	
— 43	—	43	
— 44	—	35	
— 45	—	119	
— 46	—	170	
— 47	—	173	
— 48	—	141	

ERRATA.

Il s'est glissé, dans quelques exemplaires de la première édition du tome 1er de l'*Album*, un petit nombre de fautes que nous engageons nos lecteurs à rectifier de la manière suivante :

Page 9, ligne 31, au lieu de **Kendins**, *lisez :* **Hendins.**
— 13 — 16 — **Marteau de Farge**, *lisez :* marteau de forge.
— 19 — 20 — **Philippe-le-Bel**, *lisez :* **Philippe de Valois.**
— 29 — 22 — **1781**, *lisez :* **1581.**
— 119 — 2 — **Pl. 29**, *lisez :* **Pl. 15.**

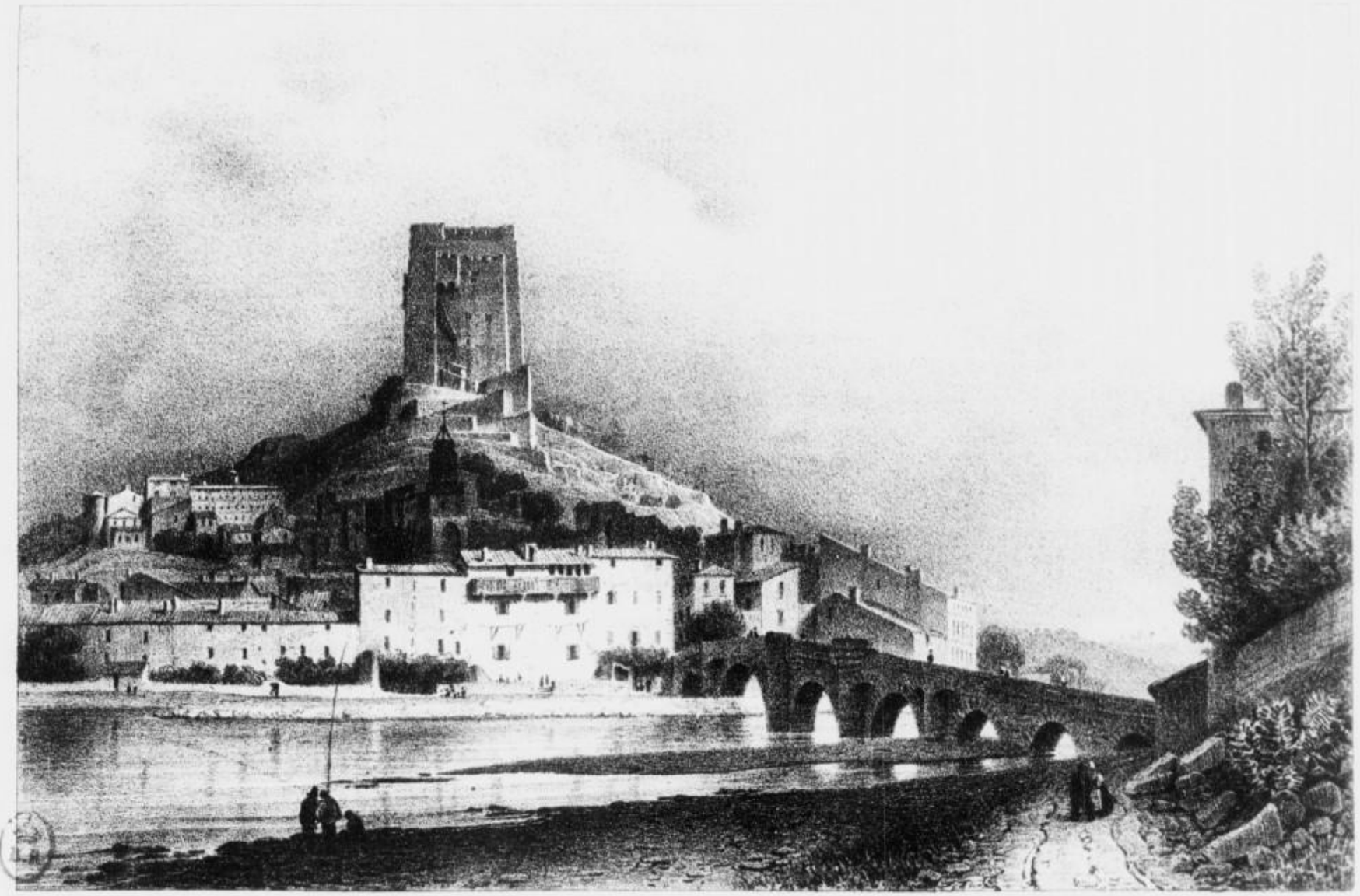

Alexandre Deheile.

PREST.

(Prosne.)

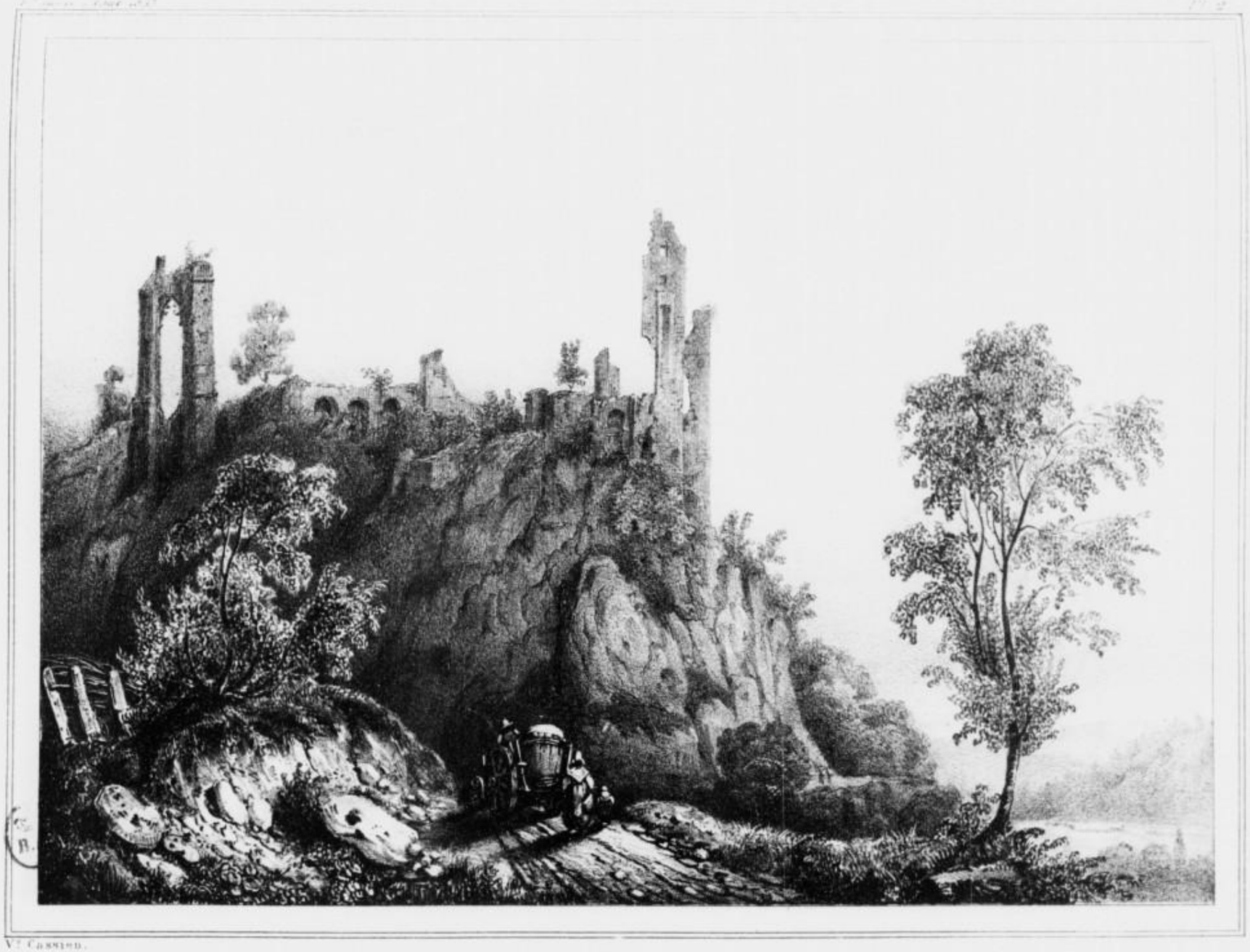

V.t Cassien.

RUINES DE BEAUVOIR
(Isère)

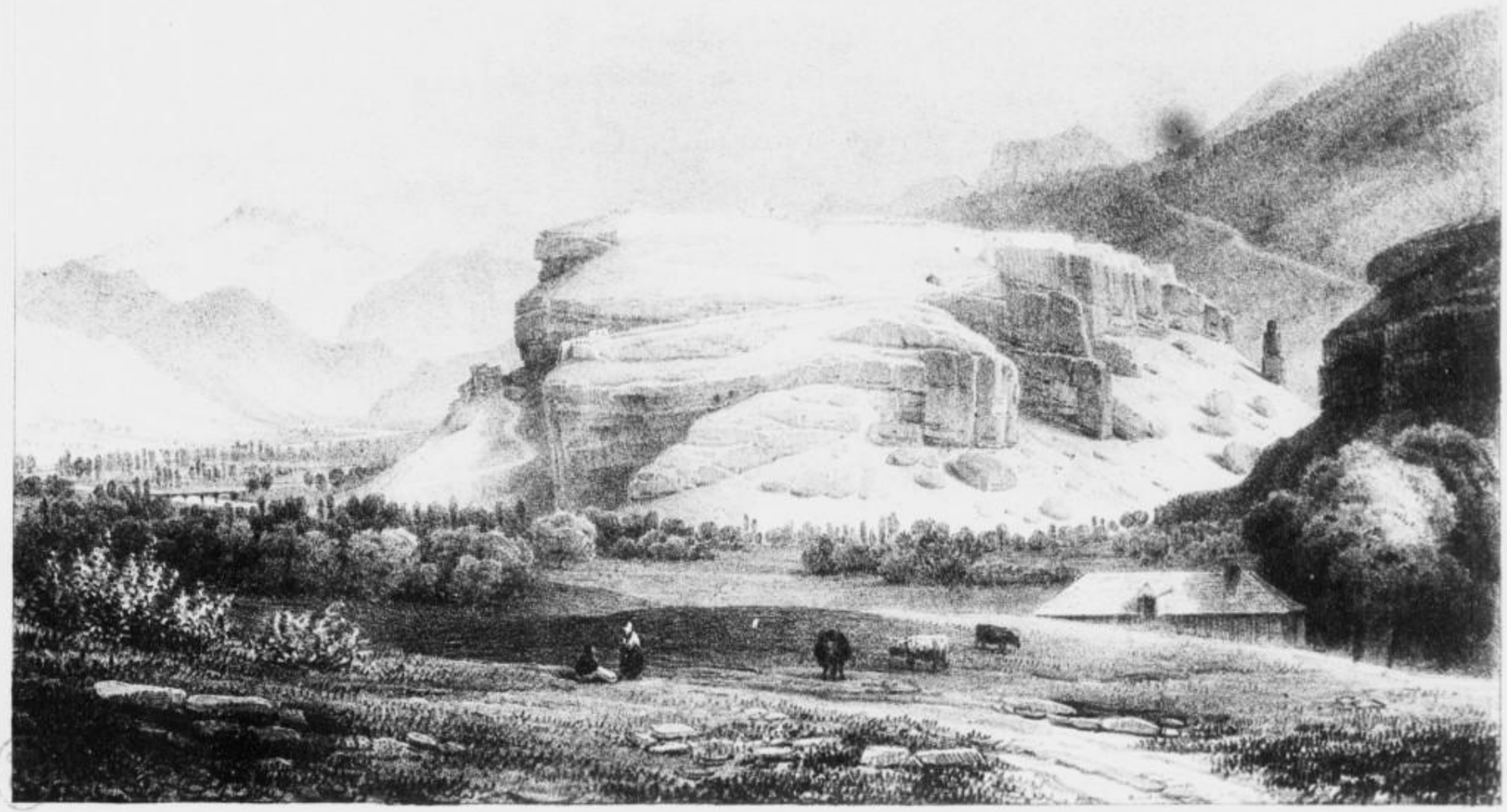

Alexandre Debelle

NIDME DAUPHIN

(Hautes-Alpes)

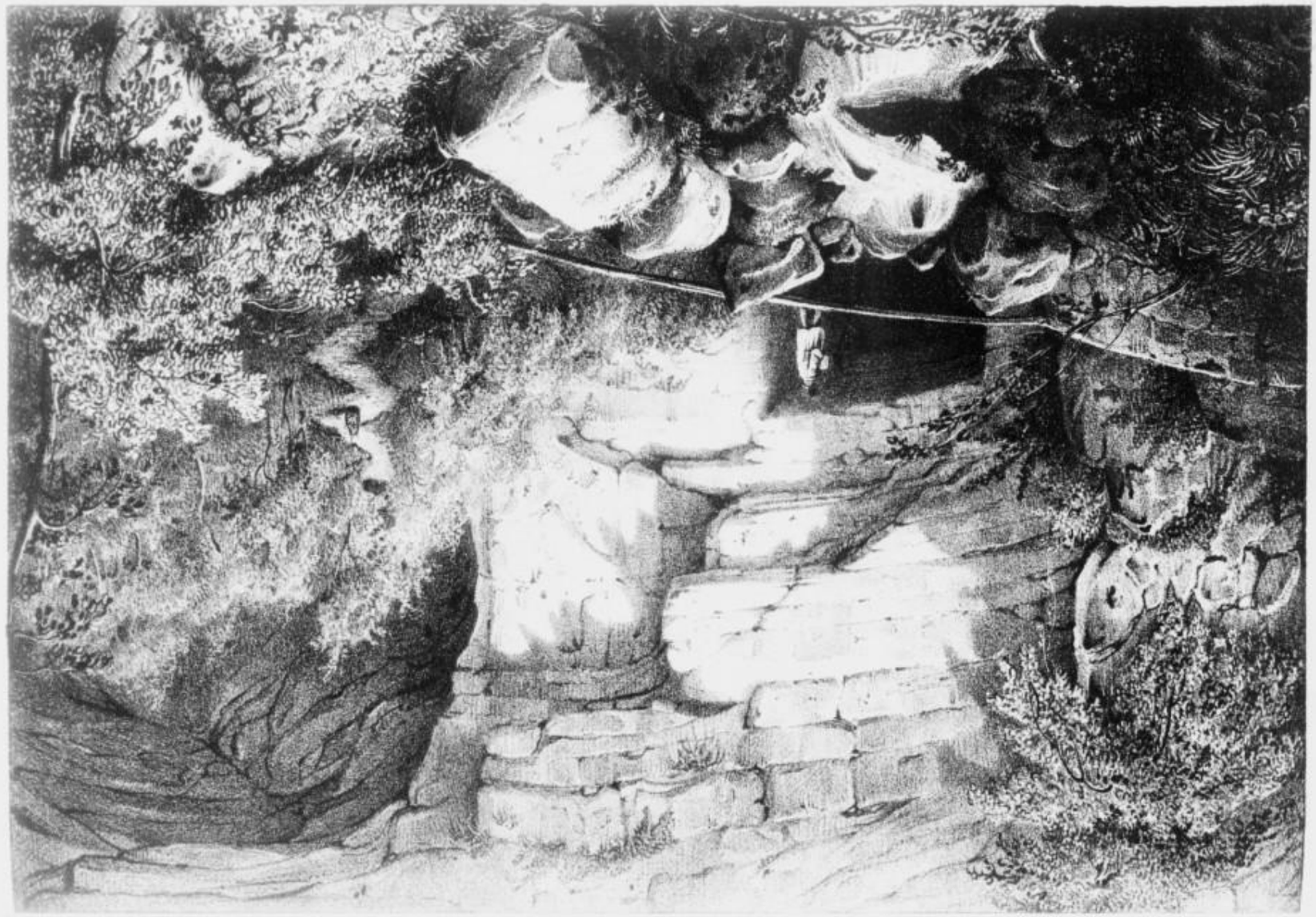

Alexandre Debelle

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

ROMANS

(Rome)

Gr. Cabanne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Alexandre Debelle

PONTAIX

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Pendrosme, Libraire

Lith. de C. Pignet, à Grenoble

Vte Cassien

St ANTOINE

Isère

V^r Cassien

LAC DE PALADRU

(Isère)

Imp. Lemercier et Gemelle chez Bordhomme Libraire

Alexandre Debelle

PHARAU DE ZAILLARD

(Hautes-Alpes)

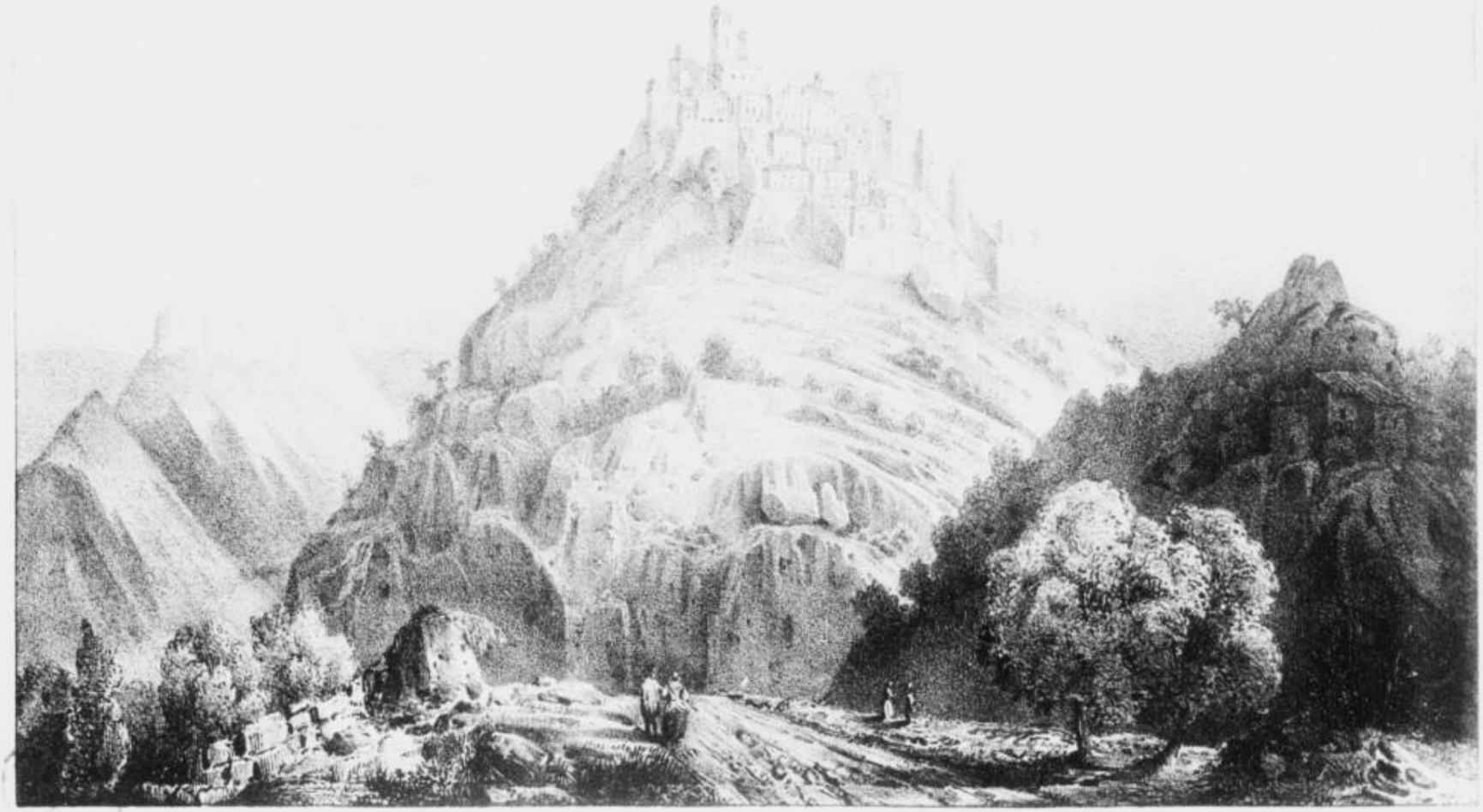

Vᵉ Cassien.

CRÉMIEUX

Isère

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire

Lith. de C. Pegeron, à Grenoble

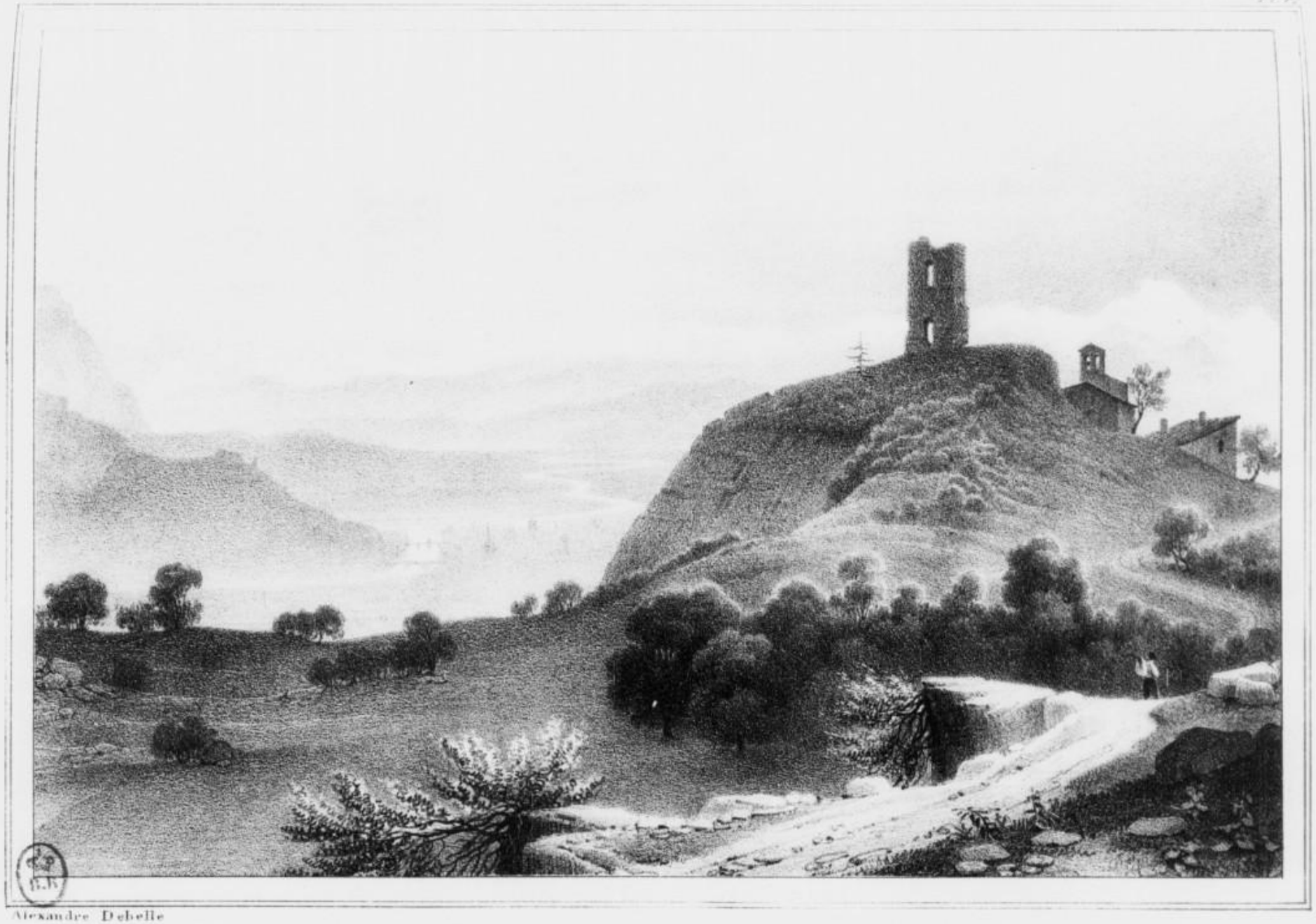

Alexandre Debelle

TOUR-SANS-VENIN.

Isère

On Subonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron, Grenoble

Vᵉ Cassien

CHÂTEAU DE LA SÔYE,

Près de St Marcellin (Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Poisson, Grenoble

Alexandre Debelle

ENTRÉE DU GÉNIE ET DE GRANDE PHÉRÉPHÈSE

Par Fouicourt Père

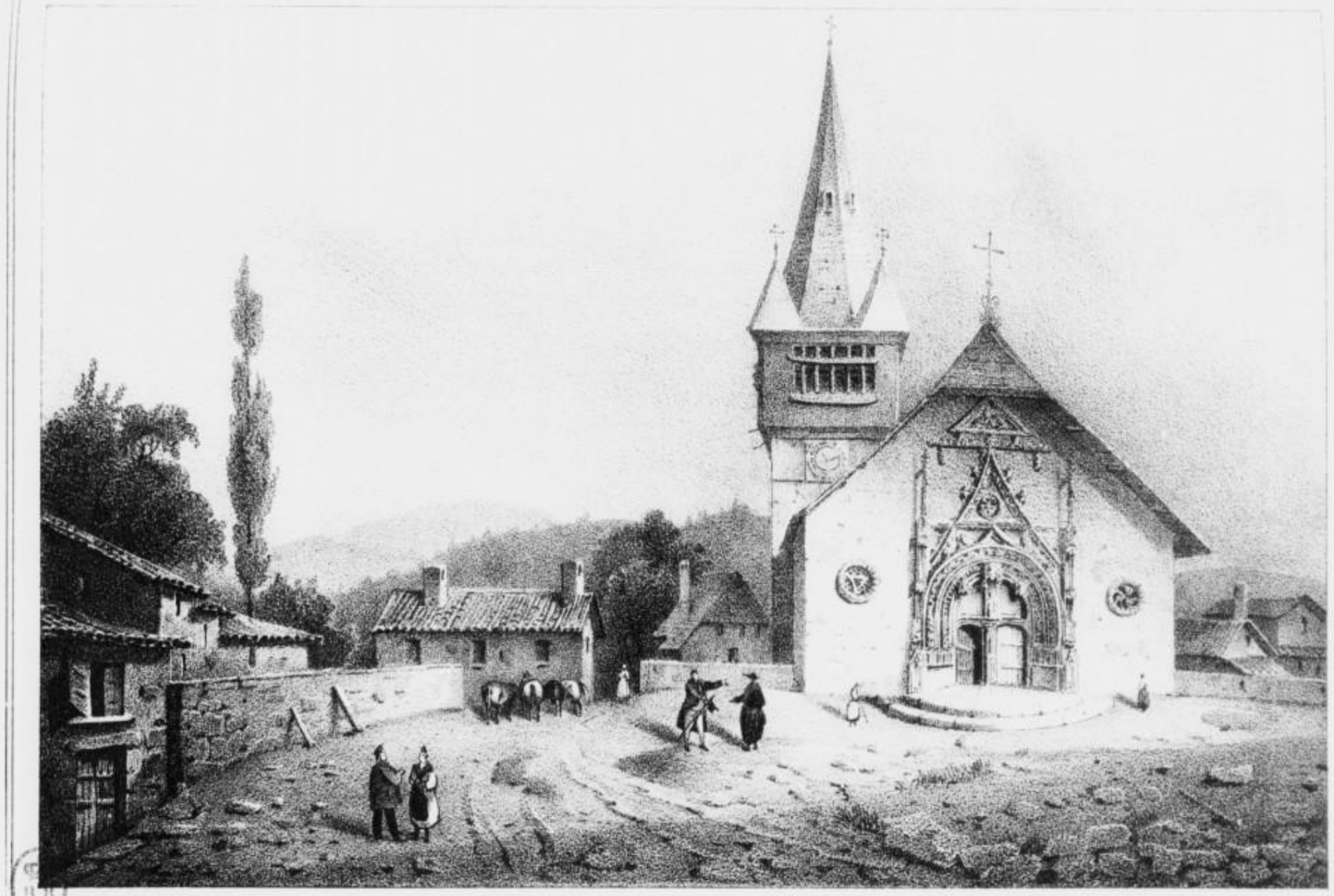

V.e Cassien

SAINT-GEOIRE.

(Isère.)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron Grenoble

Alexandre Debelle.

PONT BERNARD SUR LE DRAC,

Près Gedeguière (Hautes Alpes).

Vt Cassien.

BAUME DE TRANZY

(Drôme)

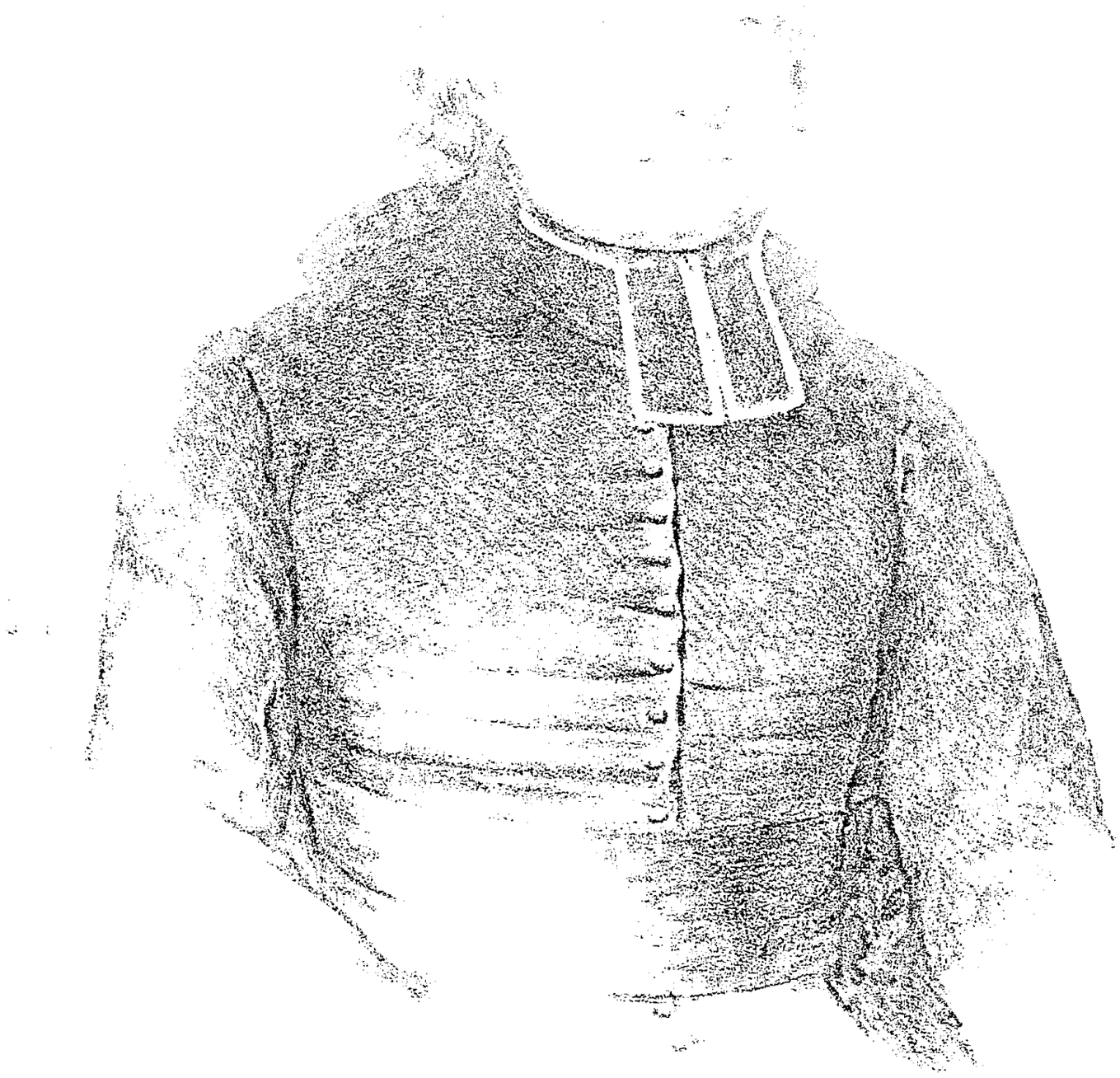

Alexandre Deleille

[illegible] – [illegible],

[illegible]

Alexandre Debelle

GUILLESTRE

Hautes Alpes

LIVET

Vue du Bourg d'Oisans (Isère)

Alexandre Debelle

MONASTÈRE DE LA GRANDE CHARTREUSE

Isère

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libr.

Alexandre Debelle.

GAP

(Hautes-Alpes.)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegurier à Grenoble.

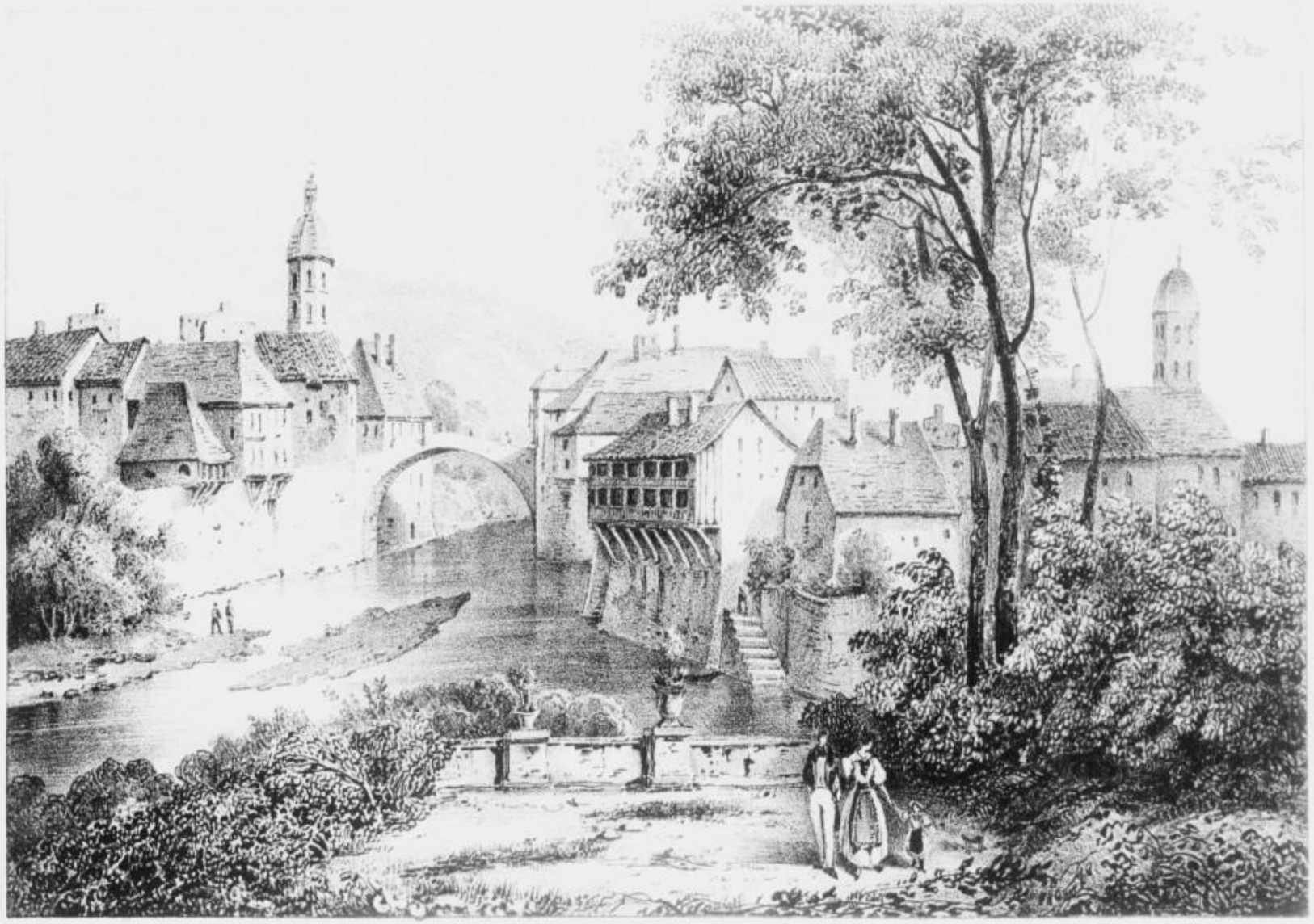

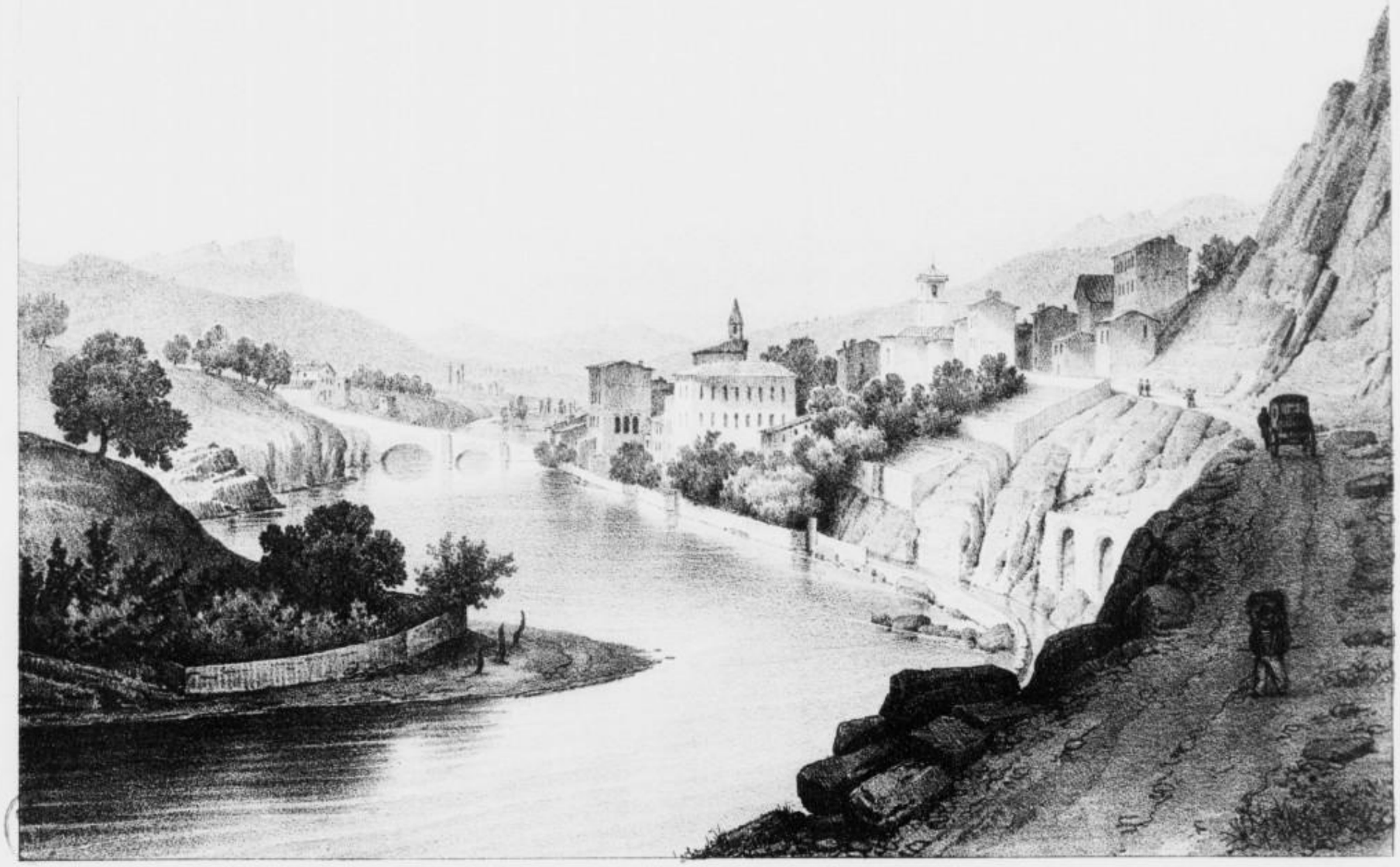

Alexandre Debelle

SAILLANS

Drôme

Paris, Librairie de Gruyère et Fontbonnier, Libraires

Imprimerie de Gruyère

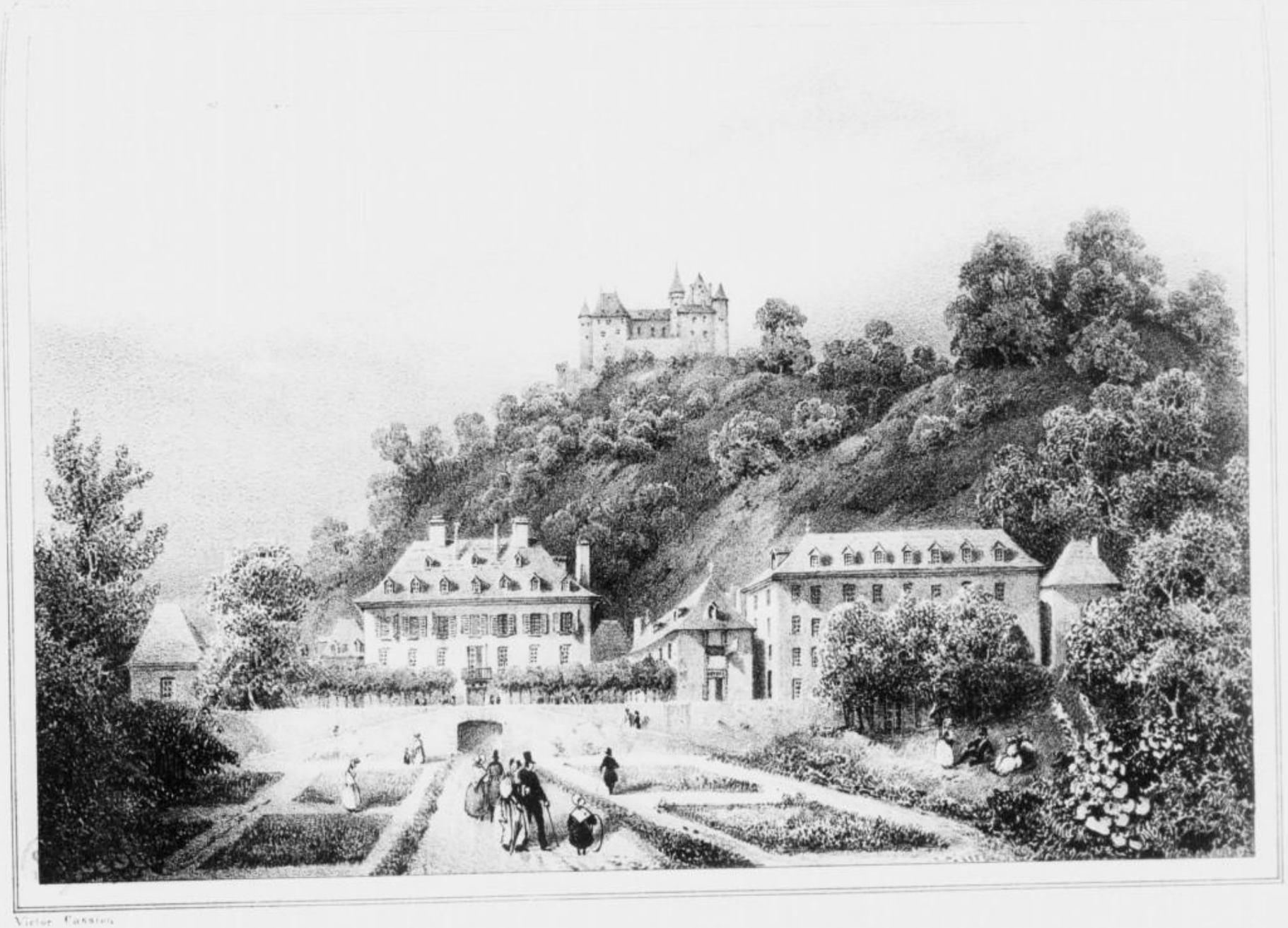

Victor Cassien

BAINS D'ITRIAGE

Alexandre Debelle

CHORGES

Hautes-Alpes

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire

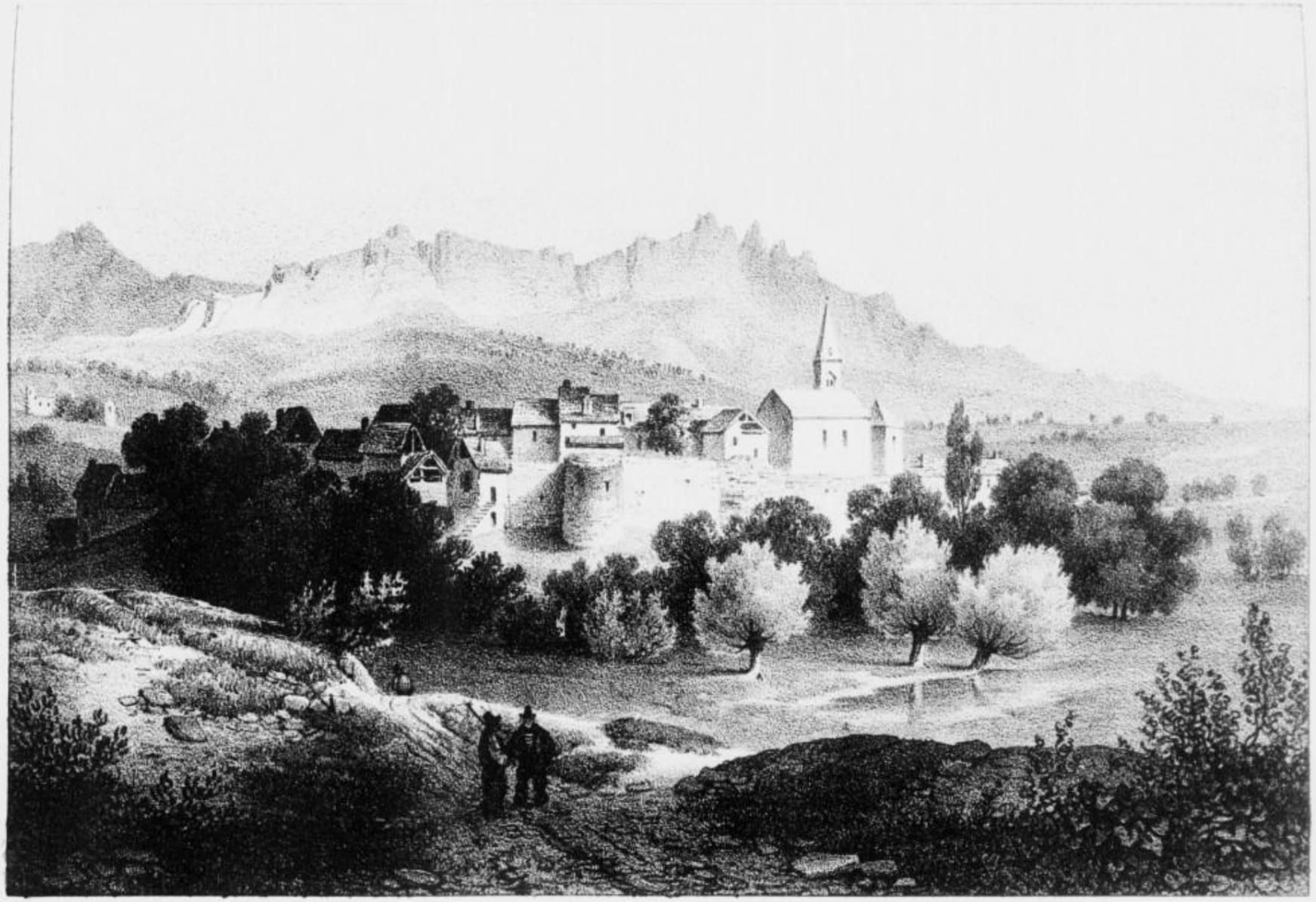

Alexandre Debelle

CHORGES

(Hautes-Alpes)

Victor Cassien

CHYPRAE DE L'ILLYRIE

[illegible]

TOMBEAU ANTIQUE

Alexandre Debelle.

GRENOBLE

Isère

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Perrin à Grenoble

RUINES DE LA CHARTREUSE DE PRÉMOL

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Alexandre Debelle.

ROMANS.

(Drôme.)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegrom, Grenoble.

Victor Cassien

CHATEAU DE TALLARD

Intérieur de la 1re Cour

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire

Lith. de C. Pepin, Grenoble

Alexandre Debelle

VOIRON

(Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

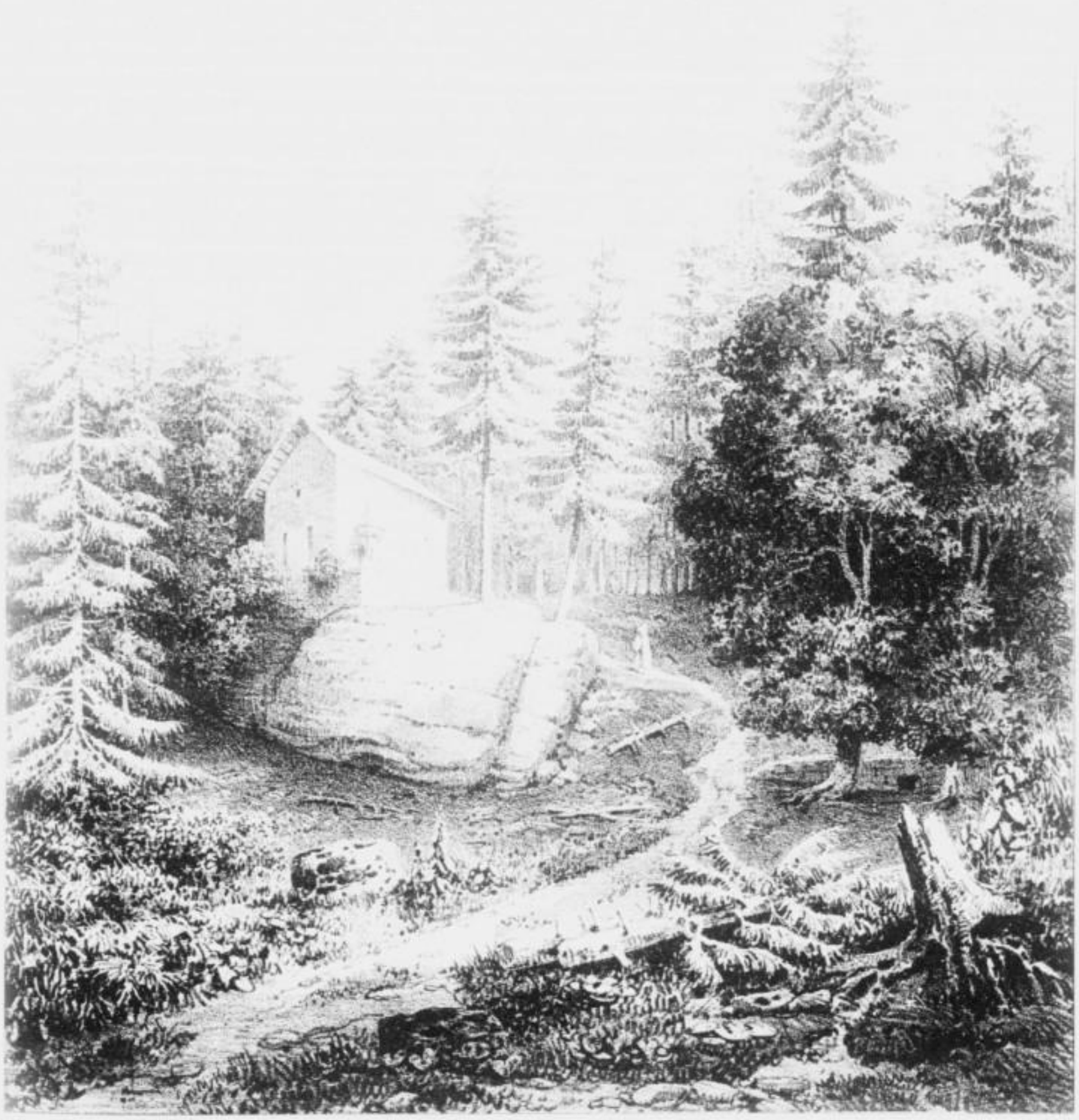

VILLA DELLE ROSE
A la Grande Chaumière — Nice

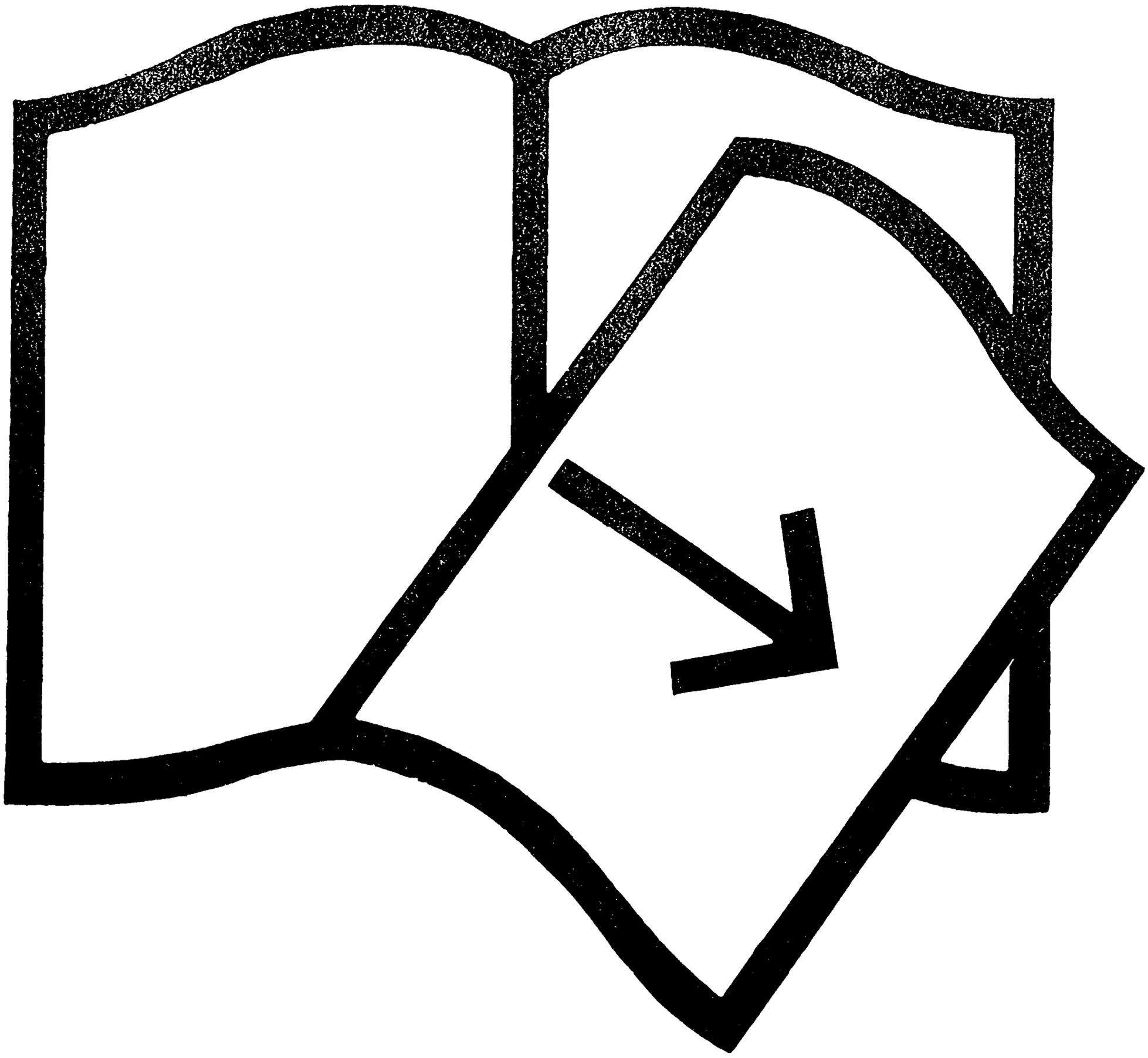

Documents manquants (pages, cahiers...)

NF Z 43-120-13

Victor Cassien

LAC ROBERT

Près Champrousse, sommet des montagnes d'Uriage.

On s'abonne chez Prudhomme libraire à Grenoble

ALBUM

DU DAUPHINÉ.

Deuxième Année.

GRENOBLE, IMP. DE PRUDHOMME.

ALBUM
DU DAUPHINÉ

RECUEIL DE DESSINS

REPRÉSENTANT

LES SITES LES PLUS PITTORESQUES, LES VILLES, BOURGS ET PRINCIPAUX VILLAGES
LES ÉGLISES, CHATEAUX ET RUINES LES PLUS REMARQUABLES DU DAUPHINÉ

AVEC

LES PORTRAITS DES PERSONNAGES LES PLUS ILLUSTRES

DE CETTE ANCIENNE PROVINCE

Ouvrage accompagné

D'UN TEXTE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

PAR MM. CASSIEN ET DEBELLE

et une Société de gens de lettres.

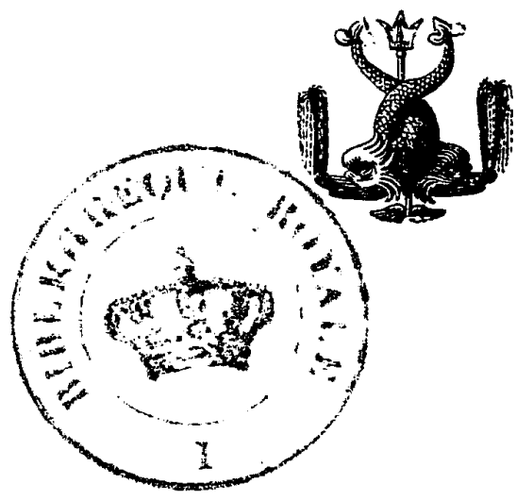

GRENOBLE

PRUDHOMME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE LAFAYETTE.

—

1836.

ALBUM
DU DAUPHINÉ.

BAYARD.

Amis, il faut qu'un gentilhomme
Voye en naissant le fer briller,
Qu'il soit allaité sous un heaume
Et bercé sur un bouclier.
(*Anciens romans de chevalerie.*)

On voit à Pontcharra une petite statue équestre représentant un jeune enfant qui porte le costume des pages des maisons souveraines au XVe siècle : cet enfant, par la pose de sa tête et de son bras droit, semble échanger des signes d'intelligence avec les ruines d'un vieux manoir féodal, qui bientôt, hélas! ne seront même plus des ruines : car chaque jour voit rouler dans la vallée une pierre détachée de ces poétiques décombres. L'intérêt que nous inspirent ces lieux s'explique par le nom de Bayard qu'ils portent encore aujourd'hui. Ce fut là que naquit Pierre du Terrail, le chevalier sans peur et sans reproche, d'une souche avant lui fertile en guerriers, et illustre, même au milieu de cette noblesse delphinale que l'on appelait l'écarlate de la chevalerie française (1476). Il avait à peine treize ans lorsque son oncle, évêque de Grenoble, de la célèbre maison des Allemant (1), le plaça à la cour du duc Charles Ier de Savoie, pour y faire, suivant l'usage du temps, l'apprentissage des armes. Plus tard, lorsqu'il revint à Grignon (2) pleurer sur le tombeau de ses ancêtres et marquer la place qu'il désirait occuper auprès d'eux, il avait acquis à leur nom plus de gloire que n'auraient osé en appeler sur sa tête toutes les bénédictions paternelles.

(1) Cette famille est éteinte.

(2) Notre-Dame de Grignon, paroisse de laquelle dépendait le château Bayard et où les sires du Terrail avaient leurs tombeaux.

L'excellent chroniqueur (1) qui n'a voulu se faire connaître à la postérité que sous le nom du *loyal serviteur*, et qui sans doute était un de ses familiers, nous montre son enfance parée de cette grâce naïve et de cette noble hardiesse naturelles aux rejetons de bonnes maisons, qualités que relevaient en lui une ame de feu et un cœur d'or. Toutefois, ce n'était pas à la cour de Savoie, humble satellite du trône de France, que ces précieux germes pouvaient recevoir leur développement; peut-être même, à son insu, y tournait-il le dos à la gloire, lorsque la providence le conduisit comme par la main sur son véritable théâtre. « Ung jour, dit le chro-
» niqueur, estant le duc de Savoie à Chambéry, faisant grosse chère, se délibéra
» d'aller voir le roy de France à Lyon, où pour lors estoit ce gentil prince, asgé
» de vingt cinq ans, menant joyeuse vie à faire joustes et tournois chascun jour, et
» au soir dancer et baller aueque les dames du lieu qui sont voulentiers belles et
» de bonne grace : quand le roy eust vu le petit Bayard, qui estait sur son roussin
» et trottoit mignonnement : Page mon ami, fit-il, picque des deux ! ce qu'il fist
» incontinent et sembloit à le voir départir que toute sa vie eust fait ce mestier.
» Après ces parolles du roy les pages lui crièrent : Picquez ! picquez ! de façon que
» depuis par quelque temps fust surnommé Picquet (2), et toute la compaignie
» prist ung singulier plaisir à ce passetemps. Si commencea le roy à dire à mon-
» seigneur de Savoye : Mon cousin, je ne veux pas attendre que me donniez votre
» page et votre cheval : mais je vous le demande. »

Le duc ne se fit pas prier, et cet échange de civilités entre deux têtes couronnées valut un héros de plus à la France. Grand merci pour elle, monsieur de Savoie! Il avait bien le droit de la servir, le pauvre enfant! son trisaïeul était mort aux pieds du roi Jean, sous les lances anglaises, à la funeste journée de Poitiers (3); son bisaïeul à la journée non moins malheureuse de Crécy ; son grand-père à Montlhéry, sous les yeux du roi Louis XI ; tous les siens, enfin, depuis la réunion du Dauphiné à la couronne, avaient arrosé de leur sang la lice des combats, aux jours de triomphe comme aux jours de deuil de la monarchie.

Le roi le confia aux soins du comte de Ligny, son favori et gouverneur de ses pages, qui le prit en affection et devint pour lui un second père ; ce seigneur,

(1) Son livre fut imprimé à Paris en 1527, trois ans après la mort de Bayard, sous le titre de : *Faicts et gestes du bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart.* Il y a un exemplaire de cette édition à la bibliothèque de Grenoble.

(2) Bayard portait encore ce nom de guerre pendant sa première campagne d'Italie sous Charles VIII.

(3) Les batailles de Crécy et de Poitiers firent périr ce qui restait de la noblesse carlovingienne, déjà détruite en partie par les croisades.

témoin de ses heureuses dispositions pour tous les exercices militaires, le mit hors de page à l'âge de dix-sept ans, et l'incorpora dans sa compagnie d'hommes d'armes, qui tenait garnison à Aire en Picardie, dans l'attente des évènements.

En effet, sous le prétexte de faire revivre d'anciens droits à la couronne de Naples, et peut-être dans le seul but d'effacer totalement du souvenir de sa noblesse les bastilles et les bourreaux, le fils de Louis XI fondit sur l'Italie à la tête d'une brillante armée. La compagnie de Ligny faisait partie de cette expédition, et Bayard y gagna ses éperons à la bataille de Fornoue, en prenant de sa main un enseigne ou étendard d'hommes d'armes (1495), que, dans son enthousiasme, il présenta au roi sur le champ de bataille : il avait alors dix-neuf ans. Quelques années après, une mort prématurée ayant frappé ce prince (1498), que le comte de Ligny suivit de près dans la tombe, l'avenir du jeune guerrier se trouva une seconde fois confié à la garde de Dieu et à son épée. Mais sa valeur sous les murs de Milan (1499) soutint si bien ses débuts de Fornoue, que nous le trouvons vers l'an 1503 remplissant dans la même compagnie, auprès du capitaine *Loys d'Ars* (1), les fonctions de lieutenant, charge très-importante dans un corps tout composé de gentilshommes, ayant chacun à sa suite plusieurs cavaliers.

Louis XII, maître du Milanais, voulut aussi réparer les revers de son prédécesseur dans le royaume de Naples ; mais cette fois la France se trouva face à face avec un adversaire digne d'elle. L'Espagne avait envoyé son grand capitaine Gonsalve de Cordoue et ses vieilles bandes victorieuses des Maures, pour disputer à sa rivale la possession d'un terrain que les Français ont toujours senti trembler sous leurs pas. Ce fut pendant cette seconde expédition qu'eut lieu le célèbre duel de Bayard avec don Alonzo de Soto-Mayor, jeune et fier hidalgo espagnol, qui paya de sa vie la tache qu'il avait voulu faire à l'écusson de Bayard, en accusant ce guerrier de manquer de générosité envers ses prisonniers. Soto-Mayor n'ignorait pas cependant que l'homme auquel il jetait cet outrage distribuait toujours à sa compagnie le prix de la rançon des captifs, ne se réservant que le droit de les consoler par toutes sortes d'égards et de courtoisie. C'est le second duel de Bayard mentionné par l'histoire. Provoqué insolemment par un beau gentilhomme milanais à un combat à outrance, il l'avait tué, et dans l'esprit superstitieux du temps, l'issue de cette affaire avait été considérée comme le présage du succès des Français en Italie.

Le bonheur qui accompagnait toujours son courage, dans les combats singuliers comme dans la mêlée, le rendit bientôt la terreur des ennemis et l'idole de ses compagnons, qui ne redoutaient rien quand ils voyaient flotter son panache au

(1) Gentilhomme dauphinois.

milieu d'eux. Bientôt il ne fut question dans les deux camps que du jeune Dauphinois dont le courage n'était égalé que par sa générosité, et la confiance qu'il avait en lui-même croissant avec sa renommée, il devint réellement invincible. Un jour, un chevalier armé de toutes pièces, la visière baissée et la lance en arrêt, tenait lui seul en échec deux cents Espagnols; acculé comme un lion contre la barrière d'un pont, il défendait l'entrée du camp des Français, et faisait durer ce combat héroïque depuis une demi-heure (1505); « déjà les Espagnols, dit le » chroniqueur, faisaient de grands signes de croix pour l'exorciser, cuidant avoir » affaire au diable; » ce chevalier, c'était Bayard (1)!

Condamné à resserrer cette grande figure dans le cadre étroit d'une notice, nous devons nous interdire des développements sur une multitude d'escarmouches, de siéges et de combats de tout genre dont sa vie est remplie. Cependant, nous ne saurions passer sous silence les principaux évènements auxquels il prit part pendant les douze premières années du XVIe siècle; mais pour en comprendre la suite, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'état politique de l'Europe à cette époque.

Les fils de cette politique paraissent avoir été constamment dans les mains du pape Jules II, prêtre à la fois fougueux et rusé, qui ne faisait aucune difficulté de ceindre l'épée, et de remplacer sur sa tête la tiare par le casque des chevaliers. A son avènement au pontificat, ce pape avait trouvé l'Italie ravagée en tout sens par les bandes d'Espagne, d'Allemagne, et de France; ne pouvant la débarrasser de ces hôtes incommodes, il passa sa vie à les duper successivement et à profiter de leurs hostilités pour aggrandir le patrimoine de saint Pierre. C'est dans ce but qu'après avoir inutilement soulevé les Génois contre l'autorité de Louis XII (1507), il entra avec ce prince dans la ligue de Cambrai, destinée à abattre la puissance des Vénitiens, et que plus tard, trouvant de nouveau son intérêt à se détacher de la France, il fit alliance contre elle avec Venise et les Espagnols; dès ce moment, devenu ennemi irréconciliable de Louis XII, sa haine éclata non-seulement par les foudres du Vatican, arme que chaque progrès de l'esprit humain émoussait dans les mains des papes, mais encore par l'emploi plus efficace de la lance et du canon.

Le roi, pour récompenser Bayard de la prise du château de Gênes, due à son intrépidité, lui avait donné la compagnie d'hommes d'armes du capitaine

(1) En mémoire de ce trait d'héroïsme, les hommes d'armes de sa compagnie lui firent présent d'un bouclier orné de la devise latine : *Vires agminis unus habet* ; il vaut à lui seul une armée. (Alp. de Terrebasse).

Châtelart (1) qui venait de mourir, et une compagnie à pied de cinq cents hommes qu'il ordonna de lever dans le Dauphiné; c'est avec ce commandement que Bayard figura à la bataille d'Agnadel, où il était à la réserve (1509), et que chargeant à propos avec son petit corps d'armée, il décida la victoire. La bataille d'Agnadel fit perdre aux Vénitiens leurs possessions en terre ferme : la ville de Padoue tenait cependant encore pour eux, et les alliés mirent le siége devant ce dernier boulevard de la seigneurie.

Le roi avait fourni à Maximilien, son allié, quelques compagnies d'hommes d'armes sous le commandement de Chabanes-la-Palice, et Bayard reçut de ce chef la périlleuse mission de s'emparer des barricades établies sur le chemin de Vicence (1509). Ces barrières étaient protégées à la fois par le feu des remparts et par des hallebardiers placés derrière chacune d'elles : aujourd'hui quelques coups de canon feraient justice d'une aussi faible défense, mais à cette époque on ne raffinait pas la guerre des siéges, et, chose singulière! l'attaque eut lieu en plein midi par des hommes à cheval et à coups de lances. Après un combat de plusieurs heures, les barricades furent forcées; mais il fallut, pour obtenir ce résultat, que Bayard déposât le préjugé qui voulait qu'un gentilhomme ne se séparât jamais de sa monture. « Mes seigneurs, dit-il à ses compagnons (2), ces coquins-là nous » tiendront toujours ici six ans : donnons-leur ung aspre assaut, et puis que » chacun fasse comme moi! sonne trompette! » Il mit alors pied à terre, et voyant que l'ennemi commençait à s'ébranler, il sauta par-dessus la barrière avec un courage et une agilité dont lui seul était capable de donner l'exemple; Bussi d'Amboise, le sire d'Alègre, le capitaine Maulevrier, le suivirent, pour ne pas laisser seul au milieu des piques celui qu'ils appelaient leur guidon d'honneur, et bientôt après tous les autres Français s'élancèrent sur leurs pas avec cette *furia francese* déjà proverbiale en Italie.

Ce fut vers cette même année que le pape jeta ouvertement le masque en attaquant le duc de Ferrare, allié de Louis XII; maître du cours du Pô et des principales places de ce petit état, il ne lui restait plus pour réduire le duc à sa ville de Ferrare, qu'à s'emparer de la Bastide (1509); il y mit le siége et le menait grand train lorsque Bayard, que le roi avait envoyé au secours de son allié, sauva ce prince par une habile manœuvre, qui prouve les ressources de son esprit et sa soudaineté d'action. Les troupes papales avaient coupé les communications

(1) Bayard, devenu lieutenant-général du Dauphiné, confia le commandement de cette compagnie à Guignes Guiffray, seigneur de Bontières, comme capitaine, et à Salvaing de Boissieu, comme lieutenant.

(2) Le loyal serviteur.

par terre entre la Bastide et Ferrare; mais le duc tenait encore le fleuve jusqu'à la hauteur d'un défilé très-étroit dont les ennemis ne s'étaient pas encore emparés ; Bayard embarqua trois mille fantassins, et marchant lui-même toute la nuit à la tête de la cavalerie, il joignit l'infanterie à l'aube du jour; cette petite troupe mit plus d'une heure à passer le défilé. Bayard la partagea ensuite en plusieurs corps pour tromper l'ennemi sur le nombre de ses gens, et ayant donné des instructions particulières à chacun des chefs sur les mouvements qu'ils avaient à opérer, ces excellentes mesures eurent un tel succès que les troupes du pape, surprises et effrayées, s'enfuirent laissant tout le matériel de siége.

Nous avons rapporté avec quelques détails cette affaire de la Bastide, parce que tout l'honneur en revient à Bayard : ce serait vouloir donner une fausse idée de ce guerrier que de laisser dans l'ombre ses talents pour faire briller à leurs dépens la beauté de son caractère et son héroïque valeur que tout le monde connaît. S'il n'a jamais commandé en chef, c'est que, méprisant l'intrigue et doué d'une rare modestie, il attendait que les honneurs vinssent le trouver. Quoiqu'il n'ait jamais conduit de grandes opérations, il montra dans plusieurs occasions de sa vie qu'il possédait ce coup d'œil stratégique et ces soudaines inspirations qui sont la partie brillante du génie de la guerre. Nous venons de citer une de ces occasions ; la seconde, c'est la victoire de Ravenne où le duc de Nemours, jeune prince encore sans expérience, se laissa guider par ses conseils sur l'ordre de bataille à opposer à celui des Espagnols; la troisième, c'est la défense de Mézières. Enfin, l'emploi aussi judicieux qu'utile qu'il fit de l'artillerie dans plusieurs circonstances prouve qu'il comprenait l'importance des armes à feu et la révolution prochaine que leur perfectionnement devait opérer dans l'art militaire. Nous n'avons trouvé nulle part dans le *loyal serviteur* l'aversion que d'autres auteurs lui prêtent contre les arquebuses et contre l'artillerie en général. Peut-être même nous fera-t-on un reproche de ce que le jour sous lequel nous exposons cette belle figure détruit un peu l'effet du vernis chevaleresque dont la littérature moderne l'a revêtue; mais si la vérité historique y gagne, Bayard n'y perdra rien de sa grandeur.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point seulement à ces qualités, qui pourtant le plaçaient au premier rang des guerriers de son temps, qu'il doit d'avoir été accepté par la postérité pour le type de l'honneur; il faut autre chose que des coups d'épée et des batailles gagnées pour fixer un nom dans la mémoire du peuple; le peuple ne se souvient que de ceux qui l'ont aimé avec passion. Or, la religion avait développé dans cette ame d'élite l'amour de l'humanité, et c'est par l'exercice de cette vertu et les touchants souvenirs de ses bienfaits, qu'il est devenu populaire. A cette époque, rien n'était plus rare que l'humanité dans les camps, car à l'exception de la cavalerie, qu'on appelait par excellence *la bataille* et qui

était l'ame des combats, le reste des armées ne présentait trop souvent que des hordes indisciplinées, compagnes du pillage et de l'incendie. La difficulté d'arrêter leurs désordres avait été consacrée dans le siècle précédent par ces paroles célèbres du connétable Duguesclin : « Si Dieu était souldart, il serait pillard. » Qu'on se figure donc quel concert de bénédictions devait accompagner Bayard forçant les plus féroces de ces soldats au respect des personnes et des propriétés par l'autorité de son exemple et souvent par la sévérité de sa justice ! Il n'était détesté que par les compagnies d'aventuriers et surtout par les lansquenets allemands, gens de sac et de corde, qui ne pouvaient lui pardonner ni sa censure amère de leur brigandage, ni l'excellent esprit qu'il avait introduit dans sa compagnie dauphinoise. Selon nous, une telle conduite ne fait pas moins d'honneur à son génie qu'à son cœur, puisqu'elle prouve qu'il comprenait l'utilité des grandes armées permanentes, et la possibilité de les former en prenant pour base de leur organisation ce respect de lui-même que le soldat doit puiser dans les idées d'honneur et de devoir.

Au reste, sa sollicitude ne s'étendait pas seulement aux victimes de la guerre ; toutes les infortunes frappaient cette grande ame d'une tendre pitié, et il pratiquait mieux que les saints le plus beau précepte de l'évangile, la charité. « Il » n'est rien si certain qu'il a marié en sa vie sans en faire bruit cent poures filles » orphelines gentil-femmes ou aultres....(1). »

C'est principalement à Grenoble qu'il aimait à répandre ses bienfaits; aussi cette bonne ville, toute glorieuse d'un tel fils, lui prodiguait-elle vivant les caresses d'une mère, et mort, a voulu avoir son tombeau. Ses restes glorieux reposent dans l'église Saint-André, au sein d'une population courageuse toujours prête à seconder l'armée contre l'ennemi qui voudrait envahir le sol sacré de la patrie, et profaner en passant le tombeau d'un grand homme que l'honneur français a pris pour modèle (2).

Lorsque les Français eurent évacué pour la seconde fois l'Italie, Bayard, blessé dans la retraite d'un coup de faulconneau à l'épaule, vint passer quelque

(1) Le loyal serviteur.

(2) Bayard avait été inhumé dans l'église des minimes de la Plaine. Ses restes furent authentiquement reconnus et recueillis par les soins de M. d'Haussez, préfet de l'Isère. La cérémonie de cette translation eut lieu le 24 août 1822, jour de l'inauguration de la statue que l'on voit aujourd'hui sur la place Saint-André. La ville entière alla au-devant du char funèbre qui reportait dans ses murs le corps du chevalier sans peur et sans reproche. La pierre qui ferme l'entrée du caveau où sont contenues ces glorieuses dépouilles porte la relation de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion.

temps chez son oncle Laurent-Allemant, respectable prélat octogénaire. « Il » retinst son neveu tant honnestement que possible, et le fist loger à l'esvêché, où » chascung jour estoit traité comme la pierre en l'or (1), et le venoient voir les » dames d'alentour Grenoble mesmement celles de la ville, qui toutes ensemble » ne pouvoient se saouller de le louer dont il avoit grant honte (2). »

La fin du règne de Louis XII ne fut signalée que par des revers; malgré la prise de Bresse (3) et la victoire de Ravenne (1512), les Français ne purent se maintenir en Italie, et la guerre fut portée en France, où le roi d'Angleterre Henri VIII, d'accord avec les Impériaux, vint mettre le siége devant Thérouenne (1513). Il y eut là une échauffourée qui devint une déroute complète, connue sous le nom de *journée des éperons*; les principaux chefs et Bayard lui-même furent faits prisonniers. Amené devant le roi d'Angleterre, ce prince essaya de l'enlever au service de la France par des offres qui auraient pu séduire tout autre que Bayard; mais l'Anglais s'adressait à une ame trop française pour abandonner son pays et son roi dans l'adversité.

L'avènement de François Ier à la couronne (1514) changea la face des affaires. L'ame chevaleresque de ce jeune prince comprenait celle de Bayard, et l'un des premiers actes de son règne fut la nomination de ce guerrier au gouvernement du Dauphiné, avec l'ordre d'y lever des troupes pour s'emparer du marquisat de Saluce. Le roi fut servi à souhait et avec cette célérité qui caractérise tous les actes militaires de la vie de Bayard. Prosper Colonne, lieutenant du pape dans le marquisat, fut fait prisonnier, et Bayard en apporta lui-même la nouvelle au roi en opérant la jonction de ses troupes avec le principal corps d'armée d'opération qu'il trouva campé à *Marignano* (1515), petit village près de Milan. C'est là qu'eut lieu la célèbre bataille de ce nom, qui dura deux jours, et où les Suisses, que les intrigues du cardinal de Sion avaient mis du côté des Impériaux, apprirent qu'il

(1) Comme une pierre précieuse enchâssée dans l'or.

(2) Ce fut pendant ce séjour qu'il fit à Grenoble et en relevant de maladie, qu'il lui arriva une aventure que Guyard de Berville, l'un de ses historiens, traite de galanterie; on en trouvera les détails piquants dans l'excellent ouvrage de monsieur de Terrebasse ayant pour titre : *Bayart*, ou dans le loyal serviteur lui-même, qui en commence le récit par ces mots, qui peuvent faire juger du reste : « Aurez pour entendu qu'il n'estoit pas un sainct. »

(3) Vingt mille personnes furent immolées dans cette malheureuse ville par le soldat furieux; Bayard, pendant l'assaut, fut blessé très-grièvement, et porté dans une maison que sa présence préserva du pillage. Il fut soigné par les demoiselles de cette maison, qui le regardaient, à juste titre, comme leur libérateur, et ne voulut rien accepter des présents que lui offrait la reconnaissance de la mère. Ce trait de sa vie a fourni le sujet d'un tableau que l'on voit à la galerie du Luxembourg.

vaut mieux être les alliés que les ennemis de la France. Après la bataille, François Ier se fit armer chevalier de la main de Bayard.

C'est à cette époque que la lutte entre la France et l'Espagne prit le caractère le plus sérieux, par la rivalité qui s'éleva entre leurs deux souverains. Vainqueur dans le collége électoral de l'empire, le jeune roi d'Espagne avait ajouté la couronne des Césars aux tours de Castille dans son écusson, et le roi de France, à qui les intrigues de son rival venaient d'arracher une si belle proie, n'attendait que le moment de prendre sa revanche sur les champs de bataille. La guerre commença sous le prétexte le plus frivole et sans déclaration préliminaire, comme entre ennemis naturels et acharnés qui veulent s'éviter des explications inutiles; guerre terrible, à laquelle les deux pays prirent part avec l'animosité de leurs souverains, et qui se termina par la captivité d'un roi de France.

Les hostilités furent entamées par le siége de Mézières, place dont la prise ouvrait la Champagne aux Impériaux (1519). Ses fortifications étaient dans un si mauvais état, qu'avant de se décider à la défendre, le roi avait tenu conseil au Louvre pour savoir s'il ne valait pas mieux la raser entièrement que d'y exposer des troupes à la merci de l'ennemi; Bayard, appelé à donner son avis dans cette délibération, dit au roi ces paroles célèbres, qui sont devenues la maxime des bons commandants de place : *Sire! il n'y a pas de mauvaise place quand il s'y trouve des gens de cœur pour la défendre.* Et selon son usage de joindre l'exemple au précepte, il demanda qu'on lui confiât cette périlleuse mission. Saisie d'enthousiasme pour ce dévouement, l'élite de la jeune noblesse de France demanda au roi la permission de suivre Bayard dans les murs où il allait s'enfermer, et plus tard, Anne de Montmorency, devenu connétable de France et second personnage de l'état, se glorifiait d'avoir fait ses premières armes sous le plus grand homme de guerre, disait-il, que la France ait eu pendant les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. Le siége fut levé grâce à l'incroyable activité des défenseurs et des habitants, que la présence de Bayard remplissait d'ardeur. Bien différents de cette orgueilleuse noblesse allemande qui n'avait pas daigné monter à l'assaut pour prendre Padoue, regardant comme indigne d'elle de se battre à pied, les gentilshommes français et Bayard lui-même travaillaient avec les habitants à relever les épaulements et construire les batteries; cependant tant de glorieux efforts n'auraient peut-être servi qu'à ensevelir ces braves gens sous les débris de leurs ouvrages, si la finesse d'esprit de Bayard n'était venue au secours de sa valeur. Par une fausse nouvelle, il eut le talent de diviser les deux chefs impériaux, le comte de Nassau et le capitaine Sickengen, si bien qu'ils se battirent entr'eux et levèrent le siége. Avant la première révolution de France, Mézières célébrait chaque année par des fêtes le souvenir de sa délivrance et le nom de son libérateur.

Après ce beau fait d'armes, Paris, qui, par les soins de François Ier, commençait à devenir le centre des arts et de la civilisation renaissante, voulut contempler les traits du héros de la France : Bayard y fut reçu par une députation du parlement, honneur réservé aux seuls princes du sang ; il eut avec le roi des entretiens intimes sur les affaires de l'état, et laissa dans l'esprit du monarque la plus haute idée de sa sagesse et de ses talents ; mais alors se vérifièrent les prédictions que l'astrologue de Carpi lui avait faites pendant ses premières campagnes d'Italie : « Tu seras riche d'honneur et vertu, lui dit le vieillard, mais des biens de for-
» tune n'en auras guère. Un roi de France t'aimera et t'estimera par-dessus tout;
» mais les envieux empêcheront qu'il te mette aux grandes charges que tu auras
» méritées (1). »

En effet, les intrigues de cour firent nommer l'amiral Bonnivet au commandement général de l'armée d'Italie, et Bayard, ainsi que plusieurs autres chefs de haute renommée furent placés sous ses ordres : cette campagne fut la dernière de Bayard; il y mourut au moment où la France allait plus que jamais avoir besoin de lui. L'amiral bloquait Milan, que le connétable de Bourbon avait livré aux Impériaux, et, soit jalousie, soit imprévoyance, il envoya Bayard avec une poignée de monde pour occuper le village de Rebec, position difficile à garder, parce qu'elle était ouverte de toute part. Bayard lui fit observer qu'il allait se trouver exposé à être enlevé par un coup de main, si l'ennemi avait seulement l'idée de l'entreprendre; ses prévisions se réalisèrent. Le marquis de Pescaire fit attaquer Rebec dans la nuit par sept à huit mille hommes, qui se trouvèrent heureusement arrêtés devant des barrières élevées à la hâte par les Français; Bayard, jugeant au nombre des ennemis qu'elles seraient bientôt forcées, ordonna la retraite sur le quartier-général. A son arrivée, l'amiral eut avec lui une explication très-vive, à l'issue de laquelle Bayard, piqué de la position désavantageuse où il s'était trouvé par la faute de Bonnivet, lui dit (2) : *Mon seigneur, c'est une affaire à démêler plus tard entre nous deux ; mais maintenant le service du roi doit passer avant tout.* Quelques jours après, l'amiral Bonnivet, pour échapper au marquis de Pescaire, contre lequel il n'était pas en état de lutter, se résolut à battre en retraite; mais tous les militaires savent qu'il ne faut pas moins de capacité pour diriger un mouvement de ce genre que pour porter en avant des troupes envahissantes, et Bonnivet, courtisan favori, nommé par l'intrigue, mais peu digne de commander une armée, compromettait tous les jours le salut de la sienne. Enfin, ayant été grièvement blessé au bras, il remit le commandement à Bayard, qui ne pouvait

(1) Le loyal serviteur.
(2) Le loyal serviteur.

le recevoir dans une circonstance plus difficile. C'est la première fois que nous le trouvons remplissant des fonctions correspondantes à celles de général en chef de nos jours, et ce ne serait point faire un grand éloge de lui que de le reconnaître égal en capacité aux généraux de son temps. Dans l'opinion de François Ier, qui cependant lui avait préféré Bonnivet, il leur était très-supérieur : c'est ce qui résulte des paroles de ce prince après la bataille de Pavie ; on l'entendit s'écrier : *Ah ! chevalier Bayard, que vous m'avez fait faute ! j'avais hier bien besoin de vos conseils, et si ne fussiez mort, aujourd'hui je ne serais pas ici* (1).

Bayard s'acquitta du dernier service qu'il dût rendre à la France avec le même bonheur qui avait toujours accompagné ses armes dans des occasions moins importantes. Le nombre des Impériaux grossissait à chaque instant; leurs archers et leur infanterie légère, armée d'arquebuses à croc, se jetaient sur tous les passages et harcelaient l'arrière-garde; mais tantôt accélérant la marche de l'artillerie, tantôt protégeant la retraite en exposant sa personne, Bayard était partout. Les ennemis ne voyaient pas sans une secrète admiration que cet homme, dont toute la chrétienté redisait la gloire, fût, après vingt-huit ans de combats, le même qu'à Fornoue; déjà, par ses soins, le gros de l'armée, matériel et personnel, était en sûreté, lorsqu'une pierre lancée par une arquebuse à croc vint le frapper mortellement dans le flanc (1524); mais il avait accompli sa tâche, et de toute cette armée que Pescaire croyait déjà tenir prisonnière, il ne lui resta que le corps inanimé du chevalier sans peur et sans reproche.

Ainsi disparut de la terre l'un des hommes qui ont le plus honoré l'humanité par deux qualités dont la réunion fait les héros : la grandeur d'ame et la bonté. Il mourut au moment où, estimé à sa juste valeur par son souverain, il allait arriver aux plus hautes dignités auxquelles sa modestie n'osait prétendre, et dont ses talents le rendaient digne. Accueilli du roi comme un ami, de ses compagnons comme un père, malgré tant de raisons qui devaient l'attacher à la vie, toute sa sollicitude fut pour ses frères d'armes, ses regrets et ses vœux pour la France, ses dernières pensées pour le ciel. Sa mort si vantée fut en effet sublime de résignation et de piété; et peut-être que la providence, dont l'invisible bras le frappait, plus tard n'aurait pu le faire mieux mourir. Les chefs de l'armée espagnole vinrent serrer sa main défaillante; une opinion vulgairement accréditée veut que le connétable de Bourbon ait osé aussi se présenter devant ce martyr de l'honneur et de la fidélité; mais le *loyal serviteur* ne rapporte pas ce fait, et il peut avoir été inventé par les contemporains, dans le but d'augmenter encore l'intérêt dramatique de cette fin si belle par elle-même.

(1) Le loyal serviteur.

L'idée que nous avons essayé de donner de Bayard ne serait pas complète si nous ne disions quelques mots de sa vie intime et privée. On a vu que ses brillantes qualités étaient puisées à deux sources : la religion et l'honneur. Enfant, il avait grandi devant le foyer paternel, sous les ailes de ces deux génies familiers de sa vieille et bonne race : guerrier accompli, il expira entre leurs bras, en face de ses ennemis et la bouche collée sur la croix de sa rapière ; mais après Dieu et l'honneur, ce qu'il aima le plus au monde ce fut une femme : elle était demoiselle d'honneur lorsqu'il était page, et *comme jeunes gens fréquentent volontiers ensemble, se prirent en amour l'un l'autre* (1) ; amour bien innocent, vu leur jeune âge ! Plus tard, le page devenu chevalier retrouva sa demoiselle mariée et qui l'aimait toujours. « Cette gente dame, dit le chroniqueur, estoit accomplie en beaulté, » doux et gracieux parler plus que femme que l'on sçut trouver, et dans son lan- » gaige louoit si très-fort le bon chevalier que possible n'eust esté plus. L'amour » honneste a duré entr'eux jusqu'à la mort, et n'estoit année qu'ils ne s'envoyas- » sent des présents. »

Le loyal serviteur ajoute que le mari de la dame, grand seigneur et homme bien appris s'il en fut, n'en eut jamais aucune jalousie. Le souvenir de cette première et douce passion n'empêcha pas Bayard de contracter une liaison intime avec une demoiselle de la maison milanaise de la Tréca ; il lui avait fait, par lettre, une promesse de mariage, que la mort seule l'empêcha de tenir, et il en avait eu une fille, qui fut reconnue pour son unique et légitime héritière (2). Cette fille épousa un gentilhomme de la maison de Châtelard.

AZÉMA DE MONTGRAVIER.

(1) Le loyal serviteur.
(2) Alphonse de Terrebasse.

ALLEX.

De tous les bassins dont se compose la vallée de la Drôme, celui qui s'étend depuis Crest jusqu'aux roches de Livron réunit au plus haut degré la magnificence et l'harmonie des lignes de l'horizon et les richesses de détail du paysage. Mais pour que l'œil embrasse d'un seul jet l'ensemble de ces beautés naturelles, il faut gravir le petit coteau d'Allex, qui s'élève isolément au milieu de la vallée, et se placer sur son versant méridional. Du haut de cet observatoire, les regards s'arrêtent à gauche sur les montagnes découpées en dentelures de Saillans, de Roche-Courbe et de Roche-Colombe, dont les vives arêtes se détachent en teintes azurées sur la limpidité du ciel; à droite se déroule, au-delà du Rhône, le large rideau des montagnes de l'Ardêche, et en face courent parallèlement au lit de la Drôme les coteaux boisés et gracieusement arrondis de Chabrillan, de Grane et de Briant. Après avoir parcouru les cimes qui enferment la vallée, la vue, en s'abaissant vers la plaine, se repose avec ravissement sur une riche végétation, dont les accidents variés sont multipliés à l'infini par les artifices de l'industrie et de l'agriculture. Lorsque, par une belle journée d'automne, le soleil verse les prestiges d'une chaude lumière sur les masses de verdure qui jonchent la plaine, et noie les lignes de l'horizon dans une vapeur transparente et singulièrement veloutée à l'œil, le tableau qu'offre ce spectacle efface les créations magiques écloses du merveilleux pinceau de Claude Lorrain.

C'est au milieu de cette splendide vallée que s'élève, sur le penchant d'une colline, le petit village d'Allex (1). De vieux remparts démolis et deux tours ruinées attestent qu'il n'a pas échappé aux ravages des guerres civiles. Un document inédit, émané d'un contemporain, nous révèlera la part que les circonstances lui firent dans le grand drame du XVIe siècle.

Au commencement de l'année 1574, la guerre avait vivement éclaté en Dauphiné entre les protestants et les catholiques, qui s'arrachaient tour à tour une foule de petites places, dont la condition était d'autant plus déplorable que,

(1) Allex, *Aleusia*, dans les titres latins du moyen âge.

quelles que fussent les chances de l'un ou de l'autre parti, elles subissaient infailliblement les réactions du vainqueur. Parmi ces petites places, celle d'Allex fut assiégée et prise, le 18 juin 1574, par le dauphin d'Auvergne, François de Bourbon, duc de Montpensier, qui avait alors le commandement de l'armée royale. Le président de Thou et les mémoires du temps se bornent à énoncer ce fait isolément (1); mais les registres consulaires de la communauté d'Allex fournissent quelques détails plus circonstanciés, émanés, il est vrai, d'une plume inculte et rustique, mais qui, nous étant transmis par un témoin oculaire, éveillent la curiosité et sont l'expression de la vérité :

« L'an mil cinq cens septante et quatre et le vingt et troisième iour du moys de » febvrier, qu'est le mardi de Caramantran (2), veille des cendres, à l'aube du » iour, les huguenots entrarent par escalade dedans le lieu d'Alles, du cousté de » la bise, par-dessus la maison de noble sieur d'Urre, escuyer dudit lieu, et » après estre entrés dans ledit lieu, qui estoit la compagnie de Monsieur de Mirabel » près d'Oste, les soudarts se ambousquarent dans la dite maison du sieur d'Urre, » et avoient délibéré de tuer tous ceulx qui se treuveroient à la messe du matin » pour prendre des cendres: et ne feut une fame, nommée Rossignolle, qui les » descouvrit. Et mirent à mort messire Pierre Vions, curé, messire Claude » Lamier, Chorier, Pons Viron, Bertrand Bocquet, Guilhaume Janoyer, et gar- » darent un prestre six à sept iours avec eux, et puis le menarent hors la ville, » au devant de la porte du bout de l'église, où trois des soudarts huguenots le » saignarent comme un mouton. Et après avoir le dit seigneur de Mirabel demouré » dans le dit lieu d'Alles, s'en alla demourer à Livron, qu'estoit desmantelé, et » fit accoustre les bresches; et ce feut là où il mourut en sautant et tombant d'un » bastion. Au par avant il frappit une fame de Livron, appelée Janbernonne, » qui lui dit que il se pouvoit bien repentir de l'avoir frappée, et incontinent il » tombit du dit bastion. Le quel seigneur de Mirabel la fit arraper aux soudarts » et la fit mettre au feu. Ne se pouvant brusler, ce que voyant, alors il luy fit » tirer des coups de pistolet contre, et personne ne lui pouvant rien faire, il la » fit tuer avec des pierres et une sèpe de vigne et mourut. Et laissa Jean d'Urre, » bastard du sieur d'Urre, au dit lieu d'Alles, avec cent ou six vingts soudarts,

(1) Thuani, *Hist. univ.*, lib. LVIII, ad annum 1574, traduct., tome VII, page 85. — *Histoire du Dauphiné*, par Chorier, tome II, page 660. — Le président de Thou fixe la prise d'Allex au 16 juin; mais il s'est trompé, car le procès-verbal contemporain la place sous la date du 18 comme on le verra plus bas.

(2) Le mardi *de Caresme entrant*, et par corruption *de Caramantrant*. Voyez le *Glossaire de Ducange*, aux mots *Caramentrant*, *Carementranus*.

» et demourarent là despuys la Caramantran, fins au dix septième iour du mois » de iuin. Ensuite de quoy vint au lieu d'Alles Monsieur le prince Dauphin nommé » Monsieur de Montpensier, avec son armée et grandes pièces d'artillerie et » nombre de gens de pied et de cheval dix mille homes. Et firent bresche du » cousté de la bise de la maison André Bruzac, entrarent de là dans la ville » par assaut, tirarent du moins six vingts coups de canon, ce que voyant les sus » dits huguenots s'en allarent dedans la tour carrée du dit lieu. Du chasteau » d'Alles tirarent tant d'artillerie, qu'ils abattirent la sime de la tour, et les » huguenots se rendirent aux papistes, qui prinrent les dits soudarts et amena- » rent le dit Jean d'Urre avec les autres soudarts par devant le dit seigneur le » prince, au camp qui estoit à la grange du dit sieur d'Urre, et de là furent » retournés en la dite tour et feurent massacrés. Et partit du lieu d'Alles le dit » prince avec son armée, et partant d'Alles s'en allarent à Crest pour bastre la » ville d'Oste ; mais ils treuvarent que les huguenots s'en estoient saisis, et de là » ils allarent à bastre Livron, où ils demourarent huict iours, et firent bresche » au barri (1) de Livron du cousté de la tour de Manchenin. Et voyant ne pouvoir » entrer, le dit prince avec son armée s'en retourna à Valence, Crest, Alles, et » demoura aux dits lieux pour un peu de temps (2). »

Les annales de la contrée ne fournissent pas d'autres documents sur Allex. Si l'on fouille les monuments historiques de l'évêché de Valence, on y voit qu'Allex était un fief du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence, et que les propriétés ecclésiastiques y étaient considérables (3). La cure était une des plus riches du diocèse, et le titulaire avait été surnommé, par allusion à son opulence, *l'évêque de la plaine;* aussi prenait-il les allures d'un gros décimateur, et le voyait-on dans ses courses se prélasser noblement en sa chaise attelée de deux mules.

Rien n'attire les regards de l'antiquaire à Allex. Deux tours en ruines, dont la

(1) *Barri*, vieux mot français conservé par les patois méridionaux de la France, et qui signifie *faubourg*, et plus proprement *rempart*, *enceinte*. — Voyez le *Glossaire de Ducange*, au mot *Barrium*, et le *supplément*.

(2) *Prinse et reprinse du lieu d'Alles en l'an* 1574, extrait tiré d'un livre Ms. d'Archille (*sic*) Faure, coté H, fol. 34, anciennes archives d'Allex. — Comme on l'a vu par cet extrait, de Thou n'a connu que la seconde prise d'Allex.

(3) Columbi, *De rebus gestis episcoporum Valentinorum*, apud ejusdem opuscula; Lugduni, Deville, 1668, in-fol., passim. Un des plus anciens documents dans lesquels il est fait mention d'Allex est de l'année 1289. C'est une *Délimitation entre les communes d'Allex et de Grane, et leurs châteaux, du* 8 *des kalendes* (sic) *de l'année* 1289, *archives du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence*, liasse A, Allex, n° 1; et *Inventaire*, page 437, aux archives de la préfecture de Valence.

construction n'est pas antérieure au XVIe siècle, sont les seuls et tristes témoignages des discordes civiles de nos pères. Jadis il y existait un petit castel appartenant aux marquis de La Chaux, de l'éternelle et foisonnante famille de la Tour-du-Pin, gentilshommes obérés, qui avaient plus d'aïeux dans les combles de leur manoir et de parchemins dans leurs chartiers, que de pistoles en caisse et de froment dans leurs greniers. L'un d'eux et le dernier de sa race, devenu riche par une alliance considérable, substitua à l'humble toit paternel une élégante habitation que les curieux visitent encore (1), et par ses richesses, la supériorité de ses lumières et la politesse de ses mœurs, exerça pendant long-temps sur toute la contrée un patronage hospitalier. Imbu des doctrines des encyclopédistes et grand admirateur des Anglais, M. de la Tour-du-Pin faisait profession ouverte de philosophisme; mais sa philosophie était un peu bien aristocratique et toute spéculative.

Ajoutons, pour épuiser les souvenirs qui se rattachent à Allex, que l'auteur obscur d'une comédie plus obscure encore y a placé le lieu de la scène de son drame inoffensif. Son but étant de célébrer le retour de la félicité publique après les orages révolutionnaires et de rapprocher les esprits divisés, il pensa qu'il était ingénieux, sans doute, de placer le siége de ses fictions dans un lieu dont les beautés naturelles invitent au calme et au bonheur. L'intention fut excellente, et médiocre l'exécution (2).

OLLIVIER (Jules).

(1) Cette habitation, qui appartenait naguère à Mme la comtesse de Schwitz, héritière de M. de la Tour-du-Pin et mère du célèbre prince Pukler-Muskaw, vient d'être acquise par M. de la Tour-du-Pin, pair de France.

(2) *La Paix*, comédie en un acte et en prose, par le citoyen Vallenet, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, représentée à Valence, le 18 brumaire an 10; Valence, Marc-Aurel et Bonnet, an 10, in-8. La scène se passe à Allex.

GAP.

(Suite. — Voir tome 1er, page 159.)

Démétrius, disciple, selon les uns, de saint Jean l'évangéliste, et, selon les autres, de saint Marcellin, évêque d'Embrun, fut le premier qui vint prêcher l'évangile dans la ville de Gap. — Il y reçut la palme du martyre.

Tygide et Rémédius lui succédèrent ; animés du même zèle pour la propagation du christianisme, ils subirent le même sort que leur prédécesseur.

Le siége épiscopal fut érigé au commencement du IVe siècle, et Constantin est le premier évêque qui l'ait occupé. Il assista au premier concile d'Orange. Après lui, saint Constance illustra l'église de Gap par sa science et par ses vertus. Elle devait être bientôt affligée par les excès de l'un de ses successeurs ; Sagittarius, disciple de l'illustre saint Nizier, évêque de Lyon, vint occuper le siége de Gap, au milieu du VIe siècle. Salonius, son frère, était en même temps évêque d'Embrun. L'épiscopat de ces deux prélats n'est qu'un enchaînement de débauches et de crimes. « Ils faisaient impunément leur proie, dit un historien (1), des femmes, » des filles et de tous les biens que convoitaient leur volupté et leur avarice. » Le même auteur rapporte que l'évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux ne les ayant pas invités à une réunion qu'il avait chez lui le jour de sa naissance, ils s'y rendirent en armes, envahirent la maison de l'évêque, déchirèrent ses vêtements, frappèrent ses gens, renversèrent les tables du festin, et emportèrent, comme des voleurs, la vaisselle et les meubles précieux du prélat. Ces violences furent enfin dénoncées au roi Gontran, qui les manda devant un concile tenu à Lyon, en 567. Ils furent déposés ; mais ils recoururent au pape Jean III, qui, trompé sans doute, les rétablit en leurs siéges.

Ils n'en devinrent ni plus sages, ni plus prudents. Infidèles à toutes les lois canoniques, ils échangèrent le bâton pastoral pour la framée. Les Long-Bards, venus des bords de l'Elbe, ayant franchi le mont Genèvre et ravagé la province, les deux évêques s'armèrent et se firent remarquer dans les combats par leur

(1) M. de Rochas, mémoires manuscrits de la bibl. de Grenoble, 3e cah., pag. 21.

impitoyable ardeur à verser le sang. « Ce furent les premiers évêques, dit Grégoire » de Tours (1), que la Gaule eût vus couverts de casques et de cuirasses. » Ils furent déposés une seconde fois par un synode tenu à Châlons-sur-Saône et condamnés à être renfermés dans l'abbaye de Saint-Marcel. Mais comme c'étaient des hommes d'une souplesse incroyable (2), ils s'évadèrent et terminèrent misérablement leur vie souillée de tant d'excès. Sagittarius et Salonius avaient assisté, en 573, au quatrième concile de Paris, qui tenta vainement de rétablir la paix entre Chilpéric et Sigebert, fils de Clotaire, qui se faisaient alors une guerre si cruelle.

Arigius, plus connu sous le nom de saint Arey, succéda à Sagittaire ; autant son prédécesseur avait été cruel et dissolu, autant saint Arey fut humain et vertueux. Il fut l'ami et le correspondant de saint Grégoire-le-Grand. Il assista au concile de Mâcon et eut le rare courage d'y défendre Didier, évêque de Vienne, poursuivi par la haine de l'infâme Brunehilde. Cette femme irritée fit fermer à saint Arey les portes de l'église de Saint-Marcel. Raymond Juvénis raconte (3) qu'elles s'ouvrirent d'elles-mêmes devant les prières de l'évêque.

C'est aussi à saint Arey que se rapporte l'une des plus singulières légendes de ces temps de crédulité. Nous copions Juvénis : « Je ne dois pas taire en cet endroit » un évènement extraordinaire qu'on lisait dans la vie de ce bienheureux évêque » que l'auteur contemporain avait composée. J'ai déjà fait la remarque que le » saint prélat se dérobait la nuit, avec le lecteur Probus, pour aller prier dans » l'église de Saint-Mammert, martyr, sur la montagne qui a pris depuis le nom » de Saint-Main. Dans le grand chemin qui mène à cette église, il y a un endroit » où coule une fontaine, qu'on appelle la fontaine des Anes. Allant à cette église, » les anges qui le guidaient et qui étaient en commerce avec lui lui firent voir » auprès de la fontaine une troupe de démons, qui s'entretenaient des maux qu'ils » avaient inspirés, et dont un entr'autres faisait un grand trophée d'avoir fait » tomber le pontife qui siégeait alors dans un péché d'incontinence et de prostitu- » tion, et que, dans ce malheureux état, il allait le lendemain, qui était le Jeudi- » Saint, célébrer la messe et faire les cérémonies des saintes huiles. D'abord, » Arey, pressé par le mouvement d'une charité enflammée, usant de l'empire » suprême que le créateur avait donné à son innocence, commanda à cet esprit » malin de le porter à Rome (4). Il y arriva un peu avant que la cérémonie com-

(1) *Hist. des Francs*, liv. 7, ch. 34.

(2) De Rochas, mém. man., 3e cah., pag. 28.

(3) Hist. man. du Dauphiné, de la bibl. de Grenoble, pag. 331.

(4) C'est à notre évêque sans doute que le démon, forcé d'obéir, adresse le distique suivant :

» mençât. Il se présenta en pénitent, lui demandant l'absolution pour un crime, » et l'ayant tiré à l'écart, il lui fit le récit de tout ce qui lui était arrivé, lui » représenta combien il était obligé à la bonté divine d'avoir bien voulu que » son péché lui eût été révélé pour le tirer de cet embourbement et de per- » mettre qu'il se fût servi de l'esprit infernal qui lui avait tendu le piége pour » le porter à Rome. Le pontife, surpris de cette aventure, s'humilia devant le » seigneur, et s'étant confessé à Arey avec le sentiment d'une extrême douleur, il » reçut l'absolution, et après il alla célébrer et faire la cérémonie des saintes huiles. » Le saint évêque se retira sans qu'on s'aperçût de la chose. » Le crédule Juvénis ne dit pas si saint Arey revint par la même voie ; mais il cite à l'appui du merveilleux voyage le témoignage de Henri Barthélemy de Suze, évêque d'Ostie, auparavant évêque de Sisteron et archevêque d'Embrun. Il ajoute que cela ne paraîtra pas incroyable à ceux qui ont lu la vie de saint Antyde, évêque de Besançon, auquel il arriva la même chose la veille de Pâques.

Les successeurs de saint Arey ne jetèrent point le même éclat. Dans le courant du VIIIe siècle, les Sarrasins envahirent les diocèses de Gap et d'Embrun. Battus à Poitiers par Karl-Martel, et fuyant les armes de ce redoutable ennemi, ils cherchèrent un asile dans la Provence et dans les Alpes. Ils s'emparèrent de Gap, la saccagèrent et en passèrent les habitants au fil de l'épée. Leur domination dans les Alpes dura plus de 200 ans, car ils n'en furent chassés qu'à la fin du Xe siècle. Chorier (1) fait remonter à l'an 973 le siége et la prise de la ville de Fresnes, qui était la principale place de guerre des Sarrasins. Il ajoute pourtant qu'ils conservèrent quelques forts dans les Alpes Cottiennes, où ils exercèrent encore quelques années leurs voleries ordinaires. Juvénis (2) place en 992 l'expulsion complète des Maures. Elle serait due, selon lui, à Guillaume, comte et gouverneur du Gapençais.

Il ne reste à Gap d'autre trace du passage des Sarrasins que le nom de Puy-Maure, donné au côteau qui domine la ville au couchant, et au sommet duquel ils avaient élevé une forteresse. Après leur défaite, quelques fuyards allèrent se cacher dans les sommités des Alpes, à la Valpute (aujourd'hui Vallouise), qui fut

Signa te signa, temere me tangis et angis,
Roma tibi subito motibus ibit amor.

La faculté de lire chacun de ces vers en les commençant par la fin indique assez leur origine diabolique. Leur sens cachait pour le prélat quelque piége non moins diabolique. Nous les livrons à l'interprétation des philologues.

(1) *Hist. du Dauphiné*, tom. I, liv. 10, sect. 18.

(2) Mém. inéd.

successivement l'asile de toutes les hérésies, des Petrobrusiens (1), des Vaudois, des Calvinistes.

Après l'expulsion des Sarrasins, les contrées qu'ils avaient occupées étaient presque désertes. Le peuple, courbé sous cette longue domination, ne se relevait pas. Il avait contracté des habitudes de servage; il semblait que deux siècles de barbare oppression ne lui eussent laissé ni assez d'intelligence pour comprendre la liberté, ni assez de force pour la désirer. Je ne sais quelle crainte superstitieuse de la fin prochaine du monde accroissait encore l'apathie et la terreur des populations affaiblies. Il leur fallait un maître, et quiconque osait pouvait le devenir. La puissance épiscopale et la puissance féodale se partagèrent l'héritage des Maures. Les évêques et les seigneurs s'arrogèrent, sans autre titre que leur volonté, sans autre mesure que leur force, les terres et les droits vacants qu'ils trouvaient à leur convenance. Les investitures et les inféodations accordées par les empereurs comme rois de Bourgogne, les bulles des souverains pontifes avaient bien plus pour objet de ratifier et de légitimer des usurpations déjà consommées que de concéder des droits nouveaux. Les pouvoirs habiles savent à propos accorder volontairement, et comme par générosité, ce qui plus tard leur serait arraché par la nécessité; ils se montrent libéraux, au fond ils ne sont que prévoyants. C'est ainsi que Rodolphe-le-Fainéant, roi de Bourgogne, céda à Guillaume IV le comté de Provence, dont il démembra le comté de Forcalquier, au profit de Geoffroy. C'est ainsi que Conrad, successeur de Rodolphe, fut obligé de reconnaître dans ses états une foule de petites souverainetés et de fermer les yeux sur les usurpations des seigneurs. Ce prince donna la ville de Gap et ses droits de régale à l'évêque, avec le titre de comte, sans toutefois porter aucune atteinte aux franchises de la ville et à l'autorité des consuls.

On était au commencement du XIe siècle. La France languissait dans des malheurs obscurs. Tout était confusion, tyrannie et pauvreté. La féodalité étendait ses réseaux. Les seigneurs guerroyaient du haut de leurs châteaux-forts. La seule puissance restée debout au-dessus de cet anarchique désordre était celle de Rome. Les papes lançaient leurs excommunications, et grands et petits s'humiliaient. C'est de Rome que partit l'étincelle qui devait embraser le monde. A la voix d'un pauvre pèlerin, l'Occident s'émut, s'arma et se précipita sur l'Orient. La croisade, prêchée par l'ermite Pierre, devait trouver de chaleureux partisans dans les nouveaux seigneurs de France. Inquiets, indépendants, nourris dans des habitudes de dissipation et de guerre, amoureux de conquêtes, ils entrevoyaient dans cette aventureuse expédition de quoi satisfaire leurs goûts et leur cupidité.

(1) Sectaires ainsi nommés du nom de Pierre Brueis, leur chef.

Le pape Urbain II assistait aux conciles de Plaisance et de Clermont; il promettait à ceux qui se croiseraient la rémission de leurs péchés; à ceux qui demeureraient sourds à la voix de leurs frères d'Asie, l'excommunication.

Hugues, comte de Gap, fut du petit nombre de ceux qui ne voulurent pas s'associer à ces folies guerrières. Le pape Urbain l'excommunia et délia ses soldats de leur serment de fidélité. Ces sentences étaient toutes-puissantes. Le comte de Forcalquier en profita et n'eut pas de peine à s'emparer et du domaine et du titre de Hugues l'excommunié. C'est à cette époque (1094) que la ville de Gap passa sous la domination des comtes de Forcalquier.

Raymond Bérenger, l'un d'eux, épousa en 1150 la nièce de Frédéric Ier, plus connu sous le nom de Frédéric-Barberousse, et reçut de cet empereur l'investiture de tous les pays de la Durance à la mer et des Alpes au Rhône. Cette investiture fut renouvelée au profit de Guillaume IV, en 1174. Et cependant, quatre ans plus tard, le même empereur, Frédéric Ier, confirma, au profit de Grégoire, évêque de Gap, la donation de la ville avec ses droits de régale faite aux évêques par Conrad, l'un de ses prédécesseurs. C'est sans doute à la faveur de cette donation que, peu de temps après, Guillaume II se prétendit seigneur de Gap contre les prétentions du comte de Forcalquier. Cet évêque, qui paraît avoir tenu d'une main ferme le sceptre de sa puissance temporelle, fit l'acquisition du château de Rambaud, avec tous ses droits.

Durant le siècle que nous venons de parcourir, les ordres religieux, profitant de l'absence des seigneurs, achetant leurs terres à vil prix, grandissent en silence. Les chartreux s'établissent à Durbon; les pères de Saint-Antoine, les frères mineurs, conduits par saint François d'Assise, fondent des couvents à Gap.

En 1202, Béatrix de Claustral, petite-fille de Guillaume, comte de Forcalquier, épouse Guy VI, dauphin. Elle reçoit en dot les comtés de Gap et d'Embrun, qui passent ainsi sous la souveraineté des Dauphins. Toutefois, en 1212, le Dauphin rend hommage à Guillaume d'Esclapon, évêque de Gap, pour tous les biens qu'il possédait dans son diocèse.

C'est vers le milieu du XIIIe siècle que les habitants de Gap tentent de ressaisir des libertés et des franchises que les prélats n'étaient parvenus à leur enlever qu'à demi.

Othon ou Odon (1) occupait le siége de Gap. Peu de temps après son avènement, l'exercice de son autorité soulève des plaintes; les habitants prennent les armes et l'évêque s'en va mendier les secours du dauphin Guigues VII. Un traité

(1) L'imprimeur de M. de Ladoucette a fait un empereur de l'évêque Othon. *Hist.*, etc. *des Hautes-Alpes*, pag. 373.

d'alliance intervient entre eux au château de Corps, l'an 1267. « Cette union, dit Chorier, était une conspiration contre les libertés de la ville de Gap, et leur amitié le fruit de leur haine contre ses priviléges et ses droits. » Les habitants de Gap ne se laissèrent point intimider. Irrités contre l'évêque, ils se saisissent de sa personne et le jettent en prison ; mais bientôt ils s'étonnent de leur audace ; ils s'en effraient, et les mêmes hommes qui avaient traîné le prélat en prison vont, tremblants, en ouvrir les portes et s'humilier devant leur prisonnier. Othon ne pardonna pas l'outrage, et les habitants de Gap, sentant le besoin d'être protégés contre son ressentiment, envoient des députés auprès de la dauphine Béatrix, tutrice de ses enfants. Le 11 décembre 1271, ils lui cèdent le droit perçu sur les grains, nommé le *consolat* ou *consulat*, ainsi que les terres de Montalquier et de Furmeyer, que la ville possédait en commun avec l'évêque. Ils s'obligèrent en outre à fournir au Dauphin, en temps de guerre, cent hommes de pied, équipés et armés. Ce traité eut l'effet qu'on devait en attendre. L'évêque se détacha du parti du Dauphin et se tourna vers Charles Ier, comte de Provence et roi de Sicile, auquel il céda, par traité du 19 décembre 1271, les droits et les terres qui avaient fait l'objet de celui intervenu huit jours auparavant entre la ville et la Dauphine. Il prêta hommage au comte de Forcalquier ; il se soumit, tant pour lui que pour les habitants de toutes les terres de son évêché à faire, pendant quarante jours, une fois l'année, une chevauchée dans les comtés de Provence et de Forcalquier, avec six cavaliers, armés et entretenus à ses frais, et pendant trente jours avec tous les habitants de la ville de Gap. Dans un cas de besoin ou de siége, les habitants de toutes les terres de l'évêché seraient obligés de se mettre en campagne, tant à pied qu'à cheval, pour le service du comte de Provence, et la peine de ceux qui manqueraient de se rendre était de 10 liv. tournois pour chaque homme, sans qu'on fût dispensé de remplir la chevauchée.

Ces traités contraires devaient engendrer une guerre meurtrière dans laquelle la noblesse du Dauphiné s'engagea ; elle fut terminée par le traité du 19 janvier 1274, entre la ville de Gap et son évêque. La ville fut soumise à recevoir parmi ses consuls un chanoine et un gentilhomme ; l'évêque promit de ne distraire à l'avenir aucun habitant de sa jurisdiction. La ville déclara n'entendre porter aucune atteinte aux droits résultant, pour Béatrix de Viennois, du traité du 11 décembre 1271.

La paix ne fut pas de longue durée. L'évêque Othon, retiré dans son palais de Rambaud, lance tout-à-coup l'excommunication contre les personnes commises pour la perception du *consolat* et pour l'administration des terres cédées. Les populations dauphinoises s'arment de nouveau ; l'évêque menacé appelle à son secours le comte de Provence ; celui-ci, accompagné de son fils le prince de Salerne, vient

mettre le siége devant Gap. Après une vigoureuse résistance, la ville est prise au mois d'août 1282, et les habitants vaincus sont obligés de céder à leur vainqueur tous les droits qu'ils possédaient en commun avec leur évêque, sauf au Dauphin à s'arranger comme il l'entendrait pour la cession qui lui en avait été faite onze ans auparavant.

En 1283 le prince de Salerne, prisonnier du roi d'Arragon, et détenu à Barcelonne, ayant eu le temps de réfléchir sur l'injustice qu'il avait commise envers les habitants de Gap, fait don à Raymond de Mévouillou de tous les droits que la ville lui avait cédés par la capitulation de 1282, avec injonction à l'évêque de les restituer à la ville, lorsqu'il serait indemnisé des dommages causés à l'église par les soulèvements des habitants. Cet acte fut confirmé en 1289 par le prince devenu libre. Mais Raymond de Mévouillou ne tint aucun compte de la condition qui lui avait été imposée par le prince de Salerne, devenu, par la mort de son père, roi de Sicile et comte de Provence. « Il faut, dit à ce sujet Chorier, bien plus » de solennité à l'église pour quitter ce qu'elle possède que de droit pour posséder. » Ce fut Geoffroy de Laonsel, successeur de Raymond de Mévouillou, qui, las des divisions continuelles qui existaient entre les habitants de Gap et leurs évêques, et donnant tout au désir d'avoir la paix, rendit à la communauté tous les droits que ses prédécesseurs avaient usurpés, les fouages, la gabelle, le poids, les paquerages. La garde des clés, la police de la ville et le pilori ou *cousteil* (1) furent attribués à l'évêque. Le *consolat* devait appartenir par moitié à la ville et au Dauphin, représenté dans la transaction par Jean, son fils, comte du Gapençais.

En 1304, Gantelme, successeur de Geoffroy de Laonsel, mande Jean, comte du Gapençais, pour qu'il ait à rendre hommage des biens possédés par lui dans le diocèse. Le prieur de Romette et le juge du comte comparaissent et rendent l'hommage demandé.

Le Gapençais respirait en paix à l'abri de ses traités lorsque, en 1350, l'assassinat d'Ismidon de Montauban, vient de nouveau émouvoir ses populations inquiètes. Voici comment Chorier raconte cet évènement et ses suites (2) : « Henry » de Poitiers, évêque de Gap, n'aimait pas les parents de Dragonet Artaud de » Montauban, son prédécesseur. Haut-de-Cœur, bâtard de Poitiers, était celui » par lequel il exerçait ses vengeances et aux mauvais conseils duquel il semblait » s'être entièrement abandonné..... Ismidon de Montauban, quoiqu'il ne fût » pas le chef des Artaud, en était néanmoins le plus aimé et le plus estimé,

(1) On mettait au pilori ou *cousteil* les délinquants qui ne pouvaient payer l'amende de l'infraction de ban.

(2) *Hist. du Dauphiné*, tom. 2, liv. 11, pag. 343.

» et par conséquent le plus authorisé. Sa bonté était aussi grande que sa noblesse. » Aussi son mérite fut le principal objet de la haine de l'évêque et de l'envie du » bâtard : il fut assassiné par celui-ci. Sa mort ne fut pas sans vengeance ; ses » proches et ses alliés n'eurent qu'à suivre les emportements où les peuples du » Gapençais se laissèrent aller pour venger cette mort. Les habitants de Gap pri- » rent les armes, coururent aux maisons de ceux qu'ils crurent y avoir pris part, » et le palais même de leur évêque ne fut pas inviolable à leur fureur. L'évêque » fut contraint de sortir de la ville, n'ayant plus de sûreté pour lui. Les passions » sont des maladies contagieuses : les peuples des environs conçurent insensible- » ment celles qui avaient tout gagné dans la ville. Tout fut donc dans peu de jours » ennemi de l'évêque dans son diocèse. Mais le comte de Valentinois et les autres » branches de la maison de Poitiers s'étant persuadés qu'il y allait de leur honneur » de ne l'abandonner point, il se vit bientôt en état de disputer la victoire à ses » ennemis. Il se présenta accompagné des troupes qui lui avaient été données » pour le rétablir; mais d'abord il fut repoussé, les Artaud ayant tellement » fermé les passages qu'il ne put les ouvrir. Cette résistance ne l'ayant pas re- » buté, il réussit plus heureusement dans une seconde attaque. Il les força et » entra dans son diocèse l'épée d'une main et le bâton pastoral de l'autre. On n'est » jamais mieux respecté que quand on est le plus fort. Il se fit divers combats » entr'eux, et pour se venger de ceux de Sigoyer, qui s'étaient déclarés trop ou- » vertement pour ses ennemis et qui même en étaient les plus ardents, il fit » brûler leurs maisons. Il fallait enfin que le pasteur craignît le blâme de s'être » transformé en loup : il prêta l'oreille à un accommodement qui fut conclu » quelques mois après. La paix fut ainsi rendue aux Gapençais. »

Mais il paraît que cette fois encore elle ne dura pas. Le 7 mai 1378, il intervint une transaction fameuse, ou plutôt un traité de paix entre l'évêque Jacques Artaud et la ville (1). On voit figurer dans cet acte, non-seulement les notabilités du pays, mais encore des envoyés du pape Clément VII, et entr'autres le fameux

(1) Archives de la ville. L'original de la transaction se trouve dans un étui de carton coté B. Elle est transcrite en entier dans le livre rouge, pag. 3 et suiv., à la suite de la bulle de Pie II. On ne lit pas sans un haut intérêt cette charte du temps, dans laquelle on découvre le germe de la plupart des droits pour la conquête desquels les peuples avaient encore tant de sang à verser. L'un des articles porte que les habitants ne seraient tenus d'ouvrir les portes de la ville au nouvel évêque, qu'il n'eût approuvé, ratifié et juré toutes les libertés, franchises et immunités contenues en icelle et en toutes autres passées entre les évêques, ses prédécesseurs et la ville ; qu'au surplus, l'évêque ne pourrait exiger aucun hommage des habitants, qu'après avoir donné un dîner honorable à tous les mâles de la ville : *omnibus maribus dictæ civitatis*. Liv. rouge, pag. 121.

François Borelly, de Gap, frère mineur et grand inquisiteur de la foi dans les provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Vienne, si connu par ses sanglantes exécutions contre les Vaudois de Freicynières, de l'Argentière et de la Valpute (Vallouise). C'est par la médiation de ce terrible inquisiteur que furent maintenus et confirmés les libertés et les priviléges de la ville, recueillis tant des anciens documents que de l'usage et de la possession. Jacques Artaud jura sur les saints Evangiles, tant pour lui que pour ses successeurs, de les respecter et d'observer inviolablement toutes les conditions du traité.

Si l'on en juge par cet acte, la prétendue souveraineté des évêques était déjà fort limitée. La ville avait seule le droit de s'imposer, sans être tenue de soumettre les rôles à l'homologation d'aucune autorité supérieure. Jacques Artaud s'étant permis d'accorder une décharge sur un rôle pour les fortifications de la ville à Françoise, femme de noble Pierre-Rodulfe de la Breoule, fut obligé de retirer ses lettres d'exemption, et noble de la Breoule paya le montant de sa cote, comme les bourgeois et manants de la cité gapençaise.

La transaction de 1378 avait porté un coup terrible à l'autorité épiscopale. Aussi n'y eut-il pas d'efforts que ne fît Jacques Artaud pour en être relevé; il ne laissait échapper aucune occasion de faire naître des difficultés sur son interprétation. Ses prétentions donnèrent lieu à deux transactions, l'une en 1383 et l'autre en 1393.

Après lui, la communauté de Gap eut à lutter contre Léger d'Airagues et Guillaume VII, ses successeurs. Elle obtint, en 1413, du pape Jean XXIII des lettres conservatrices de ses priviléges, avec commission à l'archevêque d'Embrun, à l'évêque de Grenoble et au doyen de Gap, de la faire rentrer en possession de ses biens injustement usurpés par divers seigneurs ecclésiastiques et temporels. Elle eut bientôt à subir les persécutions du plus hardi et du plus cruel de ses évêques.

Gaucher de Céreste, de la maison des comtes de Forcalquier, vint occuper le siége de Gap, en 1446. Il n'eut d'autre objet, durant son trop long épiscopat, que de se rendre souverain absolu de la cité, et son audacieuse ambition ne reculait devant aucune nécessité. Ce qu'il ne pouvait par la force, il le tentait par la ruse. Les consuls de la communauté avaient porté leurs doléances aux pieds du souverain pontife. Pendant qu'ils attendaient à Avignon que justice leur fût rendue, l'évêque Gaucher convoque une assemblée à laquelle il n'appelle que ses complaisants et quelques personnes timides. Cette assemblée déclare que les pouvoirs des consuls sont expirés et en nomme d'autres, vendus à l'évêque. Les nouveaux consuls désignent des arbitres pour terminer les différends existant entre la ville et l'évêque. Leur sentence ne se fit pas attendre. Elle portait entre autres condamnations contre la ville, celle de 12,000 florins d'or au profit de l'évêque,

avec faculté à ce dernier d'exempter de cette contribution trente-six habitants à son choix. Il était permis à l'évêque de choisir quatorze habitants de la ville pour disposer à son gré de leur vie et de leurs biens. Gaucher se hâta, pour l'exécution de cette sentence, de faire dresser des fourches patibulaires aux cinq portes de la ville. Le brave et noble Jean de Montorsier était un de ceux qui avaient opposé la plus courageuse résistance aux envahissantes entreprises de Gaucher. Il s'était, dès le commencement des hostilités, déclaré le chef des feudataires et des vassaux du roi dauphin Louis XI, et avait attiré à lui un parti considérable. Aussi fut-il le premier des quatorze dont le supplice devait sceller la puissance du farouche prélat. Abandonné par les siens, que ce régime de terreur avait épouvantés, Jean de Montorsier se jeta dans l'église de la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem. Gaucher de Céreste, ne pouvant arracher son ennemi de ce lieu d'asile, fit du moins élever au-devant un échafaud, afin qu'il ne doutât pas du sort qui l'attendait. Nul n'entrait dans cette église sans être soigneusement fouillé. Les femmes mêmes étaient exposées aux plus sanglants outrages (1); la femme de Montorsier ne fut pas épargnée. Le peuple n'était pas traité avec plus d'humanité. Les 12,000 florins d'or donnèrent lieu aux exécutions les plus violentes. La fuite seule put soustraire les habitants à ces iniques exactions. Sept cents familles quittèrent la ville et se réfugièrent dans le Champsaur.

Enfin les cris des opprimés, les plaintes de Jean de Montorsier parvinrent au parlement. La cour ne devait pas refuser son appui aux sujets du Dauphin qui invoquaient sa justice. Le 5 février 1463, elle rendit un arrêt par lequel elle faisait défense à Gaucher de Céreste de poursuivre l'exécution de la sentence rendue contre Montorsier et autres, et l'ajournait en personne pour comparaître dans la quinzaine par-devant la cour et y rendre compte de sa conduite. Elle permit en outre à Jean de Montorsier de sortir de l'église et de venir à Grenoble sous la sauve-garde d'un commissaire qu'elle délégua pour faire exécuter son arrêt, même à force d'armes, s'il était nécessaire. Ce commissaire fut M. Jean de Marcoux, conseiller au parlement. Il fut suivi, dans sa route, d'un grand nombre de proscrits, qui vinrent se placer sous sa protection. Il se transporta, accompagné d'une foule imposante, au palais épiscopal, pour intimer à l'évêque l'arrêt de la cour. L'audacieux Gaucher lui répondit qu'il n'était en rien sujet au roi dauphin ni à sa cour, non plus que la ville et les terres de son église, mais uniquement à son souverain seigneur, très-haut et puissant prince le roi de Sicile, comte de Provence, et que quoique le Dauphin eût des terres et services dans la ville de Gap, il n'était pas tenu de comparaître ni subir jugement par-devant sa cour. Le

(1) Chorier, tom. 2, liv. 14, pag. 469, *Hist. du Dauphiné.*

commissaire ne l'ajourna pas moins à comparaître à quinzaine ; mais l'évêque protesta et ne comparut pas.

Le commissaire du parlement arma les vassaux du roi et alla tirer Jean de Montorsier de son asile, duquel l'évêque avait tenté de l'enlever. Les intrigues de Gaucher arrêtèrent les suites de la procédure du parlement. Il mourut en 1484, et fut enseveli dans la cathédrale. On remarquait au-dessus de son tombeau trois écussons qui reproduisaient ses triples armoiries. Ils ont été grattés pendant la révolution.

C'est sous l'épiscopat de Gabriel de Sclafanatis, successeur de Gaucher de Céreste, que la ville de Gap fut définitivement réunie à la province du Dauphiné, par édit de Louis XII, du 11 février 1512. Le parlement de Provence continua bien d'élever quelques prétentions; mais un édit de Henri II, de 1548, y mit fin, en déclarant les Gapençais sujets et vassaux de la souveraineté du Dauphiné. L'une des conditions de cette réunion fut que les habitants de Gap ne seraient point chargés des tailles, ni des fouages qui se lèveraient sur les sujets delphinaux; qu'ils ne seraient point tenus d'assister aux assemblées des états de la province; que la châtellenie du Champsaur et le baillage du Gapençais, qui était établi à Serres, seraient transférés à Gap, et que les libertés et les franchises de la communauté seraient conservées.

Cependant le moment approchait où la voix puissante de Luther allait émouvoir toute la chrétienté. Le grand édifice social élevé par le catholicisme était attaqué par sa base; le libre examen allait surgir sur les ruines de l'autorité. De toutes les provinces de France, le Dauphiné était celle où les innovations des réformistes devaient être le mieux accueillies. Les désordres du clergé, le désir de l'instruction et la tendance au raisonnement, plus précoces que sur tout autre point du royaume, la haine de la tyrannie qu'exerçaient les prélats et les abbés, avaient favorablement préparé la population dauphinoise à prêter l'oreille à des doctrines qui attaquaient la puissance temporelle du sacerdoce.

La réforme s'était furtivement introduite dans Gap, et les huguenots, secrètement protégés par l'évêque Gabriel de Tallard, commencèrent les hostilités en 1560 en brûlant les croix et les signes religieux du mont Calvaire. Aux pieds des murs de la ville (1), un homme était né, qui devait être l'un des premiers et des plus fougueux prédicateurs de l'hérésie. Infatigable de corps, ardent d'esprit, intrépide de cœur, doué d'une volonté indomptable (2), éloquent par passion, zélé

(1) Guillaume Farel est né en 1439 au hameau des Fareaux ou Farels, qui a toujours fait partie de la communauté de Gap.

(2) Mignet, *Mém. sur la réforme de Genève*, pag. 9.

jusqu'au fanatisme, tel était Guillaume Farel. Après avoir prêché la réforme à Genève, où il se lia avec l'illustre Calvin, Farel revint dans les lieux qui l'avaient vu naître. Ses prédications commencèrent dans un moulin (1); son auditoire fut d'abord obscur et peu nombreux; ses sermons furent plus d'une fois troublés par les insultes et même par les pierres que lançaient contre lui les enfants ameutés par les catholiques. Mais bientôt la parole puissante du hardi novateur entraîna ceux-là mêmes qui ne voulaient pas le suivre (2). Farel, entouré de nombreux partisans, quitta son humble moulin, entra dans Gap, chassa les catholiques de l'église de Sainte-Colombe, s'empara de la chaire et y fit entendre les éclats de son éloquence sauvage, de cette éloquence qui seule sait parler aux masses. Néanmoins la majorité des habitants de Gap restait fidèle au catholicisme. Lamotte Gondrin, gouverneur de la province, effrayé des succès de l'audacieux réformiste, donna l'ordre de l'arrêter. Le vibailli, assisté d'une force imposante, entra dans l'église de Ste-Colombe, s'empara de Farel et le fit conduire en prison. Mais sa captivité ne fut pas de longue durée; la persécution accrut son influence, et ses partisans parvinrent à le délivrer en le faisant glisser le long d'une corde fixée aux barreaux des fenêtres de sa prison. Peu de temps après, le lieutenant-général Gondrin est tué à Valence; les protestants s'emparent des principales villes du Dauphiné; Gap est en leur pouvoir le 1er mai 1562, et Farel y revient en triomphateur. Le peuple adopte ses doctrines; l'évêque lui-même, Gabriel de Tallard, se rend en habits pontificaux à l'église de Ste-Colombe (3) et abjure le catholicisme. Mais les catholiques ne tardèrent pas à reprendre courage; ils chassèrent les protestants de la ville, et Farel retourna à Neufchâtel, où il mourut le 13 septembre 1565.

Après le prédicateur devait venir le soldat; après la parole, l'épée. A peine Farel avait exposé les doctrines nouvelles, que François de Bonne de Lesdiguières préludait par la prise de Romette (1563) aux exploits qui devaient illustrer sa vie aventureuse. Gap tenait pour le catholicisme. De fréquentes rencontres eurent lieu entre les habitants et les troupes protestantes; et, quoi qu'en dise Videl, trop enthousiaste historien de Lesdiguières, les Gapençais ne furent pas toujours malheureux.

Durant plus de vingt ans, dans le Gapençais comme dans tout le Dauphiné, ce

(1) Le moulin de Burle sur le torrent de Bonne.

(2) Chorier, t. 2, liv. 20, sect. 18.

(3) L'église de Sainte-Colombe était située près de la porte de ce nom. Elle est restée au pouvoir des protestants jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; alors elle fut cédée au baillage. C'est aujourd'hui une maison élégante et confortable, appartenant à M. Roubaud, maire de Gap.

ne fut que combats continuels. Gap eut à subir toutes les vicissitudes de la guerre. Sans doute la plus humiliante fut la victoire que remportèrent sur elle les protestants de Tallard, son éternelle rivale. C'est en 1568 que les historiens (1) placent cet évènement à jamais déplorable ; les Tallardiens vainqueurs ne surent pas user avec modération des droits de la victoire : tous les catholiques surpris en armes furent mis à mort; les monuments eux-mêmes ne trouvèrent pas grâce; car c'est sans doute à cette époque qu'il faut faire remonter la destruction d'une superbe cathédrale gothique et d'un temple merveilleux, de forme sphérique dû à la domination romaine, et qui, depuis l'établissement du christianisme, était devenu l'église de St-Jean-le-Rond (2). Les protestants de Tallard ne quittèrent la ville qu'après *s'être emparés des biens, fruits et meubles, et avoir laissé les maisons toutes vides, et si mal pourvues qu'il n'y en avait aucune de logeable* (3).

Pourtant les habitants de Gap restaient attachés à la foi catholique, et se préparaient à de nouveaux combats. Ils faisaient des incursions dans le Champsaur, et en ramenaient toujours quelques prisonniers. Lesdiguières, usant de représailles, ordonna au capitaine Antoine d'Embrun d'enlever des troupeaux qui paissaient aux alentours de Gap. La bouillante jeunesse de la ville s'émeut et veut venger l'affront; commandée par Etienne Comte et le chanoine Lapalu, elle se met à la poursuite du ravisseur : elle était sur le point de l'atteindre, quand tout-à-coup Lesdiguières, qui s'était placé en embuscade dans le torrent du Buson, se lève et ne laisse à la troupe imprudente que l'alternative de vaincre ou de mourir. Les Gapençais voient le danger, mais ne faiblissent pas; le chanoine Lapalu bénit ses soldats et marche droit à l'ennemi. Que peut la valeur contre le nombre ! Les Gapençais ne purent vaincre, mais ils surent mourir.....!

Ce malheureux combat eut lieu le jour de la Pentecôte en l'an 1573. Gap résista trois ans encore aux attaques de l'infatigable protestant. « Il n'y avait point de » ville, dit Videl (4), qui lui résistât avec plus de vigueur que faisait celle-là. » Enfin la ruse fit ce que la force n'avait pu faire. Les Gapençais s'oubliaient dans les fêtes ; Lesdiguières choisit une nuit où ils étaient ensevelis dans le vin et dans le sommeil; Cadet de Charence, l'un des siens, escalada les murailles, ouvrit une des portes à coups de marteau, et Lesdiguières se rendit ainsi le maître de la ville (5). Les habitants, éveillés en sursaut, coururent aux armes, mais leur

(1) *Hist. des troubles depuis* 1563, liv. 4.
(2) Juvénis, *Hist. du Dauphiné*, pag. 93 et suiv.
(3) Juvénis, Mém. inéd.
(4) Liv. 3, chap. 3.
(5) Chorier, tom. 2, pag. 677

résistance en désordre ne fut ni puissante, ni longue. L'évêque Chaumont de Paparin, dangereusement blessé, fut fait prisonnier par Lesdiguières, qui lui permit de se retirer à Jarjayes avec tout son clergé.

Quelques années plus tard, Gap avait été repris par les catholiques. D'Auriac, *le Pompée de cet autre César* (1), en était le gouverneur. Lesdiguières faisait relever la forteresse de Puy-Maure; et malgré les sorties journalières des habitants, les travaux étaient terminés en dix jours (1588). Après un siége de près d'une année, durant lequel assiégés et assiégeants rivalisèrent de courage, on signa une trève de six mois. Pendant la suspension des hostilités, les partis ennemis se visitaient. Un jour le caustique François de Bonne rencontra les dames gapençaises s'ébattant dans un verger et dansant à la voix de l'une d'elles. Il accusa messieurs de Gap de peu de galanterie, et promit ses violons pour le lendemain. En effet, dès l'aurore, les violons du farouche guerrier *tirèrent avec grand bruit et force ruine de cheminées*; la trève était expirée cette nuit même (2). Les consuls, étonnés autant qu'effrayés, montent à Puy-Maure, et obtiennent, en donnant des otages, la prolongation de la trève pendant deux mois.

Dans la même année (1589), Henri III meurt sous le poignard d'un fanatique; et le roi de Navarre arrive au trône de France. Gap se soumet, et bientôt catholiques et protestants respirent en paix sous la charte de la réformation. Les protestants peuvent tenir sans trouble un synode dans l'église de Sainte-Colombe (1603), et déclarer que le pape est *l'Antéchrist et la bête vêtue d'écarlate que le Seigneur déconfirait*; les catholiques circulent librement en procession dans les rues de la cité. Seulement, en 1650, par une sorte de réminiscence des querelles religieuses, les calvinistes, conduits par le sieur de Beauregard, mettent l'épée à la main et dispersent l'inoffensive procession des pères pénitents. Plainte fut portée, et l'affaire se termina par des excuses publiques au savant évêque Artus de Lionne. La paix ne fut plus troublée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, qui fit perdre à Gap la moitié de sa population, de ses richesses et de son industrie.

En 1692 le duc de Savoie passe les Alpes et brûle Gap le 12 septembre. L'année suivante, et par représailles, le maréchal de Catinat gagne la bataille de la Marsaille et brûle la Vènerie, maison de plaisance du duc de Savoie.

Au XVII siècle, la communauté ne combattait plus pour ses franchises et immunités, qui l'avaient si souvent émue durant le moyen-âge. Libertés de la commune, puissance féodale, puissance épiscopale, tout était tombé devant l'unité gouverne-

(1) Videl.
(2) Videl, liv. 3, chap. 7, pag. 182 et suiv.

mentale de Richelieu. Mais on défendait de frivoles usages, de vaines prérogatives de cérémonial. En 1740, les consuls faisaient rendre par le parlement un arrêt qui leur accordait le droit d'entrer dans le chœur de l'église cathédrale par la grande porte, pourvu que la messe ne fût pas commencée, et de n'en sortir qu'après l'évêque. En 1742, le consul François Barbier prenait au collet l'évêque de Caritat de Condorcet, descendant des rois de Bourgogne, et le forçait à accompagner le corps municipal jusqu'à la porte du palais épiscopal, *selon les us et coutumes*.

La révolution de 1789 surprit la ville de Gap au milieu des bruyantes querelles du jansénisme. Elle y trouva, comme partout, de nombreux et de chaleureux partisans. La liberté y était indigène et vivace comme les mélèzes (1). Nul évènement remarquable ne se passa dans Gap durant nos orages révolutionnaires. Son sol resta vierge de sang versé et servit souvent d'asile à des proscrits. Après le 9 thermidor, des terroristes vinrent à leur tour chercher à Gap un refuge contre les rigueurs de la réaction. Ils y trouvèrent la même sécurité que leurs victimes. Le caractère des Gapençais est de rester libres sous toutes les tyrannies, et de ne se passionner pour aucune gloire (2).

Napoléon, lors de son merveilleux voyage de l'île d'Elbe à Paris, coucha à Gap le 4 mars 1815. On raconte que le grand homme, en abordant le département des Hautes-Alpes, s'écria : *Maintenant nous sommes en France.*

Gap participe sensiblement au mouvement de progrès qui entraîne la France (3). L'agriculture et l'industrie y ont reçu, depuis quelques années, des développements importants. Elle compte aujourd'hui de 7 à 8,000 habitants. Quelques auteurs assurent que la population de Gap s'élevait au XVI siècle jusqu'à 16,000 ames. Mais cette assertion, qui n'est justifiée par aucune autorité, ne saurait être admise, car le nombre des maisons existant aujourd'hui ne pourrait contenir une pareille population, et cependant il s'est fort accru depuis le XVI siècle. Ce

(1) M. de Ladoucette.

(2) En 1807, le maire de Gap refusait du *respect* au préfet du département et persistait à ne lui offrir que de la *considération*. Cette grande querelle était portée à la décision du ministre, qui ordonnait *le respect avec considération* au magistrat subalterne, et celui-ci sortait avec honneur de la lutte en donnant sa démission, aux applaudissements de la ville et de la banlieue. *Mém. justificatif pour M. Blanc, maire de Gap ;* Paris, 1807.

(3) L'esprit d'association s'est récemment manifesté dans Gap d'une manière éclatante. On peut consulter, pour s'en convaincre, le procès-verbal d'une réunion qui a eu lieu à l'hôtel-de-ville le 3 janvier 1836 pour l'établissement des diligences de Grenoble à Gap et de Gap à Marseille. Plus de 250 actions, de 500 fr. chacune, ont été enlevées dans deux ou trois jours.

chiffre ne peut s'expliquer non plus par les priviléges exclusifs que s'arrogeait la cité aux dépens des populations voisines (1).

Gap a donné naissance à plusieurs hommes dont le nom a quelques droits au souvenir des érudits :

Albert-le-Gapençais nous a conservé, dans des poésies faciles, le nom de Guillelmine de Malespine, la noble dame de ses pensées. Le vibailli Claude Olier haranguait en 1515 François Ier à son passage dans les Alpes; et Juvénis le donne comme un très-célèbre jurisconsulte et l'un des hommes les plus éloquents de son temps. Nous avons déjà parlé de Guillaume Farel et de l'effet merveilleux de son éloquence. Il a laissé quelques ouvrages; le moins oublié est celui intitulé : *Du glaive de l'esprit.* Honorat Rambaud, grammairien, enseignait la langue française à Marseille en 1578 et dédiait aux consuls de sa ville natale son livre de la *Déclaration des abus que l'on commest en escrivant.*

Raymond Juvénis, souvent cité dans cette notice, était procureur du roi au baillage de Gap; il y est mort le 7 janvier 1705. Il a écrit des mémoires fort étendus et une histoire du Dauphiné, qui est déposée, en manuscrit, à la bibliothèque de Grenoble (2). Joseph-Dominique de Rochas a laissé des mémoires estimés, dans

(1) Il n'est peut-être pas sans intérêt et sans à propos de rapporter ici un exemple de ces priviléges. Par lettres-patentes du 16 octobre 1317, l'évêque Bertrand de Laonsel permit aux habitants de Gap de faire rompre le chemin qui passe par Lestret pour aller à Valserres, de telle façon que les gens à pied et à cheval fussent obligés de passer par la ville de Gap. Ces lettres furent confirmées par celles du dauphin Humbert II en 1336, portant défense aux voyageurs venant d'Embrun et de Chorges de se détourner du côté d'Avançon, Valserres et Jarjayes, sous peine d'amende. Il est dit dans ces lettres qu'il en avait coûté 100 florins d'or à la ville. Le 2 août 1357, Charles, premier dauphin de la maison de France, donna à son tour des lettres confirmatives des précédentes. Elles défendent à tous ceux qui viennent de Briançon et d'Embrun pour aller vers le midi et à ceux qui, des pays inférieurs, remontent vers Chorges et Embrun, de passer ailleurs que par la ville de Gap; en conséquence, il est enjoint à tous officiers de justice de contraindre par toutes sortes de voies ceux qui tiennent la route de traverse par Montgardin, Valserre et Tallard de passer par Gap; il leur est enjoint en outre d'établir des gardes pour empêcher qu'on ne prenne la susdite route de traverse. Enfin ce droit est confirmé par divers actes de 1401, 1429, 1471, 1484 et 1529. Tous ces titres, sur bel et bon parchemin, sont précieusement conservés dans les archives de la ville, dans un sac coté B. La plupart même sont transcrits dans le livre rouge. — « En conscience, disait » récemment un Gapençais, puisqu'on nous refuse aujourd'hui l'honnête privilége de faire » rompre le malencontreux chemin, on devrait nous rendre les cent florins d'or qu'il nous a » coûtés ! »

(2) M. de Rochas reproche à Juvénis quelque peu de vanité sur l'illustration qu'il prétendait donner à sa famille. Il parait que Juvénis, par une faiblesse encore assez commune de nos

lesquels nous avons souvent puisé pour écrire cette notice. Ses compatriotes conservent un souvenir précieux de sa haute probité et de sa patiente érudition ; il est mort le 27 août 1807. François Vallon-Corse, Michel Manne et Jean-Michel Rolland, qui vivaient à la fin du dernier siècle, ont aussi, par leur savoir et leurs vertus publiques, des droits à vivre dans la mémoire de leurs concitoyens. « Mais que fait à *nos hommes illustres* une renommée dont le bruit ne peut » monter jusqu'à eux ? Chrétiens, au milieu des félicités éternelles, s'occupent-ils » du néant du monde ? Déistes, dégagés des ombres de la lumière, perdus dans » les splendeurs de Dieu, abaissent-ils un regard sur le grain de sable où ils » ont passé ? Athées, ils dorment de ce sommeil sans souffle et sans réveil qu'on » appelle la mort. Rien donc de plus vain que la gloire au-delà du tombeau, à » moins qu'elle n'ait fait vivre l'amitié, qu'elle n'ait été utile à la vertu, secou- » rable au malheur (1)..... »

Th. M.

jours prétendait descendre des vicomtes de Marseille, tandis qu'il était tout simplement fils d'un muletier. Le cadastre de Gap donnait à l'un des siens cette qualité de muletier : *solidum Antonii Juvenis mulatieri* ; Raymond Juvénis effaça le mot *mulatieri* et y substitua de sa main celui de *militis*. Que de *chevaliers* aujourd'hui qui n'ont pas de plus légitime origine ! — *Voir de Rochas, mém. man.*, 1re *série*, *pag.* 56.

(1) Chateaubriand, *Essai sur la littérature anglaise.* — Nous ne terminerons pas sans payer notre tribut de reconnaissance à M. Théodore Gautier, conseiller de préfecture à Gap, dont l'obligeante érudition nous a dispensé d'aller fouiller dans les *in-folios*, dans les manuscrits, dans les chartes, devant lesquels notre courage eût sans doute reculé. — Les lecteurs de l'*Album* ne nous en voudront pas d'avoir abrégé, autant que possible, les notes dont nous aurions pu enrichir cet article. Il nous a semblé que l'*Album du Dauphiné* n'était pas destiné à remplacer l'*Art de vérifier les dates.*

NOTRE-DAME DE L'OSIER.

Le sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier est, depuis long-temps, célèbre dans tout le bas Dauphiné : les merveilles qui ne cessent de s'y opérer, depuis 200 ans, le concours immense qu'y attire, de toutes les parties des départements de l'Isère et de la Drôme, une pieuse confiance en la mère de Dieu, nous ont engagé à ne pas différer davantage d'en faire insérer le dessin dans l'*Album*; on lira sans doute avec intérêt la notice qui doit lui servir de complément.

Il est vrai que, dans cette notice, il s'agira de choses merveilleuses, et peut-être quelques-uns de nos lecteurs, peu habitués à adopter un récit de ce genre, nous accuseront d'une trop grande crédulité; mais nous leurs disons d'avance, qu'en fait de traditions populaires, nous ne prétendons imposer nos croyances à personne. Ils n'exigeraient pas, nous en sommes sûrs, que nous accompagnassions notre récit d'une dissertation; d'ailleurs, s'ils sont curieux d'examiner toutes les preuves qui confirment les faits que nous allons raconter, ils voudront bien différer leur jugement jusqu'à l'époque où doit reparaître, avec des documents nouveaux, l'histoire critique de Notre-Dame de l'Osier (1). Pour nous, après avoir consulté les manuscrits les plus authentiques, examiné les procès-verbaux relatifs à l'origine de la dévotion de Notre-Dame de l'Osier, et aux prodiges qu'on en raconte, nous devons avouer qu'il nous a été impossible de ne pas ajouter foi à tant de témoignages honorables. Tous ceux qui ont procédé au même examen conviennent qu'il est au moins permis de former une forte présomption en leur faveur; et cela nous suffit pour présenter notre récit avec confiance.

En l'année 1649, vivait au hameau des Plantées (actuellement l'Osier) un

(1) Cet ouvrage paraîtra avant la fin de l'année; l'auteur n'aura point de difficulté à démontrer 1° que les faits dont il s'agit ici nous ont été transmis par des personnages graves, pieux et instruits; 2° que ces faits examinés mûrement, sévèrement et à diverses reprises, par l'autorité compétente, ont frappé les meilleurs esprits, et déterminé les plus incrédules à admettre ce dont ils s'étaient moqués d'abord.

huguenot appelé Pierre Port-Combet. « Or, le jour de l'annonciation (1), cet impie » s'ingéra de travailler, par mépris pour les ordonnances de la religion catholique. » Il s'occupa donc à couper les branches d'un osier qui se trouvait non loin de sa » maison ; mais, à mesure qu'il les coupait, ses mains et ses habits se couvraient » de sang. Epouvanté de se voir tout ensanglanté sans s'être fait aucune blessure, » Port-Combet appelle sa femme et ses deux voisins; ceux-ci coupent à leur tour des » branches du même osier, et le sang ne jaillit pas. Plusieurs fois le protestant leur » donne et reprend la serpette, et à chaque fois le sang ne découle que des branches » qu'il coupe lui-même, et toujours avec plus d'abondance; il semblait que cet » arbre insensible s'irritait à proportion de son obstination, en lui jetant du sang » toujours avec plus de force. »

Ce prodige fit grand bruit dans les pays voisins; chacun disait que *la sainte Vierge avait voulu punir Port-Combet de l'outrage qu'il lui avait fait en travaillant en ce jour qui lui était consacré.* On accourut de toutes parts pour voir cet osier ; les plus incrédules purent entendre raconter le fait de la bouche de ceux qui avaient été témoins du prodige. Enfin on s'en occupa tellement que, pour obéir aux scrupules de sa conscience, le procureur d'office de Vinay forma sa plainte devant le châtelain dudit lieu, pour l'informer de la profanation commise par le protestant, et prévue par la loi. Celui-ci envoya les officiers de châtellenie pardevant le tribunal de Saint-Marcellin, lequel, après avoir ouï toutes les dépositions requises, condamna le malheureux Port-Combet à une amende de 3 livres, dont les deux tiers seraient applicables à des œuvres pies et l'autre partie couvrirait les frais de justice (2). Le fait fut ainsi bien constaté, et dans la procédure on ne manqua pas de faire mention *de la grande quantité de sang qui avait découlé des branches de l'osier.*

Cependant, malgré ses aveux, Port-Combet ne se convertissait point; c'est qu'il redoutait le courroux des calvinistes de l'Albe (3), comme il l'assura lui-même. Mais, au mois de mars de l'année 1656, un nouveau prodige le fixa entièrement dans le projet de retourner à la religion de ses pères. Voici le fait tel qu'il est

(1) Ce jour était chômé avant la révolution de 1789.

(2) Nous avons sous nos yeux cet acte et ce jugement curieux, dont chacun sent la valeur pour la confirmation du récit.

(3) L'Albe, à deux lieues de Tullins, était alors tout protestant; il y avait dans le bourg un temple, un ministre, un consistoire : ce qu'il y a de remarquable c'est que, depuis ce temps-là, ce pays est revenu insensiblement à la religion catholique. On rapporte que, frappés de la conversion de Port-Combet, trente de ses principaux habitants se transportèrent sur les lieux, et ayant été témoins de plusieurs prodiges, ils abjurèrent l'hérésie de Calvin. Maintenant il n'y a plus un seul protestant dans l'Albe.

rapporté dans un acte authentique, reçu par quatre notaires ; nous l'abrégerons néanmoins, car il est très-longuement écrit dans le manuscrit :

« Port-Combet était allé labourer une de ses terres ; il aperçut, sur le chemin de l'Epinouze, une dame vêtue d'un habit bleu et blanc, portant sur sa tête un crêpe noir abattu, qui paraissait s'être égarée dans le bois. Continuant son travail, il vit bientôt cette dame auprès de lui ; sa beauté, qui se faisait remarquer au travers du voile noir, je ne sais quel air de grandeur et de majesté qu'il aperçut dans sa personne, le frappèrent. Son étonnement augmenta beaucoup lorsqu'il l'entendit lui demander ce que disait le public de l'osier qui avait répandu du sang ; où demeurait le protestant qui en avait coupé les branches ; s'il ne pensait pas à se convertir. De pareilles questions le surprirent vivement, et il répondit en tremblant que l'homme dont elle parlait demeurait à quelque distance de là ; à quoi la dame, *qui paraissait sous cet habit emprunté* et qu'on a toujours cru être la très-sainte Vierge elle-même, lui répliqua : « Misérable! tu crois que j'ignore que » c'est toi-même qui as coupé les branches de l'osier? Pense à te convertir, au- » trement, tu seras un des plus grands tisons d'enfer. Sache que ta fin approche ; » évite les tourments qui te sont préparés si tu persévères dans tes erreurs ; avertis » tes voisins que leurs prières ne sont pas assez ferventes, et dis-leur de ne pas » négliger la source des grâces que Dieu leur a ouverte dans sa miséricorde. » En achevant ces mots, elle s'éloignait ; en un clin d'œil elle franchit le bois de l'Epinouze. Port-Combet voulait vainement l'atteindre pour se jeter à ses pieds ; elle disparut bientôt à ses yeux, le laissant comblé d'une secrète consolation et dans une forte résolution de se convertir. En effet Port-Combet fit dans le courant de l'année l'abjuration sincère de ses erreurs ; peu de temps après le seigneur l'appela à lui, selon la prédiction de la sainte Vierge ; on déposa son corps au pied de l'osier qui avait été l'instrument de sa conversion. »

Telle fut l'origine de la dévotion de Notre-Dame de l'Osier ; depuis cette époque, Dieu fit connaître qu'il agréait les hommages qu'on rendait en ce lieu à son auguste mère. Les miracles y ont été tellement multipliés, qu'on ferait des volumes entiers des procès-verbaux qui les attestent. Les bornes d'une notice ne nous permettent pas de parler des progrès que fit cette dévotion en très-peu de temps. Les dons et les offrandes qu'elle procura au sanctuaire en avaient fait un des plus opulents qu'il y eût en France, jusqu'au point que monseigneur Scarron, évêque de Grenoble, obligea les fondateurs à recevoir et à entretenir, aux dépens de la chapelle, un séminaire de prêtres séculiers et plusieurs jeunes élèves destinés au service des autels. Il est vrai qu'en se souvenant de l'état où se trouvait ce sanctuaire célèbre il n'y a encore qu'une année, on serait tenté de croire que nous avons exagéré ses revenus et sa magnificence. Il est très-certain cependant que l'église de Notre-

Dame de l'Osier s'était soutenue dans sa splendeur primitive jusqu'à la révolution ; nous avons entendu nous-mêmes les vieillards qui habitent le hameau, redisant, les larmes aux yeux, cette antique gloire du sanctuaire de la bonne Vierge ; ils nous ont aussi raconté comment, profitant du désordre occasionné par le départ précipité des religieux qui le desservaient, des hommes d'une ville voisine se hâtèrent de tomber sur ses dépouilles ; ils nous ont fait voir le lieu à jamais lamentable, selon leur touchante expression, où ces impies incendièrent tout ce qui ne pouvait pas les enrichir, les objets de pure dévotion, les *ex-voto* et mille témoignages authentiques de la reconnaissance de nos aïeux : la statue miraculeuse de Notre-Dame n'échappa à cet auto-da-fé que par l'adresse des habitants du pays, qui l'enlevèrent, au milieu des ténèbres de la nuit, et l'ensevelirent au fond d'un bois. Tirons un voile sur des souvenirs si douloureux.

On aimera mieux lire et nous préférons aussi décrire l'état présent de Notre-Dame de l'Osier. Son site, quelques détails sur la fondation et les monuments du sanctuaire, ses récents embellissements, la renaissance, si je puis ainsi m'exprimer, de la dévotion, le couvent, les prêtres qui l'habitent, enfin tout ce qui fait de *l'Osier* l'objet de la curiosité des uns et de la piété des autres, nous le dirons en peu de mots.

Le sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier est situé à six lieues de Grenoble, à peu près à égale distance entre Tullins et Saint-Marcellin. En quittant la grande route à Vinay, l'on entre dans une vallée assez resserrée, dont les paysages variés frappent d'autant plus les étrangers qu'ils s'attendent à rencontrer un désert pour parvenir au but de leur pèlerinage. Un chemin large et ombragé vous conduit jusqu'à l'entrée d'un bois touffu que l'on évite en contournant le monticule sur le plateau duquel est Notre-Dame de l'Osier. Les voitures suivent sans danger la nouvelle route qui couronne ce monticule par une pente insensible. Plusieurs de ceux qui font le pèlerinage se dépouillent de leur chaussure en cet endroit et font à pieds nus le reste du chemin.

Au centre d'une trentaine de maisons qui forment une demi-enceinte sur le bord du plateau, s'élèvent, comme un groupe détaché, le sanctuaire de Notre-Dame et le couvent qui lui est joint ; le site en est admirable, pris du côté du levant ; il présente à l'œil un long amphithéâtre de prairies et d'arbres fruitiers, qui se termine avec majesté par une chaîne de hautes montagnes couvertes de sapins ; les coteaux élevés de Vatilieu le dominent d'une manière imposante vers le couchant. C'est du haut de ces coteaux que l'Osier paraît dans un bassin, et qu'on admire, du côté du midi, l'agréable spectacle de la plaine de Vinay et de Beaulieu, et des premières montagnes du département de la Drôme.

Construite en 1657 par les soins et aux frais de madame la marquise de l'Es-

tang (1), l'église de Notre-Dame de l'Osier, sous le rapport de l'architecture, n'a rien de remarquable, si l'on en excepte la façade, dont le genre est assez gracieux. Au-dessus du portique, autour d'un cercle de petits vitraux, une vierge peinte sur verre, tenant l'enfant Jésus entre ses bras, a été parfaitement conservée. L'intérieur n'a qu'une nef; les peintures à fresque du plafond ont long-temps arrêté les yeux des admirateurs du beau; mais le temps les avait tellement dégradées, qu'il a fallu les refaire, sans pouvoir même les imiter. Une assomption qui se trouve au centre, et les évangélistes aux quatre angles ayant échappé à cette dégradation, font vivement regretter que tout le plafond n'ait pas été peint sur toile, comme ces cinq beaux tableaux. La statue de Notre-Dame de l'Osier que les fidèles viennent honorer est à gauche, en entrant, vers le chœur. On raconte beaucoup de merveilles de cette statue; les rejeter absolument serait peut-être assez hasardé, les adopter toutes paraîtrait difficile au plus grand nombre. L'ouvrage que nous avons annoncé au commencement de cette notice en fera mention; mais toujours est-il que le peuple y croit; et il a toujours cru à ces choses, le peuple si religieux de notre province, car la foi aux prodiges renfermait pour nos pères un charme inexprimable. Ils se fussent bien gardés de douter seulement du récit miraculeux que faisait le pèlerin de l'Osier; chaque famille gardait alors dans l'endroit le plus recueilli de la maison une image de la bonne Vierge, qui, disait-on, avait apparu à un pauvre laboureur, et la mère conservait avec grand soin, comme un bien très-précieux, quelques grains de la terre sainte qu'elle avait pu soustraire autour de l'osier miraculeux.

Le sanctuaire possède, depuis 1792, une autre statue de la sainte Vierge, de cinq pieds de hauteur; c'est un chef-d'œuvre de sculpture. Il paraît qu'elle a été vouée, ensuite d'une guérison frappante, par un homme qui, probablement, l'avait achetée dans les premiers jours de la révolution. Peut-être cette belle statue avait-elle appartenu à quelqu'un de ces riches monastères qui furent pillés à cette époque.

Un des monuments les plus respectables est l'ancienne chapelle, construite à l'endroit même où fut l'osier duquel le sang jaillit avec abondance. L'église ayant été agrandie, on a jugé à propos, pour obtenir une plus grande régularité, de reculer de quelques pieds cet édifice; de telle sorte cependant qu'on a conservé,

(1) Le marquis de l'Estang son époux était seigneur des places de Vinay, Lent, Marcollin, baron de Montagni, premier baron du Lyonnais, maréchal des camps et armées de Louis XIII. Le marquisat de l'Estang fut érigé dans la province du Dauphiné en faveur d'Antoine Murat de l'Estang, par Louis XII. Cette famille remonte jusqu'au XV siècle; elle se divisa en quatre branches, dont la troisième, établie à Vinay, a fini d'exister dans le siècle passé.

dans son enceinte, l'emplacement consacré par le prodige de cet arbre vénérable. Là, dans une châsse, on conserve avec respect ses restes authentiques; on les montre aux étrangers qui demandent à les voir.

Nous ne passerons pas sous silence ce fameux étendard de soie, si vieux et si usé, puisqu'il a été porté dans tant de batailles. Peint sur les deux faces, il représente le miracle de l'osier. Le bailli Moreton de Chabrillan (1), grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vint lui-même, en 1702, le porter dans le sanctuaire, à la tête de 300 hommes qui l'avaient suivi dans les combats. Il l'y déposa comme un monument de sa reconnaissance pour les grands prodiges qu'il avait obtenus par l'intercession de la très-sainte Vierge; il écrivit, de sa propre main, le procès-verbal qui les constata. On y lit, entr'autres choses, que « ce redoutable étendard lui a servi, pendant le temps de son généralat et commandement des galères de Malte et du pape Alexandre VIII, aux siéges fatigants et périlleux de Naples, Malvoisie, dans la Morée, et à ceux de la Valonne et de la Cannina en Dalmatie, en 1690, jusqu'aux portes de Constantinople, où il fut défier les armées navales du Grand-Seigneur, etc., etc. »

Le général attesta, avec reconnaissance, que sous cet étendard consacré à la sainte Vierge il a toujours été vainqueur; il cite longuement toutes les victoires qu'il a remportées (2). On a conservé l'original de ce procès-verbal.

On vient d'achever d'importantes réparations dans le sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier; avec l'autorisation et d'après le conseil de Mgr l'évêque, les prêtres qui sont attachés au service du pèlerinage ouvrirent, l'année passée, une souscription

(1) La famille de Moreton était originaire d'Angleterre; elle vint s'établir dans le Valentinois il y a plusieurs siècles, où elle se divisa en plusieurs branches : la première fut celle des seigneurs de Chabrillan. Le bailli de Chabrillan, qui porta à l'Osier cet étendard, était commandeur des galères de Malte; il se nommait Bertrand. Il se distingua constamment dans son ordre par sa bravoure et sa piété. S'étant lié au célibat par des vœux solennels, il n'a laissé que des neveux héritiers de son nom. Les vertus inhérentes à cette famille ont tellement ennobli le nom de Chabrillan, surtout dans le département de la Drôme, que les personnes même les plus hostiles à la haute noblesse ne le prononcent qu'avec respect. Ses descendants se sont fixés dans d'autres départements; un d'entr'eux a acheté et conserve avec un intérêt religieux la maison simple qu'avait habitée, près de Montélimar, le commandeur dont nous venons de parler.

(2) Cet étendard est dans la sacristie, en attendant qu'on puisse le replacer dans l'église où il était avant qu'on fît les réparations. On doit regretter qu'une main indiscrète lui ait enlevé, il y a quelques années, une partie considérable qui composait la queue de l'étendard, et dans laquelle il y avait les armoiries du général. Pourquoi cette manie de toucher aux monuments? Et si l'on est assez maladroit que de l'avoir osé, sous quelque prétexte, pourquoi anéantir, au lieu de conserver, ce qu'on a cru pouvoir modifier ou élaguer?

dans le diocèse. La ville de Grenoble se distingua, en cette occasion, par la manière dont elle répondit à l'appel qui fut fait à la piété et à la générosité si connue de ses habitants. L'église est maintenant agrandie ; on y a fait de remarquables embellissements ; sa décoration intérieure ne laisse rien à désirer ; mais, tandis que ce sanctuaire semble renaître, la foule des personnes qui viennent y invoquer la mère de Dieu s'accroît de jour en jour. Il est vraiment touchant le spectacle que présentent aux fêtes de la sainte Vierge, et, de plus, tous les samedis et les dimanches, dans la belle saison, ces troupes de pèlerins de pays divers, venant tous se réunir aux pieds de la statue miraculeuse, avec les mêmes espérances, la même foi, le même amour pour la bonne Vierge. Ils n'ont rien de plus empressé que de raconter les bienfaits qu'ils ont reçus de sa protection ; ils sont accourus pour en demander de nouveaux, et, après avoir déposé leur modeste offrande sur l'autel de Marie, on les voit repartir avec une douce confiance pour l'avenir. Le nombre des pèlerins qui, l'année dernière, sont venus visiter le sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier, a été évalué à plus de vingt mille. L'Osier est devenu de plus un lieu de retraite : les prêtres que leurs fonctions laissent assez libres aiment à y passer quelques jours dans la solitude et la méditation des vertus propres à leur saint état ; les personnes qui ont à cœur leur salut se succèdent continuellement dans ce lieu si bien fait pour le recueillement de l'esprit ; c'est pour leur en rendre le séjour moins pénible qu'on a acheté et qu'on vient de meubler deux maisons jointes à l'église. Ainsi l'Osier reprend déjà une extension considérable, et grâces au dévouement des prêtres qui le desservent, il est permis d'espérer qu'à l'avenir la source des biens célestes y deviendra aussi féconde que dans les premiers temps.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire un mot du couvent, qui tient à l'église de Notre-Dame de l'Osier. Il fut bâti en 1664 par les Augustins déchaussés de Vinay (1). Ces religieux avaient été appelés dans le sanctuaire de l'Osier par Mgr Scarron, sur la demande de madame la marquise de l'Estang. Le duc de Lesdiguières, voulant favoriser l'ordre et la fondation elle-même, obtint de Louis XIV des lettres-patentes pour les y établir. Ils édifièrent les peuples par la régularité de leur conduite, et soutinrent constamment l'éclat du sanctuaire. A leur départ,

(1) Le Dauphiné a été le berceau des Augustins en France. Guillaume, archevêque d'Embrun, à son retour du concile de Trente, fit venir de Rome trois religieux de cet ordre, et leur donna son prieuré de Villard-Benoît (canton de Goncelin). En l'année 1555, les Augustins eurent successivement des maisons à Bourgoin, Grenoble, Vinay, Voiron, Vienne, et enfin à Notre-Dame de l'Osier. Il n'y a plus en France des maisons de cet ordre depuis la révolution, qui les supprima toutes.

le couvent fut vendu comme propriété nationale ; celui qui l'avait acheté à vil prix ne trouva rien de mieux que de le dévaliser. Plus tard, les religieuses chartreuses, établies actuellement proche de Voiron, l'achetèrent, dans l'espérance de pouvoir y former un établissement ; mais diverses contrariétés qu'on fit éprouver à ces dames les portèrent à chercher ailleurs la solitude et la paix. Après avoir, pendant quelques années, servi d'auberge et de salle de spectacle aux histrions et aux baladins qu'y amenait la grande fête de Notre-Dame de septembre, il a été enfin destiné à servir de demeure aux prêtres auxiliaires du diocèse de Grenoble.

Réparé dans toute son étendue, cet édifice a échappé par leurs soins à une ruine complète dont il était menacé ; d'un style simple mais gracieux, il est vraiment remarquable par la solidité de ses voûtes, l'épaisseur de ses murs, l'élégance de ses arceaux et la longueur de ses corridors. Sa position est d'ailleurs assez avantageuse : la solitude en fait un des principaux charmes ; asile de la piété, repos de l'esprit et du cœur, il réunit dans ses modestes cellules les prêtres dont nous venons de parler. C'est là que, pendant six mois de l'année, livrés tout entiers aux études sérieuses de leur ministère et au service religieux du pèlerinage, ils se préparent aux pénibles travaux de l'apostolat, qu'ils remplissent pendant les six autres mois de l'année dans les diverses paroisses du département.

Leur existence à l'Osier, si favorablement accueillie par les membres du clergé diocésain, est due, comme on sait, au zèle si puissant et si éclairé de Mgr Philibert de Bruillard. Heureux de pouvoir entrer dans les vues du premier pasteur, ils cherchent de plus en plus à se rendre dignes du beau ministère qu'il leur a confié! Et si les fidèles ont déjà ressenti le prix de cet établissement, nous savons qu'ils le doivent à l'empressement que MM. les ecclésiastiques ont mis à leur en faire l'éloge.

Un prêtre de N.-D. de l'Osier.

MARSANNE.

Bati en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau, dominé par des ruines de fortifications, jadis ceint de murailles dont restent debout quelques pans, Marsanne offre l'image d'un de ces asiles où se rangeaient sous le donjon féodal

de timides vassaux, pour se soustraire à leurs déprédateurs. Ce n'est pas que ce bourg ne prétende remonter à des temps antérieurs. Il attribue aux Romains sa fontaine principale, le dessèchement d'anciens marais et d'autres ouvrages ; il montre aussi des restes d'aqueducs comme des témoignages de son antiquité. Son nom latin *Marsana*, ou *Castrum Marsanæ*, dû évidemment à des marais assainis, ainsi qu'une portion de son territoire, la plus riche et la plus fertile, conquise sur des lagunes primitives, semblent attester également de grands et d'utiles travaux que n'eussent peut-être pas été en état d'entreprendre des habitants isolés, réduits à de faibles forces, à une époque surtout de discordes continuelles.

Quoi qu'il en soit, Marsanne portait ce nom et devait déjà renfermer une certaine population, lorsqu'à la chute du royaume de Bourgogne il devint le chef-lieu d'une seigneurie indépendante, possédée par des comtes particuliers. Eustache, l'un d'eux, vivait vers le milieu du XIIe siècle. Il ne laissa qu'une fille, nommée Philippe, qui épousa Berthon, de la famille des comtes de Valentinois, vers 1156, et qui, par cette alliance, transmit plus tard ses biens à la maison de son mari. Cette comtesse Philippe mourut en 1216, dans un âge avancé ; mais il paraît qu'alors elle avait renoncé à toute administration depuis plusieurs années. On trouve, dès l'an 1181, une concession faite par Guillaume, comte de Valentinois, au prieur de Mont-Méran, de dîmes de Mont-Léger, ayant appartenu au comte Eustache, concession confirmée la même année par Eudes, évêque de Valence.

Héritiers de cet Eustache et de sa fille, les nouveaux comtes fixèrent leur résidence à Marsanne. Ils lui accordèrent diverses libertés et franchises, des priviléges, et cherchèrent plus d'une fois à y faire aimer leur autorité, dans la crainte de voir s'échapper un pouvoir que la marche du siècle commençait à rendre chancelant. L'exemple de Saint-Paul-trois-Châteaux, de Valence et d'autres communautés voisines, en guerre ouverte contre leurs oppresseurs, devait contribuer à accroître ces premières inquiétudes ; aussi, quelques-uns de ces comtes paraissent-ils, sinon par principes, du moins par politique, s'être déclarés en plus d'une occasion pour la cause populaire. Par un acte du 14 mai 1354, Aimar, en sa qualité de seigneur de Marsanne, abandonna aux habitants la forêt et la montagne du lieu, avec toutes les terres cultes et incultes, et le droit d'y élever de nouvelles constructions. Telle est, en quelque sorte, l'origine qu'on doit assigner à la commune de ce bourg.

Marsanne éprouva, sous cet Aimar, un autre changement dans sa juridiction, c'est-à-dire qu'après avoir été jusque là un fief *allodial*, il devint une dépendance du domaine supérieur de la cour de Rome, par suite de l'hommage que ce comte rendit à Grégoire XI, son oncle par alliance. Ce comte l'institua même son héritier avec l'église romaine, disposition qui, au milieu des difficultés qui

s'élevèrent, resta sans effet. Louis, son neveu, lui succéda de l'agrément du pape, dont il se reconnut vassal. Il gouverna sans obstacle; mais l'éloignement des successeurs de Grégoire, qui ne siégeaient plus à Avignon, des intérêts particuliers et la haine qu'il portait à ses parents le firent, dans la suite, songer au moyen de se débarrasser de ses états qu'il vendit au Dauphin, le 11 août 1404. Marsanne fut compris dans ce transport; néanmoins, la fatale démence où venait de tomber Charles VI, et bientôt après l'occupation de Paris et d'une partie de la France par les Anglais, ayant empêché de donner suite à cette affaire, les choses en restèrent là. Louis mourut en 1419, plus indisposé que jamais contre ses proches, qu'il déshérita de nouveau dans son testament. Le pape, cette fois, ne favorisa plus aucun des siens; il agit en maître, et fit administrer Marsanne et les autres terres du comté par ses officiers de Montélimar. Cette ville, quoique de la mouvance du Dauphiné, était devenue en partie une possession du Saint-Siége, depuis la cession que lui en avait faite Gautier Adhémar, l'un de ses seigneurs, ayant reçu en retour la terre de Crillon. Ce fut seulement le dauphin Louis (Louis XI), qui revendiqua ses droits sur elle et sur le Valentinois. Il y eut un traité à cet effet, en 1446, par lequel le prince rendit Crillon au pape et donna en échange Marsanne aux Adhémar.

Un procès, élevé en 1502, entre les habitants de Marsanne et Aymard Odoard, seigneur de Barsolion, au sujet d'un chemin qui traversait la propriété de ce dernier, et dont il est parlé dans les décisions de François Marc, rappelle les noms de *Rabiboys*, de *l'Estang* et du *Puys de Saint-Martin*, mas dépendant de cette commune.

Marsanne figure plus tard dans notre histoire, à l'époque des guerres de religion, par le siége qu'y soutinrent les catholiques, sous les ordres de Coursas, contre les troupes de Lesdiguières. Ce chef en commença lui-même l'attaque dans le mois de février 1588, à la tête de mille fantassins, de cinq cents cavaliers et de trois pièces d'artillerie. Il y eut cent soixante-neuf coups de canon tirés contre la place. Plusieurs brèches furent ouvertes; on en vint ensuite au blocus; mais rien ne put ébranler l'intrépidité des assiégés. Ils firent jusqu'au dernier moment une si vigoureuse résistance, que les réformés, découragés déjà par le départ de Lesdiguières, désespérant de s'emparer d'une position aussi bien défendue, se retirèrent le 4 janvier de l'année suivante, après plus de dix mois d'inutiles tentatives.

Ce bourg ne dut pas moins se ressentir long-temps d'un tel siége, sous le double rapport de son industrie et de son accroissement populeux. A peine paraît-il renaître de nos jours. Cependant sa population, qui, au commencement du dernier siècle n'était encore que de neuf cent trente-six habitants, s'élève aujourd'hui

à douze cents environ. Son commerce, qu'on dit avoir été autrefois assez considérable, semble revivre également : les soies et les productions du pays en forment la principale branche. Il s'y tient quatre foires chaque année. Ce bourg, enfin, où fut tranférée la sénéchaussée de Montélimar en 1581, à cause des troubles et de la peste qui désolaient cette cité, est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de cette même ville, le siége d'une cure et d'une justice de paix.

J. J. A. Pilot.

PONT DE CLAIX.

Romanas moles pudore suffundo !!
Lesdiguières.

En élevant le château de Vizille, Lesdiguières voulut ériger un digne piédestal à sa grandeur vraiment dictatoriale. En ordonnant la construction du pont de Claix, il voulut sans doute se faire un arc de triomphe, car, à cette époque, sa gloire militaire était le texte de tous les écrits, de toutes les histoires.

Le vieux connétable sut, il est vrai, déguiser sa fastueuse ostentation sous une apparence de sollicitude pour le bien de son pays, mais en réalité il ne voulut que donner à sa réputation des fondements granitiques, pour la garantir de l'écroulement ou de l'oubli.

Aussi, lorsque nous considérons ce merveilleux travail, notre admiration ne tient compte à Lesdiguières que de la majesté de ses œuvres et étouffe tout sentiment de reconnaissance, car le pont disparaît sous le monument....

Guy-Allard est le seul écrivain qui daigne nous tracer un imparfait historique de ce chef-d'œuvre ; voici ce que nous lisons dans son dictionnaire :

« .... Il est à une lieue de Grenoble, bâti sur le Drac, d'une seule arche, » d'une largeur prodigieuse, ayant vingt-deux toises et demie de roy, d'un fonde- » ment à l'autre, sur deux rochers, dont la matière est de pierre blanche ; sa » structure admirable et sa hauteur surprennent tous ceux qui le regardent ; aussi » le connétable de Lesdiguières, qui l'a fait construire en 1611, a fait mettre d'un

» côté cette devise : *Romanas moles pudore suffundo ! !* et de l'autre celle-ci : » *Unus distantia jungo ! . . . .* »

Ces inscriptions (1), qui ont plus d'exagération que de vérité, nous dépeignent le connétable mieux que tout commentaire d'historien ; sa vaniteuse jactance se montre parfaitement à nu dans ces deux lignes. Achevons maintenant de rapporter le reste de l'article de Guy-Allard :

« Pour aller à ce pont, depuis Grenoble, on a dressé un chemin qui est le plus » beau cours de France ; car il est droit, large de douze toises, et tout planté de » beaux arbres ; on doit cette plantation aux soins de M. le premier président de » Saint-André, et à la conduite du sieur Diclamant, qui a donné les ordres né- » cessaires pour l'alignement et pour le plantement, l'an 1684. »

Les autres livres de cette époque gardent un silence absolu sur le pont de Claix, et nous pouvons présumer hardiment que des renseignements précieux ont dû s'égarer par l'incurie négligente de ceux qui les avaient en leur possession.

Louis Videl, secrétaire et plus tard historien de Lesdiguières, ne daigne pas nous dire un seul mot des deux remarquables fondations de son maître, le château de Vizille et le pont de Claix.

Il a rempli un in-folio de récits d'escarmouches, la plupart du temps fastidieux, et il semble dédaigner un fait aussi saillant, qui pouvait lui fournir matière à de nouvelles adulations !

Nous devons faire un grave reproche de cette omission à Videl ; car ne montrer la grande figure du connétable dauphinois que sous le point de vue militaire, c'est lui ôter un de ses plus saillants reliefs, celui des créations monumentales, et ne nous donner qu'une idée tronquée et imparfaite de son génie.

Voici quelques faits qui se rattachent à la peinture historique de ce monument :

Le 7 juin 1754, Mandrin, ce bandit-contrebandier, la terreur de la ferme, cet audacieux capitaine de voleurs et de faux-monnayeurs, dont le nom a servi de thême à tant de contes populaires, Mandrin marchant vers Montélimar, à la tête de sa bande, se présenta au passage du pont, tua le gardien, qui trompé par une ruse lui en avait ouvert la grille, et repoussa à coups de fusil dans leur corps-de-garde les employés, qui firent une infructueuse résistance à cette entreprise hardie tentée en plein jour.

Ce fait est relaté dans l'histoire vulgaire du *gitano* dauphinois, d'une manière très-explicite ; cependant, nous ne prenons pas sur nous d'en garantir l'authenticité.

(1) Elles n'existent plus de nos jours ; nous ignorons complètement quelle est la main jalouse qui prit soin de les effacer.

La tradition crédule n'a pas manqué de s'emparer de cet épisode de la vie *d'un grand homme*, et elle nous raconte que Mandrin, assailli de tous côtés, et sur le point d'être pris, se précipita du haut du pont dans les flots du Drac, et se sauva à la nage, et comme par prodige, au milieu d'une grêle de balles.

Il y aurait grande simplicité à vouloir commenter la possibilité de cette chute volontaire, qui est plus qu'invraisemblable.

Lorsque l'empire était aux prises avec la restauration, vers 1814, et que les horizons politiques de notre pays commençaient à se charger de sinistres nuages, une grande fermentation régnait dans les populations de la province; les hommes du midi envahissaient nos contrées, et grande était l'alarme causée par leur approche.... Il fut question, au milieu de cette crise, de faire sauter, par une mine, le pont de Claix, afin, disait-on, d'arrêter les envahisseurs.... Etrange et ridicule projet! .... Honneur à ceux qui s'opposèrent à cette proposition, à la fois coupable et niaise! ils ont sauvé un des monuments dont notre département est le plus fier, et qu'on allait sacrifier en pure perte.

Après avoir tracé un aperçu informe et peu complet, occupons-nous de décrire cette merveille.

Le pont est dépourvu de tous ces ornements qui caractérisent les constructions des temps gothiques, et ne se recommande à l'admiration que par la hardiesse de son immense enjambée, et la grandiose proportion de ses formes; cette simplicité sévère lui donne un grand rapport de ressemblance avec les travaux massifs des Romains.

C'est de l'architecture nue, s'affranchissant du vêtement de la sculpture, qui défigurerait, par les ornements, sa grave beauté.

La route de Vif le traverse et celle de Vizille et des Hautes-Alpes passe à côté de lui. Cet embranchement est couvert de maisons propres et coquettes; c'est le germe d'un bourg qui tendra toujours à prospérer, à cause de sa favorable situation.

Les points de vue que l'on découvre aux environs sont de la perspective la plus pittoresque. Du côté de Vif, le château d'Allières, vieux et morne, se détache sur le fond de la montagne, d'où s'élance la blanche cascade de Risset; plus loin surgissent les crêtes coniques dominant les gorges de Pallenfrey.

Du côté de Champ l'œil est attristé par une vaste plaine jonchée de cailloux et de galets que le Drac impétueux ne cesse de charrier; à la gauche de ces grèves ravagées s'élève le rocher du Saut-du-Moine et les collines boisées de Jarrie.

Au-dessus de Claix et du froid Malivert surgit la dent calcaire du Pic-de-Saint-Ange; enfin, du côté de Grenoble, la belle avenue du Cours étend sa verte ligne

de deux lieues, et les montagnes, comme de bleuâtres draperies, closent l'horizon immense.

Un sentier, qui fut pratiqué par la curiosité des visiteurs de notre pont aérien, conduit dans le lit de la rivière fougueuse; alors, en levant la tête, on se prend à admirer cette courbe élancée, qui se dessine comme un arc mince et léger à une hauteur presque fantastique. Cet aspect étonne, confond et ravit la pensée.....

Une *vogue* a été établie au pont de Claix et se renouvelle chaque année aux premiers jours de mai; elle ne manque jamais d'attirer une assez grande affluence, lorsque le temps est beau; alors l'avenue du Cours est animée par une foule joyeuse, avide de folâtreries et de plaisirs.

Indépendamment de ce jour de gaîté pour les ouvriers de Grenoble, qui n'oublieront jamais les quadrilles du pont de Claix, ni ceux des pelouses des Balmes de Fontaine, les buvettes au-delà du Rondeau reçoivent souvent, pendant les dimanches de l'été, nombreuse et joviale assemblée.

Nous pouvons donc affirmer que le pont de Claix ne sera jamais délaissé, pas plus de ceux qui ne vont lui rendre visite qu'à cause de ses excellentes truites (sans se soucier le moins du monde du connétable de Lesdiguières), que des promeneurs érudits qui vont y porter leurs rêveuses *flaneries;* ou enfin de ceux qui chérissent à égal poids les délices de la table et ceux de la belle nature.

Pour tous, sans exception, il ne cessera pas d'être le but d'attrayantes promenades.

Alfred B.

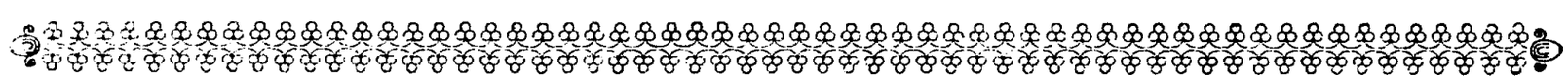

GRENOBLE.

(2me Article. — Voyez 1re année, pag 176.)

On ne sait rien de bien positif sur l'origine de Grenoble. Cette ville existait-elle avant que les Romains eussent envahi les Gaules? Ou bien faut-il attribuer sa fondation à ces conquérants?

On a généralement adopté cette dernière opinion, bien que le nom de Cularo,

qu'elle a porté long-temps, semble avoir une physionomie celtique, et l'on croit que ce fut l'un des postes militaires établis par Q. Fabius Maximus, vainqueur des Allobroges et des Voconces, pour contenir ces peuples qui ne s'étaient soumis qu'après plusieurs sanglantes défaites.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur le Dauphiné et sur la ville de Grenoble; mais ils ne s'accordent pas sur l'emplacement que Cularo occupa primitivement. Les uns le fixent sur la rive droite de l'Isère, qui appartenait aux Allobroges, et les autres sur la rive gauche, qui était du territoire des Voconces. Sans nous prononcer sur cette question, nous devons dire que les traditions locales mettent le berceau de la ville sur la rive droite, dans l'endroit où sont aujourd'hui les rues de Chalemont et de Saint-Laurent.

Quoi qu'il en soit, Cularo en s'agrandissant s'étendit indistinctement sur les deux rives; car les individualités allobrogique et voconcienne s'étaient perdues dans la domination romaine, et les deux peuples, alliés au temps de leur indépendance, n'en faisaient plus qu'un depuis leur asservissement.

Ce ne fut toutefois que sous les empereurs Dioclétien et Maximien que Cularo prit sur la rive gauche un assez grand développement. Maximien, au retour de la guerre des Bagaudes, y laissa une colonie (288) et entoura la ville nouvelle d'une enceinte qui a subsisté long-temps et dont il reste encore quelques vestiges.

L'empereur Gratien, environ quatre-vingt-dix ans après, passa à Cularo, dont il fit restaurer les murailles, et il y établit un siége épiscopal. A cette époque la ville prit, en l'honneur de son bienfaiteur, le nom de Gratianopolis, d'où est dérivé celui qu'elle porte aujourd'hui.

Pourtant cette étymologie n'est pas universellement admise. Quelques personnes ont contesté à Gratien l'honneur d'avoir donné son nom à l'antique Cularo; mais l'opinion contraire paraît plus rationnelle; elle a pour elle la vraisemblance des faits sur lesquels on la fonde, la concordance des temps où a régné Gratien, et où s'est opéré le changement de dénomination, des titres anciens et nombreux, et enfin la sanction de la grande majorité.

Nous avons passé rapidement sur divers points qui ont fourni matière à de longues discussions. Outre que la dissertation ne peut trouver place dans une simple notice, celle qui aurait pour objet quelques faits de l'existence primitive de Grenoble n'offrirait pas un grand intérêt; l'importance historique de ses résultats serait assez mince, et en définitive, elle ne présenterait que des probabilités plus ou moins grandes, qui laisseraient toujours une place au doute et à l'incertitude. Aussi avons-nous cru qu'il suffisait d'indiquer les questions controversées, en laissant le champ libre à ceux qui voudraient soulever le voile qui couvre parfois la ville romaine.

Sous les empereurs cette ville était municipale ; l'administration en était confiée à des décurions qui, pour les municipes romains, étaient l'image du sénat de la métropole. Il y avait, en outre, des duumvirs, des triumvirs, des édiles, un intendant des bâtiments et un questeur du trésor.

On ne sait pas au juste l'époque où le christianisme s'introduisit à Cularo ; mais il est vraisemblable que c'est sous le règne de Constantin que la religion nouvelle, favorisée par cet empereur, s'est établie dans les cités gallo-romaines. Avant la création du siége épiscopal, l'église de Cularo était gouvernée par des chorévêques.

Cependant, de toutes parts les barbares se ruèrent à la curée de l'empire romain ; les Burgondes, qui déjà occupaient sur les rives de la Saône des terres dont les Romains, trop faibles pour les défendre, leur avaient fait la concession, s'emparèrent de la province Viennoise (466).

Leur domination fut douce : conquérants, ils respectèrent les droits des vaincus ; ariens, ils ne persécutèrent pas les orthodoxes. Leur tolérance était d'autant plus méritoire qu'elle n'était déjà plus la vertu de ce siècle ; car avant qu'ils eussent passé le Rhône, il y avait eu des troubles religieux à Grenoble. Les ariens, ayant été les plus forts, avaient chassé l'évêque, qui ne put rentrer dans son église que trente ans après.

Ainsi, déjà chez les chrétiens l'esprit de résignation et de paix avait fait place à l'esprit de violence et de persécution. Plus tard on verra l'intolérance, devenue fanatique, armer les uns contre les autres les citoyens d'un même pays, les hommes d'une même famille et des flots de sang couler dans ces guerres impies. Puis, à ce violent paroxisme de fièvre religieuse succèdera l'esprit d'indifférence et de doute ; la réaction se fera vite, et bientôt d'autres intérêts soulèveront d'autres tempêtes qui ébranleront le monde. Les idées se modifient, les passions changent d'objet, mais les résultats sont les mêmes ; toujours le meurtre, l'incendie, la dévastation. Telle est, jusqu'à nos jours, l'histoire de l'humanité.

Le royaume des Burgondes ne fut pas de longue durée ; les Franks l'anéantirent après de sanglants combats. Les princes Burgondes, enfants de Gundicaire, s'attirèrent leurs malheurs. Gondebaud fit massacrer ses trois frères qui, à la vérité, avaient voulu le déposséder de ses états. La fille de l'un d'eux, Clotilde, ayant épousé Clovis, excita ce prince et successivement ses enfants contre les Burgondes ; et enfin, des deux fils de Gondebaud, l'un fut pris et tué par ordre de Clodomir, et l'autre se vit obligé de fuir devant les armes victorieuses de Childebert et Clotaire.

Vienne eut beaucoup à souffrir ; capitale des Burgondes, elle était le but vers lequel tendaient tous les efforts, et les scènes les plus tragiques de cette longue

qu'elle a porté long-temps, semble avoir une physionomie celtique, et l'on croit que ce fut l'un des postes militaires établis par Q. Fabius Maximus, vainqueur des Allobroges et des Voconces, pour contenir ces peuples qui ne s'étaient soumis qu'après plusieurs sanglantes défaites.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur le Dauphiné et sur la ville de Grenoble; mais ils ne s'accordent pas sur l'emplacement que Cularo occupa primitivement. Les uns le fixent sur la rive droite de l'Isère, qui appartenait aux Allobroges, et les autres sur la rive gauche, qui était du territoire des Voconces. Sans nous prononcer sur cette question, nous devons dire que les traditions locales mettent le berceau de la ville sur la rive droite, dans l'endroit où sont aujourd'hui les rues de Chalemont et de Saint-Laurent.

Quoi qu'il en soit, Cularo en s'agrandissant s'étendit indistinctement sur les deux rives; car les individualités allobrogique et voconcienne s'étaient perdues dans la domination romaine, et les deux peuples, alliés au temps de leur indépendance, n'en faisaient plus qu'un depuis leur asservissement.

Ce ne fut toutefois que sous les empereurs Dioclétien et Maximien que Cularo prit sur la rive gauche un assez grand développement. Maximien, au retour de la guerre des Bagaudes, y laissa une colonie (288) et entoura la ville nouvelle d'une enceinte qui a subsisté long-temps et dont il reste encore quelques vestiges.

L'empereur Gratien, environ quatre-vingt-dix ans après, passa à Cularo, dont il fit restaurer les murailles, et il y établit un siége épiscopal. A cette époque la ville prit, en l'honneur de son bienfaiteur, le nom de Gratianopolis, d'où est dérivé celui qu'elle porte aujourd'hui.

Pourtant cette étymologie n'est pas universellement admise. Quelques personnes ont contesté à Gratien l'honneur d'avoir donné son nom à l'antique Cularo; mais l'opinion contraire paraît plus rationnelle; elle a pour elle la vraisemblance des faits sur lesquels on la fonde, la concordance des temps où a régné Gratien, et où s'est opéré le changement de dénomination, des titres anciens et nombreux, et enfin la sanction de la grande majorité.

Nous avons passé rapidement sur divers points qui ont fourni matière à de longues discussions. Outre que la dissertation ne peut trouver place dans une simple notice, celle qui aurait pour objet quelques faits de l'existence primitive de Grenoble n'offrirait pas un grand intérêt; l'importance historique de ses résultats serait assez mince, et en définitive, elle ne présenterait que des probabilités plus ou moins grandes, qui laisseraient toujours une place au doute et à l'incertitude. Aussi avons-nous cru qu'il suffisait d'indiquer les questions controversées, en laissant le champ libre à ceux qui voudraient soulever le voile qui couvre parfois la ville romaine.

Ce serait même une explication naturelle de certaines traditions sarrazines qui se rattachent à quelques ruines féodales et à plusieurs grottes de nos montagnes (1), et qui peuvent être considérées comme des souvenirs laissés dans ce pays par un peuple dont les mœurs, la religion et le costume durent produire une profonde impression d'étonnement et de crainte.

Mais, dans tous les cas, il est certain que sous Charlemagne Grenoble n'était pas au pouvoir des infidèles. Ce prince, qui était allé les combattre en Espagne, ne les aurait pas laissés possesseurs paisibles d'un pays si voisin de l'importante ville de Vienne. D'ailleurs il paraît démontré que Charlemagne a passé à Grenoble en 773, lorsqu'il allait en Italie mettre fin à la monarchie des Lombards. On lui attribue la construction d'une église et celle de l'ancien évêché.

Après Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, le Dauphiné échut à l'empereur Lothaire, et successivement à Charles, son fils; à l'empereur Louis II, frère aîné de celui-ci; à Charles-le-Chauve; à Louis-le-Bègue, et enfin à Louis et Carloman, qui régnèrent en même temps, et auxquels ce pays et d'autres provinces de l'ancien royaume de Bourgogne échappèrent par suite de la révolte du comte Boson.

Ce fut sous le règne de Charles-le-Chauve que se manifestèrent les premiers symptômes de cette séparation. Les rebellions des fils de Louis-le-Débonnaire, la déposition et le rétablissement de ce prince par les grands et les évêques; les guerres que se firent après lui ses enfants; tout cela avait fortement compromis l'autorité royale et déconsidéré, aux yeux des peuples, la postérité de Charlemagne; en sorte qu'il fut facile à un grand de se faire élire roi d'un pays soumis par la conquête à la domination franke, mais qui paraît avoir toujours formé, sous le nom de Bourgogne, un état distinct, bien qu'il n'ait pas été constamment circonscrit dans les mêmes limites.

Charles-le-Chauve mourut en revenant d'Italie (877). On prétend qu'il fut empoisonné par le Juif Sédécias, son médecin, qui avait été gagné par les seigneurs français. Louis-le-Bègue, son fils et son successeur, ne lui survécut pas long-temps, et bientôt après sa mort Boson fut proclamé roi au château de Mantaille, où se trouvaient réunis les grands des contrées voisines, six archevêques et dix-sept évêques, parmi lesquels celui de Grenoble, Bernarius, se fit remarquer comme zélé partisan du nouveau roi (879).

On ne sait au juste quel était ce Boson. On le dit fils d'un comte Buvin ou Beuve, et frère de Richilde, d'abord maîtresse, puis femme de Charles-le-Chauve; il avait épousé Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, et il paraît que c'est

(1) A Voiron, dans le parc de M. de Barral, il y a une grotte qu'on appelle *le trou du Sarrazin.*

l'ambition de cette femme qui stimula celle de Boson, et fut la première cause de cette révolution.

Le nouveau royaume comprenait le Dauphiné, le Lyonnais, une partie de la Savoie, de la Franche-Comté, du Languedoc et de la Provence.

Louis et Carloman cherchèrent à remettre ces belles contrées sous leur obéissance; Boson fut même vaincu, et Vienne, sa capitale, prise après un siége de deux ans; mais il y rentra, et un traité avec Charles-le-Gros lui assura la paisible possession de ses états. Il mourut à Vienne en 888.

Louis, son fils, était fort jeune; cependant les grands s'étant assemblés en 889 à Varennes, ils convinrent de lui donner la couronne, et l'année suivante, il fut proclamé à Valence. Plus tard Louis fut l'un des nombreux compétiteurs qui, à cette époque, se disputèrent l'empire. Il fut heureux d'abord et parvint à se faire couronner à Rome; mais trahi par Adelbert, marquis de Toscane, il fut surpris par Bérenger, son rival, qui lui fit crever les yeux avant de le renvoyer dans ses états.

Charles-Constantin, son fils, ne fut pas roi; il fut supplanté par le comte Hugues, à qui Louis-l'Aveugle avait confié une grande autorité, et qui s'en prévalut à la mort de ce prince, pour dépouiller celui qui paraissait devoir recueillir son héritage. Il ne paraît même pas que Hugues ait été élu par les états du royaume. Toute cette partie de l'histoire est extrêmement confuse; les auteurs varient sur l'époque de la mort de Louis-l'Aveugle, et quant à Charles-Constantin, qui porte le titre de prince de Vienne, on ne sait comment et à quel titre il a possédé cette ville.

Hugues était devenu roi d'Italie, et pour éloigner de ce pays un redoutable concurrent, Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane (1), il lui céda le royaume de Boson (929). Les grands semblent avoir accepté ce traité, bien qu'il portât atteinte au droit d'élection dont leurs pères avaient fait usage. C'est que vraisemblablement ils songeaient plus à se soustraire à l'autorité royale qu'à user du privilége de la créer. La cession à Rodolphe ne nuisait point à leurs projets, et l'élection, au contraire, les aurait rattachés au souverain qu'ils auraient proclamé.

Ce devait être et ce fut en effet une faible domination que celle des rois de la Bourgogne transjurane. C'est pendant sa durée qu'eut lieu l'invasion de Grenoble et du Graisivaudan par une nation barbare que des auteurs ont crue de race sarrazine (954); mais on sait déjà ce qu'il faut penser de cette opinion, car, par

(1) Ce royaume avait commencé en 890; il comprenait une partie de la Franche-Comté et de la Suisse.

anticipation, nous avons parlé de l'évêque Isarne et de la guerre qu'il aurait faite aux Maures de son diocèse. Ici il faut ajouter qu'il résulte des cartulaires de l'évêque Hugues, l'un de ses successeurs, que c'est Isarne lui-même qui fut chassé de son église et qui se réfugia à Saint-Donat, dont Barnuin, archevêque de Vienne, lui avait fait concession (1). Les prétendus Maures ne peuvent donc être et ne sont en effet que des Hongrois, dont une armée considérable s'était jetée quelque temps auparavant en Italie, sur l'appel de Bérenger, dont nous avons rappelé la lutte avec Louis-l'Aveugle.

On ignore combien de temps ils restèrent dans nos contrées; mais leur séjour ne peut avoir été bien long, puisque Isarne rentra dans son église. N'ayant rien à attendre de Conrad-le-Pacifique, ce prélat arma lui-même quelques gens de guerre, et à leur tête attaqua les barbares qui furent repoussés dans les Alpes. Telle est la première origine du pouvoir temporel que les évêques de Grenoble exercèrent d'abord seuls, puis conjointement avec les comtes du Graisivaudan ou dauphins de Vienne, qui ne tarderont pas à paraître et à jeter les premiers fondements de leur puissance.

Isarne trouva la ville et son diocèse ravagés et dépeuplés. Il releva les ruines, bâtit la cathédrale et appela de nouveaux habitants, auxquels il assigna des demeures et des terres, moyennant quelques redevances (2); la réorganisation de l'administration temporelle fut aussi son ouvrage; la haute juridiction fut confiée à un conseil élu par le clergé, les laïcs et les gens de guerre.

Conrad, qui avait laissé les Hongrois s'établir à Grenoble, ne songea pas à disputer à l'évêque les fruits de la victoire que celui-ci avait remportée, et Rodolphe le fainéant, son successeur, ne chercha pas à réduire l'autorité épiscopale; ce prince était pourtant venu à Grenoble après la mort d'Isarne, avec la reine Hermengarde, sa femme.

Quelque temps après sa visite, l'évêque Humbert fit avec Manassès, comte de Maurienne, un traité par lequel il céda à celui-ci la jouissance de plusieurs terres que l'église de Grenoble possédait dans le Genevois, en échange de six villages

(1) Barnuinus viennensis archiepiscopus, Isarno gratianopolitano episcopo, ecclesiam Sancti-Donati et Salmoriacensem pagum concesserat, donec gratianopolitanæ ecclesiæ pax a vastatione redderetur.

(2) Post destructionem paganorum, Isarnus, episcopus, ædificavit ecclesiam Gratianopolitanam, et ideo quia paucos invenit habitatores, in prædicto episcopatu collegit nobiles, mediocres et pauperes ex longinquis terris de quibus hominibus consolata esset Gratianopolitana terra.... Deditque prædictus episcopus illis hominibus castra ad habitandum et terras ad laborandum. In quorum castra sive in terras episcopus jam dictus retinuit dominationem et servitus sicut utriusque placuit.

situés sur les frontières du Graisivaudan et de la Savoie. Ce traité fut fait du consentement du clergé et des fidèles assemblés en conseil extraordinaire.

Ainsi, à cette époque, le gouvernement du diocèse était un mélange de théocratie et de république ; mais, de ces deux éléments contraires, le premier dominait sans doute ; l'autre ne tardera même pas à disparaître pour faire place à un nouveau pouvoir bien plus redoutable pour les évêques.

Avant Isarne on ne sait pas quels changements les lois et coutumes burgondes et frankes apportèrent dans la municipalité romaine. Cependant les droits qu'on voit exercer au peuple sous cet évêque et sous son successeur Humbert sont vraisemblablement un reste de ses immunités municipales modifiées par le temps, les révolutions et l'établissement du régime des fiefs. Mais nous voici arrivés au plus fort de l'anarchie féodale; les royaumes démembrés de l'empire de Charlemagne se sont eux-mêmes divisés en une multitude de petits états. Aux guerres de nation à nation vont succéder les guerres de seigneur à seigneur et celles bien plus fatales faites par chacun de ces tyrans aux droits des peuples. Dans ces temps désastreux il serait bien difficile à une cité de défendre ses libertés contre un maître ; Grenoble, qui bientôt en aura deux, lesquels vivront dans son enceinte et le plus souvent en assez bonne harmonie, perdra ses dernières franchises. Le peuple paiera les frais du partage que se feront l'évêque et le comte.

Rodolphe céda son double royaume à l'empereur Conrad-le-Salique ; mais les grands, profitant des démêlés de Conrad avec le pape et avec Eudes de Champagne, qui se prétendait héritier de Rodolphe, ne voulurent pas reconnaître l'autorité impériale et se rendirent indépendants. C'est ainsi que se sont formées les nombreuses principautés ou seigneuries dont s'est composée plus tard la province du Dauphiné.

Le premier comte du Graisivaudan fut Guigues, surnommé le Vieux. On ne sait comment et à quel titre il exerça dans ce pays l'autorité souveraine, qui était auparavant entre les mains des évêques.

Suivant Chorier, il descendait d'un comte Guy, qui avait assisté à l'assemblée de Varennes et concouru à l'élection de Louis, fils de Boson. Ses ancêtres, anciens possesseurs du Graisivaudan, s'étaient retirés à Albon, au temps de l'invasion des Maures et ils y avaient séjourné pendant plus de 200 ans, et ainsi c'étaient leurs droits que Guigues avait fait revivre et dont il s'était mis en possession.

Le récit de Chorier, qui fait intervenir les Maures, ne peut pas être admis, avec d'autant plus de raison qu'il est contredit même par des auteurs qui ont partagé l'erreur relative à ces peuples. Ainsi Valbonnais désigne Guigues-le-Vieux comme étant le premier de sa famille qui ait eu le Graisivaudan, et cela est conforme aux cartulaires de saint Hugues, qui affirme que du temps d'Isarne il

n'y avait aucun comte dans le diocèse, lequel était en entier tenu en alleu par cet évêque, et que la possession des comtes avait commencé avec Guigues-le-Vieux (1). On sait peu de choses de Guigues Ier; il se fit moine et mourut en 1075.

Son petit-fils Guigues III, dit le comte, eut de violents démêlés avec l'évêque saint Hugues au sujet de quelques droits de l'église, dont le premier avait voulu s'emparer. Hugues fut même chassé de Grenoble; mais il y rentra par suite d'un traité qui lui assura les églises du comté.

Ainsi, dès cette époque, les comtes d'Albon ou du Graisivaudan, auraient été assez forts pour arracher aux évêques de Grenoble toute l'autorité; mais c'était le temps où la cour de Rome était le plus redoutable par l'excommunication et l'interdit qu'elle jetait sur les princes et sur leurs états. Les rois et les empereurs courbaient la tête devant cette puissance qui déliait les sujets du serment de fidélité et disposait des couronnes; peu d'années s'étaient écoulées depuis le jour où l'on avait vu un empereur d'Allemagne traverser les Alpes pour venir se soumettre à toutes les épreuves humiliantes qu'il plut au pape Hildebrand (2) de lui imposer; aussi quelque désir qu'ils pussent avoir d'attirer à eux tout le pouvoir temporel, ces comtes n'osèrent jamais dépouiller entièrement les évêques, qui en conservèrent une assez bonne part jusqu'à la réunion du Dauphiné à la France. Mais c'était déjà chose cruelle pour les évêques que le partage d'une autorité qu'ils croyaient leur appartenir tout entière comme successeurs d'Isarne, et Hugues, dans ses cartulaires, laisse assez voir la peine que lui causait ce qu'il regardait comme une usurpation.

Les empereurs d'Allemagne, depuis la cession de Rodolphe III, avaient cependant conservé quelques droits de suzeraineté sur les débris de l'ancien royaume de Bourgogne, et de temps en temps ils les exerçaient en faisant des concessions aux évêques ou aux princes laïcs.

L'empereur Frédéric Ier donna les régales à l'évêque de Grenoble, dans toute l'étendue du diocèse (1161). Le droit de régale attribuait à celui qui en était investi la jouissance des revenus des bénéfices vacants. Ce fut le sujet d'une discussion entre l'évêque Jean et Hugues III, duc de Bourgogne, régent du Graisivaudan

(1) Generatio comitum istorum qui modo regnant per episcopatum gratianopolitanum nil possidebat; nullus inventus fuit in diebus Isarni episcopi, qui comes vocaretur. Sed totum episcopatum sine calumnia prædictorum comitum, prædictus episcopus in pace per allodium possidebat..... Guigo vetus, pater Guigonis crassi, injuste cœpit possidere ea quæ modo habent comites in Gratianopoli, sive in terris episcopatus....

(2) Grégoire VII.

pour sa femme Béatrix, fille et héritière de Guigues V. Mais ce différend se régla amiablement, et il fut convenu que les bénéfices appartiendraient à l'évêque.

On prétend qu'en 1247 l'empereur Frédéric II donna ce même droit de régale aux comtes de Graisivaudan, qui, ayant acquis les droits que les ducs de Zeringhen tenaient de l'empire sur la ville de Vienne, avaient substitué à leur premier titre celui de Dauphins de Vienne. C'est vraisemblablement par suite de cette concession que les Dauphins possédaient en régale les châteaux et revenus de l'évêché pendant la vacance du siége épiscopal.

Il faut mentionner un évènement désastreux dont Grenoble fut victime sous le dauphin Guigues VI dit André. Un éboulement de montagne avait, en 1191, intercepté le cours de la Romanche, dans la vallée de l'Oisans, et formé un lac d'une étendue considérable. Le 14 septembre 1219, ce lac rompit ses digues, et ses eaux se répandirent avec impétuosité dans la plaine de Grenoble. La ville fut envahie à dix heures du soir; beaucoup d'habitants périrent, beaucoup de maisons et d'édifices furent renversés; deux ponts qui existaient, l'un sur l'Isère, l'autre sur le Drac, furent emportés; enfin, les registres publics disparurent dans cette cruelle inondation, et il est vraisemblable que des titres précieux pour l'histoire de ce pays ont eu le même sort.

La fin du XIIe siècle fut remarquable par la réaction populaire qui se manifesta contre la tyrannie féodale. Las du joug que les seigneurs faisaient peser sur lui le peuple vint à se rappeler ses anciennes immunités, et il eut recours à la force pour les recouvrer. Les idées de liberté se propagèrent rapidement, et les mots de *franchise* et de *commune* eurent un retentissement d'autant plus grand que plusieurs villes parvinrent à fonder leur existence communale et à la défendre contre leurs ennemis. La plupart des villes du Dauphiné suivirent ce mouvement. Vers le commencement du XIIIe siècle, des insurrections éclatèrent contre les évêques de Valence et de Die, et contre l'archevêque d'Embrun. Romans chassa ses chanoines; mais les communes dauphinoises ne furent pas assez fortes pour maintenir leur indépendance; elles succombèrent bientôt ou se soumirent, et retombèrent sous la puissance seigneuriale.

Grenoble semble avoir pris peu de part à ces agitations, et il est probable que le calme dans lequel resta sa population durant ces évènements fut le résultat de la politique prévoyante de ses princes.

Guigues-André, et Soffrey, évêque de Grenoble, avaient prévenu, sinon les désirs, du moins les demandes du peuple, en lui accordant quelques franchises. Guigues VII et l'évêque Pierre confirmèrent les libertés octroyées par leurs prédécesseurs (1244). Sans doute c'était en réalité peu de chose que ces concessions pompeusement décorées du nom de *libertés*. L'exemption des tailles

et de quelques exactions seigneuriales, une législation particulière qui tarife les délits, ce n'étaient pas là de bien précieux priviléges; mais le peuple se contente de peu quand il n'est pas exaspéré par une injuste et sotte résistance; d'ailleurs, de tout temps il a été disposé à se payer de mots, et il crut vraisemblablement, sur la foi du titre mis en tête de la charte de 1244, obtenir beaucoup plus qu'on ne lui donnait.

Sous le règne de Jean II, et pendant un voyage que ce prince fit en Italie (1309), cette question des priviléges amena une insurrection contre l'évêque Guillaume, qui avait voulu porter atteinte aux droits des habitants. Le peuple enfonça les portes de la cathédrale et de l'évêché. Plusieurs officiers de l'évêque furent frappés et le prélat lui-même fut insulté dans son palais. Ces faits avaient été l'objet de poursuites judiciaires de la part de l'évêque; mais le Dauphin à son retour prit connaissance de l'affaire et pardonna aux auteurs de la sédition.

Cette dernière circonstance semblerait indiquer que le pouvoir épiscopal commençait à s'incliner devant l'autorité delphinale, et cependant le même Dauphin, peu d'années auparavant, s'était déclaré vassal de l'église de Grenoble pour ce qu'il tenait dans la ville et les environs, et avait rendu foi et hommage entre les mains du même évêque Guillaume. Humbert II lui-même, plus tard, se reconnut encore vassal de l'église de Grenoble.

Que conclure de ces faits qui semblent contradictoires, sinon que l'hommage n'était plus, à la fin, qu'une formalité à laquelle se prêtaient les Dauphins, et au moyen de laquelle ils consolaient les évêques de la réduction de leur puissance et les rendaient plus faciles sur ce qui pouvait être entrepris au préjudice des droits de l'église?

Pour revenir aux priviléges de la ville, nul habitant ne pouvait être pris dans les maisons ou boutiques, à la requête de ses créanciers. Il paraît que c'était seulement dans les rues qu'on avait le droit de saisir un débiteur pour l'emprisonner. Cette franchise ne résulte pas de l'acte de concession de 1244, mais d'une sentence de juge de la ville, en date de 1297, qui fut confirmée plus tard par divers arrêts du parlement.

Jean II, et surtout Humbert II, augmentèrent les immunités de Grenoble. Ce dernier prince étendit même à tout le Dauphiné ses concessions libérales, ainsi qu'on le verra bientôt. C'est une époque importante de notre histoire que celle du règne d'Humbert II; ce prince succéda au dauphin Guigues VIII, son frère, tué à la fleur de l'âge au siége de la Perrière, et qui s'était rendu célèbre par la victoire de Varey et par son concours au gain de la bataille de Cassel.

Humbert n'avait pas les qualités guerrières de son frère, quoiqu'on lui ait confié le commandement d'une croisade. Son caractère est difficile à définir. Il

eut l'ambition d'être roi, et il finit par changer sa couronne delphinale contre un habit de dominicain. Avec de la dévotion, il fut souvent en querelle avec le clergé de ses états, et il encourut même l'excommunication et l'interdit. Faible, irrésolu, il montra plusieurs fois de la fermeté et abaissa la puissance de la noblesse.

Peu de princes se sont occupés d'administration autant que Humbert II; il a fait une multitude d'ordonnances et de règlements, et donné au Dauphiné des institutions qui lui ont survécu long-temps, et dont les derniers effets ont été ressentis jusqu'au moment de la révolution de 89. Il n'y avait certainement pas en lui une grande intelligence, et tout ce qu'il a fait ne porte pas l'empreinte de la sagesse et de la réflexion; mais il paraît avoir aimé les sciences et surtout la justice, à laquelle il donna de la force en créant des juges supérieurs dont il fit reconnaître l'autorité par ses vassaux. Plusieurs exemples ont prouvé que sous son règne une haute naissance n'était pas un titre à l'impunité; enfin, plusieurs actes de ce prince attestent son amour pour son peuple.

A Grenoble, il fonda l'université qui fut réunie, sous le règne de Charles IX, à l'université de Valence. On y enseignait le droit civil et canonique, les lettres et la médecine.

Peu de temps après, il transporta dans cette ville le conseil delphinal qu'il avait établi d'abord à Saint-Marcellin, puis à Beauvoir, lieu de sa résidence ordinaire. Il était composé de six membres, mais dans certaines circonstances on lui adjoignait d'autres personnages. Il avait la juridiction la plus ample; le Dauphin lui avait même délégué des pouvoirs très-étendus pour le gouvernement du pays.

Déjà il existait dans Grenoble d'autres officiers chargés de rendre la justice aux sujets du Dauphin. Il y avait un juge-mage du Graisivaudan, un juge des appellations du Dauphiné, et une cour des comptes.

L'évêque Jean de Chissé se plaignit de la présence de ces magistrats delphinaux, et prétendit qu'il en résultait un préjudice pour les droits épiscopaux et la juridiction commune. Cela donna lieu à un traité (1343), dans lequel il fut dit que la justice haute, moyenne et basse, pour la ville de Grenoble, serait exercée comme par le passé au nom du Dauphin et de l'évêque, par un juge commun; et au moyen du don que lui fit le Dauphin d'une terre située aux environs de Grenoble, Jean consentit au maintien, dans cette ville, des quatre justices delphinales (1).

(1) Curia majoris judicis Graisivodani, judicis appellationum totius delphinatus, computorum delphinalium ac consilii dalphini.

Dans le cours de cette année eut lieu le premier traité de cession du Dauphiné; mais il ne fut pas exécuté, non plus qu'un second, qui porte la date du 7 juin 1344, et il s'écoula plusieurs années, avant que Humbert songeât sérieusement à se démettre du pouvoir.

Dans l'intervalle le Dauphiné souffrit cruellement de la peste et de la famine. La mortalité fut grande à Grenoble, et le peuple imagina que le mal venait des Juifs, qui avaient empoisonné les eaux. Ce fut le signal d'un horrible massacre; presque tous les individus de cette race malheureuse furent égorgés dans la ville. En vain le Dauphin voulut réprimer ces assassinats, on ne put apaiser la rage du peuple qu'en faisant emprisonner ce qui restait de Juifs et en confisquant leurs biens.

Enfin, dégoûté du monde et circonvenu par Jean Birel, général des chartreux, Humbert se détermina à consommer le transport de ses états à un prince français; mais auparavant il voulut donner au pays qu'il allait quitter de nouveaux priviléges, et lui en assurer la conservation sous les nouveaux souverains qu'il allait investir de l'autorité.

Il abolit tous les tributs et droits de péage créés depuis Humbert Ier, ainsi que le droit de main-morte, et réduisit les impôts personnels, tels que tailles et corvées, de telle manière qu'on ne pouvait les exiger d'un individu qu'autant qu'il s'agissait de l'utilité publique du lieu de son habitation.

Il confirma, en outre, toutes les immunités particulières octroyées précédemment par lui ou ses prédécesseurs, soit aux communautés, soit aux individus.

Puis il voulut que les Dauphins ses successeurs fussent tenus, à leur avènement et avant d'exiger le serment de fidélité, de jurer eux-mêmes, entre les mains de l'évêque de Grenoble, de maintenir les libertés du pays. Cette déclaration solennelle, connue sous le nom de *Statut delphinal*, fut bientôt suivie d'un troisième traité (30 mars 1349), par lequel il céda tous ses états à Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, lequel était lui-même fils aîné du roi Philippe de Valois.

Le 16 juillet de la même année, eut lieu à Lyon, et dans la maison des frères prêcheurs, l'investiture du nouveau Dauphin.

Cette cérémonie est ainsi décrite dans l'acte qui en fut dressé au même instant :

« Finalement ledit Dalphin (1)... se dessaisit réelment, corporelement et de » fait desdits Dalphiné, duchié, princé, comtéz, baronnies, et de toutes les » autres terres, seigneuries et nobleces, et en saisit et vestit réelment, corpo- » relement et de fait ledit Charles, présent et acceptant pour li et ses hoirs et suc-

(1) Humbert.

» cesseurs ; présent ledit monsieur le duc , son père , à ce consentant , et en signe » desdites saisine et dessaisine , bailla audit Charles l'épée ancienne du Dalphiné , » et la bannière de saint Georges , qui sont anciennes enseignes des Dalphins de » Viennois , et un ceptre et un annel , et veut que d'ores en avant ledit Charles » soit tenu et réputé en nom et en effet vrai Dalphin de Viennois , etc. , etc. »

Le lendemain Humbert avait pris le froc. Charles était le seul Dauphin , à la condition de prêter le serment voulu par la constitution de son prédécesseur.

C'est ainsi que le Dauphiné est rentré dans la monarchie française après une séparation de près de cinq siècles. Cependant il n'a pas fait corps avec le royaume; jusqu'à la révolution , les ordonnances et édits y ont été promulgués au nom du *roi dauphin*.

LE ROYANNAIS.

§ 1er. — Souvenirs historiques.

Les plus petites contrées, comme les plus grands royaumes, ont des limites variables qui se resserrent ou se reculent au gré des révolutions politiques; si l'on examine les cartes de la Gaule ou de l'empire romain, on ne trouvera aucune circonscription qui réponde d'une manière précise à celle du Royannais.

Dans les lieux où cette principauté se forma avaient existé jadis, outre une partie des Voconces proprement dits, de petites peuplades connues sous le nom de Tribulates, de Verlacomacori (1) et de Tricori (2) et appartenant toutes à la grande nation des Allobroges. Après une résistance longue et courageuse, l'Allobrogie avait fini par subir le dur niveau de la centralisation romaine. Cette malheureuse province, placée sur les frontières de l'Italie et de la Gaule, fut sans cesse foulée et refoulée par les vainqueurs; tout ce qu'il y avait en elle de

(1) Habitants de Vercors.
(2) Du Triève.

nationalité avait été brisé, broyé par la conquête. Le Dauphiné et ses subdivisions diverses, nées de la dissolution de l'empire et des morcellements de la féodalité ne doivent donc pas, comme la Bretagne aux Armoricains, leurs éléments générateurs aux Voconces, Allobroges, Tricorie, etc. Le dialecte ou plutôt le patois du Dauphiné, qui n'est qu'une corruption du latin et de la langue romane, achève de prouver que l'empreinte celtique avait été à peu près effacée de ce pays.

La province Romaine ou Viennoise, établie sur les ruines de l'Allobrogie, devint, comme le reste du monde, la proie des barbares attirés par le butin que leur offraient de toutes parts les riches débris de l'empire. Cette portion des Gaules échut aux Bourguignons, plus industrieux et moins féroces que les autres peuplades sorties de la Germanie; mais ils furent bientôt à leur tour soumis par les Francs, et les rois de la fin de la première race ou plutôt les maires du palais régnaient sur eux, quand une nouvelle invasion, qui menaçait d'être plus terrible encore que toutes celles qui avaient sillonné l'empire d'Occident, marqua son passage à travers le midi des Gaules par le carnage et l'incendie. C'étaient les farouches sectateurs de l'islamisme, qui venaient propager l'Alcoran, le fer à la main. La rude épée de Charles-Martel les tailla en pièces dans les plaines de Tours; mais ils ne périrent pas tous, et quelques-unes de leurs phalanges se dispersèrent dans les Pyrénées, les Cévennes et les Alpes, fort naturel, où, suivant Chorier, ils se maintinrent pendant quelque temps. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jouseph Jbn-Abderaman, lieutenant d'Abdel-Meleck, fit encore des conquêtes en Provence après la défaite d'Abdérame. De Narbonne, il étendit ses conquêtes jusqu'à Avignon (734) dont il s'empara par la trahison du duc de Mauront (757). Les Alpes Cottiennes furent envahies en même temps par d'autres bandes de Sarrazins, qui s'y établirent pendant plus d'un siècle (1). Or Chorier, et nos traditions locales du Dauphiné nous apprennent que Grenoble fut pris et occupé par les Sarrazins. Nos antiquaires se sont donné beaucoup de peine pour prouver que ce fait était fabuleux et n'avait aucun fondement; je leur accorderai, si l'on veut, que Chorier a eu tort de donner une trop longue durée à cette domination des Sarrazins dans Grenoble; mais puisque les Sarrazins occupaient Avignon, Puymore, Embrun et les Alpes du Briançonnais, je ne vois pas pourquoi leurs bandes dévastatrices n'auraient pas pu se porter jusques dans les vallées du Diois et du Graisivaudan; j'ajouterai que cette tradition est confirmée par une foule de vieux documents, et on ne doit pas rejeter, ce me semble, si lestement et si complètement cette unanimité des témoignages des anciens temps. Quoi qu'il en soit, Chorier, d'après des généalogies manuscrites de Bérenger, qu'il

(1) Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français*, tom. 2, pag. 137.

a eues entre ses mains, atteste que Girard, fils d'Arthaud, comte de Forez et de Lyon, avait, plus que tous les autres seigneurs du pays, contribué à chasser les Sarrazins du Dauphiné ou à les refouler en Provence. En conséquence, il fut traité comme un libérateur par les habitants du pays et par l'évêque Isarn, et il reçut d'eux à titre de souveraineté, comme une noble récompense de ses éclatants services, la seigneurie des montagnes de Sassenage et de celles du Royannais. Arthaud III, petit-fils de Girard, laissa trois enfants : le premier, Arthaud IV, garda le comté du Forez ; le second, Hector, eut la baronnie de Sassenage, et le troisième, Ismidon, eut la principauté de Royans. Bérenger, fils d'Ismidon, transmit à ses descendants son nom propre, qui devint leur nom de famille ; l'autre branche, établie à Sassenage, prit le nom de cette terre.

La principauté du Royannais (1) touchait vers le sud-est à la baronnie de Sassenage par les montagnes de Lans; elle s'élevait du côté du nord jusqu'aux montagnes d'Ambel et de Toulot. Du côté du levant, elle s'étendait dans les vallées profondes du Vercors et jusque sur le versant des montagnes du Trièves, où elle comprenait les seigneuries de Torane, Darne, Prébois, Tréminis, etc.; elle renfermait tout l'espace compris entre l'Isère et les montagnes du Royannais proprement dit, depuis Saint-Quentin jusqu'à Saint-Nazaire et Bouvente. Iseron et Barbière, qui sont à l'extrémité de la même ligne de collines du côté de Chabeuil, firent également partie de cette souveraineté vaste et indépendante.

Le Trièves, dont la principauté de Royans occupait une partie, s'appelait jadis *la vallée chevalereuse*. Les gentilshommes de ce pays étaient en grand renom de loyauté, de fierté et de bravoure; ils ne voulurent jamais se soumettre à la coutume féodale qui obligeait les hommes-liges à servir leurs souverains à la guerre (Chorier, t. 2, p. 240). Ils eurent la délicatesse fort singulière de regarder cet usage, alors universellement pratiqué par leurs égaux, comme une espèce de domesticité indigne d'eux; on fit droit aux réclamations de leur altière susceptibilité, et ils obtinrent le privilége de figurer pour leur propre compte, comme les hauts barons, sur les champs de bataille.

Ce n'est donc pas dans cette contrée, où les vassaux forçaient les suzerains à leur faire de pareilles concessions, qu'a pu prendre naissance cette vieille maxime usitée en Dauphiné: *un seigneur de beurre mange un vassal d'acier* (2).

Mais bientôt, les possessions que les princes de Royans avaient dans le Trièves

(1) Chorier prétend que *Royans* pourrait bien venir du nom d'un chef lombard, Rhodanus, qui fut défait par Mummole en 580 ; mais rien n'atteste que cette défaite ait eu lieu dans le Royannais.

(2) Salvaing de Boissieu, *De l'usage des Fiefs*, pag. 71. Les nobles les plus connus du Trièves

passèrent des mains d'un chanoine, cadet de la famille des Bérenger, dans celles de l'évêque de Die (1109), et les princes de Royans ne purent jamais en recouvrer qu'une faible partie; encore ce ne put être qu'à titre de vassaux de l'église (1221). La terre de Château-Double fut acquise par les comtes de Valentinois, et un mariage de Flotte de Bérenger avec un membre de cette puissante famille (1231), Guillaume de Poitiers, fit passer Saint-Nazaire entre les mains de ce dernier. Une aliénation plus importante encore fut celle du magnifique château de Beauvoir, qui avait excité la convoitise du dauphin Guigues VI (1251), déjà possesseur de quelques terres dans le Royannais. Raimond Bérenger II se décida à cette vente pour ne pas mécontenter ce prince, déjà puissant, et aussi pour subvenir aux frais d'une expédition qu'il préparait dans la Terre-Sainte. Un grand nombre de fiefs dépendant de la souveraineté de Royans furent pareillement acquis par des seigneurs de moindre considération.

Ainsi, tandis que les comtes d'Albon et de Valentinois aggrandissaient leurs domaines par la violence et l'artifice, les princes de Royans, faciles et prodigues, laissaient décroître et démembrer leur souveraineté. Les derniers Dauphins continuèrent d'ailleurs avec persévérance le système d'usurpation dont les Dauphins de la maison de Bourgogne leur avaient donné l'exemple. Humbert II lui-même, ce prince qui préféra plus tard le service des autels aux grandeurs humaines, usa des moyens les plus odieux pour empêcher Henri de Bérenger de profiter du testament d'Albert II (1).

L'ambitieux Dauphin, sous le prétexte de la coutume de la réversibilité des fiefs, mit sous son séquestre la magnifique terre de Sassenage, et le prince de Royans, malgré ses représentations et ses menaces, ne pouvait pas obtenir réparation de cette injustice; enfin, des conciliateurs se présentèrent, qui amenèrent à un accommodement ces deux frères suzerains. Vraisemblablement, le Talleyrand de ce temps-là, Amblard de Beaumont (2), chancelier et protonotaire

étaient les Latour de Clelle, les Bonniot, les Oddoz, les Durand (de la Molinière), les Blosset, les Bardel, les Miribel, les Alleman de branche cadette, les de Salle, de Bovet, de Varce, de Clermont, de Silve, de Poëte, de Sagnie, Berne, etc.

(1) Chorier dit que c'était François de Sassenage, aïeul maternel de Bérenger, qui lui avait substitué ses terres en cas d'extinction de sa branche. Cette prévision serait au moins singulière; l'acte de transaction que rapporte Valbonnays, tom. 2, pag. 380, ne fait mention que du testament d'Albert. L'erreur de Chorier a été répétée par Moréry.

(2) Les Beaumont ont eu pour un de leurs descendants le fameux baron des Adrets. L'une des branches de cette famille s'est transplantée en Anjou, et, sous le nom d'Autichamp, elle a acquis encore une nouvelle illustration dans les guerres de la Vendée contre la république. Mais cette illustration ne fut pas tachée de sang comme celle de des Adrets.

d'Humbert II, eut beaucoup de part à cette transaction (30 avril 1339). Elle fut fort onéreuse pour Henri Bérenger, qui ne put obtenir la propriété de la baronnie de Sassenage et des terres qui en dépendaient, que sous la clause expresse de se déclarer vassal du Dauphin pour la terre du Pont. Il y fut encore stipulé, qu'au cas où quelqu'un des fiefs de Bérenger tomberaient entre les mains des filles de leur maison, elles ne pourraient se marier qu'avec le consentement des Dauphins.

Chorier assure, il est vrai, que pour annuler l'effet de cette renonciation à une suzeraineté jusqu'alors absolue et intacte, Henri de Bérenger protesta de sa nullité dans l'hôtel même du Dauphin à Avignon, comme lui ayant été arrachée par la méchanceté du prince auquel il n'avait nul moyen de résister (1).

Au reste, si nous assistons ainsi à la décadence toujours croissante, non pas de l'honneur, mais de la grandeur des Bérenger, princes de Royans, nous les verrons bientôt se relever plus puissants sans cesser d'être aussi purs. Après l'abdication d'Humbert II et la réunion du Dauphiné à la France, la succession d'Albert II, dernier rejeton de la première branche des Sassenage, fit recueillir aux Bérenger de nombreux titres d'honneur, des dignités lucratives et des terres considérables; de plus ils se trouvaient naturellement en grand crédit auprès des rois de France, qui devenaient désormais leurs seuls suzerains.

Toujours fidèles à leurs nouveaux princes, ils maintinrent leur faveur et leur illustration au prix de leur sang, et ils marchèrent glorieusement sur les traces d'Albert de Sassenage.

Deux Henri de Bérenger périrent en combattant vaillamment les Anglais, ces grands destructeurs de l'aristocratie française. Un François Bérenger, d'après l'invitation du roi Charles V, leva sa bannière pour aller en Pologne au secours des chevaliers teutoniques. Aidé des sires de Clermont, de Maubec, de Montchenu, etc., il défit les Lithuaniens, peuple encore idolâtre (1368-70), et contribua à établir les chevaliers teutoniques dans leurs nouveaux domaines.

Un fait historique plus remarquable encore se rattache à la vie de ce baron de Sassenage. Gênes, fatiguée des orages que lui suscitait sa constitution républicaine, voulut chercher dans une autorité monarchique un refuge contre sa propre turbulence; elle offrit de se donner au roi de France. François de Sassenage fut chargé, avec l'évêque de Meaux et quelques autres seigneurs, de terminer cette négociation. Il le fit avec un rare mélange d'adresse et de prudence; il se concilia dans son gouvernement l'aristocratie et la bourgeoisie, ces deux puissances rivales dans la cité patricienne et commerçante.

(1) *Ob malitiam dicti domini Dalphini, cui modo aliquo resistere non posset.* La même œuvre

Je ne parlerai pas de tous les services que l'épée des Bérenger n'a cessé de rendre à la France jusqu'à nos jours. Je dirai seulement que Gabriel-Alphonse de Sassenage se montra dans les plaines d'Hochstet le digne gendre du maréchal de Tallard, et je rappellerai, en finissant, que l'un des derniers descendants de cette illustre famille a péri sous l'empire dans cette fatale campagne du nord (1) qui moissonna tant de Français : singulière et fatale destinée qui lui fit trouver la mort près des mêmes rivages où un de ses ancêtres n'avait rencontré que la gloire!

C'est avoir fait à peu près toute l'histoire d'une baronnie et d'une principauté du moyen âge que d'avoir esquissé les annales des suzerains féodaux qui y régnèrent. Ensuite, en arrivant à nos temps modernes, l'histoire des petites localités disparaît dans celle des provinces et des royaumes; toutes ces individualités s'effacent devant l'unité gouvernementale, qui absorbe tout par sa centralisation toujours croissante.

Cependant il y a des lieux de peu d'importance par eux-mêmes auxquels des évènements notables ont donné une célébrité accidentelle.

C'est ainsi que la capitale du Royannais fut, dans le temps des guerres de religion, le théâtre obscur de petites discordes intestines, dans lesquelles on se plait à retrouver curieusement un coin de l'histoire générale de cette sanglante époque, comme on reconnaît dans les fragments d'un miroir brisé une portion du vaste tableau que ce miroir réfléchissait un peu auparavant dans son entier. Alors l'œil, n'étant plus préoccupé de la vue de l'ensemble, saisit mieux les détails, et aperçoit, en les examinant un à un, une foule de particularités qui lui avaient échappé quand elles se perdaient dans une généralité vague et immense.

Les annales de Pont-en-Royans au seizième siècle, retrouvées dans le manuscrit

d'iniquité avait été accomplie quelque temps auparavant, à l'égard de la baronnie de Sassenage. La minorité du jeune François, qui avait pour tuteur son oncle, l'abbé de Saint-Félix, homme d'église, avait favorisé les desseins d'Humbert Ier sur ce point. La vicomté de Clermont, exempte de vassalité jusqu'au temps de Humbert II, y fut également assujettie dans les dernières années du règne de ce prince.

(1) M. de Bérenger, qui a péri à la bataille de Dresde, le 30 avril 1813, était de la branche des Bérenger du Gua, qui a succédé à la branche aînée des Sassenage dans le dix-huitième siècle, par suite d'une alliance d'un Bérenger du Gua avec une demoiselle de Sassenage. Toutes les autres branches sont éteintes. Madame la marquise de Bérenger, veuve du jeune colonel tué à Dresde, était une demoiselle de Boisgelin : elle se maria en secondes noces avec M. le comte Alexis de Noailles, qui fut l'un des hommes les plus distingués et les plus vertueux de notre époque, et qui, après avoir donné tous les soins possibles aux enfants du premier lit de sa femme comme aux siens propres, est mort l'objet des regrets profonds de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier.

inédit (1) d'Eustache Piémont, notaire contemporain, du village de Saint-Antoine, auront donc, je l'espère, quelque attrait pour les lecteurs de cet ouvrage. Je ne fais en quelque sorte que les traduire en langage moderne (2), de peur de nuire à l'exactitude en voulant leur donner un coloris pittoresque. J'ai trouvé que ces détails, dépouillés de tout ornement, n'en seraient que plus instructifs pour notre siècle, qui a bien aussi ses plaies récentes et ses menaces d'avenir.

Les partis catholique et protestant attachaient beaucoup d'importance à la possession de Pont-en-Royans, qui était la ville la plus forte et la plus considérable du Royannais, et qui commandait l'entrée des montagnes de Lans et du Vercors; aussi, dès le commencement des troubles civils du Dauphiné, le général catholique de Gordes avait mis garnison au Pont et au château de Saint-André, qui domine la ville. En 1574, les huguenots des Hautes-Alpes, qui avaient poussé leurs excursions jusques dans le Royannais, firent semblant de retourner dans leurs montagnes, mais ils renvoyèrent secrètement au Pont Montbrun, un de leurs chefs de partisans, avec bon nombre de soldats; et, le 10 avril, ce dernier surprit dans la nuit le château de Saint-André. Il paraît que la prise de ce château entraîna la reddition de la ville.

Ce Montbrun n'était pas le général protestant de ce nom, célèbre par ses talents, son énergie et sa fin malheureuse. C'était un chef de bande sorti des rangs les plus obscurs du peuple, le fils d'un barbier de Pont-en-Royans.

Le 20 mai suivant, fête de l'Ascension, le général envoya vingt-deux compagnies de son armée dans le Royannais. Ce corps de troupes fit halte à la Saulne, puis il passa l'Isère et feignit de se diriger sur Saint-Nazaire; mais il tourna droit du côté du Pont, et s'en empara presque sans résistance; seulement quelques hommes se jetèrent dans une maison forte appelée *la Corbeille*, à laquelle les troupes royales mirent le feu; la ville fut livrée au pillage.

Les catholiques s'y maintinrent jusqu'à la Pentecôte; ce jour-là le barbier Montbrun reprit la place et égorgea une partie de la garnison en représailles des traitements que les huguenots avaient essuyés précédemment.

Les révolutions, qui élèvent rapidement les hommes, les font aussi bientôt disparaître : l'homonyme de l'illustre Montbrun ne se retrouve plus dans les pro-

(1) Je dois la communication de quelques passages de ce manuscrit à l'obligeance du savant M. Mermet, qui en a une copie en sa possession. Je ne suis pas de ceux qui croient devoir faire un mystère des sources où ils puisent des faits inédits.

(2) Le français d'Eustache Piémont est plat et lourd, et ne rappelle en rien l'énergie de la Boétie, ni la grâce de saint François de Sales. Si la moindre étincelle de talent eût brillé dans son style, je me serais bien gardé de traduire, j'aurais cité.

lixes et incohérentes annales du notaire de Saint-Antoine, depuis l'année 1574 jusqu'à la fin des guerres de religion. D'autres chefs de partisans surgissent et se font des renommées locales et contemporaines, qui ne sont pas parvenues jusqu'à la postérité. Tel est un capitaine Bonnier, de Romans, qui, pendant l'édit de pacification, vient, en 1577, faire des ravages dans le Royannais, avec quelques huguenots des Hautes-Alpes, s'introduire au Pont, et tenir garnison dans la maison forte de la Corbeille, jusqu'à ce que les habitants de cette ville, *catholiques et huguenots, prenant le frein aux dents, se bandèrent contre lui et le mirent hors du château et de la Corbeille; sur quoi il se retira à la Chapelle en Vercors.*

En 1578, furieux d'apprendre que Lesdiguières négociait la paix à Vif avec Maugiron, et craignant d'être abandonné par son général, Bonnier chercha à se ménager une retraite sûre dans un endroit fortifié; il profita de ce que le Pont penchait toujours vers les réformés, pour investir et surprendre le château, qui n'était gardé que par cinq soldats commandés par le brave sergent Pateflard. Il tua ce dernier et deux de ses hommes, puis il fit demander des secours au capitaine La-Prade, qui tenait Château-Double; mais, serré de près par les habitants du Pont et des communes voisines, il capitula et se retira à Die, où les réformés dominaient.

En mai 1579, nous trouvons encore un autre capitaine, le sieur Dalliers, commandant, quoique catholique, la garnison de Pont-en-Royans, composée de huguenots. Les habitants du Pont ne pouvaient souffrir cette garnison, qui gênait le libre commerce de leur ville; ils prirent le parti d'aller trouver Dalliers, pour le prier de se retirer et de licencier ses soldats, en ajoutant qu'au besoin ils sauraient bien l'y forcer. Dalliers parut y consentir, parce qu'il ne se sentait pas assez fort pour résister et qu'il voulait gagner du temps; mais il fit secrètement venir le sieur Bonnier à la tête de quarante hommes, et alors il chargea à l'improviste ceux des Royannais qui étaient venus, au nom de leurs concitoyens, le prier de s'en aller. Il tua l'un d'eux, le capitaine Quatre-Dents, en blessa quelques-uns, et mit en fuite tous les autres, qui n'osèrent plus reparaître au Pont tout le temps que Dalliers y commanda.

En 1580, le roi avait pris des mesures vigoureuses pour faire rentrer dans l'ordre les villes du Royannais. Le huit septembre de cette année, le capitaine Chaboud, de la Côte, vint à Saint-Antoine avec de l'artillerie et une compagnie nombreuse; il prit Beauvoir et Izeron, et vint mettre le siége devant Pont-en-Royans. Les habitants mirent le feu à la ville neuve et rompirent le Pont, puis ils cherchèrent à se défendre. Cependant les sieurs Dalliers et Bonnier, croyant qu'il n'y avait pas moyen de tenir devant des forces supérieures, promirent au capitaine Chaboud la reddition de la ville et du fort. Mais les huguenots du fort s'obstinè-

rent à résister à l'ennemi malgré les ordres de leur chef, et alors Chaboud et son conseil se décidèrent à passer outre sans s'amuser au siége du château, et ils firent brûler et saccager toutes les maisons de la ville.

Quand les troupes royales se furent retirées, les huguenots du fort firent recouvrir et réparer la maison de la Corbeille, où ils s'établirent au milieu des débris de la ville incendiée; mais ils n'osaient faire des courses en dehors, à cause de la garnison de Beauvoir, qui les tenait en respect.

Vers la fin de cette même année 1580, une mésintelligence éclata entre les huguenots du château et ceux de la Corbeille, en l'absence du gouverneur Dalliers, qui était à Die avec le prince de Condé. Le sergent Port, à qui le commandement du fort avait été délégué, descendit à la Corbeille pour rétablir la bonne harmonie entre les deux garnisons. A son retour la porte du château lui fut fermée par le sergent Pivert, son subordonné, et par les autres soldats, qui, à ce qu'il paraît, étaient du Pont et ne voulaient pas être commandés par un étranger. Port se répandit en reproches et en menaces; ses soldats lui répondirent qu'il *pouvait aller pêcher des huîtres dans son pays* (1).

Dalliers et Bonnier revinrent en toute hâte de Die pour faire cesser ces désordres; ils parlementèrent avec la garnison, qui continua à refuser le sergent Port. Enfin il fut convenu que l'on recevrait dans le château le nouveau commandant qui serait nommé par le prince de Condé. Mais, pendant ce temps, M. de Beaucroissant, commandant des troupes royales de Beauvoir, parvint à gagner le sergent Pivert, à qui il promit mille écus pour se faire livrer le château du Pont. Pendant que Dalliers et Bonnier retournaient à Die, M. de Beaucroissant, qui avait fait venir des renforts de Saint-Antoine, s'introduisit dans le château du Pont et y laissa vingt-cinq soldats sous le commandement de son frère; il garda aussi dans cette garnison Pivert et ses complices, qui reçurent fidèlement la récompense de leur trahison. Les huguenots de la Corbeille s'enfuirent dès qu'ils virent leurs ennemis établis dans le château. La perte de cette place forte, défendue longtemps avec tant de courage et de persévérance, fut un sujet de vive douleur pour le parti des réformés.

Il paraît que, quelques années après, les huguenots s'emparèrent de nouveau de Pont-en-Royans, et que le capitaine Pierre, qui commandait le château pour les catholiques, fut fait prisonnier; car voici le récit que nous fait notre chroniqueur, dans un autre passage de son ouvrage (pag. 349 du manuscrit):

« Le 11 janvier 1785, sur l'heure de l'aube du jour, le seigneur de la Baulme avec trois cents arquebusiers, près de Valence, Romans et autres lieux, avec quelque

(1) Le sergent Port était, à ce qu'il paraît, des bords de la mer.

cavalerie, donnèrent dans le Pont-en-Royans, où était la compagnie du premier de Cugé, pour les huguenots, de gens de cheval et quelques soldats de pied, tellement que, donnant aux barricades, elles furent emportées d'abord et la ville gagnée ; de sorte que les catholiques gagnèrent tous les chevaux des huguenots et leurs bagages, et rachetèrent le châtelain Pierre, qu'ils tenaient prisonnier. M. de Cugé se sauva à pied et avec grand'honte. Ceux du château ne voulurent jamais sortir. *Les religieux étaient encore prisonniers et mis à rançon.....* L'on mit encore le feu dans la ville pour la haine des ravages que les huguenots faisaient. »

Il semblerait résulter de là que le château de Saint-André ne fut pas repris par les catholiques, et qu'il ne se rendit que quand Lesdiguières, devenu l'un des soutiens d'Henri IV, reconnut l'autorité royale. Le Pont, brûlé et saccagé à plusieurs reprises, nous offre un triste exemple des maux qu'un grand nombre de petites villes eurent à souffrir dans ces temps d'anarchie politique et religieuse. Là, comme sur un grand théâtre, nous voyons des esprits brouillons, de sanguinaires artisans de troubles, mettre à profit, pour leur ambition ou leur cupidité, les horribles désastres de leurs concitoyens. Cette courte leçon d'histoire locale prouve que les révolutions produisent toujours les mêmes phénomènes.

Pont-en-Royans resta long-temps une ville importante pour les protestants. Il existe à la bibliothèque de Grenoble le procès-verbal manuscrit d'un consistoire tenu en 1622 par quatre-vingts ministres de diverses églises réformées. On voit régner dans cette assemblée un grand zèle pour le maintien et la pureté de la foi nouvelle. On y flétrit d'une censure publique et solennelle des parents protestants qui font élever leurs enfants dans des établissements dirigés par des catholiques. On a des paroles plus sévères encore contre ceux qui marient leurs enfants à des catholiques, et entre autres contre mademoiselle (1) Duport, de la Mure, accusée d'avoir donné sa fille à M. de Bryon.

§ 2. — Statistique.

Il me reste à dire quelques mots sur le commerce et l'industrie de Pont-en-Royans, et à décrire l'aspect pittoresque de cette ville, si bien reproduit par les dessins que nos lecteurs ont sous les yeux.

Pont-en-Royans eut autrefois des forges que vint anéantir le décret de

(1) Il n'y avait alors que les femmes des seigneurs et des conseillers au parlement qui s'appelassent *madame*.

Humbert II pour la conservation des bois (1). L'extension que cette petite ville avait prise par l'établissement de ces usines ne lui permettait plus de trouver dans son territoire des revenus suffisants pour alimenter sa population pendant toute l'année. Aujourd'hui même elle n'a que cent-vingt hectares de terres labourables, lesquelles sont presque toutes cultivées en vignes. Il lui fallut donc se créer des industries qui pussent remplacer celle qu'elle avait perdue. Elle fit d'abord le commerce des bois qui lui étaient amenés de la montagne et qu'elle faisait ensuite flotter en radeaux sur la Bourne. Puis, comme cette ressource était insuffisante pour ses besoins, elle s'adonna à la fabrication des draps et ratines, afin de mettre à profit les toisons renommées des troupeaux du Vercors, du Trièves et Villard-de-Lans. Des ouvriers suisses et allemands déjà exercés dans ce genre de fabrication furent appelés au Pont. Cette industrie prit un grand essor. Elle souffrit un peu de la révocation de l'édit de Nantes ; mais elle se releva bientôt, et dans le milieu du XVIIIe siècle, Pont-en-Royans avait cinquante à soixante métiers qui fabriquaient chaque année quatre mille cinq cents à cinq mille pièces de draps de vingt-cinq à vingt-huit aunes. Pendant la révolution cette branche de commerce a beaucoup souffert et considérablement diminué. En 1806, il n'y avait plus que vingt-six métiers qui fournissaient de deux mille cinq cents à trois mille pièces de draps de la même longueur. Plusieurs causes devaient être assignées à cette diminution, c'étaient : 1° la multiplicité des fabriques de draps qui s'étaient établies dans d'autres localités, encouragées par la grande consommation qu'on faisait de ce genre de produits pour les armées de la république et de l'empire ; 2° les défrichements successifs des bois et des pâturages, et l'extension de la culture du trèfle et de la luzerne, d'où il était résulté que les moutons étaient devenus moins nombreux et la laine plus chère.

Avant la révolution, les fabricants de draps allaient chercher leurs laines jusques dans la Provence et le haut Languedoc ; ils envoyaient jusqu'en Bretagne des draps légers qui servaient à habiller les femmes. Aujourd'hui, après s'être contentés pendant long-temps de bénéfices à peu près nuls, ils ont successivement mis presque tous leurs métiers à bas, et l'industrie des draps ne pourra plus se relever au Pont.

En revanche, la culture du mûrier y a fait de grands progrès, et on s'y adonne à la filature de la soie. On y travaille aussi avec adresse le buis, dont les montagnes voisines sont couvertes. Il y a des tourneurs qui font des boules et divers autres ouvrages du même genre. Je doute pourtant que ces diverses industries

(1) Humbert fit détruire toutes les forges qui se trouvaient à une distance déterminée de Grenoble. (Voir Valbonnais, et M. Pilot, *Antiquités de Grenoble.*)

apportent autant de richesses dans le pays que ses belles fabriques de draps au temps de leur splendeur.

La population du Pont est de quatorze à quinze cents ames.

En remontant la gorge de Choranche, à l'entrée du Vercors, on trouve des grottes spacieuses et décorées par la nature de stalactites de formes curieuses et variées. A Choranche même, il y a des eaux minérales qu'on dit avoir une grande vertu. Il ne leur manque peut-être que d'être bien analysées et bien connues pour rivaliser avec celles d'Uriage.

Toute cette vallée de Choranche, arrosée par la Bourne, qui se précipite en cascades continuelles et forme, avec ses eaux limpides, mille accidents divers, offre une riche variété de sites et de paysages alpestres. Mais on n'y trouve rien de plus intéressant et de plus curieux que la petite ville de Pont-en-Royans, qui en ferme l'entrée.

Cette ville est divisée par la Bourne et plaquée, des deux côtés de cette rivière, contre des rochers ; elle semble se détacher en bas-reliefs sur leurs flancs gigantesques. Un pont fort étroit, jeté sur un précipice de cent cinquante pieds de profondeur, réunit les deux parties de la ville. On attribue la création de ce pont à Lesdiguières, qui, dans les traditions du Dauphiné, est l'auteur de tout ce qu'on y voit d'extraordinaire et d'imposant en fait de créations de l'art. Mais il paraît qu'il n'a été que réparé sous le gouvernement du célèbre connétable, et que sa construction primitive est due aux Bérenger-Sassenage.

On éprouve un singulier sentiment de surprise et d'effroi, quand on descend dans le lit de la Bourne et que l'on aperçoit la hardiesse ignorante de cette voûte de pont, dont la nature elle-même fit les piles colossales, puis cette rangée de maisons suspendues comme des nids d'aigles sur l'abîme. C'est un spectacle étrange de voir des seaux descendre des fenêtres perchées à une immense hauteur, plonger dans les eaux de la Bourne et remonter d'où ils sont venus, pour apporter à chaque pauvre maison l'eau nécessaire pour les usages journaliers. A voir ce mouvement dont aucun être vivant n'est là pour rendre raison, on dirait un lieu enchanté où l'homme est servi par des génies invisibles.

Dans l'intérieur de Pont-en-Royans, les rues obscures et étroites n'offrent pas le mouvement bruyant des villes *carossables*. Le moyen âge, dont la rouille noirâtre, les pignons avancés, les tourelles intérieures s'y retrouvent partout, semble y régner encore comme dans les cantons les plus reculés de la Calabre ou de l'Espagne ; on y voit passer le berger de Provence, amenant de la Camargue sur les Alpes ses innombrables moutons, avec ses mulets, ses ânes et ses énormes chiens, véritable caravane du désert se promenant à travers nos plaines civilisées ; le muletier commissionnaire, qui transporte le vin du midi et des côtes

du Rhône dans les hautes vallées du Villard-de-Lans et d'Autran, et qui, à la moindre pluie, au moindre froid, drape sur ses épaules la grosse couverture de laine à carreaux blancs, semblable au plaid romantique du montagnard écossais. Souvent c'est un chasseur du Vercors revenant des hautes cîmes du Veymont et tenant suspendu sur ses épaules le chamois qu'il a percé la veille sur la neige glissante. Quelquefois ce sont des compagnies de botanistes parmi lesquelles on aperçoit d'agiles et sveltes amazones qui, animées du plus vif incarnat par l'air pénétrant des Alpes, rapportent gaiement dans leurs boîtes de fer-blanc les fleurs si variées de Toulot et de la Moucherolle. Enfin, sur la terrasse de l'église, sur les graviers de la Bourne, des peintres parisiens vêtus de la blouse élégante sortie des mains de Staubb ou de Schwarz, assis sur le fauteuil à canne, abrités par le large parapluie, nuancent les couleurs diverses par lesquelles ils s'efforcent d'imiter la nature.

En s'éloignant du Pont-en-Royans on ne peut se lasser de regarder les maisons bâties sur des bancs de rochers, ces galeries de bois, ces balcons périlleux qui semblent vaciller sur le précipice, et ces vieux restes de fortifications qui, assis sur la colline à pic, couronnent de leurs vieux créneaux les gradins naturels où la ville s'élève ; tableau d'une étrange originalité, dont l'empreinte reste longtemps gravée dans l'imagination du voyageur.

Albert du Boys.

MIRABEL ET BLACONS.

Ne demandez pas des souvenirs historiques au petit village de Mirabel, que le voyageur aperçoit solitairement assis sur la croupe de l'un des tristes coteaux qui s'amoncellent sur la rive droite de la Drôme, depuis Saillans jusqu'à Crest. Ses habitants, oublieux du passé, ont à peine conservé quelques traditions du foyer domestique. Cependant, au fond de leur pensée vivent encore les récits confus des souffrances qu'essuyèrent leurs vieux pères, lorsqu'au XVIe siècle ils

répandirent leur sang pour la cause des doctrines religieuses que leur avaient prêchées les disciples de Calvin ; et ce n'est pas sans émotion qu'on leur rappelle que les générations qui les ont précédés dans la vie, chassées de leurs demeures par les soldats du grand roi, allèrent ensevelir dans les forêts leurs misères et leur foi : car le souvenir des souffrances passées est vivace, et l'amertume qu'il laisse au fond des ames blessées se transmet instinctivement de race en race, et triomphe de cet oubli que les siècles jettent sur toute chose.

Les persécutions qu'éprouvèrent les habitants de Mirabel pendant les guerres religieuses et après la révocation de l'édit de Nantes, n'ébranlèrent pas leur courage, et les traditions locales nous apprennent que nul d'entre eux n'abandonna la croyance de ses pères. Aujourd'hui leur foi s'est conservée au sein de la paix telle qu'elle était au temps des épreuves. Au milieu d'eux s'est rencontrée une famille catholique persévérante aussi dans la foi de ses ancêtres et toujours insensible aux séductions et peut-être aux violences. Par quel phénomène cette pauvre famille s'est-elle ainsi perpétuée dans l'isolement, sans jamais succomber dans la lutte ? car elle aussi a dû avoir ses jours d'orage, et qui sait si le drame obscur qui s'est accompli dans son sein ne révèlerait pas à la plume assez intelligente pour l'évoquer de l'oubli des scènes pleines d'émotion et d'entraînement.

Les humbles habitations qui composent le village de Mirabel sont groupées sur le versant méridional d'un coteau, du haut duquel la vue plonge dans la vallée, en embrasse les prolongements les plus éloignés, et suit les capricieuses sinuosités de la Drôme depuis Saillans jusqu'au Rhône. En face, la montagne de Roche-Courbe dresse les masses dentelées de ses pitons ; au nord, la tour de Crest s'avance avec domination sur le bord d'un promontoire qui commande la contrée ; tandis qu'à l'ouest le rideau des montagnes de l'Ardèche se perd en teintes légèrement azurées dans les dernières lignes de l'horizon. Ce spectacle ne manque pas de grandeur et sa beauté est imposante, mais il touche peu, à cause de l'aridité et de l'uniformité du gisement des premiers plans sur lesquels l'œil s'arrête avec monotonie.

Le village est entouré de murailles démantelées et de tourelles sapées à la base, dont les débris jonchent le sol. Les pauvres habitations encloses dans cette enceinte de ruines ne sont guère dans un meilleur état : assises sur des couches de rocher que les pluies divisent incessamment, elles offrent l'image de la misère dans toute sa désolation. Quelques-unes, délaissées de leurs anciens maîtres, sont abandonnées à la destruction ; les autres, séparées entre elles par de petites ruelles inégales, escarpées et souillées de fange, servent de refuge à une population pauvre, dont l'ingratitude de la terre natale diminue chaque jour le nombre.

L'aspect de ces masures est singulièrement triste, et le cœur se serre à la vue des misères que la providence a départies aux créatures humaines condamnées à y mourir loin des joies et des bienfaits de la vie civilisée. Que le spectacle de cette indigence ne trompe pas cependant l'observateur trop prompt à se livrer à des émotions irréfléchies. Pénétrez dans ces demeures, dont l'extérieur est si repoussant : dans aucune la pauvreté ne règne dans sa hideuse nudité, tandis que dans beaucoup l'aisance se révèle, mais obscurément et sans bruit.

Tel est aujourd'hui ce petit village de Mirabel, qui jadis, protégé par sa position topographique et défendu par une enceinte de fortifications, redoutables avant les progrès de l'artillerie, offrait aux évêques de Die, à qui il appartenait, un asile contre les agressions des comtes de Valentinois. Situé à l'entrée de cette partie de la vallée de la Drôme où le bassin se rétrécit, il servait de barrière aux incursions que les hommes d'armes des comtes tentaient de faire dans la partie supérieure du diocèse. Maintes fois les évêques, sortant à la tête de leurs vassaux des donjons de Mirabel, assaillirent rudement leurs adversaires, que les écrivains ecclésiastiques appellent avec un peu d'emphase les persécuteurs de l'église de Die, et leur firent sentir que leurs vaillantes mains, dédaignant de porter le bâton pacifique du pasteur, savaient brandir victorieusement l'épée dans les batailles. C'était aux seigneurs de Blacons, leurs feudataires, dont le fief était une mouvance de Mirabel, que les évêques de Die confiaient ordinairement la garde d'une place aussi importante (1). Mais au XVIe siècle, les seigneurs de Blacons, ayant embrassé la réforme religieuse, cessèrent de prêter la foi et hommage à leur suzerain, et se mirent à guerroyer sous la bannière de Montbrun et plus tard de Lesdiguières. Les habitants de Mirabel se rangèrent aussi sous la foi de Calvin, secouèrent le joug du seigneur évêque et prirent une part active aux querelles civiles de la contrée. Passant tour à tour des mains des catholiques entre celles des protestants, dévastée par des assauts et des sièges nombreux, après lesquels le vainqueur la livrait au pillage, la petite place de Mirabel, après trente années de combats, n'offrit plus, sous le règne de Henri IV, qu'un monceau de ruines, ruines que le souffle du temps achève de disperser sur la face du sol, et qui bientôt disparaîtront sans laisser un souvenir.

Quant aux sires de Blacons, leur fortune fut mêlée de bien des orages. Leur courage, leur épée et leurs opinions politiques, les avaient jetés à la tête du parti protestant. L'un d'eux, Hector de Mirabel, seigneur de Blacons, joua un rôle actif dans les guerres du Lyonnais, de la Provence et du Dauphiné. Chargé du

(1) Ce nom de la maison de Blacons, qui est éteinte aujourd'hui, était originairement *Mirabel*. Blacons était le nom de fief.

gouvernement de Lyon, en 1562, sous le baron des Adrets, il remplit le Forez de terreur, s'empara de la forte abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et fit trembler la ville du Puy (1). Plus tard, en 1593, Lesdiguières lui ayant confié la défense d'Exiles, dont le duc de Savoie faisait le siége, il y combattit vaillamment; mais, vaincu par le nombre, il capitula, et le duc, étonné de sa rare intrépidité, lui accorda l'honneur de sortir de la place tambour battant, mèche allumée, et, comme on disait alors, *balle en bouche* (2). Il avait contribué aussi, en 1587, à la prise de Montélimar sur les catholiques, et c'est à lui que le gentilhomme Alexandre de Pontaymeri dédia le septième chant de son très-ennuyeux poème des *Trois prinses de la cité du Montélimar* (3). Son fils, qui avait suivi la carrière des armes, fut gouverneur d'Orange, fit les campagnes de Piémont et de Savoie sous Lesdiguières, et devenu vieil, vint à Blacons terminer ses jours dans le manoir de ses pères. De ce manoir il ne reste pas une pierre, et tandis que les humbles manses des vassaux de Mirabel se dressent encore au milieu des ruines, pas un débri du château féodal de Blacons ne rappelle le nom éteint de ses anciens maîtres.

Mais là où s'élevaient jadis les créneaux du châtel seigneurial s'étendent aujourd'hui d'immenses fabriques, et maintenant une génération active couvre le sol qu'une famille de gentilshommes turbulents possédait autrefois dans l'isolement et l'oisiveté; image de la révolution, qui depuis un demi-siècle a remué si profondément la société française dans ses mœurs, ses habitudes, son économie sociale, sa constitution politique. La création des belles usines de Blacons appartient à une de ces familles intelligentes qui, chassée, après la révocation de l'édit de Nantes, du sein de la patrie, par la bigoterie despotique d'une femme dont la domination fut une honte nationale, serait allée enrichir le sol étranger de ses malheurs et de son industrie. Le nom de MM. Latune est l'égal aujourd'hui de ceux des Canson et des Montgolfier, et les beaux papiers sortis de leurs ateliers rivalise d'éclat, de souplesse et de solidité avec ceux d'Angoulême et d'Annonay. Il faut pénétrer dans ces laboratoires où, par une transformation magique, des haillons infects se convertissent en tissus blancs et soyeux prêts à recevoir les inspirations de la pensée, pour admirer les combinaisons miraculeuses

(1) Thuani, *Histor.*, lib. XXXI, ad annum 1562.

(2) Thuani, *Histor.*, lib. CVII, ad annum 1593. — Videl, *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières*; Paris, Rocolet, 1738, in-fol., page 140.

(3) *La cité du Montélimar, ou les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres*, par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran, MDXCI, petit in-4°, sans nom d'imprimeur et de ville (rare).

du génie, des arts et de la mécanique. Approchez de cet appareil composé de mille rouages, dont la marche est si harmonieuse qu'ils semblent obéir à la voix d'une invisible fée, et contemplez cette pâte liquide, inconsistante, qui se meut et devient un vélin solide, sans que l'œil puisse saisir les phénomènes successifs de sa transmutation : c'est la machine à fabriquer le papier sans fin. De vieux chiffons jetés dans une auge de pierre sont déchirés et broyés par un appareil de lames de métal tranchantes juxtaposées les unes contre les autres, qui fonctionne à l'aide d'un mouvement de rotation que lui imprime le jeu d'une puissante roue. Réduits en pâte, ces haillons s'épurent dans un bain de chlore, se lavent à l'eau vive, et se mixtionnent, par une dernière opération, avec la colle qui doit leur donner de la cohésion. Ainsi préparée, la pâte se verse dans deux grandes cuves, où des agitateurs, la frappant sans cesse, empêchent qu'elle ne se condense en se précipitant. De là, cette même pâte est amenée dans des tamis qui, par un mouvement continu d'oscillation verticale, l'épurent de toutes les parties hétérogènes dont son éclat serait terni. Au sortir de ce dernier lavage, elle se répand en nappe liquide sur une toile métallique qui, fixée par chacun de ses bords sur une chaîne sans fin, roule sur elle-même sans discontinuité, et ne permet pas à la pâte de se déchirer en solutions. Cette toile, ourdie avec la délicatesse du plus fin tissu, est agitée sans relâche de frémissements horizontaux, qui ont la propriété de donner à la pâte assez de cohésion pour qu'elle puisse ensuite s'échapper librement, et se livrer sans morcellement aux systèmes successifs de mécanisme nécessaires à sa transformation. Libre des entraves de la toile mécanique, la pâte se jette sur un cylindre de fonte poli, qui, à son tour, la verse sur un feutre, où elle acquiert assez de solidité pour subir les étreintes de plusieurs laminoirs cylindriques, dont la pression efface ses aspérités, exprime l'eau qui la sature encore, et la met en état de subir les dernières épreuves. Cette pâte est devenue papier, mais avec des imperfections. Alors des rouleaux éplucheurs, armés de lames minces et tranchantes, la saisissent et font disparaître les rugosités qui hérissent sa surface. Mais ce papier est humide, direz-vous, et la dessication seule peut lui donner lentement ses propriétés constitutives. Attendez ; le génie de l'artiste a tout prévu : cette feuille humide, que le temps seul en la desséchant rendrait solide, des cylindres chauffés à la vapeur avec une gradation combinée s'en emparent, se la roulent de l'un à l'autre et l'abandonnent à un dévidoir, en état de recevoir les confidences de la plume ou les créations du pinceau. La parole est impuissante à reproduire les phénomènes de cet admirable chef-d'œuvre de mécanique, dont les mille rouage exigeraient une volumineuse description technologique ; elle est lente surtout à peindre l'étonnante rapidité de son exécution : une minute et demie suffit à la matière pâteuse pour se glisser, en s'échappant

de la cuve, au travers des nombreux artifices qui doivent la manipuler, et se convertir spontanément en vélin sec, ferme et poli.

La machine à fabriquer le papier sans fin n'est pas le seul procédé mécanique que les usines de MM. Latune offrent à la curiosité de l'observateur. Les anciens systèmes de fabrication à bras sont dignes aussi d'être étudiés, à cause des perfectionnements que leur a fait éprouver le progrès de l'art, et de la beauté de leurs résultats.

L'œuvre de l'artiste dans le spectacle qu'offrent les créations industrielles de Blacons frappe vivement l'esprit, mais elle ne doit point seule s'emparer de ses préoccupations. La philosophie a bien quelque part aussi à revendiquer dans le fertile sujet de méditations que présente une nombreuse réunion d'hommes, obéissant chaque jour et sans relâche à cette inflexible loi du travail, imposée par la providence à toute créature humaine. Les ouvriers employés par MM. Latune, et dont le nombre s'élève à cent cinquante personnes, forment dans la contrée une petite république, qui n'est pas sans analogie avec les corporations industrielles du moyen-âge, régie par des statuts spéciaux, mais modifiée dans ses éléments trop démocratiques par l'autorité sainement définie du maître ou plutôt du chef de la famille. La régularité avec laquelle tous ces braves gens accomplissent la tâche qui leur est imposée révèle en eux ce sentiment du devoir si rare parmi les hommes, et qui est cependant leur plus noble vertu. Si ce sentiment les honore, il est aussi le plus bel éloge de l'intelligence qui a su l'inspirer et de la main qui en dirige l'application.

Jetons un regard rapide sur le passé, et demandons-lui compte de ce présent sur lequel l'inquiétude profonde dont le cœur humain est abreuvé a, dans tous les temps, versé l'amertume et le dédain. Il y a peu d'années que le petit territoire de Blacons, inculte, couvert de bois et de bruyères, nourrissait à grand'peine ses pauvres habitants. Au milieu de la solitude s'élevait un manoir privé de ces commodités matérielles de la vie que l'on trouve aujourd'hui dans l'habitation du plus mince épicier; une famille de gentilshommes obérés vivait des redevances et des dîmes arrachées à la misère : du vassal et du maître la condition était également chétive. Maintenant, pas le moindre espace de terre infertile, partout la main de l'homme fouille le sol, lui arrache d'inépuisables richesses, et la population, décuple de ce qu'elle était jadis, puise dans les bienfaits de l'industrie des ressources inconnues à nos pères.

OLLIVIER (Jules).

GROTTE DE NOTRE-DAME DE LA BALME.

Au milieu de la destruction qui frappe tour à tour les objets de la naïve curiosité de nos pères, on se surprend parfois à regretter ce bon vieux temps de poétiques illusions; on redemande au passé les prodiges de la nature, ces merveilles dont le récit donne une couleur si pittoresque à nos vieilles chroniques. Alors, c'était l'âge d'or du poète, du romancier, voire de l'historien; personne n'était qui eût osé contester la vérité de leurs dires : c'était chose sacrée à l'égal de la religion.

A l'époque dont nous parlons, la grotte de Notre-Dame de la Balme avait, Chorier nous l'assure, « une ouverture haute de plus de cinquante toises, large » d'environ trois vingts, et longue de plus de trois cents pas. La première chose » qui y étoit digne d'admiration étoit une fontaine dont les eaux tomboient d'en » haut dans cinquante ou soixante petits bassins que la nature leur avoit préparés. » Peu loin de là, il s'en présentoit une autre que l'on ne pouvoit voir sans beaucoup » de plaisir. Elle couloit d'en haut le long d'une colonne fort polie, qui, étant » dressée au milieu d'un grand bassin, sembloit soutenir une voûte d'une parfaite » rondeur; ce bassin étoit profond de plus de six pieds et large de plus de quinze, » l'eau qui y tomboit y formoit, en se congelant par une secrette vertu, de petites » pierres qui représentoient toutes sortes de figures. Il y en avoit entre autres » qui étant mêlées à de vraies dragées trompoient si bien les yeux, qu'ils ne » savoient d'abord les discerner.

» A mille pas d'ici on découvroit un lac renfermé dans cette montagne : on » voyoit sur ses bords les planches à moitié pourries de deux bateaux, l'un des- » quels y fut porté par le commandement de François Ier; il n'y avoit pas encore » cinquante ans qu'Antoine Marin, curé de la paroisse de la Balme, accompagné » de quelques-uns de ses amis, se mit dans l'autre barque pour chercher la source » de ce lac. Ils naviguèrent vers le lieu d'où ils connurent que ses eaux venoient, » et enfin, après une navigation d'environ une lieue, ils rencontrèrent une ouverture » ronde et peu spacieuse creusée dans le rocher, d'où les eaux qui forment ce lac » sortoient à gros bouillons. »

Aujourd'hui tout est changé et cette charmante description est bien peu conforme à la grotte actuelle; mais aussi combien nous avons dégénéré! Au prisme brillant de l'imagination à travers lequel regardaient nos pères, une génération à l'esprit tout d'analyse et d'incrédulité a substitué de toutes les inventions humaines la moins poétique : un mêtre; l'admiration ne marche plus qu'à la suite de ce fatal instrument. Aussi qu'est-il résulté de cet amour effréné de faits réels et positifs? Un malheur irréparable peut-être; la sècheresse de la pensée, l'exactitude et la science de la description ont anéanti la poésie à tout jamais.

Malgré la défaveur qui, nous en sommes certains, doit accueillir désormais toute description de nos merveilles anciennes, nous allons essayer de donner une idée de ce qu'est aujourd'hui la grotte de la Balme.

Balme ou Baume voulait dire anciennement une caverne, ou un rocher à pic coupé par de grandes anfractuosités. La langue italienne a conservé ce mot et sa signification primitive.

Presque toujours un lieu de terreur et d'effroi, ces roches étaient peuplées d'esprits malfaisants qui tourmentaient le pays. Alors venaient d'ordinaire un saint ermite ou quelque Madelaine repentante; les esprits fuyaient à leur approche et une chapelle consacrée à la Vierge rendait à Dieu ces lieux jadis maudits.

Aucune de ces particularités n'a manqué à la grotte de la Balme. François Ier, qui pour lors était à Crémieux, entraîné par les récits merveilleux et pleins de choses surprenantes qu'on faisait sur cette grotte, y vint avec un grand nombre de gens d'armes. Les hommes les plus courageux furent choisis pour pénétrer dans ces sombres galeries, et à leur retour les choses qu'ils rapporterent, dit Mézeray, augmentèrent encore le terreur et les superstitions étranges des habitants des alentours. Long-temps après, un vénérable ermite y vint la croix à la main, les démons s'enfuirent et le saint prit possession de la caverne en y construisant sa cellule et une chapelle. Aujourd'hui un joli village, dont les maisons sont semées au pied du rocher, s'est placé sous la protection de Marie.

La grotte est à quelques pas du village; à peine on vient de le quitter, on entre dans une prairie doucement inclinée, et aussitôt le spectacle le plus imposant s'offre à la vue : c'est un rocher à pic de plus de cent trente pieds de hauteur; dans ce rocher une ouverture comme un arc triomphal présentant les formes les plus gracieuses à la fois et les plus colossales, puis un vaste pérystile dont l'œil ne peut sonder la profondeur.

Sur le devant et à droite, s'élève une modeste croix de pierre posée sur un tertre en gazon : à gauche, un jeune frêne s'élance, se dessine sur les rochers, et semble vouloir mesurer la hauteur de la grotte; au centre, un ruisseau sort et va se perdre en murmurant dans les près voisins.

C'est le soir surtout et au soleil couchant qu'il faut visiter la Balme; alors les rayons pénètrent en lueurs rougeâtres jusqu'au fond du pérystile et en dessinent tous les détails; les rochers de la voûte sortent en relief, et leurs masses présentent les plus belles variétés de tons et de couleurs; puis, à mesure que le soleil se cache derrière les montagnes du Bugey, les nuances s'effacent, les couleurs disparaissent, les masses semblent se mouvoir et rentrer dans le rocher, tout prend la teinte uniforme du crépuscule, l'ombre s'accroît, bientôt tout est obscurité et silence.

En entrant on voit un petit bâtiment qui s'élève presque jusqu'au sommet de la voûte. Ce sont deux chapelles, l'une sur l'autre, surmontées d'un clocher. L'une est dédiée à saint Jean, l'autre à la Vierge. Un escalier découvert y conduit; de là on jouit d'une vue délicieuse. Devant soi et au couchant, un paisible village, une campagne toute verte qui semblent encadrés par l'ouverture de la grotte elle-même: une image de paix et de bonheur. En se retournant, de vastes et sombres galeries, des blocs de rochers confusément entassés : l'image du cahos et de la désolation.

C'est à cette chapelle qu'une culte ancien appelle les populations des alentours. Dans les temps de calamités publiques, et surtout le 15 août, une foule immense se répand dans le pérystile et couvre toute la prairie; un prêtre célèbre le saint sacrifice. Alors il y a un instant solennel: au moment de l'élévation le faible son de cette clochette presque couvert par le bruit des eaux, le Rhône qui gronde au loin, ce peuple prosterné et criant miséricorde au ciel, c'est là un tableau que le cœur seul peut sentir vivement, mais que la plume ne peut rendre.

Au fond du pérystile viennent aboutir quatre galeries : la première conduit au labyrinthe, la seconde à la grotte des diamants, la troisième à la grotte des chauves-souris et la quatrième au lac. Nous ne dirons point ici les passages sans nombre du labyrinthe où le visiteur imprudent qui s'engagerait sans guide s'égarerait infailliblement, ni les bassins placés en amphithéâtre, ni les stalactites du capucin, du charcutier, ou des poissonnières, ni enfin les milles formes bizarres adoptées par les sédiments que les eaux déposent et auxquelles elles donnent chaque jour un aspect nouveau; tout cela a été répété trop souvent. Uue seule chose n'est point assez connue, c'est le premier voyage entrepris en 1782 par M. Bourrit fils pour *mesurer* l'étendue du lac. A cette époque, les imaginations encore frappées par les traditions antiques et surtout la manière dont il l'exécuta faisaient de ce voyage un acte de véritable témérité.

Après avoir dépeint ses préparatifs de voyage, l'étonnement des habitants du village, la frayeur de son domestique qui refuse enfin de le suivre, il continue ainsi:

« J'hésitai un instant, mais la curiosité l'emporta, je contemplai mon joli » petit armement, je m'indignai d'avoir balancé, et me mis à la nage.

» La fraîcheur de l'eau, la pureté de l'air, l'extraordinaire de ma situation, tout » portait mon ame à l'exaltation : j'étais hors de la vue de mes guides (les sinuo- » sités du lac ne permettant pas de le voir dans son ensemble); je les appelai de » toutes mes forces; je prêtai l'oreille; une espèce de bruissement précéda le son » qui m'apporta bientôt leur réponse. J'avançai encore et alors, comme si » j'eusse rompu tout rapport avec les hommes, je tombai insensiblement dans » une sorte d'extase; j'oubliai le but de mon expédition, je sortis de l'eau pour » m'asseoir sur la saillie d'un rocher qui forme une étroite presqu'île, et je » m'abandonnai tout entier à la méditation. Mes regards attentifs parcouraient » doucement la voûte de la grotte; l'éclat de mes lumières dans ce lieu de ténè- » bres, la limpidité des eaux qui les réfléchissaient, le sillon d'or formé par » leur longue traînée, et le profond silence qui régnait autour de moi, me » causèrent une émotion secrète qui tenait le milieu entre la crainte et le » ravissement. J'oubliai le monde, ou plutôt je n'y pensai que pour lui dire » comme un éternel adieu. Une montagne me recouvrait, une montagne m'inter- » ceptait la lumière du ciel; je ne respirais plus un air commun à tous les hommes; » j'habitais une autre sphère. Quelquefois aussi je croyais que la voûte s'affaissant » allait m'abîmer sous ses ruines, ou qu'une masse d'eau s'élèvant jusqu'à elle » allait m'ensevelir dans son sein. Cependant je ne sais par quel charme ces » pensées si propres à me pénétrer de terreur ne m'effrayèrent point. Elles » furent bientôt absorbées par un vif sentiment d'admiration des merveilles que » j'avais sous les yeux, et me reportèrent à leur divin auteur. Alors je ne vis plus » que lui, je me crus seul en sa présence : les murs, les voûtes, le lac, me » parurent un temple magique, enchanté, où tout portait son empreinte; mon » cœur agité crut le voir, le sentir, et dans un enthousiasme que je n'éprouvai » que là, je fis retentir la rotonde où j'étais par le chant d'une ode du grand » Rousseau, dont la belle musique, composée par mon père, répondait si bien à » l'exaltation de ma pensée. »

Revenu de son extase, M. Bourrit continua sa navigation recherchant la source du lac; hélas! cette belle source sortant à gros bouillons du rocher avait disparu, et pendant tout le temps de sa natation, qui dura une heure, il n'entendit pas la moindre goutte d'eau tomber dans le lac.

A son retour il grava sur une stalactite cette inscription que nous y avons lue et qui subsiste encore : *Le* 27 *août* 1782, *P. Bourrit*, *fils de l'auteur des* Descriptions des Alpes, *a été à la nage au bout de ce lac*.

Depuis ce voyage, M. de la Poipe a fait porter un bateau dans la grotte et les visiteurs peuvent y naviguer en sûreté.

La grotte de la Balme a été creusée par les eaux dans une roche calcaire;

cependant on ne retrouve aucun coquillage entier ou reconnaissable ; la couche extérieure n'est qu'un détritus de coquilles de toute espèce liées par un ciment de même matière.

On trouve dans ce détritus beaucoup de pointes d'oursins et de pierres judaïques ; il y a des masses considérables d'astroïtes pétrifiées et dans leur cassure on découvre encore l'organisation primitive. Plusieurs de ces pétrifications ont été percées par des pholades. On trouve aussi des calcédoines, des agathes et même quelques petits cristaux de quartz. Les roches feuilletées de la montagne sont souvent remarquables par de belles dendrites. Enfin le fond du lac renferme une grande variété de madrépores (1).

Maintenant donnerons-nous les dimensions de la grotte de Notre-Dame de la Balme ? Dirons-nous la hauteur, la largeur et la profondeur de tout ce qui s'y voit de curieux? Eh ! mon Dieu ! les jours de désenchantement et de désillusion arrivent assez vite, et nous ne voulons pas mériter une part des reproches que nous adressions en commençant à la génération actuelle.

Loin de nous les esprits inquiets, ennemis-nés de la poésie, patients scrutateurs de la seule science; laissons-leur le triste plaisir de bouleverser la prairie pendant que nous cueillerons les fleurs qui fleurissent à sa surface : ne vaut-il pas mieux s'asseoir sur les bords du lac et contempler le ciel que les flots réfléchissent que de chercher la vase et les graviers du fond, au risque de troubler la limpidité de ses eaux ?

MARIGNY.

LA FONTAINE ARDENTE.

LA Fontaine ardente est un phénomène assez curieux, qui d'abord rangé parmi les *merveilles* du Dauphiné, à une époque où l'on ne pouvait l'expliquer, et ensuite

(1) Ceux qui voudraient de plus amples détails sur les formations géologiques de cette grotte n'ont qu'à consulter les dissertations de Dieulamand et de Morand, insérées dans les mémoires de l'Académie des sciences.

cité par divers historiens comme une chose rare qu'ils dénaturaient plus ou moins, a été jusqu'à ce jour un sujet de fables et de mauvaises descriptions (1). Né dans le voisinage du lieu où elle se trouve, et ayant souvent eu occasion de l'observer, l'auteur de cet article se fait un plaisir de déposer dans l'*Album du Dauphiné* le résultat de ses recherches.

A quatre lieues sud de Grenoble, entre les villages de Saint-Barthélemy, de Lapierre et de Lanchâtre, existe un ravin escarpé, tirant à l'est vers la petite rivière de *la Gresse*. Au fond de ce ravin, et sur la rive droite du ruisseau qui y coule, se trouve un feu de cinq à six pieds de diamètre, dont les flammes légères, bleuâtres et fort vives sortent à travers les interstices d'un sol gras et ardoisé.

Les vieillards du pays disent leur avoir vu former, il y a cinquante ou soixante ans, une colonne flamboyante qui s'élevait à plus de six pieds de haut. A cette époque le cratère était placé à une centaine de pas au-dessous du lieu où il est situé actuellement. Sa surface, naturellement plane et un peu concave, servait de bassin aux eaux pluviales qui bouillonnant avec force, quoique froides, semblaient être confondues avec les flammes qui voltigeaient au-dessus d'elles.

C'est à cette alliance singulière de deux corps ordinairement incompatibles que le Volcan en question doit le nom de *Fontaine qui brûle* ou de *Fontaine ardente*, qu'il porte depuis un temps immémorial.

Un pareil phénomène était donc bien fait pour exciter la surprise et l'admiration de nos pères. Aussi Nicolas Chorier, s'écriait-il dans le XVII siècle : « N'est-ce pas une merveille qu'ici deux ennemis si irréconciliables semblent se caresser et désirer le commerce l'un de l'autre !.... Les communes lois de la nature, ajoutait-il, ne s'étendent pas jusqu'à ce ruisseau, puisque,

Pacto solitas oblitus fœdere lites
Voluit anhelantes permistis ignibus undas. »

Les choses étaient encore en cet état il y a dix ou douze ans, mais depuis lors la déviation du torrent voisin et l'éboulement des terres supérieures ont beaucoup changé la disposition des lieux. Les flammes, un peu éparpillées et réduites à un pied ou deux d'élévation, s'échappent d'un terrain tellement incliné et rapproché du rivage qu'il n'existe plus de bassin et par conséquent de fontaine ardente. Au lieu d'un foyer aqueux l'on aperçoit avec désenchantement, quand on n'en a pas été prévenu, une espèce de feu follet qui sort d'un sol rougeâtre et calciné. En prati-

(1) De tous les anciens ouvrages qui ont paru sur ce phénomène, je ne citerai que celui du docteur Tardin, imprimé en 1618, et déposé à la bibliothèque de Grenoble, sous le titre d'*Histoire naturelle de la Fontaine qui brûle.*

quant toutefois dans ce dernier une excavation qu'on remplit d'eau, l'on peut imiter en petit ce qu'était anciennement la fontaine en grand, et aussitôt un bouillonnement enflammé frappe agréablement les yeux.

Un historien moderne prétend « qu'aujourd'hui les inflammations spontanées de cette fontaine sont très-rares; que cependant il sort encore du ruisseau et de l'eau qu'on fait couler de terre, en creusant un peu, un gaz inflammable à l'aide duquel on peut allumer des matières légères (1). »

C'est une double erreur. La Fontaine ardente n'a jamais été le résultat d'une *inflammation spontanée*. Elle est au contraire un feu *allumé*, continu, perpétuel et qui ne cesserait jamais sans les grosses pluies, les vents impétueux et l'action d'autres corps qui peuvent accidentellement l'étouffer. Une fois éteinte elle le serait pour toujours si on ne la rallumait pas (2).

A cet effet, il suffit d'approcher du sol où elle brûlait précédemment un peu de paille, un morceau de papier, ou tout autre corps allumé, et aussitôt les flammes se manifestent avec une explosion sourde qui surprend ceux qui ne s'y attendent pas. On peut encore la rallumer en tirant contre elle un coup de fusil ou de pistolet à bout portant. C'est une expérience que j'ai faite plusieurs fois.

D'un autre côté l'existence de ce phénomène ne tient pas plus à l'eau du ruisseau qui est tout près, qu'à celle qu'on fait sortir en creusant le cratère quand il en contient; car, ainsi que je viens de le dire, il est presque constamment à sec depuis que les lieux ont perdu le niveau qu'ils avaient anciennement.

C'est encore sans fondement qu'André Duschêne (3), Daléchamp (4), Moréri et autres historiens avancent qu'en frappant cette fontaine avec un bâton, il en sort des étincelles, et qu'il y en a une autre dans les environs qui éteint, comme celle d'Epire (5), les flambeaux allumés, et qui les rallume quand ils sont éteints. D'abord tous les bâtons du monde n'en feraient pas jaillir la moindre étincelle lorsqu'elle est morte, et puis c'est à la Fontaine ardente elle-même et non à une autre qui n'existe pas dans ses environs que les anciens attribuaient cette dernière propriété, ainsi que saint Augustin le dit expressément, dans la *Cité de Dieu*,

(1) *Histoire de Grenoble et de ses environs*, par M. Pilot; p. 291.

(2) Quand on veut l'éteindre, il faut appliquer, sur sa surface, une couverture mouillée ou y jeter une grande quantité d'eau.

(3) L. 4. C. 4.

(4) *In Plinium.*

(5) La fontaine d'Epire était près du temple de Dodone. Ses eaux étaient froides. Elles parvenaient à leur maximum d'élévation pendant la nuit et tarissaient à midi. Pline, l. 2, c. 103, t. 1, p. 120.

en parlant d'elle : *ubi faces ardentes extinguuntur, et accenduntur extinctæ* (1).

Il est vrai qu'en grattant avec un bâton ou tout autre corps le terrain du cratère quand il est allumé, on facilite la sortie des flammes et on augmente leur vivacité, mais il y a loin d'un effet aussi simple à ce qu'on attribue aux coups de bâtons. Quant aux flambeaux que la fontaine éteint et rallume, c'est, malgré tout le respect que nous devons à l'autorité de saint Augustin, un phénomène si peu merveilleux et tellement commun que chacun peut le produire auprès de son feu, en lui présentant une chandelle allumée qui, comme l'on sait, sera d'abord éteinte par la vivacité des flammes, et ensuite rallumée en l'y exposant de nouveau avec une certaine dextérité.

Une opinion non moins erronée et renouvelée mal à propos par des écrivains modernes est que la Fontaine ardente ne met pas le feu à la poudre à canon et enflamme seulement les corps légers. Il arrive en effet que lorsque l'on jette de la poudre sur le cratère, elle ne brûle pas sur le champ, par la raison que, placée entre un sol à peu près froid et les flammes qui voltigent à sa surface, l'action du calorique ne suffit pas d'abord pour l'embraser, mais bientôt elle s'échauffe et finit par prendre feu, ainsi que je l'ai souvent expérimenté.

Il n'en serait pas de même si l'on tenait la poudre suspendue au milieu des flammes, car alors elle brûlerait instantanément. Du reste, leur force de combustion est telle que la paille, le papier, le bois, le charbon et tous les objets susceptibles de brûler s'enflamment assez promptement quand ils sont mis en contact avec elles, et que seules elles font très-bien cuire une omelette qu'on mange ordinairement sur les lieux, quoique ayant un peu le goût de soufre. Il y a deux ans que, avec le secours de cet étrange foyer, j'allumai un grand bol de punch qu'une pension nombreuse but sur place, en admirant la ressemblance parfaite qu'il y avait entre les flammes de l'esprit de vin et celles de la fontaine.

Parmi les anecdotes qu'on rapporte au sujet de la Fontaine ardente, je citerai les suivantes.

La première concerne plusieurs paysans du lieu qui eurent un jour l'idée de creuser le cratère, dans l'espoir de découvrir la source du volcan et peut-être de faire leur fortune. Bien entendu que les flammes furent préalablement éteintes. Dès qu'ils furent arrivés à une certaine profondeur, l'un deux s'avisa d'expérimenter. Il approcha pour cela du feu de l'excavation, qui devint subitement une fournaise au fond de laquelle se trouvèrent plongés les pauvres travailleurs. On s'empressa de les retirer, mais à demi brûlés et tout-à-fait dégoûtés de continuer leur entreprise.

(1) *De civit. Dei*, l. 21, c. 7.

Une autre fois des soldats allemands eurent envie de visiter la Fontaine ardente, malgré un froid rigoureux qui en avait glacé la surface et tous ses environs. Arrivés sur les lieux et trouvant la fontaine éteinte, ils voulurent l'allumer, mais à l'instant même une explosion épouvantable brisa la glace qui était sous leurs pieds et les jeta fort au loin dans le ravin.

Enfin on raconte qu'un paralytique, ayant vainement essayé les remèdes ordinaires, désira éprouver l'effet d'un bain pris dans la Fontaine ardente. Il y enfonça le bras malade et le retira bientôt couvert d'ampoules, qui furent suivies d'une parfaite guérison.

L'origine de ce volcan superficiel paraît être fort ancienne. S'il faut en croire une tradition locale, il existait autrefois en cet endroit une ville appelée *Bayane*, qui fut engloutie et remplacée par la Fontaine ardente, parce que Dieu, sous la forme de mendiant, n'avait pu y trouver l'aumône. Un fait plus certain est que déjà sous la domination romaine, la Fontaine ardente était en réputation et dédiée au Dieu Vulcain, ainsi que l'atteste un autel qu'on y a découvert avec l'inscription suivante :

L. MATERNUS OPTATUS
VULCANO AUG.
SACRUM.
P.

Quant à sa cause et à sa nature, le lecteur un peu judicieux a déjà dû l'entrevoir, s'il a lu avec quelque peu d'attention ce qui précéde. Il est évident en effet que ce phénomène n'est autre chose qu'un dégagement perpétuel de gaz hydrogène, qu'on peut à volonté allumer ou éteindre lorsque, arrivé à la surface du sol, il se trouve en contact avec l'air atmosphérique.

S'il était impossible autrefois d'expliquer d'une manière satisfaisante la réunion en ce lieu de deux éléments contraires, le feu et l'eau, on comprend très-bien aujourd'hui comment le gaz occasionne une sorte d'ébullition en traversant l'eau de la fontaine, et comment enflammé il semble se mêler avec elle, puisque des eflets en tout point semblables sont imités journellement dans nos laboratoires de chimie.

Pour démontrer au surplus ce qui avant moi ne l'avait point encore été dans les formes, que l'air inflammable sert d'aliment à la Fontaine ardente, je fis l'année dernière une expérience décisive, en présence d'un grand nombre de personnes. Armé d'un petit ballon en baudruche, auquel j'avais adapté le bout d'un entonnoir, j'appliquai l'embouchure de ce dernier sur le bouillonnement de la fontaine, que j'avais eu soin d'éteindre. A l'instant même le ballon prit de l'ampleur et fut entièrement gonflé au bout de quelques minutes. L'analyse

ultérieure du gaz ainsi renfermé prouva que c'était de l'hydrogène carboné et sulfuré.

A défaut de ballon, les curieux, pour recueillir le gaz dégagé, peuvent se servir d'une bouteille ordinaire pleine d'eau, qu'on renverse sur le bouillonnement de la fontaine non allumée. Quand l'air a pris la place de l'eau, il faut avoir soin de boucher hermétiquement. De la sorte on a une pleine bouteille d'air inflammable, qu'on peut transporter et brûler partout où l'on veut.

Mais comment se forme et d'où provient cette énorme colonne de gaz souterrain ? C'est ce qui en l'état ne peut guère être résolu que par des conjectures plus ou moins probables. D'après le célèbre *sourcier* Bleton, dont l'autorité en cette matière est d'un grand poids (1), il existe au-dessous de la fontaine, une mine de houille ou de charbon fossile qui se dirige à une grande profondeur dans le sein de la montagne qui est au couchant (2). Cela est d'autant plus vraisemblable qu'à deux lieues est de la Fontaine ardente, se trouvent les eaux thermales de la Motte et l'immense carrière de charbon qui approvisionne tout notre département. J'ajouterai qu'un autre *sourcier* a tout récemment découvert, à un quart d'heure de cette fontaine, au-delà de Lanchâtre, une nouvelle mine de houille qu'on essaie d'exploiter en ce moment.

S'il est donc vrai, comme le prétendent plusieurs naturalistes, que le globe soit, à une certaine profondeur, dans un état d'incandescence et d'ébullition, on concevra d'autant mieux que cette haute température puisse agir sur une mine

(1) Beaucoup de gens ne croient pas au pouvoir de la *baguette divinatoire*, et ils ont très-grand tort. L'influence occulte des eaux souterraines et des mines sur certains individus ne doit pas plus être révoquée en doute, que celle de l'électricité, du magnétisme, de la catalepsie et de beaucoup d'autres choses, qui, pour ne point être explicables, ne sont pas moins vraies. Bleton possédait cette propriété au plus haut degré. Appelé à la cour et à l'académie des sciences de Paris, ses expériences y causèrent une surprise et une admiration universelles : les mémoires de ce temps-là l'attestent. Une chose assez remarquable est que dans le *Royannais*, canton du département de la Drôme, et pays natal de Bleton, il n'est pas rare d'y trouver des individus doués de la même faculté que lui. A l'époque où j'y exerçais la médecine, j'ai eu l'occasion d'en voir plusieurs et de m'assurer que cette étrange fécondité de *tourneurs de baguette* doit probablement être attribuée aux sources nombreuses et abondantes qui, coulant dans cette contrée, font que ceux qui sont sensibles à leur impression s'en aperçoivent plus aisément. Je me propose depuis long-temps de m'occuper de ce sujet aussi intéressant que peu connu.

(2) Bleton, étant un paysan illétré et sans éducation, n'a malheureusement laissé aucun ouvrage où soit déposé le fruit de ses curieuses observations. Je tiens ce fait et plusieurs autres qui le concernent de témoins dignes de foi, qui se trouvaient sur les lieux quand il les visita il y a une cinquantaine d'années.

semblable, la décomposer et produire un dégagement continuel de gaz hydrogène carboné et sulfuré, que l'analogie le démontre dans nos manufactures artificielles de gaz, où, pour obtenir celui-ci, tout se passe à peu près de la même manière.

Du reste, ce phénomène intéressant peut encore être produit par la décomposition des eaux qui, en ce lieu, filtrent sur quelque pyrite souterraine, et le lecteur est libre de choisir entre ces deux hypothèses celle qui lui conviendra le mieux.

D'après cette explication aussi simple que naturelle, les dégagements spontanés de l'espèce de celui qui nous occupe doivent être assez communs, puisque, dans beaucoup de lieux, la terre renferme abondamment des mines de houille capables de les produire; mais étant imperceptibles et ne pouvant être mis en évidence que par quelque accident éventuel et fort rare, comme est le feu du ciel ou celui des bergers, il s'ensuit que les découvrant difficilement, on en cite très-peu d'exemples.

J'ai déjà parlé de la fontaine d'Epire, qui, à en juger par la description que nous en a laissée Pline, était un phénomène de cette nature. Appolonius, d'après Philostrate, vit dans l'Inde un lieu d'où sortaient des flammes sans fumée ni odeur. Aux environs de Trapésonte, la terre vomissait des flammes semblables. Il en était de même sur les bords de la fontaine Olympias (1). Près du mont Erice, dans la Sicile, Vénus avait un autel en plein air, où, sans bois, braise ni cendres et malgré le vent et la pluie, l'on voyait brûler un feu inextinguible.

On s'est encore plu à trouver quelque identité entre la Fontaine ardente et la *Solfatare*, décrite par Pétrone sous le nom de *Forum Vulcani*. Mais j'ai vu la Solfatare, il y a quelques années, et je puis assurer qu'elle n'a aucun rapport avec notre fontaine. En effet, située près de Naples et du Vésuve, avec lequel elle paraît avoir des communications souterraines, la Solfatare est un véritable volcan qui, presque éteint depuis 600 ans, ne laisse plus échapper qu'une vapeur blanchâtre et brûlante, dont on se sert pour fabriquer sur les lieux du soufre, de l'alun et du sel ammoniac.

Tout cela est donc bien différent de la Fontaine ardente; mais ce qui lui ressemble mieux et peut lui être plus heureusement comparé, sont quelques phénomènes analogues qui s'observent aujourd'hui dans plusieurs endroits du Canada; à *Pietra-mala*, en Toscane (2); à *Porette*, près de Bologne (3); à *l'Atesch-*

(1) Pausanias, l. 8, c. 29, p. 660.
(2) Humphry-Davy.
(3) Cassini, *Mémoires de l'Acad. des sciences.* Année 1699, p. 23.

Gah, près de *Bek-hou*, en Géorgie; à *Baku*, dans les environs d'Astrakan (1); en Hongrie, dans la saline de *Szahna*, cercle de *Marmarosch*; et enfin en Chine, où les habitants (d'après un ancien ouvrage hollandais dont M. Jobard vient d'envoyer tout nouvellement une traduction à l'académie des sciences de Paris (2)) sont en usage d'employer le gaz hydrogène qui se dégage spontanément, pour l'éclairage et la cuisson des aliments, au moyen de tuyaux de bambou avec lesquels ils le conduisent.

A propos de cette dernière citation, j'observerai en passant que c'est bien gratuitement que les chimistes modernes s'attribuent en Europe le mérite d'avoir découvert le gaz inflammable, puisqu'il y a un temps immémorial que les Chinois le connaissent et l'utilisent.

Et puisque la nature de cet article m'amène à parler de l'utilité du gaz et par conséquent de celle de la Fontaine ardente, je demanderai comment il peut se faire que nous, Dauphinois, qui ne laissons pas que d'avoir un peu le génie inventif, n'ayons pas du tout songé à remplacer l'ancien autel de Vulcain par quelque établissement digne de notre époque ?

Non-seulement le propriétaire de la fontaine, assez pauvre diable pour n'avoir point de bois, n'a pas eu la pensée de bâtir là une petite maisonnette où il se serait chauffé à bon marché et aurait pu faire contribuer les curieux; non-seulement nos grands manufacturiers n'ont pas vu qu'ils pouvaient y établir une usine pour laquelle le combustible ne leur aurait rien coûté; non-seulement enfin les physiciens et les aéronautes n'ont point encore imaginé d'y aller faire une foule d'expériences curieuses; mais Grenoble lui-même, qui aime cependant beaucoup les choses nouvelles tant en politique qu'en agrandissements, fortifications, fontaines et médecine; Grenoble, qui voulait faire venir jusqu'à lui les eaux thermales de la Motte, n'a pas encore eu l'heureuse idée de s'éclairer avec le gaz de la Fontaine ardente !!....

Et pourtant ce serait chose facile, puisqu'il suffirait d'établir des conduits qui, partant de cette fontaine, viendraient aboutir dans un vaste réservoir placé au centre de la ville, d'où le gaz se répandrait abondamment dans tous les quartiers.

Ce projet, qui mis à exécution ne serait pas plus extraordinaire que de remonter le cours du Rhône avec un bateau, que de voyager sur les chemins de fer ou dans un ballon, que de voir l'illumination aérienne du Palais-Royal, ce projet, dis-je, ne peut être combattu ni par l'insuffisance de la quantité de gaz dégagé, qui, aisément réunie en une colonne de dix à douze pouces de diamètre au moins,

(1) Zimmerman, *Académie minéralogique.*
(2) Séance du 12 décembre 1836.

pourrait remplir des tuyaux d'une capacité semblable à ceux qui amènent l'eau du Cours, et fournir chaque jour à la ville une masse surabondante d'air inflammable; ni par la distance à parcourir, qui est bien peu de chose comparativement à l'étendue dix fois plus considérable qu'avaient et qu'ont encore les aqueducs romains; ni enfin par la dépense que cet établissement occasionnerait, car elle serait légère relativement au profit immense qu'on en retirerait.

Espérons donc que dans un siècle qui se pique d'être celui du progrès et des *lumières*, ma proposition sera favorablement accueillie et que Grenoble, changeant son mode d'éclairage, donnera bientôt au monde civilisé le spectacle inouï jusqu'à présent d'une grande ville entièrement illuminée par un foyer inextinguible et naturel (1).

SYLVAIN-EYMARD, D. M.

VALBONNAYS.

Au milieu des célébrités de tout genre que produisit le XVIIe siècle, le président de Valbonnays sut se faire remarquer par son savoir, par son amour pour la littérature et pour la science. Sa biographie n'est pas sans intérêt; elle se rattache d'autant mieux à l'histoire littéraire de notre province qu'il ne se contenta pas de consacrer à son pays ses veilles studieuses, mais qu'il s'efforça aussi d'y faire prospérer les lettres, en se servant de sa haute position pour rechercher le talent et encourager le mérite.

Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnays, naquit à Grenoble, le 23 juin 1651. Il était fils de Pierre Moret de Bourchenu, seigneur de Valbon-

(1) Nos ancêtres ont long-temps recherché sans pouvoir les trouver, la pierre philosophale, le mouvement perpétuel et la *lampe inextinguible*. Par le procédé que je propose, je crois avoir découvert cette dernière, et même le *mouvement perpétuel*, puisque, avec le gaz de la Fontaine ardente, qui est une véritable vapeur, il serait facile de le produire et de l'entretenir.

nays, de Peyre et de Trémini, qui fut doyen des conseillers du parlement de Dauphiné(1).

Le jeune de Bourchenu fit ses études dans un collége des PP. de l'Oratoire, à Notre-Dame-de-Grâce en Forez. Il y montra des dispositions si précoces que, dès l'âge de quatorze ans, il y soutint avec distinction des thèses de philosophie.

Une imagination ardente le tourmenta de bonne heure. A peine sorti du collége, il manifesta une grande passion pour les voyages, et obtint de faire, avec quelques amis de son père, celui d'Italie. Cette belle région, avec ses champs tout semés de ruines antiques, avec ses églises et ses *villa* toutes pleines de chefs-d'œuvre récents, avec tous ses poétiques souvenirs, dut présenter une ample moisson à ce désir de s'instruire qui dévorait Valbonnays. Il la parcourut avec fruit, et, pour mieux retenir les impressions qu'il y recevait à chaque pas, il les déposa dans un journal, où son esprit observateur ne laissa rien passer d'important sans en faire l'objet de judicieuses remarques.

De Rome, la ville sainte et grave, où Valbonnays séjourna six mois au milieu des pompes religieuses et des débris glorieux du passé, il se rendit à Venise, cité bruyante et splendide, qui déjà ne portait plus le sceptre des mers, mais qui était reine encore par l'opulence, le faste et les plaisirs. Les cérémonies publiques y étaient alors fréquentes; elles durent intéresser le jeune voyageur, qui, favorisé d'une heureuse rencontre, put voir de près l'éclat de ces fêtes et la richesse de l'aristocratie vénitienne. Le président de Saint-André, l'un des membres du parlement de Grenoble(2), se trouvait alors à Venise comme ambassadeur de la cour de France auprès de la sérénissime Seigneurie. Il accueillit avec bienveillance son compatriote et se fit accompagner par lui dans plusieurs occasions solennelles. C'est ainsi que Valbonnays assista à cette fameuse querelle d'étiquette où la fierté castillane eut tant à souffrir, lorsque le président de Saint-André, tout homme

(1) La famille Moret était originaire de Réaumont, au diocèse de Vienne, et d'illustration récente. Elle avait dû la noblesse à la charge de conseiller au parlement de Dauphiné, qu'exerça pendant vingt-sept ans Ennemond Moret, aïeul du président de Valbonnays. Pierre Moret, le père de ce dernier, se fit distinguer dans les mêmes fonctions et passa pour l'un des magistrats les plus recommandables de la province. Il eut un frère, Flottard Moret de Champrond, prévôt de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, qui fut un ecclésiastique de grande érudition et de haute vertu. (V. le *Nobiliaire* de Chorier, édition de 1697, tom. IV, page 395, et le Dictionnaire manuscrit de Guy-Allard, au mot *Moret.*)

(2) Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, était président au parlement de Dauphiné, quand il fut choisi pour l'ambassade de Venise. Il fut depuis, en 1680, élevé au poste de premier président de cette compagnie.

de robe qu'il était, prit le pas avec courage et dignité sur le comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne.

Valbonnnays, à son retour à Grenoble, trouva dans le refus de son père un obstacle au désir qu'il avait de pousser plus soin ses voyages. Son goût l'emporta cependant : il partit furtivement un jour avec quelques légères épargnes, et se dirigea vers Paris, où il eut bien vite épuisé ses faibles ressources. Il écrivit alors à son père, qui lui envoya des fonds à la condition d'un prompt retour; mais il ne les eut pas plus tôt touchés, qu'il partit pour la Hollande, d'où il ne tarda pas à passer en Angleterre.

A Londres, comme à Venise, il fit la rencontre d'un compatriote puissant. Le comte de Canaple, dernier duc de Lesdiguières, le mit en état de paraître à la cour, et le présenta à White-Hall. Il y fut remarqué de Charles II, qu'il suivit dans un voyage à Portsmouth. Ce prince venait y visiter les flottes combinées d'Angleterre et de France qui, sous le commandement du duc d'York, se préparaient à aller chercher jusques sur les côtes de Hollande la flotte des Provinces-Unies.

Valbonnays voulut assister à cette expédition et manifesta le désir de passer sur le vaisseau amiral *le Prince*, où le duc d'York refusa de l'admettre, dans la crainte qu'il n'y fût trop exposé. Le comte de Sandwich, qui commandait une partie de la flotte, ne voulut pas, par le même motif, le laisser monter sur *le Royal-Jacques ;* mais il lui fit donner sur un autre bâtiment une place plus sûre. Ce fut une précaution heureuse pour le jeune aventurier, qui avait trop présumé de son courage, et qui était né pour de plus douces émotions que celles de la guerre. Les flottes ennemies se rencontrèrent peu de temps après à la hauteur de la baie de Southwold, sur les côtes d'Angleterre, et dans cette terrible mêlée (1) où Ruyter fit acheter si chèrement la victoire aux Anglais, le duc d'York fut forcé d'abandonner *le Prince*, et *le Royal-Jacques*, incendié par un brûlot, s'abîma dans la mer avec le comte de Sandwich et la plus grande partie de l'équipage. Ce combat fit sur Valbonnays une singulière impression. Il fut effrayé par le désordre de la guerre, peut-être aussi par l'idée du péril qu'il avait couru, et quand il descendit à terre, non-seulement le métier des armes ou de la mer ne le séduisait plus, mais il était irrévocablement décidé à suivre les desseins de son père, en abandonnant ses excursions aventureuses pour les loisirs de l'étude et les occupations plus calmes du magistrat.

Valbonnays, en quittant la Grande-Bretagne, obtint de son père la faculté

(1) Voir, pour les circonstances de ce combat, qui eut lieu le 7 juin 1672, l'*Histoire d'Angleterre*, de John Lingard, traduite par le baron de Roujoux, tom. 12, chap. 3.

de faire ses études en droit à l'Université de Paris. Il assista aux cours de la Sorbonne, et suivit les luttes judiciaires. Ce n'était pas l'époque brillante du barreau de Paris. Cochin n'avait point encore plaidé ; Lemaistre et Patru ne plaidaient plus. Valbonnays eut cependant occasion d'entendre plusieurs discussions savantes, dont il envoyait le précis à son père.

Mais la jurisprudence n'eut pas la plus large part dans ses occupations. Son goût pour les lettres et les sciences ne tarda pas à se manifester : il ne négligea rien pour le satisfaire, fréquenta les bibliothèques, rechercha le commerce des savants et des gens de lettres. Dans cette vie occupée tout eut sa place, peut-être même les plaisirs, et plus d'une fois sans doute le jeune ami de la science émigra du cabinet d'Ozanam dans les salons de Mlle de Lenclos.

Il s'était à dessein logé dans le voisinage de ce mathématicien célèbre, afin de pouvoir profiter non-seulement de ses leçons, mais encore de ses loisirs et de son entretien. Aussi fit-il de grands progrès dans l'étude des mathématiques, vers laquelle l'entraînait une propension décidée.

Après avoir complété ses études de jurisprudence, Valbonnays revint à Grenoble, où il tardait au conseiller de Bourchenu de résigner sa charge entre les mains de son fils.

Homme instruit et d'un esprit exact, le nouveau conseiller dut se faire remarquer dans la carrière qu'il venait d'embrasser. Cependant sa réputation de magistrat s'est effacée devant sa renommée de savant. Sa position nouvelle le mit à même de mieux satisfaire son zèle pour les lettres. Il avait rapporté de Paris le goût de ces réunions littéraires que le dix-septième siècle avait vues naître et prospérer ; il ne tarda pas à ouvrir ses salons à tout ce que le Dauphiné possédait alors d'hommes distingués, et tint chez lui des conférences fréquentes sur l'histoire et la littérature. Il continua aussi de cultiver les mathématiques, de concert avec son ami le conseiller Vachon de la Roche. Dans leur ardeur pour cette étude ils firent même venir à frais communs Ozanam à Grenoble, où le savant mathématicien séjourna deux ans.

Valbonnays fut appelé en 1690 à occuper dans la magistrature un poste plus éminent. Pourvu de la charge de premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, il ne fut point empêché, par ses occupations scientifiques, de remplir d'une manière distinguée les devoirs de ces hautes fonctions ; car dès 1696, il reçut, comme récompense de ses services, le brevet de conseiller d'état.

Livré à tant d'occupations multipliées, le président de Valbonnays fut la victime de son zèle pour l'étude : il usa sa vue dans des veilles prolongées et des lectures assidues. Devenu aveugle dès l'âge de cinquante ans, il n'abandonna point cependant ses studieuses préoccupations ; l'infirmité qui l'affligeait sembla

donner au contraire à son intelligence une excitation nouvelle ; il se fit faire de nombreuses lectures, et sa mémoire trouva, dans son attention plus concentrée, des ressources inattendues. Il ne perdit pas non plus son goût pour le monde et les réunions littéraires. Ses manières affables, sa conversation solide et variée, continuèrent à amener dans ses salons les hommes instruits, ainsi que les jeunes amis des lettres qui trouvaient auprès de lui des encouragements et des conseils. Pour rendre même ces réunions plus attrayantes, il sut mêler les plaisirs et les divertissements aux conversations sérieuses ; trois fois la semaine des concerts faisaient trève chez lui aux conférences d'histoire et de littérature (1).

Ce fut surtout depuis sa cécité que Valbonnays s'occupa de l'histoire de sa province. Chorier avait déjà parcouru ce champ inexploré jusqu'à lui ; mais il l'avait fait avec plus de zèle que d'habileté, avec plus d'abondance que de goût, avec plus de crédulité que de critique. Guy-Allard achevait à cette même époque la publication de ses travaux intéressants sur quelques points de nos annales. Mais il restait encore beaucoup à faire pour l'histoire du Dauphiné, et Valbonnays vint apporter à cette étude son esprit judicieux et cette conscience d'investigations qui fait particulièrement le mérite de ses recherches.

La chambre des comptes de Grenoble possédait un grand nombre de chartres du moyen âge, contenant des renseignements précieux sur les libertés dauphinoises, sur l'histoire des fiefs et des coutumes locales, sur les institutions de la province et l'établissement des familles. Valbonnays avait exhumé tous ces vieux documents et publia en 1711 le résultat de ses explorations, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné* (2). Ces mémoires comprenaient plusieurs discours sur l'état de la guerre, des finances et des magistratures dans la province, ainsi que la vie de Humbert II et le texte de plusieurs chartres des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Postérieurement à cette publication, Valbonnays continua à se livrer à de nouvelles recherches. Son ouvrage parut pour la seconde fois en 1722, avec des augmentations considérables : il y avait inséré beaucoup de chartres encore inédites, et fait précéder la vie de Humbert II de celle des autres dauphins de la maison de la Tour-du-Pin. Il substitua à son premier titre celui d'*Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins* (3).

Cette double publication n'empêcha pas le studieux écrivain de se livrer à

(1) Il était resté célibataire et regarda sa cécité comme étant désormais un obstacle au mariage.

(2) 1 vol. in-folio; Paris, 1711.

(3) 2 vol. in-folio ; Genève, 1722.

d'autres travaux historiques ou littéraires. Il avait publié en 1715 un mémoire pour soutenir la juridiction du parlement et de la chambre des comptes de Grenoble sur la principauté d'Orange. On peut citer parmi ses œuvres un *Nobiliaire du Dauphiné*, ouvrage inédit, composé pour le duc d'Orléans, gouverneur de la province. Outre divers articles communiqués au *Journal de Trévoux*, il avait fait paraître dans le *Recueil des pièces intéressantes* (1) une histoire abrégée de la donation du Dauphiné à la France. Il adressa à l'abbé de Vertot une notice sur le dauphinois Raymond du Puy, premier grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il l'envoya également à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que plusieurs dissertations sur différents sujets, notamment sur des monuments singuliers trouvés en Dauphiné, et sur le lieu d'Epaune, où Sigismond, roi de Bourgogne, tint un concile national.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres reçut avec empressement l'hommage de ces travaux, et voulant montrer le cas qu'elle faisait de l'érudition remarquable du président de Valbonnays, elle l'admit dans son sein sous le titre unique de son correspondant honoraire. Valbonnays fut également l'un des premiers membres de l'Académie de Lyon.

Le savant académicien ne survécut pas long-temps à ces marques de distinction. Il venait d'achever et allait faire paraître un troisième volume de son *Histoire du Dauphiné* (2), lorsque la mort le surprit, le 2 mars 1730, à l'âge de 78 ans. Il fut inhumé au couvent des Minimes-de-la-Plaine, près de Grenoble, dans la chapelle où reposait alors le corps du chevalier Bayard (3).

Le président de Valbonnays emporta dans la tombe la réputation d'un historien judicieux et érudit, plutôt que celle d'un écrivain brillant. Son style est froid et grave, sa pensée correctement exprimée, mais sans élégance. Il appuie de preuves tout ce qu'il écrit, et ne fait marcher son lecteur que sur un terrain sûr; méprisant, comme il le dit lui-même, la liberté que ses devanciers dans l'histoire du Dauphiné se sont donnée *de débiter leurs conjectures pour des vérités constantes, et de suppléer par des faits imaginaires à ce que l'histoire peut avoir de*

(1) Genève et Paris, 1769, in-12.

(2) On doit regretter vivement que ce volume n'ait pas vu le jour. L'auteur s'y occupait de l'époque la plus intéressante de nos annales, celle qui vit les différentes seigneuries féodales se former et la puissance des Dauphins s'accroître peu à peu pour les dominer toutes. L'ouvrage commençait au règne du comte Bozon et se continuait jusqu'à l'avènement de la troisième race des Dauphins.

(3) Valbonnays laissa de nombreuses marques de sa bienfaisance aux hôpitaux, aux maisons religieuses et aux pauvres de Grenoble.

défectueux (1). Son ouvrage n'offre du reste ni l'attrait d'une étude descriptive, ni l'intérêt d'une histoire de mœurs. Il n'est, à vrai dire, qu'un recueil de documents avec des notes explicatives et des préfaces analytiques ; mais ce recueil est aujourd'hui d'autant plus précieux qu'une partie des chartres qu'il renferme a été détruite. Si le Dauphiné attend encore un véritable historien, le président de Valbonnays aura eu du moins le mérite d'avoir rassemblé et préparé les matériaux les plus importants de son histoire (2).

Louis G.....

AOSTE.

Aoste ou Aouste est un fort joli bourg du canton du Pont-de-Beauvoisin : ses rues sont larges et bien percées ; plusieurs maisons élégantes le décorent. Il est traversé par la route royale de Valence à Genève et s'élève en amphithéâtre sur une plaine extraordinairement fertile; il est à un quart de lieue de la Savoie et à une demi-lieue du département de l'Ain ; la Bièvre et le Guier se jettent dans le Rhône à Saint-Didier, village dépendant de la commune d'Aoste.

Une tradition fondée sur un marbre qui sert de piédestal à une croix et qui porte ce fragment d'inscription : *Victoriæ Augusti*, veut qu'Aoste se soit élevé à la suite d'une victoire remportée par Auguste ; mais il est plus probable que cette inscription faisait suite aux monuments qui rappelaient la grande victoire d'Au-

(1) Préface de l'*Histoire du Dauphiné*, édition de 1722.

(2) On a spécialement consulté pour cette notice l'*Eloge de Valbonnays*, prononcé quelques jours après sa mort, dans le sein de l'Académie des Inscriptions, par Claude de Boze, l'un de ses membres et antiquaire distingué (V. *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 7, pag. 429-434). On a eu également sous les yeux les notices qu'ont écrites sur cet homme célèbre, Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV ;* Chalvet, dans la *Bibliothèque du Dauphiné ;* M. Berriat Saint-Prix, dans le *Magasin encyclopédique* (7e année, tom. 1er), et M. Walkenaër, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

guste sur les tribus Alpines, victoire que le trophée de Vintimille, les arcs de triomphe de Suze et des Salasses, le monument votif de Sion, étaient chargés de rappeler à la postérité.

Cela ferait remonter la fondation d'Aoste à l'an de Rome 731, vingt-trois ans avant J.-C. C'est à cette époque, en effet, qu'Auguste fonda diverses colonies aux principaux débouchés des montagnes du côté des Gaules et d'Italie pour s'assurer le passage des Alpes.

Ces colonies prirent le nom du pays où elles s'étaient fixées, auquel on ajouta celui d'*Augustales*, d'où vient l'immense quantité de ces noms que l'on remarque en Dauphiné et ailleurs.

Nous ne sommes pas bien sûrs du nom qu'Aoste eut du temps des Romains. Ce serait *Augustum*, d'après l'itinéraire d'Antonin, et *Augusta*, d'après la tradition et les anciens actes. Quoi qu'il en soit, *Augustum* et *Augusta* auraient la même origine; il nous suffit de savoir qu'Aouste tire son nom d'Auguste.

Aoste se trouve sur la route que les Romains avaient établie dans les Alpes grecques; cette route venait de la Tarentaise à Lémenc, de Lémenc aux Echelles, des Echelles à Aoste, d'Aoste à Bourgoin et de Bourgoin à Vienne.

Auguste fit d'Aoste une position militaire. Ce ne fut d'abord qu'un gros bourg ou une ville sans remparts, car la qualification de *vicani* est donnée à ses habitants dans l'inscription dont voici la copie et la traduction :

L · IVLIO · FRONTONI
PRAEF · EQVIT
IIII · VIR · ITER
VICANI · AVGVST

Les habitants du bourg d'Aoste, à Lucius Julius Fronto, préfet de cavalerie, quatuorvir pour la deuxième fois.

Tacite parle d'un Julius Fronto, qui était à Rome tribun des gardes de nuit sous l'empire de Néron et sous celui d'Othon (1). Il est probable que Lucius Julius Fronto était de la même famille.

Les préfectures romaines étaient gouvernées par quatre magistrats, *quatuorviri*, qui, chaque année, étaient envoyés de Rome. De ce qu'il y avait à Aoste des quatuorvirs, il faut en conclure qu'il y avait une préfecture.

Les quatuorvirs d'Aoste, ou tout au moins l'un d'eux, avaient le titre de préfet de cavalerie. L'histoire et les lois romaines ne nous disent rien de cette dignité. Sans doute les préfets de cavalerie appartenaient à l'armée, et comme

(1) Hist., liv. 1er, n. 20; liv. 2, n. 26.

Aoste fut dans le principe un établissement militaire, c'était dans l'armée que ses administrateurs étaient choisis.

Une inscription nous a appris qu'Aoste fut une préfecture romaine; une autre inscription va nous apprendre que, sous Marc-Aurèle, Aoste était devenu une ville municipale; car il y avait alors à Aoste des décurions, et les décurions étaient des magistrats qui, dans les villes municipales, remplissaient les fonctions de sénateurs (1).

PRO · SALVTE · IMP
CAES · M · AVR · ANTO
NINI · AVG · TECTVM
PORTICVS
CVM · SVIS · COLVMNIS · FT
PAENVL · DVABVS · ET · OPER · TECTOR
SEX · VIREIVS · SEXTVS · DECVR
D · S · P · D · POLLIONE · II · E · APRO · II

Pour la conservation de l'empereur César, Marc-Aurèle-Antonin-Auguste, Sextus Vireius, sixième décurion, a élevé à ses frais le bâtiment de ce portique, avec ses colonnes, et deux draperies et la couverture du toit, sous le consulat de Pollion IIe et d'Aper IIe.

Titius Vetrasius Pollio IIe et Marcus Flavius Aper IIe étaient consuls en 176; c'est donc en l'an 176 que notre inscription a été gravée.

Il y a à Aoste plusieurs autres inscriptions romaines, mais elles n'offrent aucun intérêt de localité; je ne les rapporterai pas. Les dernières sont des pierres tumulaires du VIe siècle; leur orthographe et leur forme attestent la décadence des arts. Déjà les barbares avaient ravagé les Gaules, et l'on croit qu'ils avaient détruit la ville d'Aoste.

Il existe sur la place publique un autel qui servait aux sacrifices; les conduits pour l'écoulement du sang sont profondément creusés, ainsi que huit trous où étaient enchassés des anneaux pour attacher les victimes : la place du sacrificateur est marquée par une entaille. La longueur de ce monument est de six pieds et sa largeur de quatre. L'opinion la plus commune est que cet autel est d'origine druidique; ce qu'il y a de certain c'est que, comparé aux inscriptions romaines qui sont sur les lieux, il est d'un travail très-grossier, d'où il suit qu'il est d'une époque antérieure. L'on ne peut pas dire qu'il soit du temps de la décadence des arts, car l'usage des sacrifices était déjà aboli.

On conserve un autre monument sur la destination duquel on n'est pas bien fixé. Il a trois pieds et demi de hauteur; sa partie supérieure a la forme d'un toit et sa

(1) Potier, *Pandectes*, liv. 50, n° 70.

base est carrée. Sur les quatre faces, ornées de cannelures, on a pratiqué une niche.

Chorier prétend que ce monument, unique dans sa forme, était une colonne frontière ou un dieu Terme auquel on rendait un culte. Mais cette pierre n'était pas un dieu, je pense que c'était simplement une lanterne publique. Au bas de chaque niche est un trou qui paraît avoir été pratiquée pour recevoir une lampe, et sur le bord de chacune des mêmes niches sont deux petits trous où étaient sans doute placés des ressorts qui assujettissaient des verres ou des chassis.

On a trouvé à Aoste ou dans les environs une Cybèle, une Vénus, un Mars, une Pallas, un petit lion, le tout en bronze. On a aussi trouvé un coq du même métal, mais ses serres ont été rompues. Serait-ce un coq gaulois auquel les Romains auraient arraché ses foudres ?

Souvent, en remuant la terre, on trouve des morceaux antiques en bronze ou en ivoire, tels que des anneaux, des bracelets, des amulettes, des clefs, des styles, des objets de toilette, et surtout beaucoup de médailles; quelques-unes sont en argent.

Si l'on creuse le sol à deux ou trois pieds de profondeur, l'on trouve des vestiges de bâtiments, des urnes grandes et petites, rondes et oblongues; des patères, des lampes, des vases de toute dimension. Ce n'étaient pas les naturels du pays que les Romains employaient à faire leur poterie ; les noms des potiers sont ordinairement sur les vases, et ces noms sont romains; tels sont ceux-ci : *Secundus*, *Sabinus*, *Marcus*, *Maritius*, *Julius*, *Julianus* et *Noster*. A côté des noms est ordinairement la lettre F ou les lettres FT, abbréviations du mot *fecit*.

Les amphores sont très-nombreuses. Tout le monde sait que ces vases étaient destinés à contenir des liquides; mais on ignore peut-être qu'ils étaient encore employés à un autre usage : à Aoste, on y déposait les dépouilles des morts.

J'ai vu plusieurs amphores qui étaient pleines de chaux et d'os.

« En 1669, en travaillant dans l'église d'Aouste, on trouva sous l'arc du chœur » une colonne et quatre urnes oblongues maçonnées et bouchées, dans lesquelles » il y avait des cendres, et dans la première une liqueur qui semblait être de la » lessive. Le curé, peu curieux, fit jeter les cendres et la liqueur, et porter les » urnes dans son jardin (1). »

Il ne faut cependant pas croire que les habitants d'Aoste eussent spécialement adopté des vases vinaires pour renfermer les restes de leurs parents. Il a été trouvé une boîte de plomb qui renfermait des os brûlés et une fiole lacrymale en verre; cette boîte est recouverte d'une urne en argile en forme de cône. A Granieux,

(1) Ce fait est rapporté dans l'*Encyclopédie méthodique*, au mot AOUSTE, partie géographique.

commune réunie à Aoste pour le culte, il existe un magnifique sarcophage qui sert aujourd'hui de bassin à une fontaine. Il renfermait les restes de Rhodia, épouse de Nicéphore.

Sur la fin du siècle dernier, l'on trouva dans le jardin de M. le comte d'Aoste un tombeau qui renfermait un squelette, des armes et des vases. La nièce de M. d'Aoste fit briser le tout, en gémissant sur les erreurs des païens.

Il y a eu à Aoste deux églises : l'une, qui a été démolie dans le XVIIIe siècle à cause de sa vétusté, et sur l'emplacement de laquelle on a construit une petite chapelle, passe pour avoir été un temple romain. L'on a sur cette église un document assez précieux qui est transcrit sur le registre des baptêmes, mariages et enterrements ; en voici un extrait littéral ; c'est le seul document que je connaisse sur les ravages des Huguenots dans cette partie de la contrée :

« Le dimanche 29e jour du mois de mai, l'an de grâce 1701..... Nous Réné » Masse du Muret, prêtre et curé d'Aouste..... ayant, pour la clôture du jubilé, » mené les paroissiens en procession dans l'église ou chapelle de Saint-Pierre, la » nef de laquelle étant demeurée sans toit depuis la fin du XVe siècle, que les en- » nemis de la religion ruinèrent toutes les églises de la contrée, et ayant été sans » fermetures depuis longues années et par conséquent étant présumée avoir été » profanée, nous avons fait la bénédiction de ladite chapelle..... ; depuis quelques » jours nous avons fait recouvrir le chœur, faire des fermetures aux deux portes » de la chapelle, unir l'avenue et pourtours, et les purger des ruines et des arbres » et buissons qui y étaient crûs. »

Le même procès-verbal ajoute qu'en faisant les réparations, on a trouvé dans la terre, hors des murs de la chapelle, neuf tombeaux en pierres de roche ou de taille, la tête tournée au couchant et les pieds au levant. Ces tombeaux sont certainement plus anciens que l'usage d'enterrer dans les églises, car ils devaient renfermer des personnes riches ; les pauvres n'ont jamais eu des tombeaux de pierre, et les riches, surtout dans les petits endroits, n'étaient pas laissés à la porte des églises. L'usage dont je parle remonte au IXe siècle.

Deux de ces tombeaux ne furent pas ouverts, mais ils l'ont été par la suite. Il en est un qui sert d'auge dans un domaine appartenant à M. le marquis de Leyssin ; il est parfaitement conservé, sa longueur est de six pieds et sa largeur de deux pieds ; il décroît de deux pouces de l'une à l'autre extrémité, et dans la plus étroite est pratiqué un enfoncement.

On trouve sur les registres de l'état civil une note, écrite par un curé d'Aoste, assez curieuse, en ce qu'elle constate une des erreurs populaires les plus répandues à cette époque, erreur qui avait même fait invasion dans les hautes classes de la société.

Elle est de l'année 1680, et est ainsi conçue :

« Environ le temps de Pâques, un nommé Thevenet, fermier de madame la » présidente de Musy, habitant en la terre de Faverges, a tué un serpent prodi- » gieux à une ou deux heures de nuit, qu'on nomme couleuvre et qu'on dit porter » une escarboucle, lequel il enterra sans faire bruit. Deux mois après, le bruit » fut que ledit Thevenet avait l'escarboucle chez lui, et au mois d'août et sep- » tembre, plusieurs personnes se sont présentées pour l'acheter, et surtout M. le » baron de....., lequel en présenta trente mille écus et six mille livres à M. Bou- » quin, vicaire de Corbellin, qui était le cousin et conseil dudit Thevenet. Au » mois de septembre, ledit sieur Bouquin proposa au seigneur évêque de Belley, » faisant visite en ce pays, d'acheter ladite escarboucle, qui en offrit cinquante » mille écus, et comme ledit sieur Bouquin ne put faire voir ladite escarboucle, » et que plusieurs, entr'autres Robin du Pont, avaient avancé d'argent audit » Thevenet, sur l'espérance d'avoir ladite escarboucle, la veille de Noël, à minuit, » lesdits Thevenet et sieur Bouquin furent menés à la Tour-du-Pin, par ordre de » M. de Louvois, par M. Joly, commissaire, qui avaient douze archers, tant de » Lyon que du Bugey ; ils furent interrogés pendant deux jours de séjour à la » Tour-du-Pin, et n'ayant avoué qu'il y eût aucune escarboucle, ils furent menés » en prison, savoir ledit sieur Bouquin au Saint-Esprit et ledit Thevenet à Châ- » lons jusqu'à nouvel ordre. »

L'autre église, la seule qui existe aujourd'hui, est aussi d'une époque bien reculée, car elle a été reconstruite en 1669, ainsi que l'atteste une inscription placée sur la petite porte. Autrefois les réparations des églises étaient supportées par les habitants de la paroisse, mais celles du chœur et de tout ce qui en dépendait était à la charge des gros décimateurs. Or, le clocher d'Aoste se trouvant placé sur le chœur, les habitants ne crurent pas que ce fût à eux de le faire réparer ; les décimateurs ne s'en inquiétèrent pas, et comme il était très-vieux, il s'écroula par un temps très-calme, au grand effroi de la population, le mercredi 12 octobre 1712.

Avant la révolution, Aoste était un archiprêtré du diocèse de Belley ; il y avait une chambre diocésaine et un bureau pour les affaires du roi. Il ne conserve rien de son ancienne importance ; cependant une chose donne encore du lustre à son nom. Chaque année, Aoste voit exporter de son sein et des environs une immense quantité de chapons gras (1) que l'on recherche beaucoup plus que les morceaux antiques dont le pays est rempli. Le Vatel de l'endroit, Guillot, surnommé le

(1) Le 2 janvier, il se tient à Aoste une foire, où il se vend pour 20,000 francs environ de chapons gras.

petit pénitent, qui a établi ses fourneaux sur un ancien autel consacré au dieu des festins, fait savourer aux gourmets ces innocents volatiles, gloire moderne de la contrée.

PILLION, d'Aoste.

EAUX THERMALES DE LA MOTTE.

TOPOGRAPHIE — HISTOIRE.

NON loin des Hautes-Alpes et dans la partie du département de l'Isère qui les confronte près de la Mure, existe une petite commune rurale dont le nom, honorablement connu en médecine, est placé par elle à la tête des eaux minérales de France les plus estimées; avec cette différence, cependant, que si ces dernières doivent une partie de leur réputation à l'art et à une situation agréable, la Motte n'est redevable de la sienne qu'au mérite intrinsèque et réel de la source qu'il possède.

Ici en effet point de plaine riante où l'on puisse se promener dans de brillants équipages; point de jardins somptueux dont on aille parcourir les contours fleuris et parfumés; point de spectacle, point de bal où l'on s'exténue, et de tripot où l'on se ruine. La Motte est un séjour solitaire et presque inaccessible, où l'on se rend non pour s'amuser, mais pour se délivrer des infirmités rebelles que d'autres lieux plus séduisants n'ont pu guérir.

Semblable à certains objets dont les bonnes qualités sont cachées sous des apparences défavorables, le pays de la Motte présente d'abord un aspect triste et qui déplait. Montagneux, fort inégal, élevé à près de cinq cents toises au-dessus du niveau de la mer, il forme, d'orient en occident, seule direction par où l'on puisse y pénétrer actuellement, une vallée profonde et inclinée vers ce dernier point; puis devenant une sorte de bassin que domine le Sagnereau et autres monts circonvoisins, il se resserre encore et se précipite au moyen d'une gorge étroite, sur les bords escarpés du Drac où git la source qui porte son nom.

Malgré cette disposition bizarre d'un lieu qui peut être comparé à une espèce

d'entonnoir placé entre la Matésine et le Trièves, la Motte est cependant une contrée cultivée et fertile. Possédant plusieurs hameaux, une église, un château gothique, beaucoup d'arbres fruitiers, quantité de forêts, des prairies, plusieurs ruisseaux, une cascade, des points de vue magnifiques, et enfin les bords pittoresques du Drac, son paysage, considéré en détail, n'est pas sans attrait, et finit par plaire aux étrangers qui sont dans la nécessité d'y fixer momentanément leur résidence.

Sous le rapport médical, une pareille situation est très-importante. Convenant merveilleusement à l'état des malades qui, étant pour l'ordinaire gravement indisposés, ont besoin de la tranquillité qu'une nature prévoyante y a placée, elle leur offre un asile en harmonie avec ce qui leur est si nécessaire. C'est ainsi que le temple de la Sybille, l'antre de Trophonius et tous les endroits de l'antiquité destinés à traiter les malades, étaient entourés d'un accès mystérieux et soumis aux pratiques les plus austères. Là, au lieu de se gorger à table d'hôte, il fallait jeuner et boire de la tisane; au lieu de danser, de jouer et de se livrer aux plus folles dissipations, on était obligé de faire de pieux sacrifices et de vivre en silence avec les prêtres du temple. Aussi, dans ces temps qu'il nous plait d'appeler barbares, les maladies de toutes espèces guérissaient-elles beaucoup mieux qu'aujourd'hui, soit parce qu'on les traitait dans des lieux où le prestige exerçait une grande influence, soit parce que les oracles consultés étaient réellement meilleurs médecins que nous, soit enfin parce que les malades eux-mêmes se soumettaient religieusement et avec beaucoup de confiance au régime qui devait les guérir.

Au sommet d'une colline qui occupe le centre du bassin dont je viens de parler, s'élève majestueusement l'antique château de la Motte. A moitié ruiné, on voit qu'il formait autrefois un bâtiment carré avec cour au milieu et un pavillon à chaque angle. L'origine de ce château n'a rien de commun avec l'établissement thermal qui en occupe l'aile méridionale depuis soixante ou soixante-dix ans seulement. On dit qu'une dame de Morges le fit bâtir à une époque dont la date précise est inconnue, mais ne doit pas être postérieure au commencement du XIVe siècle, puisqu'il existe un acte latin qui fut dressé en 1396, *dans la grande salle de ce château.*

A la famille de Morges succéda M. de Venterol, capitaine des gardes du duc de Lesdiguières. Dans l'une des principales salles, on voyait encore, il y a peu d'années, un portrait représentant le connétable à cheval et armé de toutes pièces, ainsi que plusieurs autres portraits de famille, notamment ceux des marquis de Prey-Montbrun, peints en 1696, et celui d'un jeune guerrier, d'assez belle figure, peint par Millot en 1706. On doit regretter que les dernières réparations faites à

cet ancien manoir l'aient dépouillé des précieux débris de sa puissance féodale, encore exercée par les Venterol au moment où la révolution de 1789 éclata.

Pour aller du château à la source thermale qui est au couchant, il faut environ demi-heure. Après avoir descendu la colline et traversé le torrent de Veau, on passe au petit village de Pérailler, où les bains se prenaient anciennement. De là, suivant un chemin ombragé et assez beau, on arrive à l'extrémité de la gorge au-dessous de laquelle coulent tumultueusement les eaux du Drac. Un petit sentier tortueux et rapide, mais toujours ombragé par des massifs d'arbres, vous conduit en dix minutes auprès d'une espèce de pont élastique et périlleux, qui mène au château d'Avignonnet situé sur la route de Grenoble à la Croix-Haute.

Laissant ce pont à gauche, l'on fait encore une centaine de pas, et l'on arrive enfin vers le but de cette excursion intéressante, pendant laquelle on ne peut se défendre d'un sentiment de surprise et de mélancolie. Comment, en effet, n'être pas vivement ému à l'aspect de ce gouffre immense au fond duquel le spectateur, plongé comme un grain de sable, mesure des yeux la hauteur des roches noirâtres et sourcilleuses qui l'ensevelissent vivant; où, considérant autour de lui les œuvres désordonnées d'une nature sauvage, il les admire pourtant au fond du cœur, en voyant qu'au milieu d'elles surgit l'eau brûlante qui doit bientôt le soulager !.....

De tous les sites qui s'observent le long des escarpements du Drac, celui-là est, sans contredit, le plus curieux et le plus digne d'attirer la visite sentimentale du promeneur. Aussi, malheur au malade qui, en l'abordant pour la première fois, n'éprouve pas une impression toute particulière ! Insensible à l'effet moral que de pareils lieux doivent produire sur son esprit, comme étant le doux pressentiment d'une guérison prochaine, il est bien à craindre que son corps ne le soit aussi à l'action salutaire des eaux qu'il y est venu prendre.

Au pied d'un haut rocher à pic et à côté d'une belle cascade qui tombe perpendiculairement de cent cinquante pieds de haut, se trouve la source principale des eaux de la Motte. Située à quatorze pieds de profondeur au-dessous de la rive droite du Drac, qui coule à côté, on la puisait naguère avec une pompe à bras qui, fluant du niveau de ce torrent, était souvent submergée par lui. Aujourd'hui la disposition des lieux a beaucoup changé. Une digue protectrice s'oppose aux invasions du Drac, et une machine hydraulique, mue par la cascade voisine, a converti ce puits thermal en une fontaine permanente, qui fournit une colonne d'eau d'un à deux pouces de diamètre environ.

En suivant toujours la rive droite du Drac, on rencontre à une cinquantaine de pas au-delà la petite source appelée *de la Dame*. Beaucoup moins considérable mais plus chaude que l'autre, elle suinte naturellement sur le rivage à travers les fentes du rocher, où elle dépose un sédiment rougeâtre.

L'état et la situation de cette source secondaire, dont il ne paraît pas qu'on ait jamais fait grand usage, prouvent, selon moi et contre l'opinion commune, que les eaux de la Motte ne viennent pas de l'ouest en passant sous le lit du Drac, mais arrivent du côté opposé, c'est-à-dire de la Motte même, dans la direction du ruisseau qui en parcourt le bas-fond. Ce fait me semble d'ailleurs démontré par d'autres considérations que je ne puis exposer ici. Il me suffira de citer le témoignage d'un homme dont je me plais toujours à parler quand il s'agit de *sources*, celui de Bléton, qui prétendait que l'eau thermale de la Motte passait non loin du château et au-delà de l'extrémité orientale de la grande allée de tilleuls. Je tiens de M. Achard, ancien propriétaire de l'établissement, qu'une espèce de sondage ou de puits artésien fut pratiqué dans le point indiqué par Bléton, mais que des difficultés imprévues firent abandonner cette entreprise sans doute mal dirigée.

J'ai dit que le bassin de la Motte offrait un plan fortement incliné d'orient en occident. J'ajouterai qu'il est cerné au nord et au sud par des montagnes très-élevées, qui ne permettent point à l'air d'y pénétrer dans cette direction. Il s'ensuit que le vent d'ouest y domine, et que sa température est médiocrement chaude. Aussi le thermomètre de Réaumur, placé à l'ombre, ne s'y élève-t-il guères au-delà du 17me degré.

Sous le rapport de ses chemins, la Motte a été jusqu'à présent un pays bien mal partagé, et c'est principalement à cet inconvénient, que l'administration a négligé de faire cesser, qu'il faut attribuer l'abandon dans lequel cet utile établissement est resté trop long-temps. En l'état, deux chemins y conduisent de Grenoble. L'un par Vizille, Pierre-Châtel, le Collet et la Motte-d'Aveillan; l'autre par Champ, Saint-Georges, Comiers et Monteynard. Le premier peut être parcouru en voiture jusqu'à Pierre-Châtel, où l'on prend la traverse; le second n'est praticable qu'à cheval, en attendant qu'on ait mis à exécution un arrêté qui l'a déclaré route départementale, ce qui abrégera beaucoup le trajet, qui ne sera plus que de trois ou quatre heures, tandis que par Vizille il en dure huit.

Tel est l'état extérieur de la Motte. Considérée dans ses entrailles et sous un point de vue géologique, cette contrée est une des plus riches et des plus utiles du Dauphiné. Outre des mines de fer, de plomb, de cuivre et de mercure, elle possède encore, de l'aveu de l'ingénieur en chef des mines, M. Gueymard, la plus belle carrière d'anthracite ou de charbon fossile qui se trouve dans la chaine des Alpes. C'est en effet de cet endroit-là que nous viennent les énormes chargements de charbon destinés à chauffer nos foyers et à entretenir les nombreuses usines du département.

Le voisinage de ce pays avec celui de la *Fontaine ardente*, qui n'en est qu'à deux lieues, a fait penser anciennement, et même de nos jours, qu'une cause com-

mune pourrait bien produire d'une part la thermalité des eaux, et de l'autre le dégagement de gaz inflammable qu'on y observe. Un fait certain est que cette contrée paraît avoir été autrefois sous l'influence de quelque bouleversement général, et qu'aujourd'hui encore on y éprouve des secousses de tremblement de terre si fortes et si fréquentes, que la maison d'habitation que j'y possède en porte des traces non équivoques.

L'histoire des eaux de la Motte présente d'assez grandes vicissitudes. Connues depuis un temps fort reculé et qui remonte peut-être à la domination des Césars, si l'on s'arrête à des ruines placées près de la source sous le nom de *bains romains*, il est positif que dans le courant du XVIe siècle elles formaient déjà un établissement en vogue et fort remarquable par les cures extraordinaires qu'il opérait. Ce fait est consigné dans les ouvrages du docteur Tardin, qui en fut le témoin oculaire.

Plus tard, un historien qu'on ne peut se dispenser de citer quand il est question du Dauphiné, Chorier, loin de contester à ces eaux leur ancienne renommée, reconnut en 1661 que si elles étaient d'un abord moins difficile, *on ne trouverait pas ailleurs de remède plus efficace contre les maladies froides* (1).

Toutefois cette difficulté d'accès n'empêchait pas à un nombre considérable de malades de s'y rendre, ainsi que nous l'apprend Guy-Allard, dans son grand dictionnaire manuscrit en date de 1684, qui est déposé à la bibliothèque de Grenoble. « On trouve, dit-il, à la Motte des eaux chaudes et salutaires qui sont *extrêmement fréquentées*. Elles approchent du quatrième degré de chaleur (2). Elles sont grasses, onctueuses et bitumineuses. Les approches en sont difficiles, car elles naissent dans des abîmes auprès du Drac, qui souvent les comble par ses débordements (3).

Ainsi, malgré une route presque impraticable et la situation peu attrayante d'un lieu où il fallait se loger et prendre les bains dans un petit hameau dépourvu de tout, la Motte était cependant au moyen âge un endroit *extrêmement fréquenté* par les malades; ce qui prouve certainement que ses eaux avaient une vertu curative bien connue alors et capable de faire passer sur les inconvénients qu'on y trouvait, car sans cela le public les aurait laissées de côté pour aller se guérir plus commodément et plus agréablement ailleurs.

La réputation d'une source aussi précieuse devait donc s'accroître, et elle s'accrut en effet au point que, dans le courant du dernier siècle, Paris et toutes les prin-

(1) *Hist. du Dauphiné*, tom. 1, pag. 34.

(2) A défaut du thermomètre, qui n'était pas encore connu, on comptait les degrés de chaleur d'une autre manière qu'aujourd'hui.

(3) A l'art. *Motte Saint-Martin*.

cipales villes de province voulurent avoir un dépôt de ses eaux, dont il se faisait un débit considérable tant en France qu'à l'étranger.

Louées par tous les médecins de ce temps-là, nous voyons dans un opuscule publié par un de nos compatriotes, M. Barral, ancien colonel du génie, que le fameux Tissot les estimait beaucoup. « Des personnes de ma connaissance, dit-il, qui vivaient à Lausanne dans la société de cet illustre médecin, m'ont rapporté que de toutes les eaux minérales il ne connaissait que celles de la Motte qui fussent propres à guérir un grand nombre de maladies et qui eussent la propriété de pouvoir être transportées sans perdre de leurs vertus médicales (1).

Ce succès, d'autant plus prodigieux qu'il ne pouvait être attribué ni aux charmes du local ni à l'influence hyperbolique du charlatanisme, n'était pourtant que le résultat du hasard et d'une aveugle expérience. Inconnues dans leur véritable composition, réputées sulfureuses et ferrugineuses par les meilleurs ouvrages de médecine d'alors (2), bien qu'elles ne continssent pas un atome de soufre ni de fer, les eaux de la Motte, comme toutes les autres eaux minérales de France, n'avaient encore été examinées qu'avec le secours d'une chimie imparfaite et trompeuse. Aussi arriva-t-on jusqu'en 1777 sans autres notions à leur égard que celles répandues par les cures heureuses qu'elles avaient faites et par l'empirisme qui les préconisait.

C'est à cette époque que mon parent, le docteur Nicolas, homme de beaucoup de mérite, quoi qu'en ait pu dire dernièrement la *Revue du Dauphiné* (3), eut la pensée de les soumettre à une analyse exacte et raisonnée.

Après plus d'un mois d'expériences minutieuses, faites tant sur les lieux qu'à Grenoble en présence du baron de Venterol, seigneur de la Motte; de M. Binelli, directeur des mines de *Monsieur*, et d'un religieux de la Charité, habile chimiste, le docteur Nicolas annonça le premier au public et au monde savant que jusqu'alors on s'était mépris sur la nature des eaux de la Motte, et qu'entièrement *salines*, elles se composaient de substances dont je ferai tout-à-l'heure connaître le nom et la proportion (4).

Il annonça aussi qu'il avait sous presse une dissertation complète sur ces eaux. Un pareil ouvrage, écrit avec le talent d'observation qui distinguait l'auteur,

(1) *Manuel à l'usage des personnes qui vont aux eaux de la Motte*, 1815.

(2) *Précis de matière médicale*, par Lieutand.

(3) Première livraison, pag. 36.

(4) *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné depuis l'année* 1775, par Nicolas, docteur en médecine et en philosophie, membre de plusieurs sociétés savantes.

n'aurait sans doute pu qu'être fort intéressant, mais l'ayant vainement cherché dans plusieurs bibliothèques, il paraît que quelques circonstances inconnues s'opposèrent à sa publication.

Toutefois, la découverte du docteur Nicolas, quelque imparfaite qu'elle fût sous le rapport des détails accessoires annoncés comme son complément, ne laissa pas que de rendre un service éminent aux dix dernières années d'un siècle qui, fatigué du repos et de la prospérité dont il jouissait, allait être bientôt remplacé par une ère de malheurs et de révolutions. Pendant quelque temps encore le public put donc se porter en foule à la Motte, jouir du bienfait de ses eaux, s'y guérir avec plus de discernement qu'auparavant; mais 1790 étant enfin arrivé, la divinité tutélaire qui, jusques-là, avait présidé à ses brillants succès, disparut éplorée, en laissant dans le deuil et la solitude ce rivage jadis si vivant.

Après quelques années de troubles et de folies, l'ordre devait cependant triompher de ses ennemis, et l'empire de Napoléon un peu réhabiliter l'ancien pouvoir des eaux de la Motte. Un de ses préfets, le baron Fourier, administrait le département de l'Isère. Atteint d'un rhumatisme général, pour lequel les eaux d'Aix en Savoie avaient été trois ans sans efficacité, on lui conseilla celles de la Motte, qui le guérirent parfaitement. Reconnaissant de ce bienfait, M. Fourier chargea le docteur Bilon de publier quelque chose à leur louange. Ce médecin s'en acquitta dans une petite brochure où il eut le tort, je crois, de ne point rappeler ce qui avait été fait avant lui par son prédécesseur et confrère, le docteur Nicolas.

Sur ces entrefaites, un autre personnage de distinction fréquentait aussi les eaux de la Motte. C'était le colonel Barral, dont j'ai déjà parlé. Atteint comme le baron Fourier d'un rhumatisme rebelle dont les eaux thermales d'Italie et de Savoie n'avaient pu le débarrasser, il trouva une guérison prompte et solide sur les bords du Drac, qu'il célébra à son tour dans le petit ouvrage précédemment cité.

Des cures aussi remarquables, jointes à beaucoup d'autres que les eaux de la Motte opéraient encore sur des individus moins importants, étaient sans doute bien faites pour réveiller l'attention publique sur leur compte, et y attirer tous les incurables du département; mais malheureusement leur source était devenue la propriété d'un homme dont les embarras de fortune et le peu de zèle ne pouvaient répondre aux frais et à l'activité qu'exigeait une pareille entreprise. Aussi, malgré le besoin généralement senti de le voir prospérer, malgré les efforts de quelques personnes honorables à la tête desquelles se trouvait mon ami, le docteur Nicollet, de la Mure, cet établissement tomba-t-il dans une nullité si grande, qu'en 1825 ou 1826 je ne pus moi-même y obtenir une seule douche et fus obligé de me rendre à Aix en Savoie pour y prendre les eaux dont j'avais besoin.

Telle était la situation médicale et administrative des eaux de la Motte quand

M. Subit, de Lyon, devenu leur nouveau propriétaire, eut l'idée généreuse, je dirai le courage de se vouer à la réédification d'un établissement digne d'elles.

Ce projet était d'autant plus louable que par la peine qu'il devait donner et les sacrifices pécuniaires qu'il fallait faire, il dépassait réellement les forces d'un seul particulier. En effet, il ne s'agissait rien moins que de relever un château en ruines, de construire un bâtiment thermal, d'établir à la source une pompe hydraulique, d'organiser un transport pour les eaux, de faire l'emplette d'un matériel dispendieux, d'entretenir un médecin inspecteur, d'avoir une multitude de serviteurs, enfin de gagner les bonnes grâces d'un public ingrat et fantasque sur lequel était fondée la seule récompense que l'entrepreneur pût espérer.

Eh bien! malgré le dégoût et les difficultés sans nombre que M. Subit devait trouver dans cette œuvre périlleuse, il a été assez heureux pour l'amener à une fin sinon parfaite, au moins très-satisfaisante. Aujourd'hui la source minérale, séparée du Drac par une digue élevée et solide, n'a plus rien à redouter d'un pareil voisinage. Ses eaux, extraites au moyen d'une roue hydraulique, sont transportées dans des barriques jusqu'au bâtiment thermal, où une vaste cuve les reçoit et les distribue dans sept cabinets, susceptibles d'admettre chaque jour en traitement cent cinquante baigneurs environ. Enfin il existe, pour l'usage général des eaux, un service intérieur très-bien organisé et qui ne laisse rien à désirer.

Quant au château, réparé à neuf et joignant l'utile à l'agréable, il peut loger commodément soixante à soixante-dix malades dans des chambres spacieuses et bien entretenues. On y trouve table d'hôte, restaurant à la carte, café et tous les soins affectueux que réclame l'état des malades. D'ailleurs un beau salon de société, divers jeux, des livres, des journaux et des instruments de musique contribuent à embellir cette solitaire et utile résidence, pour laquelle M. Subit mérite d'autant plus des éloges et des remerciements publics que les indigents y sont logés et traités gratuitement. Il est si rare, dans un siècle d'égoïsme et de démoralisation comme celui où nous vivons, de trouver des hommes généreux qui se ruinent de corps et de bourse pour soulager leurs semblables, que lorsque ce phénomène se rencontre par hasard, il faut au moins le proclamer hautement avec un sentiment d'admiration et de reconnaissance.

ANALYSE CHIMIQUE.

Si de cet exposé succinct sur la topographie et l'histoire des eaux de la Motte, nous passons actuellement à l'examen de leur composition chimique, nous verrons d'abord que considérées à la source, elles sont transparentes, inodores, légèrement gazeuses, un peu salées et astringentes; qu'elles pèsent par pinte un gros

et demi de plus que l'eau distillée ; que leur température, à la grande source, est de quarante-quatre à quarante-cinq, et à la petite, de quarante-huit à quarante-neuf degrés au thermomètre de Réaumur; qu'elles dissolvent très-bien le savon; qu'elles sont propres à la végétation et à l'abreuvage des bestiaux; que comme celles de Dax et de Balaruc, elles ont la singulière propriété de ne point altérer le coloris ni la fraîcheur des fleurs qu'on y plonge (1); et qu'enfin, analysées à différentes époques et par plusieurs chimistes, elles ont donné les résultats suivants :

EN 1777, PAR LE DOCTEUR NICOLAS.

Par pinte d'eau :

	grains	
Terre calcaire (Carbonate de chaux)	3	29/48
Sélénite (Sulfate de chaux).....	24	5/16
Sel marin (Muriate de soude).....	48	
Sel d'Epsom (Sulf. de magnésie)....	18	
Matière extractive faisant partie de l'eau-mère.....		1/2

Le résidu obtenu par l'analyse de cette pinte d'eau était donc de 95 grains environ.

DE 1806 A 1815, PAR MM. BILON ET BARRAL.

Sur une livre d'eau :

Muriate de chaux	0	30
Muriate de soude.....	0	80
Muriate de magnésie.....	0	10
Sulfate de magnésie.....	0	5
Sulfate de chaux.....	0	20
Silice.....	0	5
Eau pure	98	50

D'après cette analyse, il y a par cent livres d'eau minérale 98 1/2 d'eau pure et 1 1/2 de différents sels.

EN 1830, PAR LE DOCTEUR BILLEREY.

Par kilogramme d'eau :

	grains	cent
Hydrochlorate de soude.....	3	60
Hydrochlorate de magnésie.....	0	88
Sulfate de chaux tant aqueux qu'anhydre	1	8
Sulfate de soude.....	0	61
Sulfate de magnésie.....	0	33
Carbonate de chaux.....	0	24
Carbonate de fer.....	0	20
Perte.....	0	6
Total.....	7	
Eau.....	993	
	1,000	

Acide carbonique libre, quantité indéterminée.

EN 1836, PAR M. GUEYMARD.

Par litre :

	gram.
Argile.....	0 0300
Carbonate de chaux.....	0 0850
Carbonate de magnésie.....	0 0225
Sulfate de chaux.....	1 0558
Chlorure de sodium.....	2 5300
Sulfate de magnésie.....	0 3163
Sulfate de soude.....	0 3625
Une trace proto-sulfate de fer.	
Total.....	4 4021

(1) Autour du bassin de Dax, dont les eaux ont cinquante-six degrés de chaleur (Réaumur), il se trouve une végétation herbacée qui paraît fort bien s'accommoder d'une aussi haute température; et à Balaruc, l'oseille et les œufs enfoncés dans sa source pendant plus d'une heure ne reçoivent aucune atteinte d'une eau au moins aussi chaude que celle de la Motte. Un fait encore connu de tous ceux qui ont pris les eaux thermales les plus actives,

D'après ce tableau comparatif, quatre sels seulement sont unanimement reconnus pour entrer dans la composition des eaux de la Motte. Ce sont l'hydrochlorate de soude, le sulfate de magnésie, le carbonate et le sulfate de chaux. Pour les autres principes admis ou rejetés selon ce que chaque opérateur a cru voir dans le fond de son creuset, il doit y avoir du doute sur leur existence, et, par conséquent, de bonnes raisons pour ne point les regarder comme parties constituantes de ces eaux tant que messieurs les chimistes ne seront pas d'accord entre eux.

La présence du fer surtout y paraît bien incertaine. Considéré d'abord sans examen comme leur principal élément jusqu'en 1777, où l'analyse de MM. Nicolas et Binelli le réduisit à zéro, et maintenu ensuite dans cette juste proscription trente-six ans après par les recherches de MM. Bilon et Barral, nous le voyons reparaître aujourd'hui pour vingt centièmes dans l'analyse du docteur Billerey, et d'une *trace* dans celle de M. Gueymard, avec cette différence encore que le premier en fait un *carbonate*, tandis que le second le convertit en *proto-sulfate*, ce qui implique contradiction non-seulement sur la forme et la quantité de ce prétendu sel ferrugineux, mais encore sur la propriété essentielle des eaux analysées.

A propos de cela, le colonel Barral fait une remarque très-judicieuse. « L'oxide de fer, dit-il, provient non des eaux elles-mêmes, mais de la décomposition de la roche d'ardoise par la chaleur de l'eau, roche qui, comme on le sait, contient quelque peu de fer combiné avec le bitume. Le piquant qu'on leur trouve à la source provient de cette cause, parce que dans le moment où les eaux surgissent, elles ne sont pas encore entièrement dégagées de cette dissolution ferrugineuse qui leur est étrangère. »

S'il y a donc un peu de fer dans les eaux de la Motte, sa présence étant purement

est que ces eaux, semblables au café bouillant, ne *brûlent* jamais, dans le sens extrême de ce mot. On dirait bien d'abord qu'elles brûlent les lèvres et les autres parties du corps qu'elles touchent, mais, bues ou employées extérieurement sans hésitation, on n'en éprouve aucune incommodité sensible.

Il paraît cependant que quand les eaux thermales ont la température extraordinaire de l'eau bouillante, on ne peut pas impunément braver leur action. Je me rappelle en effet que, visitant le golfe de Baïa près de Naples, en 1829, je pénétrai dans les étuves dites de *Tritoli* ou de *Néron*, dont les eaux étaient si chaudes, qu'en une ou deux minutes j'y fis durcir un œuf que je mangeai, et que si j'y étais resté encore quelques minutes de plus, j'aurais certainement été *brûlé* ou *cuit* par l'excessive chaleur que je sentais dans ce gouffre fort rapproché du Vésuve.

Quoi qu'il en soit de ces différentes observations, je pense que la nature du calorique des eaux thermales diffère beaucoup de la chaleur artificielle que nous produisons, et qu'il y a des recherches fort intéressantes à faire là-dessus.

accidentelle, doit se trouver soumise, selon la disposition des lieux et la source où on l'examine, à une foule de variations qui nous expliquent très-bien pourquoi les différentes analyses qui en ont été faites jusqu'à présent sont en contradiction sur ce point. J'observerai au surplus qu'en fait d'eaux minérales, il ne faut pas attacher trop d'importance à toutes ces petites fractions infinitésimales qui prouvent bien la perspicacité de l'opérateur, quand il ne se trompe pas, mais dont les propriétés thérapeutiques sont tout-à-fait illusoires et d'aucune valeur en médecine, à moins qu'on ne veuille en faire un remède homœopathique.

Les eaux de la Motte sont donc *salines*, voilà tout, et c'est bien assez pour l'usage qu'on en fait. Si à cette qualité, clairement déterminée, on veut cependant y joindre celle d'être encore un peu *gazeuses*, on le peut aussi, puisqu'à la source elles laissent dégager une petite quantité d'air.

Mais qu'est-ce que cet air? Franchement parlant, nous l'ignorons complètement malgré l'opinion du docteur Billerey, qui, admettant le *carbonate de fer*, devait nécessairement y voir de l'acide carbonique libre. Tout ce qu'on sait bien c'est que la chimie moderne, toute prétentieuse que nous la voyons, est loin d'être initiée dans tous les secrets de la nature, et ne peut pas encore nous apprendre si Fréderic Hoffmann se trompait en proclamant *que l'esprit minéral*, *élastique*, *volatil et aérien* dont toutes les eaux minérales sont plus ou moins imprégnées, *en est l'ame et la partie active*.

En attendant qu'on le sache, si jamais on doit le savoir, j'observerai moi-même que les eaux minérales naturelles ont des propriétés occultes tout-à-fait inappréciables par les moyens explorateurs qui sont en notre pouvoir. En les analysant, nous disséquons bien leur cadavre, comme on l'a dit énergiquement, mais nous sommes loin de découvrir les principes mystérieux qui les constituent ce qu'elles sont. Pour en donner une idée, il me suffira de citer le sentiment du colonel Barral, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. « Je ne crois pas, dit-il, que le hasard seul préside à la direction souterraine de certaines eaux minérales. L'électricité doit y avoir la plus grande influence ainsi que sur la direction des tremblements de terre. Quoi qu'il en soit du principe, on verra avec surprise que trois sources d'eaux thermales, portant le même nom et connues anciennement par les Romains, sont placées sur la même ligne méridienne, savoir : Aix-la-Chapelle, Aix en Savoie et Aix en Provence. »

Une dernière remarque au sujet de la composition chimique des eaux de la Motte est qu'elles ont beaucoup d'analogie avec celles de la mer, et que venant peut-être de cette source, elles doivent être bonnes dans la plupart des cas où ces dernières sont indiquées, ainsi que nous allons le voir dans le paragraphe suivant.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES.

Si une antique expérience n'avait pas appris que la source soumise à notre examen jouit de vertus bien supérieures à toutes celles qui ont une composition plus ou moins semblable à la sienne, il suffirait sans doute de considérer un instant sa température plus que demi-bouillante et la quantité considérable de substances minérales qui y entrent dans la proportion d'une centaine de grains environ par litre, pour être convaincu qu'elle doit posséder des propriétés médicales aussi rares que précieuses.

Comme excitantes, sudorifiques et résolutives à un très-haut degré, les eaux de la Motte font merveille dans les rhumatismes musculaires, fibreux et articulaires, la paralysie, l'atrophie, l'ankylose, l'entorse, les tumeurs blanches, la sciatique, la rétraction des membres, les déviations de l'épine, les scrofules, la carie, les vieilles blessures, les luxations spontanées, les anciennes fractures, la teigne et autres maladies de la peau, les maladies vénériennes invétérées, certaines apoplexies, la leucorrhée, l'aménorrhée, la chlorose, la cachexie, l'affection chronique des membranes muqueuses, l'hydropisie essentielle, l'impuissance et la stérilité par atonie, l'incontinence d'urine, la gravelle, etc.

Comme antispasmodiques et nervales, elles produisent de très-bons effets dans l'hypochondrie, l'hystérie, le tic douloureux, l'asthme essentiel, le vomissement spasmodique, les palpitations nerveuses, la danse de St-Guy, les fièvres topiques et intermittentes, et en général dans toutes les névroses anomales.

Prises à l'intérieur comme apéritives et altérantes, elles sont particulièrement indiquées dans les obstructions abdominales, l'engouement saburral des intestins, la jaunisse invétérée, la diarrhée par défaut de ton, et dans toutes les circonstances où il faut produire une action purgative, douce et continue.

J'ai dit qu'avant la révolution il y avait dans toutes les principales villes de France un dépôt d'eaux de la Motte. Il est à désirer qu'on y revienne. Ayant la propriété très-rare de pouvoir être transportées et conservées indéfiniment sans aucune altération, elles seraient d'un puissant secours dans beaucoup de cas où les médecins ne savent trop que prescrire, tels que l'ictère, les maladies de la peau, les affections laiteuses, chroniques, etc.

Leur usage est contre-indiqué extérieurement dans toutes les maladies où l'on doit ménager le mouvement circulatoire et prévenir une trop forte excitation. Par exemple celles du cœur, du cerveau et des autres principaux organes, exigent beaucoup de prudence, car il n'y a qu'un praticien expérimenté qui puisse, dans

cette occurrence bien délicate, décider s'il n'y a pas du danger à prendre les eaux de la Motte.

Il existe au reste sur les lieux certains préceptes tracés par l'expérience et une routine qu'il ne faut point dédaigner. Ainsi, il convient d'abord de se préparer à l'action des eaux par la diète, les délayants, un purgatif et même par la saignée, quand le sujet est dans un état de pléthore qui requiert cette évacuation. En prenant des douches sans relâche pour accélérer le traitement, on fait ordinairement de mauvaise besogne. Il faut alterner, ou tout au moins se reposer le troisième jour. On a observé aussi qu'il y a du danger à dormir après la douche, dont la durée ne doit pas dépasser quinze minutes.

A l'intérieur, les eaux de la Motte se boivent d'abord à la dose de six verres, qu'on augmente progressivement d'un verre chaque jour, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au total de douze verres, après quoi l'on fractionne à rebours et dans le même ordre. Le colonel Barral dit avoir vu un jeune homme qui commençait la séance par quarante verres bus d'un trait, et finissait par boire sans compter. Ce qu'il y a de plus étrange c'est que cet individu guérit. Malgré ce résultat, je ne conseille à personne de l'imiter (1).

Une condition indispensable pour avoir à se louer d'un traitement par les eaux de la Motte, est de suivre un régime en rapport avec la nature du mal qui vous y mène. Mais malheureusement cette obligation est bien difficile à remplir. Les malades en effet, éloignés de leur modeste ordinaire, sont obligés, là comme partout où l'on prend les eaux, de s'asseoir à une table splendide qui leur fait oublier les règles bienfaisantes de la sobriété. Aussi, se douchant l'estomac avec des aliments incendiaires, tandis qu'extérieurement leur corps est soumis à l'influence de bains très-actifs, il arrive que la langue se charge, que la bouche devient pâteuse, que l'appétit se perd, que les indigestions se succèdent, que les forces diminuent, que la fièvre s'allume et qu'enfin l'on retourne chez soi plus malade qu'on n'en était parti.

Quand un pareil malheur arrive, il n'y a sans doute de coupable que le gourmand qui s'est laissé aller à la gloutonnerie. Cependant, recherchant dans son étrange aveuglement la cause d'un aussi triste résultat, il ne manque jamais d'accuser l'erreur du médecin, l'inopportunité des eaux, la saison, le temps, que sais-je ? tandis que s'il se fût contenté du potage, d'une côtelette, d'un peu

(1) Parmi les médecins du pays qui ont été à même de constater l'efficacité des eaux de la Motte dans la plupart des maladies indiquées ci-dessus, je citerai, outre M. Nicolas, les docteurs Laugier, Desconteau, Nicollet, et enfin M. Gachet, actuellement médecin sédentaire de l'établissement.

de légume et de vin trempé, à ses repas, les choses se seraient passées le mieux du monde.

Mais puisqu'il en est ainsi, il faut bien le déclarer formellement aux personnes qui s'abusent : la Motte n'est point un lieu où l'on puisse impunément imiter les orgies et les saturnales auxquelles on se livre dans beaucoup d'autres établissements de ce genre. La grande activité de ses eaux, la nature des maladies pour lesquelles on les prend, veulent un régime sagement dirigé, une distraction raisonnable, un exercice modéré et le calme réparateur de la nuit. A ce prix, et résignés à s'y comporter de la sorte, les malades, du moins ceux à qui elles conviennent, peuvent en attendre des effets prompts, certains et presque prodigieux. Quant aux autres, ils feront mieux de rester chez eux.

PROJETS DE CHANGEMENTS OU D'AGRANDISSEMENT.

Quelque prospère que soit aujourd'hui l'établissement thermal de la Motte, il est encore loin d'avoir acquis le développement et l'importance qu'il est susceptible de recevoir et qu'il serait si important pour nous qu'on lui donnât. L'espèce d'abandon où on le laisse provient, non de M. Subit, qui a fait tout ce qu'un particulier fortuné peut faire, mais de l'incurie du gouvernement, qu'on dégoûte mal à propos et qui, bien conseillé, aurait pu fonder dans ce lieu l'un des plus beaux et des plus utiles établissements consacrés au soulagement de l'humanité.

Il est vrai que quelques personnes qui voient difficulté à tout ont allégué l'isolement et la situation escarpée de la source, dont on est obligé de charrier l'eau jusqu'au château, qui est à une demi-heure au-dessus. Mais à celles-là on peut en opposer d'autres, qui ont trouvé dans leur génie plusieurs moyens pour aplanir les obstacles que la nature a placés auprès de cette source bienfaisante.

Le premier consiste à creuser la rive gauche du Drac contre le rocher d'Avignonet et à y jeter ce torrent. La rive droite deviendrait ainsi libre; on pourrait l'exhausser et y construire près de la source des bâtiments qui seraient d'autant moins dispendieux que tous les matériaux se trouveraient sur place. Rien n'empêcherait aux étrangers qui préfèreraient la résidence du château d'y demeurer et d'y prendre les eaux. L'établissement d'en bas serait destiné aux militaires et aux autres personnes du civil qui voudraient y trouver moins d'agrément peut-être, mais plus d'économie. Ce projet me paraît exécutable si on veut l'entreprendre.

Le second moyen proposé tend à conduire les eaux le long du Drac jusqu'à ce

qu'on ait trouvé, hors des précipices où il est encaissé, un lieu convenable pour les administrer. On avait d'abord eu l'idée de les mener ainsi à Vif, l'administration avait même alloué des fonds pour sonder le terrain, mais on a renoncé à ce projet comme étant impraticable.

Si, au lieu de vouloir mener les eaux à Vif, on eût seulement cherché à les sortir du ravin et à fonder l'établissement dans le premier endroit favorable, comme serait Saint-Georges de Commiers, l'entreprise aurait souffert peu de difficultés et pouvait aisément parvenir à son terme; mais malheureusement pour la Motte ceux qui conseillent et exécutent les plans qui le concernent ne savent ce qu'ils veulent et moins encore ce qu'ils font.

Quant au troisième moyen, il a pour but de faire monter les eaux du château avec le secours d'une pompe hydraulique. M. Subit, s'appuyant de l'autorité de plusieurs personnages de l'art qu'il a consultés, prétend que la chose est possible. Il propose en conséquence au gouvernement de lui céder l'entreprise et l'entretien de cette partie de l'établissement, à la charge par lui, propriétaire, de fournir un certain nombre de lits qui seraient affectés au service militaire.

Je ne parlerai pas du projet de porter les eaux au château d'Avignonet. Ce lieu est sans doute mieux situé que la Motte, et offrirait aux malades un séjour fort agréable, mais il faudrait encore transporter les eaux à une très-grande distance, et charroi pour charroi il vaut autant rester où l'on est.

Sur le tout, il y aurait certainement du bon à choisir et à mettre en œuvre si nous vivions à une époque et dans un pays où l'on sût entreprendre quelque chose de grand et de généreux. Pour cela, il faudrait nommer une commission d'hommes capables et désintéressés, choisis tant dans notre département que parmi les notabilités de France qui sont versées dans ces sortes d'entreprises. En agissant ainsi on obtiendrait certainement un résultat satisfaisant, tandis que en s'en rapportant aveuglément et sans appel aux tripoteurs d'affaires du pays on ne fera jamais rien qui vaille.

Dans le cas cependant où l'apathie administrative s'effraierait d'une entreprise aussi philanthropique et se déclarerait pour le *statu quo* de la Motte, je vais moi-même lui indiquer un quatrième et dernier projet auquel elle ne peut se refuser sans honte et sans encourir la malédiction des malades qui soupirent après la restauration définitive de ce sanctuaire.

Voici ce projet :

1° Le gouvernement achètera sur le champ la propriété thermale de la Motte.

2° Il fera réédifier l'aile droite du château, agrandir le réservoir et construire tous les bâtiments nécessaires pour y loger et traiter à la fois deux cents malades environ.

3° Il organisera un service régulier pour le transport des eaux de la source à l'établissement.

4° Il entretiendra dans ce dernier un directeur, un médecin et tout le personnel dont il aura besoin.

5° Enfin il règlera le prix du logement, de la table et des eaux, non par le bénéfice qu'il pourrait faire avec une sordide spéculation, mais sur ce que l'expérience aura démontré être indispensable pour se couvrir des avances et des frais qu'une pareille entreprise doit exiger.

Tel est l'*ultimatum* que je propose au sujet des changements ou agrandissements dont la Motte est susceptible, et auquel nulle objection sérieuse ne peut être faite. Celle tirée d'une *impossibilité* d'exécution ne serait pas recevable. Tout est possible quand on le veut bien, et je crois qu'on pourrait faire monter l'Isère à la Bastille, si la chose était nécessaire et poussée avec ardeur. Pour la dépense, il y aurait de la lésinerie à en parler : un état qui, comme le nôtre, possède un milliard et demi de revenu et soudoie une multitude d'employés dont il fait si rapidement la fortune, peut bien disposer de quelques centaines de mille francs pour faire doucher les pauvres contribuables qui en ont besoin, et qui au reste en paieraient bien la façon.

Ainsi, le gouvernement se trouve placé dans l'alternative pressante de se prononcer pour un refus qui ne lui ferait point honneur, ou d'accueillir favorablement un projet dont l'accomplissement lui attirerait les écus et les bénédictions du pays. Espérons que l'option ne sera plus douteuse et que les droits de l'humanité souffrante finiront par triompher.

SYLVAIN-EYMARD, D. M.

TAIN.

Une ville romaine existait jadis près de l'emplacement où se trouve Tain aujourd'hui, et s'appelait *Tegna*. Elle était construite sur le penchant du coteau de l'Ermitage, où l'on a retrouvé, en cultivant la vigne, des restes de murs antiques, des urnes de forme étrusque, et des fragments de mosaïque d'un assez beau travail. Au sommet de ce coteau, vers la fin du XVIe siècle, on découvrit un autel antique, qui était celui d'un sacrifice offert à Cybèle l'an 184, pour la conservation des jours de l'empereur Commode, et pour la prospérité de la colonie de Lyon. Ce sacrifice commença le 20 avril et ne se termina que le 23. La longueur d'une pareille cérémonie semble prouver qu'elle fut accompagnée d'une grande solennité. Aux premières et à l'avant-dernière ligne de l'inscription qui est sur le devant de l'autel ou *taurobole*, on remarque que le nom et les titres de Commode ont été effacés de dessus la pierre à l'aide du ciseau; ce monument prend par là un intérêt historique, en confirmant l'existence du sénatus-consulte qui prescrivit de faire disparaître de tous les lieux publics ce qui pourrait rappeler le souvenir d'un des plus cruels successeurs de Néron.

L'abbé Chalieu rétablit ainsi l'inscription de ce taurobole, sur lequel il a fait une dissertation très-savante :

Matri Deum, magnæ Ideæ, pro salute imperatoris, cæsaris Marci Aurelii Lucii Commodi Antonini, pii, domusque divinæ, coloniæ Copiæ Claudiæ Augustæ lugdunensis, taurobolium fecit Quintus Aquius Antonianus, pontifex perpetuus, ex vaticinatione Pusoni Juliani, archigalli, inchoatum XII kalendarum maii, consummatum VIIII kalendarum maii Lucio Eggio Marullo, Cneio Papirio Æliano consulibus, præunte Ælio, Cneio Papirio sacerdote, tibicine Albio Verino.

« A la mère des Dieux, la grande déesse du Mont-Ida, pour la conservation de Marcus Aurelius Lucius Commodus Antoninus, empereur, césar, auguste, pieux, pour celle de sa maison divine, et pour celle de la colonie Copia Clauda Augusta de Lyon, Quintus Aquius Antonianus, pontife perpétuel, a fait un *taurobole*, d'après la prédiction de Pusonius Julianus, archigalle; il a été commencé le 12 des calendes de mai et achevé le 9 des mêmes calendes, sous le consulat de

Lucius Eggius Marullus, et de Cneius Papirius Ælianus, Ælius étant le dendrophore, Cneïus Papirius le sacrificateur, Albius Verinus le joueur de flûte. »

Ce taurobole avait été acquis en 1724 par des Anglais, qui déjà se mettaient en devoir de l'embarquer sur le Rhône, quand M. Deloche, lieutenant du maire, accourut avec quelques officiers de ville, et le retira des mains de ces étrangers. On voit maintenant ce précieux monument sur la petite place de la ville.

On a trouvé encore, entre Tain et Mercurol, une borne milliaire (1), qui remonte à l'année 273, et qui indique, par le nombre XXXVIII, la distance de Vienne à cette pierre.

La plaine comprise entre Tain et l'Isère est célèbre par la victoire que L. Fabius y remporta sur les Allobroges, cent vingt-un ans avant J.-C.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur l'histoire de l'ancienne *Tegna*.

Il est probable que cette ville eut beaucoup à souffrir lors des envahissements de la province Viennoise par les Bourguignons et par les Francs, et qu'elle fut ravagée plus d'une fois par les Sarrasins et les Normands, qui, dans leurs incursions de pirates, remontaient le Rhône pour en piller les rives.

En 1100, nous trouvons une bulle du pape Pascal II, qui reconnaît au chapitre de Saint-André-le-Bas, de Vienne, la possession de l'église de Saint-André d'Humilian, de la chapelle de Larnage et de celle de Saint-Christophe, qui est située sur le coteau de l'Ermitage, un peu au-dessus de Tain.

En 1120, le 17 des calendes de mars, une nouvelle bulle du pape Calixte II confirme cette possession au même chapitre.

En 1224, Henri Gaspard de Sterimberg, revenant de la croisade des Albigeois, où il avait été blessé, s'arrêta sur les bords du Rhône, et alla prier dans la chapelle de Saint-Christophe. Lassé des scènes sanglantes de la guerre civile à laquelle il avait pris part, il songea à vouer à la solitude et à la pénitence une vie qu'il ne croyait plus consacrer réellement à Dieu, en reprenant contre les hérétiques des armes souillées par la cruauté la plus implacable. Cependant il alla dans ses foyers se rétablir de sa blessure et de ses fatigues ; puis il se rendit l'hiver suivant à la cour de Louis VIII et de Blanche de Castille. Là, poursuivi par les saintes pensées de retraite qui lui étaient venues sur les bords du Rhône, il les confia à la reine Blanche, en lui disant que si elle lui donnait les moyens de les réaliser il lui vouerait une reconnaissance éternelle. La pieuse reine écrivit alors à messieurs de Saint-André-le-Bas de recevoir « noble Henri Gaspard de » Sterimberg, chevalier de sa cour, et de lui assigner un endroit de leur juri- » diction, tel que le coteau de Saint-Christophe, pour qu'il pût y bâtir un

(1) Cette borne milliaire a été placée dans le jardin de M. Jourdan aîné.

» ermitage et y servir Dieu le reste de ses jours. » Ces lettres royales sont datées du 12 mai 1225.

En conséquence, le chevalier de Sterimberg se fit installer par messieurs de Saint-André-le-Bas aux lieux qui lui avaient inspiré sa première idée de retraite pieuse et de séquestration du monde.

Il se construisit une petite manse auprès de la chapelle de Saint-Christophe, et défricha deux petites portions du bois qui entourait cette chapelle, afin d'y planter des vignes pour son usage. Quand il fut mort, messieurs de Saint-André-le-Bas permirent à d'autres ermites de s'y établir, sous la condition de leur servir une petite rente. C'est depuis ce temps que ce coteau s'est appelé coteau de l'Ermitage. Le vin des ermites prit peu à peu de la réputation. On défricha les forêts ou hermes qui couvraient la colline, et on les remplaça par des vignes. Après les guerres de religion, sous Henri IV et Louis XIII, le vin de l'Ermitage devint un objet de commerce et mérita, sous Louis XIV, que Boileau en fit l'éloge dans une de ses satyres. Dans les siècles qui ont suivi, ce vin a été de plus en plus connu et apprécié. Il fait encore aujourd'hui la principale richesse de la ville de Tain.

Outre les bulles papales que nous avons indiquées et les lettres de la reine Blanche au chevalier de Sterimberg, nous avons encore un monument curieux relatif à l'histoire de Tain au moyen âge. C'est une charte passée en 1309, entre Guy (Guido), seigneur de Tournon et Tain, avec la communauté de cette dernière ville, confirmée par le consentement du dauphin Jean, comte de Viennois. Cet acte est beaucoup plus volumineux que celui qui contient les libertés municipales de la ville de Grenoble, octroyées par l'évêque Soffrey et le dauphin Guigues IV. Des garanties réelles y sont accordées aux habitants de Tain contre *les enlèvements de leurs biens* (1) *et les captures de leurs personnes* (2), que s'étaient permises, à ce qu'il paraît, les prédécesseurs de Guy. Les corvées y sont limitées à des réquisitions annuelles d'ânes et de chevaux pendant quatre jours (3). Tous les habitants domiciliés sont exemptés des droits de péage (4). On y trouve des lois pénales fort curieuses contre divers genres de crime. Quelques impôts et redevances seigneuriales y sont conservés, mais avec des adoucissements. Il y a relativement aux charrois des vins de Tain des mesures de surveillance dont l'exercice est donné aux recteurs de la confrérie du Saint-Esprit : il est défendu de vendre ce vin en-dehors de la baronnie, autrement que dans des

(1) Chap. IV.
(2) Chap. V.
(3) Chap. VII.
(4) Chap. IX.

tonneaux portant la marque du seigneur. Cela semblerait prouver que le vin de Tain avait déjà quelque réputation dans les contrées voisines. Après vingt-trois chapitres qui traitent sans ordre, mais avec détail, de diverses matières de législation, Guy de Tournon, déclarant reconnaître la juridiction du Dauphin, demande que le sceau de son suzerain soit apposé à l'acte pour lui donner une plus grande solennité légale, et il jure sur les saints Evangiles d'observer la charte octroyée par lui à ses sujets. Il enjoint à ses successeurs de renouveler le même serment quand ils auront atteint leur quinzième année. Enfin il se soumet à toutes réparations de droit, en cas d'infraction à sa charte, envers les habitants de Tain, qui ont leur recours réservé par-devant la cour du Dauphin. Ce contrat est passé à Tain dans le jardin des enfants Sabatier. Il est rédigé par Durant Gillibert, *notaire impérial*. Car dans l'acte même où le Dauphin est désigné comme seul suzerain du Viennois, cette expression rappelle encore la souveraineté de l'empereur, depuis si long-temps tombée en désuétude dans ses anciennes provinces de Bourgogne.

Nous regrettons que les bornes dans lesquelles on a circonscrit cet article ne nous permettent pas de citer en entier un pareil document législatif, précieux débris du moyen âge.

Un siècle et demi après que les habitants de Tain eurent reçu cette charte et ces libertés, eux et leurs seigneurs ne reconnaissent plus d'autres souverains que des fils de France. En 1350, dans l'année qui suivit la cession du Dauphiné, faite par Humbert II à Philippe de Valois, le petit-fils de ce monarque, Charles de Normandie, décoré du titre de Dauphin, épousa Jeanne de Bourbon, dans l'église du prieuré de Tain (1), qui appartenait aux bénédictins de Cluny. On sait que, dans la suite, ce premier Dauphin de la maison de France devint roi sous le nom de Charles V.

On ne voit plus que quelques restes des tours, remparts et portes fortifiées de la ville de Tain au moyen âge. La plus grande partie de ces vieux murs, qui lui avaient servi de défense aux temps de la féodalité et des guerres de religion, ont été employés comme matériaux à la construction de maisons *confortables* et régulières, dans le goût moderne. Tain, grâces aux accroissements qu'il a dus à son commerce, s'est prolongé bien au-delà de la ligne d'enceinte jadis tracée autour des petites rues sales et étroites où s'entassait sa population. Une grande route, la plus fréquentée de France, celle de Paris à Marseille, le traverse dans

(1) Cette église, desservie par des religieux bénédictins, tenait lieu d'église paroissiale : elle existait encore l'année dernière (1836); mais comme elle tombait en ruines, on l'a démolie pour en construire une autre. Elle n'offrait rien de remarquable.

toute sa longueur. Le Rhône, dont le cours rapide et majestueux offre tant de beautés pittoresques depuis Saint-Valliers jusqu'à Avignon, baigne la ville de Tain dans un espace de plus d'un quart de lieue. Ses flots, souvent dévastateurs, sont contenus dans toute cette étendue, par une fort belle digue, qui vient à peine d'être achevée. On a assis sur cette digue les culées d'un pont en fil de fer, qui unit Tain à Tournon, et qui est le premier qu'on ait construit en France. Cette création élégante de l'industrie du XIXe siècle offre un contraste intéressant avec le vieux château de Tournon, perché sur un rocher de granit, et élevant dans les airs ses machicoulis, ses bastions et ses créneaux. La féodalité désarmée et détruite a cédé cette inaccessible forteresse à l'administration locale, qui y a placé le palais de justice et les prisons.

Tain, outre son commerce de vin, a des filatures de soie, qui ont une certaine réputation, et qui ajoutent beaucoup à sa prospérité. Cette ville a donné naissance au jésuite Ternal, auteur d'une vie du cardinal de Tournon (Paris, 1728), et à M. Bret, savant mathématicien, mort à Grenoble en 1812.

....YS.

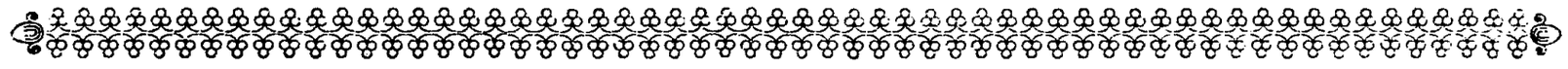

BARNAVE.

Celui qui veut faire des révolutions dans le monde, comme celui qui veut faire le bien, ne doit s'endormir que dans le tombeau.

SAINT-JUST, 8 thermidor an 2.

Aux âges d'initiation Dieu fait venir sur la terre des hommes simples et purs, dont la vie tout entière est un admirable prêche pour l'instruction des âges qui suivront.

Le temps où parut Barnave n'était plus celui où, l'éducation se faisant au foyer domestique, on pouvait mourir dans le Seigneur après avoir pieusement vécu dans le recueillement et la méditation.

Après les jours de paix étaient venus les jours de guerre; on allait descendre sur la place, irrités et le cœur plein de colère, pour démolir un trône; la religion

calme de la famille n'était plus vénérée qu'en souvenir, et l'on n'avait plus souci que pour la vie publique.

Ce n'était plus le temps des hommes de loisir que célèbrent nos poètes, dormant d'un sommeil tranquille à l'abri de rideaux soyeux ; l'heure allait sonner où la lice devait s'ouvrir pour la guerre des peuples et des rois, la révolution était dans toutes les têtes, le contrat social avait fait fermenter le siècle, Figaro se traduisait dans toutes les langues ; on était mûr et on attendait.

Chacun s'était replié en soi-même en voyant venir le nuage noir et l'orage, et regardait à l'orient ; des efforts séparés, des élans individuels se faisaient ça et là, presque inaperçus, sans effet direct, car ce n'étaient que des fentes étroites que creusait dans la digue l'eau bourdonnante à l'entour ; bientôt la démocratie allait déborder ; 89 arrivait.

Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave naquit à Grenoble, le 21 septembre 1761, au sein de la religion réformée. Son père, avocat distingué au parlement, appartenait à une famille militaire ; sa mère, née de Presle, femme d'un mérite éminent, s'appliqua de bonne heure à développer dans ses enfants les dons de la nature par ceux de l'éducation.

Barnave eut un frère qui mourut à 21 ans, officier du génie ; pour lui, il fut destiné à la carrière des lois et y apporta un caractère trempé pour des luttes plus grandes que celles d'un barreau de province ; reçu avocat au parlement de Grenoble, il n'y jeta pas cet éclat qui, dix années plus tard, devait le mettre au rang de nos plus grands orateurs.

Les temps étaient arrivés où une lutte terrible allait s'engager entre la royauté et les parlements, et bientôt avec le peuple lui-même.

Sous Louis XV les scandales de la cour avaient renversé les mœurs ; les croyances devaient suivre ; les hiérarchies pourries jusques dans leurs fondements ne pouvaient résister ; les principes attaqués, comment respecter l'autorité ?

Louis XVI, croyant conjurer le mal, assembla les notables, et leur réunion ne fit que hâter la convocation des états-généraux.

Calonne, mécontent des notables, qui osaient s'étonner des déficits du trésor, les fit congédier, mais en quittant Versailles ils emportèrent des semences de liberté, qui devaient bientôt germer, grandir et les étouffer.

M. de Brienne, successeur de Calonne, ne tarda pas à se brouiller avec les parlements en faisant enregistrer en lit de justice l'édit de la subvention territoriale ; le parlement de Paris protesta, dénonça les scandales et les prodigalités de la cour, et demanda des états de dépenses ; un des conseillers, Duval d'Eprémesnil, s'écria : *Ce ne sont pas des états de dépenses qu'il nous faut, ce sont des états-généraux.*

Le ministre irrité fit exiler huit cours souveraines.

Les parlements avaient autour d'eux une clientelle nombreuse, composée de légistes, de clercs, d'étudiants, population active, remuante, toujours prête à s'agiter pour leur cause ; à ces alliés naturels se joignaient les capitalistes qui craignaient la banqueroute, les classes éclairées dévouées à tous les opposants et la multitude qui se range toujours à la suite de ceux qui se disent ses amis ; puis, par cela seul qu'ils étaient persécutés, les parlements furent soutenus par l'opinion publique, et, de toutes les provinces, le Dauphiné se montra la plus attachée à revendiquer ce qu'on appelait alors les vieilles libertés de la France.

Des troubles éclatèrent à Grenoble · le peuple envahit l'hôtel du gouverneur, M. de Clermont-Tonnerre, en demandant le rappel de son parlement et la suppression des édits. Les régiments d'Austrasie et de Royal-Marine, excités à la désobéissance par la noblesse militaire, montrèrent beaucoup d'hésitation ; M. de Tonnerre assembla les officiers et leur demanda si le roi pouvait compter sur leur service, il gardèrent tous le silence ; alors il interpella le colonel d'Austrasie, qui osa lui répondre qu'ils étaient dévoués au roi, mais que jamais ni lui ni ses soldats ne tourneraient leurs armes contre le peuple. C'était le 7 juin 1788, jour célèbre à Grenoble sous le nom de *journée des tuiles*.

Barnave fit alors paraître son livre *de l'Esprit des édits*. Cet ouvrage ne dut sa popularité qu'au décret du bailliage de Bourg-en-Bresse, qui ordonna sa suppression ; ce début ne dévoila pas tout ce que les temps qui suivirent devaient donner de gloire et d'éclat au nom de notre compatriote.

A cette époque la révolution était universelle et si profonde que ce furent les ministres du roi qui lui donnèrent l'impulsion.

Les états-généraux furent convoqués le 8 août 1788. La cour crut trouver dans le doublement du tiers-état un moyen puissant de se rattacher l'opinion, et Louis XVI ordonna, le 27 décembre, que le tiers aurait le même nombre de représentants que la noblesse et le clergé réunis : c'était proclamer son avènement à l'empire.

Qu'ils étaient loin les temps où l'orgueilleux Senecey, président de l'ordre de la noblesse, aux derniers états-généraux de l'ancienne monarchie, irrité de la prétention du tiers, qui demandait, par l'organe du lieutenant civil, à *aimer et respecter la noblesse pourvu qu'on le traitât comme un frère cadet*, s'exprimait ainsi à une audience de Louis XIII, sur cette irrévérencieuse prétention :

« Sire, le tiers-état, qui tient le dernier rang, oubliant toutes sortes de devoirs, » ose se comparer à nous ; j'ai honte de vous dire qu'il compare votre état à une » famille composée de trois frères !

» En quelle misérable condition sommes-nous donc tombés? Quoi ! la noblesse

» est tellement rabaissée qu'elle doit être avec le vulgaire en la plus étroite société » qui soit parmi les hommes, qui est la fraternité ! Sire, remettez-les en leur » devoir, faites-leur connaître ce que nous sommes et quelle différence il y a. » (Extrait du procès-verbal de la noblesse, aux états de 1614.)

Les malheureux ! Richelieu n'était pas encore arrivé aux affaires, et un siècle et demi après le descendant de Clovis, Mathieu de Montmorency, briguait la faveur populaire.

Enfin les élections commencèrent; tumultueuses dans quelques provinces, le plus grand calme présida à celles du Dauphiné, qui envoya aux états-généraux vingt-quatre représentants. Ce furent: MM. Allard-Duplantier, Barnave, Bertrand de Montfort, Béranger, Bignan, Cheinet, Delacour-d'Ambézieux, Chabroud, Mounier, Pison-du-Galand, Revol, pour le tiers-état; l'archevêque de Vienne, les abbés Colaud de la Salcette, Dolomieu et St-Albin, pour le clergé; enfin, pour la noblesse, les marquis, comtes, vidames ou barons de Blacons, de Langon, d'Agoult, de Lablache, de Virieu, de Chabons, de Chaléon, de Morges et de Marsanne.

Barnave avait alors vingt-huit ans; c'était un de ces hommes que la France prenait dans le peuple, parce qu'elle voulait faire voir à sa vieille noblesse que son règne était fini à jamais, et que dorénavant l'état choisirait ses serviteurs ailleurs que dans les hautes maisons.

Quel immense avenir de gloire et de bonheur s'ouvrait devant lui ! il allait à la tribune dominer le trône des rois; sa parole était le bélier puissant qui devait ruiner l'ancienne monarchie : armé de son mandat, il allait rappeler aux principes éternels de vérité et de justice une société vieille de quatorze siècles d'abus; il était enfin appelé à fixer les destinées de la France.

A peine nommé, il fit paraître, le 28 mars 1789, une brochure intitulée *Coup d'œil sur la lettre de M. de Calonne;* cet ouvrage, que nous avons encore aujourd'hui et qui nous paraît dénué d'une expression vive et durable, eut à l'époque un grand retentissement, grâces à l'ardeur des passions de parti.

Enfin, après 175 ans d'interruption s'ouvrirent les états-généraux, et le 5 mai 1789, la première heure des peuples retentit : les salons de Versailles se remplissent d'orateurs, d'hommes d'états ignorés, s'ignorant eux-mêmes; Barnave sort d'un obscur barreau de province, Cazalès d'un régiment de cavalerie, Robespierre du barreau d'Arras et Mirabeau de ses débauches.

Des comités pleins de lumière vont écrire sans hésiter une législation nouvelle, et en deux ans le peuple français ne trouvera rien de l'ancienne monarchie; un développement magnifique va s'opérer dans la nation, et d'un seul bond elle touchera au terme de sa course.

Louis XVI, entouré de la reine, des princes de sa famille, comparaît à la barre de cette assemblée, à qui l'esprit du siècle, la force des choses, livraient sans retour et le trône et la France; le 4 mai Louis était le roi le plus absolu et le plus puissant de l'Europe; sa volonté était une, immuable..... et vingt-quatre heures après cette royauté absolue, que lui avait léguée Louis XIV, était attaquée dans ses bases faussement réputées immobiles, et, penchant vers l'abîme, entraînait avec elle tout l'ordre social dont elle était le pivot séculaire.

Dès les premiers jours de la réunion des états l'emportement de la lutte et les scissions éclatèrent, et Barnave prit rang au milieu des hommes destinés à porter les plus rudes coups à la monarchie; il fut s'asseoir avec Mirabeau, Sieyes, Grégoire, les Lameth, Camus, Robespierre, Duport, Barrère, Treilhard, Pétion de Villeneuve, et là se trouvèrent réunis en faisceau tous les talents, toutes les lumières de la nation.

Au milieu de tous ces hommes Barnave se distinguait: doué d'un esprit clair, facile, possédant au plus haut degré le talent de bien dire, plein de résolution et en même temps de sang-froid, sachant allier à ses opinions enthousiastes des manières nobles et graves, il fut bientôt un des chefs de l'assemblée, et la cour ne tarda pas à le reconnaître comme l'un de ses plus redoutables ennemis.

Le 17 juin, Barnave appuya fortement les propositions de l'abbé Sieyes, et à la majorité de 491 contre 90 le tiers-état se constitua en assemblée nationale; dans la séance du jeu de paume, il fut un des premiers à jurer de mourir à son poste plutôt que de l'abandonner.

Après la prise de la Bastille des excès furent commis dans Paris: Foulon, Berthier de Sauvigny furent assassinés; ces malheurs, qui démontrèrent que le peuple le plus humain peut devenir cruel quand on l'irrite, ternirent l'aurore de la liberté; l'assemblée en fut très-affligée et cependant il se trouva dans son sein trois orateurs qui défendirent le peuple.

Mirabeau s'écria que *si la colère du peuple était terrible, le sang-froid du despotisme était atroce; qu'il fallait des victimes aux nations, et que l'on devait s'endurcir sur les malheurs particuliers;* Robespierre fit l'apologie de ce *pauvre peuple qui ne s'était vengé qu'un jour*, et Barnave *demanda si le sang qui avait coulé était si pur qu'il dût être épargné.*

Voilà donc des hommes puissants par la parole et par l'énergie de leur ame, qui voulaient la liberté, même au prix de quelques victimes.

Barnave demande l'établissement des municipalités, l'armement général de la garde nationale et l'institution d'un tribunal criminel spécial pour juger les crimes politiques; il fonde avec les Lameth et les députés bretons le club des *Amis de la constitution*, et en est nommé président.

Lors de la discussion des droits de l'homme il écrasa par son admirable éloquence Cazalès et Maury.

Enfin arriva la nuit du 4 août, cette nuit où l'on devait couper jusques dans ses racines le vieux arbre de la féodalité, dont les rameaux avaient si long-temps couvert la France d'une ombre funeste; Barnave attaque les propriétés ecclésiastiques, et lorsque Sieyes s'écrie : *Vous voulez être libre et ne savez pas être justes!* il lui répond que ce que la nation a donné elle l'a donné en dépôt et non pas en propriété aux individus, non pas à tel membre du clergé, mais au culte; elle l'a donné à la civilisation représentée par l'église, et elle le retire à la décadence, à la corruption de cette même église; il y fait décréter cette loi mémorable, loi d'une incontestable équité et qui peut soutenir l'examen de la plus sévère raison, *les biens du clergé sont à la disposition de la nation.*

Barnave veut que la révolution sociale de la nuit du 4 août ait force de loi, sans qu'il y ait besoin, pour la mise en œuvre des décrets novateurs, de la sanction royale; puis il revendique pour tous les citoyens l'égal et libre exercice des droits politiques.

A cette époque, Mirabeau, gagné par la cour, s'arrête avec la bourgeoisie victorieuse, et se voit bientôt dépassé par son jeune rival, qui, bien plus épouvanté des projets de la contre-révolution que de l'ivresse toujours croissante du peuple, place toute sa force dans l'esprit révolutionnaire et dans les clubs.

Sur la proposition de Barrère, l'assemblée nationale ordonne à tous les parlements d'enregistrer des lettres-patentes qui prorogeaient indéfiniment leurs vacances; celui de Rennes s'y refusa. Mirabeau le dénonce, Cazalès, l'illuminé d'Eprémesnil prennent sa défense; irrité d'une apostrophe violente de Cazalès, Barnave remplace Mirabeau à la tribune, et soutenant que la Bretagne, comme partie intégrante du royaume, ne peut avoir d'autres représentants que ceux envoyés à l'assemblée nationale, il demande la suspension de tous les conseillers.

Adrien Duport déclare que l'ancienne magistrature n'est plus en harmonie avec les besoins du peuple, et l'assemblée nationale décrète que les parlements ont cessé d'exister.

Toujours conséquent avec ses principes, Barnave réclame l'établissement du jury en matière civile et l'abolition de tous les ordres religieux; lors de la discussion sur l'institution des juges, il fait décréter qu'ils ne seront pas établis à vie, mais seulement pour un temps déterminé; M. de Tonnerre demande que le roi institue les juges élus par le peuple, Barnave lui répond que l'institution confiée au roi est contraire aux principes d'un gouvernement libre, abusive dans ses résultats, enfin il la rejette absolument comme entachée de féodalité; déjà il

avait fait rejeter la proposition de Cazalès, qui accordait au roi la plénitude de la puissance exécutive et le bill de *mutinery*.

Un grand point constitutionnel restait à fixer : l'assemblée n'avait pas encore décidé à qui, du roi ou des représentants de la nation, serait attribué le droit de faire la paix et la guerre. La discussion fut violente : Mirabeau prétendait que le roi pouvait agir seul ; Barnave au contraire faisait une distinction plus favorable aux droits de la nation dans une question qui la touche encore de plus près que l'impôt, car la guerre est à la fois une levée d'argent et une levée d'hommes ; Barnave disait que les hostilités n'étaient pas la guerre, que le roi n'avait d'autre droit que celui de les repousser et d'en avertir aussitôt l'assemblée qui aurait à déclarer ses intentions.

Ce jour fut un des plus beaux de Barnave : les citoyens des tribunes applaudirent et trépignèrent, la gauche se précipita vers lui pour l'embrasser, à sa sortie de l'assemblée le peuple le porta en triomphe. On publia dans les rues la grande trahison du comte de Mirabeau, et celui-ci s'écria qu'il n'avait pas besoin de cet exemple pour savoir qu'il n'y avait qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne.

Cependant, tels furent le pouvoir et la magie de l'éloquence de Mirabeau, qu'ils entraînèrent la majorité, qui décida que le droit de faire la paix et la guerre serait également conféré au roi et à la nation.

Lors de la fédération anniversaire de la prise de la Bastille, ce fut Barnave qui détermina la formule du serment que le roi devait prononcer.

Après les évènements de Nancy, du camp de Jalès, des folles et criminelles tentatives des émigrés, c'est encore Barnave qui le premier ose accuser les ministres du roi comme traitres à la liberté.

Le 10 août 1790, à l'occasion des troubles de Montauban, Oudart prit la parole au nom du comité des recherches, et son rapport excita un trouble scandaleux ; ce fut alors qu'eut lieu la célèbre querelle de Barnave et de Cazalès ; voici ce qu'en rapporte Camille Desmoulins :

« Les noirs (1) étaient hors d'eux-mêmes, c'était comme si un exorciste eût jeté » un sceau d'eau bénite sur la tête d'un diable sans perruque. Le noir Cazalès s'écria » que tous les membres du côté gauche étaient des brigands ; ce mot, qu'il adressait » à tous les patriotes, il le fit sonner si fortement à l'oreille de Barnave, en le » regardant de travers, que celui-ci ne put s'empêcher de dire au *nègre :* — Parlez-» vous collectivement ? c'est une sottise à laquelle je ne dois pas prendre garde. » Voulez-vous m'insulter personnellement ? c'est ce que je ne souffrirai pas. — Ce » que j'ai dit est pour vous, répond Cazalès. Le bouillant patriote ne se possède

(1) Nom que l'on donnait aux députés royalistes.

» plus et lui riposte par le mot le plus énergique de la langue, dans ses deux sens. » (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 38, pag. 670.)

Le lendemain ils eurent une rencontre au bois de Boulogne; Barnave, favorisé par le sort, tira le premier et frappa Cazalès au front, la corne du chapeau de ce dernier amortit le coup. Barnave avait pour témoin Alexandre Lameth, Saint-Simon était celui de Cazalès.

Les deux partis montrèrent une vive sympathie pour leurs champions respectifs: lorsque Barnave parut au club des Jacobins, il fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie; la cour de son côté donnait à Cazalès les marques du plus tendre intérêt, elle envoyait deux fois par jour chez lui.

Les républicains Loustalot et Desmoulins blâmèrent beaucoup Barnave: le duel était alors ouvertement condamné par les hommes qui appelaient de tous leurs vœux le règne de la vraie morale; Barnave s'était déjà battu avec Louis de Noailles et on lui en faisait un tort d'autant plus grand que son talent, son influence politique, lui imposaient des devoirs et des exemples auxquels il avait préféré un sentiment personnel.

Le duel était encore condamné par les révolutionnaires comme un vice aristocratique, comme une racine du tronc féodal. (*Pamphlet du jacobin Grouvelle*, 1790.)

Le 25 octobre 1790 l'assemblée l'appela à la présidence, cette élection fut accueillie avec joie par tous les écrivains constitutionnels; un seul journaliste la blâma, ce fut Marat, dans le 265e numéro de l'*Ami du peuple*.

Plus tard, Barnave prend la défense du club des Jacobins attaqué par Gouy d'Arcy, et interpellant les affiliés du club monarchique, il dit que ce club est un ramas de vils factieux.

Cependant l'émigration continuait, tous les aristocrates se rendaient à Coblentz; Barnave demande une loi sévère contre les déserteurs du trône et de la patrie; Mirabeau s'y oppose, et s'adressant au côté gauche il dit *qu'il conçoit le dépit envieux de ceux qui, fougueux aujourd'hui, ou plutôt perfides dans leur amour de la liberté, seraient fort embarrassés de dire depuis quand cette passion s'est allumée dans leur ame!*

A cette insolente apostrophe, qui leur est adressée, Barnave et ses amis interrompent l'orateur par un violent murmure. *Silence aux trente voix*! leur crie Mirabeau.

Les Lameth, Duport, Barnave, devaient s'empresser de répondre; Mirabeau avait dit que le silence de Sieyes était une calamité publique, le silence du patriotique triumvirat fut une bien plus véritable calamité.

Si Barnave se fût emparé de la tribune pour demander compte à l'orateur, non de son éloquence vénale, ni de son injuste fortune, mais pour accuser l'impré-

voyance du talent qui venait couvrir d'une protection légale les déserteurs de la patrie ; de hautes considérations politiques eussent été une digne réponse à d'indignes injures, et la corruption forcée, malgré son génie, de pâlir devant la probité, eût peut-être effrayé par un exemple salutaire ces hideuses vénalités subalternes, qui, trafiquant sans cesse de la parole et du silence, ont depuis ce temps attiré sur la France de si nombreuses calamités en vendant à tous nos gouvernements toutes nos libertés.

Dans ce jour de malheur, Barnave s'oublia et se manqua à lui-même. Il était parvenu à un crédit immense : à la tribune il n'était encore que le second de la révolution, mais il était au premier rang dans la faveur du peuple et la haine de la cour.

Cependant cette position allait bientôt changer : Mirabeau était mourant ; plus heureux que son adversaire, il ne devait pas lutter sans succès contre les orages, et périr sur les écueils de la révolution ; dans cet homme l'ame avait tué le corps et dès les premiers instants le mal repoussa tous les remèdes.

Le roi, l'assemblée, le club des Jacobins, la France entière furent alarmés sur son sort, des députations lui arrivaient sans cesse ; celle des Jacobins était présidée par Barnave, et Mirabeau, déserteur de ce club, vit avec sensibilité la haine de son adversaire s'éteindre devant son lit de mort ; le 2 avril 1791, le grand homme mourut.

Le lendemain, sa mort fut officiellement annoncée à l'assemblée. Barnave, montant sur le champ à la tribune, fit décréter qu'Honoré-Riquetti Mirabeau avait mérité les honneurs que la patrie devait décerner aux grands hommes qui l'avaient bien servie ; la proposition de Barnave, accueillie avec transport, ne trouva que trois opposants : MM. Duval d'Eprémesnil, Rochebrune et Renaud de Montlosier.

La mort de Mirabeau laissait une grande place vacante ; elle était dévolue à Barnave ; et alors, soit que, jetant un regard en arrière, il fût effrayé des ruines qu'il avait entassées, soit qu'il fût satisfait des conquêtes qu'il avait faites, le tribun accueillit les avances de Lafayette, et entama des négociations avec la cour. Ce fut lui qui rédigea avec Adrien Duport la fameuse déclaration adressée par le roi aux puissances étrangères.

Placé au milieu d'une vieille constitution civile, crevassée, rouillée en tous sens, s'alimentant de scandales et de servitudes, Barnave était appelé à détruire, mais il crut qu'il pourrait jeter inopinément à l'Europe une société-modèle, type de l'éternelle alliance des hommes à venir entr'eux ; il avait compris que c'était la cour qu'il fallait d'abord combattre, l'aristocratie qui ne demandait qu'à s'ébattre sur les larges degrés du trône, jouer avec les draperies d'or, et gaspiller les fonds de l'état, cette aristocratie qui paraissait grande parce que, dans son sot orgueil, elle disait : Je suis grande et puissante.

Barnave voulait une unité sociale, un verbe à jeter parmi la génération nouvelle pour recueillir les forces divergentes et impulsionner tous les bras.

On n'avait pas encore donné de formule à l'insurrection du dix-huitième siècle, les pensées d'affranchissement et d'égalité étaient vagues chez les principaux constituants, et n'étaient encore chez le peuple qu'un besoin indéfini d'air plus pur et de vie plus à l'aise; on se demandait, dans la grande querelle, un mot de ralliement qui servît d'enseigne pour le présent et de jalon pour l'avenir.

Malheureusement pour Barnave il s'arrêta, et tout-à-coup se trouva dépassé.

Le 11 mai 1791, Grégoire, évêque de Blois, demanda que les droits des hommes de couleur fussent aussi étendus que ceux des blancs; une vive discussion s'engage, Clermont-Tonnerre s'y oppose et veut qu'on laisse toute initiative aux assemblées coloniales; Barnave lui succède et l'assemblée est saisie d'étonnement en entendant le tribun, l'ex-président des Jacobins, approuver Clermont-Tonnerre; les tribunes murmurèrent, et ce jour-là l'immense popularité de Barnave reçut un rude échec; ce fut dans cette discussion que Dupont, député de la sénéchaussée de Bigorre, répondant à Barnave, prononça la fameuse phrase faussement attribuée à Robespierre : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe.*

Lorsque Thouret demanda quelles conditions seraient nécessaires pour l'éligibilité à la législature, Robespierre s'écria *point de réélection!* Barnave, Duport, tentèrent vainement de lui répondre : leur force n'égalait pas leur courage, et l'assemblée déclara que ses membres ne seraient pas réélus.

Le 21 juin, Alexandre Beauharnais annonça à l'assemblée la fuite du roi. Barnave se rend de suite aux Jacobins et fait écrire à toutes les sociétés affiliées : « Frères et amis, le roi, égaré par des suggestions criminelles, s'est éloigné » de nous; toutes les divisions sont oubliées, les patriotes sont réunis! L'assem- » blée nationale, voilà votre guide; la constitution, voilà votre cri de rallie- » ment. »

Le lendemain l'assemblée ordonne que Barnave, Latour-Maubourg et Pétion de Villeneuve se rendront à Varennes; les députés rencontrèrent le roi à Epernay, Barnave lut le décret qui établissait leur mission; Louis répondit qu'il était sensible à l'attention de l'assemblée pour la sûreté de sa famille et le respect dû à l'inviolabilité royale.

Le roi invita Latour-Maubourg à monter dans sa voiture, celui-ci céda sa place à Pétion, espérant calmer sa haine pour la royauté par l'aspect de ses malheurs; Barnave se plaça dans le fond entre le roi et la reine, Pétion sur le devant, entre madame Elisabeth et madame Royale.

Tel avait été le cours des évènements qu'un avocat de trente ans, remarquable seulement par ses talents, un autre, distingué par ses lumières, mais surtout par le

rigorisme de ses principes, étaient assis à côté du prince naguère le plus puissant et le plus absolu de l'Europe, et commandaient à tous ses mouvements.

Les premiers instants furent silencieux; le roi finit par engager la conversation avec Barnave : la reine fut surprise de la haute raison et de la politesse exquise du jeune tribun, qui, touché de la bonté du roi, séduit par les grâces de la reine, fut bientôt dévoué à cette famille malheureuse.

Pour Pétion, il ne croyait plus à la sincérité des monarques; son cœur, accessible à la pitié, était attendri sur les infortunes royales, mais, affermi dans ses principes, rien ne put le séduire.

L'éloquent Barnave était ému par d'autres sentiments : depuis la mort de Mirabeau, cette barrière de liberté qu'il avait élevée entre le pouvoir et lui semblait moins difficile à franchir; les bontés de la reine, les caresses enfantines du Dauphin achevèrent de persuader son ame généreuse; dans ce jour de calamité la royauté s'acquit un nouveau défenseur et l'échafaud une victime.

A la sortie de Varennes le chevalier de Dampierre fut tué près de la voiture du roi; à Epernay un pauvre curé eut l'imprudence de s'approcher, des misérables l'assaillent et le terrassent. *Tigres*, leur crie Barnave, *avez-vous cessé d'être Français! Nation de braves, êtes-vous devenue une nation d'assassins!* Barnave s'était jeté hors de la portière, et madame Elisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par son habit.

Dans tous les relais où l'on descendait, Barnave eut des entretiens particuliers avec la reine, et lui parla beaucoup des fautes des royalistes pendant la révolution. La reine lui demanda quels moyens il fallait employer.—*La popularité madame.*—*Et comment pouvais-je en avoir*, répondit-elle, *on me l'enlevait.* — *Ah! Madame, il vous était bien plus facile à vous de la conquérir qu'à moi de l'obtenir.* (Mémoires de madame Campan.)

Enfin, le 25 juin le fatal voyage fut terminé, et Louis XVI rentra prisonnier dans un palais que six jours avant il avait quitté en fugitif. Barnave se rendit à l'assemblée pour lui rendre compte de sa mission; à la suite de son rapport trois commissaires furent nommés pour recevoir les déclarations de la famille royale, ce furent MM. Dandré, Tronchet et Adrien Duport. Barnave dicta la réponse du roi, chef-d'œuvre de bon sens et d'esprit.

En France il ne peut exister que deux partis, celui de l'ancien régime et celui de la révolution; si ces partis se divisent ils dégénèrent en factions. Barnave était venu par le chemin de la liberté; tant qu'il n'est que le second personnage de la révolution il attaque tout ce qui est établi; dès qu'il a remplacé Mirabeau il s'arrête et croit sentir le besoin d'ordre public.

Dans l'exercice de l'autorité les hommes sont souvent empêchés par les choses,

la théorie par la pratique, le mieux possible par le bien existant; alors les individus qui sont sur le premier plan veulent forcer les besoins de liberté à s'arrêter devant le besoin d'ordre, et ceux qui sont derrière, n'apercevant pas l'obstacle, crient à la trahison.

Barnave veut résister à l'impulsion qu'il a donnée à la révolution, et aussitôt il est attaqué sur la place publique par Danton, le Mirabeau de la populace; aux Jacobins par Condorcet; à l'assemblée par Buzot et Robespierre; on l'accuse de corruption, comme naguère il en avait accusé Mirabeau.

Bientôt l'assemblée renvoie au comité des rapports les déclarations de la famille royale, on ne voulut pas même examiner si Louis était coupable, il fut posé en principe que la monarchie, l'hérédité du trône et l'inviolabilité du monarque étaient nécessaires à l'intérêt national.

Le 13 juillet Muguet de Nanthou lut son rapport; à peine avait-il terminé que Jouy Desroches en demande l'ajournement, Dandré et Barnave s'y opposent, l'ajournement est rejeté.

Le même jour Danton proclame aux Jacobins la déchéance de Louis; Pétion demande, au nom de la justice, que le roi soit accusé; l'arène se trouve rouverte: Grégoire, Prieur, Robespierre, attaquent l'inviolabilité; Larochefoucault, Desmeuniers, lui prêtent l'appui de leur éloquence; Barnave attaque la faction républicaine et défend la couronne dans ce péril immense. Son improvisation fut admirable et rappela Mirabeau dans ses plus beaux jours; et, comme s'il avait lu dans l'avenir, il apostrophe ainsi l'extrême gauche : « Vous aimez la république ? » C'est bien aujourd'hui le moment de vous dire : Comment voulez-vous une » république dans une nation où vous vous flattez que l'acte, toujours facilement » pardonné, d'un individu qui a en lui-même de grands moyens de justification, » que l'acte d'un individu qui avait eu long-temps l'affection du peuple, quand » vous vous êtes flattés, dis-je, que l'acte qu'il a commis pourrait changer votre » gouvernement ? Comment n'avez-vous pas craint que cette même mobilité du » peuple, ému par l'enthousiasme envers un grand homme, par la reconnaissance » des grandes actions, car la nation française, vous le savez, sait bien mieux » aimer qu'elle ne sait haïr, ne renversât en un jour votre république? » Et le fougueux orateur qui avait porté tant de rudes atteintes à l'autorité royale s'écria en terminant : « Au moment où nous manifestons notre puissance, prouvons » notre modération, donnons une occasion de triomphe à tous les révolution- » naires étrangers : nous sommes forts, soyons sages, soyons modérés, usons de » la victoire avec générosité, c'est là que sera notre gloire. »

Robespierre lui succéda, et soutint qu'on ne pouvait prononcer l'impunité du roi quand la nation le déclarait coupable; malgré toute la logique du côté gauche

Barnave entraîna l'assemblée, qui rejeta tout l'odieux de l'évasion sur le marquis de Bouillé et le traduisit devant la haute cour nationale établie à Orléans.

La séance du 5 septembre fut la plus orageuse de l'assemblée : les Brestois avaient envoyé une députation pour réclamer l'exécution du fameux décret relatif aux hommes de couleur. Alexandre Lameth réclama l'ordre du jour; Robespierre, qui avait soif de popularité et qui voulait recueillir l'héritage des Lameth et de Barnave, s'y opposa, et amenant la discussion à un degré inoui d'aigreur et de personnalités, il désigne du doigt Barnave en disant : « Si pour être » entendu il suffit de dire des personnalités, je vous dirai, moi, que ceux qui » accusent la députation de Brest sont des hommes qui trahissent la patrie ! Si, » pour avoir le droit de se faire entendre, il faut attaquer les individus, moi, » Isidore-Maximilien Robespierre, député de la sénéchaussée d'Arras, j'accuse » personnellement les Lameth et Barnave. »

Un tumulte effroyable s'éleva : la gauche applaudit avec transport, dans le reste de la salle on criait à l'Abbaye! à l'Abbaye !

Le président fut obligé de se couvrir et d'ordonner aux citoyens des tribunes de se taire.

Barnave accepta le défi, mais sa parole froide et embarrassée fut accueillie comme un contre-sens ; il traita de ridicule la scène qui venait de se passer, et l'assemblée qui s'était passionnée à l'excès ne comprit rien à cette qualification, il divagua sur Brissot, les murmures l'interrompirent; excité par les interrupteurs, Barnave quittait la tribune en disant : *Il ne faut pas que les honnêtes gens soient dupes d'une cabale ! — Il ne faut pas qu'ils soient les dupes des traitres !* répliqua Robespierre. Alors Barnave rentra dans la discussion, mais n'y porta plus cet accent jadis dominateur : sa position était fausse ; il fit quelques phrases, dit quelques lieux communs sur les perturbateurs, et, la voix altérée, le visage pâle, il descendit de la tribune en chancelant ; il sentait, l'infortuné, que rien ne pouvait plus arrêter la marche ascendante de la révolution, que la royauté était perdue, et que le sceptre de l'éloquence se brisait dans ses mains.

Enfin le pacte constitutionnel fut proclamé, Barnave avait été du comité chargé de cette œuvre de régénération, de ce comité qui, oubliant le passé comme l'avenir, ne vit que le présent, et le considéra comme éternel, ignora qu'il existait en France une nationalité dont il n'était que le représentant momentané, que cette nationalité avait un passé qui lui était commun avec toute l'Europe, un avenir qu'elle devait lui faire partager ; qui agit sans connaissance de l'avenir, et formula une constitution sans portée au-delà du présent, purement négative de ce qu'on venait de renverser, incapable de rien produire.

Barnave fut ensuite chargé du rapport sur les colonies ; son immense discours

roule sur une seule argumentation : il y a à Saint-Domingue 500,000 esclaves et 25,000 blancs, le seul moyen de les contenir est l'opinion qui met une distance infranchissable entre le noir et l'homme de couleur, l'homme de couleur et le blanc.

Ce fut le dernier acte de sa carrière politique, le 30 septembre Thouret déclara que l'assemblée nationale avait terminé sa mission.

Jusques au voyage de Varennes, Barnave avait été sans accès à la cour ; depuis le retour du roi, et surtout lorsque les membres de l'assemblée législative eurent tenté de renverser la barrière constitutionnelle, il fut admis dans les conseils de Louis et de Marie-Antoinette ; secondé des Lameth, de d'Estaing, il essaya vainement de sauver la monarchie. Ne comprenant pas tout ce qu'il y avait de colère au fond du cœur du peuple, Barnave voulait étayer le trône de Louis XVI de sa popularité, et il fut saisi de terreur lorsqu'il vit s'élever près de lui et plus haut que lui d'intrépides démolisseurs sortis du peuple de la Bastille, et qui avaient des joies et des hurlements si terribles.

Il voulut parler de trève, transiger, il eut des entrevues fréquentes avec Danton, se lia de la plus intime amitié avec le jeune Camille Desmoulins, qui ne lui faillit pas au tribunal révolutionnaire ; mais il était trop tard : le peuple avait franchi l'espace, l'heure de la reconciliation était passée, et il y avait un abîme plus grand entre le Barnave de 91 et les nouveaux patriotes, qu'il n'y en avait jamais existé entre le Barnave de 89 et Cazalès.

De leur côté, les royalistes, qui espéraient que la révolution se perdrait elle-même par ses excès, les émigrés de Coblentz, ne pouvaient sans frémir penser que la reine de France écoutait les avis d'un démagogue, se dirigeait d'après ses conseils ; ils se plaignaient de ce que la couronne consacrait elle-même la révolution.

La reine hésitait entre les deux partis, et n'osait confier le salut de la monarchie à un homme séparé d'elle par la naissance, les opinions et les antécédents ; Barnave désolé, convaincu de son impuissance, résolut de s'éloigner ; avant de quitter Paris il prit congé de la reine. « Vos malheurs, madame, » lui dit Barnave, « ceux que je prévois pour ma patrie, m'avaient décidé à me dévouer pour vous ; » mes avis ne répondant pas aux vues de votre majesté, je me retire, et bien sûr » de payer de ma tête l'intérêt que j'ai pris à vos malheurs, je demande pour toute » récompense l'honneur de baiser votre auguste main. »

L'altière descendante de Rodolphe de Hapsbourg tendit au bourgeois de Grenoble sa main impériale et royale ; le tribun fut ému, et en y inclinant ses lèvres il la baigna de larmes.

Barnave revit sa ville natale ; il l'avait quittée avocat obscur, et deux années

s'étaient à peine écoulées qu'il y revenait entouré d'un éclat qui ne devait pas être éclipsé.

A peine était-il de retour dans ses foyers que la tourmente du 10 août brisa et anéantit la royauté ; la découverte de l'armoire de fer dévoila les relations des chefs du parti constitutionnel avec la cour. Barnave fut décrété d'accusation, et le 19 août il fut arrêté dans sa maison de campagne de Saint-Robert. Provisoirement détenu au fort Barraux, à l'approche de l'armée sarde qui avait envahi les vallées, il fut transféré à Saint-Marcellin ; enfin après quinze mois de détention on le manda à Paris. Déjà les Girondins, qui l'avaient fait décréter d'accusation, l'avaient précédé au tribunal révolutionnaire, et de là à l'échafaud ; l'infortunée Marie-Antoinette avait succédé à son royal époux sur le trône de la place de la Révolution, madame Rolland avait péri le 7 novembre.

Barnave renfermé d'abord à l'Abbaye le fut ensuite à la Conciergerie, cette antichambre de la mort.

Danton, Hérault de Séchelles, firent tous leurs efforts pour sauver l'illustre orateur ; Camille Desmoulins demanda que Barnave fût traduit à la barre de la Convention, que ses services passés ne permettaient pas de croire qu'il eût été vendu à *Pitt* et à *Cobourg*.

Malheureusement, Fouquier-Tinville précipita son rapport, et, le 27 novembre 1793, Barnave fut traduit devant le tribunal révolutionnaire avec Duport-Dutertre, qui avait été ministre de la justice en 1790.

Hermann présidait le tribunal, Fouquier Tinville occupait le siége du ministère public, Fleuriot-Lescot et Gicbeauval l'assistaient comme substituts, et le chef du jury était ce même Antonelle qui déjà avait condamné les Girondins.

Quand Barnave parut devant le tribunal, sa jeunesse, son courage, ébranlèrent ses juges ; Desmoulins déposa en faveur de Barnave et se jeta dans ses bras en pleurant ; Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire et conclut à l'application de la peine de mort. Pour la première fois les applaudissements se turent, les spectateurs furent silencieux, et en voyant tant de courage, de jeunesse et de vertu, la multitude douta de la nécessité de ce nouveau sacrifice.

Les jurés se retirèrent, et cinq heures après prononcèrent un verdict de condamnation. Le malheureux Barnave promena un long et douloureux regard sur la foule assemblée, et en sortant de la salle tendit la main à Camille Desmoulins et Hérault de Séchelles, les seuls de ses anciens amis qui ne l'eussent pas abandonné.

Le lendemain, 28 novembre, la sentence de mort reçut son exécution ; arrivé sur la place de la révolution, Barnave jeta un dernier regard sur la statue de la liberté, et frappant l'échafaud de son pied il s'écria : *Voilà donc le prix de tout ce que j'ai fait pour la liberté !*

La hache abattit cette tête, et se releva sanglante pour aller, à quatre mois de là, frapper Desmoulins, Hérault de Séchelles et Danton, plus tard Robespierre et Saint-Just, s'arrêta un instant, puis, se relevant au nom de la réaction, atteignit dans Romme, Soubrany, Goujon et Bourbotte, les derniers représentants de la Montagne; ainsi se trouva réalisée la sinistre prédiction de Vergniaud : *Que la révolution ferait comme Saturne, qu'elle dévorerait ses enfants.*

Certes, il eût été beau que la nation se fût régénérée par la seule puissance de la pensée; mais Dieu n'a pas si bien traité l'humanité que tout s'y passe sans tempêtes : l'inauguration de l'idée la plus juste, la plus sainte, ne se fait pas sans combats; pour fonder il faut détruire, et partout où il y a destruction il y a résistance, lutte, violence; il faut à toute création sociale le grand baptême, arrêt triste, mais que l'histoire, dans son inflexibilité, nous montre empreint sur toutes les pages du livre sanglant de l'humanité; ainsi, il en sera de la liberté comme de l'Évangile, un long temps séparera sa promulgation de son règne, le passé se soulèvera contre l'avenir, car les usurpations qui tombent ressemblent aux usurpations qui s'élèvent, le sang marque toujours leur passage et leur chûte; ainsi, entre les apôtres qui évangélisent, et le christianisme, qui aujourd'hui domine le monde, se trouve une époque fatale, mais nécessaire, celle des persécutions et des martyrs.

Pour Barnave, il a pu, comme le veut l'imperfection commune, faillir dans les conceptions de son esprit, mais sa foi dans l'humanité était vive et sincère, et malgré son dernier cri d'angoisse, il est permis de dire de lui ce que le christianisme ne disait que de ses plus grands saints, c'est qu'il est mort sans avoir douté!

D. L. St-A. G.

MONTÉLIMAR.

.....la prouuince guerriere,
Celebre en vins sucrez, fertilement bledière.

AYMAR DE PONTAYMERI.

Nous allons tâcher de poser quelques jalons qui pourront servir à constituer un historique aussi complet qu'il sera possible de la cité de Montélimar, qui est, sans contredit, une des plus intéressantes de la province de Dauphiné. — Nous

n'avons pas d'autre prétention que celle de narrer des faits décousus relatifs à cette ancienne ville, théâtre des fureurs les plus sanglantes des guerres de religion, si fatales jadis à nos contrées. Cette notice ne saurait être descriptive ; qu'on nous permette de nous renfermer dans des citations et des commentaires qui n'exigent pas une connaissance exacte de la localité, quant à sa physionomie pittoresque.

Il règne une grande incertitude sur l'origine de Montélimar et sur son histoire primitive ; les écrivains avancent une infinité de systèmes plus ou moins vraisemblables, plus ou moins débattus ; selon M. Champollion-Figeac (1), cette ville, du temps de la domination romaine, portait le nom d'*Accusium*. On a prétendu qu'Accusium n'était autre chose qu'Anconne, mais cette supposition nous paraît hasardée sans preuves suffisantes.

Suivant de Menuret, cette ville avait sous les Romains une importance et une étendue dont elle fut depuis complètement deshéritée. Les débris de monuments qui y ont été trouvés confirment cette opinion du célèbre médecin. Nous n'avons ni assez de place ni assez de temps pour décrire toutes les antiquités de Montélimar ; citons seulement une colonne milliaire, les sculptures éminemment curieuses existant dans la *maison Cabestan* (2), qui paraît remonter à l'an 1509, et servait de résidence à la noble famille de Marcel..... etc.

L'heureuse situation d'Accusium au confluent des petites rivières de Roubion et de Jabron, et la colline contre laquelle elle est adossée, en firent une de ces villes qu'affectionnait le peuple gallo-romain. La cité était dominée par la *tour de Narbonne*, haute et massive construction dont le nom est diversement expliqué : les uns prétendent, et l'abbé d'Expilly est de ce nombre, qu'elle servait de limite à la Gaule Viennoise et à la Narbonnaise, dont Accusium faisait partie ; d'autres l'attribuent aux soins d'un certain préteur Narbo, que l'histoire a du reste parfaitement oublié. Dans l'une et l'autre version son nom est justifié. Cette tour fut enclavée ensuite dans les murailles de la citadelle.

Accusium était traversé par la voie Domitienne, ce qui dut contribuer beaucoup à son accroissement. Dans le moyen âge, Accusium tomba entre les mains d'une haute et puissante famille suzeraine, à qui appartint dès-lors en toute propriété, et échangea son nom contre celui de *Montilium-Adhemari* ou *Mons-*

(1) *Précis historique sur la ville de Montélimar*, inséré dans les *Annales du département de l'Isère*, journal qui était sous la direction du savant M. Champollion-Figeac, numéro du 20 novembre 1808.

(2) *Revue du Dauphiné*, première livraison, pag. 154, article d'archéologie sur ce monument du XVIe siècle.

Adhemari, d'où provinrent les dénominations successives de *Monteil d'Adhémar*, et enfin de *Montélimar* (1). L'histoire n'a pas gardé le souvenir de l'époque de cette prise de possession, mais ce qu'il y a de certain c'est que les Adhémar étaient déjà investis de cette souveraineté au VIe siècle (2). Le petit état dont Montélimar était la capitale s'étendait dans la vallée de Valdaine, entre les rivières de Roubion et de Jabron, et le Rhône; il était borné en certains endroits par le Lez.

Au XIe siècle Montélimar possédait onze églises ou oratoires qui relevaient de l'abbaye des bénédictins de l'île Barbe près de Lyon ; les guerres de religion les ruinèrent si bien qu'il est impossible de rien trouver de ces anciens temples. On voyait autrefois en-dehors de la ville quelques vestiges d'un prieuré de l'ordre de St-Benoît appelé Notre-Dame d'Aygu (*Prioratus de Ayguno*). Ce lieu, avant l'établissement du christianisme, renfermait un autel païen élevé au confluent du Roubion et du Jabron à *Icarus* ou *Aygarus*, le bouvier, qu'on invoquait pour préserver les campagnes des ravages des eaux. Les matériaux de cet oratoire furent employés à la construction de l'église collégiale (3). Du haut de leur château-fort (aujourd'hui la citadelle), les Adhémar commandaient à la cité et à tous ses environs. Leur puissance féodale fut souvent, à ce qu'il paraît, tempérée par la douceur et l'humanité, car ils donnèrent à leurs sujets plusieurs chartes d'affranchissement.

Ces petits potentats se mirent toujours sous une protection supérieure, et nous les verrons perdre volontairement leur indépendance absolue, et reconnaître pour chef suprême, tantôt l'empereur d'Allemagne, tantôt le pape, tantôt le siége épiscopal de Valence, le Dauphin ou le comte de Valentinois ; ces variations continuelles furent causées par leurs intérêts du moment, leurs ambitions, leurs craintes ou leurs sympathies.

La destruction des archives de Montélimar nous a privés de beaucoup de documents qui nous eussent été précieux; c'est une perte irréparable, et dont l'histoire ne pourra jamais se consoler.

Le plus ancien acte relatif à Montélimar après celui de l'an 500, dans lequel les Adhémar sont déjà appelés *seigneurs de Montélimar*, fut écrit dans le XIe siècle; nous n'avons pas connaissance de cette pièce dont l'existence est certifiée par l'abbé d'Expilly. Les Adhémar, en parlant de Montélimar, se servaient de cette expres-

(1) *Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix, v° *Montélimar*.

(2) Champollion-Figeac ; *Précis historique sur Montélimar*.

(3) *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé d'Expilly, v° *Montélimar*. — *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix.

sion : *notre bonne ville* , et s'occupaient déjà de lui forger des règlements et des concessions écrites.

Giraud Adhémar ayant suivi en Italie l'empereur Frédéric Ier , ce monarque confirma la cession accordée à lui et à sa postérité de la ville et de l'état de Montélimar, par une bulle donnée dans les environs de Pavie, en 1164 (1). L'évêque de Valence avait obtenu du même Frédéric Ier, le domaine direct de la ville de Montélimar, en 1157 (2).

Nous avons omis de dire en son lieu et place que Hugues Adhémar et son frère, l'évêque de Die (*episcopus anniciensis*) contemporain de l'illustre saint Hugues, évêque de Grenoble, prirent tous deux part à la première croisade et rivalisèrent de courage et de dévoûment (3).

En 1198 Giraud et Lambert Adhémar promirent par une charte, à leurs sujets, qu'ils seraient affranchis de toutes *tailles* , *questes nouvelles*, ou autres impôts, jurant sur l'évangile que dans le cas où leurs descendants ne maintiendraient pas ces statuts, les habitants cesseraient dès ce moment d'être leurs vassaux et de leur garder fidélité (4).

Le 8 des kalendes de février 1205 , Montélimar fut remis sous la suzeraineté de l'évêque de Valence, et les actes nous apprennent que Guigues Adhémar , en 1240 , et Giraud Adhémar, en 1280, lui rendirent hommage de leur principauté.

Les troubles religieux du XVIe siècle ayant détruit une grande partie des archives de la ville et du chapitre , qui furent livrés aux flammes, cet évènement nous enveloppe de confusion relativement à quelques dates , cependant on peut placer vers l'année 1212, la fondation par les Adhémar, du *Couvent des Cordeliers*, sous le pontificat du pape Innocent III ; nous verrons plus tard comment cette ancienne communauté fut traitée par les protestants en 1567. La ville fut prise en 1217 par Simon de Montfort , qui ne sut pas s'y maintenir (5).

Deux conciles furent tenus à Montélimar ; ils sont connus sous le nom de

(1) Guy-Allard ; *Dictionnaire historique, géographique* etc., *du Dauphiné*, v° *Montélimar*. — L'abbé d'Expilly ; *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, v° *Montélimar*. — *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix.

(2) Guy-Allard ; *Dictionnaire du Dauphiné*.

(3) *Annales benedictini*. — Chorier ; *Histoire du Dauphiné*, tom. 2.

(4) .....*Anno Christi millesimo centesimo nonagesimo octavo, Girardus et Lambertus Ademarii oppidanos sui Montilii immunes ab omni tributo fecerunt, et hæc immunitas insculpta est marmori quod adhuc exstat in templo Sanctæ-Crucis ejusdem oppidi, sub altare sacelli divi Eligii.* (Aymar du Rivail ; *de Allobrogibus.*)

(5) Champollion-Figeac ; *Précis historique sur Montélimar*.

Concilia Montili (1). Le premier synode fut celui de l'an 1218 (2) que présidait le légat Milon ; cette assemblée fut réunie au sujet des Albigeois qui inquiétaient sérieusement alors la chrétienté, et devaient bientôt être poursuivis par le fer et le feu ; Raymond VI, comte de Toulouse et chef de ces sectateurs, y fut ajourné.

Ce fut à Montélimar que le roi Louis VIII reçut, en 1226, le podestat et quelques-uns des plus notables habitants d'Avignon, que cette ville lui avait députés (3).

Guy-Allard nous apprend qu'en 1230 Lambert Adhémar, sire de Montélimar, accorda quelques priviléges et fit quelques dons et libéralités à la chartreuse de Durbon, située dans le diocèse de Gap. Il prétend tenir ces détails d'un M. de Ruffi, conseiller du roi.

Le second concile est de l'année 1248 et présente peu d'intérêt (il en est fait mention dans l'*Histoire des conciles* à propos de celui de Valence); les légats Hugues et Pierre dirigeaient ce synode, qui eut aussi peu d'éclat que d'importance.

(1289.) Nous ne savons pas positivement si Chorier se trompe, mais voici ce qu'il avance à cette date : « .....La souveraineté de Monteil était » presque perdue aux Adhémar, et le dauphin Humbert, qui vit qu'elle allait à » d'autres possesseurs qui ne lui étaient pas aussi acquis, suivit les conseils de sa » sagesse. Les évêques de Valence avaient achepté le fief, et Jean de Genève, qui » siégeait alors, avait payé 5,000 sols que son prédécesseur avait promis..... » mais dans la confusion des droits des couronnes on prétendait que c'était un » fief de l'empire, qui, par conséquent, ne pouvait changer de maître si l'empe- » reur ne l'agréait.

» Humbert l'ayant représenté à Rodolphe par la bouche de Marquart d'Isindatre, » en obtint le don : elle lui fut inféodée en reconnaissance des signalés services » qu'il avait rendus à l'empire et à l'empereur. Le droit de supériorité sur cette » ville ne lui fut pas contesté après cela. »

Les empereurs d'Allemagne exercèrent long-temps une grande suprématie sur la ville des Adhémar, mais nous nous garderons d'affirmer que ce fut en 1289, comme le dit Chorier, que Rodolphe, l'un d'eux, investit le dauphin Humbert de sa souveraineté sur la ville Accusienne. Livrons la version de l'historien dauphinois à la sagacité des érudits.

Il existait un péage pour Montélimar et Anconne, dont les droits étaient perçus dans cette ville au nom des empereurs d'Allemagne ; ce fut vers ce temps que la

(1) Chorier, *Histoire du Dauphiné.*

(2) L'abbé d'Expilly place par erreur ce concile en 1208.

(3) Champollion-Figeac, *Précis historique sur Montélimar.*

propriété de ces taxes appartint aux seigneurs de Montélimar, après donation de l'empereur.

Les Adhémar restèrent soumis à la suzeraineté réelle du Dauphin et de ses successeurs jusqu'à l'année 1372 (1).

Le roi de France Charles VI, comme maître du Dauphiné, qui était alors réuni à sa couronne, s'était engagé, au mois d'avril 1334, à maintenir les franchises et immunités accordées aux habitants de Montélimar (2).

Selon Chorier, la ville fut entourée de murailles en 1360 par les soins du pape. M. Champollion-Figeac place un fait semblable aux années 1391 et 1392. On voit donc qu'il n'adopte pas l'opinion de l'avocat-historien; au reste, il est un moyen de tout accorder en supposant qu'en 1391 et 1392 les fortifications de Montélimar furent seulement réparées ou augmentées.

En 1366, Giraud et Hugues Adhémar, frères, s'étaient partagé le territoire de Montélimar; le premier était sous la souveraineté du pape, et le second, sous celle du comte de Valentinois (ils s'étaient depuis peu déclarés *hommes-liges* de ces deux princes (3)). Tous deux résolurent de secouer le joug qu'ils s'étaient imposé, et de se mettre sous la protection du gouverneur du Dauphiné, pays auquel ils voulaient réunir leur principauté. Le comte de Valentinois, exaspéré par cette rébellion, attaqua Hugues Adhémar; les hostilités prenaient une tournure défavorable à ce dernier, lorsque le gouverneur de la province lui fournit un secours efficace. Giraud, s'étant étayé sur le même appui, allait aussi embrasser la querelle de son frère, lorsque le comte de Valentinois, redoutant les armes du Dauphin et cette ligue, proposa la paix, et prit pour arbitre de l'accommodement le roi de France lui-même. Ces différends se terminèrent, dit Chorier, *à la satisfaction de chacun*..... ; il ne daigne pas nous transmettre des détails plus circonstanciés.

(1372.) Les Adhémar profitèrent de ce temps de discordes où la guerre occupait en Italie le roi de France et le Dauphin, pour s'imposer leurs anciens maîtres : Gauthier rendit sa portion de territoire au comte de Valentinois et Louis la sienne au pape Grégoire XI. Cette dernière reconnaissance des Adhémar nous prouve incontestablement que leur esprit était plus que versatile, et qu'ils oubliaient bien vite leurs promesses et même leurs serments pour contracter de nouveaux engagements presque aussi vite rompus que formés.

(1) *Statistique de la Drôme*, par M. Delacroix.
(2) *Dict.* de l'abbé d'Expilly.
(3) Chorier, *Hist. du Dauphiné*.

Guy-Allard place tous ces faits en 1375 et 1376; mais comme il est le seul de cet avis, nous avons dû repousser sa version.

Les papes, jusqu'en 1383, n'avaient eu qu'un droit de suzeraineté *fictive* sur la principauté de Montélimar, ce fut en cette année que Clément VII, qui travaillait à accroître ses possessions temporelles au-delà des Alpes, en acquit le *domaine utile*; la terre de Crillon ou Grillon, située dans le Comtat Venaissin, fut donnée à Giraud-Adhémar en échange de sa portion de souveraineté à Montélimar (1). Guillaume de Morges, seigneur de Châtellard, fut nommé alors bailli de la ville.

En 1395, Louis, comte du Valentinois et du Diois, confirma les antiques libertés dont jouissaient les habitants de Montélimar, et jura sur le saint Evangile qu'il ne chercherait jamais à les en priver (2).

Vers le commencement du quinzième siècle, les Adhémar n'avaient presque plus d'autorité sur Montélimar, et se reléguèrent bientôt, comme nous le verrons, dans les terres de Marsanne et de Grignan..... Nous avons tâché de débrouiller le grimoire inexact et peu consciencieux des anciennes histoires; leur inexactitude négligente, jointe à la perte de la majeure partie des documents authentiques, a rendu difficile et ardue la tâche que nous nous sommes imposée.

On s'occupa en 1408 d'accroître une seconde fois les fortifications de la ville; pourtant le moment n'était pas encore arrivé où Montélimar, continuellement attaqué, pris, repris et saccagé par les partis en armes, aurait à pourvoir à sa sûreté.

En 1437, le bâtard de Bourbon servit de prétexte à la reprise de ces travaux qui furent conduits avec activité (3).

Ici se termine la première période de l'histoire de la cité des Adhémar; nous lui consacrerons un deuxième article, dans lequel nous relaterons les faits accomplis en ses murs depuis sa réunion définitive au Dauphiné, et par conséquent à la France.

DE BERGEVILLE.

(1) Chorier, *Hist. du Dauphiné.* — Guy-Allard, *Dict. du Dauphiné.* — M. Delacroix, *Stat. de la Drôme.* — Expilly, *Dict. des Gaules et de la France.*

(2) *Anno Christi millesimo trecentesimo nonagesimo quinto, Ludovicus, comes valentinus et diensis Montilianis per Adhemaros concessas confirmavit, etc.* (Aymar du Rivail, *Hist. des Allobroges.*)

(3) Champollion-Figeac, *Précis hist. sur Montélimar.*

MADAME DE TENCIN.

Claudine-Alexandrine Guerin de Tencin naquit à Grenoble, l'an 1681, d'une famille de robe, originaire de Romans, et dont la noblesse, à cette époque, ne remontait pas au-delà de quatre générations : c'est le duc de Saint-Simon qui nous l'apprend, et nous nous en rapportons, pour ce fait de peu d'importance, aux études profondes du noble pair sur les origines et les généalogies des maisons illustres de France. Quoi qu'il en soit, celle de Tencin avait fourni un premier président au sénat de Chambéry, et le père de Claudine était lui-même président au parlement de Grenoble. Il eut plusieurs enfants : l'aîné de ses fils fut, suivant l'usage du temps, destiné à lui succéder dans sa charge et dans ses biens ; le cadet entra dans les ordres sacrés, et devint archevêque d'Embrun et cardinal ; l'une de ses filles fut mariée au comte de Grolée, et celle dont il s'agit ici, Claudine, prit le voile à l'âge de dix-huit ans, au couvent des dominicaines de Montfleury, près de Grenoble.

L'abbé et la religieuse sacrifiaient ainsi leurs inclinations à l'établissement d'un frère et d'une sœur. Mais, par un de ces coups du ciel qui déjouent toutes les combinaisons humaines, ce furent ceux-là mêmes que l'on destinait à l'obscurité et à l'abnégation qui portèrent dans la famille la célébrité et la fortune. La vocation manquait surtout à sœur Claudine : depuis la fondation du couvent de Montfleury par un dauphin Humbert, jamais prise d'habit n'avait coûté autant de dissimulation et de répugnance ; jamais cœur plus vivant n'avait palpité sous l'odieux drap mortuaire. Mme de Tencin raconta plus tard à Duclos, dans une causerie du coin du feu, qu'en prononçant ses vœux elle songeait déjà aux moyens à employer pour les rompre. La volonté paternelle avait donc été bien inflexible ! La jeune fille plia plutôt que de se briser. Qu'avait-elle de mieux à faire ? Jetée violemment en dehors des voies du monde, elle attendit avec résignation le jour où elle pourrait y rentrer, et vit s'écouler dans cette espérance cinq de ses plus belles années.

Qu'on ne s'imagine pas, au reste, que l'abbaye de Montfleury ressemblât à ces

solitudes crénelées du moyen âge, dont les tristes et froides ruines révèlent l'austérité de ceux qui furent condamnés à y vivre. Non : grâce à un heureux privilége consacré par le temps, le royal monastère de Montfleury avait toujours été affranchi des règles de la discipline conventuelle. D'ailleurs, comment les rigueurs de la vie claustrale ne se seraient-elles pas tempérées en présence d'une nature admirable, qui déroulait les richesses de sa végétation aux pieds du monastère. L'histoire et d'indiscrètes révélations ne nous ont-elles pas appris qu'à Montfleury, asile réservé spécialement aux filles cadettes des maisons nobles, régnait un relâchement de mœurs qui avait éveillé maintes fois la sollicitude de l'autorité ecclésiastique. La réforme que le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, essaya vainement d'y introduire, fut le sujet d'un procès célèbre dans les annales religieuses de la contrée. Les dames de Montfleury opposèrent aux tentatives du prélat cette résistance tenace dont la vitalité puise ses plus énergiques ressorts dans le cœur de la femme. Le cardinal, poussé à bout et dédaignant les formes lentes du palais, crut renverser les obstacles en faisant un appel à la force. A la tête d'une bande de maçons et de serruriers, il envahit le monastère à l'improviste, et ordonne que l'on élève des barrières insurmontables entre les ouailles et le monde. Les religieuses répondirent qu'elles étaient sous la sauvegarde de leur vertu, garantie que les mauvais plaisants trouvèrent assez fragile, et surent intéresser à leur cause les principaux couvents d'hommes, que menacaient aussi les réformes épiscopales. L'affaire devint si grave, que, portée devant le conseil, le roi en prit connaissance. Enfin, après bien des manœuvres, des marches savantes et de pieuses sollicitations, le monastère de Montfleury sortit triomphant de la lutte, et le cardinal, vaincu, apprit que dans un combat où il avait à lutter contre les grâces, l'esprit et les séductions, la victoire devait rester aux femmes.

Les choses en étaient à ce point lorsque Mme de Tencin fit sa profession religieuse. Si la vie monastique avait pu lui plaire, Montfleury eût été le séjour de son choix; car, après la victoire remportée sur le rigorisme du cardinal, la règle, comme on peut le penser, n'était pas devenue plus sévère. Une des plus agréables distractions de la meilleure société de Grenoble était d'aller entendre les voix fraîches des novices, de goûter les confitures des vénérables mères et de jouir des charmes de la conversation des unes et des autres. Saint Dominique était devenu le saint à la mode, et les gens de qualité l'avaient en grande considération.

La sœur Claudine se fit remarquer bientôt dans ces réunions par les grâces de son langage et de toute sa personne. Douée d'une finesse d'esprit exquise et d'une douceur savamment calculée, elle cachait sous le voile de ces qualités séduisantes un caractère plein de résolution, qui aurait pu lui nuire au couvent, et dont elle

déploya plus tard les ressources dans le monde. Quant à sa figure, on peut juger, par le portrait qui nous reste d'elle, que, pétrie de grâces, elle était plutôt jolie qu'imposante, réunissant deux genres de beauté que la nature partage ordinairement entre les brunes et les blondes : des yeux bleus et des cheveux noirs. Ses regards, tour à tour voluptueux et enjoués, brillaient d'un feu dont une rêverie mélancolique savait seule amortir l'éclat. Sa taille, flexible et délicieusement cambrée, se révélait même sous le scapulaire, et plus tard, sans rien perdre de sa souplesse, aurait pu se passer de cet appareil de baleines dans lequel les femmes de la régence emprisonnaient leur corsage de guêpe. Peut-être un cou un peu trop long, et cependant gracieux et mobile comme celui d'un cygne, détruisait-il un peu l'harmonie de cet ensemble si parfait.

L'esprit et la rare beauté de Mme de Tencin exercèrent bientôt leurs irrésistibles entraînements. De toutes les personnes qui l'environnaient, celle qui subit la première l'influence de cette séduction devait y être moins accessible par la gravité de son caractère, la sainteté de son ministère, la pureté de ses mœurs : ce fut son confesseur. Croyant n'obéir qu'à l'impulsion de la charité chrétienne, et cédant peut-être irrésistiblement aux secrets mouvements de son cœur, le saint prêtre, dépositaire des confidences et des regrets de Mme de Tencin, se chargea d'obtenir de l'autorité ecclésiastique qu'elle fût relevée de ses vœux. Instrument aveugle entre les mains de sa pénitente, celle-ci, du fond de son abbaye, dirigeait avec une profonde habileté diplomatique les démarches qu'elle inspirait à son directeur. Profitant de sa faiblesse, elle en fit son commissionnaire zélé, tira de lui tous les éclaircissements nécessaires au succès de ses désirs, qui néanmoins ne furent pas couronnés d'un triomphe complet, puisqu'elle obtint seulement son entrée au chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse.

C'était cependant une condition sociale facile et douce celle que le titre de chanoinesse donnait aux femmes de qualité, en échange d'un célibat dont il leur était facile de tempérer les rigueurs. Admise à toutes les réunions mondaines, la chanoinesse en partageait les délices, sans autre réserve que celle que lui imposait le caractère un peu religieux de son costume, qui n'excluait pourtant ni le luxe, ni la coquetterie de la toilette. Mais elle n'avait pas franchi les grilles de l'abbaye de Montfleury pour languir dans le cloître de Neuville. Le but de ses désirs les plus ardents était de venir à Paris : elle y vint et se réunit à son frère, l'abbé de Tencin, qui était tout occupé à se frayer un chemin à la fortune.

Pendant les premiers temps de son séjour à Paris, Mme de Tencin prit un soin extrême de ne pas éveiller la vigilance de l'autorité ecclésiastique. Louis XIV, ou plutôt Mme de Maintenon régnait encore, et la bigotterie de la vieille cour venait troubler les joies de la chanoinesse de Neuville, et la jetait en de mortelles anxiétés.

Mais faisant un appel plutôt aux inspirations de sa tête qu'à celles de son cœur, elle s'entoura d'amis puissants et, comme l'on disait alors, bien en cour : c'étaient l'abbé de Louvois, le confident de Mme de Maintenon, le lieutenant de police d'Argenson, et Fontenelle, qui, par l'urbanité de ses mœurs, l'exquise politesse de son génie et la nature bienveillante et conciliatrice de son esprit, s'était acquis une immense influence sur tous ses contemporains. Fontenelle, séduit par les grâces de Mme de Tencin, sollicita de la cour de Rome un bref qui la dégageât entièrement de ses vœux : le bref fut expédié, mais il ne fut point livré à la publicité, parce que le Saint-Père reconnut que l'exposé des faits qui lui avait été soumis était beaucoup trop favorable à la jeune chanoinesse et blessait la vérité. Mme de Tencin conserva donc aux yeux de l'église le caractère indélébile que lui avait imprimé la consécration religieuse, mais il fallait que ces yeux fussent bien clairvoyants pour distinguer encore ce caractère dans sa position nouvelle. Elle n'avait pas attendu l'autorisation du Saint-Père pour se dépouiller du vêtement monastique, et laisser apparaître dans toute la séduction de leur luxe les attraits dont l'avait comblée la nature. Une chevelure abondante, cette noble parure de la femme, qui ne s'était pas encore blanchie sous la poudre que la tyrannie de la mode commençait à imposer déjà, retombait en noires ondulations sur ses blanches épaules, se nouait au sommet de sa tête comme celle de l'Apollon, et venait encadrer son beau front entre deux croissants que la galanterie des coiffeurs désignait sous le nom d'*accroche-cœurs*.

Mme de Tencin n'aurait pas eu besoin de recourir à tous ces artifices de la coquetterie féminine pour exercer l'empire de l'esprit et de la beauté. A son apparition dans le monde, elle vit s'empresser autour d'elle l'élite de la cour et de la ville, et il faut dire que, dans l'enivrement où dut l'entraîner ce concours d'hommages, elle sut se parer d'un vernis de dignité qui, au milieu des mœurs si relâchées du temps, était presque une vertu. Le spirituel auteur des mémoires supposés du cardinal Dubois fait dire au jeune duc de Richelieu que Mme de Tencin avait de quoi plaire à un prince du sang, à un duc et pair, à un cardinal et à un financier ; mais la fierté naturelle de Mme de Tencin fait de ce jugement une calomnie relativement à la finance, et pour la noblesse le réduit à une simple médisance. D'ailleurs, quel que fût alors le nombre et le choix des adorateurs de Mme de Tencin, il paraît que les secrètes et très-réelles affections de son cœur furent le partage d'un officier supérieur d'artillerie, le chevalier Destouches-Canon. Il serait difficile de déterminer à quelle époque commencèrent les relations intimes de Mme de Tencin et du chevalier Destouches, mais ce qui est incontestable, c'est que cet officier sut inspirer à cette femme aimable, objet d'un culte si général, la passion la plus constante et la plus vive de toutes celles que lui ont prêtées les

pamphlétaires du temps et les écrivains modernes, qui ne sont que les échos des premiers.

Mme de Tencin venait d'atteindre cet âge où le cœur et les sens se livrent sans réserve à la violence d'un dernier entraînement : elle avait trente-six ans, et ce fut le 17 novembre 1717 qu'elle devint mère, mais sans oser avouer une maternité que les lois et la religion n'avaient pas sanctifiée. La naissance de l'enfant issu du commerce illégitime de Mme de Tencin et du chevalier Destouches fut entourée pendant plusieurs années des ombres du mystère, mais l'indiscrétion et la curiosité ne tardèrent pas à soulever le voile qui couvrait cet évènement clandestin, et à lui prêter des circonstances plus malicieuses que vraies. Ainsi, bien des biographes ont prétendu que l'enfant auquel Mme de Tencin donna le jour fut inhumainement exposé sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond; mais il résulte des documents les plus dignes de créance que le commissaire de police qui recueillit ce petit infortuné le confia aux soins d'une pauvre vitrière. Quelques jours après, une rente de 1,200 livres fut constituée sur la tête du jeune enfant, et servit à pourvoir à ses besoins jusqu'à sa virilité. Ce bienfait, qui ne fit qu'atténuer l'abandon que Mme de Tencin et le chevalier Destouches avaient fait d'une créature dont l'existence devait leur être si chère, est le seul témoignage d'une paternité qui ne fut jamais avouée publiquement.

Mais, par une de ces prévisions du ciel qui déjouent les vains projets de la prudence humaine, ce faible enfant, voué dès le berceau à l'obscurité, rejeté du sein de la maison paternelle par l'orgueil et la honte, délaissé entre des mains mercenaires, devait un jour ébranler son siècle dans ses plus profondes racines, se placer à la tête du mouvement des intelligences, et fomenter, par la puissante énergie énergie de sa plume, cette révolution sociale si intime et si radicale, qui a fait surgir le XIXme siècle des ruines sanglantes du XVIIIme. L'enfant de la pauvre vitrière était d'Alembert.

Devenu célèbre, l'enfant abandonné fit expier, à son tour, aux auteurs de ses jours le dédain qu'ils avaient versé sur sa naissance, en refusant de reconnaître une mère dans la femme qui venait si tard revendiquer un titre plus cher à sa vanité qu'à son cœur. Mme de Tencin réunissait chez elle ce que Paris comptait de plus illustre dans les sciences et les lettres : elle sentit que la plus belle place était vide auprès d'elle, et voulut la donner à l'écrivain dont la plume venait de tracer la magnifique introduction de l'*Encyclopédie;* « mais le philosophe, dit M. Lacretelle, fut sourd à ces avances de l'orgueil : on insista, on voulut mettre en jeu les sentiments de la nature, et l'on ne reçut que cette réponse : « Madame, je n'ai » d'autre mère que la vitrière qui m'a nourri. » Le mot, s'il est vrai, était dur mais juste dans la bouche de d'Alembert.

Mêlée à toutes les intrigues de la régence, devenue femme à la mode par la passion qu'elle avait inspirée au chevalier Destouches et par ses éphémères et nombreuses galanteries, Mme de Tencin aspirait à exercer la puissance de ses charmes sur les personnages les plus éminents de son temps. Par un heureux privilége, elle avait conservé à trente-six ans une beauté parvenue à toute la splendeur de sa maturité; et à l'âge où les premiers ravages de la vieillesse viennent avertir les femmes de la décadence de leur règne, elle vit au contraire le chef de l'état sacrifier à ses attraits. Blasé sur les plaisirs des sens, ce furent sans doute l'esprit et les grâces de Mme de Tencin qui séduisirent le régent; mais ce prince, qui, au milieu des écarts d'une honteuse immoralité, conservait encore un grand sens, s'aperçut bien vite que les flatteries et les caresses de Mme de Tencin ne s'adressaient point à sa tendresse, mais au pouvoir dont il était le dépositaire. Dans la crainte de se donner un maître au lieu d'une maîtresse, il renoua avec Mme de Parabère, qui avait le don de lui plaire précisément par l'absence des qualités dont il redoutait ici l'influence.

Déçue dans les projets ambitieux que la faveur du régent lui avait fait concevoir, Mme de Tencin ne voulut pas cependant déchoir sans partage du faîte des grandeurs qu'elle avait rêvées au Palais-Royal. Du prince elle descendit au ministre, ou plutôt *elle tomba du maître au valet*, selon l'expression de Duclos.

La France, échappée à la tristesse des dernières années du règne de Louis XIV, ne songeait qu'à s'ébattre : pour elle le cri *le roi est mort!* avait été le signal d'une joyeuse réaction contre le jeûne austère que lui avait imposé la vieille de Saint-Cyr, et l'on sait à quelle pente se laisse entraîner dans nos mœurs l'esprit réactionnaire. Aussi s'était-elle jetée avec frénésie dans l'ivresse du plaisir et de l'orgie, dont la cour lui offrait le scandaleux exemple. Mais lorsque, plus tard, fatiguée de débauches, elle vit les ruines que le génie de la dérision avait faites autour d'elle, la religion livrée au sarcasme, le trône sans majesté, les mœurs simples et fortes des générations passées corrompues et avilies, elle eût désespéré sans doute de son avenir social, si elle n'eût trouvé un élément réparateur dans la bourgeoisie, qui, par un admirable instinct de conservation, avait gardé la tradition des saintes lois de la famille et des vertus domestiques.

La personnification de la régence fut, à vrai dire, le cardinal Dubois, héros de la rouerie, homme extraordinaire par son inconcevable immoralité, son habileté, sa finesse et la merveilleuse souplesse de son esprit, et qui employa tout ce que les qualités funestes et les passions mauvaises du cœur lui inspiraient de satanique pour dompter et asservir son siècle. Régentée par le glaive sous Richelieu, par le fouet sous Louis XIV, la France devint ivre sous la marotte du cardinal Dubois.

Ce fut là cependant l'homme dans les bras duquel la passion de l'intrigue et l'ambition jetèrent Mme de Tencin. Leur liaison commença vers l'année 1718. Dubois, n'étant pas encore premier ministre, n'avait pas lâché la bride à ses penchants détestables avec cet audacieux cynisme qu'il devait revêtir avec la plus haute dignité de l'état; mais ses mœurs et son caractère étaient cependant si décriés, qu'il fallut que Mme de Tencin fût arrivée à un grand abaissement pour devenir la maîtresse d'un homme dont la conduite était une monstruosité au milieu de la dépravation des mœurs publiques. D'abord, cet intimité fut, sinon secrète, du moins ne se répandit pas au dehors, parce que la fortune de Dubois avait besoin de ménagements; mais aussitôt que, par la plus sacrilége des profanations, on eût fait de lui un archevêque et un cardinal, et que le régent eût placé en ses mains les rênes de l'état, Mme de Tencin cessa de rougir du rôle qu'elle jouait obscurément; elle en étala la honte au grand jour, en s'installant en souveraine dans les salons du premier ministre; elle eut sa cour, distribua les faveurs et les grâces, et cependant n'était nullement intéressée; « elle regardait l'argent comme un moyen de parvenir, et non comme un but digne de la satisfaire. » Mais là où l'appelait son génie, c'était à ourdir la trame des intrigues de Dubois, à diriger ses desseins, à lui imposer ses volontés, et certes elle y réussit complètement. Dubois, dont le régent était l'esclave, le devint à son tour de Mme de Tencin, qui se trouva dès-lors l'arbitre des destinées de la France, dans un temps où, par un incroyable avilissement, les peuples acceptaient la dégradante royauté de courtisanes effrontées.

Mme de Tencin, dont l'existence était ravivée par les passions bruyantes et le besoin de se mêler à toutes les agitations de son temps, eut l'occasion, vers l'année 1727, de puiser un aliment à son activité dans les querelles qu'avait fait naître la bulle *Unigenitus*.

Tandis qu'à ce sujet l'abbé de Tencin se donnait les honneurs d'un concile, sa sœur avait, dans ses salons, déclaré aux jansénistes une guerre moins théologique, mais dont les résultats furent plus sûrs peut-être : elle les assaillit avec l'arme du ridicule et du sarcasme, et tout ce qui était entaché de jansénisme était immolé sans pitié à ses cruelles railleries. D'ailleurs, arbitre du goût et de la mode, sa réprobation était, aux yeux des gens du monde, un châtiment que chacun s'efforçait de ne pas encourir. Il paraît que sa ferveur finit par contracter un caractère si énergique, que le gouvernement lança contre elle une lettre de cachet qui l'exilait à Orléans. C'était ajouter à sa célébrité, en lui donnant les honneurs du martyre, mais d'un martyre bien bénin, car son exil ne dura que quelques jours.

Un évènement bien plus grave que son exil vint troubler d'une manière tragique le bonheur de Mme de Tencin. Elle avait, depuis plusieurs années, formé d'étroites

relations avec M. de la Fresnaye, conseiller au grand conseil, qu'elle et son frère employaient dans leurs négociations financières. Ce la Fresnaye, que les mémoires du temps nous représentent comme un des amants de Mme de Tencin, ayant fait de fort mauvaises affaires, résolut, dans son désespoir, de se donner la mort et de se tuer chez Mme de Tencin, ou peut-être l'appelait aussi la jalousie. Le 7 avril 1726 il vint chez elle, « perdu de dettes, d'amour, de jalousie et de toute la fureur que les plus grands désordres peuvent mettre dans l'esprit ; » il demanda la permission d'entrer dans un cabinet pour y écrire une lettre, et peu d'instants après l'explosion d'une arme à feu expliqua l'égarement que la compagnie avait remarqué sur son visage. La Fresnaye avait laissé en dépôt un écrit dans lequel il s'efforçait de perdre Mme de Tencin : en effet, en vertu d'un décret de prise de corps décerné contre elle par le lieutenant criminel, elle fut d'abord conduite au Châtelet, puis à la Bastille ; mais elle ne tarda pas à être mise en liberté sur l'instruction de la procédure, qui prouva que la mort de la Fresnaye était le résultat d'un acte de désespoir.

L'âge arriva cependant où, avec l'éclat de la beauté perdu, s'évanouissait pour Mme de Tencin le règne de la galanterie. Elle avait quarante-six ans, et les orages dont sa vie d'intrigues n'avait pas été exempte, l'avertissaient que le bonheur n'était pas dans la fluctuation des passions turbulentes au milieu desquelles venaient de s'écouler sa jeunesse et son âge mûr. Elle songea donc à adopter un genre de vie plus régulier et plus favorable au repos de l'ame, dont elle sentait le besoin. Riche, elle voulut faire un noble usage de sa fortune en la prodiguant aux gens de lettres. Sa maison leur fut ouverte et devint le sanctuaire de toutes les illustrations littéraires du XVIIIme siècle. Le vieux Fontenelle y occupait le fauteuil de la présidence, et autour de lui se groupaient Marivaux, Piron, Duclos et Montesquieu, dont Mme de Tencin devina le génie. Lorsque l'*Esprit des lois* parut, cet immortel ouvrage fut accueilli avec froideur ; Mme de Tencin en prit un grand nombre d'exemplaires, les distribua à ses amis et donna l'impulsion au triomphe de l'une des œuvres les plus puissantes des temps modernes. Elle appelait familièrement cette réunion d'hommes de lettres *sa ménagerie* ou *ses bêtes*, leur donnait à *paître*, c'est-à-dire à dîner le mercredi et le dimanche, et tous les ans, aux étrennes, leur fournissait deux aunes de velours pour se faire une culotte. Ce fut sans doute pour ne pas être en reste de galanterie auprès d'elle, que Piron lui fit cadeau d'une élégante chaise percée, accompagnée de l'envoi de ces vers :

Femme au-dessus de bien des hommes
Du siècle héroïque où nous sommes,
Femme digne, tout d'une voix,

Qu'on la célèbre d'âge en âge,
Comme ayant eu tout à la fois
Esprit, beauté, grâces, courage,
Goût et sentiment délicat;
Femme forte que rien n'étonne,
Ni n'enorgueillit, ni n'abat;
Femme, au besoin, homme d'état,
Et, s'il le fallait, amazone,
Je vaudrais bien, en vérité,
Ne vous pas moins offrir qu'un trône.
. . . . . .
A l'aise, d'un œil équitable,
Là, vous jugerez sans appel
Les vers de MM. tel et tel.
Gardez les bons, par privilége,
Et pour ceux dont vous direz : fi!
Laissez-les, en quittant le siége,
Où vous aurez trouvé ceux-ci.

Mme de Tencin, douée d'un esprit orné, plein de tact, de délicatesse et de goût, était digne de vivre au milieu des écrivains dont elle s'était entourée et de les apprécier, ayant elle-même cultivé les lettres avec succès. Son roman *Le comte de Comminge*, dans lequel elle a peint d'une manière aimable et touchante la lutte de l'amour contre les obstacles et la vertu, est digne d'être placé en parallèle avec *La princesse de Clèves* de Mme de Lafayette. *Le siége de Calais* offre des détails encore plus vivement sentis, et il est difficile de ne pas répandre quelques larmes en lisant *Les malheurs de l'amour*, quel que soit notre peu d'entraînement pour les romans du siècle dernier. Les *Anecdotes de la cour du règne d'Édouard II, roi d'Angleterre*, furent laissées inachevées par Mme de Tencin et terminées par Mme Élie de Beaumont. Quelques critiques attribuent la paternité de ce dernier ouvrage à Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental; il paraît, en effet, s'il n'en fut point l'auteur exclusif, qu'il eut part du moins à sa rédaction. Mais vouloir étendre l'influence littéraire du comte d'Argental aux autres productions de Mme de Tencin, serait étrangement méconnaître cette touche délicate et suave qui, sous la plume de Mme de Tencin, trahit la main et le cœur d'une femme.

Il existe aussi un recueil de lettres du duc de Richelieu et de Mme de Tencin, écrites dans le courant des années 1743 et 1744, dans lesquelles on voit que Mme de Tencin jetait encore, du fond de sa retraite philosophique, un œil de regret sur la scène du monde, où sa beauté et ses intrigues avaient joué un rôle si actif.

La scène allait encore se rétrécir pour elle : vers la fin de sa carrière, une hydropisie de poitrine lui interdit les réunions bruyantes de son salon ; il lui était à peine permis de converser à voix basse, et quelques parties de quadrille étaient son unique distraction. Piron fait allusion à ces deux circonstances dans les vers suivants :

Or donc, recevez pour étrennes
Ces boîtes de fiches pleines,
Laissez les vieilles à Passy ;
Et de par le Dieu du silence,
Point de compliment, et défense
De dire un mot de grand merci.
. . . . . .
Votre bonheur au jeu, pourtant,
Fût-il mille fois plus constant,
Madame, il ne faut pas s'attendre
Que vous gagniez jamais autant
Que l'on perdra le seul instant
Qu'on cessera de vous entendre.

Malgré les soins empressés de ses amis, Mme de Tencin succomba le 4 décembre 1749, à l'âge de soixante-huit ans, à la violence de la maladie ; elle s'éteignit dans les bras de la philosophie. La religion avait eu bien peu de part à ses pensées pendant sa carrière toute remplie des choses de ce monde : cependant on raconte qu'à ses derniers instants un prêtre lui ayant été amené par les soins de sa famille, « Mon père, lui dit-elle, j'ai été jeune, jolie ; on me l'a dit souvent, et j'ai eu la faiblesse de le croire toujours : jugez, et ne me refusez pas votre bénédiction. » L'heure était imminente, et le bon prêtre, s'emparant de ce demi-repentir, se rappela ce passage de l'Évangile : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. »

Extrait de la Revue du Dauphiné.

VALENCE [1].

INTRODUCTION.

Presque tous les bassins qui forment la grande vallée dans laquelle le Rhône a creusé son lit portent l'empreinte de révolutions géologiques si profondes, et la nature a répandu sur les immenses lignes de leur horizon de si imposantes beautés, que leur aspect éveille dans l'ame de l'observateur le double sentiment de l'admiration et de la curiosité. Un de ces nombreux bassins qui se développent dans le département de la Drôme offre ces deux caractères réunis à un haut degré : il s'étend depuis les gorges de Tournon et de Tain, qui resserraient autrefois bien plus étroitement qu'aujourd'hui le cours du fleuve, jusqu'à cette chaîne de montagnes secondaires situées au sud, au pied desquelles la Drôme roule ses eaux turbulentes, et qui va mourir, en s'abaissant insensiblement, au bourg de Loriol. Pour saisir l'ensemble de ce vaste tableau, il faut que le spectateur s'élève sur le large plateau qui, se prolongeant à l'est, forme l'étage supérieur des diverses zones de la plaine dont se compose le bassin; alors s'offre à ses regards un de ces spectacles que la nature est si féconde à reproduire et qui jette dans l'ame une émotion profonde : au nord, l'horizon est borné par les riches coteaux de l'Ermitage, de Mercurol et de Châteauneuf; au sud, sur la rive droite de la Drôme, s'étendent les croupes boisées de Briant et de Chabrillant, qui vont se rattacher aux premières ramifications alpines de Roche-Colombe et de Roche-Courbe; à l'est, s'élèvent les montagnes de la Raye et du Matin, dont les hautes cimes vont se perdre dans le département de l'Isère; enfin, à l'ouest, se développent les roches de l'Ardèche, au-dessus desquelles s'amoncellent en teintes azurées les chaînes culminantes du Vivarais. Le vaste espace renfermé dans ces bornes naturelles présente de nombreux et frappants vestiges des révolutions du

(1) Extrait de la *Revue du Dauphiné*, publiée sous la direction de M. Ollivier (Jules), tom. 2, pag. 101 et suivantes.

globe et des bouleversements géologiques occasionnés par l'occupation des eaux : ici, des rivages successivement abandonnés par le Rhône conservent encore les traces que les flots, en les baignant, ont déposées sur leurs rives; là, de profondes couches de cailloux roulés révèlent avec quelle énergie la tourmente des eaux a remué les entrailles de la terre. Ces grandes dislocations, loin d'être favorables à la fertilité du sol, comme il est arrivé dans les riches vallées des Alpes, ont, au contraire, par l'aridité des couches qu'elles ont entassées, amaigri la végétation; mais ces traces de stérilité n'apparaissent que dans les détails, tandis que, vue d'un point élevé et dans son ensemble, la plaine se déroule avec tous les prestiges de la plus heureuse fécondité. Les plantations multipliées par l'industrie de l'agriculture s'y pressent en masses si serrées, que dans le prolongement elles affectent les formes ondulées d'une vaste forêt. Enfin, sur un des plans reculés de la perspective, le Rhône tantôt dérobe son cours sous des groupes d'arbres fluviatiles, et tantôt ses sinuosités, serpentant sur les grèves, étincellent de l'éclat d'une vive et mouvante lumière.

Au milieu de ce tableau, les regards s'arrêtent sur une masse imposante de constructions qui s'élèvent avec domination sur le versant de la zone la plus rapprochée du fleuve. Lorsque, vers le déclin du jour, les montagnes de l'Ardèche se baignent dans les flots d'une lumière vaporeuse, et que ces constructions restent dans l'ombre, les dentelures de leurs murailles crénelées et les cimes de leurs monuments se détachent avec les formes les plus capricieuses; mais l'illusion cesse lorsqu'on se rapproche d'elles, et l'on ne trouve plus que les humbles habitations d'une cité de peu d'importance : cette ville est Valence.

De vieux murs démantelés, entourés de plantations chétives, et des fossés dont l'autorité municipale poursuit lentement, depuis trente années, le comblement, forment l'enceinte de Valence. Ces murs inoffensifs, par une fiction administrative, ont été transformés en fortifications de place de guerre, et le génie militaire, chargé de veiller à leur entretien, conserve soigneusement dans ses cartons les ouvrages imaginaires dont ils sont flanqués.

On pénètre, à l'est, dans l'intérieur de la ville par deux poternes, dont l'une s'ouvre à côté d'une tour miraculeuse qui, d'après les légendaires, fit la révérence au saint martyr Félix, à son passage. Au midi, deux autres portes ont été pratiquées aussi : l'une, qui n'est qu'une claire-voie, s'appelle la porte *Saulnière*, parce que la gabelle du sel ou le *saulnage* s'exerçait à son entrée; l'autre, percée depuis peu d'années, à défaut de toute autre dénomination, s'appelle la *porte neuve*; elle n'a d'ailleurs d'autre nouveauté que d'être un rare monument de la dépravation du goût des ouvriers chargés de son édification. Au nord, l'enceinte se prolonge et embrasse un vaste quartier connu sous le nom de *Bourg-lès-Valence*,

et qui, bien que juxta-posé à la ville, appartient à une commune séparée. Enfin, à l'ouest, la partie basse de la cité s'étend jusqu'au Rhône, s'ouvre librement et n'a d'autre barrière que le fleuve, ce qui n'empêche pas que sur cette ligne elle ne soit protégée par de redoutables fortifications peintes sur les plans du ministère de la guerre.

Si maintenant on pénètre dans l'intérieur de la ville, les habitations y présentent tous les caractères de l'inélégance des formes et d'une mesquinerie de construction générale. Point de monuments antiques qui rappellent les souvenirs du passé, et d'édifices modernes qui révèlent l'opulence ou les inspirations du bon goût et du sentiment des arts. Les rues, étroites et sinueuses, sont, en hiver, souillées de fange; pendant les chaleurs de l'été, les exhalaisons que laissent échapper les immondices et les eaux stagnantes les rendent infectes, et durant la nuit la privation de luminaire en fait un labyrinthe ténébreux.

L'antiquaire veut-il interroger les siècles passés? A ses yeux s'offrent bien quelques vestiges du style architectural du onzième et du seizième siècle, mais si cruellement mutilés, que l'émotion touche bien plus sa pitié que son admiration. L'économiste, à son tour, là où les beaux-arts ont été frappés de stérilité, espère-t-il trouver dans le développement de l'industrie et du commerce une légitime compensation? il éprouve aussi la même décevance. Assise sur les bords d'un grand fleuve, dont la navigation est une des plus importantes de la France, entourée de cours d'eau considérables, traversée par la route la plus fréquentée du royaume, Valence, depuis plusieurs siècles, reste dans la même inactivité, tandis que ces circonstances heureuses semblaient devoir favoriser à un haut degré sa prospérité industrielle. Dans son sein, point de grande branche de commerce spécial, dont la production devrait être un des résultats de l'opportunité de sa position topographique; ses ports solitaires ne recueillent même pas le bénéfice de la navigation du Rhône, et le négoce boutiquier est le seul qui ait pris un peu d'extension dans ses murs. Les causes de cet état de torpeur et d'inactivité, l'indolence et le désœuvrement, paraissent être le caractère distinctif de ses pacifiques habitants, qui puisent sans doute les éléments de leurs joies dans le bonheur de ne rien faire et dans une grande modération de désirs.

Cependant la ville, dont aujourd'hui la vie sociale s'écoule sans bruit dans une monotone uniformité, n'a pas toujours été obscure et sans éclat : pour elle, le drame de l'existence humaine a été terrible quelquefois, et parmi les jours que lui ont comptés les révolutions des siècles, se sont rencontrés des jours de lutte et d'épreuves. Mais les témoignages de ces évènements passés sont restés si profondément enfouis dans le silence des âges, que la génération actuelle, insoucieuse de la mémoire de ses pères et des traditions de sa nationalité, en a perdu le

souvenir; ou plutôt l'indifférence et l'égoïsme, allanguissant chaque jour dans les cœurs la religion du patriotisme, laissent sans entraînement et sans émotion les vieux récits de la terre natale. De cette ignorance des choses de la patrie est dérivé sans doute ce préjugé qui, pendant si long-temps, a déshérité notre histoire des nobles enseignements qu'elle renferme en si grand nombre. « Toutes les villes de » France, dit l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France*, sont tombées, » depuis quatre siècles, dans la même nullité politique; mais on se figure trop » aisément qu'il en a toujours été ainsi. Pour chercher des exemples de courage » civique, nous remontons jusqu'à l'antiquité, tandis que nous n'aurions besoin » que d'étudier à fond notre histoire; car, parmi les villes les plus obscures, il n'en est peut-être pas une qui n'ait eu ses jours d'énergie (1). »

Convaincu que nos annales nationales, même dans leur développement le moins fécond et le plus circonscrit, abondent en récits dramatiques et en évènements dignes d'être révélés, j'ai dessein de rechercher quelle a été l'existence historique de la ville de Valence pendant le cours des siècles. Sans doute les évènements dont elle a été le théâtre seront privés souvent de cet intérêt puissant que l'on retrouve dans les révolutions qui ont agité les états et les grandes cités; mais j'espère que, se revêtant de ce charme instinctif qui s'attache aux traditions de la patrie, ils ne seront pas sans valeur aux yeux des personnes qui conservent encore au fond du cœur le culte du passé, et qui s'unissent de sympathie aux souvenirs de leur pays.

Remontant à l'invasion des Gaules par les Romains, je dirai par qui Valence a été fondée, et quels étaient les peuples qui habitaient son territoire.

Mes investigations ne s'étendront pas au-delà de cette période, parce que, ne voulant pas franchir les limites de la vérité et m'égarer dans les conjectures des âges fabuleux, je me suis restreint aux temps où la chronologie s'appuie sur l'authenticité des documents historiques. Je suivrai ensuite la destinée de cette ville, à travers les obscurités du moyen âge et les agitations du seizième siècle, jusqu'à nos jours. Enfin, m'étant imposé la loi de ne puiser mes recherches qu'aux sources originales, j'élaguerai de mon récit les faits avancés et reproduits sans critique par les compilateurs. Le devoir le plus sacré de l'historien est d'être vrai.

(1) *Lettres sur l'histoire de France*, par M. Augustin Thierry, lettre XXI.

CHAPITRE PREMIER.

Les Cavares, peuple dans le territoire duquel Valence est située. — Les Ségalauniens. — Origine de Valence; sa colonisation, son importance depuis la conquête des Gaules par les Romains.

La vaste contrée qui, s'allongeant parallèlement au Rhône, se trouve brusquement resserrée à l'est par les premières chaînes des Alpes, et dont les points extrêmes sont déterminés au nord par le cours de l'Isère, et au midi par celui de la Durance, était habitée, à l'époque de l'invasion romaine, par une nation gauloise, que les écrivains de la conquête désignent sous le nom de *Cavares*, ou, par une interprétation que l'orgueil du vainqueur imposait au vaincu, sous celui de *Barbares* (1).

Cette nation, dont l'importance parmi les races de l'aggrégation gauloise était assez considérable, d'après l'étendue du territoire qu'elle occupait, se composait elle-même de trois peuplades bien distinctes : les *Memini*, les *Tricastini* et les *Segalauni*. Les limites du pays des Ségalauniens étaient, à l'ouest, le Rhône; au nord, l'Isère; à l'est, les montagnes des Voconces; au midi, la contrée des Tricastins. Valence était la plus grande de leurs cités.

L'histoire ne nous a point légué de souvenirs sur les Ségalauniens, et il serait puéril de reproduire, comme dignes de créance, les récits imaginaires que leur ont consacrés les compilateurs du seizième siècle; mais un fait hors de doute, c'est que leurs mœurs, leurs institutions politiques, leurs habitudes sociales, se confondaient avec celles des peuples nombreux qui se partageaient la vaste étendue des Gaules. La Gaule méridionale surtout se fractionnait en innombrables races bien distinctes entre elles, et par la forme de leur gouvernement et par les limites de leurs possessions, et qui cependant formaient une grande confédération nationale, qui devenait homogène et compacte lorsque les intérêts de la patrie commune étaient mis en jeu. C'est ainsi qu'on les vit se lever en masse, à la voix de Bellovèse et de Brennus, et faire trembler au-delà des Alpes les tyrans qui devaient les dompter un jour. Ce principe de fédération éclate surtout dans la lutte des Gaules contre Rome conquérante, et si Jules-César, si habile à vaincre les hommes par la vaillance de son épée et la supériorité de son génie, n'eût adroitement fait germer

(1) *Horum nomen obtinet, ita ut omnes qui eam colunt regionem Barbari, Cavari appellentur.* (Strabo. Parisiis, 1620, in-fol., lib. IV, pag. 186.)

parmi les peuples envahis le ferment des rivalités intestines, sans doute leur indépendance eût puisé dans l'union une plus vigoureuse énergie.

Vouloir découvrir la part d'action de la petite peuplade des Ségalauniens à travers les tressaillements de la Gaule expirante sous le glaive des proconsuls romains, serait s'abuser étrangement et créer en faveur de l'amour-propre national un de ces paradoxes qui ont trop souvent faussé la vérité de l'histoire. La saine appréciation des choses permet de croire qu'elle associa ses efforts à ceux des Arvernes, des Allobroges, des Helviens, des Voconces et des Cavares, pour repousser l'agression romaine; qu'elle partagea avec ses nations alliées les chances de la lutte; qu'avec elles et par les mêmes causes elle perdit sa liberté et vit enfin sa nationalité confondue avec celle du conquérant. C'est ce que nous fait clairement entendre un écrivain de la conquête, qui, après avoir raconté la victoire remportée par le consul Quintus Fabius Maximus sur les Arvernes et leurs alliés, à l'embouchure de l'Isère dans le Rhône, l'an 632 de l'ère romaine, fait observer que les Cavares, dont les Ségalauniens étaient un démembrement, ne devaient plus être considérés comme des *Barbares*, puisque depuis long-temps ils avaient adopté la langue, la manière de vivre et le gouvernement des Romains.

L'histoire, dont le silence a laissé dans l'oubli les souvenirs de l'existence sociale des Ségalauniens, a répandu la même obscurité sur Valence, qui était sans doute la ville la plus considérable de leur territoire; mais cette incertitude s'est évanouie aux yeux de nos vieux chroniqueurs, qui ont inventé sur son origine des fictions romanesques dont l'exagération ridicule a été cependant vénérée pendant long-temps comme un évangile historique. A les croire, Romus, fils du roi celte Allobrox, aurait élevé les murs de cette ville dix-huit siècles avant l'ère vulgaire, et lui aurait imposé son nom, que la divination des étymologistes a su convertir en *Valence* (1). Ces chimères, puisées dans un corps d'annales qui, sous la plume des chroniqueurs, se déroule depuis le déluge avec une incroyable précision, n'ont été bannies du domaine de l'histoire qu'à la rénovation de la civilisation moderne, et leur long triomphe doit nous apprendre à nous prémunir contre les systèmes qui ne reposent pas sur la réalité des faits.

Les documents authentiques les plus reculés qui font apparaître Valence pour la première fois sur la scène historique, la mentionnent comme colonie romaine; mais il ne faut pas conclure de ce texte que cette ville soit d'origine romaine : ce

(1) *Des croyances et des traditions populaires du Dauphiné*, par Ollivier Jules, dans la *France littéraire*, tom. 8, pag. 12. — *Essais historiques sur Valence*, par le même, pag. 228. — Roaldès, *Fragments sur Valence*, Ms. de la bibliothèque du roi, fonds de Lancelot, n° 302. — Aimari Rivallii, *De Allobrogibus*, loco citato, fol. 38.

serait confondre son origine, qu'il faut réserver aux peuples aborigènes envahis par les Romains, avec sa colonisation, qui est l'œuvre du vainqueur. Son érection en colonie, bien qu'indubitable, puisque Pline et Ptolomée nous l'attestent, n'a cependant pas de date certaine, puisque ces deux écrivains ne disent pas à quelle époque elle eut lieu : reste cependant qu'elle est antérieure aux temps où écrivait le plus ancien de ces deux auteurs, c'est-à-dire qu'elle remonte aux premières années de l'ère vulgaire.

Elevée au rang de colonie, Valence vit se former dans son sein trois éléments nouveaux de population : les citoyens romains d'extraction italique, composés de prolétaires, de miliciens et de vétérans, jouissant de tous les priviléges attachés à la conquête, les Gallo-Romains, auxquels la munificence du vainqueur avait accordé la plus grande partie des droits politiques de la métropole ; enfin les Gaulois, réduits à la condition d'esclaves, ou, du moins, privés du bénéfice octroyé aux Gallo-Romains. Ces deux premiers ordres, qui finirent par se confondre sous la dénomination générique de citoyens romains, constituaient l'organisation municipale, qui était une des formes sociales de toutes les colonies.

Valence, en s'assimilant les résultats de la civilisation romaine, et en adoptant ses institutions politiques, dut acquérir rapidement un développement qui lui était sans doute inconnu avant la conquête. L'histoire reste, il est vrai, silencieuse sur cette conséquence, mais quelques monuments échappés à la destruction du temps en révèlent l'existence : ainsi, deux inscriptions tauroboliques nous montrent qu'elle renfermait dans son sein ces grandes institutions du culte, que la critique archéologique a toujours considérées comme des preuves irrécusables de l'importance des municipes et des colonies auxquelles elles appartenaient. La première relate une consécration faite dans la ville des Voconces par le pontife perpétuel de la cité de Valence :

M · D · M · I ·
SACR . TRIB . TAVR . FECER.
CVM . SVIS . HOSTIS ET APPARAM .
OMNIB . L . DAGID . MARIVS PON
TIF . PERPET . CIVIT . VALENT .
ET . VERVLLIA . MARTINA . ET
VERVLLIA . MARIA . FIL . EORVM
PRO SALVTE IMP . ET CAESAR .
PHILIPPORVM . AVGG . ET . OTACI
LIAE . SEVERAE . AVG . MATRIS .
CAES . ET . CASTROR . PRAEEVN

TIBVS . SACERDOTIBVS . IVNI
TITO XV . VIR . ARAVSENS . ET
CASTRICIO . ZOSIMIONE CI
VITAT . ALBENS . ET BLATTIO
PATERNO . CIVITAT . VOC .
ET FABRICIO . ORFITO . LIBER
PATRIS . ET . CAETERIS . ADSIS
TENTIBVS . SACERDOTIBVS .
V . S . E . M . LOCO . VIRES . CON
DITAE . DIE . PRID . KAL . OCT .
IMP . PHILIPPO . AVG . ET . TITI
ANO . COS . (1).

La seconde inscription rappelle aussi une consécration votive faite par le prêtre désigné sous le nom de *dendrophore*, parce que dans les cérémonies religieuses il portait des palmes, et plus souvent un pin, en l'honneur des dieux auxquels on offrait des sacrifices :

M . D . M . I . TAVROBOL .
DENDROPHOR . VAL .
SVA . P . F . (2).

(1) Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*..... Lugduni, 1685, in-fol., pag. 98. Voici la traduction de cette inscription : *A la Mère des Dieux, la grande Déesse de l'Ida : Dagidius, Marius, pontife perpétuel de la cité de Valence, et Verullia Martina, et Verullia Maria, leur fille, firent ce taurobole, sacrifice voué avec toutes ses victimes et toutes ses solennités, pour la conservation des Empereurs et Césars, Philippe, Auguste, et d'Otacilia Severa Augusta, mère des Césars et des camps : les prêtres célébrants, Junius Titus, quindécemvir d'Orange, et Castricius Zosimio de la cité d'Albe, et Blattius Paternus de la cité des Voconces, et Fabricius Orfitus, prêtre de Bacchus, et les autres prêtres assistants, se sont librement acquittés de leur vœu. Les forces (de la victime) sont closes en leur lieu. La veille des kalendes d'octobre ; Philippe empereur et Titianus consul.* — La qualification de *mère des camps* avait été donnée à Otacilia Severa Augusta, à cause de son influence sur l'armée. L'impératrice Faustine jeune avait eu le même surnom. (*Biographie universelle*, tome XIV, pag. 204.)

(2) Ce taurobole a été découvert, en 1786, dans une ancienne voie romaine, sur la commune de Châteauneuf-d'Isère, près de Valence. Sur une de ses faces est sculpté en relief un bucrâne presque effacé ; sur une autre on distingue une pomme de pin entre un préféricule, une patère à manche, un gâteau sacré, et le bonnet d'Atys ; la troisième est ornée d'un égricrâne ou tête de bélier, entre un aspersoir et un *pedum* ; sur la quatrième face est le rameau de pin du dendrophore (Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. II).

Enfin, une inscription funéraire, qui consacre la mémoire d'un chevalier romain, offre encore un témoignage en faveur de la colonisation de Valence et de sa prospérité :

D . ET . Q . M .
MEMORIAE . AETER
PETRONI . CASTI . VET .
MISSI . HONESTA .
MISSIONE . EX . LEG .
PRI . MIN . EX OPTIO
NE . PROC . DVCENAR .
ET . VITALINIAE . FLORAE .
CONIVGI . EIVS .
VIVI . SIBI . PONEND .
CVRAVER . ET . SVB .
ASCIA . DEDICAVE
RVNT . (1).

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne la situation politique de la colonie de Valence, que cette ville, tour à tour rangée dans la province Narbonnaise et dans la province Viennoise, suivant les variations que l'extension des conquêtes

Ces ornements prouvent qu'il ne s'agit pas ici d'un sacrifice offert par cette corporation d'ouvriers appelés *dendrophores* par les anciens, et que quelques antiquaires croient avoir été des charpentiers militaires ; mais ils démontrent que ce taurobole fut élevé à l'honneur de Cybèle et d'Atys, son favori, dont ils consacrent les attributs mythologiques. (Mongez, *Dictionnaire d'antiquités et de mythologie*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, aux mots *Dendrophore*, *Cybèle*, *Atys*. — Ducange, *Glossaire*, verbo *Dendrophori ;* verbo *Centonarii*.

(1) Duchesne, *Antiquitez et recherches des villes de France*. Paris, Thomas de la Ruelle, 1624, in-8°, pag. 837. — Guy-Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, Ms de la bibliothèque de Grenoble, in-fol., n° 452-3. — Aimari-Rivallii, *De Allobrogibus*, loco citato, fol. 42. — Nicolai Borbonii *Nvgæ*. Basileæ, 1533, in-8°, *ad finem*. — Ces quatre auteurs rapportent cette inscription avec quelques variantes. Les leçons d'Aimar du Rivail et de Nicolas Bourbon sont les meilleures, parce que ces deux écrivains ont eu ce monument sous les yeux ; cependant il faut corriger Nicolas Bourbon, qui a écrit DVCE-NARB au lieu de DVCENAR, *ducenaire*, officier d'armée qui avait deux cents hommes sous son commandement. Cette inscription existait dans la vieille église du prieuré de Saint-Félix, située en-dehors des murs de Valence et ruinée pendant les guerres de religion (*Essais historiques sur Valence*, pag. 153). En voici la traduction : *Aux Dieux Mânes, à la mémoire éternelle de Petronius Castus, qui obtint un congé honorable de la légion première minervienne, d'après le choix du procurateur ducenaire, et de*

romaines faisait éprouver à la distribution administrative des pays conquis, fut placée sous l'obéissance des vicaires, proconsuls et préfets envoyés de Rome pour gouverner les Gaules.

OLLIVIER Jules.

(La suite aux livraisons prochaines.)

BRIANÇON.

Ce roc, noirci par les siècles et couronné de ruines romaines, c'est le château de Briançon; c'est un autre capitole, dont le précipice tarpéien, de plus de quatre cents pieds de profondeur, va plonger dans la Durance. Les deux roches opposées qui resserrent cette rivière se renvoient sans fin les échos retentissants de ses flots impétueux. Mais, au sortir de ce noir abîme, tout d'un coup ils se calment, leur cours devient gracieux comme le paysage où ils arrivent, et, toujours limpides, ils réfléchissent l'azur foncé du ciel de ces montagnes. Du côté opposé et vers le couchant, les maisons de la ville se rangent pressées au pied du château comme une armée qui en défendrait l'approche ou lui demanderait protection. Leur masse compacte, inclinée vers le midi, domine, en faisant briller au soleil ses toits d'ardoise, les remparts à double et triple étage qui lui forment une ceinture demi-circulaire; et ces remparts, où s'élèvent de loin en loin, comme d'immobiles sentinelles, des tourelles légères, commandent aux campagnes d'alentour de toute leur hauteur ajoutée à celle du coteau dont ils occupent le sommet. Ainsi emboîtée dans ses murailles, elle semble un vaisseau colossal échoué au flanc d'un écueil sourcilleux. Les tours de son église n'imitent pas mal

Vitalinia Flora, son épouse. Ils ont fait placer ce monument de leur vivant et l'ont dédié SUB ASCIA.

deux mâts rompus. Au reste, il nous serait beaucoup plus aisé de faire sur cette cité au port altier et sur les beaux sites voisins, de la médiocre poésie que de l'histoire bien authentique, surtout pour les temps anciens dont nous nous occuperons exclusivement ici.

Les plus anciens faits historiques dont la tradition du pays ait conservé le souvenir remontent, et c'est bien assez, au passage des Alpes par Bellovèse, pendant le règne de Tarquin-l'Ancien, six cent dix-sept ans avant Jésus-Christ, quatre siècles avant Annibal. Les chroniqueurs vous diront que la montagne pastorale des *Eduis*, au-dessus du village de Chantemerle a été le camp des troupes que ce Gaulois avait amenées d'Autun, et que Tite-Live appelle *Hedui*. Du moment où les peuples des Gaules eurent trouvé ce chemin de l'Italie, la position de Briançon, clé des Alpes appelées plus tard *cottiennes*, dut acquérir une importance que les sauvages pasteurs indigènes n'avaient point soupçonnée. Il paraît même certain que la ville, dont l'emplacement sur la pente occidentale de ce rocher a varié avec les siècles, fut fondée par une peuplade grecque d'origine, qui habitait les montagnes voisines du lac de Côme, et dont la ville, nommée *Brigantium* à cause des rochers qui l'entouraient, fut détruite par les Gaulois, qui en refoulèrent vers les Alpes les habitants, désignés sous le nom général de *Caturiges*. Pline et d'autres auteurs attestent la destruction de cette ville de *Brigantium* et l'émigration des habitants de ce pays vers les Alpes. En s'établissant dans la vallée de la Durance depuis le Mont-Genèvre, où cette rivière prend sa source, à deux lieues de Briançon, jusques vers Sisteron, les Caturiges auraient donc donné à leur premier établissement dans les Alpes le nom de leur ville détruite. Dans le dialecte du pays, le mot *Bric* désigne encore un rocher élevé. Cinq fois avant Annibal, les Gaulois franchirent les Alpes par le Mont-Genèvre. Ce serait donc à une époque antérieure à l'expédition de Brennus, qui eut lieu quatre siècles avant Jésus-Christ et deux siècles avant Annibal, que remonterait la fondation de *Brigantium*. Quelle que soit précisément cette époque, tous les auteurs s'accordent sur l'ancienneté de cette ville, appelée par Strabon *Brigantinum vicum*, par Ptolomée *Brigantion*, par Atticus *Brigantio*, et par Julien *Brigantia*. César, dans ses *Commentaires*, l'appelle *Brenovicum*, ce qui en a fait attribuer la fondation à Brennus. La *pyrrhique* grecque, que les jeunes gens du Pont-de-Cervière, situé sous la ville, dansent avec des épées nues, le jour de la fête de saint Roch, serait un témoignage fort étonnant, mais décisif, de l'origine grecque des *Caturiges*. Un chœur de femmes marque la mesure de cette danse militaire, en fredonnant un air empreint, dans sa monotonie, d'un certain enthousiasme religieux et guerrier. Je comprendrais que Léonidas, allant aux Thermopyles, eût fait sonner cet air naïf par ses clairons...., s'il en avait.

Cette danse, qui faisait partie des cérémonies religieuses de ces peuples, s'étant une fois alliée avec le culte chrétien, on conçoit qu'elle eût été depuis religieusement conservée. Les chroniques attribuent les premiers défrichements et la culture des vallons voisins à ces nouveaux venus qui fondèrent leur principal établissement à Chorges.

Deux cent dix-huit ans avant Jésus-Christ, à une époque où la population de ces vallons s'était accrue et aguerrie, Annibal y pénétra avec ses Carthaginois et ses éléphants. Déjà, du temps de Tite-Live, on disputait sur le point par où ce chef avait franchi les Alpes. En adoptant l'ensemble du récit de cet historien et en suivant sur la carte, jour par jour, les marches de l'armée carthaginoise, on ne peut guères douter que ce ne soit par le Mont-Genèvre ou par le Mont-Viso qu'elle est entrée en Italie, et peut-être par les deux points à la fois ; car la difficulté de trouver des vivres aurait pu la faire partager en deux corps. Un village du Queyras, appelé Pennin, non loin du Mont-Viso, serait un souvenir du passage des Carthaginois, *Pœni*. S'il fallait s'en rapporter à la tradition, le rocher de Pertuis-Rostan, situé au-dessus de la Bessée, et à deux lieues au midi de Briançon, est celui-là même qu'Annibal fit calciner avec du vinaigre. Cette tranchée, d'environ cent pas de longueur, a été ouverte par lui pour le passage de ses éléphants. La tradition place aussi au passage de Queyrières cette attaque subite et terrible des montagnards d'où le génie d'Annibal put à peine le retirer, non sans des pertes cruelles. Suivant Tite-Live, attaqué de front et sur ses derrières, pendant que des roches roulées du haut de la montagne écrasaient ses troupes, il eut pendant toute une nuit son armée séparée en deux corps qui ne pouvaient se rejoindre. Enfin, les uns disent que c'est du haut plateau de Chaberton, au-dessus du Mont-Genèvre, et les autres du Mont-Viso, qu'il montra l'Italie à ses soldats.

Sous Jules-César, le roi Cottius, qui faisait sa résidence à Suze, au pied des Alpes, à l'entrée de la plaine d'Italie, et qui a donné son nom aux Alpes Cottiennes, gouvernait douze cités, dont la plus éloignée était Rame, dont on voit encore le château en ruines, sur les bords de la Durance, dans un site des plus romantiques, à quatre lieues de Briançon. On assure que ce Cottius prépara si bien la défense de ses défilés, que César jugea à propos de traiter pour obtenir passage. Les traités que fit ensuite Auguste avec Cottius associèrent ce dernier à l'empire, et donnèrent à ces villes les droits et prérogatives de citoyens romains. Dès-lors Briançon, aussi bien que Rame, furent des villes municipales, *civitates*, des stations romaines, *mansiones*. Les pierres milliaires, les inscriptions, les médailles trouvées dans le voisinage de ces villes ne permettent pas d'en douter. Depuis dix ans seulement on a supprimé sous la ville un chemin de traverse que

tout le pays appelait encore *la voie de Rame ;* et il y a encore dans la ville actuelle une petite rue appelée *rue de Rame*. Il ne paraît pas cependant que les montagnards aient été dans le principe fort empressés de se faire citoyens romains. Aussi le questeur de *Brigantium* , Parridius , qui fit ou construire ou rebâtir le château , plaça-t-il sur la porte une inscription où il est dit qu'il en fit élever les murailles et les tours à ses dépens , pour sa sûreté , pour celle de sa femme , de sa sœur et du reste de sa famille. Dans son engouement pour les antiquités , un administrateur départemental a fait arracher, il y a trente ans, de la place qu'elle occupait depuis vingt siècles , la pierre qui porte cette inscription , pour la faire voiturer au chef-lieu , comme premier fonds d'un musée gapençais ! Singulière méthode de recueillir des inscriptions , en mutilant des édifices, et de répandre les notions historiques , en mettant sous clé celles qui sont gravées au frontispice des monuments ! Les véritables antiquaires disputent au marteau des démolisseurs et à la faux du temps , ou retirent des entrailles de la terre des débris précieux qui deviennent leur légitime conquête ; mais un antiquaire maniaque est un ennemi des antiquités plus cruel que le temps et les Vandales !

C'est à l'époque du traité de Cottius et de l'alliance des peuples des vallées cottiennes avec les Romains que remonte la construction de ces chaussées ou voies romaines si solides, dont on retrouve çà et là des morceaux , presque tous placés sur le haut des montagnes. Le général Bourcet a reconnu l'existence d'une de ces voies qui conduisait de *Brigantium* à *Cularo* ou Grenoble par le mont de Lans et par le val Godemar. Les éboulements des glaciers et des rochers l'ont rendue absolument impraticable vers le milieu du dix-huitième siècle. La carte de Peutinger atteste l'existence d'une route qui passait par Christol et par Fréjus (*Forum Julii*, quartier-général de César), et conduisait à Vallouise. Ce fut là, suivant quelques-uns, la route que suivit César, qui ne serait pas entré dans *Brigantium*, et aurait dit, à la vue de cette ville : « J'aimerais mieux être le premier là, que le second à Rome. »

Depuis Auguste jusques à l'adjonction du Briançonnais au Dauphiné, c'est-à-dire pendant mille ans, il serait difficile de suivre le flux et le reflux perpétuel d'armées de toutes les nations sous les murs de cette ville et au passage du Mont-Genèvre (*Mons Janus*).

Converties au christianisme par saint Nazaire et saint Celse, les vallées briançonnaises ont à souffrir une sanglante persécution sous Néron. Les paysans montrent encore sur le sommet de la montagne du Grand-Aréas les tombes innombrables des martyrs.

Vers l'an 260 , Cornélie, femme de Saloninus , césar des Gaules et fils de l'empereur Gallien, se réfugia à Briançon après que son époux eût été tué par

Posthumius; ce fait est attesté par plusieurs inscriptions. On lui attribue la construction de la fortification qui ferme vers le midi le pays briançonnais et la vallée de Vallouise. Elle passa plusieurs années dans cette ville, et il existe, sur la grande dame qui vint se confier à l'hospitalité des montagnards, des légendes traditionnelles, dont les détails, conservés dans les récits des étables durant les longues soirées d'hiver, n'attendent plus qu'un Walter-Scott.

En l'an 312, Constantin-le-Grand passe à Briançon avec cent mille hommes, disent les chroniques, pour aller combattre en Italie Maxence, dont les troupes avaient pénétré jusqu'à Suze. Quelques années après, les lieutenants de Constance viennent d'Italie par le même chemin pour attaquer Magnence, qui est défait et se donne la mort à Mont-Saléon, près de Gap. En 355, Julien, qui n'était alors que césar, passait à Briançon pour aller dans les Gaules combattre les Allemands, lorsqu'une des couronnes de feuillage suspendues à un arc de triomphe s'étant détachée, vint se poser sur sa tête; ce que son armée considéra comme le présage d'un triomphe assuré.

Ce fut dans le château de Briançon que saint Ambroise, parti de Milan, fut informé de la mort de Valentinien II, qui l'attendait à Vienne où il l'avait appelé pour en recevoir le baptême. Le gaulois Arbogaste, à qui l'on attribue la mort de Valentinien II, ayant élevé à la dignité impériale le grammairien Eugène, tous deux vinrent livrer bataille à Théodose sur le plateau de Mont-Genèvre, le 6 septembre 394; dix mille Goths, à la solde d'Arbogaste, y périrent, ainsi que ce dernier et son empereur-grammairien.

A la chute de l'empire d'Occident, les Briançonnais, dit-on, surent se conquérir, entre le royaume des Bourguignons et celui d'Italie, une indépendance qu'ils conservèrent plusieurs siècles à l'abri de leurs montagnes. L'an 500, Théodoric passe bien les Alpes à la tête de quatre-vingt mille hommes, pour secourir Gondebaut contre Clovis; mais il traite avec les Briançonnais pour le passage, et s'assure même, pour l'avenir, du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis, sans porter d'ailleurs aucune atteinte aux droits des habitants de ces contrées. Il n'en fut pas ainsi du passage des Lombards vers la fin du sixième siècle. Ces barbares, refoulés à diverses reprises de la France vers les Alpes, portèrent dans leurs vallées la dévastation, le carnage et la lèpre. Une de leurs armées fut pourtant taillée en pièces, entre Embrun et Briançon, par Mummol, patrice de Bourgogne, dans un endroit appelé depuis la Plaine des Barbares (en patois, *plano dei barbari*).

Les malheureux habitants se relevaient à peine de tant de calamités, lorsque les Sarrasins, dont Charles Martel délivrait le nord de la France à la bataille de Poitiers, en 732, se répandirent dans la Provence et jusques dans les vallons briançonnais. Mais si le pillage et la dévastation signalèrent la conquête, il paraît

que, pendant les deux siècles et demi que dura leur domination, ils se sont livrés à des travaux qui attestent du génie et de la persévérance. Des fouilles considérables pour l'exploitation des mines, de solides murailles appelées *sarrasines*, une porte creusée dans le roc au-dessous du Mont-de-Lans, peut-être aussi le passage souterrain de la traversette du Mont-Viso, sont attribués aux Sarrasins. L'irruption en Italie de Pepin-le-Bref, par le Mont-Genèvre, ne leur arrache point les Alpes. Il en est de même du passage du Mont-Genèvre par Charlemagne, lorsque, à la tête d'une armée nombreuse, il alla prendre Didier dans Pavie et détruire la monarchie des Lombards. Toutefois, les passages continuels de troupes françaises se rendant en Italie semblent attester que les Sarrasins ne s'emparèrent pas du château de Briançon. Ce ne fut que très-tard, en l'an 916, cent deux ans après la mort de Charlemagne, qu'ils s'emparèrent d'Embrun, dont ce prince avait fait bâtir l'église, et qu'ils en massacrèrent l'archevêque. C'était dans l'Oisans et dans le Queyras qu'ils s'étaient surtout retranchés. Leurs communications entre ces deux pays ne se faisaient point par Briançon, mais par Guillestre, où ils arrivaient par la montagne de Vallouise en suivant cette route décrite par Bourcet et interceptée aujourd'hui par les glaciers. Bérald de Saxe, connétable de Bourgogne sous le roi Rodolphe, et chef de la maison de Savoie, acheva de délivrer les Alpes Cottiennes de la présence des Sarrasins, vers l'an 1000.

L'an 1032, les habitants du Briançonnais se soumirent de leur propre mouvement aux dauphins de Viennois, mais sous des réserves qui dénotent un profond bon sens autant qu'un vif amour de la liberté. Les dauphins prirent le titre de *princes de Briançon* et *marquis de Cézanne.* Grâce à la vigilance et à la fermeté de ces montagnards, ces pactes, librement consentis, ne reçurent dans leur exécution que de légères atteintes pendant les trois cents onze ans que subsista encore le pouvoir des dauphins, et ils furent renouvelés en 1343, avant la réunion du Dauphiné à la France, dans des actes publics, où on lit que les syndics et procureurs des communautés et habitants du Briançonnais accordent *rémission pleine et entière audit seigneur dauphin, présent et recevant, de tous les manquements, torts, griefs et injures que ledit seigneur dauphin, son père, ses aïeux et auteurs, d'heureuse mémoire, auraient pu commettre envers lesdites communautés et habitants d'icelles, tant pour le passé que pour le présent.....* C.-S.

(La suite à un prochain article.)

VIZILLE.

Sous le nom de *Castra Viziliæ*, Vizille était autrefois une station militaire de la voie romaine qui allait de Suze à Vienne, par le Lautaret et la vallée d'Oisans; elle était fortifiée pour arrêter les incursions des montagnards, et Aymar du Rivail l'appelle *oppidum antiquum*, cité antique.

Seul, ce petit bourg offre peu d'intérêt; mais, rattaché au château auquel son existence est intimement liée, il devient le théâtre d'évènements graves et de scènes dramatiques d'un puissant intérêt. A l'époque féodale, c'est au château que tous les faits de quelque importance se préparent et se dénouent; et lorsque, plus tard, la féodalité va disparaître, c'est encore au château et dans les lieux mêmes où commanda jadis le seigneur que, par une singulière fatalité, le peuple à son tour commande et se fait obéir.

L'ancien château, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines connues sous le nom de *château du roi*, était situé sur le rocher qui sépare la route de Grenoble de la riante vallée de Vaulnaveys. Quelle fut l'époque de sa fondation ? Il est impossible de le dire; tout ce que nous savons positivement c'est qu'il existait au dixième siècle. Un acte de 991 apprend que Humbert, évêque de Grenoble, de la famille d'Albon, le céda par moitié à l'abbaye de Clugny, ainsi que le bourg et l'église qui sert aujourd'hui de chapelle au cimetière.

Veut-on savoir en quoi consistaient alors les plaisirs des nobles châtelains et connaître les lieux de plaisance où ils venaient se reposer de leurs combats perpétuels ? Lisons un ancien acte du 1er mars 1339 : « C'était un donjon et château, » est-il dit, au sommet d'un rocher ou montagne, d'où la vue était belle ; dans » lequel château et donjon il y avait une tour ronde, bonne et forte, construite » avec des pierres coupées et franches, formant un mur de six pieds d'épaisseur ; » plus, un fourneau et une lanterne en pierre, et au bas de la tour un fossé beau, » profond et grand. Il y avait quatre chambres, deux dessus et deux dessous ; » dans ces deux dernières il y avait deux cheminées de pierres. Enfin, deux salles » pavées en pierres : dans l'une, il y avait une chapelle en l'honneur de sainte

» Catherine; dans l'enclos il y avait une autre chapelle dédiée à la sainte Vierge. »

C'était là que les Dauphins de Viennois venaient chasser au faucon ou poursuivre la bête fauve interdite au vilain sous peine de mort. C'est là que mourut Guigues V, en 1162.

Lors de la cession du Dauphiné en 1349, le château de Vizille devint bien royal, et c'est probablement de cette époque que date le nom qui est resté à ses ruines de *château du roi*. Alors il fut le prix de services rendus au prince, ou, comme dit Paul-Louis Courrier, à quelque partie de la personne du prince. Nous taisons ces noms inconnus qui, ne présentant aucun souvenir au lecteur, ne lui offriraient aucun intérêt. Nous dirons seulement que le 11 novembre 1465, Louis XI le donna par lettres-patentes à Louis, bâtard de Bourbon, seigneur de Roussillon, en contemplation de son mariage avec Jeanne, fille naturelle de sa majesté, pour la somme de 6,000 livres de rente; la clause de rachat perpétuel était stipulée moyennant 100,000 écus d'or. Le 25 juillet suivant, le bâtard prêta hommage au roi. Cette donation fut confirmée par d'autres lettres-patentes des rois de France jusqu'à François Ier.

Les guerres civiles du seizième siècle profitèrent du château de Vizille; et, catholiques ou protestants, vainqueurs ou vaincus, tous, ils tirèrent un grand parti de cette magnifique position.

En 1563, après la prise de Grenoble par le baron des Adrets, le château de Vizille, dont la garnison catholique ravageait les environs et poussait ses reconnaissances jusques sous les murs de Grenoble, fut attaqué vivement par les protestants, qui s'en emparèrent et passèrent tous les soldats au fil de l'épée. Une trève le rendit aux catholiques.

Lesdiguières, jeune encore et dans toute l'ardeur de sa première foi religieuse, chercha en vain à leur enlever une place aussi bien fortifiée; il l'entoura de toutes ses ruses; les catholiques résistèrent bravement, et Vizille leur resta.

Ce ne fut que plus tard, et à l'époque où, après avoir soumis le Dauphiné, il venait d'en obtenir le gouvernement parce qu'on n'avait pas pu le lui ôter, que le 28 juin 1593 la terre de Vizille lui fut d'abord engagée pour le prix de 2,000 écus d'or. Bientôt après il la rendit patrimoniale, en l'échangeant contre celles d'Eclose et de la Tour-du-Pin. La seigneurie de Vizille renfermait cinquante-trois paroisses.

Lesdiguières fit alors construire, de 1611 à 1620, le château à la place où nous le voyons aujourd'hui. On a souvent dit comment il convoquait ses gens des communes pour venir l'aider dans cette construction; son invitation se ressentait beaucoup des habitudes despotiques de l'ancien partisan : *viendrez ou brûlerez*, faisait-il annoncer devant la porte de chaque église; et les hommes taillables et

corvéables à merci et miséricorde venaient, car le vieux chef tenait rigoureusement ses promesses.

Ici se place naturellement une tradition encore pleine de vie dans la mémoire des habitants de Vizille. L'ancien château, dit-on, aurait appartenu à une famille puissante que l'on ne nomme point. Lesdiguières, ne pouvant parvenir à en obtenir la vente ou le don, aurait un jour invité à dîner toute la noble famille, et après avoir fait mettre le feu au château, il aurait fait ouvrir les fenêtres de la salle où il se trouvait avec ses convives pour leur faire voir l'incendie.

Cette tradition est-elle fausse? Lesdiguières aurait-il reçu la seigneurie de Vizille sans le château? les maîtres de ce château l'auraient-ils possédé seul et sans terres à l'entour? Ce sont des faits qu'il nous a été impossible d'éclaircir : une seule chose reste, c'est que Lesdiguières était jugé capable d'employer un pareil moyen pour se débarrasser de ceux qui l'avoisinaient de trop près.

En 1622, le château de Vizille était construit; les communes y avaient travaillé douze ans. A ce sujet Expilly ne peut s'empêcher de s'écrier : « Ces dragons » et ces serpents, gardien du château et de la fontaine qui baigne ses pieds; ce » jeu de paume, cette ménagerie, ce parc enclos de longues murailles, ces allées, » ces forges, ces martinets, ces remparts contre l'impétuosité de la Romanche, » ces parterres, ce verger, ces sources d'eau claire et limpide si bien conduites, » coulant avec tant de douceur, jamais enflées ni troublées, annonceront à nos » derniers neveux que là, loin du faste et de l'orgueil, son esprit calme ne chercha » d'autre récompense que celle de la vertu, se contenta de ce délicieux séjour, où » il recevait ses amis et ses inférieurs avec une si grande familiarité que, sans » nuire à la dignité de son rang, il n'exigeait pas trop de respect et se montrait » jaloux d'être chéri par tout le monde. »

Entouré de séductions et d'intrigues, Lesdiguières venait de se décider à embrasser la foi catholique; il avait fait son abjuration entre les mains de l'archevêque d'Embrun. Des cérémonies magnifiques eurent lieu dans l'église Saint-André à Grenoble. Le maréchal de Créqui, en lui présentant les lettres de connétable, lui avait dit : « Monsieur, puisque vous êtes catholique, le roi vous fait connétable et m'a commandé, cela étant, de vous en donner les lettres avec celles de la dispense du serment. »

Le lendemain, l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit fut conféré au nouveau connétable dans l'église de Notre-Dame, par les mains de Loménie, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre.

Dès que tous ces actes de politique plutôt que de véritable piété furent accomplis, Lesdiguières partit pour Vizille, où il avait fait construire un temple qu'il voulut consacrer au culte nouveau qu'il venait d'embrasser. La noblesse

grenobloise le suivit, la population le reçut avec pompe et acclamations; Jacob Richier son sculpteur, dit Videl, et l'un des plus excellents de son art, n'y ayant pas épargné la gentillesse de ses inventions en plusieurs sortes d'ouvrages.

Le connétable avait convoqué toutes les paroisses dépendantes du marquisat de Vizille, de la Mure et d'Oisans, pour venir en procession solennelle rendre grâces à Dieu de sa conversion. Quarante-cinq bannières descendirent des montagnes et se rendirent d'abord au prieuré de Vizille pour venir ensuite à la chapelle ouïr la première messe qui s'y devait dire. « Plusieurs du peuple, dit un contemporain, » vêtus de blanc et pieds nuds suivaient les croix; venaient ensuite les prêtres » chantant le *Veni Creator*, auxquels répondait la musique, et après le prieur de » Vizille portant le Saint-Sacrement sous un dais, aux quatre coins duquel étaient » quatre religieux capucins avec chacun un flambeau; le peuple marchait ensuite.

» Le Saint-Sacrement, entrant dans le château, fut salué par les trompettes et » posé sur l'autel de la chapelle. Les principaux des paroisses se rangèrent dans » l'enceinte, et le peuple demeura dans la galerie qui est joignant, au bout de la- » quelle, à cause de la multitude, on avait dressé un autel, où fut dite une messe » haute, et à la fin une prédication par le gardien sur l'évangile du jour.

» Après les vêpres et l'*Exaudiat* pour le roi, les processions, en sortant, s'al- » lèrent ranger auprès d'un grand feu de joie allumé dans la place du bourg au- » devant du château, où, ayant chanté le *Te Deum*, elles accompagnèrent le Saint- » Sacrement à son retour de l'église. »

Telle fut la première inauguration de cette chapelle; ce furent là aussi les premiers gages que Lesdiguières donna de sa conversion à la foi catholique. Deux ans après (1625), Louis XIII, passant à Grenoble après la pacification du Languedoc, vint à Vizille visiter le vieux connétable, qui le reçut d'une façon toute royale. L'année suivante, le connétable mourut à Valence.

Une scène des plus bizarres sinon des plus remarquables qui se soient passées au château de Vizille est, sans contredit, la réception qu'y reçut la duchesse de Lesdiguières, petite-fille du connétable.

C'était le 16 septembre 1677; la jeune duchesse, qui venait épouser un comte de Sault, avait fait son entrée à Grenoble, où elle avait reçu un très-brillant accueil; tous les programmes avaient été épuisés, les fêtes s'étaient prolongées pendant plusieurs jours.

Le duc (maréchal de Créqui, duc de Lesdiguières), son beau-père, voulut lui faire voir son château de Vizille. Tous les habitants du marquisat, à l'imitation de ceux de Grenoble, se mirent sous les armes; mais, ce qu'on remarqua le plus, ce fut une compagnie de cent sauvages que commandait un sieur Bonnet de St-Georges et qui lui coûta grandes peines et dépenses.

Ecoutons à ce sujet un témoin oculaire ; sa relation est pleine d'une naïveté charmante et originale, on nous saura gré de l'insérer ici :

« Leur habit (des sauvages) était garni de mousse jusqu'aux souliers, qui » l'étaient aussi; ils avaient, en guise de cravate, un collier de lierre de trois ou » quatre tours qui faisait à peu près l'effet d'une fraise; ils avaient, le long de » l'estomac, deux rangs de lierre qui marquaient la place des boutonnières; les » coutures de l'habit et des culottes étaient aussi garnies de lierre, ce qui faisait » un très-bel ornement à l'habit; il en était de même de leurs ceintures; leurs » jarretières, leurs poignets de manches et de l'écharpe à laquelle était attachée » leur panetière, laquelle était également garnie de mousse et de lierre, leurs » manches venaient jusqu'au bout des doigts et leur couvraient les mains.

» Pour leurs bonnets, ils étaient d'une manière fort grotesque : ils étaient » grands et à oreillettes, garnis aussi de mousse et de lierre avec deux grandes » cadenettes de lierre qui pendaient des deux côtés, ce qui était fort revenant à » l'habit; et comme ils s'étaient préparés de longue main à cela, on avait obligé » les sauvages à se laisser venir la barbe ; ce qu'ayant fait, il était impossible » qu'un peintre, avec toute son adresse et son industrie, pût mieux représenter » un sauvage que ceux-là l'étaient en effet; et comme, pour l'ordinaire, les pay- » sans ont les dents fort blanches parce qu'ils ne boivent guère que de l'eau et ne » mangent pas des ragoûts qui font les mauvais estomacs, je leur appris comment » il faudrait montrer les dents lorsqu'on les regarderait, ce qui fut trouvé aussi » bon que tout le reste. Pour armes, ils portaient une grosse massue capable d'as- » sommer un bœuf, en sorte qu'ils avaient l'air de sauvages accomplis.

» Mon oncle, le capitaine Bonnet, avait son juste-au-corps garni de feuilles de » laurier en broderie sur la mousse au lieu de lierre, ce qui faisait quelque » chose d'aussi propre et d'aussi particulier que l'on pût jamais imaginer; » mais il avait pour marques de capitaine une belle écharpe de taffetas blanc à » franges d'or ; son bonnet était aussi très-proprement et bizarrement arrangé » avec de la mousse et des feuilles de laurier; le lieutenant et l'enseigne de la » compagnie étaient vêtus de même. Pour ce qui est du drapeau, il était brodé de » mousse et de feuilles de lierre, ce qui avait beaucoup de vraisemblance au sujet; » aussi cette compagnie fit l'ornement de la fête, soit parce qu'elle était vraiment » digne de la curiosité de tout le monde, soit parce qu'on n'avait rien vu de sem- » blable.

» Lorsque le carosse eut pris le détour de la route pour monter au château, » M. le duc et Mme la duchesse, aussi bien que tous les seigneurs et dames qui » les accompagnaient, ne furent pas peu surpris de se voir arrêtés par mon oncle » vêtu aussi grotesquement que je viens de le dire. M. le duc ne laissa pas de le

» reconnaître malgré son déguisement, car c'était un très-bel homme, de haute
» taille, très-bien fait de sa personne, et qui était naturellement très-éloquent.
» Il accompagna le carosse quelques pas, et alors on vit avec autant de surprise
» que d'étonnement sortir comme de leurs centres naturels d'entre des épicéas ou
» pins sauvages que l'on avait plantés, toute la compagnie de sauvages ayant la
» massue sur l'épaule et montrant des dents blanches à travers de grosses barbes
» noires et touffues; ils remplissaient pour le mieux leur personnage. On n'en-
» tendit que cris dans le carosse et dans ceux qui le suivaient, qui étaient pleins
» de dames, qui disaient avec beaucoup de joie et de rires : « Hé! mon Dieu! que
» cela est beau! que cela est bien représenté!! »

Lorsque tous les termes d'admiration et de plaisir eurent été épuisés, la noble compagnie fit son entrée dans le château. Au-dessus de la première porte, on remarquait la statue équestre du connétable; elle était en bronze et en demi-bosse. Pendant la première révolution française, on imagina de l'abattre pour en faire des balles, et comme ce projet ne put se réaliser, on la replaça au lieu qu'elle occupait d'abord.

Au-dessous on lisait cette inscription :

FRANCISCUS BONNA DIGUERIARUM
DUX
PAR ET MARESCHALLUS FRANCIÆ
SUMMUS EXERCITUUM CASTRORUMQUE
REGIORUM PRÆFECTUS; EQUESTER
HAC ÆNEA STATUA MARTIS ORA
FERENTI AD VIVUM EXPRIMITUR
ANNO MDCXII ÆTAT. LXXVIIII.

Au-dessus de l'autre porte on lisait, gravé sur une table en marbre noir :

FELICIBUS AUSPICIIS HENRICI IV
FRANCIÆ
NAVARRÆQUE REGIS INVICTISSIMI
PACE TERRA MARIQUE PARTA
A BONNA DIGUERIARUM DOMINUS
DELPHINATUS PROREX TOT
BELLORUM SUPERSTES SECESSUM
HUNC SIBI SUISQUE EREXIT ANNO
SALUTIS MDCXX.

Et au-dessous :

DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT
MAJOR POST OTIA VIRTUS.

Dans la grande galerie, dite *galerie du connétable*, on voyait peints d'un côté et

sur les panneaux de la boiserie tous les hauts faits de ce guerrier : la prise de Grenoble du 25 décembre 1590, la bataille d'Allemagne en Provence, celle de Pontcharra contre les troupes coalisées de Savoie et d'Espagne. En face, brillait partout la figure joviale d'Henri IV : ici, le siége de Rouen, la bataille d'Arques, l'entrée à Paris, non point avec cet aspect que lui a donné de nos jours un peintre célèbre; ce n'est plus le bon Henri avec cette figure rayonnante de bonheur, ce peuple à genoux, les bras tendus vers le ciel; ce ne sont plus tous ces visages palpitants d'émotion et de joie; non, c'est Henri IV à cheval, l'épée au poing, le casque en tête ; ses arquebusiers le précèdent, ils font feu sur le peuple, qui fuit en désordre et que l'on précipite dans la Seine; c'est Henri IV furieux d'une défense aussi longue et pénétrant en vainqueur dans sa bonne ville de Paris, où ses soldats font retentir le cri : *Ville conquise! ville conquise!*

Venaient ensuite des médaillons représentant le roi, la reine et son fils le dauphin, qui depuis fut Louis XIII.

Le salon doré, dit le *salon de la duchesse*, était une pièce magnifique, dans le goût italien. La boiserie, jusqu'à la hauteur de six pieds, était composée de planchettes rouges, bleues et noires, encadrées par de larges filets en or; les dessins des angles consistaient en fleurs et en fruits. Sur chaque panneau était peint un des châteaux appartenant au connétable, ou une des villes où il s'était le plus distingué.

Dans le cadre où était représentée la prise du fort de Barraux on apercevait au bas des remparts un renard près d'une vigne dont les raisins étaient à sa portée; piquante allusion à ce fait d'armes remarquable. Autour du salon, on voyait les portraits du connétable, de sa femme et de ses trois filles, ceux du maréchal de Créqui et du comte de Sault. Celui d'Henri IV était partout.

Le plafond était composé de caissons enfoncés et séparés par des bandes en saillie et ornées d'arabesques dans le goût italien. Au centre, on avait réservé un vaste espace où se trouvait la renommée entre deux génies, dont l'un tenait la lettre F et l'autre la lettre B (François-Bonne). Tout autour, et dans des attitudes plus ou moins gracieuses, on voyait Jupiter, Vénus, Saturne, Apollon, Diane, Mars, Mercure et Hercule.

La chapelle offrait aussi des choses remarquables : on y voyait au-dessus de l'autel un tableau représentant l'Assomption de la Vierge; à droite de Marie était le vieux connétable armé et prosterné, et saint François lui montrant le ciel ouvert; à gauche, sa jeune épouse, Marie Vignon, et près d'elle sainte Madelaine, sa patrone.

Les plaisirs et les fêtes se succédèrent pour la jeune duchesse pendant plusieurs jours dans cette brillante demeure, qui est demeurée entre les mains des descen-

dants du maréchal de Créqui jusques vers la fin du dix-septième siècle. Le château passa ensuite par succession à la famille de Villeroi, et c'est du dernier duc de ce nom qu'il fut acquis en 1775 par Claude Périer, négociant à Grenoble, qui restaura l'intérieur et y créa une des premières manufactures de toiles peintes qu'ait eues le midi de la France.

Nous arrivons à 1788. Ici vont se passer des scènes d'un autre intérêt et d'une autre importance que celles que nous venons de rapporter; le château de Vizille va devenir le berceau d'une révolution immense. Mais avant, mentionnons comme un fait simplement curieux que la chapelle qui existe encore dans le cimetière appartenait avant la révolution au prieuré de Vizille, et a eu pour dernier titulaire M. de Pradt, qui fut archevêque de Malines, et qui était venu en prendre possession en personne.

Assez d'autres sans nous ont dit les causes de la révolution française. Les uns l'ont vue spécialement dans un fait, un déficit par exemple; les autres l'ont cherchée dans une légère augmentation d'impôt. Elle était partout. Le pouvoir la voulait pour se fortifier contre les parlements qui le gênaient dans ses demandes d'argent. La noblesse et les parlements l'appelaient de tous leurs vœux pour recouvrer leur ancienne splendeur et s'exempter des impôts qu'on commençait à leur demander, et le peuple, encore incertain du but où il voulait arriver, ne demandait alors qu'une diminution dans les charges qui pesaient sur lui.

La vieille monarchie ainsi composée d'éléments disparates et opposés, éléments qui chaque jour tendaient à se désunir davantage, sentait trembler le terrain sous elle; à la première secousse elle devait tomber, il ne manquait qu'une occasion; ce fut l'impôt, motif de tous les soulèvements populaires, qui en tint lieu.

En 1760, le comte de Marcieu s'était présenté au parlement de Grenoble pour obtenir l'enregistrement d'un édit royal qui établissait un troisième vingtième de deux sols par livre et une double capitation. Le parlement avait refusé, et le président de Chaponnais ainsi que le procureur général, s'appuyant sur une décision de ce corps altier, avait même refusé de se rendre chez le commandant militaire pour y apprendre les intentions du roi, jusqu'à ce qu'on leur eût exhibé un ordre exprès de la couronne.

La lutte commença; deux lettres de cachet exilèrent les deux chefs de la magistrature, et l'édit fut enregistré sous la protection de l'épée.

Alors le parlement employa des armes pour le moins aussi redoutables : il fit des remontrances, remontrances hardies, pleines de verve et de vigueur, et qui sous une apparence humble et respectueuse cachaient de vivantes vérités. Ce fut le premier coup mortel porté à la royauté, entourée jusqu'alors de l'amour et du respect aveugle de la noblesse. Ce fut aussi une faute immense, en ce sens seule-

ment que la noblesse se laissa trop facilement entraîner au plaisir de la vengeance; elle voulut lutter, et par là elle donna au peuple un premier enseignement : elle lui apprit l'emploi de la force d'inertie, de la force de résistance passive, qui bientôt devait être remplacée par la force brutale.

Ces courageuses doléances ne furent pas entendues par Louis XV, il n'en avait pas le temps. L'édit reçut son approbation, le peuple murmura.

En 1763 l'impôt fut prorogé, les dépenses de la cour étaient de jour en jour plus grandes et plus folles ! Le parlement refusa de nouveau l'enregistrement, et de nouveau il fut enregistré militairement ; le parlement déclara nulle cette formalité.

Cette résistance était trop énergique pour ne pas frapper vivement le roi : on manda le parlement à la cour, on le flatta, et Louis XV lui-même déclara que son parlement de Dauphiné l'avait servi avec zèle et fidélité, ce qui n'empêcha pas de nouvelles prorogations de l'impôt, qui rencontrèrent une opposition aussi vive que celles qui avaient eu lieu jusqu'alors.

Louis XVI venait de prendre les rênes de l'état, et l'embarras des finances allait croissant. Ce fut à cette époque, en 1787, qu'on imagina la convocation des notables. Ces assemblées provinciales étaient le premier essai de la cour contre la puissance des parlements ; mais cette création n'attribuait pas à la nation une part plus large dans l'administration de la fortune publique, aussi elle fut également repoussée et par les ordres privilégiés et par le peuple ; les cours plénières, qu'on voulut substituer aux notables, mirent le comble à l'irritation, et le parlement de Grenoble déclara traitre au roi et à la nation quiconque irait y prendre place.

Le peuple grenoblois appuyait cette opposition, et essayait ses forces en accablant du haut des toits, à coups de tuiles, les militaires dans les rues.

Le parlement, appelé par M. de Clermont-Tonnerre lui-même pour calmer les esprits, traversait la ville ayant à sa tête son président, M. de Bérulle, et de toutes les fenêtres on lui jetait des fleurs et des couronnes. Des lettres de cachet répondirent à cette manifestation de l'opinion publique. Le parlement fit encore entendre ses respectueuses et tout à la fois terribles doléances, et chaque membre partit pour son exil.

Alors la ville de Grenoble entière se lève et, privée de ceux qu'elle regardait comme ses guides, elle demande une assemblée de notables; elle a lieu, et on y décide une convocation générale des municipalités. La capitale de la province appelait à elle toutes les communautés dauphinoises, et toutes répondirent à cet appel.

Cette espèce de réveil du peuple épouvanta avec raison la cour, qui manda MM. de Mayen et Revol, premier et second consuls de Grenoble, pour répondre

des évènements qui venaient de se passer ; mais en même temps et pour calmer l'irritation on faisait des promesses, et on faisait marcher en secret des troupes sur Grenoble pour y empêcher l'assemblée des municipalités de la province. Le maréchal de Vaux était à leur tête, et après avoir observé l'état des esprits il jugea plus prudent de laisser faire, tout en apportant des entraves à la délibération ; ainsi il offrit ses troupes pour protéger les députés, et ceux-ci, voyant l'impossibilité de discuter en sécurité à Grenoble, prirent de suite la détermination de se réunir au château de Vizille.

Le 21 juillet 1788, dans la nuit, les délégués du clergé, de la noblesse et des communes partent protégés et surveillés par les troupes du maréchal de Vaux. Une population immense les suit long-temps ; on marche à la lueur des flambeaux. A huit heures du matin quarante-neuf membres du clergé, cent cinquante-neuf membres de la noblesse, portant soixante adhésions à tous les votes qu'on allait prendre, enfin le tiers-état représenté par cent quatre vingt-sept députés, entrent dans la salle et prennent place sans observation de rang ni de préséance.

Le comte de Morges est nommé président, M. Mounier, juge royal à Grenoble, est nommé secrétaire ; l'assemblée, pénétrée du devoir qu'elle va remplir et de la responsabilité terrible qu'elle prend sur sa tête, observe un religieux silence.

Le président se lève et dit : « Messieurs, la cause publique nous rassemble ; vous avez à délibérer sur le sort de cette province et sur les moyens de maintenir la constitution de l'état ; nous connaissons tous les vues bienfaisantes de sa Majesté et son amour pour ses peuples. La sagesse de vos résolutions la déterminera sans doute à accueillir vos justes réclamations.

» Je suis comblé de l'honneur que vous voulez bien me déférer de recueillir vos vœux. Je n'ai point à vous exhorter à une union parfaite : tous ici, le clergé, la noblesse, les communes du Dauphiné, sont animés du même esprit, du même amour pour le prince, de la même fidélité ; tous veulent concourir à la félicité publique, à la gloire du trône et à celle de la nation. »

Après cette courte allocution, les pouvoirs sont représentés et vérifiés, et Mounier, avec ce coup d'œil sûr, cette intelligence de l'avenir qui le caractérisait, s'empare de l'assemblée, dirige vers un même but ces éléments si divers, et à l'unanimité, clergé, noblesse, tiers-état, chose vraiment remarquable, tous protestent expressément contre les nouveaux édits enregistrés militairement ; tous déclarent que ces édits ne peuvent obtenir leur obéissance parce que leur enregistrement est illégal et qu'il renverse la constitution du royaume, tous ils tiennent pour infâmes et traîtres à la patrie ceux qui ont accepté ou qui pourraient accepter à l'avenir des fonctions en exécution des nouveaux édits ; et empressés de donner à tous les Français un exemple d'union et d'attachement à la monarchie, prêts à tous

les sacrifices que pourraient exiger la sûreté et la gloire du trône, ils disent qu'ils n'octroieront les impôts par dons gratuits ou autrement que lorsque leurs représentants auront délibéré dans les états-généraux du royaume.

Puis, sous le titre de très-respectueuses représentations des trois ordres de Dauphiné au roi, ils lui adressent l'énergique discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Sire, la félicité des rois étant inséparable de celle de leurs sujets, nous croyons mériter l'approbation de votre Majesté en nous réunissant pour l'éclairer sur les dangers qui menaçent notre patrie. Ceux qui en ont juré la perte ne pourront pas toujours outrager la nation et trahir leur souverain jusqu'à lui dérober la connaissance de nos plaintes. La vérité reprendra ses droits, nos doléances parviendront à votre Majesté.

» Les nouveaux édits transcrits militairement sur les registres des tribunaux ne peuvent être appelés des lois, et ne présentent que l'abus du nom sacré du prince.

» Quelle que soit la constitution d'un état, en quelques mains que soit placé l'exercice de la législation, la loi doit être l'expression de la volonté générale. Pour être convaincu de la nécessité d'obéir il faut avoir senti l'utilité du précepte; s'il est détesté par le peuple il n'est plus une loi, il ne saurait lier valablement, il enchaîne tout au plus par la force, dont l'empire n'est jamais ni légitime ni durable.

» Sire, les limites qui séparent la monarchie du despotisme sont malheureusement faciles à franchir. Le despotisme s'établit quand le monarque emploie pour faire exécuter ses volontés particulières les forces publiques dont il n'a reçu le dépôt que pour faire observer les lois.

» Sire, jamais une nation n'eut plus de motifs pour s'indigner du mépris dont on l'accable. Le despotisme asiatique, s'il ne respecte pas les droits des individus, respecte du moins les opinions du peuple. On ne vit jamais les visirs, les armes à la main, bouleverser dans toute l'étendue de l'empire, les usages et les tribunaux; et les ministres de votre Majesté n'ont pas craint d'entreprendre la destruction de nos antiques corps de magistrature ! Ils n'ont pas craint de surseoir pendant un mois à l'exécution des criminels; d'assurer ainsi l'impunité de tous ceux qui auraient des richesses et de l'intrigue; de se réserver sur la vie de vos sujets le même pouvoir qu'ils voudraient usurper sur leurs propriétés.

» Quels seront maintenant les lâches qui, pour favoriser les coupables desseins des ministres, oseront, dans les nouveaux tribunaux, s'approprier les dépouilles des défenseurs du peuple ? Quels seront ceux qui voudront usurper les fonctions dont les magistrats du parlement faisaient un si noble usage ? Nos fortunes et nos

vies seraient donc à la merci de juges déshonorés, qui profiteraient de leur pouvoir pour se venger du mépris des gens de bien !

» Sire ! malgré l'appareil de la guerre, que vos ministres déploient vainement pour nous effrayer, ils sont depuis long-temps convaincus de l'impossibilité d'accomplir leurs projets : c'est leur propre sûreté qu'ils défendent aujourd'hui ; c'est pour leur propre sûreté qu'ils ont déjà fait couler le sang de vos sujets.

» La cour plénière ne se formera jamais ; les prélats, les premiers gentilshommes du royaume, les magistrats des cours souveraines seront trop fidèles à l'honneur pour vouloir en être membres.

» Sire ! Nous supplions V. M. de retirer les nouveaux édits, de rétablir les tribunaux dans toutes leurs fonctions, et de rappeler les magistrats du parlement de Grenoble, qui, en résistant à vos ministres, ont mérité des éloges, et non pas votre disgrâce.

» Nous la supplions de convoquer incessamment les états-généraux et ceux de notre province. C'est dans les états-généraux du royaume, Sire, que vos sujets du Dauphiné s'empresseront de donner l'exemple à leurs compatriotes de l'amour et de la fidélité. Avec le dévouement des anciens Français dans les assemblées nationales, ils offriront *corps et biens* à V. M.

» Sire ! Vos ministres veulent anéantir la monarchie : le patriotisme leur résiste ; ils le combattent par des lettres de cachet. Elles sont ainsi devenues le supplice de la vertu, et il est honorable de les mériter. Mais les trois ordres de la province ne peuvent consentir qu'il existe des peines contre les gens de bien ; et V. M. abandonnera, sans doute, cette triste prérogative du despotisme. Un monarque doit être le père de ses sujets, le protecteur des lois, et non le maître absolu de leurs personnes.

» Sire ! Nous n'avons jamais douté de l'amour de V. M. pour son peuple ; mais nous continuerons de croire que vos ministres lui déguisent la vérité, qu'ils veulent nous rendre esclaves, et qu'ils craignent les états-généraux dont ils affectent de parler sans cesse, tant que nous serons environnés de troupes armées, que nous verrons nos magistrats dispersés, nos citoyens enlevés dans leur domicile et nos priviléges violés.

» Si de nouveaux motifs pouvaient augmenter notre dévouement et notre zèle pour les intérêts de V. M., ce serait la connaissance des moyens employés pour surprendre sa justice ; les ministres ont osé lui dire que leurs odieux projets seraient le bonheur de la nation. Cette promesse a séduit votre cœur : telle est donc la triste condition des rois, qu'on peut faire servir à la ruine de leurs peuples jusqu'à l'amour qu'ils ont pour eux ! »

Après ces menaçantes représentations, Mounier, prenant la parole, remercia

messieurs du clergé de la loyauté avec laquelle, oubliant d'anciennes prétentions, ils s'étaient empressés de rendre justice au tiers-état, et du zèle qu'ils avaient apporté pour maintenir l'union entre les ordres. Monsieur de Morges répondit, pour la noblesse et le clergé, que le désir de contribuer au bonheur de leurs concitoyens dicterait toujours leurs résolutions, et qu'ils seraient toujours portés à s'unir avec le tiers-état pour s'occuper du salut de la patrie.

Telle était la scène qui se passait dans la salle du Jeu-de-paume : il était deux heures du matin ; l'assemblée avait siégé seize heures de suite. Pendant ce temps, une foule de citoyens accourus de Grenoble et des environs attendait avec une anxiété facile à comprendre le résultat d'une délibération si extraordinaire : des flambeaux placés dans la cour éclairaient les groupes et donnaient à ce tableau un caractère de beau et de pittoresque que la plume est inhabile à dépeindre.

L'assemblée se sépara ; elle venait de faire un pas immense dans la carrière de l'opposition aux ordres de la cour ; c'était, nous l'avons dit, un coup mortel porté à l'influence du roi sur le peuple, un coup porté pour le peuple et des mains de la noblesse ; car, il faut bien le remarquer, les droits du tiers-état étaient seuls menacés ; il combattait contre les impositions du bon plaisir, et les deux autres ordres, désintéressés, ou que la question ne touchait que légèrement, lui prêtaient leur appui. Le tiers-état, dans cette assemblée à jamais mémorable, eut donc les honneurs de la séance. Un homme du tiers-état, d'un immense talent, d'une parole facile, d'une éloquence pleine de prestiges, saisit l'assemblée, la domina de tout le poids de son génie ; il parla pour le peuple, il parla pour la noblesse, et il exprima pour tous les ordres de hautes et sublimes pensées ; Mounier fut véritablement grand ce jour-là !

Ces paroles allèrent à Paris et y trouvèrent toutes les oreilles fermées ; on sait le reste : quarante années de gloire et de malheurs ont appris à la France ce que coûte une révolution.

M. Claude Périer avait créé au château de Vizille une des premières manufactures de toiles peintes qu'ait possédées la France, puisque l'Alsace venait à peine de lui être réunie. M. Augustin Périer son fils, frère de Casimir Périer, dont le nom vivra long-temps, y joignit des tissages et des filatures de coton qui, prenant un accroissement rapide, s'étendirent dans toutes les communes environnantes, et comptèrent bientôt six cents métiers, qui occupaient une population de quinze cents ames.

Ce fut là une singulière transformation, qui dut remuer jusque dans la tombe la grande ombre du connétable. La salle d'armes, les vastes galeries où se tenaient les gens d'armes et les chevaliers ; cette noble demeure où le manant taillable et corvéable ne pénétrait qu'en tremblant, ces eaux destinées aux plaisirs du maître

et où le vol d'une truite méritait la mort; tous ces lieux empreints des pas de Lesdiguières, aujourd'hui sillonnés par une multitude animée, active, agissante; retentissant du bruit des usines, des cris et des chants des ouvriers. Que de réflexions de si grands changements ne rappellent-ils pas à l'esprit!

Tous les noms illustres des siècles passés avaient visité le château de Vizille, qui a vu aussi toutes les grandeurs et les noms illustres du siècle présent.

Pie VI, enlevé de Rome par ordre du directoire, y passe vingt-quatre heures. Napoléon, le duc d'Angoulème, Casimir Périer, Lafayette, viennent y évoquer les grands souvenirs que ses vieux murs rappellent; et disons-le, puisque, après tout, ce n'est qu'une vérité; constatons ce fait bien curieux et pourtant bien ordinaire dans l'histoire de l'esprit humain; pour tous ces noms sans exception, les populations accourent, les sapins bordent les routes, les arcs de triomphe sont élevés, les jeunes filles vêtues de robes blanches présentent des fleurs, l'enthousiasme est à son comble.

Nous arrivons enfin au dernier épisode du château de Vizille; il fut terrible, et involontairement on se souvint du mot du connétable : « Viendrez ou brûlerez. »

C'était en 1825, dans la nuit du 9 au 10 novembre; un vent furieux s'était élevé sur les montagnes et venait de briser en éclats plus de mille sapins de la forêt de Prémol. Bientôt s'engouffrant dans la petite vallée de Vizille, il vint frapper le château avec violence, enfonça une fenêtre et poussa des pièces de calicot suspendues dans l'atelier contre un poêle rouge. Elles s'enflamment aussitôt; un garde s'en aperçoit et donne l'alarme, la cloche du château sonne le tocsin, la population entière de Vizille accourt, la pompe du bourg joue avec activité, et un instant on a l'espoir de se rendre maître du feu.

Mais l'ouragan redouble de force, les flammes excitées tourbillonnent, et, comme d'énormes langues de feu, elles semblent lécher les murs, puis, se précipitant avec une violence incroyable, elles embrasent à la fois sept cents pièces de calicot. Une gerbe de feu s'élance alors, et comme frappés par une étincelle électrique, un plancher à claire-voie, une toiture de deux cents ans d'existence, brûlent et s'écroulent. L'incendie n'éprouve plus d'obstacles; il parcourt tout l'édifice, s'avance en grondant dans les combles, où il dévore en passant le magasin de toiles blanches et une immense quantité de bois de chauffage et d'emploi : le foyer devient immense, affreux; les habitants, épouvantés, fuient dans le bourg; la pompe est abandonnée. Vainement on a essayé de couper la toiture au pavillon de l'horloge, point central de toutes les ailes du château et où se trouve l'escalier intérieur; la rapidité du feu paralyse tous les efforts, et c'est avec désespoir qu'on abandonne cette ressource dernière.

Cependant les habitants s'étaient de nouveau réunis autour du château; on

tâchait de sauver au moins les archives et les papiers de la fabrique ; la toiture ne présentait plus à l'œil que l'aspect désolé de poutres et de solives enflammées. A ce moment le vent, soulevant d'immenses tisons ardents, les précipite sur le bourg : en un instant cinquante maisons sont embrasées et menacent d'incendier Vizille tout entier. M. Augustin Périer, dont le courage fut admirable, s'oubliant lui-même dans cet affreux malheur, s'écrie : « Mes amis, sauvez vos maisons ! » et les habitants courent à leurs enfants et à leurs mobiliers.

Pendant ce temps, le feu marchait dans le château, où il détruisait deux mille cinq cents pièces de toiles, les gravures et les approvisionnements de toute espèce de cette magnifique fabrique. A deux heures après minuit, la cloche du pavillon de l'horloge se fit entendre pour la dernière fois, et à l'instant même la toiture s'écroula et encombra l'escalier de quinze pieds de décombres enflammés : tout était fini, le château fut abandonné, et les secours se portèrent sur le bourg, où le feu se déclarait sur tous les points à la fois.

Un courrier expédié à Grenoble y avait porté l'alarme : les pompes partent en poste; une immense population les suit à la course, à cheval, dans des voitures de toute espèce. Du haut de la montagne qui domine Vizille et que la route descend en serpentant, le spectacle était terrible, désolant ; à gauche, le château brûlait encore à une de ses extrémités et n'offrait dans ses autres parties que des murs noircis et dépouillés de toiture; des colonnes de fumée montaient majestueusement d'abord, puis étaient emportées par le vent avec une incroyable rapidité : à droite, les flammes s'élevaient dans le bourg à cinquante endroits à la fois; sur la route et dans les champs voisins, des femmes, des enfants, des vieillards, portaient le peu de meubles qu'ils avaient arrachés à l'incendie, et accueillaient leurs sauveurs avec des cris de joie mêlés de larmes. Pendant trente-six heures, les pompes jouèrent sans interruption, et, le 11, un coup de vent plus violent que tous ceux qu'on avait éprouvés éleva, du milieu des décombres du château, un tourbillon de flammes et d'étincelles qui se répandit sur le bourg et menaça de tout consumer.

Le désastre fut immense, et, disons-le à l'honneur de l'humanité, la bienfaisance le fut aussi. Grenoble seul envoya un jour douze mille francs, produit d'une de ses quêtes ; toute la France vint au secours d'un si terrible malheur : dans toutes les fabriques les ouvriers tendirent la main à leurs frères de Vizille. Je n'ai pas besoin de dire que la maison Périer trouva en elle-même de quoi se relever de ce désastre.

Aujourd'hui le château est restauré, les fabriques ont été rétablies, et le pays a béni la famille Périer de ces énormes dépenses. C'est bien encore le monument qui rappelle de si beaux souvenirs, mais ce ne sont plus les lieux empreints des

pas de Lesdiguières, ce ne sont plus ces salles et ces boiseries présentant de tout côté les traits du vieux connétable et le tableau de ses hauts faits. M. Adolphe Périer, fils de M. Augustin, vient même de faire tracer dans le parc un superbe jardin anglais, devant lequel a disparu cette majestueuse allée de peupliers qui s'harmoniait si bien avec le château et le paysage. C'est plus que jamais une magnifique demeure, et pourtant on se surprend à regretter le château du connétable.

MARIGNY.

VIENNE.

Le rôle que la ville de Vienne a joué dans l'histoire depuis l'époque de sa fondation est trop important pour être circonscrit dans les bornes étroites d'une notice. Tant de révolutions ont passé sur elle, tant d'évènements d'une haute importance se sont accomplis dans son sein, qu'il faudrait plusieurs volumes pour donner une place convenable et une étendue suffisante à tout ce qui mérite d'être cité.

Vienne a été tour à tour la capitale de l'Allobrogie, une colonie romaine, la capitale de la province Viennoise, qui s'étendait de Lyon à Marseille, le séjour des souverains du premier royaume de Bourgogne, un état particulier gouverné par un duc, un comte ou un prince, la capitale du deuxième royaume de Bourgogne, dont Boson fut le premier roi, le chef-lieu de la comté de Vienne, dont les archevêques furent les comtes, enfin une ville de la province du Dauphiné. Les guerres de religion et celles de la Ligue l'ont cruellement et long-temps dévastée, son enceinte s'est rétrécie, son commerce s'est anéanti, sa population est devenue celle d'une humble cité, et cette ville, qui a rempli de son nom l'histoire des Gaules et une partie de l'histoire de France, est presque oubliée de nos jours.

Nous ne consacrerons pas à cette ville un article spécial; mais chacun des monuments qu'elle renferme étant décrit avec soin, tous les souvenirs qu'ils

réveillent étant évoqués, leur suite et leur ensemble donneront de l'histoire de la ville de Vienne une idée suffisante. D'ailleurs, les lecteurs qui désireraient une histoire plus étendue, plus complète, trouveront dans les ouvrages qu'a publiés le savant M. Mermet aîné ce que les proportions de l'*Album* ne sauraient leur offrir.

ÉGLISE DE SAINT-MAURICE.

L'église de Saint-Maurice est un superbe et royal édifice qui égale en splendeur tout ce que la France a de plus magnifique. Elle est l'ouvrage de la piété des anciens prélats de Vienne et de la libéralité des princes qui y ont dominé. L'art n'a point de secret qui n'y ait été déployé, et dans toutes ses parties il y a tant de symétrie et de hardiesse qu'on ne peut se lasser de la voir et de l'admirer. Sa fondation première remonte à la plus haute ancienneté. Elle fut premièrement dédiée aux Machabées et ce fut par l'apôtre saint Paul, à ce que disent les légendes. Elle occupait alors le même lieu où fut depuis placée la chapelle de Maguelonne, qui fut, à cause de cela, dédiée de nouveau, par l'archevêque Jean de Burnin, aux Machabées et à saint Maurice. L'archevêque Edoalde, qui vivait en 713, c'est-à-dire plus de 500 ans auparavant, avait déjà consacré cette première église à saint Maurice, après l'avoir restaurée pour la rendre plus digne des reliques de ce saint martyr et de plusieurs de ses compagnons qu'il y déposa ; depuis elle fut rebâtie, mais un peu plus au midi.

Néanmoins, rien ne distinguait encore cette église de celles qui l'entouraient; nul éclat, nulle magnificence ne la signalait à l'admiration des peuples : son enceinte était étroite, son architecture commune, sa hauteur et ses ornements étaient loin d'être remarquables. La superbe cathédrale ne s'était pas encore élancée dans les airs.

Ce fut en 1023 que Rodolphe-le-Fainéant, dernier roi du second royaume de Bourgogne, dont Vienne était la capitale, donna à l'archevêque la ville et la comté dont elle était le chef-lieu, et dès-lors Vienne put espérer que le zèle éclairé de ses prélats relèverait les ruines de son église et rehausserait son éclat.

Rodolphe s'était réservé l'usufruit de la donation jusqu'à sa mort, et ce ne fut qu'en 1032 que les nouveaux seigneurs entrèrent en jouissance. Alors Léger, archevêque et comte de Vienne, devenu libre et souverain indépendant par cette mort, songea à construire une basilique digne à la fois du patron de la ville et des nouveaux titulaires de la comté. Un plan fut arrêté après de longues études, et en 1052 on jeta les fondements de la haute cathédrale. Mais l'archevêque Léger ne jouit pas du bonheur de voir achever son ouvrage, qui eut à souffrir de

longues interruptions. Thibaut, prélat distingué par sa naissance et ses vertus, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'avancement et aux décorations extérieures de l'église. L'archevêque Jean de Burnin surpassa par ses soins ceux de ses prédécesseurs, enfin la dernière main y fut mise sous l'archevêque Pierre Palmier, et en 1533 elle fut entièrement achevée.

La façade est un ouvrage non interrompu des quinzième et seizième siècle. Elle porte l'empreinte de la transition du gothique fleuri à la renaissance. Au-devant s'étend une plate-forme dont les murs de terrasse joignent la rue qui sert de grande route dans la traversée de Vienne. Cette plate-forme est divisée en deux parties inégales par un escalier de vingt-huit marches.

La hauteur de la façade est de quatre-vingt-dix pieds au-dessus du sol de l'église, elle est couronnée de chaque côté par une tour carrée servant de clocher, dont l'élévation est de vingt-huit pieds; chacune de ces tours supporte une guérite en pierre, haute de douze pieds, qui elle-même est surmontée d'une girouette. En y joignant la hauteur de la plate-forme, qui est de seize pieds, on voit que la hauteur totale du monument, prise du sol de la rue jusqu'au sommet des guérites est de cent quarante-six pieds. La largeur de la façade est de cent quatorze pieds.

On entre dans l'église par trois portails ménagés dans la façade. Celui du milieu est aussi large que les deux autres réunis. Il est divisé en deux par la prolongation de sa construction, et, dans le milieu de cette séparation, se trouve une niche qui contenait la statue en pierre de saint Maurice, de grandeur naturelle. Ce portail est orné de 48 niches divisées en trois cordons, et qui sont l'ouvrage d'un excellent sculpteur, autant qu'il est possible d'en juger dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Elles représentent l'histoire de la naissance, de la vie et de la mort de J.-C.

Les deux autres entrées, au milieu desquelles s'élève le grand portail, ne sont pas moins riches en ornements. Elles sont entourées chacune de deux cordons de seize niches. Les statues du portail de droite représentaient l'ascension de Notre-Seigneur, et celles du portail de gauche l'assomption de la Vierge. Quoique l'impiété du siècle dernier ait exercé sa rage contre ces statues, ce qui reste suffit pour mériter notre admiration et nous faire regretter ce qui a été détruit. Toutes ces niches et les figures qui existent encore sont de petite dimension et taillées à jour dans la pierre, avec tant de délicatesse et de bonheur qu'elles paraissent en être détachées.

On voit encore trente niches beaucoup plus grandes que celles qui environnent le portail; elles contenaient chacune la statue d'un saint presque de grandeur naturelle; elles furent abattues en 1567 par les ordres du baron des Adrets, si

fameux en cette province par les maux qu'il y causa et les crimes qu'il y commit. Il n'en reste plus que quelques-unes dans un état complet de mutilation. Au milieu de toutes était celle de saint Maurice, en bronze doré; elle ne fut pas plus épargnée que les autres, mais une particularité singulière signala sa chute: une volée de canon renversa celui qui la précipitait et il périt écrasé à côté de la statue qu'il venait d'abattre.

L'intérieur de cette belle église se compose d'une nef autrefois divisée par un jubé, de deux bas-côtés et de chapelles latérales aux bas-côtés. Son élévation, à partir du sol, est de quatre-vingts pieds.

La longueur intérieure de la nef est de deux cent quatre-vingt-un pieds, et celle des bas-côtés est de deux cent cinquante-neuf. La largeur intérieure de l'édifice est de cent-sept pieds.

Cette église est percée de tous côtés avec tant d'art et de bonheur qu'il n'en est pas de mieux éclairée dans toute la France. Sa voûte jadis azurée et semée d'étoiles d'or est supportée par quarante-huit colonnes de proportions colossales, dont vingt-quatre sont engagées dans les murailles.

Le jubé, qui a été démoli à la révolution, était composé en partie d'une pierre aussi belle et aussi polie que le cristal. Les armes de la maison de Villars et celles de la maison de Maugiron y étaient étalées et témoignaient qu'il devait sa restauration aux bienfaits de ces illustres Dauphinois. Une chapelle y était fondée sous le titre de la Sainte-Croix. «Elle est, dit Chorier, la cure de cette église et de son clergé. Le doyen en est non-seulement le patron, mais, par un droit assez extraordinaire et qui a peu d'exemples, il est en possession d'en pourvoir. Et ce qu'il y a de plus étrange, quand même il n'aurait pas le pouvoir d'administrer les sacrements, comme il est arrivé souvent, celui qu'il a nommé et qui a ses provisions ne laisse pas de l'avoir sans le demander ailleurs. »

Au-devant du grand autel fut enseveli, le 11 juillet 1547, le cœur du dauphin François, fils de François 1er, mort à Tournon des suites d'une funeste imprudence et dont la tombe fut arrosée du sang de l'infortuné Montécuculli.

Au côté droit du même autel est un mausolée en marbre de la plus grande beauté, élevé à la mémoire d'Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, par les soins de Henri-Osvald de la Tour-d'Auvergne, cardinal-archevêque de Vienne en 1737; c'est le chef-d'œuvre du sculpteur Michel-Ange Slodtz, mort en 1764; c'est lui qui a sculpté le magnifique autel en marbre qui décore le chœur de l'église.

Ainsi, en pénétrant dans l'église par l'un des trois portails de la façade, on a toujours en face de soi un autel. Celui de la nef, qui occupe le milieu du rond-point, est remarquable par l'élégance de ses formes, la pureté et la noble simplicité

des sculptures, et enfin par la beauté des marbres antiques avec lesquels il a été construit.

Outre les trois portails de la nef, il existe deux portes latérales au midi et au nord de l'église. Cette dernière est surmontée extérieurement par une corniche antique qui fait l'admiration des curieux. Intérieurement et après avoir passé le porche, on trouve du même côté, à droite et à gauche, deux colonnes antiques en marbre, torses et cannelées; et vis-à-vis, mais toujours en dedans et sur les côtés du porche ou vestibule, au midi, sont aussi deux colonnes en marbre antique, simplement cylindriques, avec des dimensions inégales, en ce sens que l'une a un diamètre plus considérable que l'autre.

Au reste, l'église de Saint-Maurice paraît avoir été construite dans toute sa partie orientale avec des débris d'anciens monuments romains. Les pierres avaient été retaillées pour faire disparaître les sculptures païennes; elles se distinguaient des pierres de la façade et de celles de la partie occidentale par une teinte plus grise extrêmement facile à reconnaître à l'extérieur. Les bases des piliers les plus rapprochés du chœur sont en marbre antique et conservent leurs anciens ornements. Une galerie au-dessus des arcs des bas-côtés fait le tour de la nef et produit un très-bel effet. Le dessin de la planche 62 représente la nef depuis l'intérieur du grand portail, jusqu'au rond-point avec une scrupuleuse exactitude.

La façade de l'église de Saint-Maurice n'avait été terminée qu'en 1533, et le 2 mai 1562 le baron des Adrets arriva à Vienne avec son corps d'armée. Il laissa le commandement de la place à François du Terrail, sieur de Bernins. Les troupes de passage se conduisirent comme si elles eussent été en pays ennemi. Leur fureur se porta surtout contre l'église Saint-Maurice. Les soldats cassèrent une partie des statues qui décoraient les portails et la façade, ils brisèrent les vitraux de l'église à coups de fusil, volèrent les plombs qui couvraient les clochers et enlevèrent les images et les tableaux, qu'ils brûlèrent avec les titres et les papiers qui tombèrent sous leurs mains.

Au mois d'octobre 1567, les protestants revinrent à Vienne, et leur rage s'exerça comme en 1562 sur la cathédrale de Saint-Maurice. Son trésor, les ornements sacerdotaux, la bibliothèque et les archives furent pillés, les cloches enlevées et brisées, les statues qui avaient échappé à la dévastation de 1562 furent abattues; c'est alors que fut renversée la statue de saint Maurice, en bronze doré, comme nous l'avons rapporté plus haut. Ils tentèrent aussi de démolir l'église elle-même en coupant les piliers qui la soutenaient, afin que leur chute entraînât celle de ce bel édifice. Ils imaginèrent pour cela d'appuyer ces grandes et pesantes colonnes de forts étançons à mesure qu'ils les couperaient et d'y mettre le feu ensuite.

Désespérés de ne pouvoir venir à bout de leur dessein, aussi vite qu'ils le désiraient, ils mirent le feu à la toiture et ils auraient fini sans doute par détruire l'église comme ils le désiraient, sans la fermeté de quelques Viennois et la sage conduite de Laurent de Maugiron, lieutenant-général de Dauphiné.

On sait qu'aux guerres de religion succédèrent celles de la Ligue et que ce ne fut qu'à la fin du seizième siècle que la France fut entièrement pacifiée. Henri IV prit en considération les maux qu'avait soufferts la ville de Vienne pendant ces longues années de trouble et d'anarchie. Il lui accorda des octrois et des péages dans l'objet principal de construire ou de réparer ses monuments détruits ou dégradés, et dès le commencement du dix-septième siècle la ville fit restaurer la toiture de Saint-Maurice; mais les statues brisées n'ont jamais été rétablies.

Pendant les orages de la révolution, l'église de Saint-Maurice fut dépouillée de ses vases sacrés, de son trésor, de ses archives, de ses cloches et de tout ce qui tenait à l'exercice du culte. Les tableaux et les images ne furent pas épargnés. Ces enlèvements et ces dégradations tenaient aux malheurs des temps, et nulle église de France ne peut se flatter d'avoir échappé au vandalisme révolutionnaire; mais on doit dire à la louange des Viennois que, s'ils ne purent éviter la spoliation de l'église de Saint-Maurice, ils eurent le bon esprit d'empêcher que cette superbe basilique ne fût elle-même dégradée.

Cependant, depuis 1790, elle servit successivement d'entrepôt pour les marchandises saisies sur les habitants de Lyon, lors du siége de cette ville, de dépôt pour les prisonniers de guerre, lors des premières campagnes d'Italie, et enfin de magasin pour les fourrages, jusqu'au moment où elle fut rendue au culte catholique.

A cette dernière époque, les toitures des clochers et de l'église menaçaient ruine, et comme la ville n'avait pas de fonds disponibles, on recourut au malencontreux expédient de démolir les cloîtres adjacents à l'église du côté du nord, ainsi que les chapelles qui avaient été érigées autour de ces cloîtres; la vente des matériaux provenant des démolitions servit à solder une portion des réparations les plus urgentes; mais personne ne songea à faire mettre en réserve des épitaphes du plus haut intérêt sous le rapport historique.

Durant la restauration, le conseil général du département consacra quelques fonds à l'entretien de la toiture et le gouvernement accorda de son côté quelques secours qui furent employés à des réparations de même nature.

Depuis la révolution de juillet 1830, dix mille francs furent d'abord mis à la disposition de la ville par le ministère, dans l'objet de refaire la plate-forme qui menaçait ruine. Cette restauration a eu lieu en rétablissant en pierres dures les terrasses qui auparavant étaient construites en pierres blanches. Les dessins

précédents ont été fidèlement reproduits, mais il manque encore les balustrades qui doivent surmonter ces terrasses et leurs retours.

Le gouvernement a accordé depuis peu, pour cet objet, deux mille francs qui suffiront pour le rétablissement de la balustrade à droite. On pense qu'il faudrait trois autres mille francs pour que la terrasse à gauche fût aussi munie d'une balustrade indispensable, soit pour la décoration de la façade dont la plate-forme est l'avant-plan, soit pour la sûreté publique.

Il serait également à désirer que les balustrades qui se trouvaient au-dessus et entre les clochers, et au-dessus des portails fussent rétablies; car alors on pourrait apprécier la beauté des lignes horizontales de la façade; mais le gouvernement seul peut se charger de la restauration de ce beau monument descendu au rang d'une simple église de paroisse, tandis que, il y a cinquante ans, c'était une église métropolitaine et primatiale richement dotée, dont tous les biens ont été vendus.

Il serait tout à fait national que la magnifique basilique de Saint-Maurice fût restaurée et entretenue aux frais du trésor public. Ce monument éminemment remarquable contribue à la splendeur du royaume et doit être considéré comme l'un de ses plus nobles ornements. Les ressources de la ville de Vienne ne lui permettent pas de fournir à une dépense semblable et la moindre négligence peut entraîner la ruine d'une édifice dont les arts réclament la conservation. Les Anglais, que nous cherchons quelquefois à imiter dans leurs institutions, ont assigné le revenu d'un certain nombre de domaines pour maintenir en état leurs églises gothiques; serions-nous donc moins jaloux qu'eux de défendre les nôtres des ravages du temps et d'en prolonger l'existence ? Espérons que sous un gouvernement réparateur, cet édifice imposant ne sera pas abandonné. S'il est glorieux pour un monarque de signaler son règne par des constructions d'un grand caractère, il ne l'est pas moins de veiller à maintenir celles qui subsistent.

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE.

Les Romains, ayant ajouté la province Viennoise à leurs conquêtes, ornèrent la ville de Vienne d'un grand nombre de monuments, dont quelques-uns attestent encore de nos jours les idées religieuses ou la puissance de ces fiers conquérants du monde.

La vaste étendue de la ville de Vienne, sa situation heureusement choisie dans le midi de la Gaule, attiraient plus particulièrement sur elle l'attention de Rome. Aussi les Romains y établirent-ils le séjour du préteur qu'ils envoyaient dans les Gaules pour y maintenir leur autorité, et réprimer en leur nom les mouvements

d'indépendance qu'excitait parfois chez nos aïeux le souvenir de leur ancienne liberté.

Parmi ceux de ces monuments qu'ont respectés le temps et la main des hommes, on remarque les restes d'un temple érigé en l'honneur d'Auguste, premier empereur de Rome, et de Livie son épouse.

Détourné plus tard de sa destination primitive, ce temple, qui dans les anciens documents porte le nom de prétoire, fut le lieu où la justice du préteur prononçait ses oracles. La mémoire de ce qu'il a été autrefois n'est pas encore effacée, quelques révolutions que la ville de Vienne ait souffertes. « C'est une tradition venue jusqu'à nous, dit Chorier, qu'il a été le prétoire où les magistrats romains rendaient la justice aux peuples. C'est sur cette vérité que l'histoire fabuleuse a osé publier que Pilate y a présidé aux jugements, avant qu'il eût été enfermé dans la prison et que ceux qui ont peint au plus haut un globe rouge l'ont accompagné de ces mots : *C'est ici la pomme du sceptre de Pilate.* » L'histoire ajoute encore que l'empereur Vitellius, pendant le séjour qu'il fit à Vienne, présida lui-même dans ce temple à une assemblée publique. Ce prétoire était ouvert de tous côtés, et pour s'opposer à la foule du peuple il n'y avait que des barreaux de fer entre ces grandes colonnes qui en soutiennent le toit, et qui appartiennent, ainsi que tous les ornements du temple, à l'ordre corinthien.

Plus tard encore, ce temple fut consacré au culte catholique, et reçut le nom d'église de Notre-Dame-de-la-Vie. Cet édifice sacré, d'une très-belle proportion, mais dont les détails et l'exécution ne répondent point à la beauté de l'ensemble, a de longueur totale 27 mètres, de largeur 15, et de hauteur du pavé au sommet du fronton 17 mètres 360 millimètres. Son plan tient du prostyle et du périptère extérieur; il est exastyle corinthien cannelé. Six colonnes soutiennent le fronton de la façade principale, et sept autres, chacune des faces latérales. Le fond occupé par la *cella* était construit en maçonnerie. La pierre blanche connue sous le nom de molasse de Bourgogne a été employée à ce monument, à l'exception de la base des colonnes et de la corniche du soubassement qui sont en choin. Il est probable que ce temple, auquel on arrivait par un escalier de douze marches, était situé dans l'enceinte du forum. Sa position sur un plateau qui domine le Rhône faisait ressortir avec plus d'avantage tout ce que cette composition a d'admirable.

Feu M. Schneyder est parvenu à en lire, d'après le procédé de M. Séguier, la dédicace inscrite sur la frise et l'architrave, en lettres de bronze dont il ne reste plus que les trous destinés à recevoir le scellement de ces mêmes lettres :

CON · SEV · DIVO · AVGVSTO · OPTIMO · MAXIMO ·
ET DIVÆ. AVGVSTÆ.

Dans l'intervalle des mots de la deuxième ligne était une aigle aussi en bronze dont les ailes étaient déployées.

Des prêtres augustaux, des flaminiques, furent attachés à ce temple. Nous en avons la preuve dans quelques inscriptions tumulaires, dont une existe à Lyon, sous les portiques du Palais-des-Arts, une autre à Béziers. Ces inscriptions, ainsi que beaucoup d'autres, ne laissent pas de doute que ce temple jouissait d'une grande célébrité.

L'église de Notre-Dame a reçu une autre destination en 1822 : le musée y a été établi ; un grand nombre de restes antiques et précieux, trouvés à différentes époques, entre autres un satyre d'une beauté admirable, y ont été déposés. On ne pouvait choisir un lieu plus propre pour recueillir les monuments des arts que des fouilles restituent à la lumière qu'un temple qui lui-même nous rappelle le génie des artistes romains.

TOUR DE SAINTE-COLOMBE.

Jadis, près du village de Sainte-Colombe, aux portes de Vienne, un pont joignait les deux rives du Rhône. Plusieurs fois endommagé par les crues subites du fleuve et plusieurs fois réparé, il fut enfin totalement emporté en 1651, et l'on renonça dès-lors à le rétablir. C'est pour défendre l'entrée de ce pont qu'avait été construite la tour que représente la planche 64. Cette tour est très-élevée et son architecture est ancienne et remarquable. La plate-forme qui la surmonte était garnie de quatre petites tourelles qui ne subsistent plus qu'en partie, et tout autour étaient des créneaux et des meurtrières qui permettaient facilement d'empêcher le passage du pont.

La tour de Sainte-Colombe a été construite par Philippe-de-Valois. A cette époque, la ville de Vienne, gouvernée par ses archevêques, ne reconnaissait point l'autorité du Dauphin, et Philippe, qui convoitait les états de ce dernier, avait aussi le projet de s'emparer de Vienne. Il fit donc bâtir cette tour pour favoriser l'exécution de ses projets et l'environna de fortifications assez importantes. Le village lui-même de Sainte-Colombe reçut une enceinte de murailles et les armes de France brillèrent au-dessus des trois portes qu'y laissa le premier des Valois.

Depuis, les lieux ont bien changé d'aspect. Le pont a disparu, comme nous l'avons dit, et un bac l'a remplacé, attendant qu'un pont en chaînes de fer le fasse disparaître à son tour; en outre un quai construit il y a quelques années sur la rive droite du Rhône donne à ce local un aspect tout particulier. Ces constructions modernes, cette humble barque qui traverse silencieusement le fleuve majestueux,

font ressortir par un contraste piquant cette tour gothique et délabrée, dont la vue attache l'étranger par les souvenirs qu'elle rappelle.

Un particulier qui y demeure actuellement y a rassemblé un grand nombre d'objets antiques et curieux dont l'ensemble forme un petit musée, comme l'indique l'inscription qui se lit sur l'une des façades. Du haut de la plate-forme l'œil se promène avec ravissement sur le cours du Rhône, la belle plaine où s'étendait jadis la superbe Vienne réduite aujourd'hui à de si petites proportions, et sur les Alpes du Dauphiné, dont le sommet aride et couvert de neige se découvre à une distance immense.

EMBRUN.

« Tous les peuples ne peuvent pas être dans de beaux pays, ni habiter dans les plaines. L'auteur de la nature qui a créé les vallées, les collines et les montagnes comme les plaines, exige que son nom adorable soit glorifié dans les unes comme dans les autres. D'ailleurs, il n'y a point de contrée dans l'univers qui n'ait ses avantages et ses incommodités, ses agréments et ses désagréments. Si l'on trouve dans quelques-unes leur air plus doux et plus tempéré pendant l'hiver, on y sera accablé par les chaleurs excessives de l'été; au contraire, si l'on est obligé de souffrir un peu de froid pendant la rigueur de l'hiver, dont on peut cependant se garantir par le moyen du feu, on a la satisfaction en été de goûter les douceurs d'un agréable printemps. Cela supposé, les peuples du diocèse d'Embrun ne doivent pas faire difficulté d'avouer que leur pays est situé dans les Alpes. »

En ajoutant à ce passage naïf emprunté au curé de Seyne, auteur de l'*Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, que cette ville, autrefois station militaire sous le nom d'*Ebrodunum* ou *Eberodunum*, revendiquait le titre de capitale des Alpes-Cottiennes, et que plus tard Constantin et Honorius en firent la métropole des Alpes-Maritimes, qui s'étendaient depuis Nice jusqu'au Mont-Visoul, nous aurons le mérite d'offrir à nos lecteurs une leçon de topographie et de philosophie-pratique tout à la fois.

Maintenant, qu'on nous permette de jeter un coup d'œil rapide sur l'Embrunois. L'aspect général est triste : de tout côté on aperçoit d'immenses rochers gris ou noirâtres, dépouillés de verdure, dont les cîmes sont couvertes de neiges pendant neuf mois de l'année. Du haut de ces rochers, qu'une incurie remarquable a privés des forêts qui jadis les garnissaient, roulent des torrents rapides qui creusent sous leurs pas d'étroites vallées, en emportant des masses énormes de terres dans la grande vallée de la Durance. Quelques villages épars çà et là présentent l'idée de la tristesse et de la pauvreté. De loin en loin un vallon où un peuple plus intelligent, moins paresseux, a formé de riches plantations d'arbres fruitiers au milieu de vertes prairies, de véritables oasis dans le désert, qui prouvent ce que pourrait devenir le pays si l'apathie n'était le trait distinctif du caractère de ces montagnards; trente mille et quelques cents habitants, vieux avant l'âge, disséminés sur une surface de cent quatre-vingt mille hectares environ : voilà le pays dont Embrun est le chef-lieu.

Placé sur un rocher de pouddings taillé à pic sur la vallée où coule la Durance, entourée de remparts et de bastions, Embrun présente de loin tout l'aspect d'une ville forte. Mais elle est dominée et ne pourrait résister à un coup de main.

Selon quelques auteurs, les Embrunois viennent des peuples d'Italie, qui habitaient en deçà du Pô et que l'on nommait *Caturigenses*. Chassés de leur pays, ils se retirèrent dans les vallées où sont placées aujourd'hui Embrun et Gap. Aussi Pline, en parlant de la première de ces villes, la nomme *Ebrodunum Caturigum;* et dans les itinéraires romains Chorges conserve encore ce dernier nom.

Jusqu'à Annibal, les Embrunois et les autres peuplades des Alpes ont véçu dans une heureuse obscurité; mais le passage de ce général carthaginois, en les tirant de l'oubli, a soulevé dans toutes ces vallées des discussions tellement ardentes et qui aujourd'hui encore présentent aux habitants un intérêt si vivace que nous ne nous exposerons pas, en disant notre opinion, à engager une polémique que nous serions trop inhabile à soutenir. Au reste, on peut juger combien cette question du passage d'Annibal est encore vivante, quand on saura que M. Dougois, juge au tribunal d'Embrun, et qui a laissé des travaux historiques manuscrits fort remarquables sur l'histoire d'Embrun et sur le passage, quand on saura, disons-nous, que ce magistrat, répétant les expériences faites selon les historiens par Annibal, parvint, au moyen de vinaigre bouillant et d'eau incandescente, à calciner des rochers non primitifs, que les pics et les coins renversaient ensuite avec plus de facilité.

Nous ne répèterons pas les combats des Embrunois contre les Romains : l'*Album* en a déjà parlé en plusieurs endroits; il suffira de savoir que Tite-Live, et après lui M. de la Poplinière, racontent que lorsque Marius conduisit ses phalanges contre

les Ambrons, desquels descendent les Embrunois actuels, les Romains épouvantés (les méchants disent de la laideur, nous préférons croire de l'aspect farouche et guerrier de ces peuples) furent quinze jours entiers avant d'oser marcher contre eux.

Nous passons donc rapidement sur cette époque et nous arrivons à l'année 433.

Assiégée par les Vandales et les Lombards, Embrun fut en cette année préservée miraculeusement par Saint-Marcellin, son premier archevêque. Ce prélat se montra au camp ennemi, précédé d'une croix de feu qui descendait du ciel pour les réduire en cendres, ce qui les frappa d'une terreur si grande que tous ils prirent la fuite.

Trente-trois ans après, l'Embrunois tomba sous la domination des premiers rois de Bourgogne et sous celle des Wisigoths. Les premiers occupaient le nord, les autres le midi.

Les Sarrasins vinrent ensuite, car, malgré l'opinion si habilement développée par M. Pilot, dans la *Revue du Dauphiné*, nous persistons à penser que ce peuple a parcouru et ravagé en la quittant toute cette partie de la France. En 732 et en 916, ils prirent la ville d'Embrun et y commirent mille excès.

Lors de la dissolution du second empire de Bourgogne, l'empereur Conrad III donna à l'archevêque d'Embrun la principauté de l'Embrunois, à la charge de lui en faire hommage. Les archevêques eurent aussi le droit de faire battre monnaie sans pourtant pouvoir y faire graver leurs armes ; ils plaçaient seulement une croix d'un côté et quelqu'image de saint avec une inscription de l'autre, qui apprenait de quel évêché était la pièce de monnaie.

Avant 1200, les Dauphins n'avaient encore rien à prétendre dans l'Embrunois, qui appartenait aux comtes de Forcalquier, ainsi que le comté de Gap. Ce fut en 1202 que Guillaume VI, dit le jeune, comte de Forcalquier, donna en mariage Béatrix de Sabran, sa petite fille, à André dauphin, et en dot il lui assigna tous les biens qu'il possédait en Dauphiné, parmi lesquels se trouvait l'Embrunois. Puis lorsque Béatrix eut été contrainte au divorce, sous prétexte de parenté, elle se retira dans un couvent après avoir donné tous ses biens au Dauphin. André à son tour, dans le but sans doute de se rendre l'église favorable, céda à l'archevêque Reymond ses droits de souveraineté sur ces mêmes biens et les reprit en fief de l'archevêque, auquel il devait prêter hommage. Depuis cette donation dix-sept prestations d'hommage ont eu lieu par les Dauphins entre les mains des archevêques. Ce ne fut qu'à la cession du Dauphiné que le roi de France acheta de l'empereur Charles IV la souveraineté des royaumes d'Arles et de Bourgogne, au prix de treize cents marcs d'argent, et depuis lors les Dauphins n'ont plus prêté hommage.

Embrun ne fut pas exempt des guerres de religion. En 1573, les protestants tentaient de s'en emparer; un chevalier, nommé Château-Randon, ayant cherché à leur en faire ouvrir les portes, sa trahison fut découverte et punie de mort. Plus heureux, Lesdiguières, en 1585, prit la ville d'assaut; les églises furent pillées, et, joignant le sacrilége au pillage, le chef protestant voulut entrer à cheval dans la cathédrale. Mais au moment même où son cheval posait les pieds sur le seuil, un grand miracle se fit : les fers des pieds de derrière se détachèrent, et l'animal se cabrant avec violence faillit renverser son cavalier. Le miracle s'étant renouvelé deux fois, Lesdiguières fut forcé de céder à Dieu et de laisser aux mains du peuple les fers de son cheval, qui furent cloués derrière les portes de la cathédrale, où ont les voit encore.

Le dernier siége qu'ait soutenu Embrun eut lieu en 1692. Victor Amédée, duc de Savoie, s'était coalisé contre la France avec l'empereur, tous les princes de l'empire, le roi d'Espagne, les Hollandais et le prince d'Orange, alors roi d'Angleterre. Ce jeune prince vint mettre le siége devant Embrun avec douze pièces de canon qui ne purent faire brèche. Les assiégés placés dans le clocher de l'église de Notre-Dame et dans les tours de la ville tiraient sur l'ennemi et lui firent éprouver de grandes pertes. Le siége avait déjà duré douze jours, lorsque les munitions vinrent à manquer aux assiégés, auxquels le duc accorda une capitulation honorable, à condition que la garnison ne servirait point pendant toute la campagne. Ce prince entra alors en vainqueur dans la ville, et trouva fort mauvais que l'archevêque M. de Genlis se présentât devant lui en manteau d'écarlate, en sa qualité de prince d'Embrun.

Catinat vint bientôt au secours de l'Embrunois, et trois semaines après y être entré le duc de Savoie fut obligé d'en sortir.

Là s'arrêtent les souvenirs militaires d'Embrun, qui cependant a aussi fourni des hommes remarquables, et que nous citerons plus tard, pendant toutes les guerres de la révolution française.

Mais la partie la plus curieuse de l'histoire d'Embrun est sans contredit celle des archevêques; dans un prochain article nous rappellerons les faits et gestes de ces hommes remarquables par les noms qu'ils portaient et par leurs actions mondaines sinon par leur piété. Louis XI, Notre-Dame-d'Embrun et la cathédrale, un des restes les mieux conservés du style roman et non point gothique, quoi qu'en dise M. de Ladoucette, figureront nécessairement dans quelques-uns de ces épisodes. Nous consacrerons enfin un article spécial à la maison centrale de détention, qui n'est pas un des objets les moins dignes d'intérêt de la capitale de l'Embrunois.

MARIGNY.

Table Alphabétique

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

ALLEX. — Ollivier (Jules).....page. 17
AOSTE. — Pillion d'Aoste..... 100
BARNAVE. — D. L. St-A. G..... 126
BAYARD. — Azéma de Montgravier..... 5
BRIANÇON. — C.-S. 167
EMBRUN. — Marigny..... 197
FONTAINE ARDENTE (la). — Sylvain-Eymard, D. M 86
GAP. — Th. M..... 21
GRENOBLE (2e art.)..... 51
GROTTE DE NOTRE-DAME DE LA BALME. — Marigny..... 82
LA MOTTE (Eaux thermales de). — Sylvain-Eymard, D. M. —Topographie. —Histoire. 106
Analyse chimique..... 113
Propriétés médicales 117
Projets de changements ou d'agrandissements 119
MARSANNE. — J. J. A. Pilot 45
MIRABEL ET BLACONS. — Ollivier (Jules)..... 77
MONTÉLIMAR. — de Bergeville..... 141
NOTRE-DAME DE L'OSIER. — Un prêtre de N.-D. de l'Osier..... 38
PONT-DE-CLAIX. — Alfred B..... 48
ROVANNAIS (le). — Albert du Boys. — § 1er. Souvenirs historiques..... 64
§ 2. Statistique 73
TAIN. — .....ys..... 122
TENCIN (Madame de). — Extrait de la *Revue du Dauphiné*..... 148
VALBONNAYS. — Louis G. 94
VALENCE. — Ollivier (Jules). — Introduction. 158
Chapitre premier..... 162
VIENNE..... 188
Eglise de Saint-Maurice..... 189
Temple d'Auguste et de Livie..... 194
Tour de Sainte-Colombe..... 196
VIZILLE. — Marigny 188

AVIS AU RELIEUR

POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Planche	49e	en regard de la page	174
—	50	—	189
—	51	—	21
—	52	—	100
—	53	—	197
—	54	—	187
—	55	—	45
—	56	—	150
—	57	—	52
—	58	—	69
—	59	—	159
—	60	—	15
—	61	—	147
—	62	—	191
—	63	—	168
—	64	—	196
—	65	—	141
—	66	—	85
—	67	—	58
—	68	—	48
—	69	—	167
—	70	—	122
—	71	—	6
—	72	—	71
—	73	—	51

Planche	74e	en regard de la page	65
—	75	—	43
—	76	—	126
—	77	—	39
—	78	—	94
—	79	—	194
—	80	—	37
—	81	—	158
—	82	—	108
—	83	—	7
—	84	—	107
—	85	—	35
—	86	—	173
—	87	—	49
—	88	reportée à la 3e année.	
—	89	—	5
—	90	—	83
—	91	—	17
—	92	—	89
—	93	—	78
—	94	—	87
—	95	—	77
—	96	—	105
—	100	—	125

AUX SOUSCRIPTEURS.

L'Accueil fait par le public au premier volume de l'*Album du Dauphiné* donne lieu d'espérer que le second ne sera pas reçu avec moins de faveur. La pensée réalisée par cette publication ne pouvait manquer de trouver, parmi les habitants de la province, de nombreux partisans. Sans doute, l'Éditeur de l'*Album* n'a pas conçu la difficile prétention de rendre avec une vérité qui approche de la nature les scènes admirables, les sites merveilleux dont abonde le Dauphiné. Il n'a jamais espéré faire vivre aux yeux de qui ne les connaît pas les richesses de notre nature à la fois si civilisée et si sauvage. Il n'a pas entendu non plus donner à l'*Album* le caractère *authentique* et sérieux qui appartient aux livres historiques. Réveiller la

curiosité que notre belle province est si digne d'inspirer, faire à la *Suisse française* la renommée qu'elle mérite, conserver et rendre familiers les traits et la vie des hommes qui l'ont illustrée, tirer de l'oubli les chroniques, les légendes enfouies sous des ruines, et qui, à l'attrait du roman, unissent l'utilité de l'histoire, parce qu'elles sont l'image la plus fidèle des mœurs de l'époque qui les a enfantées, tel est l'objet de l'*Album du Dauphiné*. Pour le remplir, les matériaux ne manquent pas : quelle province de France offre, plus que le Dauphiné, des sites variés, des scènes solennelles, des aspects pittoresques, des ruines imposantes, des antiquités instructives? quels lieux où la nature ait plus fait pour l'artiste, où les évènements aient plus fait pour le savant?

Mais, au milieu de ces richesses, l'Éditeur ne s'est pas dissimulé la grandeur de la tâche qu'il s'imposait. Il a appelé au secours de son insuffisance les lumières des hommes studieux qui sont jaloux de consacrer même leurs loisirs au bien de leur pays. Son appel a été entendu: il peut déjà signaler à la reconnaissance publique un grand nombre d'écrivains qui, dérobant quelques moments à des études plus sérieuses, ont enrichi l'*Album* des descriptions échappées à leur plume ou des réminiscences de leur érudition. Il ose les prier de lui continuer leur utile concours. Il a lieu d'espérer que d'autres noms viendront se joindre à ceux déjà connus des lecteurs de l'*Album*. L'utilité de cette production est maintenant reconnue, et les amis des arts, des lettres, qui ont en porte-feuille des richesses inconnues, improductives, s'empresseront d'en faire jouir leurs compatriotes, en les livrant à la publicité qui leur est ouverte. — Artiste, homme de lettres, historien, biographe, antiquaire, quiconque enfin a étudié les choses et les hommes de son pays peut remplir une page de l'*Album* et s'acquérir ainsi des droits au souvenir de ses concitoyens.

Le second volume contiendra des vues de Grenoble, de Vienne, de Gap, de Valence, et des notices importantes sur chacune de ces villes. — La publication de quelques costumes de la province, tant anciens que modernes,

ne sera pas sans intérêt. — Enfin, les lecteurs de l'*Album* recevront comme une bonne fortune le portrait et la biographie de notre illustre Servan.

L'Éditeur, placé sous le patronage bienveillant et éclairé des hommes de lettres et des artistes qui lui ont jusqu'à présent prêté leur concours, mettra tous ses soins à mériter de plus en plus la faveur de la population dauphinoise.

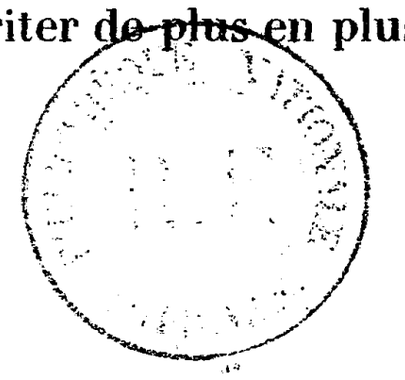

Alex dre Debelle.

VIZILLE

(Isère.)

On s'a Grenoble chez Prudhomme libraire.

Lith de C. Pégeron.

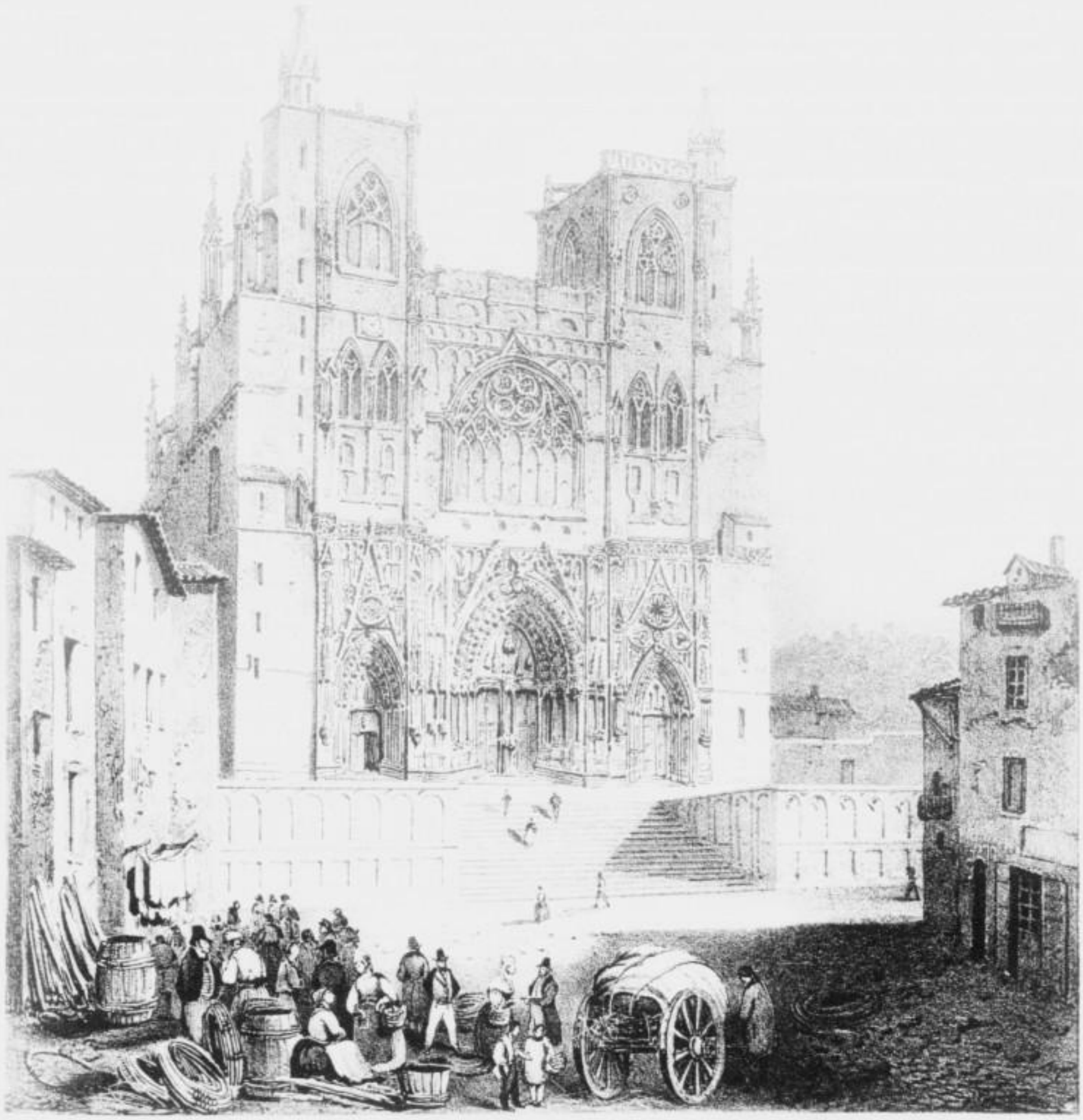

S. MALO (I.F.)

Vue prise à l'Est.

Alexandre Debelle.

GAP

(Hautes-Alpes)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Perrin

Victor Cassien

CHÂTEAU DE VIZILLE

(Isère)

Imprimé à Grenoble chez Pondhomme, libraire

Lith. de C. Pegeron, Grenoble

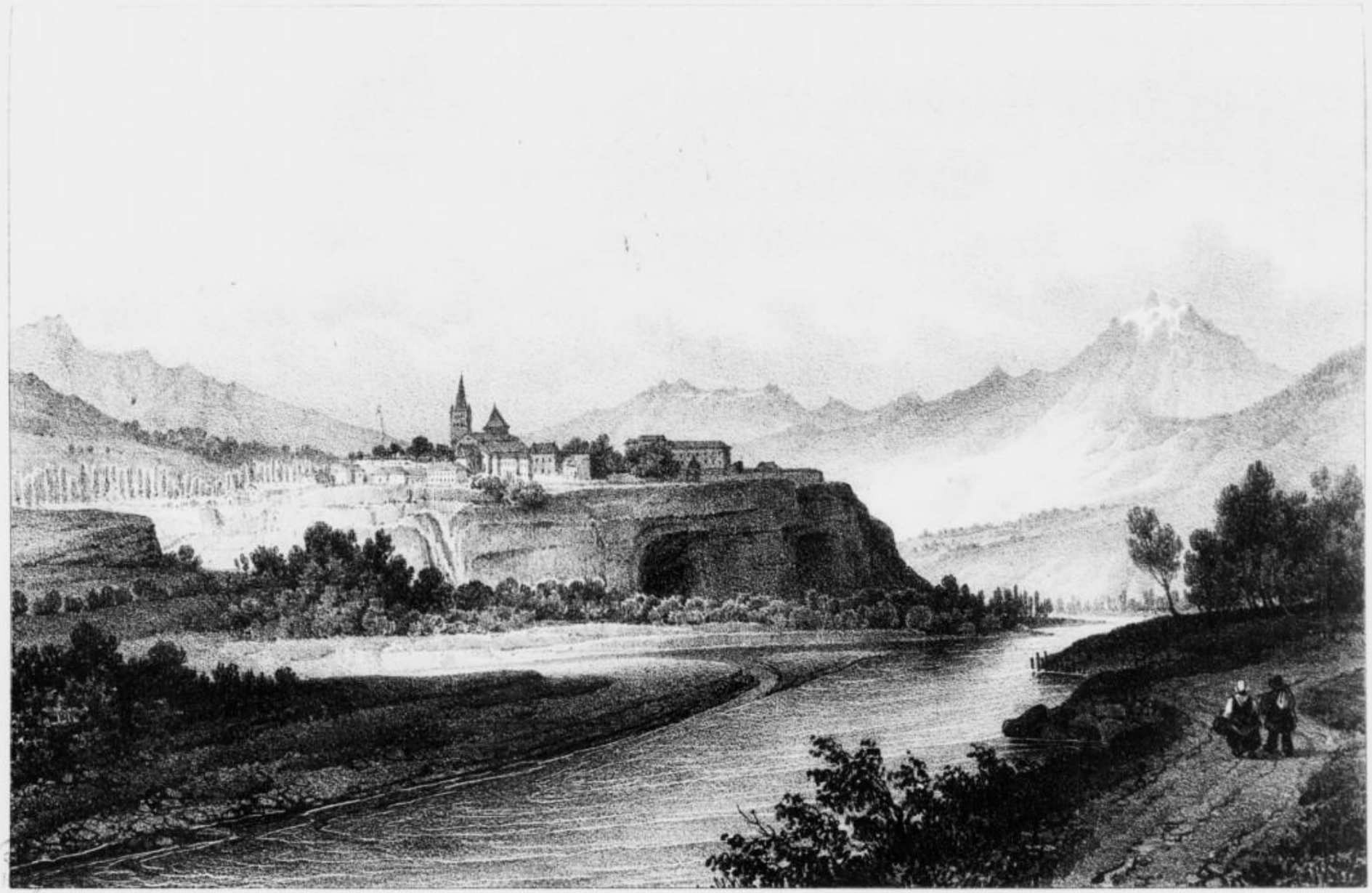

Alexandre Debelle

EMBRUN

(Hautes Alpes)

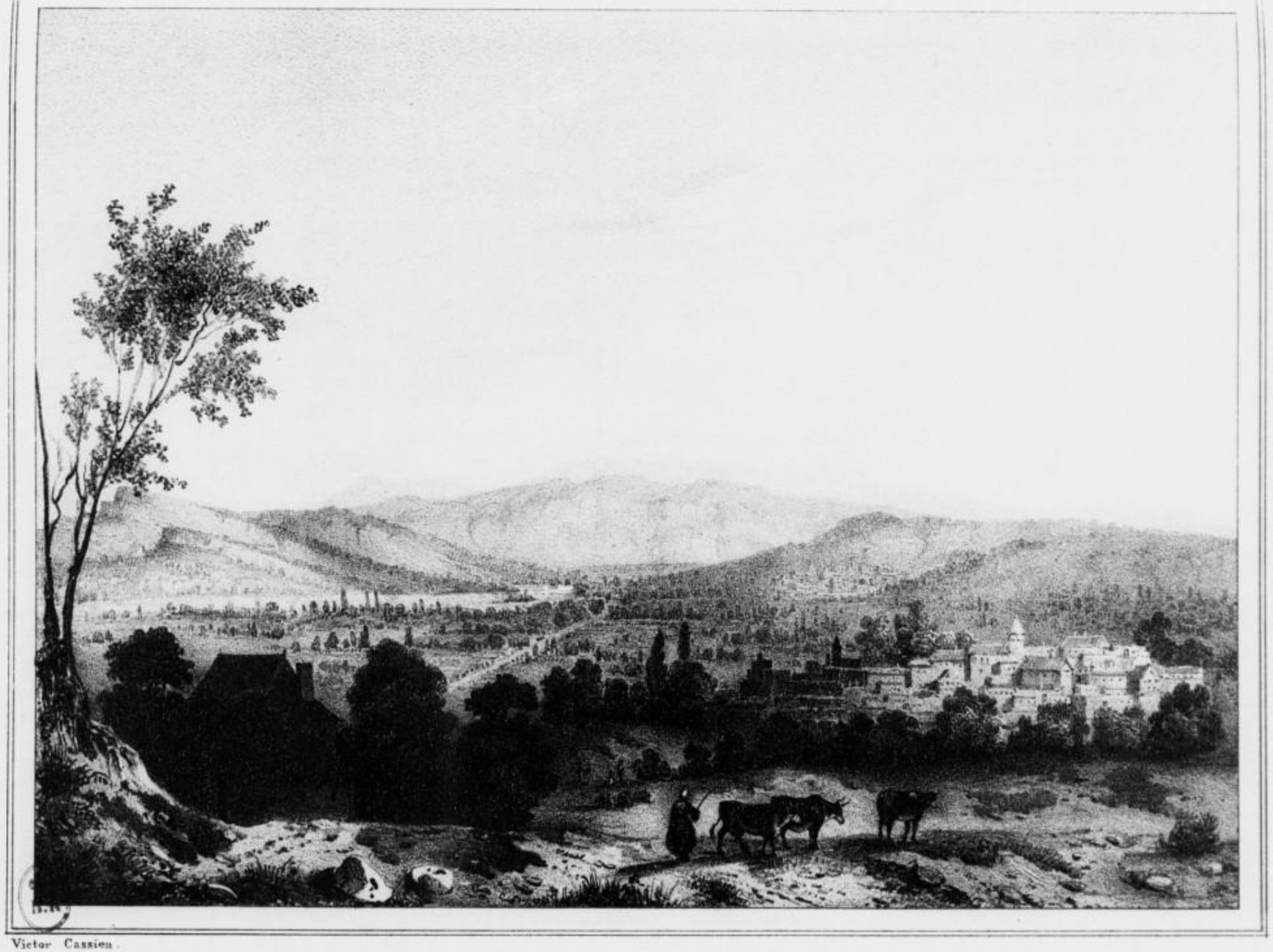

Victor Cassien.

PLAINE D'AOSTE

(Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegeron.

Alexandre Debelle

MARSANNE

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron

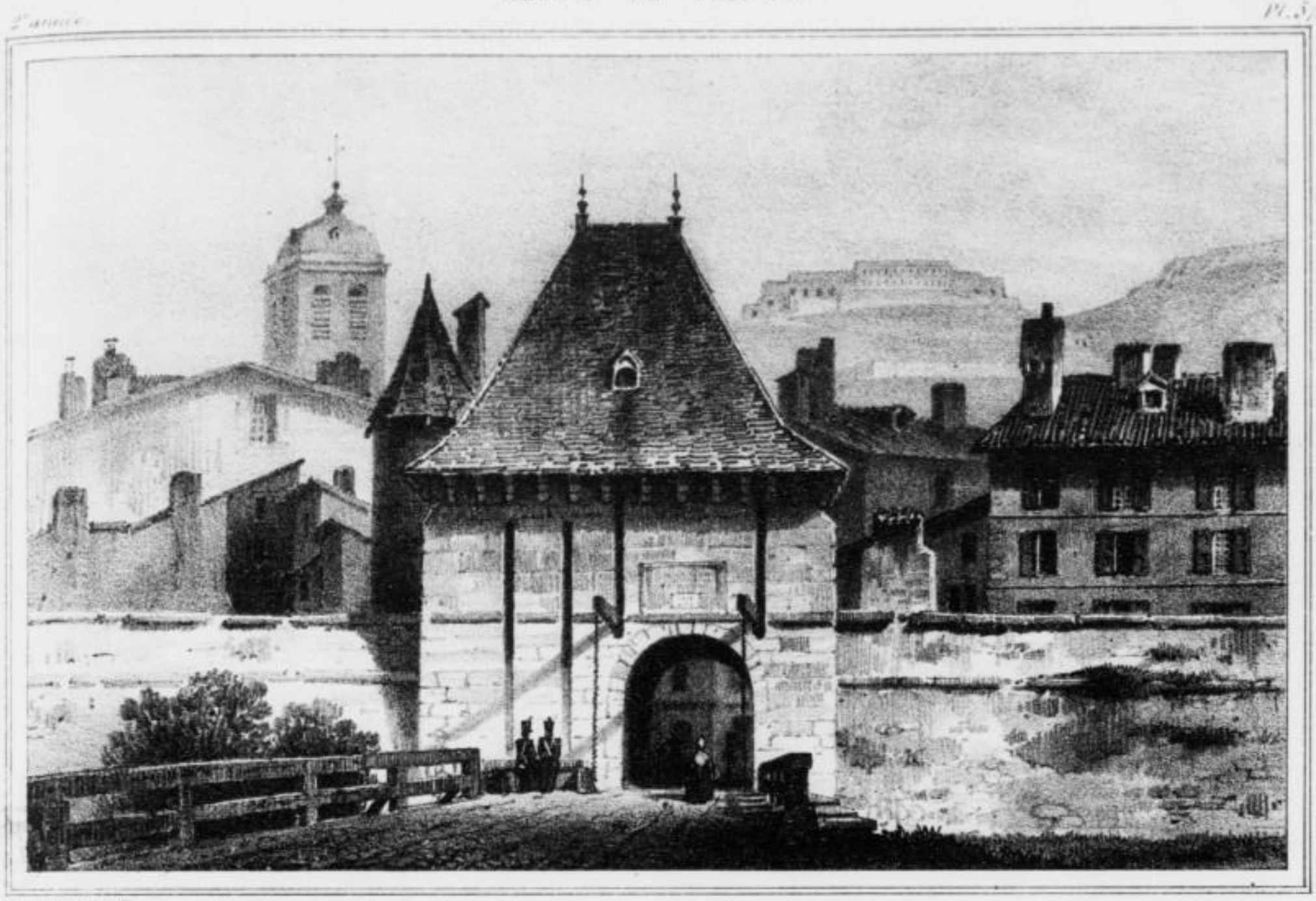

Alexandre Debelle

PORTE DE BONNE

à Grenoble.

Alexandre Debelle

PORTE TRÈS-CLOÎTRES

à Grenoble.

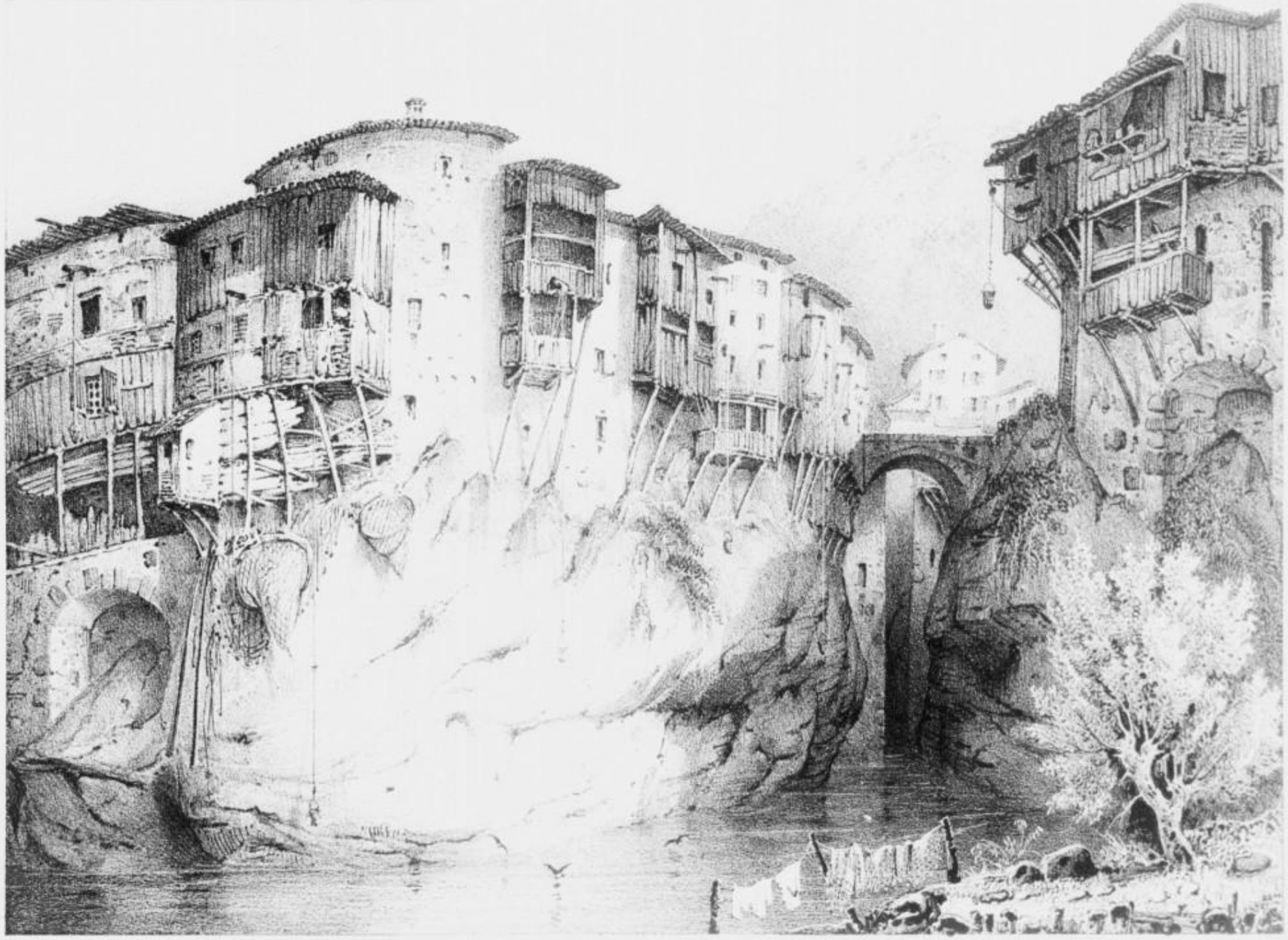

Alexandre Debelle

PORTE ST FÉLIX A VALENCE

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire.

Lith. de C. Pugeron.

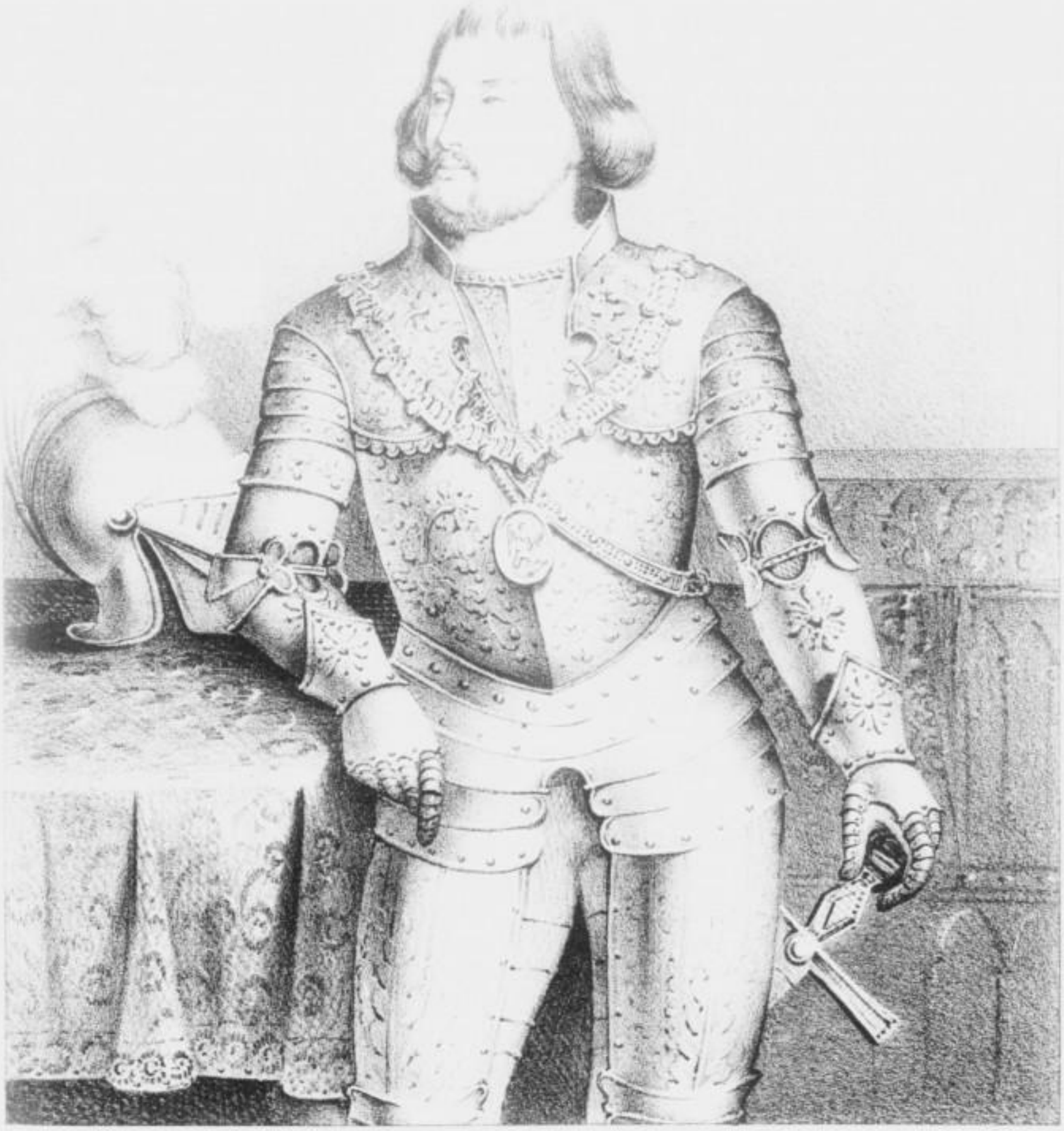

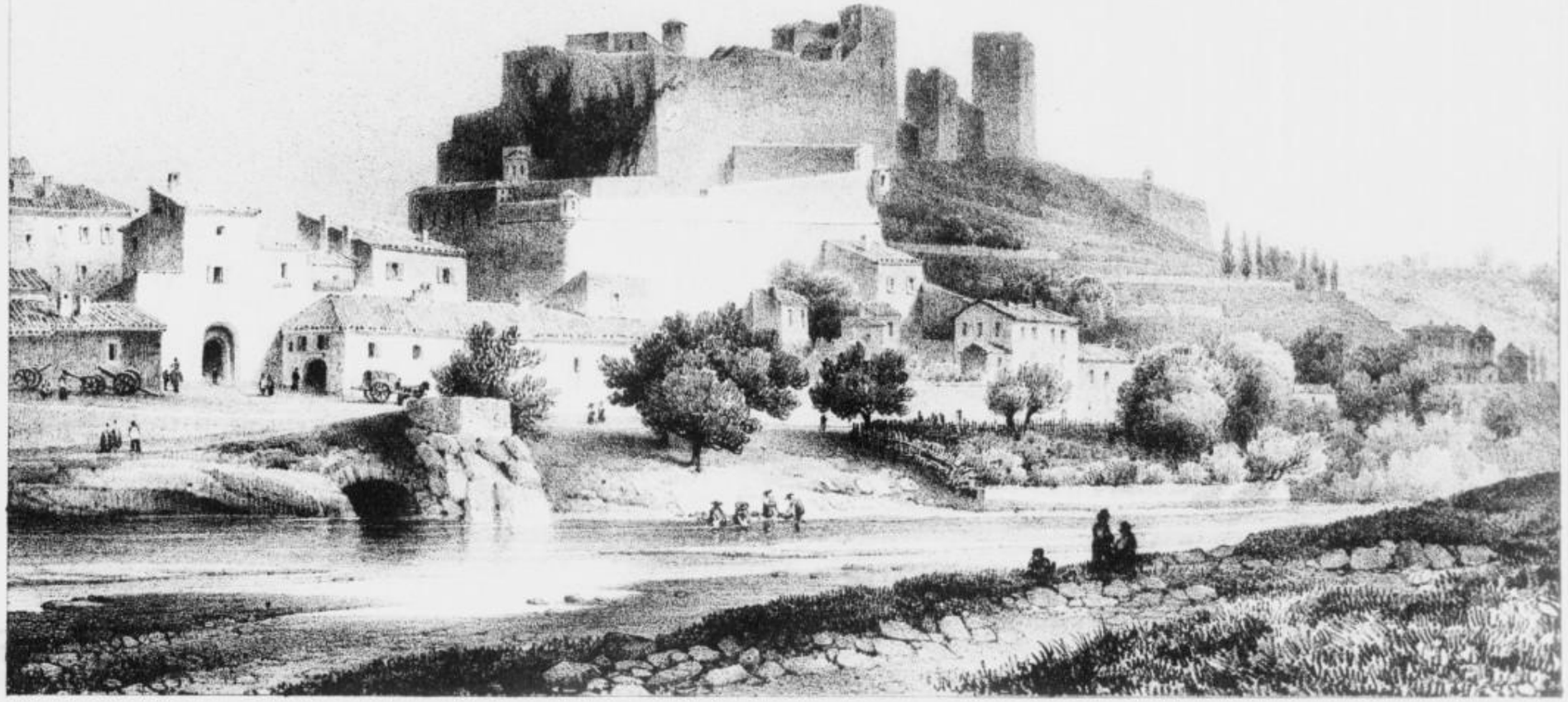

Alexandre Deboll

CITADELLE DE MONTELIMAR

Drôme

[illegible] Grenelle chez Prudhomme [illegible]

INTERIEUR DE ST MAURICE

à Vienne

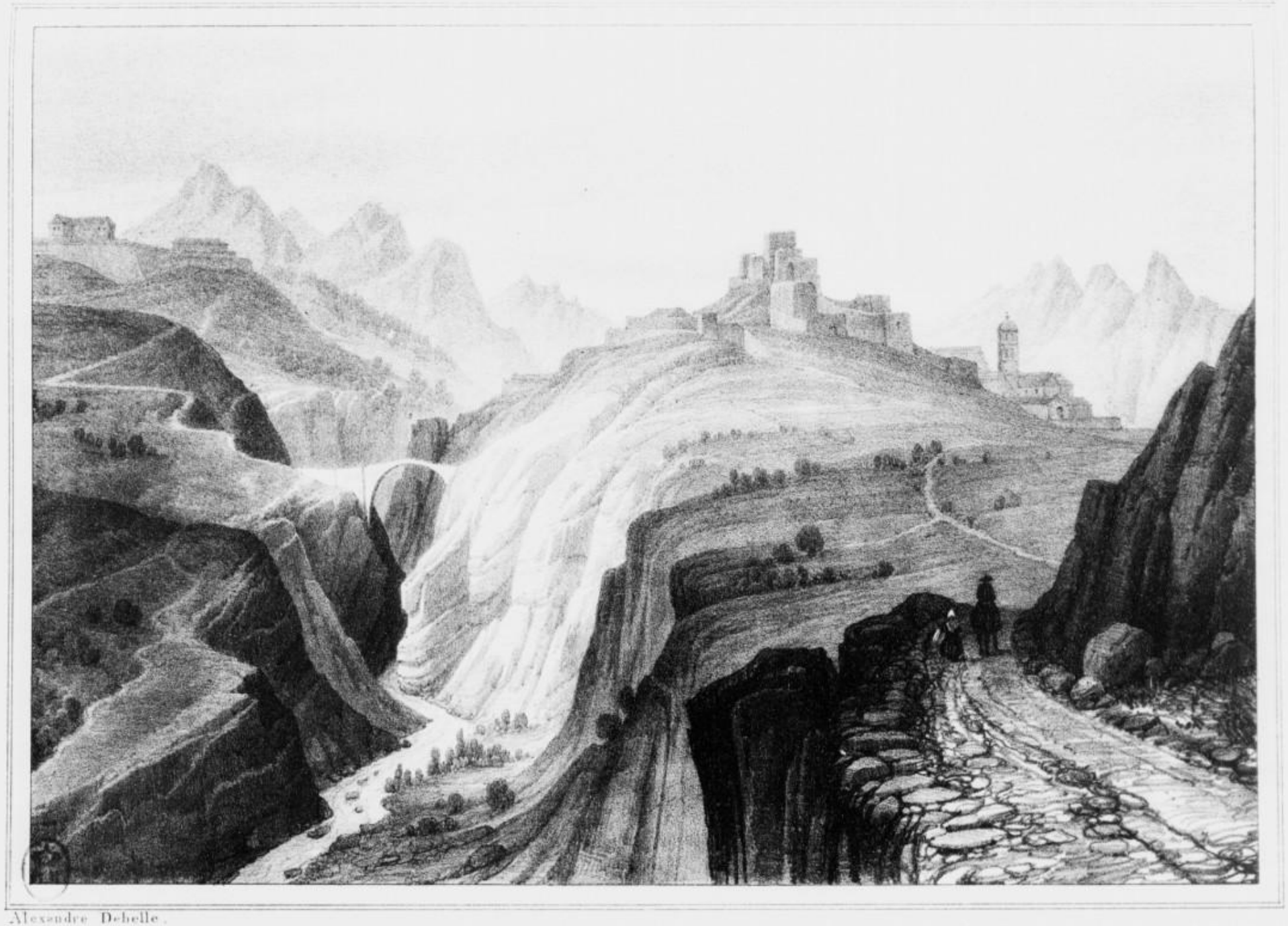

Alexandre Debelle.

BRIANÇON,

(Hautes-Alpes) l'ouest.

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegeron.

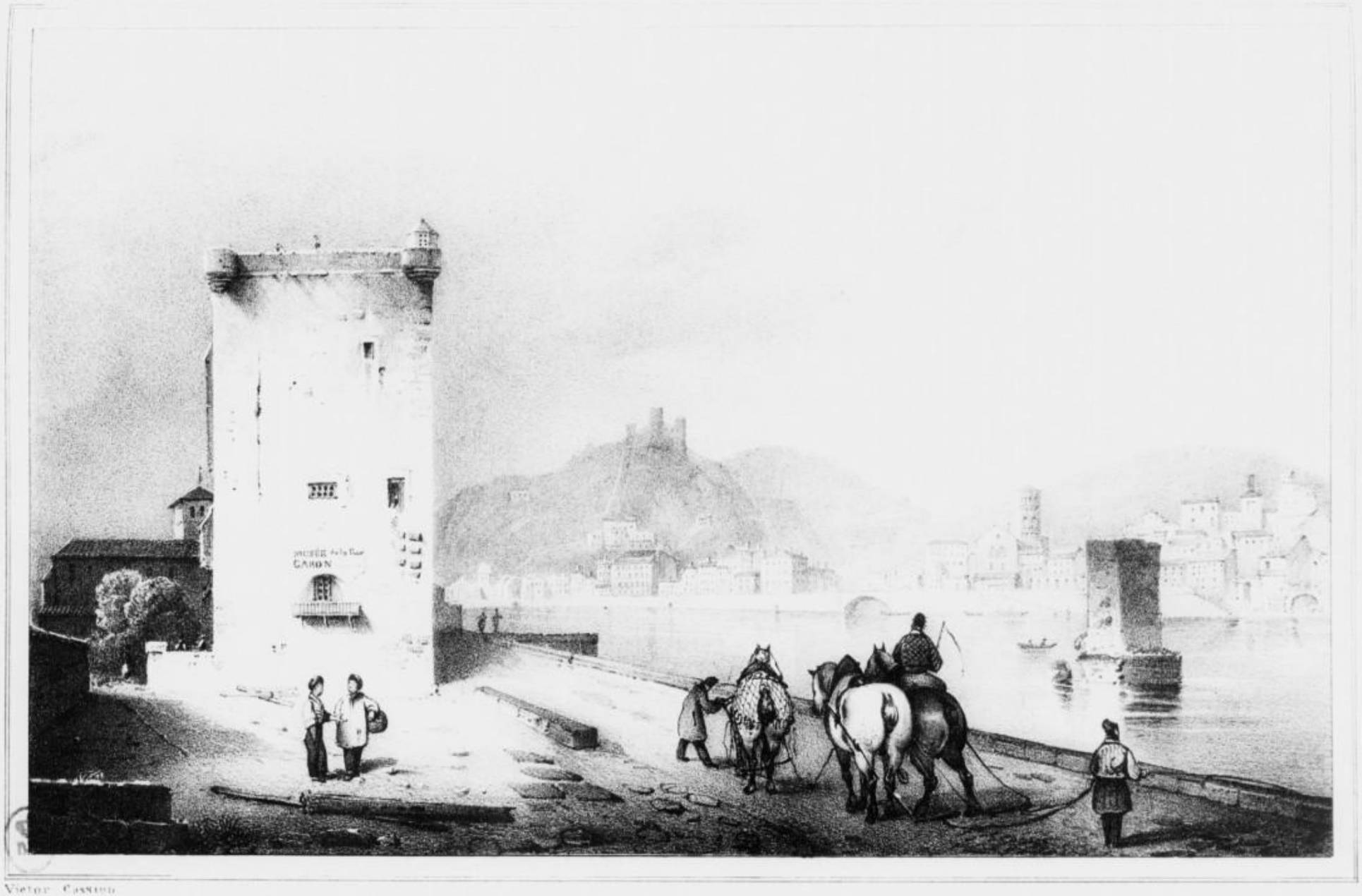

Victor Cassien

TOUR DE Ste COLOMBE

Lès Vienne

On se trouve à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pinoreau

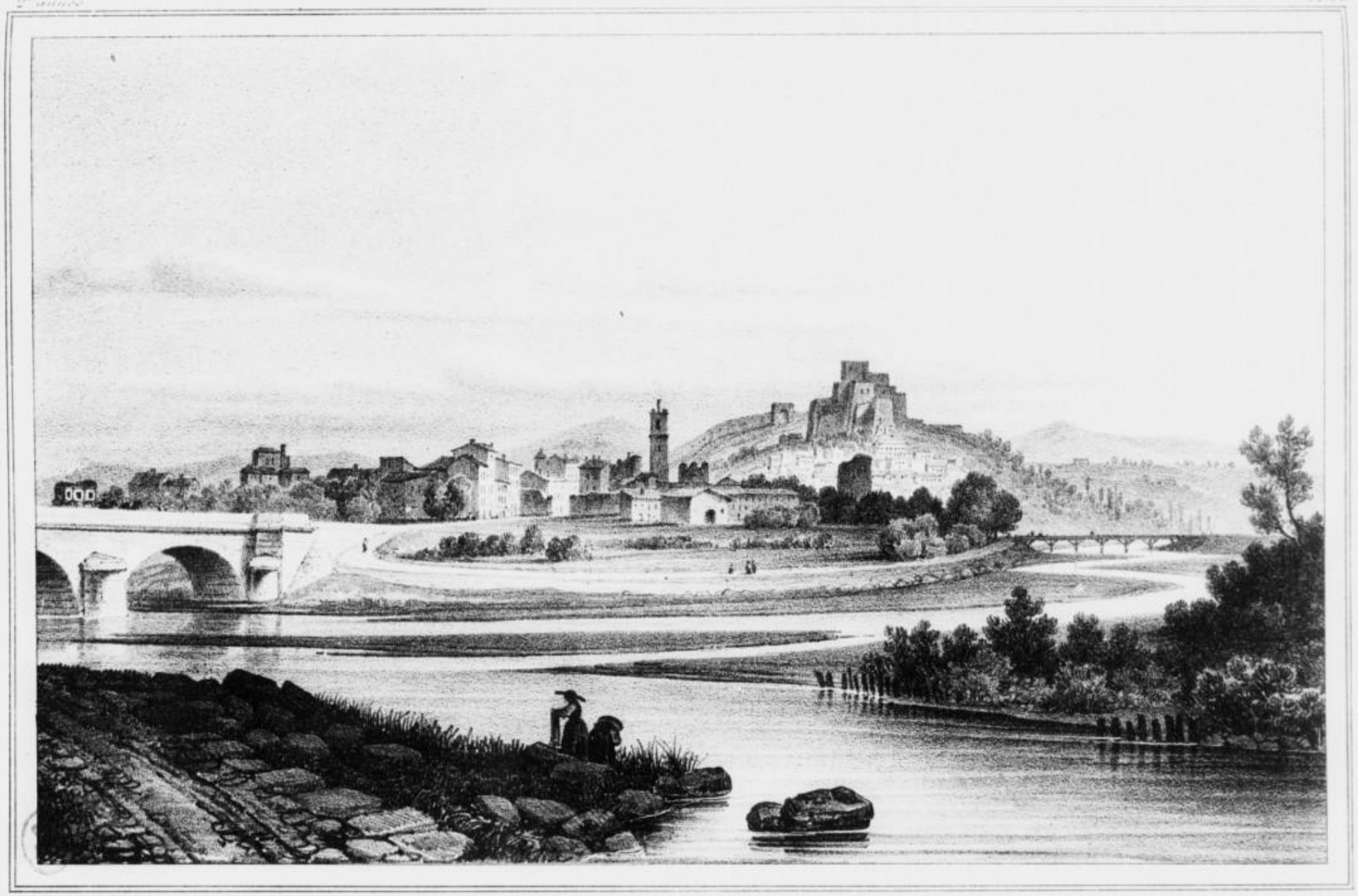

Alexandre Debelle

MONTELIMAR

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pugnet

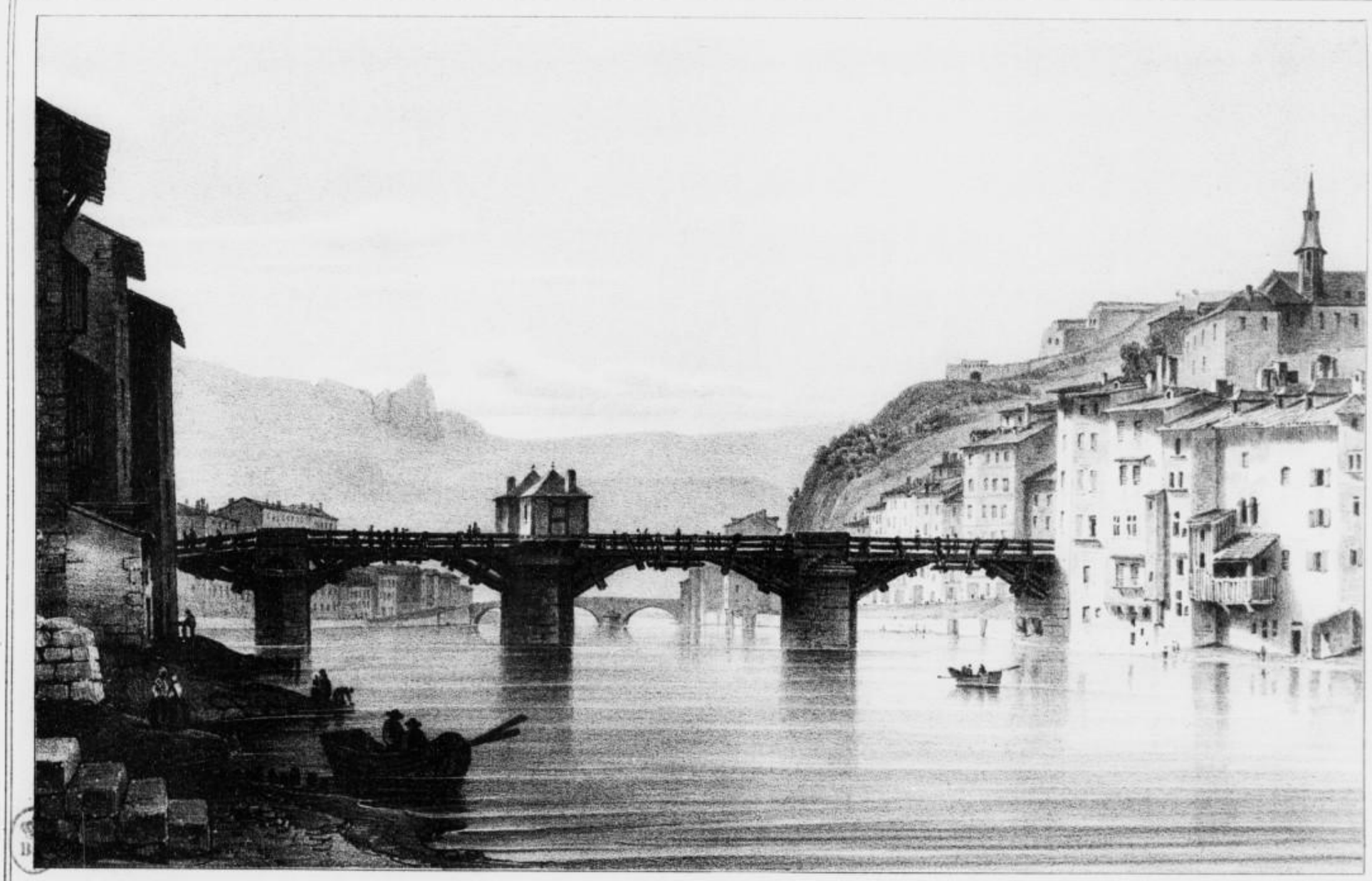

Alexandre Debelle.

PONT DE BOIS A GRENOBLE

(Soir)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pugeron.

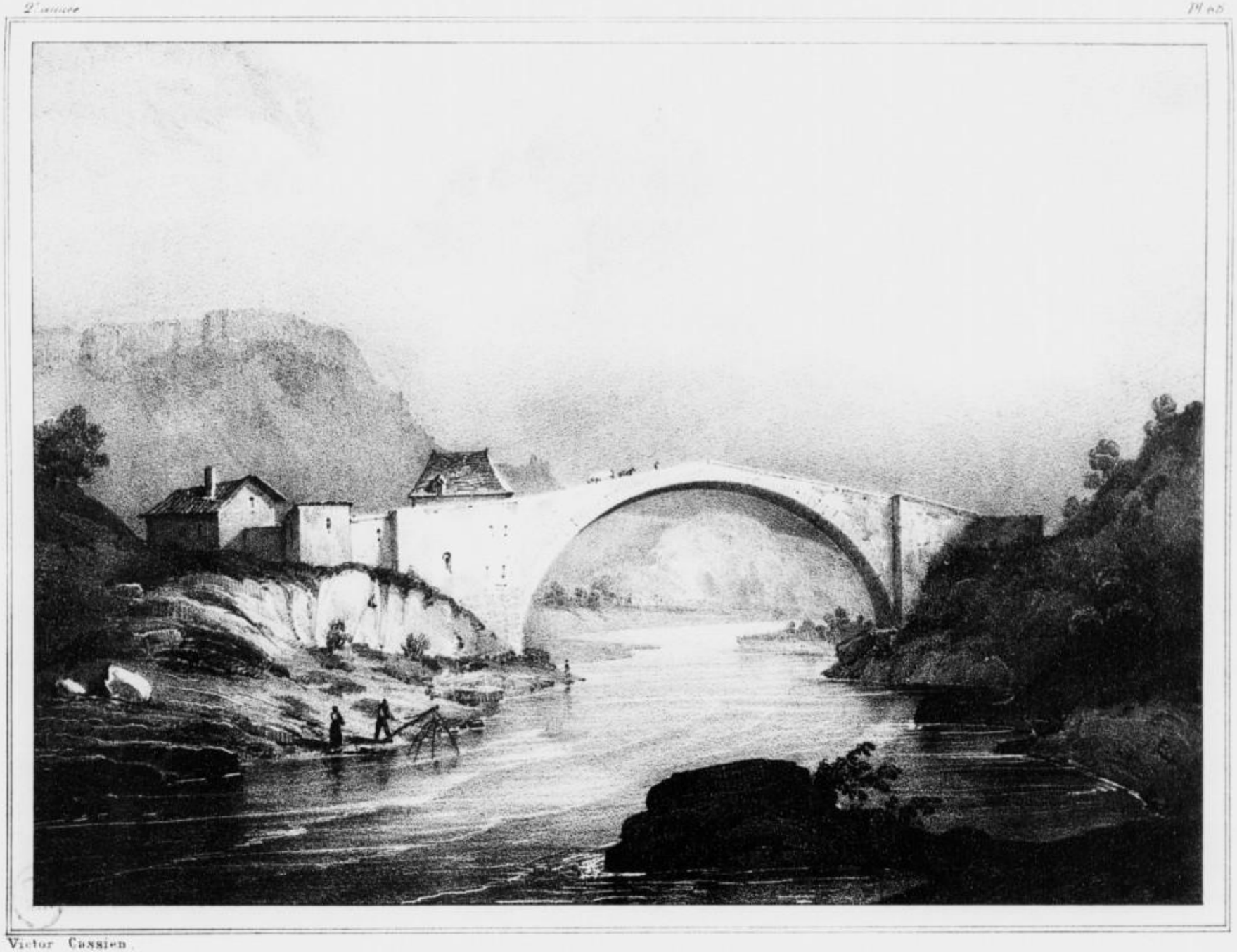

Victor Cassien.

PONT-DE-CLAIX

(Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron

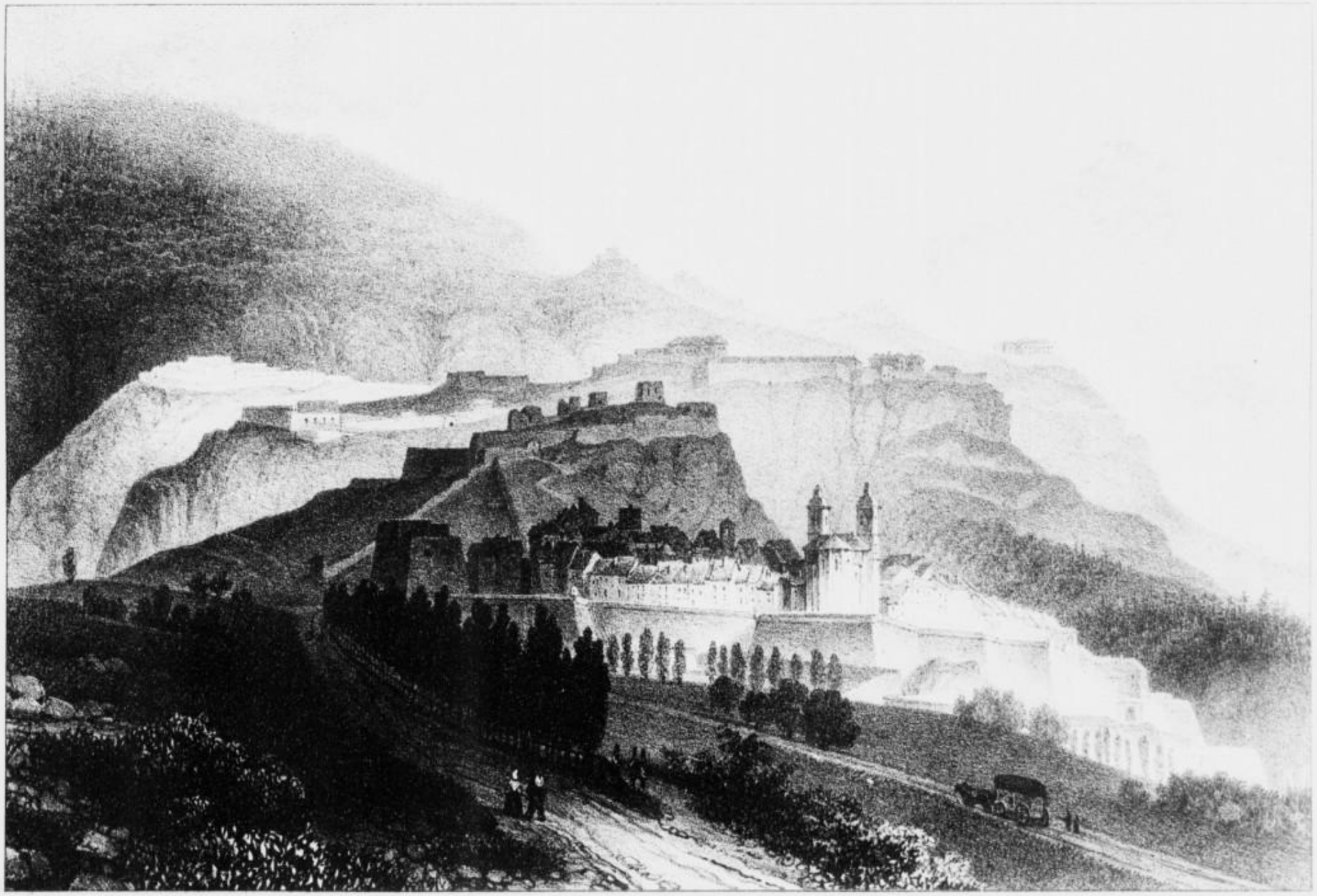

Alexandre Debelle

BRIANÇON

Hautes Alpes

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron

Victor Cassien.

TAIN

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegeron.

Alexandre Debelle.

CHÂTEAU BAYARD

(Isère)

Par Gabriel de Gravillon, Grenoble, Prudhomme, Libraire

Victor Cassien.

PHD RANTHE

(Isère)

Pr. Lafontaine à Grenoble chez Prudhomme libraire.

Alexandre Debelle

PORTE St LAURENT
à Grenoble

Alexandre Debelle

PORTE DE FRANCE
à Grenoble

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire

Lith. de C. Pegeron.

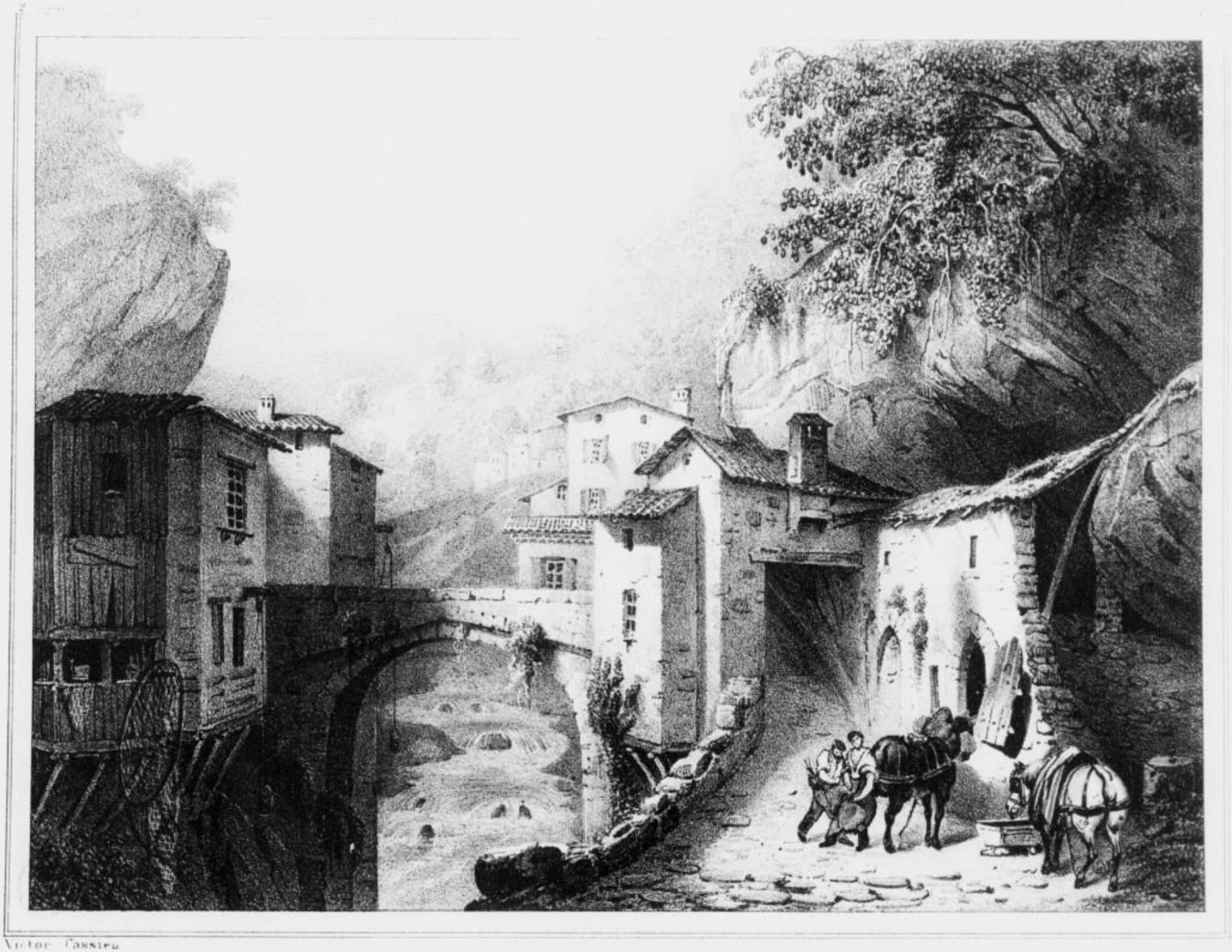

Victor Cassien

PONT-EN-ROYANS

(Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pigorini

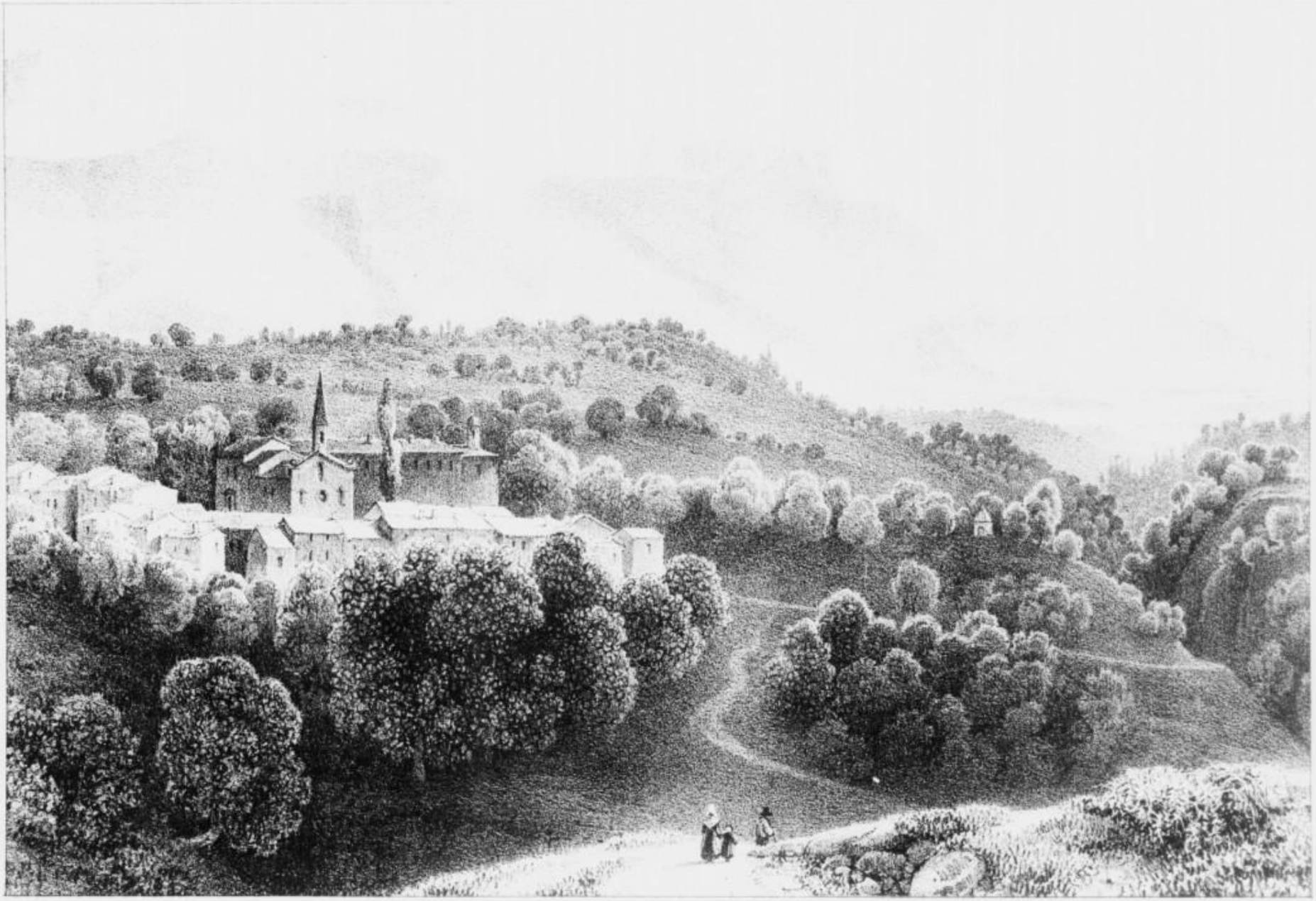

Alexandre Debelle

LOZIER DES TILLINS

[illegible]

[illegible]

VALLEDY NAYS

De la Galerie de Mr le Comte Mniszechage

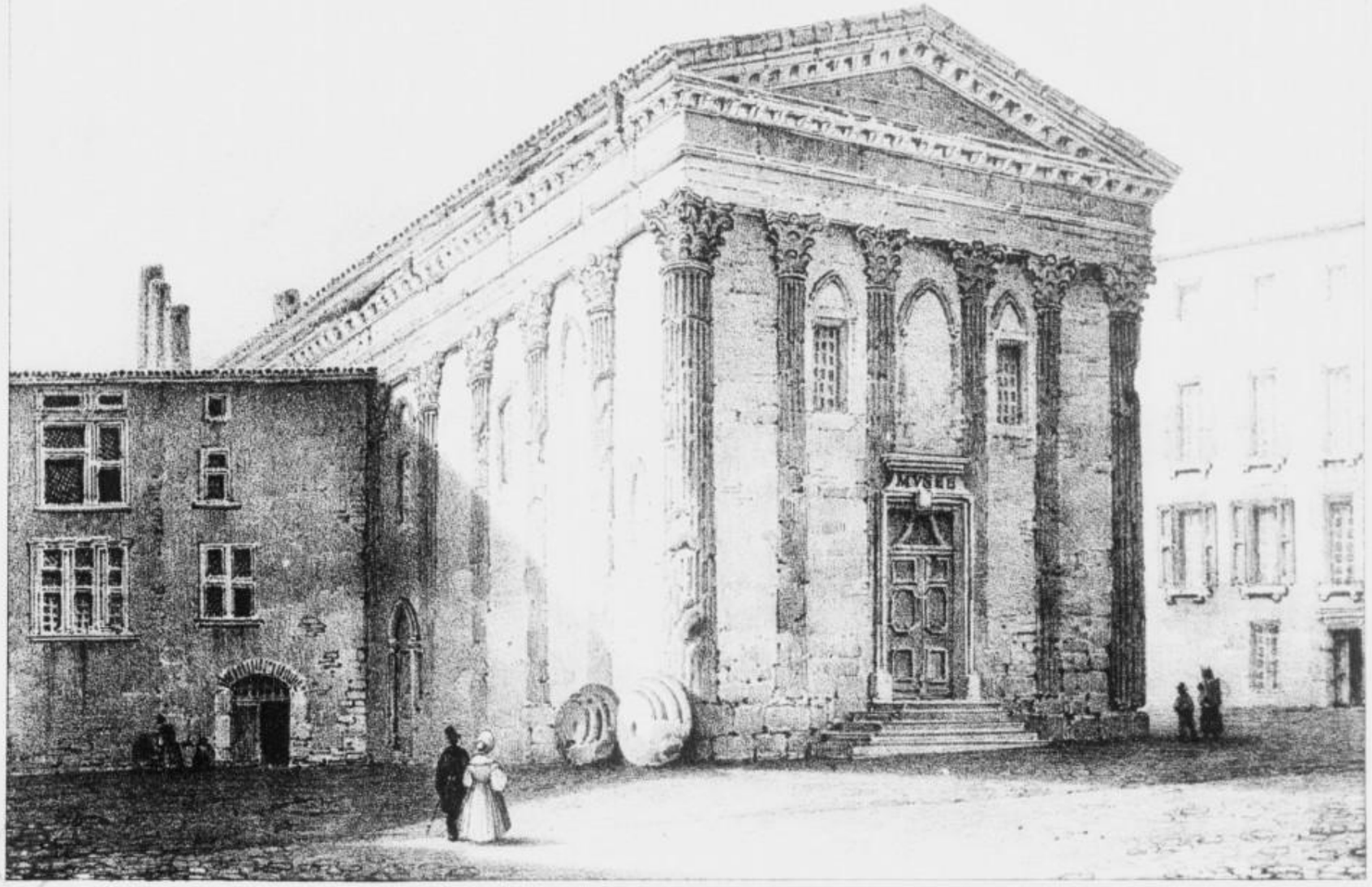

Alexandre Debelle

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE

Actuellement Musée à Vienne (Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pepin

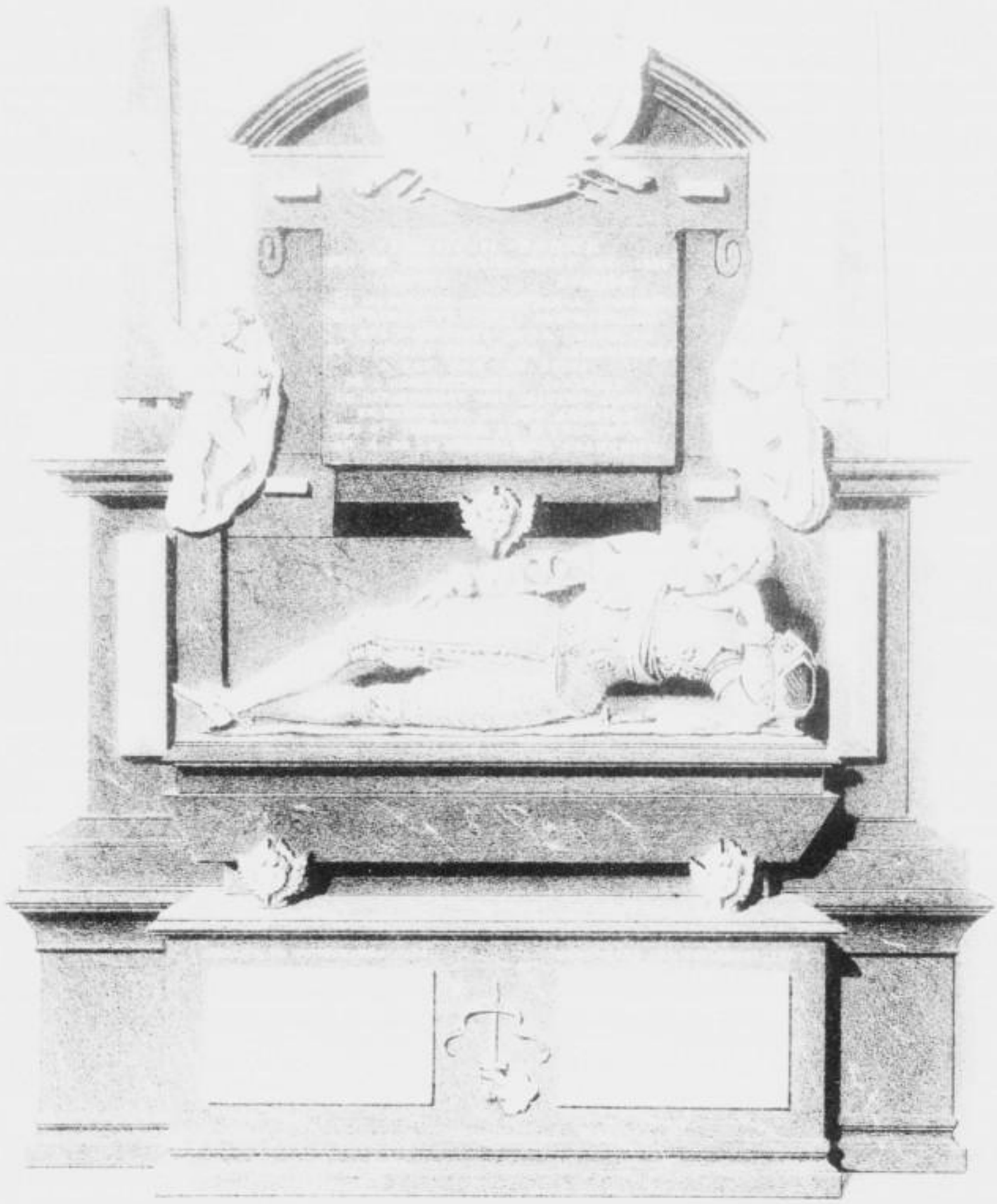

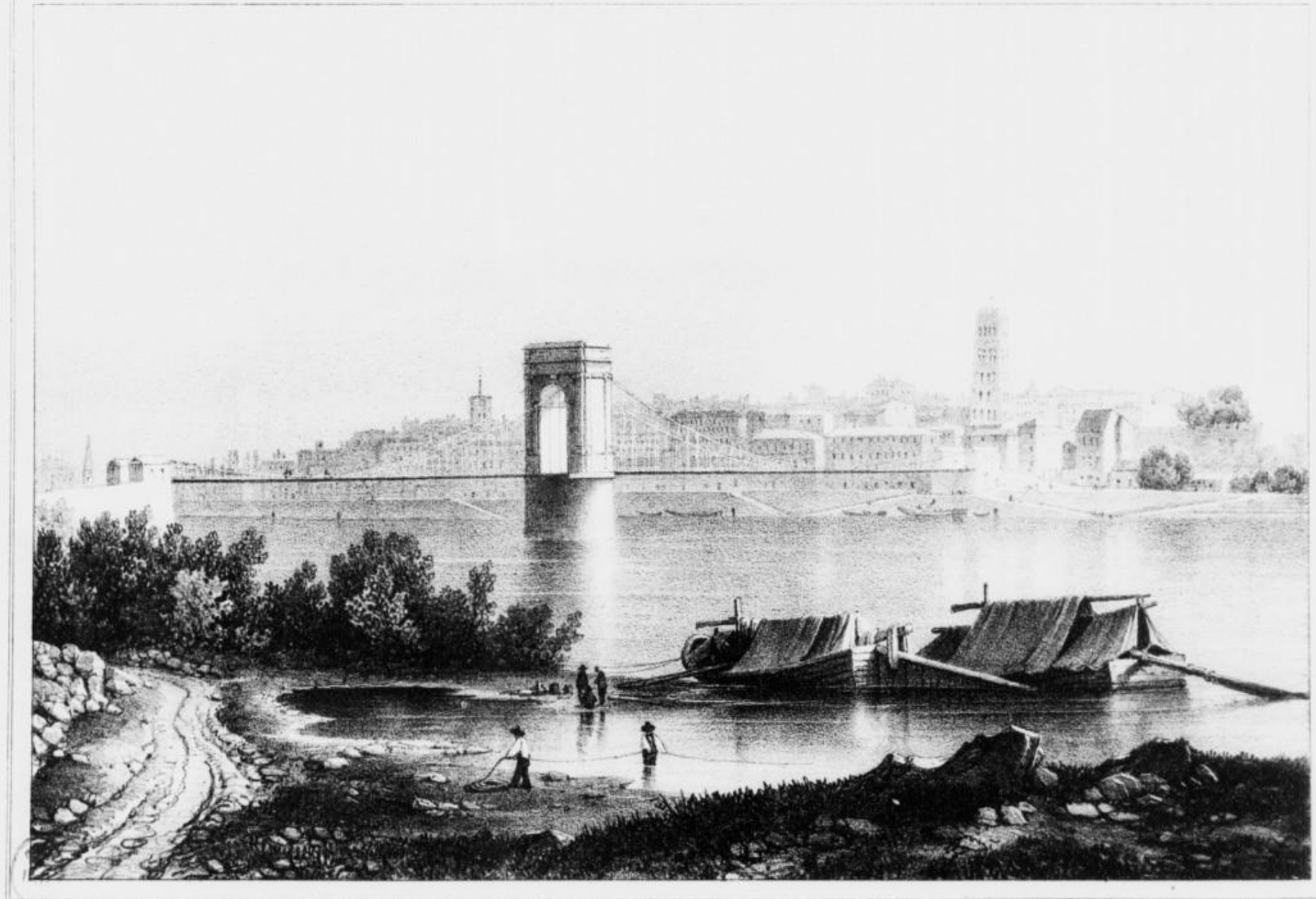

Alexandre Debelle

VALENCE

Drôme

Ch. Sabonne à Grenoble chez Pre. Dionne libraire

Victor Cassien.

CHÂTEAU DE LA MOTTE.

(Isère)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

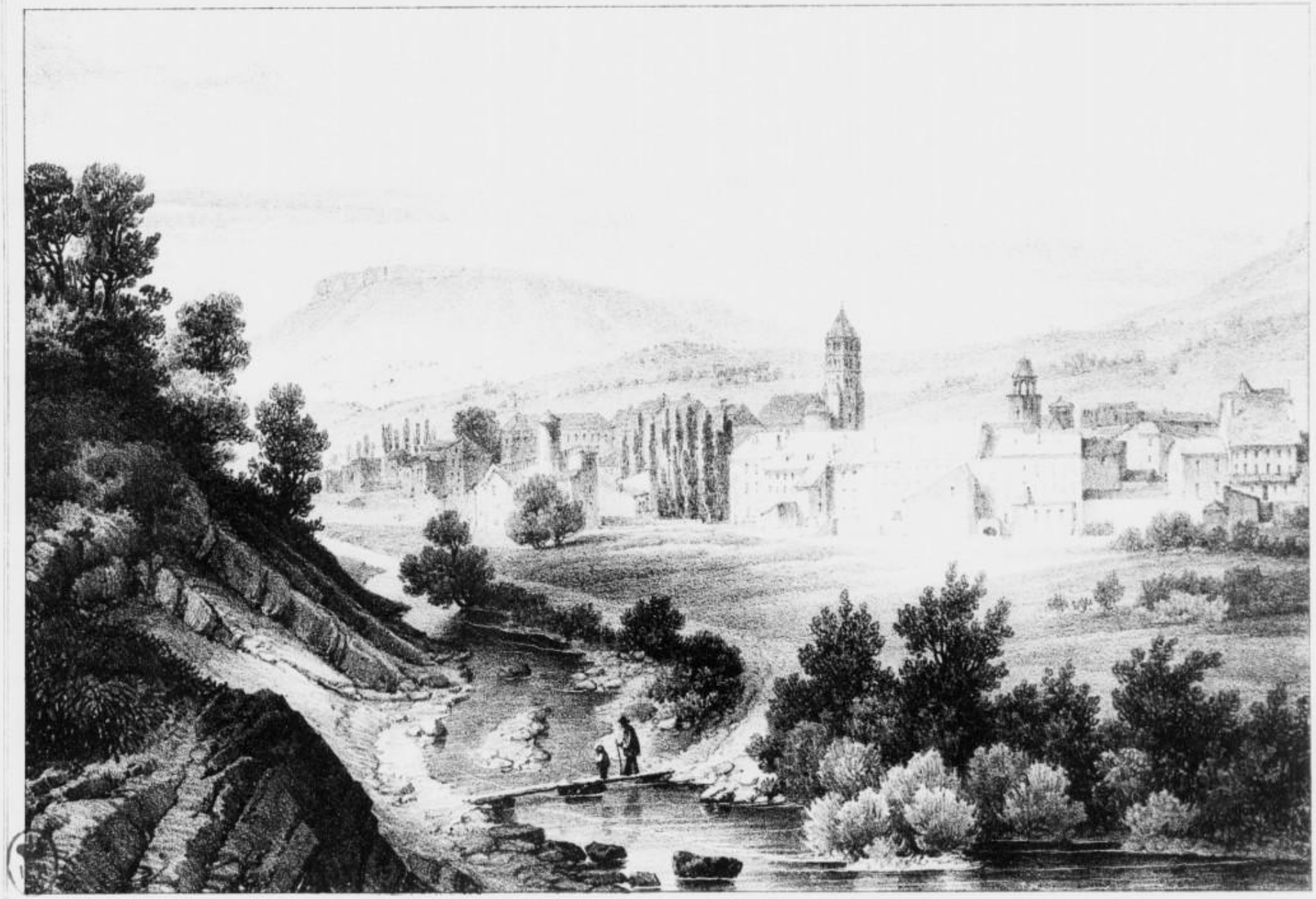

Alexandre Debelle

GAP

(Hautes Alpes) 3e vue

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire.

Lith. de C. Pegeron

VIZILLE.

Vue prise au Levant.

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

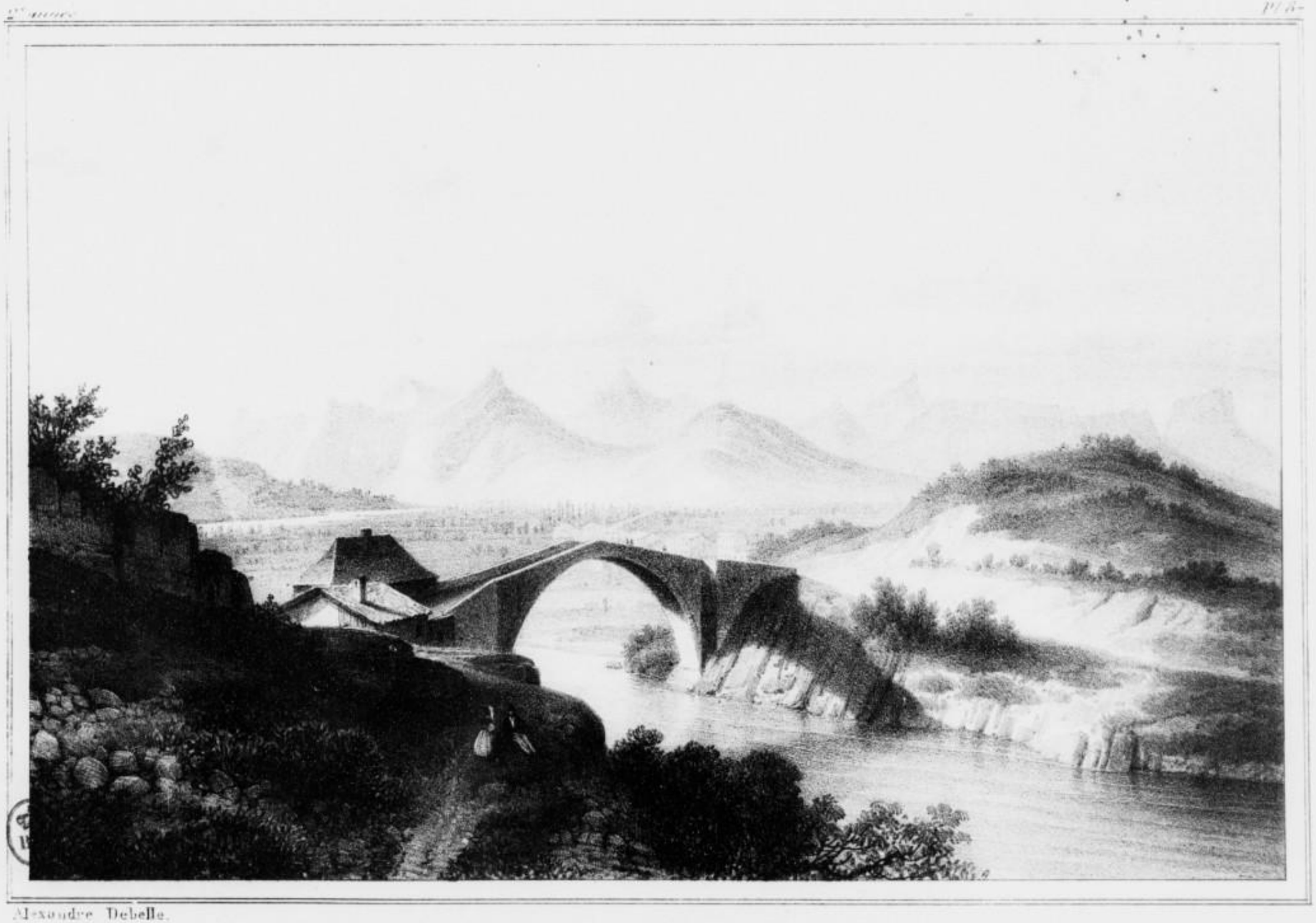

Alexandre Debelle.

PONT DE CLAIX

(Isère) 2e vue

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire

Lith. de C. Pegeron.

Alexandre Debelle

PONT CHARRA

Isère.

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire.

Lith. de C. Pierson

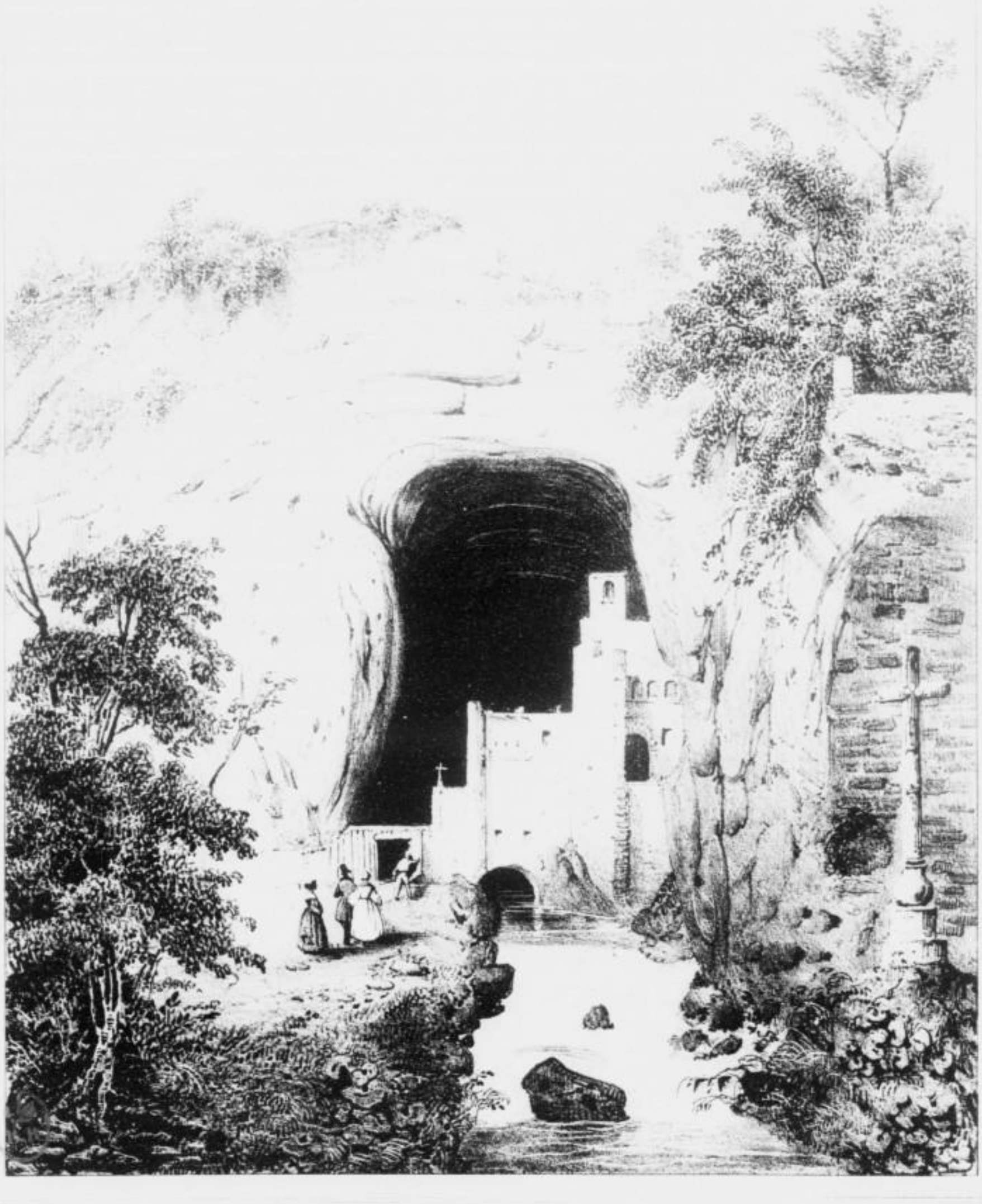

Alexandre Debelle

ALLEX

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Pontharmie, libraire

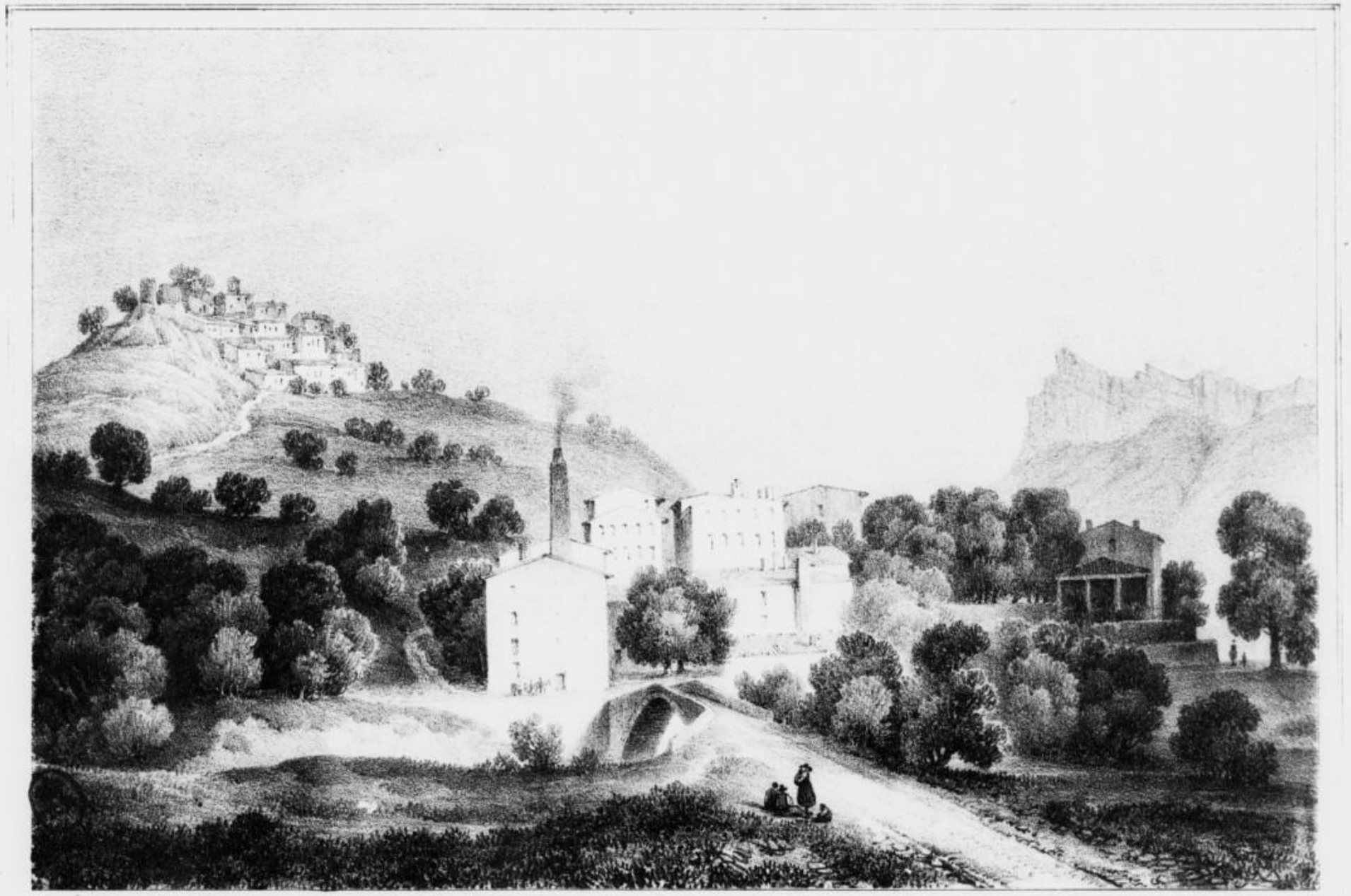

Alexandre Debelle.

ELATONS

(Drôme)

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme libraire

Lith. de C. Pegeron

Victor Cassien.

VALLÉE DE LA GRESSE

environs de la Fontaine ardente.

On s'abonne du [illegible] Lith. de C. Pogeron

Alexandre Debelle.

MIRABEL

(Drôme).

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pegeron.

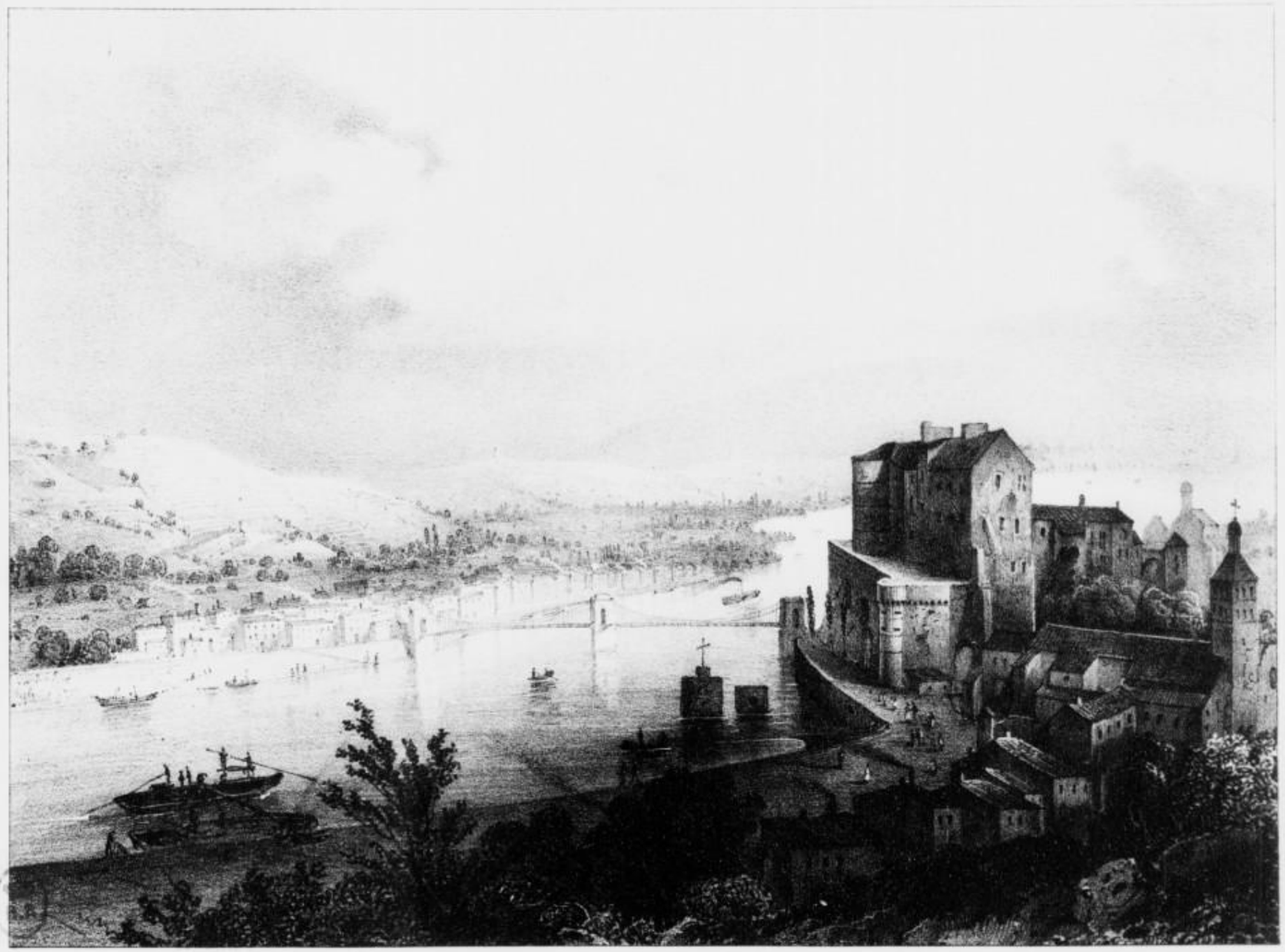

Victor Cassien

TAIN ET TOURNON.

On s'abonne à Grenoble chez Prudhomme, libraire.

Lith. de C. Pugeron